



LA TRANSITION DU MAROC VERS UNE ÉCONOMIE VERTE

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE



Copyright © Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, 2022, au nom du PAGE.

Ce rapport est publié dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE), une initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Cette publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou à but non lucratif sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Le Secrétariat PAGE apprécierait de recevoir une copie de toute publication qui utilise cette publication comme source.

La présente publication ne peut être utilisée pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de PAGE.

Citation : PAGE (2022), La Transition du Maroc vers une Economie Verte : Etat des Lieux et Inventaire.

Disclaimer

Cette publication a été réalisée avec le soutien des partenaires financiers de PAGE. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de PAGE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion d'un quelconque gouvernement. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part des partenaires PAGE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. En outre, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée des partenaires PAGE, et la citation de noms commerciaux ou de procédés commerciaux ne constitue pas une approbation. Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

Remerciements

PAGE tient à remercier tous ses partenaires financiers pour leur soutien : Union européenne, Finlande, Allemagne, Norvège, République de Corée, Suède, Suisse et Émirats arabes unis.



PAGE est reconnaissant à l'Union européenne d'avoir apporté son soutien financier à ce projet.

REMERCIEMENTS

La présente étude a été réalisée grâce à l'appui et au financement du Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE). La préparation de ce rapport a bénéficié du leadership de l'ONUDI, en la personne de M. Ali Benryane - Coordinateur National au Maroc - qui a ardemment fourni ses orientations, et activement assuré le suivi quotidien des travaux, tout au long de la réalisation de l'étude.

Un remerciement particulier s'adresse au point focal national du PAGE, le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD), représenté par Mme Seloua Ameziane, et M. Rachid Firadi ainsi qu'à l'ensemble des représentants du groupe inter-agence (UNEP, ILO, UNDP, UNITAR et UNIDO) et de la Green Team de PAGE.

Les travaux de l'étude se sont appuyés sur le soutien inestimable d'un ensemble d'institutions des sphères publique, privée et d'organisations à but non-lucratif. L'élaboration du présent rapport a été supervisée par un comité de pilotage constitué de représentants des acteurs clés de la transition verte et inclusive au Maroc, en l'occurrence :

- Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD)
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)
- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- Le Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC)
- Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE)
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF)
- Le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS)
- Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents à l'Étranger (MEACAMRE)
- La Confédération Générale des Entreprises Marocaine (CGEM)
- La Confédération Démocratique du Travail (CDT)
- La Fondation Mohammed VI pour l'Environnement (FM6e)
- La Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA)
- La Coalition pour la Valorisation des Déchets (COVAD)

Le présent rapport s'est également basé sur une série d'entretiens réalisés avec une vingtaine d'institutions de différentes sphères.

Un mot d'appréciation va à l'ensemble des intervenants de l'étude qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de ce travail ayant nécessité des efforts conséquents en termes de coordination, particulièrement aux équipes du PAGE et à l'équipe de consultants du cabinet Processus SARL.

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 03

TABLE DES MATIÈRES 04

LISTE DES ACRONYMES 06

LISTE DES TABLEAUX 11

LISTE DES FIGURES 13

RÉSUMÉ EXÉCUTIF 16

1. PROFIL DU ROYAUME DU MAROC 32

1.1. PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE 34

1.2. PROFIL SOCIAL 46

1.3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL 59

1.4. SYNTHÈSE DU PROFIL DU MAROC 71

2. SECTEURS PRIORITAIRES ET DIAGNOSTIQUE STRATÉGIQUE 74

2.1. AGRICULTURE 75

2.2. INDUSTRIE 139

2.3. ENERGIE 186

2.4. EAU 216

2.5. GESTION DES DÉCHETS 238

2.6. PRÉREQUIS DE LA TRANSITION VERTE ET INCLUSIVE: GOUVERNANCE, FINANCE ET EMPLOIS VERTS 269

2.7. PROGÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DES ODD 301

RÉFÉRENCES 371

ANNEXES 377

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 321

3.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET MESSAGES CLÉS TIRÉS DANS LES SECTIONS PRÉCÉDENTES 323

3.2. RECOMMANDATIONS SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES À APPUYER AUX NIVEAUX MACRO ET SECTORIEL 335

3.3. RECOMMANDATIONS SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES POUR L'APPRENTISSAGE DE L'ÉCONOMIE VERTE 349

3.4. RECOMMANDATIONS SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE FINANCEMENT ET LA COLLECTE DE FONDS DE L'ÉCONOMIE VERTE 351

3.5. ALIGNEMENT STRATÉGIQUE DES RECOMMANDATIONS ET MAPPING DES PARTENAIRES POTENTIELS 356

LISTE DES ACRONYMES

4C	Centre de Compétences en Changement Climatique
ABH	Agence des Bassins Hydraulique
ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
ADA	Agence de Développement Agricole
ADD	Agence de Développement du Digital
AFD	Agence Française de Développement
AMEE	Agence Marocaine de l'Effacité Énergétique
AMMC	Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMRP	Association Marocaine de Recyclage et de Valorisation des Déchets Plastique
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANEF	Agence Nationale des Eaux et forêts
ANLCA	Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
ANP	Agence Nationale des Ports
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BGE	Budget Général de l'État
BM	Banque Mondiale
BKAM	Bank Al-Maghrib
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CFCA	Casablanca Finance City Authority
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
CGEM	Confédération Générale des Entreprises Marocaines
COVAD	Coalition pour la valorisation des déchets
CNESTEN	Centre National de l'Energie et des Sciences et Techniques Nucléaires

CNI	Commission Nationale d'Inventaire
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSNMD	Commission Spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement
CT	Collectivités Territoriales
DEPF	Direction des Études et des Prévisions Financières (MEF)
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGI	Direction Générale des Impôts
DH	Dirham(s)
EE	Efficacité Énergétique
EEP	Entreprises et Établissements Publics
ENR	Energie(s) Renouvelable(s)
ESCO	Société de Services énergétiques
ESG	Environnemental-Social-Gouvernance
EVI	Économie Verte et Inclusive
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDA	Fonds de Développement Agricole
FDI	Fonds de Développement Industriel
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FM6P	Fondation Mohammed 6 pour la protection de l'Environnement
FPI	Fonds de Promotion de l'Investissement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GBPM	Groupement Professionnel des Banques
GES	Gaz à Effet de Serre
GH	Grande Hydraulique
HAB	Habitant
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IDE	Investissements Directs Étrangers
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IMANOR	Institut Marocain de Normalisation
IRESN	Institut de Recherche en Energie Solaire et Énergies Nouvelles
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural & des Eaux et Forêts

MASEN	Agence Marocaine pour l'Energie Durable (Moroccan Agency for Sustainable Energy)
MAECIMRE	Ministère des Affaires Étrangères de la Coopération Internationale et des Marocains Résidents à l'Étranger
MATNUHPV	Marocains Résidents à l'Étranger
MD(S)	Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MEE	Milliard(s)
MEF	Ministère de l'Équipement et de l'Eau
MENPS	Ministère de l'Économie et des Finances
MESRSI	Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
MI	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MIEPEEC	Ministère de l'Intérieur
MIC	Ministère de l'Inclusion Économique de la Petite Entreprise de l'Emploi et des Compétences
MRE	Ministère de l'Industrie et du Commerce Marocain(s) Résident(s) à l'Étranger
MRV	Système de Mesure-Reporting-Vérification
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
MSISF	Ministère de la Solidarité de l'Insertion Sociale et de la Famille
MTAESS	Ministère du Tourisme de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
MTL	Ministère du Transport et de la Logistique
MTNRA	Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
NEET	Ni en Études, ni en Emploi, ni en Formation
NMD	Nouveau Modèle de Développement du Maroc
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONEE	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PAGE	Partnership for Action on Green Economy
PAI	Plan d'Accélération Industrielle
PCN	Plan Climat National
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PME	Petite(s) et Moyenne(s) Entreprise(s)
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PMV	Plan Maroc Vert
PNAIR	Programme National de l'Air
PNAPEI	Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNE	Plan National de l'Eau
PNPE	Plan National de Promotion de l'emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
PPP	Partenariat(s)-Public-Privé
PRI	Plan de Relance Industrielle
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
R&D	Recherche et Développement
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SAU	Superficie Agricole Utile
SDG	(ODD)
SDSN	Réseau de solutions de développement durable des Nations Unies
SEGMA	Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
SIE	Société d'Investissement Énergétique
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNE	Stratégie Nationale de l'Emploi
SNGFE	Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise

SNRVD	Stratégie Nationale de Recyclage et de Valorisation des Déchets
SPANB	Stratégie et plan d'action national de la biodiversité
TEP	Tonne Équivalent Pétrole
TPME	Très Petite(s) et Moyenne(s) Entreprise(s)
UE	Union Européenne
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UTCAF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des terres et Foresterie
VA	Valeur ajoutée
V&I	Verte et Inclusive

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. PRINCIPALES AMBITIONS CHIFFRÉES DU NMD	31
TABLEAU 2. ANALYSE DE LA SITUATION DU DÉFICIT PUBLIC (2021-2022)	36
TABLEAU 3. ESTIMATION DES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT NATIONAL (2017-2021)	39
TABLEAU 4. PROFIL RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE (2018)	42
TABLEAU 5. TABLEAU DE BORD MACRO-ÉCONOMIQUE	44
TABLEAU 6. REPRISE ÉCONOMIQUE ET TENDANCES SECTORIELLES	45
TABLEAU 7. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU MAROC PAR MILIEU (EN MILLIERS)	48
TABLEAU 8. EMPLOI FORMEL ET INFORMEL PAR CATÉGORIES (SELON LE DERNIER RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2014)	51
TABLEAU 9. PRINCIPAUX MÉCANISMES DÉPLOYÉS PAR LE MAROC POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LA VULNÉRABILITÉ (NON-EXHAUSTIFS)	56
TABLEAU 10. TABLEAU DE BORD SOCIAL	58
TABLEAU 11. RÉCAPITULATIF DES MÉCANISMES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MIS EN PLACE PAR LE MAROC (NON-EXHAUSTIFS)	68
TABLEAU 12. DÉPENSES DU DÉPARTEMENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT (DH)	68
TABLEAU 13. STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS DU DÉPARTEMENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT EN 2020	69
TABLEAU 14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC) AU MAROC (MDS \$)	69
TABLEAU 15. TABLEAU DE BORD ENVIRONNEMENTAL	70
TABLEAU 16. INVESTISSEMENTS PUBLICS AGRICOLES DES RÉGIONS (2017-2019)	79
TABLEAU 17. ÉVOLUTION DES CAPACITÉS HYDRIQUES DU MAROC	81
TABLEAU 18. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR AGRICOLE	88
TABLEAU 19. BILAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU PMV	94
TABLEAU 20. MESURES D'ATTÉNUATION DES GES DU SECTEUR AGRICOLE	105
TABLEAU 21. CORRESPONDANCE ENTRE LA TRAJECTOIRE DU SECTEUR AGRICOLE MAROCAIN ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	113
TABLEAU 22. SÉLECTION D'INDICATEURS DE SUIVI DES ODD IMPACTÉS PAR LES AVANCÉES DU SECTEUR AGRICOLE	115
TABLEAU 23. LEVIERS ET MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU MAROC (NON-EXHAUSTIFS)	118
TABLEAU 24. ENJEUX DE TRANSITION DU SECTEUR AGRICOLE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET INCLUSIVE	120
TABLEAU 25. CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES INITIATIVES D'ÉCONOMIE VERTE ET INCLUSIVE DU SECTEUR AGRICOLE	122
TABLEAU 26. PRINCIPAUX PROJETS PPP LANCÉS DANS LE CADRE DU PMV	125

TABLEAU 27. VARIATION NETTE DU VOLUME D'EMPLOI DU SECTEUR PRIMAIRE ENTRE 2020 ET 2021	127
TABLEAU 28. EXEMPLES DE PROJETS VERTS EN COURS DANS LE SECTEUR AGRICOLE	132
TABLEAU 29. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR INDUSTRIEL	148
TABLEAU 30. SYNTHÈSE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT D'ÉCOSYSTÈMES	151
TABLEAU 31. MESURES D'ATTÉNUATION DES GES DU SECTEUR INDUSTRIEL	157
TABLEAU 32. SÉLECTION D'INDICATEURS DE SUIVI DES ODD IMPACTÉS PAR LES AVANCÉES DU SECTEUR INDUSTRIEL	162
TABLEAU 33. LEVIERS ET MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU MAROC (NON-EXHAUSTIFS)	164
TABLEAU 34. CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES INITIATIVES D'ÉCONOMIE VERTE DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE	167
TABLEAU 35. LEVIERS ET MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE AU MAROC (NON-EXHAUSTIFS)	207
TABLEAU 36. CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR DE L'EAU ET OBJECTIFS FIXÉS À MOYEN ET LONG TERMES	220
TABLEAU 37. ATTRIBUTIONS DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR DE L'EAU	222
TABLEAU 38. CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES INITIATIVES D'ÉCONOMIE VERTE DANS LE SECTEUR DE L'EAU	232
TABLEAU 39. PRINCIPAUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DMA AU MAROC CEV/COLLECTE	250
TABLEAU 40. OBJECTIFS DU PNDM	252
TABLEAU 41. COMPARAISON ENTRE LES VERSEMENTS ET OBJECTIFS DE BUDGÉTISATION DU SECTEUR DES DÉCHETS – 2008-2019	257
TABLEAU 42. ESTIMATION DES COÛTS D'INVESTISSEMENT PAR PROJETS DU PNDM	258
TABLEAU 43. STRUCTURE DES REVENUS DES RÉGIONS (BUDGETS DE L'ANNÉE 2020, EN %)	286
TABLEAU 44. ÉVOLUTION DE LA FBCF (2010-2020)	291
TABLEAU 45. CARTOGRAPHIE DE POLITIQUES SECTORIELLES ET PROGRAMMES PUBLICS EN FAVEUR DE LA TRANSITION VERTE ET INCLUSIVE	325
TABLEAU 46. INITIATIVES CLÉS DU SECTEUR PRIVÉ, DES ONGS & DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	329
TABLEAU 47. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAR THÉMATIQUE / SECTEUR	330
TABLEAU 48. OFFRES DE FINANCEMENT ET DE SOUTIEN DES PROJETS VERTS	355

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. MÉTHODOLOGIE DE PRIORISATION DES SECTEURS ET THÉMATIQUES CLÉS DE L'ÉTUDE	26
FIGURE 2. CROISSANCE ÉCONOMIQUE (MOYENNE SUR 3 DÉCENNIES, EN %)	27
FIGURE 3. STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AUX PRIX COURANTS (TOP 5 DES SECTEURS ENTRE 2000 ET 2019)	27
FIGURE 4. TOTAL DES TRANSACTIONS COMMERCIALES (IMPORTATIONS + EXPORTATIONS EN MDS DH)	27
FIGURE 5. RECETTES DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS AU MAROC (EN MDS DH)	27
FIGURE 6. STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE (EN MILLIONS DE PERSONNES)	28
FIGURE 7. STRUCTURE DU MARCHÉ DE TRAVAIL (%)	28
FIGURE 8. TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET DES JEUNES (%)	28
FIGURE 9. TAUX D'ACTIVITÉ PAR MILIEU (%)	28
FIGURE 10. TAUX DE PAUVRETÉ (%)	28
FIGURE 11. ÉMISSIONS TOTALES DE GES (KT D'ÉQUIVALENT CO ₂)	29
FIGURE 12. PRODUCTIVITÉ CARBONE (PIB EN DHS COURANTS / KG DE CO ₂)	29
FIGURE 13. CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR (EN % DE LA CONSOMMATION TOTALE)	29
FIGURE 14. ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE PAR SOURCE D'ÉNERGIE (EN %)	29
FIGURE 15. DEMANDE POTENTIELLE DES APPLICATIONS DE L'HYDROGÈNE VERT ET DE SES DÉRIVÉS AU MAROC (EN TWH)	29
FIGURE 16. SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE L'UTILISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE (POTENTIEL EN ÉNERGIE PRIMAIRE EN TWH)	30
FIGURE 17. DISPONIBILITÉ D'EAU PAR HABITANT (M ³ /HABITANT/AN)	30
FIGURE 18. SUPERFICIE AGRICOLE UTILE PAR HABITANT (HA POUR 100 HABITANTS)	30
FIGURE 19. TAUX DE RECYCLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (%)	30
FIGURE 20. RECETTES PROVENANT DES TAXES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT (% DES RECETTES FISCALES TOTALES)	30
FIGURE 21. ÉVOLUTION DU PIB (MDS DH) ET DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE (%) DU MAROC	34
FIGURE 22. ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE NATIONAL PAR GENRE (2014-2021)	35
FIGURE 23. ÉVOLUTION DE LA DETTE DU TRÉSOR DU MAROC SUITE À LA SUCCESSION DE CRISES ÉCONOMIQUES	36
FIGURE 24. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR MAROCAIN	37
FIGURE 25. CRÉANCES BANCAIRES SUR L'ÉCONOMIE (MDS DH)	38
FIGURE 26. CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU MAROC (HISTORIQUE ET PRÉVISIONS, EN %)	41
FIGURE 27. RÉPARTITION DES ENTREPRISES MAROCAINES PAR TAILLE ET PAR RÉGION	50
FIGURE 28. RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR NIVEAU D'ÉDUCATION/ NIVEAU DE RICHESSE / PAR SECTEUR	52

FIGURE 29. PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL 2000-2019	53
FIGURE 30. RÉPARTITION DE LA POPULATION SOUS-EMPLOYÉE SELON L'ÂGE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ	54
FIGURE 31. ÉVOLUTION DU PIB AGRICOLE ET DE SA CONTRIBUTION À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	76
FIGURE 32. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES, Y COMPRIS PRODUITS TRANSFORMÉS (MDS DH)	77
FIGURE 33. BILAN DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES GÉNÉRÉS DANS LE CADRE DU PMV - INVESTISSEMENTS ANNUELS CUMULÉS (EN MDS DH)	78
FIGURE 34. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES PAR PROGRAMMES	78
FIGURE 35. FLUX D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX AGRICOLES & BALANCE COMMERCIALE (EN MDS DH)	80
FIGURE 36. SUPERFICIE AGRICOLE UTILE PAR TYPE D'IRRIGATION	81
FIGURE 37. RÉPARTITION DE LA SAU PAR PRINCIPALE CULTURE	81
FIGURE 38. ÉVOLUTION DES SUPERFICIES SOUS IRRIGATION LOCALISÉE (K HA)	82
FIGURE 39. IMPACT DES PRINCIPALES SÉCHERESSES (2000-2020) & PERTES ÉCONOMIQUES ATTRIBUÉES (MDS DH)	83
FIGURE 40. ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE (GG CO ₂ E)	84
FIGURE 41. ÉMISSIONS DE GES DIRECT IMPUTABLES À L'AGRICULTURE PAR SOURCE	84
FIGURE 42. EMPLOIS AGRICOLES ET PART DANS L'EMPLOI TOTAL	86
FIGURE 43. ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE INDUSTRIELLE, ET DE LA PART DU SECTEUR DANS LA RICHESSE NATIONALE	140
FIGURE 44. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTÉE INDUSTRIELLE (2010-2019)	141
FIGURE 45. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS (EN MDS DH)	141
FIGURE 46. ÉVOLUTION DE LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE (FBCF) DES PRODUITS INDUSTRIELS (EN MDS DH)	142
FIGURE 47. ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) INDUSTRIELS (EN MDS DH)	142
FIGURE 48. STRUCTURE DU CONTENU TECHNOLOGIQUE DES EXPORTATIONS MANUFACTURIÈRES MAROCAINE	143
FIGURE 49. ÉVOLUTION DU TAUX DE VALEUR AJOUTÉE DE L'INDUSTRIE (EN %)	144
FIGURE 50. ÉMISSIONS DES GES DU SECTEUR INDUSTRIEL EN GG E.CO ₂ (HORS USAGE DE L'ÉNERGIE)	144
FIGURE 51. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL ET DE SA PART DANS L'EMPLOI TOTAL	145
FIGURE 52. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	188
FIGURE 53. ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	188
FIGURE 54. ÉVOLUTION DES COURS DE L'ÉNERGIE (%)	190
FIGURE 55. PRIX RÉELS DE L'ÉNERGIE PENDANT LES PICS DE PRIX	190
FIGURE 56. ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN (K TEP)	190
FIGURE 57. ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE EN (TEP/M DH)	190
FIGURE 58. ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR	191
FIGURE 59. RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR	191
FIGURE 60. ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE	192
FIGURE 61. PUISSANCE INSTALLÉE RENOUVELABLE (WATTS / HABITANT)	196
FIGURE 62. PART DES ENR DANS LA CONSOMMATION FINALE (%)	196
FIGURE 63. INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PRIMAIRE (EN TEP / 1 M DH DE PIB)	199

FIGURE 64. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE SELON LES SCÉNARIOS D'EE	199
FIGURE 65. ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR SECTEUR	199
FIGURE 66. STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU AU MAROC	221
FIGURE 67. RÉPARTITION RÉGIONALE DU GISEMENT DES DÉCHETS	242
FIGURE 68. RÉPARTITION DU GISEMENT PAR TYPES DE DÉCHETS	243
FIGURE 69. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DÉFINIS EN MATIÈRE DE RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS	253
FIGURE 70. SECTEURS PRIORITAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOSYSTÈME VERT	254
FIGURE 71. ÉVOLUTION DU VOLUME GLOBAL DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ENTRE 2007 ET 2020 (MDS DH)	284
FIGURE 72. CONTRIBUTION ET DYNAMIQUE RÉGIONALE SUR LA PÉRIODE 2001-2017	287
FIGURE 73. PIB NOMINAL / HABITANT PAR RÉGION EN DH (2001-2017)	288
FIGURE 74. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES (ENF) ET CRÉDIT ACCORDÉ PAR LES BANQUES EN 2019 (%)	292
FIGURE 75. ENTREPRISES DISPOSANT D'UN COMPTE COURANT OU D'ÉPARGNE ET LIGNE DE CRÉDIT OU D'UN PRÊT BANCAIRE (EN %)	292
FIGURE 76. DÉTENTION DE COMPTE BANCAIRE EN 2017 (EN %)	293
FIGURE 77. ACCÈS À L'EAU POTABLE ET AUX SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL	310

RÉSUMÉ ÉXÉCUTIF



LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE DU MAROC: ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Opportunités et options pour la réforme des politiques sectorielles et macroéconomiques et la collecte de fonds pour soutenir une relance inclusive et verte post COVID-19

Résumé Exécutif

La transition verte et inclusive est d'ores et déjà une réalité au Maroc. Ce chantier majeur remonte à environ deux décennies, sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et s'appuie aujourd'hui sur un cadre de mise en œuvre éprouvé et en forte dynamique de consolidation.

La vulnérabilité du Maroc face aux changements climatiques, la dégradation continue de son environnement au détriment de la croissance¹ (déforestation, pression sur les écosystèmes naturels, désertification, stress hydrique, etc.), et la dépendance énergétique du pays par manque de ressources fossiles sont autant de facteurs qui ont propulsé le pays vers l'adoption du modèle de l'économie verte et inclusive. **Ainsi, le Royaume a fait le choix d'opérer une intégration de la dimension de durabilité dans sa politique globale dans un souci de maintenir l'équilibre entre les impératifs de son développement socioéconomique et l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles.** Pour le Maroc, l'économie V&I est une démarche débouchant sur une amélioration du bien-être humain et une réduction des inégalités à long terme sans exposer les générations futures à des risques environnementaux et des pénuries écologiques majeurs.

Par ailleurs, les différentes réalisations consolidées sur les volets socio-économique, environnemental, et de gouvernance, ainsi que le retour d'expérience accumulé sur l'ensemble des secteurs stratégiques dénotent d'ambitions concrétisées, avec d'autres qui émergent ou s'agrandissent avec l'adoption du Nouveau Modèle de Développement du Royaume.

¹ Dégradation annuelle estimée à ~4% du PIB (Banque Mondiale)

Cependant, la transition durable n'est toujours pas sécurisée, le Maroc est « figurativement » à mi-chemin, au carrefour des opportunités et des choix décisifs (transformation structurelle de l'économie, résilience aux chocs exogènes, équité du développement, compétitivité à l'international, etc.). **Les fondamentaux sont à l'œuvre, mais la transition demeure confrontée à plusieurs défis, notamment dans le contexte actuel de crises et de forte incertitude :**

- ▶ **Maintenir les acquis socio-économiques consolidés au fil des années et relever les défis actuels :** *souveraineté alimentaire, réduction de la pauvreté, meilleure inclusion économique et financière, etc.*
- ▶ **Renforcer la résilience globale du Royaume dans un contexte économique mondial turbulent :** *sortie de la crise sanitaire, inflation mondiale, disruption des chaînes de valeur, tensions géopolitiques et commerciales, etc.*
- ▶ **Concilier relance économique et transition durable & inclusive :** *maitrise des impacts de la transition, réformes de fond, mobilisation des acteurs territoriaux, investissements structurants, création d'emplois verts, choix technologiques, évolution de la gouvernance et du cadre réglementaire, etc.*
- ▶ **Influencer et changer des comportements sociétaux et des modes économiques ancrés, en faveur de la durabilité des ressources essentielles :** *consommation, production, urbanisation, mobilité, industrialisation, expansion de l'agriculture irriguée, gestion des déchets, biodiversité, valorisation des ressources, etc.*
- ▶ **Transformer structurellement l'économie sur le moyen et long terme et libérer le plein potentiel du Maroc :** *réduction des disparités territoriales, innovation, montée en gamme technologique et industrielle, adaptation du rythme de création d'emplois à la structure sociale et démographique du pays, accompagnement des femmes et des jeunes en matière d'emploi et d'entrepreneuriat, intégration de l'informel, etc.*

Dans cette lignée, **le Partenariat pour l'Action en faveur de l'Économie Verte (PAGE)**² apporte sa pierre à l'édifice, et accompagne le Maroc dans sa démarche de transition vers une économie verte et inclusive, en mettant l'accent sur les priorités et leviers de cette dernière. À cet effet, la présente étude intervient dans le cadre de l'élaboration du « **rapport de cadrage de l'économie verte et inclusive au Maroc** » qui constitue un support structurant pour le lancement des activités du partenariat au Maroc. L'étude a été réalisée par une équipe d'experts qualifiés, avec l'appui d'un large panel des parties prenantes concernées (secteur public et privé, ONGs, etc.).

Sur la base d'un aperçu global de la situation économique, sociale et environnementale du pays et d'un diagnostic structuré des secteurs et thématiques prioritaires³, le rapport met en lumière les gaps et axes d'amélioration en matière de politiques macro-économiques et sectorielles, et se présente comme un instrument clé pour l'accompagnement des forces-vives du Royaume dans leurs initiatives visant à sécuriser la transition en cours. En effet, les travaux de la présente étude ont abouti à l'identification des principaux facteurs de blocage et d'accélération de la transition, et ont permis de formaliser, de manière concertée, un ensemble d'actions prioritaires à mener par les acteurs de l'économie verte et inclusive au Maroc.

2 Partnership for Action on Green Economy - Initiative de 5 agences Onusiennes : PNUE, PNUD, UNIDO, UNITAR, OIT

3 Les secteurs et thématiques retenus pour le diagnostic ont été priorisés sur la base d'une méthodologie arrêtée en concertation avec les parties prenantes de l'étude

Divers thématiques et secteurs ont été analysés et approfondis dans le cadre du présent rapport. Les 12 principaux volets et leurs constats clés se présentent comme suit (à titre indicatif) :

1. Situation économique	<ul style="list-style-type: none">▶ Le Maroc a bien maîtrisé les chocs économiques induits par la succession de crises et connaît un début de reprise économique. Néanmoins, le contexte économique mondial appelle à davantage de résilience et vigilance quant à la préservation des équilibres macro-économiques et de la compétitivité du pays.▶ Il devient urgent d'accélérer la transformation structurelle de l'économie en vue de palier l'essoufflement de la dynamique de croissance et d'emplois sur les 2 dernières décennies.
2. Situation sociale	<ul style="list-style-type: none">▶ Le pays affiche des avancées significatives en matière d'amélioration des conditions sociales et de vie des citoyens, et consolide sa dynamique d'inclusion.▶ D'autres réformes de fond restent à mener en vue de répondre aux principaux défis actuels (ciblage de la population et efficience des aides publiques, parité homme-femme, informel...)
3. Situation environnementale	<ul style="list-style-type: none">▶ Fort de sa richesse et de sa diversité biologique et naturelle, le Royaume connaît une prise de conscience généralisée en faveur de la transition durable, doublée d'un fort engagement institutionnel.▶ Le Maroc est un pays vulnérable aux changements climatiques, et doit continuer de renforcer son approche de préservation de ressources et de résilience climatique, tout en assurant la décarbonation de son économie.▶ Enjeux liés à l'industrialisation de l'économie nationale, ainsi qu'au choix stratégiques de souveraineté industrielle et de la marque Maroc. L'augmentation de la production tous secteurs confondus implique une augmentation de la facture énergétique, du bilan carbone et des volumes de déchets.
4. Agriculture	<ul style="list-style-type: none">▶ Un secteur vital, avec une forte dynamique de consolidation et un cadre favorable au développement d'un modèle durable et inclusif.▶ Urgence d'efficience hydrique et impératif de modernisation du secteur.
5. Industrie	<ul style="list-style-type: none">▶ Une locomotive de développement, en vitesse de croisière sur les 10 dernières années, et qui connaît une sophistication progressive.▶ Existence d'opportunités, d'enjeux et de risques en matière de compétitivité, de montée en charge de filières vertes, et d'éco-efficience de l'industrie marocaine. Il devient crucial de maîtriser les impacts et conséquences de la transition en cours, et de mettre au point le chantier de décarbonation de l'industrie.▶ L'équilibre de la balance commerciale du Royaume passe également par la transformation des coproduits (déchets) en matière première à réinjecter dans les lignes de production.
6. Energie	<ul style="list-style-type: none">▶ Une transition énergétique valorisant les potentiels du pays, pouvant bénéficier à tous les Marocains, et favorisant la souveraineté économique du pays.▶ Nécessité de poursuite des efforts de maîtrise de la facture énergétique et de l'évolution de la demande sectorielle dans un contexte mondial incertain.

<p>7. Eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Résultats positifs consolidés au fil des années : quasi-généralisation de l'accès à l'eau potable, diversification de l'offre, valorisation de la ressource, développement d'infrastructures, etc. ▶ Contexte de stress hydrique et urgence d'une gouvernance renforcée et d'une meilleure gestion de l'offre et la demande en eau.
<p>8. Gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un gisement de déchets (tous types confondus) présentant un potentiel significatif de recyclage et de valorisation, toutefois sous-exploité à date. ▶ Nécessité de lever les freins organisationnels, techniques, normatifs, réglementaires, logistiques, fiscaux, etc. relatifs au secteur dans la perspective de faire du Maroc une économie circulaire
<p>9. Emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un potentiel socio-économique favorable à la multiplication des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat à moyen et long terme. ▶ Nécessité d'accélérer le chantier de transformation structurelle de l'économie et de mettre en place les fondamentaux en matière de création d'emplois verts, en vue de répondre aux défis actuels du marché de travail (ralentissement économique, participation des femmes et des jeunes, intégration de l'informel, etc.).
<p>10. Gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un agenda propice à la transition verte et inclusive, fortifié par l'adoption du nouveau modèle de développement ▶ Urgence de renforcement de la cohérence et convergence de l'action publique et de son cadre d'arbitrage, y compris l'alignement des réformes en cours avec les impératifs de la transition (fiscalité verte, caisse de compensation, mécanismes d'incitation à la préservation des ressources, etc.).
<p>11. Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disponibilité et maturité des principaux instruments pour le financement de la transition. ▶ Nécessité de renforcement des instruments existants et de développement de nouveaux mécanismes financiers innovants, tout en assurant un accompagnement rapproché des porteurs de projets durables.
<p>12. Objectifs de Développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de politiques publiques ayant permis de réaliser des progrès majeurs en termes d'atteinte des ODD. Le Maroc a enregistré une nette progression de son score ODD de 9 points sur 2016-2020 (score de 70,5/100). Perspectives positives pour l'atteinte des ODD 6, 7, 12 et 13 à l'horizon 2030, et bonne synergie avec d'autres ODD tels que l'ODD 1, 2, 3, 7, 9 et 16. ▶ Appropriation variable des ODD par les différents acteurs socio-économiques, avec un ensemble d'acquis mis à l'épreuve dans le contexte actuel (perte de 1,5 points en 2021, soit un score actuel de 69/100). Stagnation du Maroc par rapport aux ODD 4, 5, 8, 11, 14, 15 et 17.

Outre les constats du diagnostic, les recommandations et actions prioritaires retenues fournissent aux acteurs du partenariat des éléments clés d'action en faveur de la transition du Maroc vers une économie verte et inclusive. L'objectif principal de ce travail est d'initier de nouvelles réflexions et démarches à fort impact, tout en appuyant et accélérant les initiatives et programmes en cours.

Le PAGE est mobilisé aux cotées des décideurs marocains et vise à jouer un rôle de catalyseur de l'action en faveur de la transition durable. Les axes d'intervention du partenariat couvrent notamment : la coordination de dialogues et de larges concertations ; les initiatives de partage de connaissances ; les programmes d'assistance technique et de renforcement de capacités ; l'appui aux réformes macro-économiques et sectorielles ; ainsi que les initiatives favorisant l'accès au financement et la collecte de fonds pour soutenir une relance inclusive et verte.

INTRODUCTION ET CONTEXTE



La **transition verte et inclusive** se présente au Maroc comme un projet de société, porté par sa Majesté le Roi Mohamed VI, et connaissant un fort engagement institutionnel. Ce chantier, désormais au cœur des politiques publiques nationales et territoriales, a été initié dès le début des années **2000**, à travers **l'adoption de la loi 11-03**⁴, puis renforcé par la constitution de **2011** qui consacre le « droit au développement durable »⁵, et inscrit l'arsenal institutionnel et administratif, à même de veiller à l'application effective de ce droit. En **2014**, le Maroc affirme son engagement en matière de transition durable en adoptant la Charte nationale de l'environnement et du développement durable⁶. Le Royaume procède par la suite à la ratification d'un ensemble de conventions et accords internationaux en faveur d'un avenir durable, équitable et juste⁷.

À partir de 2015, le Maroc s'est doté **d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)** fixant les orientations sectorielles et transversales de la transition à horizon 2030, et a inscrit **l'agenda des objectifs de développement durable (ODD)** comme axe stratégique de son modèle de développement⁸. Ainsi, le pays a continué d'enregistrer des progrès significatifs en termes d'atteinte des 17 ODD, notamment dans les domaines d'infrastructures économiques et sociales, de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités sociales, et de valorisation de ses ressources naturelles⁹.

Par ailleurs, le **Nouveau Modèle de Développement (NMD)**¹⁰ du Maroc est venu faire le point sur la situation et les acquis du Royaume, ainsi que sur les défis structurels, actuels et futurs auxquels se confronte le Pays. La Commission Spéciale sur le NMD (CSMD)¹¹, dont le mandat a été clôturé **en fin 2020**, a (1) réalisé un diagnostic global du cadre d'évolution du Maroc, notamment sur les volets économique, social, environnemental, de la gouvernance, etc. ; (2) identifié les opportunités, enjeux et défis du développement du Maroc ; et (3) a achevé ses travaux par une formalisation de recommandations sur les **grandes réformes et inflexions à mener, ainsi que sur les initiatives concrètes pour adapter le modèle de développement du Maroc, et permettre une croissance durable et inclusive**, qui place le citoyen au cœur de ce modèle.

Dans le même sillage, le pays continue de déployer ses **chantiers de développement structurants, sur la base de réformes institutionnelles et stratégies sectorielles** touchant l'ensemble des priorités (protection sociale, renforcement du système de santé, transition énergétique, préservation des ressources hydriques, etc.), et répondant aux défis majeurs identifiés, tout en définissant des orientations, des responsabilités, des objectifs et des plans d'actions clairs impliquant l'ensemble des parties prenantes.

4 Relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, 2003

5 Articles 31 et 71

6 Loi Cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, en application des Orientations Royales du Discours du Trône du 30 Juillet 2010

7 Accord de Paris, Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Agenda des ODD, etc.

8 Dont la refonte a été soumise à un large processus national de concertation (création de la Commission Spéciale sur le NMD, et élaboration du diagnostic et du rapport du NMD, en concertation avec les acteurs socio-économiques)

9 Néanmoins, mis au défi suite à la succession de crises ayant touché le pays, et les tensions économiques et géopolitiques actuelles.

10 Document constituant le cadre de référence de la vision, des ambitions et des chantiers phares du Royaume à moyen et long terme

11 Commission à caractère consultatif, mandatée par S.M le Roi Mohammed VI, et chargée de réaliser un état des lieux des réalisations du Royaume, des réformes engagées en tenant compte des attentes des citoyens, du contexte international et de ses perspectives d'évolution (composée d'acteurs du secteur public et des collectivités territoriales, du secteur privé, du milieu associatif, de représentants de jeunes, etc.)

Cependant, **les répercussions de la pandémie ; les impératifs de la relance économique et de la transition en cours ; et le contexte de crises et d'évolution des marchés internationaux** sont aujourd'hui autant de facteurs qui soulèvent la nécessité d'une meilleure convergence de l'arsenal politique et stratégique, autour d'une vision partagée, d'une planification intégrée, et d'une action concertée (rôle clé du NMD et des réformes à venir).

À court et moyen terme, le Maroc devrait être en mesure de **préserver ses équilibres macro-économiques** (relance de l'activité et de l'emploi, maîtrise de la dette et des dépenses, etc.) **et sociaux** (poursuite du chantier de généralisation progressive de la protection sociale à horizon 2025, sauvegarde du pouvoir d'achat des citoyens, renforcement du système de santé, mise à niveau de l'éducation, etc.), **tout en veillant à renforcer sa résilience aux changements climatiques** (mesures d'adaptation) et à **sécuriser les bases et fondamentaux de la transition verte et inclusive** (sensibilisation, promotion des projets verts, investissements structurants, réformes, inclusion des jeunes et des femmes, etc.).

Le Maroc devrait également **consolider sa compétitivité** et se **préparer aux tendances internationales** (inflation mondiale, meilleure intégration industrielle, taxe carbone aux frontières de l'UE, marché carbone, etc.). Dans ce sens le Royaume a entamé sa trajectoire de décarbonation et a défini dans le cadre de sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN révisée, 2021) 61 mesures d'atténuation portant **un objectif de réduction de 45,5% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à horizon 2030**¹².

À long terme, le Maroc est une **économie compétitive, décarbonée, et circulaire**, s'appuyant sur **des modes de production et de consommation responsables** ainsi que sur des **énergies principalement propres**, et reposant sur les meilleures pratiques de **préservation et de valorisation des ressources naturelles et de la diversité biologique**. Riche de sa culture, le pays favorise **l'innovation, fournit des services sociaux de qualité et inclusifs** (intégrant l'ensemble des populations, notamment les personnes vulnérables, les populations rurales, les jeunes, les femmes, etc.) et crée **des opportunités durables d'entrepreneuriat et d'emploi** permettant de **matérialiser les atouts du pays à travers la participation de toutes et tous**.

Dans ce sens, **le Partenariat pour l'Action en faveur de l'Économie Verte (PAGE)** - une initiative de 5 agences onusiennes (PNUE, PNUD, UNIDO, UNITAR, OIT) - s'inscrit dans la même lignée et vise à soutenir différents pays dans leurs démarches de transition vers une économie verte, inclusive, et compétitive, selon une approche systémique et intégrée. Le Royaume a adhéré au partenariat en mars **2020**¹³, et a lancé son programme en **2021**, dans le cadre de l'accompagnement de la relance industrielle, et des initiatives de concrétisation du nouveau modèle de développement et d'anticipation des besoins futurs en compétences.

Ainsi, le PAGE entame son programme d'actions par un état des lieux de l'économie verte et inclusive au niveau des pays partenaires, en l'occurrence le Maroc. La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du « **rapport de cadrage de l'économie verte et inclusive du Maroc** » et vise à fournir aux parties prenantes du partenariat des éléments clés de réflexion et d'aide à la décision quant aux secteurs, thématiques et actions prioritaires, notamment au regard de leurs impacts à court et moyen terme, et de leur potentiel de changement de paradigme à long terme (approche systémique et intégrée).

¹² Par rapport au scénario de référence de 2010 | Dont un objectif inconditionnel de 18,3% | 7 secteurs prioritaires (Électricité, Industrie, Agriculture, Forêts, Déchets, Bâtiment, Transport) | Investissement global sur la période 2020-2030 : ~39 Mds \$ (dont 21,5 Mds \$ conditionnée par le financement international)

¹³ Devenu le 20ème pays partenaire

Les objectifs spécifiques de la présente étude sont les suivants :

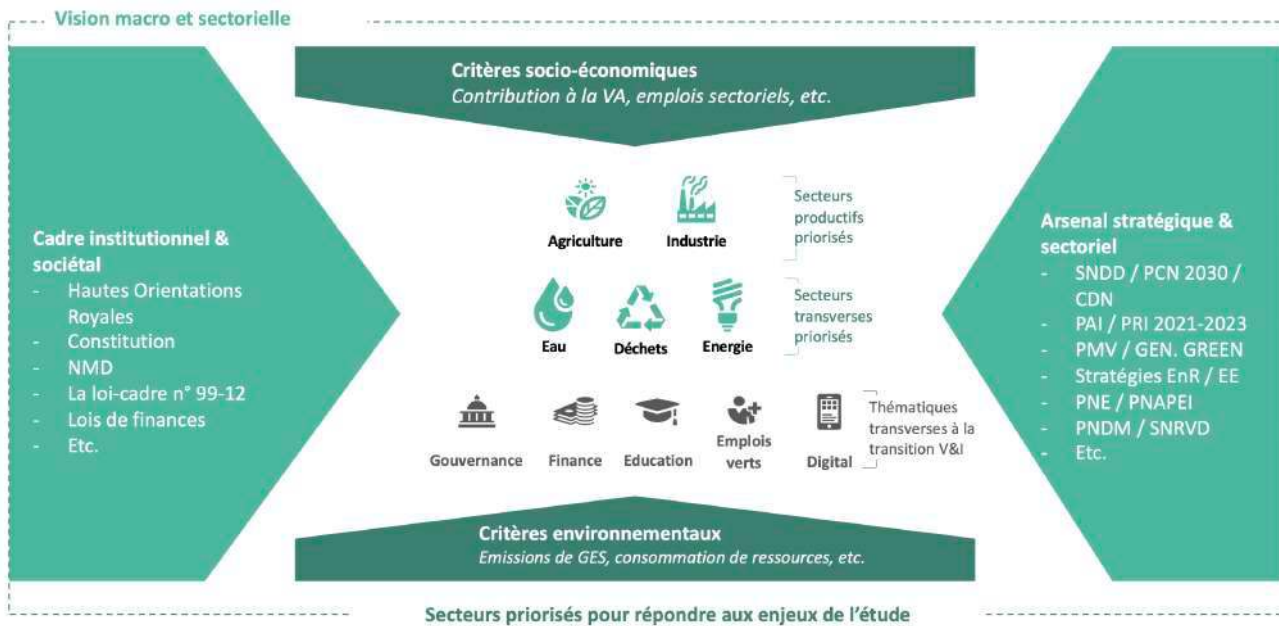
- Diagnostic **des progrès, opportunités, enjeux, et défis** en matière de politiques de **transition verte et inclusive** au Maroc, avec **l'appui des différentes parties prenantes de la transition**.
- Identification **des gaps et axes d'amélioration** au niveau des **thématiques, et des politiques sectorielles, et socio-économiques prioritaires** pour le Maroc
- Formulation des **recommandations et identification des axes et options d'intervention à fort impact pour le partenariat PAGE** dans le cadre de son engagement au Maroc.

Par ailleurs, l'étude s'articule autour de deux dimensions :

1. **Une dimension globale et macro, apportant une vue générale sur la situation du Maroc, et ses potentielles évolutions :**
 - ▶ Profils économique, social, et environnemental du Maroc
 - ▶ Prérequis de la transition verte et inclusive : Gouvernance ; Financement ; Éducation, Enseignement, Formation, Recherche & Innovation ; Emplois ; Digital...
2. **Une dimension sectorielle, apportant un diagnostic détaillé et un zoom sur les secteurs prioritaires pour le Maroc :**
 - ▶ 2 secteurs productifs : Agriculture, Industrie
 - ▶ 3 secteurs transverses : Eau, Energie, Déchets

Les secteurs et thématiques retenus ont été priorisés sur la base de la méthodologie arrêtée pour la présente étude : critères relatifs au poids socio-économique, et à l'empreinte écologique des secteurs.

Figure 1. Méthodologie de priorisation des secteurs et thématiques clés de l'étude

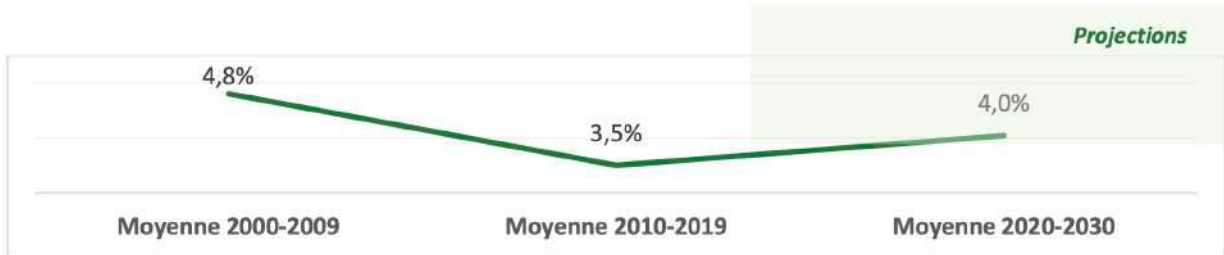


Ainsi, le présent rapport se décline en trois parties :

1. **Profil du Royaume du Maroc** : (1) macro-économique, (2) social et (3) environnemental
2. **Diagnostic stratégique** : (1) Agriculture, (2) Industrie, (3) Energie, (4) Eau, (5) Déchets, (6) Prérequis à la transition, (7) Progrès réalisés en matière des ODD.
3. **Conclusions et recommandations** : (1) Synthèse et messages clés (2) domaines prioritaires à appuyer au niveau macro et sectoriel (3) domaines prioritaires pour l'apprentissage et la sensibilisation en matière d'économie verte (4) domaines prioritaires pour le financement et la collecte de fonds de l'économie verte.

Tendances clés de l'économie verte et inclusive au Maroc

Figure 2. Croissance économique (moyenne sur 3 décennies, en %)



Sources : BKAM & projections de la Banque Mondiale et de la CSNMD

Figure 3. Structure de la valeur ajoutée par branche d'activité aux prix courants (top 5 des secteurs entre 2000 et 2019)



Source : MEF

Figure 4. Total des transactions commerciales (importations + exportations en Mds DH)



Source : Office des changes

Figure 5. Recettes des investissements directs étrangers au Maroc (en Mds DH)



Source : Office des changes

Figure 6. Structure démographique (en millions de personnes)



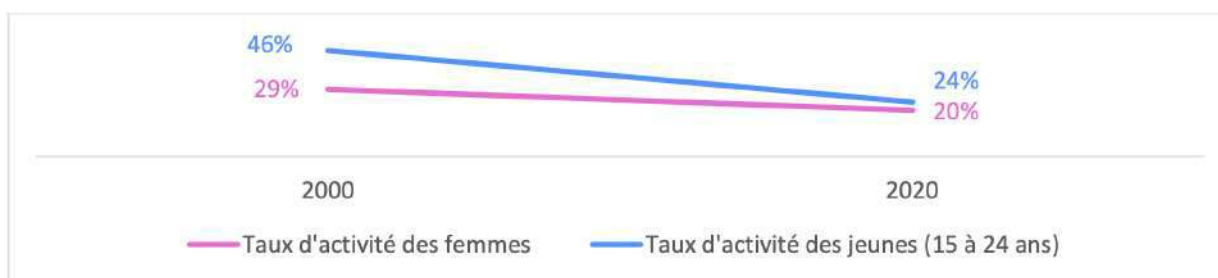
Source : HCP

Figure 7. Structure du marché de travail (%)



Source : HCP

Figure 8. Taux d'activité des femmes et des jeunes (%)



Sources : HCP & Banque Mondiale

Figure 9. Taux d'activité par milieu (%)



Figure 10. Taux de pauvreté (%)



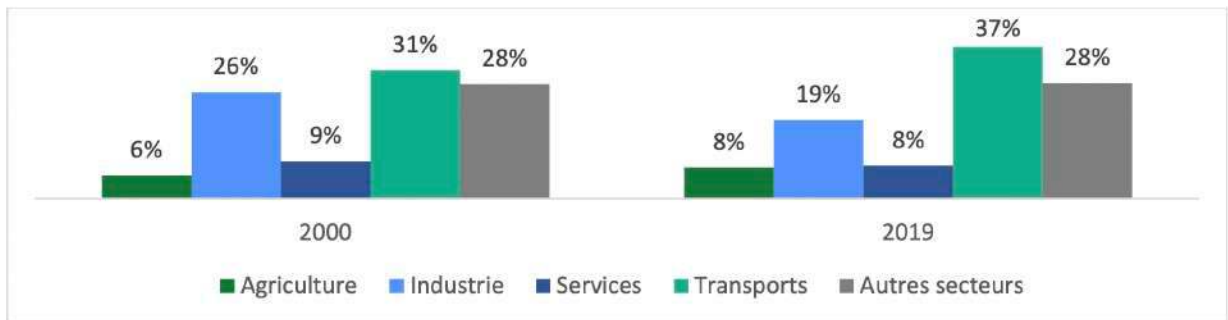
Source : HCP

Figure 11. Émissions totales de GES (kt d'équivalent CO2)



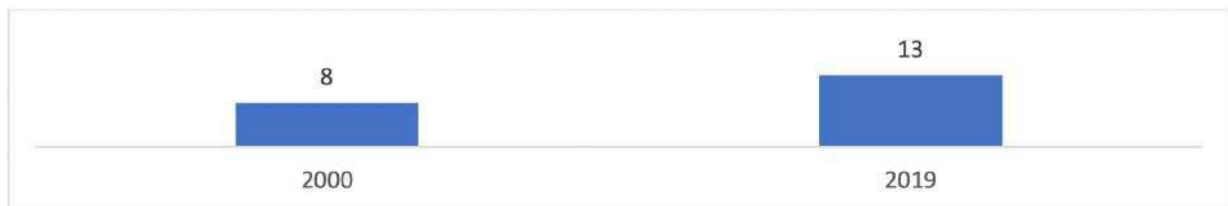
Source : Banque mondiale

Figure 12. Productivité carbone (PIB en DHs courants / kg de CO2)



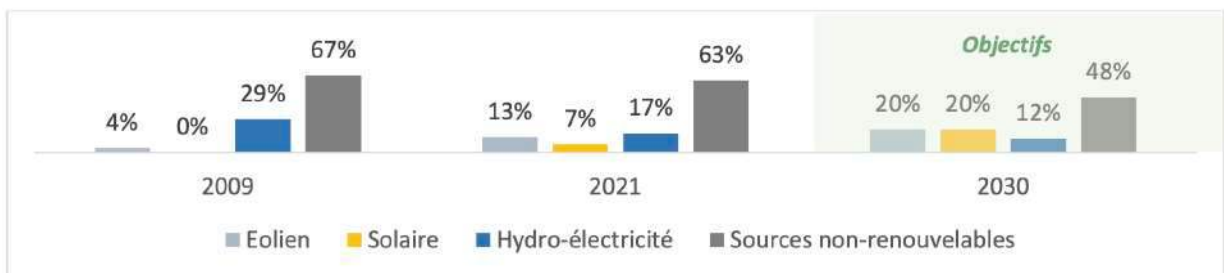
Source : OECD

Figure 13. Consommation d'énergie par secteur (en % de la consommation totale)



Sources : MEF & Banque mondiale

Figure 14. Évolution de la puissance installée par source d'énergie (en %)



Source : MTEDD

Figure 15. Demande potentielle des applications de l'hydrogène vert et de ses dérivés au Maroc (en TWh)



Source : MTEDD, feuille de route de l'hydrogène vert (scénario de référence)

Figure 16. Scénarios d'évolution de l'utilisation énergétique de la biomasse (potentiel en énergie primaire en TWh)



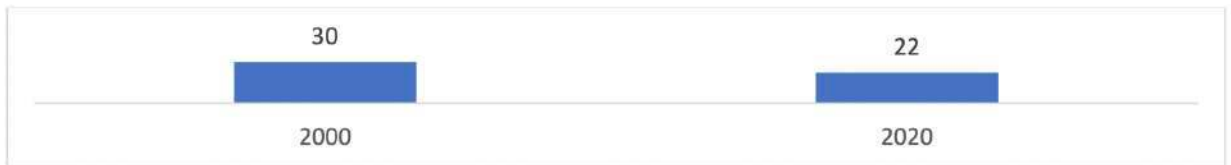
Source : MTEDD, feuille de route pour la valorisation énergétique en biomasse (scénario de base)

Figure 17. Disponibilité d'eau par habitant (m³/habitant/an)



Source : IRES

Figure 18. Superficie agricole utile par habitant (Ha pour 100 habitants)



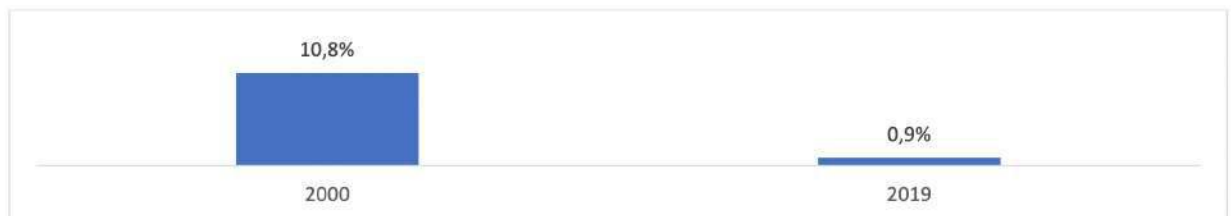
Source : IRES

Figure 19. Taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés (%)



Source : HCP & MTED

Figure 20. Recettes provenant des taxes liées à l'environnement (% des recettes fiscales totales)



Source : OECD

Ambitions du Nouveau Modèle de développement du Royaume

Tableau 1. Principales ambitions chiffrées du NMD

ECONOMIE		2019 ou dernier disponible	Cible 2035
1	PIB par habitant (en dollars ppa) (Hypothèse croissance moyenne annuelle >6%)	7826	16000
2	Indice de participation aux chaînes de valeur mondiales (2 sous-indicateurs, amont et aval)	43%	60%
3	Valeur ajoutée industrielle de moyenne ou haute technologie	28%	50%
CAPITAL HUMAIN			
4	Indice de Capital Humain	0.5	0.75
5	Densité de personnel soignant pour 1000 habitants (ODD)	1.65	4,5
6	Élèves maîtrisant les bases de la lecture, les mathématiques et les sciences à l'âge de 15 ans	27%	75%
INCLUSION			
7	Taux d'activité des femmes	22%	45%
8	Part de l'emploi formel dans l'emploi total	41%	80%
9	Indice de Gini	0.395	0.350
DURABILITÉ			
10	Part de l'eau dessalée et des eaux usées épurées dans la consommation totale d'eau (2 sous-indicateurs, dessalée et épurée)	0%	15%
11	Indice de développement local multidimensionnel (IDLDM)	0,7 (moyenne nationale 2014)	0.85
12	Part du renouvelable dans la consommation totale d'énergie	11%	40%
GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION			
13	Gouvernement Effectiveness Index	-0.12	1
14	Online Services Index (OSI)	0.52	0.9
15	Taux de satisfaction des citoyens vis-à-vis des services publics	-	80%

Source : NMD

PROFIL DU ROYAUME DU MAROC

1



PROFIL DU ROYAUME DU MAROC

1.1. PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE

- SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE
- IMPACTS ÉCONOMIQUES DES CRISES RÉCENTES ET PROJECTIONS DE CROISSANCE
- CHÔMAGE PAR GENRE
- ANALYSE DE LA SITUATION DU DÉFICIT PUBLIC
- ANALYSE DE LA SITUATION DE LA DETTE DU TRÉSOR
- SITUATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR AU MAROC
- PAYSAGE FINANCIER AU MAROC
- IMPLICATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
- NOUVELLE CHARTE DE L'INVESTISSEMENT
- CADRE DE L'ANALYSE GENRE
- SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
- TABLEAU DE BORD MACRO-ÉCONOMIQUE
- TENDANCES SECTORIELLES DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

1.2. PROFIL SOCIAL

- SITUATION SOCIALE GÉNÉRALE (Y COMPRIS IMPACTS DE LA PANDÉMIE)
- PROFIL DÉMOGRAPHIQUE
- SITUATION DE L'EMPLOI, DE L'ACTIVITÉ ET DU CHÔMAGE
- STRUCTURE DU MARCHÉ DU TRAVAIL
- POIDS DE L'INFORMEL DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL
- PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL
- QUALITÉ DU TRAVAIL
- PROTECTION SOCIALE
- PAUVRETÉ
- TABLEAU DE BORD SOCIAL

1.3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL

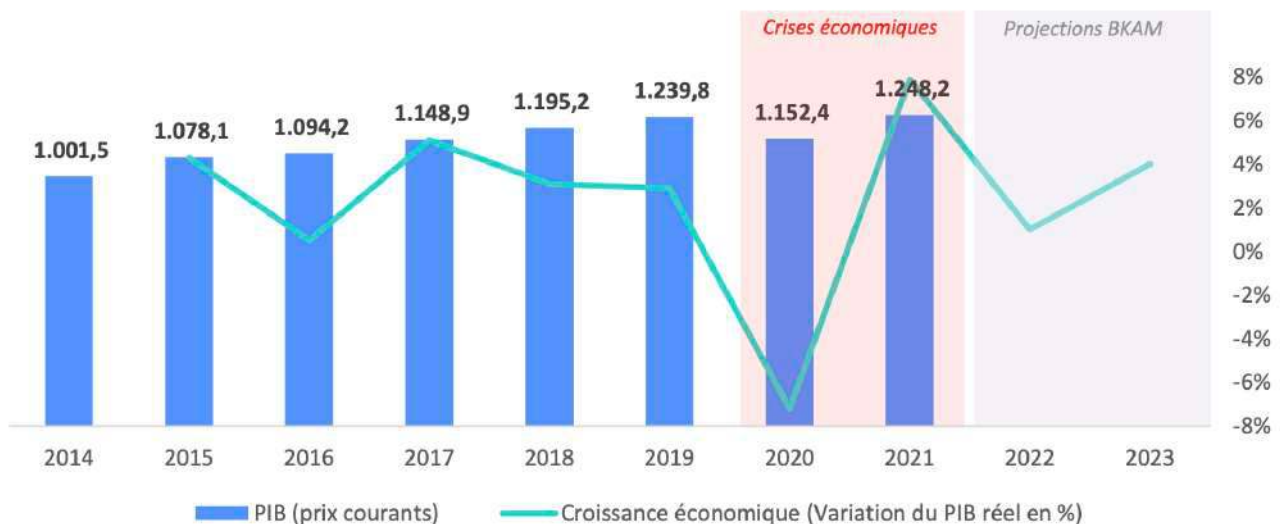
- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ATTRIBUTS DE L'ENVIRONNEMENT AU MAROC
- DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
- QUESTION DES SOLS
- AIRES PROTÉGÉES
- ESPACE FORESTIER
- LITTORAL
- CONTEXTE HYDRIQUE
- QUALITÉ DE L'AIR
- DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE CLIMAT
- TABLEAU DE BORD ENVIRONNEMENTAL

1.1. Profil Macro-économique

Le Maroc s'est caractérisé au cours des deux dernières décennies par une stabilité politique et macro-économique, et de faibles niveaux d'inflation (+/- 2%). Une dynamique principalement appuyée par ; (1) des réformes institutionnelles structurantes, (2) la consolidation des tissus productifs (Agriculture, Industrie...) à travers la massification des investissements¹⁴, (3) ainsi que le développement de la compétitivité du pays à l'échelle régionale et mondiale.

Cependant, le contexte difficile de la pandémie COVID-19 doublé d'une sécheresse en 2020 ont entravé le rythme de croissance poursuivi, malgré la forte réactivité du Royaume face à ces crises. L'économie nationale a ainsi subi une contraction de 7,2% au début de la présente décennie (contre +2,9% en 2019)¹⁵. L'année 2021 a marqué un frémissement de reprise économique et a affiché un taux de croissance de 7,9%, un effort dont les résultats seraient mitigés dans la conjoncture économique de l'année 2022.

Figure 21. Évolution du PIB (Mds DH) et de la croissance économique (%) du Maroc¹⁶



Les dernières projections de Bank-Al-Maghrib (BKAM)¹⁷ tablent sur une croissance de 1 % en 2022, et un rétablissement de l'économie Marocaine en 2023, avec une croissance projetée de 4%, sous l'hypothèse d'une année agricole fructueuse (retour à la production céréalière moyenne).

À noter que la Banque Mondiale prévoit une continuité de la croissance en 2024, avec un taux projeté de 3,6%. Pour la période 2025-2030, le nouveau modèle de développement (NMD) du Maroc, qui constitue une réflexion stratégique clé en matière de développement du Royaume, établit une hypothèse de croissance moyenne de l'ordre de 6%, ce qui représente un scénario ambitieux qui dépendra directement du rétablissement de la situation économique mondiale.

¹⁴ Taux d'investissement dépassant les 30% du PIB sur la décennie 2009-2019, soit l'un des plus élevés dans la Région MENA (MEF)

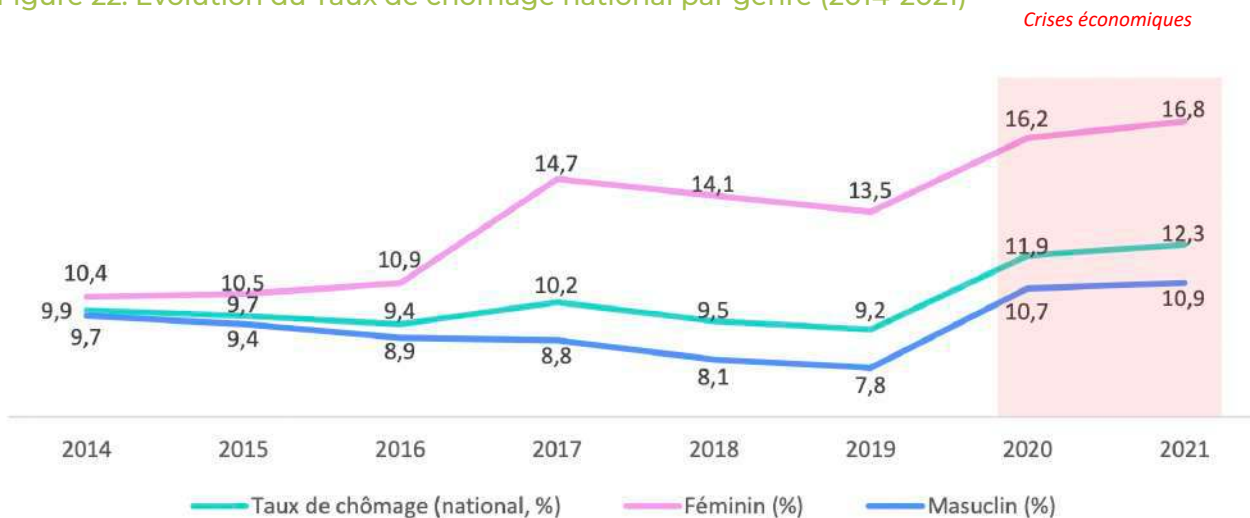
¹⁵ HCP, Comptes nationaux 2021

¹⁶ HCP, Comptes nationaux 2014-2021

¹⁷ Rapport sur la politique monétaire, juin 2022

Par ailleurs, le taux de chômage a atteint 11,9% en 2020 (contre 9,2% en 2019)¹⁸, avec une aggravation plus conséquente pour la catégorie de jeunes (15 à 24 ans), dont le taux de chômage a atteint 31,2% (contre 24,9% en 2019).

Figure 22. Évolution du Taux de chômage national par genre (2014-2021)¹⁹



Dans ce contexte de crise, l'économie nationale connaît une année incertaine marquée par la détérioration des déficits jumeaux²⁰ et du niveau d'endettement du trésor (qui pourrait avoisiner le seuil de 80% du PIB en 2022 contre ~60% en 2019), avec une saison agricole 2021-2022 impactée par la sécheresse et la forte hausse des prix des matières premières notamment énergétiques. Cette inflation, dont l'impact demeure imprévisible, a été exacerbée par le déclenchement de la guerre Russie/Ukraine.

¹⁸ HCP, Activité, emploi et chômage 2020

¹⁹ HCP

²⁰ Déficit budgétaire & déficit de la balance courante

Tableau 2. Analyse de la situation du déficit public (2021-2022)

En Mds DH	Loi de finances 2021	Loi de finances 2022	Écart en %
Recettes ordinaires	237	263	11%
Dont fiscales	196	223	14%
Directs	80	97	21%
Indirects	90	99	10%
Droits de douane	11	12	9%
Enregistrement de timbre	15	15	0%
Recettes non fiscales	38	36	-5%

Dépenses globales	308	335	9%
Fonctionnement	206	216	5%
Personnel	140	147	5%
Biens / services	66	69	5%
Intérêts de la dette	28	28	0%
Compensation	14	17	21%
Investissement	68	78	15%

Déficit budgétaire	72	71,6	-
---------------------------	-----------	-------------	----------

Figure 23. Évolution de la dette du Trésor du Maroc suite à la succession de crises économiques²¹



²¹ Source : MEF & BKAM

Par ailleurs, les échanges extérieurs du Maroc ont été marqués par un allègement du déficit commercial résultant d'une chute des importations de ~70 Mds DH en 2020 et un impact relativement moins important au niveau des exportations (-22 Mds DH). Les transactions commerciales se sont, ainsi, repliées de 11,7% pour se situer à 685,1 milliards de DH en 2020, contre 775,4 milliards de DH en 2019.

Depuis 2010, la situation de la balance commerciale s'est, nettement, améliorée. Le taux de couverture des importations par les exportations a augmenté de 42,8% en 2009 pour s'établir à environ 63% en 2021. Cette situation est le résultat du rythme de croissance des importations (1,3%) inférieur de 3,3 points au taux de croissance des exportations (4,6%) durant la période 2015-2020 (période de déploiement du PAI).

Des progrès ont été constatés durant les dernières années de la part détenue par le Maroc sur le marché mondial des échanges commerciaux, qui s'est hissé à 0,16% en 2019 (contre 0,12% en 2010). En outre, la dynamique impulsée au niveau du système productif national, grâce aux plans sectoriels déployés, s'est avérée opportune pour renforcer l'insertion du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

Figure 24. Évolution de la situation du commerce extérieur Marocain²²



Pour sa part, le secteur financier marocain a connu durant les deux dernières décennies un processus continu de modernisation afin d'accroître son efficacité, d'accompagner et de soutenir le développement économique et social du pays, et d'améliorer son attractivité sur le plan international. Les banques ont accordé un total de crédits d'environ 988 Mds DH à fin 2021 contre 621 Mds DH en 2010. Rapportés au PIB, les crédits bancaires ont représenté ~80% en 2021.

22 Office des changes (chiffres arrondis)

Figure 25. Créances bancaires sur l'économie (Mds DH)



Par ailleurs, à fin 2021, le nombre de sociétés cotées à la bourse des valeurs de Casablanca est de 76 sociétés d'une capitalisation boursière totale de 691 Mds DH (contre 627 Mds DH en 2019). Un niveau en quasi-stagnation et aussi faible comparativement à certains pays à niveau de développement proche comme l'Égypte (241 sociétés cotées en bourse), la Tunisie (80), la Turquie (371). S'agissant des indices boursiers MASI et MADEX, ceux-ci ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de +2,3% chacun durant la période 2015-2020, par rapport à une contre-performance annuelle moyenne de -1,4% et de -1,3% respectivement pour la période 2010-2014.

En outre, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a introduit en 2019 une circulaire qui stipule que le rapport financier annuel des sociétés cotées en bourse doit contenir un chapitre « Environnement, social et de gouvernance ». Ce dernier est destiné à informer le public sur l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, ses relations avec les employés et ses parties prenantes externes ainsi que sa gouvernance.

Plus de 80% des entreprises²³ faisant appel public à l'épargne décrivent leur politique en matière environnementale, à savoir les mesures prises et les normes et objectifs fixés en la matière, et 72% communiquent sur les actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité. Globalement, la majorité des entreprises concernées respecte cette nouvelle exigence de l'AMMC et se plie à la réglementation.

Le secteur privé a également initié plusieurs initiatives en matière de transition durable, portant notamment sur la création de labels RSE, l'adoption d'outils pour l'établissement de l'inventaire carbone, et la mise en place de mécanismes et projets de réduction volontaire des GES. Toutefois, ces initiatives restent concentrées au niveau des grands groupes. La CGEM avec l'appui des autorités publics continue de sensibiliser et d'accompagner les PME dans leur démarche d'intégration des pratiques de durabilité.

Par ailleurs, bien que le gouvernement marocain mène une politique résolument volontariste (le Maroc étant l'une des économies des plus diversifiées et des plus propices aux affaires de la région MENA), le secteur privé du pays peine encore à créer des emplois dans le secteur formel et à accroître la valeur des PME. L'État marocain a mis en œuvre plusieurs politiques de développement s'appuyant sur les investissements publics et les activités des entreprises publiques, qui représentent une part importante du PIB du pays. La promotion des flux d'investissements directs étrangers (IDE) a été au cœur de la stratégie nationale de développement au Maroc ces dernières années, et a vu la création d'« écosystèmes industriels » permettant aux entreprises étrangères d'accéder facilement aux ressources économiques et humaines.²⁴

²³ Baromètre ESG, Institut Marocain des Administrateurs (2020)

²⁴ BEI, étude sur le secteur privé

Même si le secteur privé est globalement dynamique par rapport à d'autres pays de la région MENA, l'investissement et la valeur ajoutée se concentrent au niveau d'un petit nombre d'entreprises. Les investissements du secteur privé représentent 16% du PIB, mais 63% de la valeur ajoutée est créée par de grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 175 Millions DH). Alors que les PME représentent plus de 90% des entreprises marocaines, elles peinent à investir, à accroître la valeur ajoutée et à se développer à plus grande échelle. Selon BKAM, les PME ne contribuent qu'à environ 20% du PIB et 30% des exportations. Pourtant, elles créent une part importante des emplois dans le secteur informel, dont le poids dans l'économie est estimé à environ 30% du PIB (contre 43% en 1998). Les activités informelles sont très répandues dans le secteur privé. Les stratégies mises en œuvre depuis le début des années 2000 pour améliorer l'environnement institutionnel, économique et financier ont contribué à réduire la taille de l'économie informelle. Toutefois, la persistance d'importantes activités informelles nécessite des réformes structurelles supplémentaires, notamment celles liées à l'éducation, au système judiciaire, à la politique fiscale et au marché du travail.

Ainsi, le secteur public demeure le principal moteur de la croissance de l'économie marocaine. Si le montant total des investissements atteignait 32% du PIB en 2019, le secteur public effectue, principalement par l'intermédiaire d'entreprises publiques, entre la moitié et les deux tiers des investissements dans le pays (MEF & IFC). Le rôle de l'État est également crucial en matière d'emploi, car il compte 42% des salariés du secteur formel (HCP).

Tableau 3. Estimation des principales sources de financement national (moyenne 2017-2021)²⁵

	Moyenne annuelle 2017-2021
Budget disponible pour le financement du pays	570+ Mds DH
<i>% total & sous-totaux par catégorie</i>	
I. Dépense publique	62%
<i>Dépenses du Budget Général de l'Etat (BGE)</i>	45%
<i>Dépenses des SEGMA</i>	~0%
<i>Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)</i>	9%
<i>Dépenses des Collectivités Territoriales (CT)</i>	7%
II. Investissement des sociétés	37%
<i>Investissement privé national</i>	21%
<i>Investissements des EEP commerciaux</i>	10%
<i>Investissements Directs à l'Etranger</i>	6%
III. Aides	2%
<i>Subvention de l'Aide Publique au Développement (APD)</i>	2%
<i>Philanthropie</i>	~0%

La nouvelle croissance marocaine (telle que définie par le NMD) est appelée à être plus efficiente, en s'appuyant davantage sur les gains de productivité avec une meilleure allocation de l'investissement vers les capacités productives et une contribution plus forte du secteur privé. Elle doit être plus résiliente, avec une base productive plus diversifiée, et plus riche en emplois, notamment formels, qualifiés et féminins. Enfin, la création de richesse doit être répartie plus équitablement entre les citoyens et entre les régions, en exploitant l'ensemble des potentialités économiques des territoires.

²⁵ Dalberg, étude sur les sources de financement national

Selon le diagnostic du NMD, l'implication du secteur privé dans le financement de la transition V&I demeure insuffisante à date. Dans ce sens, le Maroc a adopté une nouvelle charte de l'investissement visant à :

- Orienter l'investissement vers des secteurs productifs à forte valeur ajoutée
- Ancrer et réaliser le développement durable
- Renforcer l'attractivité du Royaume à même d'en faire un pôle continental et international dans le domaine des investissements directs étrangers (IDE)
- Améliorer le climat des affaires
- Faciliter les processus et procédures d'investissement
- Augmenter la contribution de l'investissement privé national et étranger (Objectif d'atteindre 2/3 de l'investissement total, soit 350 Mds DH à l'horizon 2035, contre 1/3+ actuellement).

Afin d'atteindre ces objectifs, un ensemble de dispositifs a été mis en place à savoir, un dispositif principal, un dispositif de soutien dédié aux projets stratégiques, un dispositif destiné à encourager le développement des entreprises marocaines à l'étranger, ainsi que trois dispositifs de soutien spécifiques à la promotion des PME et des entreprises marocaines qui envisagent développer leurs capacités à l'international.

Le dispositif principal comprend :

- ▶ *Des primes communes, en soutien aux investissements, en ligne avec les Hautes Orientations Royales, les objectifs du nouveau modèle de développement et les priorités fixées par le gouvernement.*
- ▶ *Une prime territoriale additionnelle, visant à encourager l'investissement dans les provinces les moins favorisées.*
- ▶ *Une prime sectorielle additionnelle, accordant des incitations en vue de dynamiser les secteurs porteurs.*

Le dispositif dédié aux projets d'investissement à caractère stratégique comprend :

- ▶ *Des avantages spécifiques négociés (secteurs stratégiques à fixer ultérieurement par voie réglementaire).*

Le dispositif destiné à encourager le développement des entreprises marocaines à l'international sera fixé ultérieurement par voie réglementaire.

Le dispositif destiné aux TPME vise à :

- ▶ *Poursuivre la réforme du secteur financier : mécanismes de soutien et de garantie destinés au financement des T/PME*
- ▶ *Prendre des mesures en faveur des T/PME en matière d'accès à la commande publique, de renforcement de capacité, de formation, etc.*
- ▶ *Mettre en place un dispositif de soutien spécifique destiné aux TPME, dont les modalités de mise en œuvre seront fixés par voie réglementaire.*

Ainsi tout investisseur désirent bénéficier de soutien principal ou spécifique doit conclure avec l'Etat une convention d'investissement qui définit, en particulier, les engagements réciproques de l'Etat et de l'investisseur et les modalités de leur mise en œuvre.

La charte de l'investissement précise que la base de calcul et les taux des primes communes à l'investissement, de la prime territoriale et de la prime sectorielle sont fixés par voie réglementaire. **Ces primes sont cumulables entre elles dans la limite de 30% du montant d'investissement éligible aux primes.**

Par ailleurs, afin de soutenir la relance de l'économie et de l'emploi **Bank Al-Maghrib a réduit son taux directeur de 75 points de base en 2020, ce dernier est passé à 1,5% (maintenu à date).**

Sur le plan de la demande intérieure, la consommation des ménages devrait se maintenir, bénéficiant du comportement globalement favorable des principaux baromètres des revenus dont, notamment, les crédits à la consommation, les transferts des MRE et les créations d'emplois. La consommation des ménages a bénéficié d'aides publiques directes au pic de la COVID-19 (transferts monétaires au profit des populations vulnérables), et bénéficie actuellement de mesures de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des ménages (subvention du secteur de transport en vue de maîtriser le coût final des marchandises).

Enfin, le NMD du Maroc a placé l'autonomisation économique des femmes, tant en milieu urbain que rural, au rang de ses priorités en vue d'en faire un facteur clé de rééquilibrage des rapports genre, permettant aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie, de jouir pleinement de leurs droits tels que stipulés dans la Constitution. Dans ce sens, le Maroc déploie des efforts conséquents dans le cadre de l'analyse des enjeux d'inégalités hommes/femmes, et **continue d'accompagner ses lois de finances d'un rapport axé sur le genre** étudiant la situation de l'emploi pour les femmes, leur rôle dans la croissance économique (y compris l'accès aux postes de décision dans la fonction publique), ainsi les mesures de programmation budgétaire intégrant la dimension genre.

Situation économique actuelle du Maroc et perspectives d'évolution à moyen et long terme²⁶.

Après avoir connu des rythmes de croissance assez vigoureux au début des années 2000, l'économie nationale a vu sa capacité à créer des richesses et des emplois s'essouffler progressivement. **Le rythme de croissance de l'économie marocaine est, ainsi, passé de 4,8% en moyenne annuelle sur la période 2000-2009 à 3,5% sur la période 2010-2019 (2,8% entre 2018 et 2019)** et se caractérise, en plus, par un contenu faible en emplois, ce qui ne permet pas d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail en majorité des jeunes.

Figure 26. Croissance économique du Maroc (Historique et prévisions, en %)



26 Extraits du NMD

Tableau 4. Profil régional de l'économie marocaine (2018)

	PIB par habitant (MAD)	PIB par habitant (100 = Maroc)	Taux d'urbanisation (%)	Part de la population (%)	Part du PIB (%)
Béni Mellal – Khénifra	24 397	78	50,4	7,3	5,7
Casablanca – Settat	49 654	158	75,1	20,5	32,3
Dakhla – Oued ed Dahab	85 669	272	77,3	0,5	1,3
Drâa – Tafilalet	16 747	53	35,2	4,8	2,5
Fès – Meknès	21 483	68	62,1	12,3	8,4
Guelmim – Oued Noun	36 157	115	66,7	1,3	1,4
Laâyoune – Saguia al Hamra	49 275	157	94,5	1,1	1,7
Marrakech – Safi	19 870	63	43,5	13,3	8,4
Oriental	22 832	73	68,3	6,8	4,9
Rabat – Salé – Kénitra	36 218	115	71,0	13,5	15,6
Souss – Massa	26 479	84	58,9	8,0	6,7
Tanger – Tétouan – Al Hoceima	32 114	102	61,0	0,6	10,8
Maroc	31 473	100	60,8	100	100

La perte de vigueur de l'activité économique traduit la faiblesse des gains de productivité et la diversification limitée des ressorts de la croissance sur le plan sectoriel et géographique. Cette situation est aggravée par les coûts de facteurs affectant la compétitivité des entreprises nationales, le climat des affaires et les distorsions générées par le système incitatif public, qui continue de soutenir les activités traditionnelles ou à faible valeur ajoutée, et de manière moindre les activités productives et innovantes et celles à fort potentiel de développement de l'offre exportable à forte valeur ajoutée. **Il en découle une lenteur du processus de transformation structurelle de l'économie nationale, comme le montre la structure du PIB qui n'a pas connu d'évolution majeure sur les deux dernières décennies** (le Maroc a reposé sur des secteurs traditionnels au cours des 20 dernières années à savoir l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'immobilier, etc.).

Les développements positifs et prometteurs de certaines industries comme l'automobile ou l'aéronautique sont à souligner, mais n'ont pas encore été suffisamment denses pour entraîner un changement de la structure économique.

Le Maroc dispose d'atouts et de potentialités considérables pour réussir son décollage économique. Durant les 2 dernières décennies, le Maroc a posé les fondations de son émergence à travers des réformes structurelles, une ouverture économique renforcée et des investissements conséquents dans les infrastructures.

D'importants gisements de prospérité doivent être exploités plus intensément : un capital naturel abondant qui appelle à être davantage transformé ; un capital immatériel riche à valoriser ; une position géostratégique privilégiée qui ouvre des opportunités d'insertion dans les chaînes de valeur mondiales ; et un marché intérieur à reconquérir et à moderniser. **L'ambition du Nouveau Modèle de Développement est de créer les conditions pour que le Maroc tire profit de l'ensemble de ses atouts en devenant une nation d'opportunités, d'entrepreneuriat et d'innovation.**

Ainsi, le Maroc a clairement identifié des moteurs de croissance à même d'assurer l'inflexion de son modèle de développement à moyen et long terme :

- Mise en place d'un cadre favorable pour promouvoir l'innovation au sein des entreprises et faire émerger des start-ups de dimension régionale et mondiale (massification des investissements en R&D, développement de partenariats à l'international, etc.).
- Dynamisation et stimulation du secteur privé (adoption d'une nouvelle charte de l'investissement, réforme des cadres institutionnel et réglementaire, etc.).
- Conquête de nouveaux secteurs et marchés (diversification de l'économie).
- Construction d'un environnement économique incitant à des comportements vertueux (mise en place de politiques publiques favorables à l'entrepreneuriat productif et durable).
- Consolidation du rôle stratégique de l'Etat (production de biens communs, facilitation de l'initiative privée, régulation des marchés, équilibres macroéconomiques, encouragement des secteurs d'avenir, etc.).
- Renforcement des entreprises publiques à travers une réforme de la politique actionnariale de l'Etat (amélioration de la capacité d'animation des écosystèmes sectoriels et territoriaux, clarification de la tutelle des EEP, amélioration des systèmes de gestion et de gouvernance, etc.).
- Mobilisation de la commande publique en faveur du développement productif et l'émergence d'une économie sociale structurée et innovante.
- Instauration d'un choc de compétitivité (transformation productive, intégration de l'informel, etc.).
- Élimination de manière systématique des barrières administratives et réglementaires.
- Intégration de l'informel par une logique incitative, progressive et adaptée à la nature des acteurs.
- Développement de mécanismes de renforcement de la transparence des marchés et d'amélioration des conditions de concurrence saine.
- Mise en place d'un mécanisme de pilotage et de mise en œuvre harmonisé pour réaliser les ambitions sectorielles stratégiques.

Par ailleurs, selon le NMD, les secteurs suivants constituent les principaux vecteurs de développement du Royaume à moyen et long terme :

- **Agriculture** : une souveraineté alimentaire portée par une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée, inclusive et responsable.
- **Industrie** : une industrie compétitive, diversifiée, décarbonée et de plus en plus sophistiquée.
- **Énergies propres** : un potentiel significatif pour le royaume et un leadership régional.
- **Tourisme** : un secteur stratégique pour le Maroc (7% du PIB et 550 000 emplois directs en 2019) amené à monter en gamme à moyen et long terme.
- **Logistique** : une opportunité de faire de l'économie marocaine un hub multisectoriel ancré dans les chaînes de valeur internationales.
- **Digital** : un facteur majeur de compétitivité, de modernisation des entreprises et de développement de nouveaux métiers et secteurs en phase avec les transformations mondiales.
- **Services** : un paysage entrepreneurial favorable à l'émergence de start-ups de services à haute valeur ajoutée.

Données historiques et perspectives macro-économiques (sélection d'indicateurs)²⁷

Tableau 5. Tableau de bord macro-économique

	Historique							Actuel	Prévisions	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PIB (Mds DH)²⁸	1.001,5	1.078,1	1.094,2	1.148,9	1.195,2	1.239,8	1.152,4	1.248,2	-	-
Croissance économique (Variation du PIB réel en %)	-	4,3%	0,5%	5,1%	3,1%	2,9%	-7,2%	7,9%	1%	4%
Taux d'investissement brut²⁹ (%)	32,5%	30,8%	32,4%	32,6%	33,4%	31,9%	28,4%	31,1%	-	-
Investissements Directs Étrangers (Mds DH)	36,5	39,2	35,3	34,3	46	34,8	26	31,9	-	-
Taux de croissance des exportations (%)	8,3%	8,6%	3,5%	10,3%	10,7%	3,3%	-7,5%	25%	-	-
Taux de chômage (%)	9,9%	9,7%	9,4%	10,2%	9,5%	9,2%	11,9%	12,3%	-	-
Taux d'inflation (%)	0,4%	1,6%	1,6%	0,7%	1,6%	0,2%	0,7%	1,4%	-	-
Taux d'endettement public³⁰ (%)	63,4%	63,7%	64,9%	65,1%	65,2%	64,8%	76,4%	-	-	-
Transferts des MRE³¹ (Mds DH)	57,4	60,1	62,5	65,8	64,9	65	68,1	93,3	-	-
Recettes touristiques (Mds DH)	57,4	61,15	64,2	71,9	73,1	78,6	36,4	34,3	-	-

²⁷ MEF, Office des changes, HCP, DEPF

²⁸ Prix courants

²⁹ Formation Brute du Capital Fixe + Variation de Stock (en % du PIB)

³⁰ Trésor + Garantie (en % du PIB)

³¹ Marocains Résidents à l'Étranger

Tendances sectorielles³²

Tableau 6. Reprise économique et tendances sectorielles

		SECTEUR	2020	2021	AVRIL 22	MAI 22	CUMUL
Activités primaires		Agriculture	●	●	●	●	●
		Pêche	●	●	●	●	●
Activités secondaires		Phosphates et dérivés	●	●	●	●	●
		Automobile	●	●	●	●	●
		Aéronautique	●	●	●	●	●
		Electronique et électrique	●	●	●	●	●
		Agroalimentaire	●	●	●	●	●
		Textile et cuir	●	●	●	●	●
		Energie électrique	●	●	●	●	●
		BTP	●	●	●	●	●
Activités tertiaires		Tourisme	●	●	●	●	●
		Transport	●	●	●	●	●
		Télécommunications	●	●	●	●	●

● Amélioration

● Stabilité

● Recul

*: appréciation basée sur les derniers baromètres conjoncturels disponibles.

1.2. Profil social

Le Maroc a mis en œuvre, durant les deux dernières décennies, des efforts conséquents pour rehausser ses capacités productives et renforcer sa résilience économique mais également pour consolider son niveau de développement humain et soutenir les fondements de la cohésion sociale. Des programmes ambitieux sont déployés, ciblant en priorité les populations en situation de vulnérabilité et de pauvreté, notamment, celles vivant dans les zones les plus défavorisées du Royaume.

Ainsi, dans leur globalité, **les baromètres sociaux se sont nettement améliorés** attestant de l'évolution positive des conditions socio-économiques des populations, notamment, au niveau de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des infrastructures et services de base.

Sur le plan de l'éducation, l'accès à l'école primaire a été généralisé (100% en 2020-2021) et les taux de scolarisation ont doublé (par rapport à l'année 2000) pour les niveaux secondaires collégial et secondaire qualifiant pour atteindre, respectivement, 94,7% et 71,1% durant la même année scolaire. D'autre part, les taux d'analphabétisme masculin et féminin ont connu une baisse significative au niveau national, passant respectivement de 37,6% à 22,9% et de 61,9% à 41,5% entre 2000 et 2019.

Au niveau des services de base, la population rurale ayant accès à l'eau potable et à l'électricité a nettement progressé pour atteindre respectivement 97,8% et 99,8% en 2020. Quant à la protection sociale, 70% de la population disposait d'une couverture médicale de base en 2019 contre moins de 20% en 1999 (avec une perspective de généralisation à horizon 2025). En matière d'habitat, le déficit en logements a été réduit de moitié, notamment à travers le lancement de divers programmes de réhabilitation des logements insalubres et le développement de l'offre en logement social en partenariat avec le secteur privé.

Durant les deux dernières décennies, les efforts de désenclavement ont bénéficié à plus de 3 millions de ruraux. Ainsi, dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural (PRDTS), il est prévu d'atteindre un taux d'accessibilité aux routes rurales de 90% en 2023 contre 85% en 2017 et 54% en 2015.

Quant au PIB par habitant, il est passé, entre 2000 et 2021, d'environ 12300 dirhams à 35300 dirhams³³, Cette amélioration du niveau de vie a été accompagnée par une réduction des inégalités de revenus avec une inflexion à la baisse de l'indice de GINI de 0,406 à 0,385 entre 2001 et 2019.

Néanmoins, **le classement du Maroc à l'échelle internationale selon son indice de développement humain (IDH) est resté stable** durant les dernières années. En effet en 2020, le Maroc se positionnait au 121^{ème} rang sur 189 pays avec un IDH de 0,686, derrière l'Égypte (116^{ème}) et la Tunisie (95^{ème}).

Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 et ses effets négatifs ont mis à épreuve le tissu socioéconomique marocain et ont révélé la nécessité de réformer certains secteurs encore sensibles au vu de leurs capacités limitées. Cela concerne, en particulier, les secteurs de la santé et de l'éducation qui ont connu des détériorations sous les effets de la pandémie.

Dans le même sillage, et dans le but de reconstruire l'économie post-Covid-19 et d'insuffler une dynamique économique mobilisant l'ensemble des acteurs, **le Nouveau Modelé de Développement (NMD) est porteur d'une forte empreinte sociale et positionne le développement du capital humain au cœur de la transformation escomptée** par l'économie marocaine. Ce qui passe, indéniablement, par des changements structurels (santé, éducation, formation, innovation, etc.).

Profil démographique

Les 4 dernières décennies ont été marquées par des changements importants au niveau des différents paramètres démographiques du Maroc. Ainsi, avec la baisse sensible de la mortalité et de la fécondité, le pays est entré dans sa deuxième phase de transition démographique et atteindrait une population, estimée à 43,5 millions d'habitants vers l'an 2050³⁴.

En 2021, la population du Maroc s'élevait à 36,3 millions contre 29,8 millions d'habitants en 2004, soit un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 1.2%. Par milieu de résidence, les populations urbaine et rurale ont enregistré des taux de croissance annuels moyens respectifs de l'ordre de 2% et -0,1%.

L'élargissement de l'urbanisation (63,9% en 2021 contre 55,1% en 2004), est la résultante combinée de l'exode rural et du développement du périmètre urbain, notamment, à travers le reclassement de certaines localités rurales en zones urbaines.

34 Prévisions du HCP

Tableau 7. Profil démographique du Maroc par milieu (en milliers)³⁵

	Urbaine	Rurale	Ensemble
2000	15 082	13 200	28 283
2010	18 665	13 517	32 182
2020	22 783	13 168	35 952
2030	26 662	12 668	39 330
2040	29 794	12 107	41 902
2050	32 081	11 481	43 562

	2021			2050		
	Féminin	Masculin	Ensemble	Féminin	Masculin	Ensemble
00-04	1426	1489	2915	1239	1296	2535
05-09	1596	1669	3265	1273	1330	2603
10-14	1526	1589	3115	1305	1363	2668
15-19	1469	1534	3003	1328	1386	2714
20-24	1462	1495	2957	1349	1405	2754
25-29	1498	1478	2976	1374	1429	2803
30-34	1449	1400	2849	1385	1437	2822
35-39	1353	1296	2649	1579	1639	3218
40-44	1247	1178	2425	1434	1477	2911
45-49	1134	1075	2209	1401	1448	2849
50-54	977	926	1903	1388	1387	2775
55-59	914	866	1780	1436	1385	2821
60-64	742	749	1491	1344	1266	2610
65-69	570	591	1161	1240	1143	2383
70-74	366	356	722	1079	944	2023
75-79	258	209	467	882	721	1603
80+	240	183	423	884	582	1466
Total	18227	18083	36310	21920	21638	43558

Par ailleurs, l'analyse du profil démographique du Royaume indique 2 constats clés :

- La tranche d'âge de la population âgée de 15-59 ans représente ~63% de la population selon les projections du HCP, exerçant, ainsi, une forte pression démographique sur le marché du travail dans les années à venir.
- Le ratio de vieillesse³⁶ passerait, de 18,7% en 2021 à 24,5% en 2030 et à 39,3% en 2050. Ce qui traduit la tendance de vieillissement de la population, un phénomène légèrement plus enregistré chez les femmes : les femmes représentent 50,9% de la population âgées de 60 ans et plus en 2021 contre 49,1% de la population masculine. Ce constat indique également la nécessité du renforcement du dispositif de protection sociale à long terme en matière de prise en charge des soins et de systèmes de retraite.

Par ailleurs, la baisse du taux de fécondité, enregistré au cours des dernières **décennies a favorisé la réduction de la taille moyenne des ménages** qui a diminué au niveau national de 5,2 personnes par ménage en 2004 pour atteindre 4,2 en 2021.

Par milieu de résidence, cet indicateur est de l'ordre de 5 personnes par ménage en 2021 contre 6 en 2004 dans les zones rurales et de 3,9 en 2021 contre 4,7 en 2004 dans les zones urbaines.

La croissance annuelle moyenne de l'effectif des ménages est plus rapide en milieu urbain (3,2% l'an entre 1994 et 2021) qu'en milieu rural (1,2% l'an) en lien, notamment, avec la dynamique démographique plus accélérée pour les citadins.

Marché du travail

L'analyse des indicateurs du marché du travail au Maroc fait ressortir **une évolution marquée par une baisse tendancielle du taux d'activité et du taux d'emploi et par une disparité de la répartition spatiale et sectorielle.**

La population active a connu un accroissement continu à raison de 80 mille actifs nets additionnels annuellement, passant de 10,278 en 1999 à 11,971 millions d'actifs en 2020³⁷. Toutefois, **cet accroissement demeure inférieur à celui de la population en âge d'activité** (15 ans et plus) qui a largement augmenté durant la même période, ce qui s'est traduit par une baisse du taux d'activité de 54,4% en 1999 à 45,3% en 2021.

Cette baisse est plus prononcée en milieu rural (-13,1 points), soit 50% en 2021 contre 63,1% en 1999, qu'en milieu urbain (-6,2 points), soit 41,9% contre 48,1% durant les mêmes périodes.

Par sexe, le taux d'activité révèle un écart important entre les femmes et les hommes (70,4% chez les hommes et 20,9% chez les femmes en 2021), reflétant la faible participation des femmes au marché du travail.

La baisse du taux d'activité a concerné l'ensemble des tranches d'âge mais avec des niveaux différenciés. Pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce taux a reculé de 24,3 points entre 1999 et 2021 alors que chez les personnes âgées de 25 à 34 ans, il a baissé de 4,8 points et parmi celles âgées de 35-44 ans de 3,8 points.

³⁶ Indicateur mesurant le degré de dépendance économique des personnes âgées aux personnes en âge d'activité, calculé en rapportant l'effectif des personnes de 60 ans à celui des personnes en âge d'activité (15-59 ans)

³⁷ Et 10,722 actifs en 2021 suite au prolongement des crises économiques

Par ailleurs, l'économie nationale a perdu 432.000 postes d'emplois en 2020, et a créé 230 000 postes d'emploi en 2021, sous l'effet de la pandémie et de la sécheresse, (soit une destruction nette de l'emploi de 202 000 postes sur la période 2020-2021, contre une création de 165.000 postes en 2019). **Le taux de chômage est ainsi passé de 11,9% à 12,3% au niveau national** (2020-2021), de 15,8% à 16,9% en milieu urbain et de 5,9% à 5% en milieu rural. Il est plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (31,8%), les diplômés (19,6%) et les femmes (16,8%).

Un marché de travail principalement impacté par la nature du tissu économique national

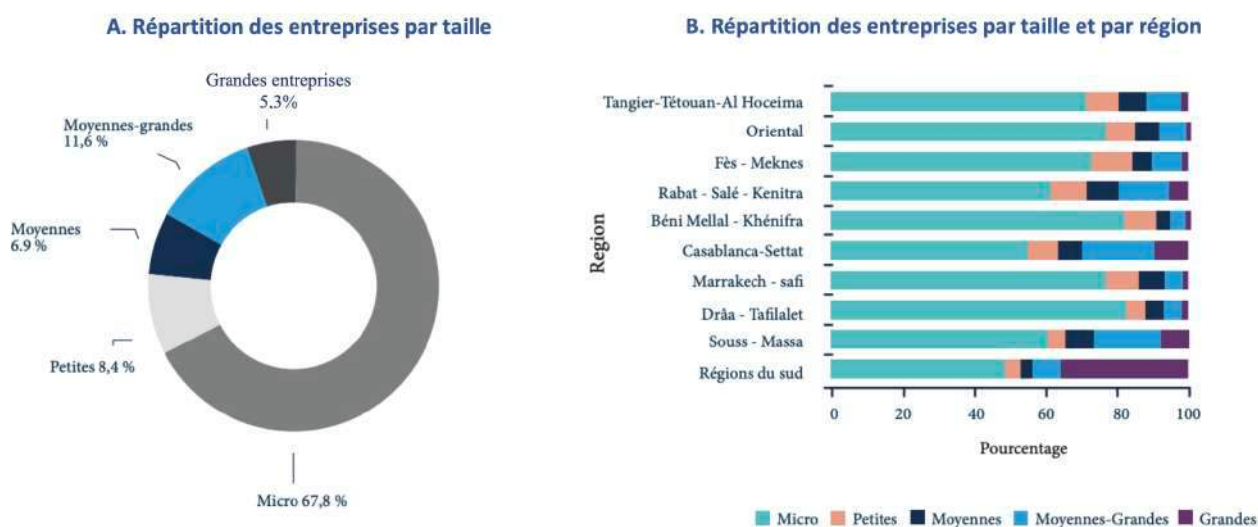
Selon une étude réalisée par le HCP et la BM³⁸, la plupart des entreprises emploient moins de 10 travailleurs, alors que seulement 12% sont des moyennes et grandes entreprises. Les microentreprises forment le pilier central de l'économie marocaine, et au cours de la dernière décennie, leur part dans le nombre total d'entreprises du paysage marocain n'a pas varié de manière substantielle.

Parmi ce groupe, qui peut être soit informel soit formel, il existe un large éventail de typologies d'entreprises, depuis les très modernes startups technologiques, jusqu'aux entreprises familiales plus traditionnelles.

Comme de nombreux autres pays à faible revenu, le Maroc est affecté par le problème du « chaînon manquant », à savoir une concentration de petites et microentreprises et de quelques grandes entreprises avec, entre les deux, peu de sociétés de taille moyenne.

La répartition régionale montre également que, outre la présence très importante de microentreprises, les moyennes et grandes entreprises sont localisées dans les régions Casablanca-Settat et Souss-Massa.

Figure 27. Répartition des entreprises marocaines par taille et par région³⁹



38 Paysage de l'emploi au Maroc

39 HCP, Banque Mondiale

D'après la même étude, le faible taux de création d'emplois à la faveur de la croissance économique marocaine peut être attribué à la dépendance à l'égard des secteurs à forte intensité de capital, et à l'insuffisance de la mise à niveau des secteurs économiques. D'autant plus que la transformation structurelle a été lente et hétérogène selon les régions (concentrées au niveau du littoral et des grandes villes).

Ainsi, le marché de travail est caractérisé par des taux d'inactivité élevés, une faible participation des femmes, une prédominance de services à faible valeur ajoutée et un environnement des affaires toujours en consolidation, notamment pour les jeunes entreprises.

Un marché de travail caractérisé par un secteur informel important

Le secteur informel représente ~40% de la population active, soit 4,3 Million de personnes actives⁴⁰, et la majeure partie (près de 60%) de l'emploi du secteur privé. Il comporte un secteur traditionnel localisé d'économie familiale marquée par un retard technologique dans l'agriculture (3,4 millions), la pêche et l'artisanat (2,4 millions), un secteur de précarité et de survie non localisé (formé en grande partie de commerçants ambulants), un secteur informel de clandestinité dont le poids est difficile à chiffrer et un secteur d'évasion fiscale et sociale représentant 20% à 30% du temps de travail salarié. Les emplois de l'économie informelle sont caractérisés par la précarité et la faiblesse des revenus⁴¹.

Alors que le secteur public et le secteur privé formel des grandes entreprises, concentrent la majeure partie des diplômés du supérieur, l'économie informelle fournit des emplois salariés à des personnes à faible niveau scolaire.

Tableau 8. Emploi formel et informel par catégories (selon le dernier recensement de la population de 2014)⁴²

	Informel	Formel	Total
Total	6 162 697	3 878 959	10 041 656
Jeunes <i>% du total</i>	1 160 410 <i>18,8%</i>	373 331 <i>9,6%</i>	1 533 741 <i>15,3%</i>
Femmes <i>% du total</i>	757 743 <i>12,3%</i>	1 134 507 <i>29,2%</i>	1 892 250 <i>18,8%</i>

Bien que le processus de formalisation se soit amélioré, la qualité globale des emplois demeure insuffisante (selon le diagnostic de la BM et du HCP). Une lente évolution de l'économie vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée a entravé la transformation structurelle nécessaire pour créer une demande de main-d'œuvre qualifiée.

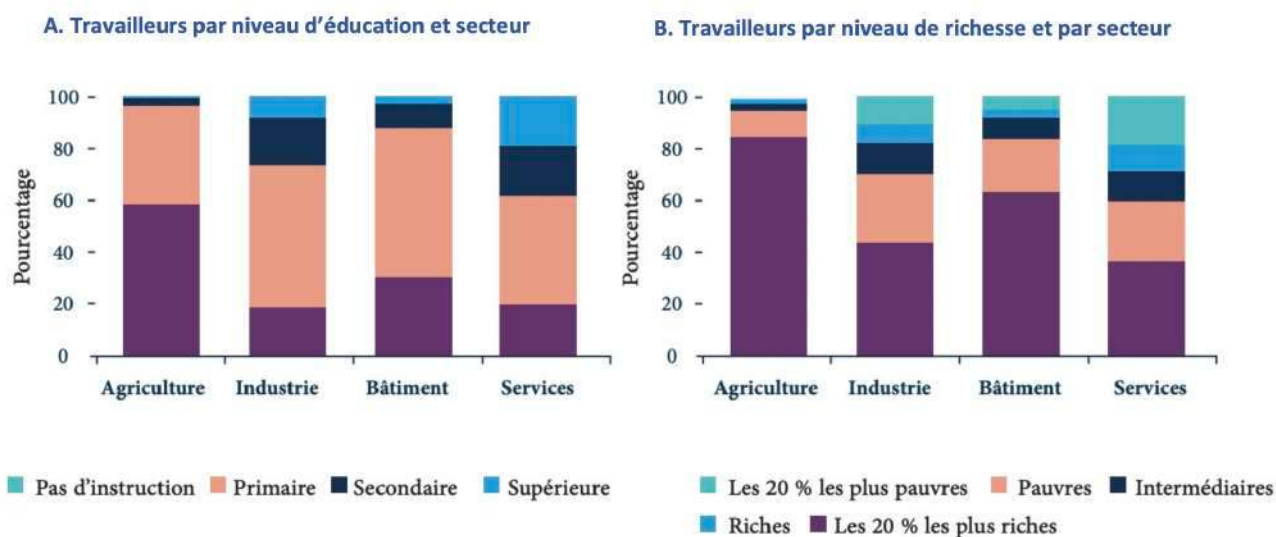
⁴⁰ OIT, AFDB, Impact de la crise COVID-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc

⁴¹ OIT

⁴² OIT, AFDB - Impact de la crise COVID-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc

L'économie marocaine dépend encore largement de l'agriculture, qui constitue la majorité des emplois à faible productivité, le plus souvent sous la forme d'un travail familial non rémunéré, sans sécurité sociale ni couverture médicale. De 2007 à 2019, la formalisation des travailleurs salariés a augmenté, sous l'impulsion du secteur privé ; pourtant, près de 60% des travailleurs salariés sont encore informels. Les entreprises du secteur privé, confrontées à un contexte économique défavorable, n'ont pas été en mesure de devenir un véritable moteur de création d'emplois.

Figure 28. Répartition des travailleurs par niveau d'éducation/ niveau de richesse / par secteur⁴³



Une productivité du travail en augmentation mais à un rythme plus lent⁴⁴

Entre 2010 et 2018, la productivité du travail (production par travailleur) a augmenté de 2,7% par an, soit une baisse par rapport aux 3,7% enregistrés entre 2000 et 2009. Même si le taux d'augmentation de la productivité du travail a été égal ou supérieur aux taux de croissance de la productivité dans des pays tels que la Tunisie, l'Égypte et la Turquie, le niveau de production par travailleur est nettement plus élevé dans ces pays.

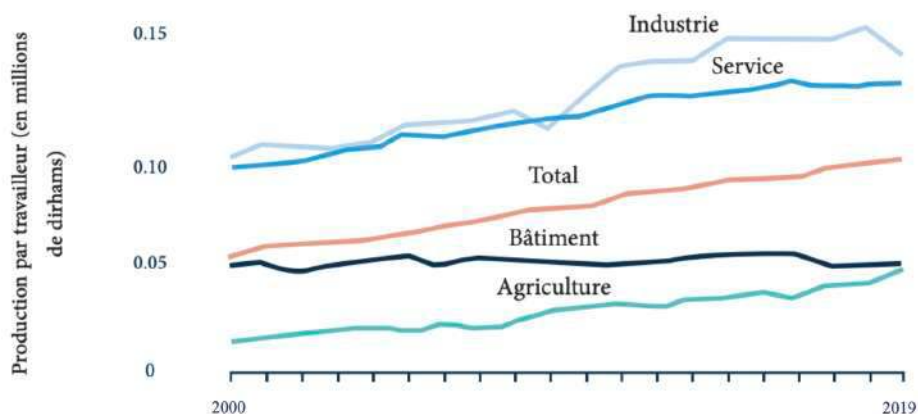
En 2019, un travailleur industriel a produit 3,1 fois la valeur d'un travailleur agricole. Cependant, sur la période 2010-19, la productivité du travail a augmenté plus rapidement dans l'Agriculture (4,8% par an) que dans l'industrie (2,7%) ou les services (1,3%). La hausse de la productivité du travail reflète une forte accumulation de capital sans pour autant renforcer l'efficacité économique.

Selon l'étude du HCP & la BM, trois facteurs expliquent la faiblesse du lien entre l'accumulation de capital et l'efficacité : le capital accumulé est de « faible qualité » ; il n'a pas été alloué efficacement aux secteurs potentiellement dynamiques ; et enfin les compétences de la main-d'œuvre n'ont pas été suffisantes pour permettre d'exploiter pleinement le capital.

⁴³ HCP, BM - Paysage de l'emploi au Maroc, 2021

⁴⁴ HCP et Banque Mondiale, paysage de l'emploi national

Figure 29. Productivité du travail 2000-2019⁴⁵



Une amélioration de la qualité des emplois sur les 2 dernières décennies

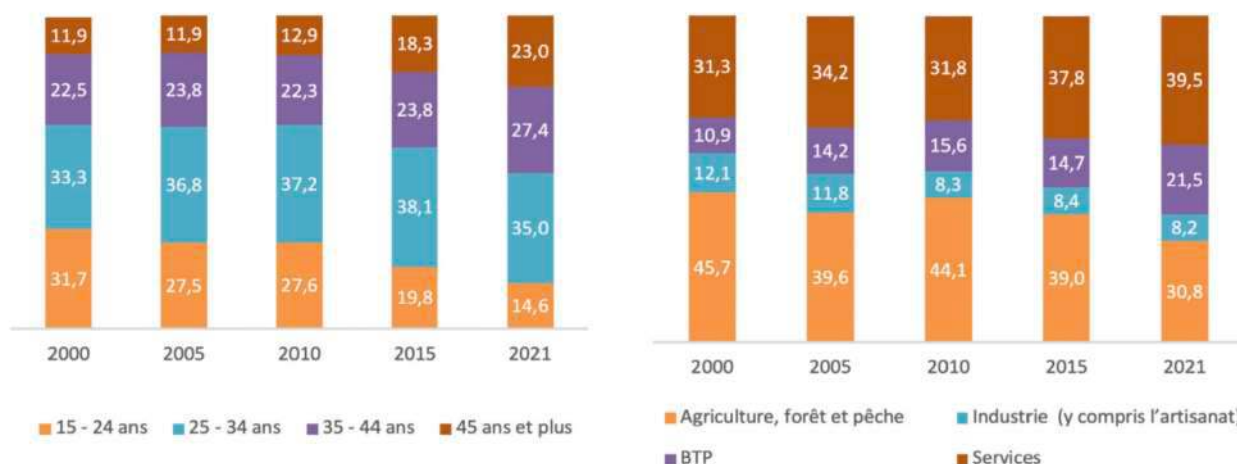
Selon les statistiques de l'enquête nationale sur l'emploi du HCP, le taux de sous-emploi⁴⁶ au Maroc est passé de 14,6% en 2000 à 9,3% en 2021. Cette évolution tendancielle moyenne du sous-emploi met en exergue une population active occupée sous employée en majorité masculine (86%), rurale à 52,8%, jeune ne dépassant pas l'âge de 35 ans à 26,6% et sans diplôme à 57,8%. Le niveau élevé du sous-emploi parmi les jeunes est expliqué, entres autres, par un taux de chômage élevé qui, dès lors, se trouvent souvent dans l'obligation d'accepter des emplois plus précaires et générateurs de faibles revenus.

Par secteur d'activité, le sous-emploi, est plus fréquent dans le secteur du BTP avec un taux moyen de 17,3% durant la période 2007-2021. Avec une part très faible du travail à temps partiel dans ce secteur (0,6% en 2017), cette situation peut être expliquée par des situations inadéquates d'emploi et par le fait que les emplois offerts par ce secteur n'exigent pas en général des qualifications élevées. Les actifs occupés exerçant dans le secteur de l'agriculture, forêt et pêche, sont touchés par ce phénomène à hauteur de 10,3%, en moyenne durant la même période. Concernant les secteurs de l'industrie (y compris l'artisanat) et les services, les taux de sous-emploi restent relativement faibles avec des niveaux, respectivement de 7,1% et de 8,9% en moyenne.

⁴⁵ HCP et Banque Mondiale, paysage de l'emploi national

⁴⁶ Le HCP considère sous-employée toute personne active occupée âgée de 15 ans et plus ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 48 heures et disposée à faire des heures supplémentaires, et tout travailleur ayant travaillé plus que le seuil fixé ci-dessus et qui est à la recherche d'un autre emploi ou disposé à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes : inadéquation de son emploi avec sa formation ou sa qualification ou insuffisance du revenu procuré par son travail actuel.

Figure 30. Répartition de la population sous-employée selon l'âge et le secteur d'activité



Par ailleurs, près de deux salariés sur trois (62,9%) ne bénéficient pas de contrat de travail et cette proportion atteint 89,4% dans le secteur du BTP. Les sous-employés dont le statut est employé non-rémunéré ou auto-employé ont vu leur taux moyen de sous-emploi atteindre respectivement 9,3% et 8,6%.

Durant la période 2000-2021, le secteur privé compte la grande part des personnes en situation de sous-emploi, avec une part de 95,7% en moyenne de la population sous-employée totale contre seulement 2,7% dans le secteur public. Par statut professionnel, les salariés sont également les plus touchés par ce phénomène, soit 49,9% en moyenne, suivi par les indépendants de 28,1% et les employés non-rémunérés de 21,9% en moyenne pendant la même période.

Protection sociale

Au cours des 10 dernières années, des efforts importants ont été déployés pour renforcer le système de protection sociale au Maroc à travers un certain nombre d'initiatives et de chantiers d'envergure, dont les plus importants sont l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), la couverture médicale de base avec ses deux volets Assistance Maladie Obligatoire (AMO) et Régime d'Assistance Médicale (RAMED), l'élargissement du droit de la retraite aux indépendants ainsi que les différents programmes qui bénéficient de l'appui public dans le cadre du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale (FACS).

En dépit des avancées enregistrées, le système de protection sociale au Maroc demeure confronté à de nombreux défis liés à la fragmentation des programmes et à leur gouvernance. De même, la pandémie de la Covid-19 a mis en exergue l'importance et l'urgence des programmes sociaux pour une meilleure équité sociale.

Ainsi, l'année 2021 a été marquée par le lancement de la mise en œuvre du programme national de généralisation de la protection sociale qui porte sur 4 axes :

- La généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), à fin 2022, au profit de 22 Millions personnes supplémentaires qui bénéficieront d'une assurance couvrant les frais de traitement, de médicaments et d'hospitalisation. Ce chantier d'envergure, qui bénéficiera dans un premier temps aux agriculteurs, artisans et professionnels de l'artisanat, aux commerçants, professionnels et prestataires indépendants soumis au régime de contribution professionnelle unique (CPU), au régime de l'autoentrepreneur ou au régime de la comptabilité, devra s'étendre, dans un second temps, à d'autres catégories dans la perspective de la généralisation effective de la protection sociale à tous les citoyens.
- La généralisation des allocations familiales durant les années 2023 et 2024 au profit des familles qui n'en bénéficient pas selon les textes en vigueur. Ces familles bénéficieront selon le cas d'indemnités forfaitaires ou d'indemnités de protection des dangers relatifs à l'enfance (déperdition scolaire) ciblant 7 millions d'enfants en âge de scolarité.
- L'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite pour inclure environ 5 millions de personnes qui exercent un emploi et ne bénéficient d'aucune pension à horizon 2025
- La généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi durant l'année 2025 pour couvrir toute personne exerçant un emploi stable.

Le coût annuel de cette réforme sera de 51 milliards de DH dont 23 milliards proviendront du budget de l'État.

Ce projet bénéficie du haut portage Royal, et sera déployé progressivement sur une période de 5 ans. Il nécessite la modification d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires existants, l'élaboration de nouveaux textes, et le lancement d'un ensemble de réformes structurelles qui concernent la mise à niveau du système de santé.

En outre, il est également question d'opérer une réforme du système de compensation, de manière à remédier aux déséquilibres au niveau du ciblage des catégories éligibles à l'aide, parallèlement à l'opérationnalisation du registre social unifié (RSU)⁴⁷. Par ailleurs, ce chantier stratégique nécessitera également le développement des modes de gestion, notamment ceux liés à la gouvernance des organismes de sécurité sociale, en vue de créer une instance unifiée de coordination et de supervision des systèmes de protection sociale.

Pauvreté et conditions de vie des Marocains

Les avancées économiques consolidées ces dernières années ont eu des retombées positives sur l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, ce qui s'est traduit par une réduction substantielle de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale. En effet, le revenu national brut disponible⁴⁸ par habitant s'est établi à 37 775 dirhams en 2021 contre 16.568 en 2001. Sous l'effet de cette croissance, la dépense annuelle moyenne par habitant a augmenté de 8.894 dirhams en 2001 à 18.372 en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 4,1%.

Par ailleurs, le taux de pauvreté est passé de 23% en 2000 à 2,5% en 2020 (et 1,7% en 2019).

⁴⁷ Système national de ciblage des populations éligibles aux aides sociales (en cours de déploiement)

⁴⁸ PIB + revenus nets reçus de l'étranger (HCP)

Tableau 9. Principaux mécanismes déployés par le Maroc pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité (non-exhaustifs)

Mécanisme	Gouvernance	Détail
Assurance sociale : appui au revenu	Organismes publics de prévoyance sociale, CNSS & assurances privées	Prestations familiales, prestations court terme (maladie, maternité, congé de naissance, allocation décès à la famille, indemnité de perte d'emploi), pensions de retraite, pensions d'invalidité, pensions de survivants, régime des accidents du travail et des maladies professionnelles
Aide directe aux veuves en situation de précarité avec enfants à charge	Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA)	Octroie aux veuves pour chacun des orphelins ayant moins de 21 ans (pas de limite d'âge pour l'enfant handicapé) et scolarisés ou inscrits dans une filière de formation professionnelle, le montant de 350 dirhams, avec un plafond mensuel par famille de 1 050 dirhams, soit une limite de 3 enfants.
Fond d'entraide familiale	Ministère de la justice	Fond destiné aux femmes démunies et divorcées avec enfants à charge, visant à réduire les vulnérabilités de ces femmes et de leurs enfants. Le montant du transfert est de 350 dirhams par enfant et par mois, avec un plafond par famille de 1 050 dirhams, soit une limite de 3 enfants.
Caisse de compensation : Subvention du gaz butane, du sucre et du blé	Département des Affaires Générales et de la Gouvernance	Une caisse de compensation chargée de payer la différence entre le prix d'importation des matières premières et le prix de vente fixé sur le marché local, corrigé des taxes intérieures (couvre 100% des marocains, sans ciblage)
Programme villes sans bidonville	MI, Ministère de l'habitat, collectivités territoriales, établissements publics d'aménagement	Aides accordées par l'État et avantages fiscaux dans le cadre de programmes de recasement, relogement, et restructuration urbanistique.
PAGER (programme approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales)	Collectivités territoriales, ONEE, INDH	Investissements visant la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural (97,8% en 2020)
PERG (programme d'accès à l'électricité en milieu rural)	ONEE	Investissements visant la généralisation de l'accès à l'électricité en milieu rural (99,78% en 2020)

Mécanisme	Gouvernance	Détail
Régime d'assistance médicale (RAMED)	Ministère de la santé & Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM)	<p>Fournit une couverture médicale de base fondée sur la gratuité des soins et des prestations médicalement disponibles dans les hôpitaux publics, les centres de santé et les services sanitaires relevant de l'Etat aussi bien en cas d'urgence ou lors de l'hospitalisation.</p> <p>Les bénéficiaires sont les personnes identifiées comme pauvres ou vulnérables, leurs conjoints, leurs enfants à charge non-salariés, leurs enfants handicapés quel que soit leur âge, et les enfants qui vivent sous le même toit que les personnes bénéficiaires citées ci-dessus.</p>
Tayssir	Ministère de l'Éducation Nationale	<p><i>Ciblage géographique : communes rurales les plus pauvres (taux de pauvreté \geq 30%), taux d'abandon au primaire \geq 5%. Conditionnalité du transfert : assiduité des élèves.</i></p> <p>Le programme offre un soutien financier tous les 2 mois pendant les 10 mois de l'année scolaire directement aux familles des enfants assidus : 60 dirhams tous les deux mois par élève de première et deuxième année de primaire, 80 dirhams tous les deux mois par élève de troisième et quatrième année, 100 dirhams pour les élèves de cinquième et sixième année, et 140 dirhams tous les deux mois par élève assidus au collège.</p>
INDH	Ministère de l'Intérieur	<p>Programmes variés à caractère social, financés par l'Etat, portant notamment sur la création de centres d'accueil, la protection des femmes et personnes vulnérables, la sensibilisation ; la mobilisation d'équipements et matériel de santé ; la construction des routes et pistes dans les milieux ruraux ; l'électrification et l'adduction en eau potable ; la formation et le renforcement des capacités, le développement de projets d'autonomisation économique, etc.</p>

Tableau de bord social

Tableau 10. Tableau de bord social⁴⁹

	2005	2010	2015	2020	2021
Rapport de jeunesse de la population ⁵⁰ (%)	49,4	42,8	44,5	41,3	40,9
Taux de féminité de la population active (%)	-	26,8	27,1	22,6	23,5
Taux de scolarisation du 1 ^{er} cycle fondamental (6-11 ans) (%)	87,9	97,5	97,4	100	100
Taux de scolarisation du/ 2 ^{ème} cycle fondamental (12-14 ans) (%)	68,2	79,1	85,2	94,2	94,7
Taux d'analphabétisme (%)	42	38,1	32	32,2	-
Effectif en formation professionnelle (milliers)	187	272	360	361	-
Effectif des médecins (public et privé, en nombre)	17188	19746	21387	26076	-
Densité médicale (public et privé, habitant/médecin)	1755	1615	1596	1418	-
Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années)	72	74,8	75,5	76,4	-
RNDB ⁵¹ /Habitant (Dh courant/Hab/an)	19812	26177	30575	32080	37 775
Taux de pauvreté (%)	(2001) 15,3	(2011) 6,2	(2014) 4,8	2,5	-
Dépenses de l'éducation & formation ⁵² / Dépenses totales de l'État (%)	29	23,9	23	22,3	21
Dépenses du Ministère de la Santé en % du PIB	1,3	1,3	1,3	1,7	1,9

49 HCP

50 Effectif des personnes de moins de 15 ans rapporté à celui des personnes en âge d'activité

51 Revenu National Disponible Brut

52 Dépenses (réalisés) des départements de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique

1.3. Profil environnemental

Sur une superficie de 710 850 km², le Maroc se trouve dans une zone enregistrant une compétition entre les systèmes tempérés et l'anticyclone subtropical des Açores ce qui implique des événements météorologiques variés. Le Maroc est positionné entre le climat tempéré d'une part et les climats désertiques ou tropicaux d'autre part.

Un capital biologique riche mais menacé par les activités socio-économiques

Le Maroc est le terrain d'une biodiversité riche tant au niveau de la faune, de la flore que des écosystèmes. La richesse Marocaine est le reflet des caractéristiques géographiques, au sud de la Méditerranée, à une latitude subtropicale et en bordure du désert. La diversité biologique du Maroc est également due à la diversité de ses bioclimats, à la variété des écosystèmes naturels et aux cortèges floristiques et faunistiques qui leur sont liés. Le Royaume occupe **la deuxième place Méditerranéenne en matière de richesse biologique** et compte plus de 24 000 espèces animales et plus de 7 000 espèces végétales, un taux d'endémisme global de 11% pour la faune, et de plus de 20% pour les plantes vasculaires, enregistrant ainsi un des taux d'endémisme les plus élevés.

Le Maroc est également le **12ème exportateur mondial des plantes aromatiques et médicinales (PAM)** et abrite une des filières aromatique et médicinales les plus riches au monde.

La diversité biologique du Maroc constitue un capital irremplaçable et un avantage compétitif majeur pour les différents domaines socio-économiques (agriculture, élevage, pêche, foresterie, tourisme, pratiques aromatiques et médicinales, etc.). À cet effet, la biodiversité au Maroc est cogérée par différents secteurs et domaines, notamment l'eau, l'agriculture, les forêts et le tourisme.

Malgré une prise de conscience croissante, **la biodiversité marocaine connaît une érosion sérieuse du fait de l'occupation généralisée du terrain et de formes d'utilisation inappropriées des ressources.** Plusieurs perturbations ont des incidences importantes sur la biodiversité : la fragmentation, la dégradation et les pertes d'habitats ; la surexploitation des ressources naturelles ; la pollution et l'introduction d'espèces exotiques, le changement climatique...

Ce constat alarmant a été relevé dans plusieurs études et a fait l'objet de plusieurs débats. Ces études sont unanimes sur l'importance du capital biologique Marocain au niveau socioéconomique :

- Enjeu économique, représenté par la valeur marchande et non marchande de la biodiversité
- Enjeu social en raison de l'exploitation des usagers. Toutes mesures impliquant le capital biologique au Maroc nécessitent une gestion participative et concertée

Les sols sont une ressource limitée et le terrain des pressions des différentes activités, qu'il convient d'analyser pour une gestion durable.

Les sols constituent la première ressource des activités anthropique et sa gestion durable garantirait la transition verte du Maroc. La gestion durable de cette ressource permettrait également le maintien de la végétation, le drainage, l'infiltration de l'eau, etc.

La protection des sols est conditionnée par la connaissance des sols du Maroc et leurs caractéristiques. Cependant, la connaissance des sols au Maroc reste très limitée. Selon le diagnostic réalisé lors de l'élaboration de la SNDD, seul 31 % du territoire national est prospecté (22 Millions d'ha).

Le rapport indique également des constats alarmants sur le processus de dégradation des sols, inventoriés à date :

- **Érosion hydrique** : les pertes engendrées sont estimées à environ 2 millions d'ha⁵³.
- **Salinisation** : la superficie des terres potentiellement menacée par la salinité est de l'ordre de 500.000 ha.
- **Perte en matière organique et perte de productivité** :
 - ▶ Perte en zones irriguées /cas des Doukkala : les pertes moyennes de matière organique en 10 ans varient entre 18,1% et 32,6% selon le type de sol.
 - ▶ Perte sur terrains de parcours : Dans la Haute Moulouya, la perte est d'environ 20% après 30 ans et une chute de l'ordre de 40% au bout de 130 ans de mise en culture.
- **Compaction et tassement** dans le Gharb, réduction de 15% du volume du sol sous les roues des machines de récolte de la canne à sucre⁵⁴.
- **Bétonisation /imperméabilisation des sols agricoles** : urbanisation, tourisme, etc.
 - ▶ Déperdition de la ressource et réduction de l'infiltration des eaux et modification de leurs sens d'écoulement.
 - ▶ Taux d'urbanisation : 20% en 1936 ; 29,3% en 1960 ; 51.3% en 1994 ; 55%, actuellement, 62% à l'horizon 2010 et près de 70% à l'horizon 2025. La superficie urbanisée est évaluée à environ entre 3000 ha à 5 000 ha dont 1000 ha/an sont des terres agricoles.

En plus de l'amélioration de la connaissance des sols, la protection de cette ressource nécessite une meilleure coordination sectorielle et une application effective du principe de vocation des sols. Les administrations concernées peuvent constituer des comités spécialisés afin de favoriser le partage d'informations, dans l'objectif d'enrichir le mapping des sols et les connaissances relatives à leur vocation, vulnérabilité, valeur écologique, etc. ainsi que les techniques et méthodes de leurs conservation et de leurs valorisations.

À ce niveau, il y a lieu de capitaliser / renforcer l'initiative de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) relative à la mise en place des observatoires de dégradation des terres dans les huit « zones homogènes » couvrant le territoire national.

Renforcer les capacités des acteurs institutionnels sur le domaine de gestion des terres : processus de dégradation, bonnes pratiques de gestion et d'exploitation, l'intégration de la composante « sol » dans les évaluations environnementales des projets, plans et programmes (EIE et EES)⁵⁵.

53 Bouhouch S., 1996. Résultat de l'enquête nationale sur les terres agricoles soumises à l'érosion. AGR/DAF. Journées d'information sur la gestion conservatoire des terres agricoles. Mahdia les 11-12 et 17-18 juin, 1996.

54 Bourarach, et al., 1995. Management du sol en milieux arides et semi-arides. In: El-Gharous M et al. (eds.), Proceedings of the International Dryland Agriculture Conference. May 1994, Rabat, Morocco. pp. 74-82.

55 EIE : Étude d'Impact sur l'Environnement | EES : Évaluation Environnementale Stratégique

Des efforts importants en matière d'extension et de préservation des aires protégées au Maroc

29 écosystèmes d'une valeur écologique très importante et riches en biodiversité floristique et faunistique sont déclarés par le Département du Développement Durable⁵⁶.

Le Maroc compte 10 parcs nationaux⁵⁷ et 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBE)⁵⁸ répartis sur une superficie de 2,5 millions d'ha.

De plus, 38 zones humides, totalisant près de 320.000 ha sont classées sites Ramsar. Ces sites sont généralement considérés comme des zones critiques et des lieux d'étapes indispensables entre l'Afrique et l'Europe pour de nombreux oiseaux migrateurs.

Un espace forestier riche, unique mais affichant un rythme de dégradation et de perte plus rapide que le rythme de reboisement et de régénération

Les forêts couvrent 9 millions d'hectares au Maroc et abrite 7 millions d'habitants. Ces milieux présentent une grande diversité biologique, couvrent une gamme très importante de milieux naturels et offrent un espace de production et de vie pour une population vulnérable.

Les pratiques actuelles exercent une pression importante sur le patrimoine forestier Marocain. Des programmes de reboisement et de régénération des forêts Marocaines sont entrepris mais le rythme des mesures entreprises ne permet pas d'inverser la tendance à la dégradation observée ou répondre aux besoins du pays en matière de produits ligneux.

Trois facteurs expliquent le retard de reboisement et de régénération des forêts au Maroc :

- Une forte pression anthropique, entravant la régénération naturelle des ressources
- Des conditions d'aridité et une pauvreté des sols au niveau des zones à reboiser
- Des oppositions fréquentes des usagers et des risques sociaux importants lors des opérations de reboisement ou de conservation des forêts

La forêt marocaine souffre d'un manque de régénération naturelle couplé à un vieillissement de ses peuplements. Ce phénomène exige la mobilisation de moyens importants pour l'intensification des programmes en matière de régénération, particulièrement, des essences nobles (cèdre et chêne liège) et divers essences autochtones (pins, thuya cyprès et arganier...).

⁵⁶ Département du Développement Durable

⁵⁷ Le parc national comprend différentes zones : certains espaces y sont intégralement protégés (toute activité humaine y est interdite), d'autres zones permettent un accès contrôlé, enfin, des circuits sont conçus pour inciter le tourisme de découverte et les activités récréatives.

⁵⁸ L'identification des SIBE (Sites d'Intérêt Écologique et Biologique) est la première étape d'une stratégie nationale pour la définition d'un réseau d'aires protégées et l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux au Maroc. Pour concilier la conservation in-situ de la biodiversité avec une utilisation rationnelle des ressources naturelles, l'ensemble des divers milieux naturels du patrimoine national ont été identifiés et participent au réseau SIBE. Tous les types d'écosystèmes naturels sont retenus dans ce réseau et 85% d'entre eux sont représentés dans les parcs nationaux et naturels. Les sites sont ensuite classés selon trois catégories qui tiennent compte de leur dimension remarquable en termes de biodiversité et de la vitesse du processus de dégradation pour proposer une action plus ou moins immédiate de classement et de protection soit en tant que parc soit en tant que réserve.

3446 Km de littoral concentrant la majorité des activités socio-économiques

Le littoral Marocain s'étend sur environ 3446 Km et présente un capital stratégique pour le Royaume. Il est constitué de deux façades maritimes :

- Une façade atlantique d'une longueur de 2934 km (de Cap Spartel à Lagouira), et
- Une façade méditerranéenne de 512 km (de Cap Spartel à Saïdia).

L'espace maritime correspond à 1 236 000 km² ⁵⁹ et est plus important que la superficie terrestre du pays (710 000 km²). Sur le plan administratif, démographique, socio-économique et écologique, le littoral regroupe plus que les autres zones du pays :

- Le littoral regroupe neuf régions (2 méditerranéennes et 7 atlantiques), 42 préfectures ou provinces littorales auxquelles appartiennent 183 communes côtières. Cette bande littorale continentale (183 communes) représente une superficie de 100 000 Km², soit 1/7 de superficie totale du pays.
- Selon le RGPH de 2014, la population totale des préfectures et provinces littorales s'élève à plus de 17 millions habitants, soit 51% de la population nationale, dont plus de 12 millions en milieu urbain et près de 5 millions en milieu rural.
- La richesse biologique du Maroc est bien concentrée au niveau des zones côtières. Il abrite des paysages, habitats et une biodiversité exceptionnelle et d'une importance reconnue à l'échelle internationale. Le littoral est composé de plusieurs habitats⁶⁰. Le phénomène d'upwelling est à la source de la richesse biologique du littoral Marocain, notamment l'Atlantique qui compte l'une des réserves poissonneuses le plus importantes du monde. La faune marine n'est pas totalement répertoriée et comptée, à date, avec une estimation de l'ordre de 7136 espèces. La flore est composée essentiellement d'algues et de formations à halophytes.
- La frange intertidale héberge une faune variée. L'avifaune côtière est riche et englobe les oiseaux marins. Les lagunes sont également particulièrement intéressantes pour leur avifaune.
- Sur le plan socio-économique, le littoral constitue un espace convoité par les activités sectorielles (pêche, aquaculture, industrie, tourisme, transport maritime, production d'énergie, dessalement de l'eau de mer, nautisme, etc.) parfois complémentaires et souvent antagonistes.

Le littoral Marocain a justifié son potentiel fort sur plusieurs plans. Par ailleurs, il connaît une pression environnementale forte et augmente le risque de dégradation et de pertes dans ce milieu particulier. En absence de mesures de protection et de conservation, les potentiels économiques, sociaux, environnementaux et culturels du littoral font face à l'épuisement et à la dégradation.

⁵⁹ Réparti comme suit : 66 000 km² pour les eaux territoriales sur une largeur de 12 miles depuis la côte, et 1 170 000 km² pour la zone économique exclusive.

⁶⁰ Frange côtière proprement dite, lagunes, estuaires, îles, plages et falaises littorales, etc.

Le développement du littoral reste assujéti à trois enjeux majeurs :

- Le littoral Marocain est soumis à une forte pression sur ses ressources vu les multiples usages de ce milieu.
- Le littoral connaît un déficit en termes de valorisation des ressources, donnant lieu à des performances globalement faibles à l'échelle des secteurs productifs.
- Le littoral Marocain fait face à un enjeu de développement durable, induit par une intégration sectorielle insuffisante dans les approches de développement territorial.

L'eau, une ressource vitale, rare et irrégulière

Le stress hydrique caractérise l'environnement Marocain où on enregistre une forte variabilité interannuelle sur tout le territoire, notamment dans le Nord du pays. Les ressources en eau, sont rares et la pluviométrie est de plus en plus irrégulière dans le temps et dans l'espace. La pluviométrie annuelle varie entre 100 mm au sud à 1200 mm avec deux pics saisonniers, en hiver et au printemps, dans les autres régions. Les demandes croissantes de la population, l'augmentation du périmètre irriguée de l'agriculture, le développement urbain et les ambitions industrielles et touristiques accentuent les pressions sur cette ressource vitale. « L'accentuation du dérèglement climatique et la persistance du déséquilibre entre les disponibilités et les besoins en eau constitueraient des facteurs aggravants de nature à alimenter un déficit hydrique important au Maroc à l'horizon 2030, qui pourrait atteindre 2,3 Milliards de m³ »⁶¹.

La qualité de l'air en dégradation continue

Au Maroc, la qualité de l'air se dégrade dans les principales agglomérations du Royaume. La pollution de l'air est principalement causée par les émissions des unités industrielles, les sources mobiles et la densité de la population.

L'étude sur l'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement au Maroc réalisée en 2014 a révélé le coût de la dégradation de la qualité de l'air. Cette dégradation est estimée à 9,7 Milliards DH, soit 1,05% du PIB, enregistrant ainsi une augmentation notable par rapport à l'année 2000.

Le 2ème rapport biennal actualisé a déclaré en Mai 2019 que les écosystèmes Marocains enregistrent un rythme très élevé d'extinction des espèces, estimé par les experts, entre 100 et 1000 fois supérieur au rythme de disparition normale⁶². Ceci est dû à la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats naturels, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des espèces et des espaces, etc.

De plus, un déficit en bio-capacité a été signalé 5 ans auparavant par l'organisation Global Footprint Network (GFN). Les déclarations de l'organisation se concentrent sur la production agricole et la consommation de bois qui sont supérieures aux capacités du pays.

Avec l'augmentation des besoins de la population et des activités économiques, les fragilités enregistrées s'accroîtront et les changements climatiques augmenteront l'empreinte écologique. Ainsi, l'adaptation et l'atténuation des effets des activités socio-économiques doivent inspirer l'ensemble des politiques.

⁶¹ 2ème rapport biennal actualisé – Mai 2019

⁶² 2ème rapport biennal actualisé – Mai 2019

Un cadre stratégique et institutionnel relatif à l'environnement en forte consolidation

Biodiversité

La SPANB est un cadre de référence qui vient répondre aux risques et menaces de la biodiversité au Maroc. La stratégie se base sur 6 axes stratégiques⁶³, adoptés comme base d'identification des priorités et cibles nationales permettant la structuration de la mise en œuvre de la stratégie.

Les 6 axes complémentaires couvrent différentes dimensions (i) protection, préservation et réhabilitation, (ii) durabilité de la diversité biologique, (iii) optimisation de l'exploitation, (iv) amélioration de la gouvernance, (v) amélioration des connaissances, et (vi) promotion du changement des comportements.

La stratégie clarifie la vision et les objectifs du Royaume. **Ils ambitionnent de faire de la biodiversité du Maroc un pilier du développement durable et du bien-être de la société** : «À l'horizon 2030, la diversité biologique est conservée, restaurée, valorisée, et rationnellement utilisée, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, au bénéfice de tous, tout en contribuant au développement durable et au bien-être de la société marocaine.»

La concrétisation de la stratégie est structurée autour de 4 volets pivots : (i) Actions dans le secteur forestier ; (ii) Actions dans le domaine de développement agricole ; (iii) Actions dans le domaine marin, et ; (iv) Actions en lien avec les changements climatiques. De plus, la mise en œuvre de la stratégie se base sur 26 objectifs concrets qui englobent trois dimensions indissociables du développement durable : le milieu de vie (*dimension environnementale*), le mode de vie (*dimension sociale*) et le niveau de vie (*dimension économique*). Les nouveaux objectifs opérationnels nationaux cadrent avec les 5 buts du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB, et contribuent à la réalisation de la majorité des Objectifs d'Aichi.

Par ailleurs, **des déséquilibres sont notés et une attention particulière doit être accordée par les différents acteurs impliqués tout au long de la mise en œuvre de la stratégie sur** :

- (i) La dimension « genre » de l'intervention pour la diversité biologique ;
- (ii) La lutte contre la pauvreté dans la SPANB et les emplois verts ;
- (iii) Le plan de développement des capacités pour la diversité biologique ;
- (iv) La mobilisation des ressources financières pour la SPANB ;
- (v) Les initiatives et interventions en rapport avec les changements climatiques ; et
- (vi) La sensibilisation du public et la communication sur la biodiversité et la SPANB.

La gestion de ces contraintes, en plus de la réussite des différentes mesures permettront de conserver ce capital stratégique et de le valoriser pour réussir une transition durable et respectueuse des équilibres biologiques.

⁶³ Axe 1: renforcer la conservation des espèces, des écosystèmes et des services qu'ils rendent ; axe 2- assurer une utilisation durable de la biodiversité et des ressources biologiques ; axe 3- contribuer à l'amélioration Des conditions de vie des populations grâce à la mise en œuvre efficace de la SPANB ; axe 4- renforcer la gouvernance de la diversité biologique ; axe 5- améliorer, valoriser et partager les connaissances sur la biodiversité nationale ; axe 6 - promouvoir, chez les citoyens et citoyennes, la volonté de changer les comportements à l'égard du patrimoine national de biodiversité.

Sols

La protection des sols passe par la mise en place d'un cadre légal convenable. Dans ce sens, le pays est en cours de finalisation d'une loi visant à :

- Adopter le principe de vocation apporté par le projet de loi sur la protection des sols et de mettre en place les mesures de sa mise en pratique.
- Élaborer et adopter un Code de Gestion Durable des Terres (selon la vocation) qui développe les volets réglementaires, les normes et les bonnes pratiques de gestion, d'exploitation des sols et d'adaptation aux changements climatiques.
- Doter des différents départements sectoriels (agriculture, ANEF, Tourisme, Urbanisme et Aménagement du territoire, etc.) d'entités dédiées à la gestion durable des terres qui travailleront de manière concertée et en adoptant une base de données commune sur les sols, leur vocation, leur vulnérabilité, leur valeur écologique, etc.

Aires protégées

La gestion des aires protégées repose sur le Plan Directeur des Aires Protégées élaboré en 1996 et la loi 22-07 relative aux aires protégées entrée en vigueur en 2010 pour mettre en place un véritable cadre juridique qui définit, réglemente et protège les aires protégées.

Forêts

Les contraintes du développement forestier ont été soulignées lors de l'élaboration de la stratégie Forêts 2020-2030.

Avec le constat d'une dégradation de près de 17 000 hectares de forêt par an, l'ANEF définit une ambition de récupérer 600 000 ha de couvert forestier sur 10 ans à raison de 50.000 hectares au début du programme pour atteindre 100.000 hectares à l'horizon 2030.

Actuellement le Maroc contient 8% d'espaces boisés soit la moitié des normes internationales, et la stratégie a pour objectif d'atteindre 16%.

Par ailleurs, le secteur des forêts a été marqué par une refonte institutionnelle à travers la création de l'Agence des Eaux et Forêts (dotée d'un budget de 2 Mds DH / an) et l'Agence des Parcs Nationaux.

Cette nouvelle gouvernance distinguant le domaine forestier des Parcs Nationaux, permettra d'asseoir un nouveau modèle qui intègre les instances de dialogue avec les acteurs et structures locales en impliquant les populations d'une manière effective dans la gestion des ressources forestières, en plus d'assurer la mission de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers.

Littoral

Le gouvernement marocain a procédé, en 2015, à la promulgation de la loi relative au littoral qui stipule entre autres, l'élaboration d'un Plan National de gestion intégrée du Littoral (PNL).

L'élaboration du Plan National du Littoral a mis l'accent sur certains risques, synthétisés ci-dessous (non-exhaustifs) :

- Impacts environnementaux forts
- Manque de sensibilisation de la population et de prise en considération du potentiel écologique
- Risques de bio piraterie, aggravés par la faiblesse des recensements des ressources existantes
- Concentration des activités anthropiques à proximité des espaces naturels
- Érosion sérieuse de la biodiversité du fait de l'occupation généralisée du terrain et de l'utilisation inappropriée des ressources
- Surpêche de certaines ressources : le coût de la surpêche en 2014 s'élevait à 1 365 Millions DH
- État des stocks mitigé
- Impacts de la pollution générée par les autres secteurs sur les ressources halieutiques
- Dégradations de la faune et de la flore marines par les pollutions générées
- L'urbanisation touristique risque de réduire l'espace maritime vierge
- Les pollutions et différents rejets sur le littoral impactent le paysage et la qualité de l'environnement
- Concentration des rejets liquides des stations touristiques dont la charge polluante est presque double de celle des rejets domestiques des ménages
- Rejets industriels importants et destructeurs
- La loi sur le littoral et le PNL appellent à la mise en place d'une gestion intégrée et durable du littoral. En effet, les frontières administratives et les structures actuelles de gestion ne sont plus suffisantes pour guider et harmoniser les développements socio-économiques fortement concentrés dans cet espace. La gestion intégrée et concertée devrait remplacer l'approche sectorielle qui prédomine ce qui génère inévitablement des conflits d'usage, des impacts croisés et cumulatifs et un dépassement des capacités de charge de la mer et des zones côtières.
- L'approche actuelle est dite « minière » : elle priorise la croissance économique et n'intègre pas suffisamment la dimension environnementale et encore moins la gestion intégrée des zones côtières. La gestion intégrée et durable du littoral gagnerait également à intégrer des volets de rééquilibres territoriales afin de contribuer à la réduction des disparités sociales et territoriales, sachant que le littoral regroupe les zones les plus riches et les plus développés du Maroc.
- Par ailleurs, la loi sur le littoral et le PNL encouragent de manière prononcée la convergence et la concertation et systématisent la prise en compte des dispositions du plan national et des schémas régionaux du littoral dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, les règlements de construction ou tout autre plan ou schéma sectoriel (article 11 de la loi 81- 12 relative au littoral).
- De plus, ces textes encouragent la mise en pratique du principe participatif qui intègre la société civile et les collectivités territoriales.

Air

Un Programme National de l'Air (PNAir) a été élaboré par le Département du développement durable et a été validé par le Comité de Suivi et de Surveillance de la Qualité de l'Air en juillet 2017. Le programme national concerne la période 2018-2030 et porte sur :

- La surveillance de la qualité de l'air,
- La réduction des rejets atmosphériques,
- Le renforcement du cadre juridique,
- La communication et sensibilisation.

Des initiatives du secteur privé sont également relevées, notamment le pacte Qualitair lancé par la Fondation Mohamed 6, en collaboration avec la CGEM, pour une action solidaire en faveur du climat et pour réduire la pollution de l'air causée par l'activité économique⁶⁴.

64 Le pacte invite ses signataires à :

- évaluer les émissions de gaz à effets de serre engendrées;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'adoption et la mise en œuvre d'actions de rationalisation et d'optimisation de l'usage des ressources et de production plus propre ;
- compenser les émissions de gaz à effets de serre irréductibles ;
- communiquer, partager et diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences ;
- sensibiliser les collaborateurs, clients, fournisseurs ...

Tableau 11. Récapitulatif des mécanismes de protection de l'environnement mis en place par le Maroc (non-exhaustifs)

Thème	Mécanismes
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation d'une évaluation nationale de la biodiversité ▶ Ratification de la convention sur la diversité biologique (1995), et adhésion à différents protocoles de préservation de la biodiversité (Nagoya, Cartagena, etc.). ▶ Adoption de plans sectoriels respectueux de la biodiversité (pêche, littoral, agriculture, forêts, etc.)
Sols	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Études, recherche et diffusion de savoir sur l'état des sols au Maroc ▶ Renforcement du cadre légal en cours
Aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un cadre légal adéquat (dahir sur la création de parcs, 1934 ; Plan directeur des aires protégées, 1996 ; loi sur les aires protégées, 2010)
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise à niveau du cadre stratégique et institutionnel de gestion de l'espace forestier (nouvelle stratégie et plan d'actions à horizon 2030, aménagement institutionnel...) ▶ Création d'une agence chargée de la reforestation (ANEF) et de la protection de l'espace forestier avec un objectif de réaliser 600 k ha de plantations forestières sur 10 ans (budget de 2 Mds DH / an). ▶ Objectif de création de 200 organismes de développement forestier et d'animation de structures d'usagers par le recrutement de 500 animatrices et animateurs.
Littoral	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un cadre légal de protection du littoral (loi littoral) et adoption d'un plan national et de schémas régionaux (actions déclinées à l'échelle territoriale). ▶ Interdiction de certains types d'aménagement (espaces préservés) ▶ Mise en place de sanctions juridiques visant à protéger la qualité de l'eau
Air	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adoption d'un cadre juridique dédié à la lutte contre la pollution de l'air ▶ Mise en place d'un réseau national de mesure de la qualité de l'air ▶ Évaluation de la pollution atmosphérique au niveau des villes et établissement de plans d'actions territoriaux

Analyse des sources de financement de l'action environnementale au Maroc

Tableau 12. Dépenses du département en charge de l'environnement (DH)⁶⁵

	2011	2020	%
Dépenses de fonctionnement	45.088.000	138.192.000	+206%
Dépenses d'investissement	850.000.000	889.274.000	+5%
Dépenses totales	895.088.000	1.027.466.000	+15%
Dépenses du département en charge de l'environnement en % des dépenses totales	0,4%	0,3%	-0,1 points

65 MEF

À noter que les données présentées ci-dessus sont fournies à titre indicatif ⁶⁶. Les missions de l'environnement et du développement durable sont réparties sur plusieurs départements (eau, agriculture, industrie, etc.) et ont connu plusieurs évolutions à travers les années. Les différentes réorganisations de la fonction environnementale au sein de divers départements publics au cours des 20 dernières années rend incommode le suivi historique des dépenses relatives à l'environnement au Maroc.

Sur la période 2005-2010, le Maroc a consacré 64% de ses dépenses climatiques à l'adaptation, notamment dans le secteur de l'eau, soit 9% des dépenses globales d'investissement. Pour la période 2020-2030, le Maroc estime que le coût de mise en œuvre des programmes d'adaptation des secteurs de l'eau, de la forêt et de l'agriculture, qui constituent les secteurs les plus vulnérables au CC, s'élèvera à un minimum de 35 milliards de dollars américains (CDN révisée).

Tableau 13. Structure des investissements du département en charge de l'environnement en 2020

Assainissement liquide et épuration des eaux usées	65,9%
Gestion des déchets ménagers	22,0%
Valorisation des déchets	0,1%
Études et surveillance de la pollution	0,2%
Autres	11,8%

Tableau 14. Contribution financière du fonds vert pour le climat (FVC) au Maroc (Mds \$⁶⁷)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0	0	0,039	0,097	0,040	0,000	0,043

Le financement total du FVC a atteint 218 M \$ en 2021.

Le tableau ci-dessus est présenté à titre indicatif. Les flux financiers totaux relatifs à l'action climatique (approuvés) en provenance de bailleurs internationaux s'élèvent à 295+ Millions \$ (2021)⁶⁸.

⁶⁶ Les premiers budgets ministériels disponibles publiquement remontent à l'année 2011

⁶⁷ Sur la base d'une enveloppe annuelle du Fonds Vert pour le climat à destination des pays en voie de développement de l'ordre 100 Mds \$/an

⁶⁸ Climate funds update

Tableau de bord environnemental⁶⁹

Tableau 15. Tableau de bord environnemental

Indicateur	Année initiale	Valeur (i)	Année finale	Valeur (f)	Tendance
Superficie Agricole Utile	8,7 Million ha				
Superficie irriguée en localisé	2008	160 k ha	2019	585 k ha	
Superficie des forêts	9,63 Million ha				
Reserve de bio capacité (gha/hab ⁷⁰)	2007	-0,7	2016	-0,7	
Nombre de Projet ayant reçu l'acceptabilité environnementale	2008	46	2018	750	
Production halieutique (M t)	2010	1,2	2021	1,4	
Parc automobile (Millions)	2009	2,5	2018	4,3	
Énergie électrique nette appelée (GWH)	2009	25016	2020	38371	
Part des énergies renouvelables (% dans la puissance installée)	2009	13%	2021	37%	
Énergie primaire consommée (M TEP)	2007	13,8	2020	20,16	
Potentiel ressources en eau (m ³ /habitant/an)	2013	700	2022	606	
Nombre d'espèces en danger critique (#)	2012	32	2019	42	
Émissions de GES (Gg E. CO2)	2010	73 855,7	2016	86 123,7	
Génération de déchets ménagers (M t)	2011	4,9	2019	7,82	
Taux de collecte des déchets ménagers (%)	2008	44%	2019	85,2%	
Nombre de décharges contrôlées (#)	2015	16	2019	25	
Nombre de centres de tri des déchets (#)	2008	1	2020	14	
Taux de traitement des eaux usées	2008	8%	2020	56%	

69 Sur la base du 4ème rapport sur l'État de l'Environnement du Maroc (2020)

70 Hectares globaux par habitant

1.4. Synthèse du profil du Maroc

Le Maroc se caractérise par une position géographique stratégique, une stabilité politique et une dynamique de croissance soutenue (néanmoins en ralentissement sur les 2 dernières décennies)⁷¹.

Le contexte difficile de pandémie doublé d'une sécheresse en 2020 et 2021 ont entravé le rythme de croissance poursuivi, malgré la forte réactivité du Royaume face à ces crises (-7,2% en 2020 contre +2,9% en 2019). L'année 2021 a marqué un début de reprise économique, et a affiché un taux de croissance de +7,9%, un effort qui serait vraisemblablement amorti dans la conjoncture économique de l'année 2022 (+1% selon BKAM). Le taux de chômage a atteint 12,3% en 2021 (contre 9,2% en 2019), avec une aggravation plus conséquente pour la catégorie de jeunes (15 à 24 ans), dont le taux de chômage a atteint 31,8% (contre 24,9% en 2019). Dans ce contexte de crise, marqué par une forte tendance inflationniste (notamment des matières premières énergétiques et alimentaires), l'économie nationale connaît une détérioration des déficits jumeaux⁷² (pression sur la caisse de compensation, baisse de la demande internationale, flambée de la facture énergétique, etc.) et du niveau d'endettement du trésor (~80% du PIB en 2022 contre ~60% en 2019).

Cependant, la dynamique impulsée au niveau du système productif national, grâce aux plans sectoriels déployés, s'est avérée opportune pour renforcer la productivité du pays, et favoriser son insertion dans les chaînes de valeur mondiales. Ainsi, la situation de la balance commerciale s'est, nettement améliorée (le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 42,8% en 2009 à 62,2% en 2020). Par ailleurs, afin d'atténuer les répercussions des crises actuelles, l'État a initié une batterie de mesures portant notamment sur l'appui à la préservation de l'emploi (soutien fiscal et financier aux entreprises), sur des allocations financières ciblées (personnes démunies durant le confinement, secteur du transport durant la hausse des prix du pétrole, etc.) ainsi que sur la sauvegarde du pouvoir d'achat des citoyens et la dynamisation de la demande intérieure (extension budgétaire pour absorber la pression des prix des matières premières subventionnées, réduction du taux directeur en 2020, et son maintien jusqu'à aujourd'hui, etc.).

Pour sa part, le paysage financier marocain continue sa consolidation (encours des crédits en hausse, meilleur accès aux services financiers, etc.), avec un ensemble d'institutions mobilisé au service des projets de développement, et de l'amélioration de la compétitivité internationale du Royaume.

Sur le plan social, le Maroc a continué d'enregistrer des progrès significatifs au cours des 2 dernières décennies, malgré les difficultés et contraintes imposées par la structure démographique (jeunesse de la population et pression sur le marché de travail) et le niveau d'urbanisation du pays (63,9% en 2021), et par la succession des crises. Les conditions de vie des marocains sont globalement en amélioration, avec une quasi-généralisation de l'accès à l'eau et à l'électricité. Des efforts significatifs ont été déployés en vue d'assurer le désenclavement rural (~90% de taux d'accessibilité aux routes rurales).

⁷¹ Le rythme de croissance de l'économie marocaine est passé de 4,8% en moyenne annuelle sur la période 2000-2009 à 3,5% sur la période 2010-2019, et se caractérise par un défi structurel sur le marché d'emploi (évolution de la démographie par rapport au rythme de création des emplois, impacts générés par la COVID-19, etc.)

⁷² Déficit budgétaire & déficit de la balance courante

Par ailleurs, le Maroc s'inscrit dans le cadre d'un chantier de généralisation progressive de la protection sociale à horizon 2025 (généralisation de l'AMO à fin 2022, généralisation des allocations familiales durant les années 2023 et 2024, élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite, et généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi durant l'année 2025). En outre, le taux de pauvreté continue de reculer (2,5% en 2020 contre 4,8% en 2014), malgré les répercussions négatives de la pandémie, notamment grâce aux mesures de soutien déployées. Des programmes d'accès au logement social et de réhabilitation des logements insalubres ont été lancés au cours des 2 dernières décennies en vue de résorber les déficits en matière d'habitat et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Cependant, la crise sanitaire de la Covid-19 et ses effets négatifs ont mis à épreuve le tissu socioéconomique marocain et ont révélé la nécessité de réformer certains secteurs encore sensibles au vu de leurs capacités limitées. Les secteurs de la santé et de l'éducation sont particulièrement concernés et ont connu des détériorations sous les effets de la pandémie.

L'éducation continue de progresser au Maroc (généralisation de l'accès au primaire, doublement de l'accès au collège et lycée sur la période 2000-2021, avec un taux d'accès respectif de l'ordre de 94,7% & 71,1%, baisse de l'analphabétisme à un taux de 32,2%, etc.). L'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable continue de s'opérer progressivement mais gagnerait à s'intégrer avec des réformes de fond du dispositif d'éducation et formation.

Le système de santé a récemment connu une forte pression exacerbée par la COVID-19, et marquée par un déficit en ressources humaines (faible encadrement médical et paramédical : 1,7 / 1000 contre 4,45 recommandée par l'OMS). Les retombées de la pandémie appellent à une mise à niveau des infrastructures sanitaires, ainsi qu'à un renforcement de la gouvernance du secteur, en faveur d'une meilleure résilience aux éventuels chocs.

Par ailleurs, l'analyse des indicateurs du marché du travail fait ressortir une évolution marquée par une baisse tendancielle des taux d'activité et d'emploi, et par une disparité de la répartition spatiale et sectorielle. La population active a connu un accroissement continu mais moins important que l'accroissement de la population en âge de travailler (le taux d'activité est passé de 54,4% en 1999 à 45,3% en 2021). La dynamique de création d'emplois a moins bénéficié aux femmes (faible participation au marché de travail et chômage élevé), aux jeunes (effectif de NEETs en accroissement) et au milieu rural (perte nette de 239 000 emplois sur la période 2014-2021). En outre, un besoin persiste en matière de définition du cadre méthodologique, conceptuel et d'analyse des emplois verts (initiatives en silos à date). L'accompagnement de la transition durable et inclusive passera en première lieu par le développement d'outils de collecte, de traitement et d'analyse des données sur les emplois verts en collaboration avec les institutions concernées (départements, HCP, ANAPEC, OFPPT, etc.).

Sur le plan environnemental, le Maroc regorge d'une richesse biologique exceptionnelle (taux d'endémisme global de 11% pour la faune, et de plus de 20% pour les plantes vasculaires) et dispose d'un littoral stratégique (3466 km) avec deux façades maritimes (représentant 9 régions, 51% de la population, une faune marine importante, etc.). Les dernières années ont connu une prise de conscience généralisée en faveur d'une transition durable et inclusive (protection de la biodiversité, modes de production et consommation durables, économie circulaire, énergies propres, etc.). Cette prise de conscience est matérialisée par un fort engagement institutionnel en matière de chantiers de l'économie verte et inclusive, qui s'appuie sur un arsenal stratégique riche (NMD, SNDD, PCN, PNDM, PN'Air, SPANB, CDN, PNAPEI, PNE, stratégie EnR, stratégie EE, etc.).

Cependant l'environnement du Maroc se heurte à plusieurs défis. Le pays connaît actuellement un contexte de stress hydrique (~600 m³ / habitant / an) avec une pluviométrie de plus en plus irrégulière dans le temps et dans l'espace, doublée d'une forte dynamique de développement humain (augmentation du périmètre irriguée, urbanisation, etc.). Les activités économiques et anthropiques exercent également une pression croissante sur la biodiversité (érosion, surexploitation / exploitation inappropriée), ainsi que sur les sols et la qualité de l'air qui connaissent une dégradation continue (coûts respectifs de 0,54% ; 1,05% du PIB / an). L'espace forestier affiche également un rythme de dégradation et de perte plus rapide que le rythme de reboisement et de régénération (dégradation de près de 17 000 hectares de forêt par an).

Dans ce sens, la transition V&I se positionne au carrefour des problématiques identifiées, elle s'inscrit dans le cadre d'une croissance durable, préservant l'ensemble des ressources vitales et bénéficiant à toutes et à tous.

DIAGNOSTIQUE STRATÉGIQUE

2



2.1 AGRICULTURE

A. ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SECTEUR
- PERFORMANCES GLOBALES DU SECTEUR (VA, EXPORTATIONS, INVESTISSEMENTS, ETC.)
- VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- ENJEUX DE DÉCARBONATION DU SECTEUR
- EMPLOIS AGRICOLES
- CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR

B. CADRE STRATÉGIQUE DU SECTEUR ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE

- BILAN DU PMV 2008-2018
- GÉNÉRATION GREEN
- POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'IRRIGATION
- STRATÉGIE NATIONALE DE BIOMASSE
- STRATÉGIE SYLVOPASTORALE
- POLITIQUE CLIMATIQUE DU SECTEUR (SNDD, PCN 2030, CDN RÉVISÉE)
- MESURES D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE - BIODIVERSITÉ EN AGRICULTURE
- CONTRIBUTION AUX ODD
- GESTION DES DÉCHETS AGRICOLES
- PRINCIPAUX MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU MAROC - PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE V&I - CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES D'ÉCONOMIE VERTE EXISTANTES

C. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR : INSTRUMENTS FINANCIERS

D. POTENTIELS CHANGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES POST-COVID-19

E. GAPS DANS LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

F. GAPS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET POTENTIELLES PISTES D'INTERVENTION DU PAGE

G. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE L'AGRICULTURE

A. État des lieux, réalisations & chiffres clés

Le Maroc place le secteur agricole au cœur de ses choix de développement au regard des enjeux importants qu'il représente sur le plan économique, social et territorial. En effet, ce secteur s'est démarqué au fil des décennies par ses effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie nationale, et a permis de stimuler l'émergence de tant d'autres activités.

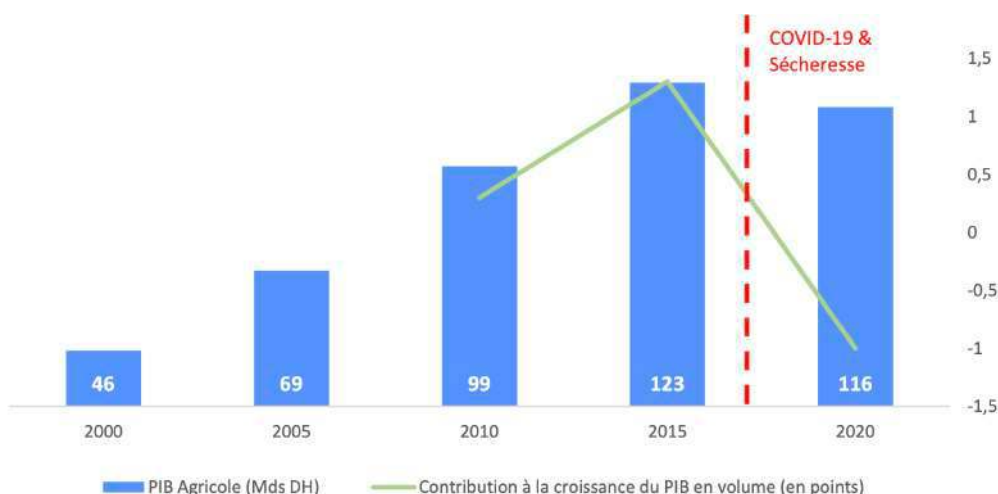
Ainsi, l'agriculture assure un rôle clé dans l'économie marocaine, elle représente ~13% du PIB, et emploie plus d'un tiers de la population active. D'autant plus que ce poids est encore plus prononcé au niveau des régions agricoles du Royaume, particulièrement en milieu rural où trois quarts de la population active tire son revenu de la branche alimentaire (agriculture, forêt et pêche)⁷³.

Dans ce sens, le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en 2008 a permis de renforcer l'élan de développement du secteur agricole entamé depuis plusieurs décennies. Cette politique a non seulement accéléré la tendance observée en termes de renforcement des filières compétitives du secteur, mais a également œuvré pour une meilleure résilience et inclusion de la politique agricole.

Dans la même lancée, la stratégie « Génération Green 2020-2030 » a été élaborée conformément aux Hautes Orientations Royales pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération. Cette nouvelle vision stratégique pour le secteur agricole s'inscrit en harmonie avec d'autres chantiers structurants lancés par le Souverain (programme national d'approvisionnement en eau potable et irrigation, programme intégré d'appui et de financement des entreprises...) et vient consolider les acquis du PMV, en plaçant l'élément humain au cœur des préoccupations, et en assurant la pérennité du développement agricole.

Des performances significatives au cours des dernières années, néanmoins ralenties par le contexte actuel de succession de crises⁷⁴

Figure 31. Évolution du PIB Agricole et de sa contribution à la croissance économique

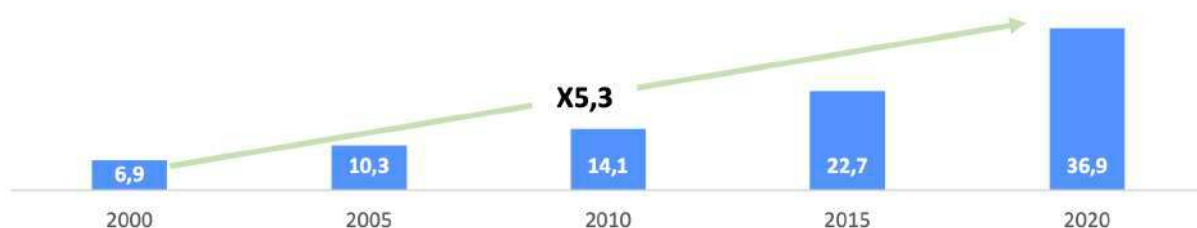


73 MEF, Tableau de bord sectoriel

74 Une des sécheresses les plus sévères depuis 30 ans (cumul de précipitations quasiment égal aux records des années les plus sèches enregistrés en 1983, 2001 et en 1981, l'année 2020 étant parmi les 4 années les plus sèches depuis 1981)

Un modèle agro-exportateur inscrit dans une dynamique de croissance continue au cours des deux dernières décennies

Figure 32. Évolution des exportations agricoles, y compris produits transformés (Mds DH)⁷⁵



Source : MAPMDREF & Office des changes

Les exportations agricoles représentent en moyenne 10,4% des exportations totales (2000-2020) et ont atteint 14,1% du volume total en 2020. Les fruits et les produits maraichers sont les principaux produits exportés et représentent près de 2/3 des exportations totales.

Un modèle d'incitation ayant favorisé la dynamique d'investissement, notamment privé

Le Plan Maroc Vert⁷⁶ s'est appuyé sur un ensemble cohérent de mécanismes et d'instruments financiers (Cf. détail section C) dont notamment les incitations accordées à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA) qui ont connu une percée significative depuis 2008. Le modèle financier mis en place a permis l'adhésion d'une large population d'agriculteurs et le développement d'un climat favorable à l'investissement agricole privé.

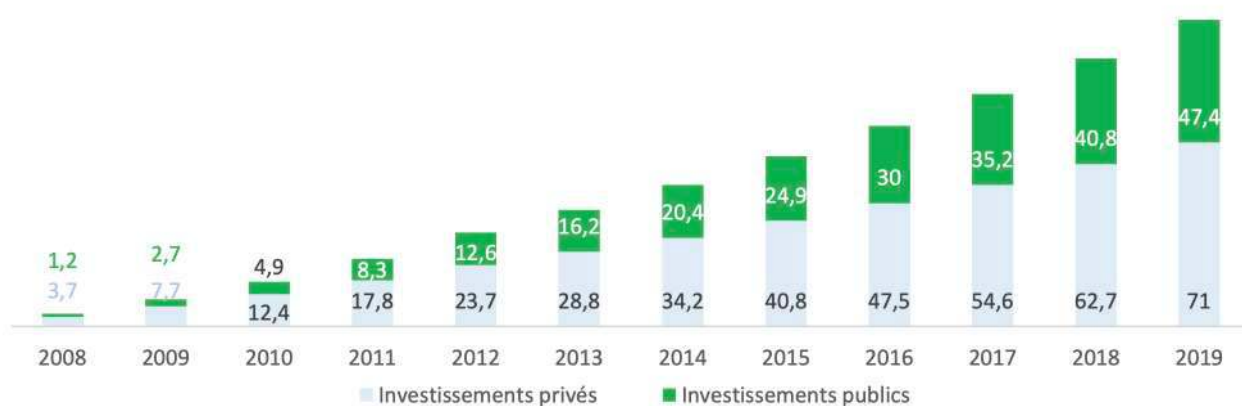
Ainsi ~30 Mds DH d'incitations directes ont été accordées entre 2008 et 2019 pour financer des projets liés à l'économie d'eau, l'équipement des exploitations agricoles, l'appui des agriculteurs...

Les opérations ayant bénéficié d'aides publiques ont généré un investissement privé global estimé à 71 Mds DH sur la période 2008 - 2019. Ainsi, chaque dirham de subvention a généré un investissement total de 2,3 dirhams, traduisant le rôle du FDA comme levier clé en matière d'investissement privé.

⁷⁵ Sur la base des 15 principaux codes SH des produits agricoles, y compris produits transformés (6,7,8,9,10,11,12,13,14,17,18,19,20,21,22) – Office des changes

⁷⁶ Source : MAPMDREF

Figure 33. Bilan des investissements agricoles générés dans le cadre du PMV - Investissements annuels cumulés (en Mds DH)



L'effort d'investissement a principalement concerné l'infrastructure productive et l'appui à l'agriculture solidaire (pilier II du PMV). Ainsi, la part des investissements alloués à ces deux programmes s'élève à 76%.

Figure 34. Répartition des investissements agricoles par programmes



Par ailleurs, les investissements publics agricoles se concentrent principalement au niveau de 3 Régions (Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceima & Souss-Massa) qui dépendent fortement de ce secteur.

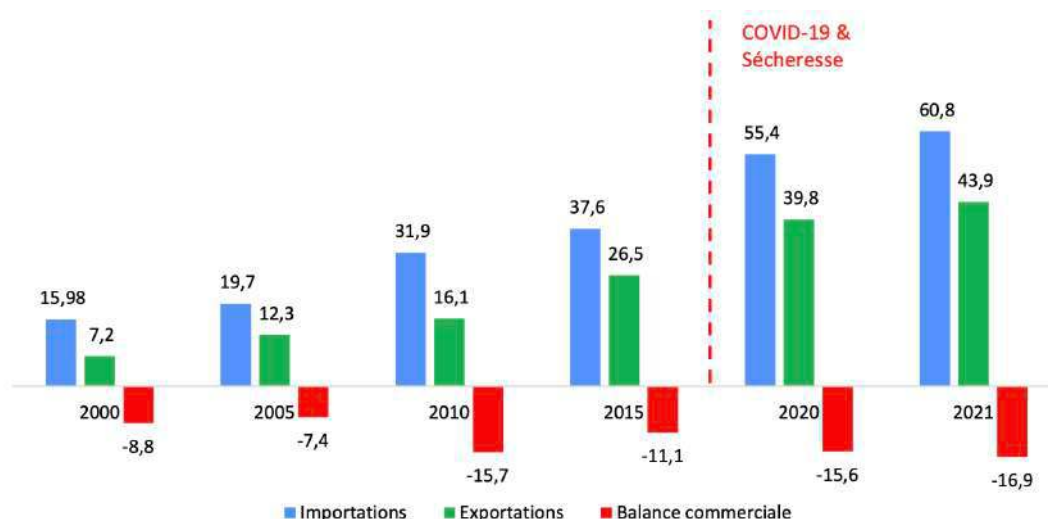
Tableau 16. Investissements publics agricoles des Régions (2017-2019) - Crédits engagés, (en M DH)

	Pilier II - PMV	Irrigation & aménagement de l'espace agricole	Développement des filières de production	Total (crédit engagé)	Poids régional (en %)
Beni Mellal Khénifra	163	698	4,5	866	9%
Casablanca-Settat	21	761	22,3	804	8%
Dakhla Oued Ed-dahab	11	-	-	11	0%
Drâa Tafilalt	365	235	-	600	6%
Fès-Meknès	257	1748	21,7	2.027	20%
Guelmim - Oued Noun	36	89	-	125	1%
Laâyoune- Sakia El Hamra	130	59	-	189	2%
Marrakech-Safi	261	627	-	888	9%
L'Oriental	276	363	-	639	6%
Rabat - Salé - Kénitra	28	244	120	392	4%
Souss-Massa	212	1334	82	1.628	16%
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	450	1485	23,7	1.959	19%
Total	2.210	7.643	274	10.127	100%

Source : MEF, Note de répartition régionale de l'investissement (2020)

Malgré les efforts conséquents déployés au cours des 20 dernières années, le Maroc affiche un déficit structurel de la balance commerciale agricole & agroalimentaire

Figure 35. Flux d'échanges internationaux agricoles & balance commerciale (en Mds DH)⁷⁷



Source: Office des change ⁷⁸Un enjeu de sécurité alimentaire persiste au Maroc, au regard de la situation de la balance commerciale agricole & agroalimentaire qui n'a jamais affiché d'excédent depuis l'année 2000 et se situe autour de -13,3 Mds DH en moyenne (2000-2021).

Cet enjeu pourrait-être davantage exacerbé dans le contexte actuel de succession de crises sanitaire, économique et géopolitique, induisant la perturbation des chaînes logistiques internationales et la flambée des prix des principales matières premières (énergie, blé...).

Un secteur structurellement « hydrovore » nécessitant des mesures d'urgence et une action publique intersectorielle rapprochée

Le Maroc a connu une accélération de la demande globale en eau au cours des deux dernières décennies, tirée par la croissance démographique, l'expansion de l'agriculture irriguée⁷⁹, et le développement du commerce, notamment international.

Les données du HCP⁸⁰ indiquent que le secteur agricole est le principal consommateur des ressources en eau au Maroc (jusqu'à 87,8% de la consommation totale), ce qui intensifie l'urgence des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques, de préparation aux catastrophes naturelles (sécheresse et inondations, désertification...), et de limitation de la surexploitation des nappes d'eaux souterraines créée par le déficit hydrique.

Sur ~29 milliards de m³ de pluies utiles que le Maroc sécurise en moyenne annuelle, le potentiel hydraulique mobilisable, dans les conditions techniques & économiques actuelles, est estimé à 20 milliards de m³ dont 16 milliards à partir des eaux superficielles et 4 milliards en provenance des eaux souterraines. Cette capacité significative est le fruit de la consolidation des résultats de la politique des barrages lancée dès les années 60 par Feu SM Hassan II⁸¹.

⁷⁷ Y compris produits transformés (conserves, fruits / légumes séchés, huiles...)

⁷⁸ Sur la base des 15 principaux codes SH des produits agricoles, y compris produits transformés (6,7,8,9,10,11,12,13,14,17,18,19,20,21,22)

⁷⁹ L'irrigation génère la moitié du PIBA et 75% des exportations du secteur (Banque Mondiale)

⁸⁰ HCP, les brefs du plans, N°14-18, Septembre 2020

⁸¹ MAPMDREF

Par ailleurs les précipitations annuelles oscillent de manière très volatile entre 120 et 350 mm⁸² sur la période 1980-2020, alors que le secteur en dépend directement.

Tableau 17. Évolution des capacités hydriques du Maroc⁸³

	1980	1990	2000	2010	2021
Apports en eau (Mds m ³)	26	12	15,8	17,9	29
Nombre de barrages (#)	27	67	98	130	149
Capacité cumulée des barrages (Mds m ³)	10	11,5	15,7	17	19,1

Figure 36. Superficie Agricole Utile par type d'irrigation⁸⁴

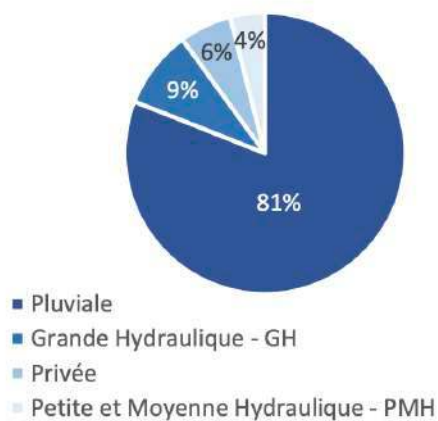
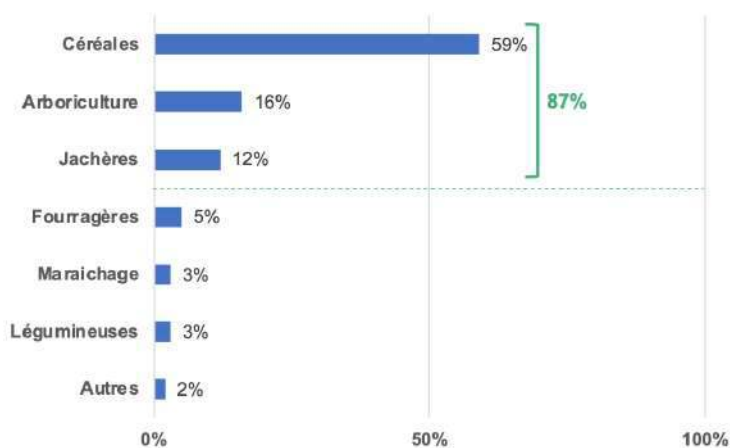


Figure 37. Répartition de la SAU par principale culture⁸⁵



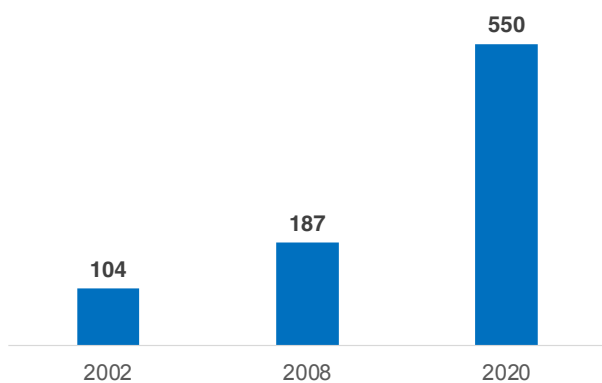
82 Direction Générale de la Météorologie, Ministère de l'Équipement et de l'Eau

83 Ministère de l'Équipement et de l'Eau

84 DEPF & MAPMDREF

85 DEPF & MAPMDREF

Figure 38. Évolution des superficies sous irrigation localisée (k Ha)⁸⁶



L'adoption de pratiques de gestion durable des ressources en eau d'irrigation s'avère incontournable en vue d'accompagner les efforts d'adaptation au changement climatique. Pour faire face à ces défis, le PMV a placé la question de la rationalisation des ressources hydriques au cœur de ses priorités. Les actions déployées en la matière se sont soldées par la réalisation d'une superficie adoptant le goutte-à-goutte de 550.000+ ha à fin 2020 (soit >100% de l'objectif fixé dans le cadre du PMV), soit une économie d'eau effective d'environ 2 milliards de m³ par an⁸⁷.

Par ailleurs, le Royaume s'est développé dans un contexte de vulnérabilité face au changement climatique qui a induit notamment la raréfaction des ressources en eau dont la disponibilité est passée de 2.560 m³/habitant/an en 1960 à ~600 m³/habitant/an actuellement. Cette dotation pourrait chuter au seuil de pénurie de 500 m³ à l'horizon 2030 avec l'évolution des besoins en eau. En outre, l'essentiel de ces ressources se localise au Nord du Maroc avec une grande irrégularité interannuelle.

Des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, mais de moins en moins sévères

Le PIB agricole a subi une contraction de **4,6% en 2019** et de **6,9% en 2020** pour se redresser très fortement de **17% en 2021**⁸⁸. À noter que chaque variation de 10% du PIB agricole (à la hausse ou à la baisse) impacte la croissance du PIB global à hauteur de 1,5%⁸⁹.

Au cours des 2 dernières décennies, le PIB agricole est entré dans de multiples récessions, principalement causés par des sécheresses. La hausse de la fréquence des sécheresses, passant d'une tous les 10 ans à une tous les 2 ans en moyenne depuis 2010 est principalement expliquée par les effets du réchauffement climatique⁹⁰.

L'impact sur la balance commerciale va se matérialiser par une hausse des importations de produits alimentaires et notamment de céréales, dans un contexte de flambée des prix peu favorable aux importateurs.

D'autant plus que le Maroc importe 17%+ de ses céréales d'Ukraine & de Russie (2020)⁹¹, et pourrait être contraint à diversifier ses fournisseurs en cas de rupture des approvisionnements provoqués par la guerre en cours.

86 MAPMDREF

87 DEPF & MAPMDREF

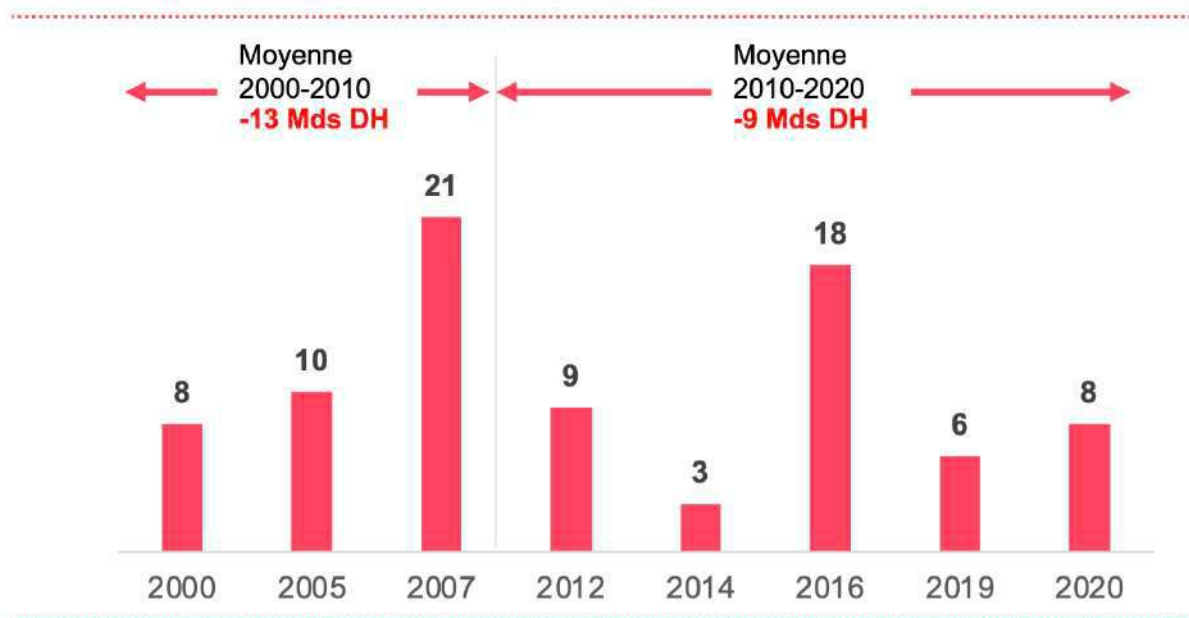
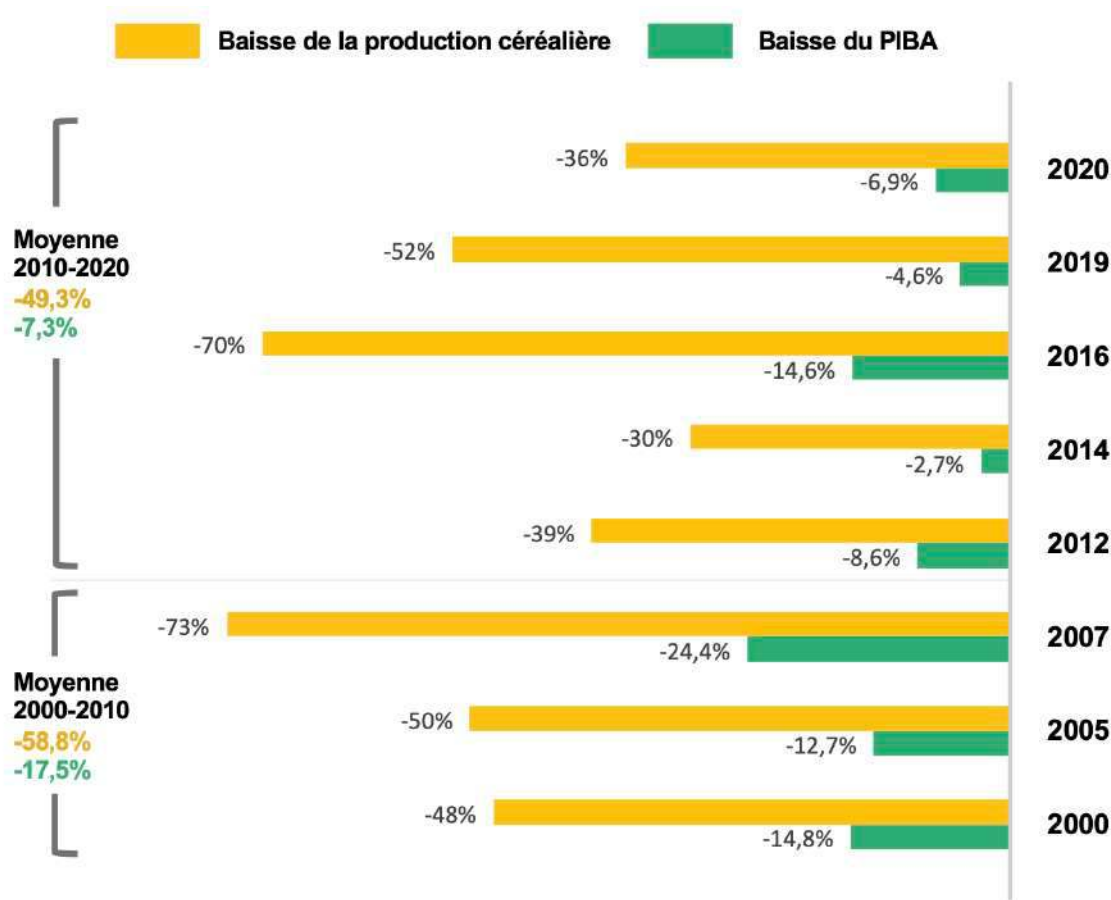
88 Estimation du Crédit Agricole, Direction des Études économiques

89 Estimation du Crédit Agricole, Direction des Études économiques

90 Banque Mondiale

91 Observatory of Economic Complexity (OEC), Profil du Maroc

Figure 39. Impact des principales sécheresses (2000-2020) & pertes économiques attribuées (Mds DH)⁹²



92 MAPMDREF & Banque Mondiale

Outre sa vulnérabilité aux changements climatiques, le secteur agricole est le deuxième secteur émetteur de GES au Maroc

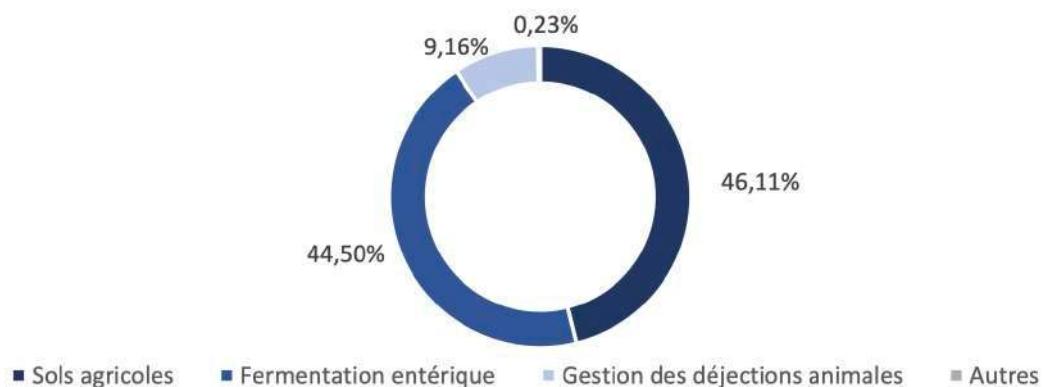
Le secteur agricole couvre une grande partie des émissions de GES au niveau national, avec une part de l'ordre de 24,6%. Le taux de croissance moyen annuel des émissions de ce secteur entre 2010 et 2016 est de 1,5%⁹³. À noter que cette évolution ne prend pas en compte l'absorption de carbone liée à l'arboriculture qui est considérée dans le secteur UTCATF⁹⁴.

Les sous-secteurs qui ont le plus contribué à ces croissances sont la fermentation entérique et les sols agricoles avec respectivement des taux de 44,5% et 46,1% en 2016.

Figure 40. Émissions de GES du secteur de l'Agriculture (Gg CO₂ e)⁹⁵



Figure 41. Émissions de GES direct imputables à l'agriculture par source⁹⁶



Les émissions liées à l'utilisation énergétique du secteur agricole sont prises en compte dans le secteur énergie. Les émissions et absorptions relatives au carbone des sols et de la biomasse sont quant à elles traitées dans le secteur UTCATF.

Ainsi, de par l'importance que revêt le secteur agricole dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, ce dernier représente **14,1%** de l'effort global d'atténuation cumulé sur la période 2020-2030, soit le troisième secteur contributeur, derrière la production d'électricité (**34,5%**) et l'industrie (**28,6%**).⁹⁷

93 Dernier inventaire de GES disponible : 2^{ème} rapport biennal actualisé, 2019

94 Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie : permet de rapporter les flux de CO₂ entre différents réservoirs terrestres (biomasse, sols, etc.) et l'atmosphère qui ont lieu sur les surfaces gérées d'un territoire

95 Deuxième Rapport Biennal actualisé du Maroc dans le cadre de la CCNUCC

96 Deuxième Rapport Biennal actualisé du Maroc dans le cadre de la CCNUCC

97 CDN actualisée

Un défi majeur persistant lié à la dégradation des sols

Au Maroc les sols sont soumis à une forte variabilité climatique, entraînant des phénomènes d'érosion, de lessivage et de salinisation. Ils se conjuguent à une pression humaine (urbanisation, surpâturage, défrichement) dans certaines régions du fait, d'une forte démographie, et d'une surexploitation agricole et/ou pastorale.

Le Royaume dispose de **9+ millions ha de terres agricoles** et **30,4 millions ha de terres de parcours permanents**. Sur les terres agricoles cultivées, la dégradation des sols touche près de 5,5 millions ha de terres de culture en sec (due à l'érosion) et 160 000 ha de terres de culture irriguées (en raison de la salinisation). La dégradation des sols affecte également les terres de parcours à travers le défrichement (65 000 ha / an), la désertification (103 000 ha / an) et la surexploitation (30,2 millions ha).

Dans l'ensemble, ces activités induisent une perte totale de bénéfices des terres de parcours et une réduction de la productivité des terres et autres services de régulation fournis par les terres dégradées. Au final, le coût total de la dégradation des sols est estimé à **6+ milliards de dirhams, représentant 0,54% du PIB⁹⁸**.

Par ailleurs, la pollution agricole causée par une utilisation inadéquate des engrais et des pesticides est également responsable de la destruction de la biodiversité. La dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité nuisent à la production de l'agriculture vivrière, ce qui engendre davantage de risques de pauvreté pour les petits agriculteurs.

Ainsi, les sols sont un élément fragile qui nécessitent une prise de conscience collective.

Processus de dégradation des sols

Les processus de dégradation des sols au Maroc peuvent être classés en 4 principales catégories⁹⁹ :

a. Processus de dégradation physique :

- Érosion hydrique
- Érosion éolienne
- Compaction – détérioration de la structure
- Inondation – Engorgement
- Désertification

b. Processus de dégradation chimique, physico-chimique et biochimique :

- Salinisation – Alcalinisation sodique
- Perte en fertilité chimique (perte d'éléments nutritifs natifs du sol)
- Pollution chimique (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, etc.)
- Pollution accidentelle

⁹⁸ Estimation de la Banque Mondiale : Coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc, 2017, chiffre de PIB actualisé (2021)

⁹⁹ MTEDD

c. Processus de dégradation biologique :

- Salinisation – Alcalinisation sodique
- Perte en fertilité chimique (perte d'éléments nutritifs natifs du sol)
- Pollution chimique (pesticides, POP, métaux lourds, hydrocarbures, etc.)
- Pollution accidentelle

d. Processus de dégradation socio-économique :

- Urbanisation
- Bétonisation
- Imperméabilisation
- Carrières

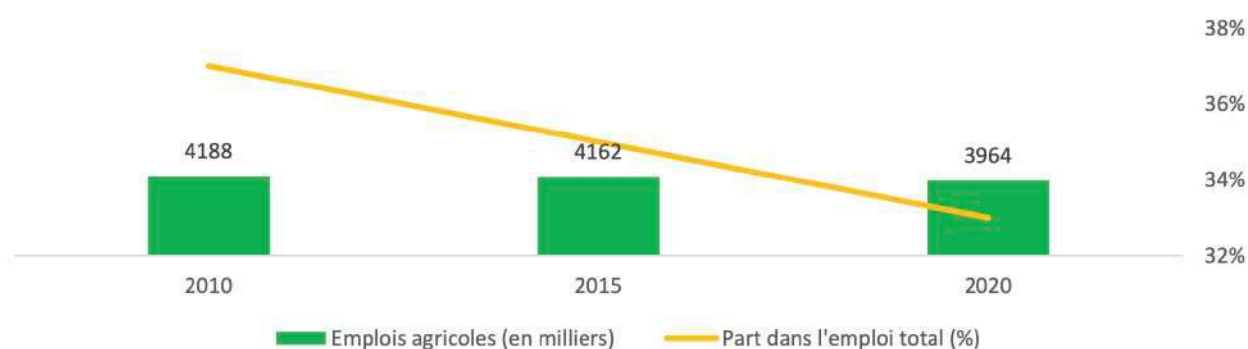
Par ailleurs, les conventions internationales¹⁰⁰ ratifiées par le Maroc portent sur un ensemble d'obligations d'ordre général concernant la protection des sols. Ces conventions laissent aux Etats un pouvoir discrétionnaire quant aux instruments à déployer. Afin d'accompagner cette dynamique, une réflexion a été engagée sur l'élaboration d'un projet de loi spécifique à la protection environnementale des sols au même titre que pour l'eau et l'air.

Cette loi devrait intégrer des principes fondamentaux et à fort impacts à long terme, comme ; le principe d'appartenance des sols au patrimoine commun de la nation, le principe de prévention ; le principe de précaution ; le principe de pollueur-payeur ; etc.

Un secteur agricole au cœur de la dynamique de l'emploi au Maroc

Le secteur agricole demeure un des secteurs majeurs pourvoyeurs d'emploi dans le pays, ce dernier a employé 35% de la population active en moyenne sur la période 2005-2020.

Figure 42. Emplois agricoles et part dans l'emploi total¹⁰¹



100 Stockholm, Bâle, Rotterdam, etc.

101 Deuxième Rapport Biennal actualisé du Maroc dans le cadre de la CCNUCC

Un secteur économique doublement crucial :

- Assure un rôle essentiel en milieu rural, où 2/3 de la population vit de ce dernier¹⁰².
- Premier pourvoyeur d'emploi pour les femmes Marocaines, occupant 40%+ des femmes actives¹⁰³.

En termes de participation à la relance économique post-pandémie, le secteur primaire a créé 68,000 emplois entre 2020 et 2021, soit ~30% des emplois créés sur l'année.

Cependant, le milieu rural a enregistré une variation nette du volume de l'emploi de l'ordre de -266000, en 2020, ce qui signale la vulnérabilité de la population rurale vis-à-vis de ce secteur, et la nécessité de renforcer le champ d'action publique en matière de protection de la population active rurale face aux risques de pauvreté (*initiatives liées à l'ODD1, 1^{er} fondement de la stratégie génération green relatif à la priorité à l'élément humain, et mesures liées à la protection sociale visant l'intégration de 80% des agriculteurs à horizon 2030*).

Une croissance agricole de moins en moins dépendante des cultures céréalières

Grâce aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques entrepris au cours des dernières années, le secteur agricole affiche une meilleure résilience liée notamment à la réduction de la dépendance du secteur aux céréales. En effet, depuis le lancement du Plan Maroc Vert, le PIB agricole affiche une croissance moins volatile et plus diversifiée, la part des céréales dans la valeur ajoutée a baissé de 9 points entre 2005 et 2018, passant de 26% à 17%. L'arboriculture a pour sa part gagné 9 points passant de 13% à 22% entre 2005 et 2018.

Quatre filières motrices concentrent **75%** de la valeur ajoutée agricole, à savoir l'arboriculture (22%), les viandes rouges (21%), les céréales (17%), et le maraichage (17%).

Gouvernance et cartographie des principales parties prenantes du secteur agricole au Maroc

De par son rôle primordial, le secteur agricole a toujours bénéficié du Haut Portage Royal de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avec notamment un suivi particulier accordé par le Souverain aux questions stratégiques.

La mise à niveau du secteur agricole et le déploiement de ses réformes structurantes sont passées par des mutations organisationnelles et institutionnelles profondes.

La révision de la structure organisationnelle du Département de l'Agriculture s'est traduite par la création de nouveaux établissements. Il s'agit en particulier de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) et l'Office National de Conseil Agricole (ONCA).

Par ailleurs, d'autres établissements ont gagné en autonomie et ont vu leurs missions renforcées. Les nouvelles structures mises en place sont venues compléter une liste d'établissements et d'entreprises publics agricoles.

102 HCP : Rapport annuel sur l'emploi, activité et chômage, 2021

103 HCP : Rapport annuel sur l'emploi, activité et chômage, 2021

Tableau 18. Cartographie des parties prenantes du secteur agricole

Catégorie	Parties prenantes	Rôles clés	Échelle
Entités Ministérielles	MAPMDREF , Directions Centrales & Régionales	Chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre, et du suivi de la politique gouvernementale dans le domaine de l'agriculture, du développement rural, de la gestion de l'eau, et de la préservation et valorisation des forêts et des ressources biologiques au Maroc. Le MAPMDREF assure également la coordination intersectorielle avec divers ministères et départements sectoriels (MEF, MI, MTEDD...) dans le cadre du déploiement de la politique d'agriculture durable au Maroc.	Centrale / Régionale
Agences opérationnelles (3)	ADA, ANDZOA et Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	ADA : chargée de la concrétisation de la vision stratégique du secteur ; de la promotion du renouvellement de l'offre agricole ; et de la gestion des partenariats avec les investisseurs et les acteurs institutionnels et sociaux ANDZOA : chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets de développement intégré pour les zones oasiennes et de l'arganier, en concertation avec les acteurs locaux et en ligne avec les stratégies nationales et sectorielles. ANCFCC : assure l'immatriculation de la propriété foncière, la conservation des archives et documents fonciers, l'établissement et la conservation du Cadastre National et l'établissement et la révision de la carte topographique du Royaume.	Centrale / Régionale
Offices nationaux (3)	ONSSA, ONCA, Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL)	ONSSA : chargé d'appliquer la politique du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires. ONCA : chargé de piloter, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de conseil agricole ONICL : assure le suivi de l'état de l'approvisionnement du marché en céréales, légumineuses et dérivés ainsi que l'organisation de ce marché.	Centrale

Catégorie	Parties prenantes	Rôles clés	Échelle
Société d'Etat (3)	Société de Productions Biologiques et Pharmaceutiques Vétérinaires (BIOPHARMA) ; Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS) et Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	<p>BIOPHARMA : assure la production de vaccins spécifiques aux pathologies locales et vaccins destinés à la lutte contre les maladies contagieuses animales. Elle a également pour mission la réalisation de missions scientifiques d'utilité publique, la prévention et la gestion des crises dans le domaine de la santé animale.</p> <p>SONACOS : a pour mission principale l'achat, y compris l'importation, le conditionnement et la vente d'engrais, de semences, de plants et d'arbres ou toutes autres parties végétales servant à la reproduction.</p> <p>SOREC : acteur principal de la filière équine, et a pour rôle de piloter la stratégie nationale pour le développement de la filière, qui ambitionne de mettre en valeur le patrimoine équin marocain et de faire du secteur un levier de développement économique et social.</p>	Centrale
Établissements de formation et de recherche (4)	<p>Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV)</p> <p>École Nationale d'Agriculture de Meknès (ENAM)</p> <p>Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)</p> <p>Institut Prince Sidi Mohammed des Techniciens Spécialisés en Gestion et Commerce Agricole de Mohammedia (IPSM)</p>	<p>Formation de talents, d'ingénieurs, de cadres supérieures, et de chercheurs intervenant notamment dans le secteur agricole, agronomique et forestier.</p> <p>Participation à la recherche scientifique et à l'innovation agricole.</p>	Centrale / Locale
Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations – (EACCE) (1)	MOROCCO FOODEX	Coordonne l'activité d'exportation des produits soumis à son contrôle technique par une gestion concertée et valorisante. Il garantit par ailleurs, la conformité des produits alimentaires marocains destinés à l'exportation, aux exigences réglementaires des marchés internationaux et s'assure du respect de toutes les dispositions obligatoires liées à la sécurité sanitaire.	Centrale
Laboratoire (1)	Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques (LOARC)	Chargé du contrôle de la qualité marchande des produits agricoles, des denrées alimentaires, des fertilisants et des pesticides	Centrale

Catégorie	Parties prenantes	Rôles clés	Échelle
Collectivités territoriales	Régions et communes	Participation active dans la déclinaison territoriale de la politique agricole nationale, à travers une meilleure exploitation des potentialités régionales et une création de dynamiques spatiales propres à chaque région et ville.	Régionale et Locale
Chambres Régionales d'Agriculture (12)	1 Chambre par Région	Chargées de représenter et défendre les intérêts des agriculteurs et des éleveurs auprès des pouvoirs publics locaux, provinciaux, régionaux et nationaux. Elles peuvent donner des avis et des informations sur le secteur, mais aussi faire des propositions et présenter des requêtes relatives au domaine agricole et au développement rural.	Régionale
Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) (9)	Agissent exclusivement dans les périmètres irrigués	Se chargent, chacun dans sa zone d'action, de la gestion des ressources en eau allouées aux périmètres d'irrigation, en veillant notamment au développement et à la maintenance des ouvrages, équipements et réseaux, tout en assurant un service optimal aux usagers. Cela se traduit par des actions visant l'amélioration des conditions d'utilisation de l'eau et le coût de sa mise à disposition, en veillant à la protection de la qualité des eaux et de l'environnement en général.	Régionale
Secteur privé	Agriculteurs et entreprises agricoles	Participent activement à la dynamique de développement et de valorisation de l'agriculture marocaine à l'échelle nationale et internationale.	Nationale /
Institutions financières nationales	Crédit Agricole et autres	Assurent le financement des initiatives privées de développement du secteur agricole.	Nationale / Régionale / Locale
Société civile	Associations et organismes à but non lucratif	Enrichissent le débat sur le développement de l'agriculture Marocaine. Soulèvent les questions sensibles relatives à la protection des agriculteurs, de l'environnement et des ressources naturelles.	Nationale / Régionale / Locale
Partenaires techniques & financiers	Bailleurs de fonds et agences internationales	Fournissent aux entités nationales, régionales et locales un accompagnement stratégique, opérationnel et financier à travers divers instruments : assistance technique, dons, prêts, etc. Participent au développement de la recherche et à la mobilisation du savoir et de l'expérience de pays partenaires, notamment en termes de transition vers une économie verte et inclusive.	Internationale / Nationale / Régionale / Locale

Par ailleurs, un ensemble d'instruments institutionnels sont également à citer, notamment le Fonds de développement agricole (FDA) (compte d'affectation spéciale), qui constitue le principal instrument de mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le secteur agricole et d'incitation aux investissements privés dans ce secteur.

Le système des aides à travers le FDA s'est voulu rationnel avec une meilleure inclusion et une proximité des agriculteurs. Il touche toutes les filières de production de l'amont vers l'aval avec un appui particulier aux projets d'agrégation agricole et aux petits agriculteurs, ainsi que de développement d'une agriculture durable.

Durant la période de mise en œuvre du PMV, les aides financières accordées aux agriculteurs dans le cadre du FDA ont atteint près de 26 Mds DH sur la base de 426 000+ dossiers payés au profit de 355 000+ bénéficiaires.

Ainsi le FDA a servi en moyenne 2,6 Mds DH d'incitations annuelles, contre 1,5 milliard de dirhams en moyenne avant 2008, soit une hausse de 73%.

B. Cadre stratégique pour le développement de l'agriculture au Maroc et principaux éléments non-alignés sur la transition vers une économie verte

Principales stratégies sectorielles

Bilan du Plan Maroc Vert

Basé sur un ancrage territorial fort, le Plan Maroc Vert (PMV) s'est fixé pour ambition de mettre en relief le potentiel agricole et de faire du secteur un moteur de développement économique et social moderne, compétitif et inclusif.

Le PMV a été conçu selon le principe d'une agriculture collective qui touche l'ensemble des acteurs et dans laquelle tous les types de territoires et tous les agriculteurs, dans leur diversité, trouvent la place qui valorise au mieux leurs potentiels respectifs.

Pour déployer cette nouvelle vision ambitieuse, un ensemble de prérequis a été mis en place, à travers la déclinaison régionale, de grandes réformes institutionnelles, l'enrichissement du cadre juridique, la structuration du cadre partenarial avec le secteur privé et la mobilisation de nouveaux moyens et instruments financiers.

Ainsi, en environ une décennie de mise en œuvre, le PMV a généré des impacts positifs concrets sur l'agriculture marocaine :

Sur le plan économique, le PIB et les exportations agricoles ont doublé, engendrant des effets positifs sur les revenus des exploitants, sur l'investissement et sur la balance commerciale. Cette dynamique a également contribué à la croissance économique nationale avec un accroissement de 10 points de la part de l'agriculture dans les points de croissance du PIB sur la décennie 2008-2018.

Le secteur agricole a ainsi assuré un rôle de locomotive du développement économique national. L'investissement agricole, au cœur de la stratégie du PMV, a connu un bond significatif. La mise en œuvre du PMV a été accompagnée d'une relance importante de l'investissement public, contribuant à rétablir les équilibres de financement du secteur agricole au vu de sa contribution à la création de richesse nationale, à l'emploi et à la sécurité alimentaire.

L'effort d'investissement public a ainsi permis de développer l'infrastructure productive, d'élargir les dispositifs d'incitations pour encourager les agriculteurs à moderniser et équiper leurs exploitations mais également d'exercer un effet d'entraînement sur le secteur privé qui a drainé, pour sa part, près de 60% de l'effort d'investissement global dans le secteur agricole.

Sur le plan social et humain, les programmes et projets mis en œuvre dans le cadre du PMV ont permis de créer 50 millions de journée de travail soit l'équivalent de 250 à 300.000 équivalents emplois agricoles. L'emploi agricole a ainsi connu une nette amélioration quantitative mais également qualitative à travers notamment une amélioration de la productivité du travail et du nombre de jours de travail par emploi agricole, contribuant ainsi à une amélioration des revenus et des conditions d'exercice.

A ces résultats, s'ajoute la dynamique d'inclusion du PMV, avec 2,7 millions de bénéficiaires parmi les petits et moyens agriculteurs. L'ensemble des programmes déployés depuis 2008 ont permis d'assurer un impact élargi au profit de cette catégorie, qui assure un rôle fondamental dans le développement socio-économique du secteur. En outre, l'approche dédiée et innovante du Pilier II a permis d'enclencher une dynamique d'investissement et d'amélioration des revenus parmi les petits agriculteurs.

Une approche projets centrée sur la chaîne de valeur agricole à travers l'intégration de l'amont à l'aval

Le PMV s'est appuyé sur les contrats programmes pour le développement des filières de production. et s'est basé sur une refonte du cadre sectoriel et l'amélioration des facteurs transverses portant notamment sur :

- La mobilisation du foncier agricole
- L'amélioration de la maîtrise et de la gestion de l'eau d'irrigation
- La modernisation du marché intérieur et le développement des exportations
- L'amélioration de l'environnement des affaires et de la politique fiscale et d'incitation
- Le développement de la valorisation des produits agricoles.

Des préalables institutionnels, organisationnels, réglementaires et financiers au service d'une vision fédératrice :

- Multiplication du budget d'investissement public agricole par 5,8 fois, passant de 1,6 Mds DH en 2008 à 9,3 Mds DH en 2018
- 4500 textes juridiques produits
- 4 nouvelles agences créées (ADA, ANDOZA...)
- 19 interprofessions agricoles créées
- 19 contrats programmes signés
- 12 plans agricoles régionaux déclinés

Par ailleurs, en vue d'accompagner et d'encourager l'effort d'investissement privé dans le secteur, une refonte du Fonds de Développement Agricole (FDA), principal instrument d'incitation à l'investissement, a été cruciale afin de lui permettre d'appuyer la mise en œuvre des principaux chantiers du PMV, d'améliorer sa contribution à l'expansion des investissements agricoles, de dépasser les défaillances constatées sur les plans ciblage et procédural.

Sur le plan de la gouvernance, un comité technique du FDA, composé des représentants des Départements de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances et de l'Intérieur, se réunit annuellement afin d'analyser le bilan physique et financier du FDA ainsi que les points de blocage et d'amélioration du système.

Sur le plan procédural, les aides du FDA ont été accordées en application d'une instruction conjointe qui fixe les modalités de leur octroi. Suite à la refonte du FDA, de nouvelles dispositions ont été apportées à cette procédure de traitement des incitations dans l'objectif d'uniformiser le traitement des dossiers, de rationaliser l'octroi des incitations et d'améliorer l'efficacité du contrôle.

Principales réalisations économiques, sociales et environnementales du PMV¹⁰⁴

Tableau 19. Bilan économique, social et environnemental du PMV

	2008	2018	Impact
PIB Agricole (Mds DH)	77	125	X1,6
Contribution à la croissance économique nationale (points de croissance)	7,3	17,3	+10 points
Exportations (Mds DH)	15,2	36,3	X2,4
Déficit de la balance commerciale (Mds DH)	-25,2	-17,4	-31%
Productivité par emploi agricole (DH/emploi)	17 700+	29 764	+68%
PIBA par habitant rural (k DH)	5,7	9,5	X1,6
Pauvreté extrême en milieu rural (%)	14,4%	9,5%	- 5 pts
SMAG (DH/jour)	52,5	76,7	+47%
Nombre de salariés agricoles déclarés à la CNSS (milliers)	140	416	X3
Superficies couvertes par l'assurance multirisque climatique pour les céréales légumineuses et oléagineuses (k ha)	65	1000	X15,4
Part de la superficie irriguée en goutte à goutte dans la SAU irriguée (%)	9%	36%	+27 points
Superficie irriguée en goutte à goutte (k ha)	160	550	102% de l'objectif du PMV
Dynamique d'inclusion	2,7 Millions de bénéficiaires (petite et moyenne agriculture) 40+ Mds DH d'effort public capté par la petite et moyenne agriculture		
Atténuation de GES (potentiel de séquestration additionnel)	2,4 Millions de tonnes équivalent de CO2		
Économie d'eau (Mds m³)	2 Mds m ³ d'eau d'irrigation économisés et valorisés / an		

104 MAPMDREF

Génération Green 2020-2030

Le secteur agricole s'est récemment doté d'une nouvelle stratégie basée sur l'évaluation des réalisations et défis engendrés par le PMV, en concertation avec les 19 interprofessions et les 12 chambres de l'agriculture et selon 3 principaux axes (filières, régions, et chantiers transverses).

Le PMV a permis de consolider des acquis significatifs et a notamment fait ressortir les principaux axes d'amélioration suivants :

- Structuration des circuits de distribution (marché de gros et souks)
- Modernisation des abattoirs (de par l'importance des viandes dans la structure productive actuelle)
- Accélération de la valorisation (réutilisation des eaux, valorisation des déchets agricoles...)

À la lumière de la démarche adoptée pour le PMV, la stratégie Génération Green se fixe des objectifs concrets et mesurables¹⁰⁵

Une stratégie moderne, adaptée aux enjeux actuels et structurée autour de 2 fondements

1- Priorité à l'élément humain (vision & objectifs) :

a. Nouvelle génération de classe moyenne agricole :

- ▶ 400 000 ménages accédant à la classe moyenne : incitations élargies et ciblées visant l'amélioration des revenus
- ▶ 2,5 Mha à couvrir par l'assurance agricole
- ▶ 3-4 M d'agriculteurs avec protection sociale : renforcement du statut des agriculteurs
- ▶ Réduction de l'écart SMAG/SMIG et amélioration des conditions de travail des agriculteurs

b. Nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles

- ▶ 1 Mha Terres Collectives à valoriser
- ▶ 180 000 nouveaux jeunes exploitants à travers des aides ciblées à l'installation et à l'exploitation agricole
- ▶ 170 000 emplois à créer dans les services agricoles et la transformation & aides à l'entrepreneuriat
- ▶ 150 000 jeunes à former

c. Nouvelle génération d'organisations agricoles

- ▶ 25% de taux de regroupement à travers la création de nouvelles organisations socio-économiques des agriculteurs
- ▶ 30% du budget public à gérer par la profession

d. Nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement

- ▶ Amélioration des services digitaux : 2 Millions d'agriculteurs à connecter aux e-services agricoles
- ▶ Réforme du conseil agricole et mobilisation de 5 000 conseillers agricoles
- ▶ 350 à 400 000 de superficie supplémentaire en agriculture solidaire

2- Pérennité du développement agricole (vision & objectifs) :

a. Consolidation des filières agricoles :

- ▶ Maintien de l'effort d'investissement, rationalisation des incitations sur l'amont et soutien à la compétitivité des exportations : x2 PIBA et x2 exportations
- ▶ Accélération de la valorisation des produits agricoles : 70% de la production à valoriser
- ▶ Émergence de nouvelles filières à fort potentiel : 100k ha de nouvelles superficies bio

b. Chaîne de distribution modernes et efficaces

- ▶ Réhabilitation des souks et 12 marchés de gros à moderniser
- ▶ Renforcement des canaux de distribution et plateformes de stockage

c. Qualité, innovation et Green-Tech

- ▶ Diffusion de l'innovation, de la R&D et de l'agriculture de précision : 30 à 50 nouvelles variétés à inscrire au catalogue officiel & doublement de l'investissement en R&D
- ▶ Renforcement de la qualité, de la normalisation et du contrôle : 120 abattoirs à agréer & x2 de contrôles sanitaires à effectuer
- ▶ 100% de cheptel à identifier

d. Agriculture résiliente et éco-efficace

- ▶ Investissement dans l'efficacité hydrique et énergétique afin de préserver les ressources naturelles et de créer de nouvelles activités génératrices de revenus et d'emploi : x2 VA par m³ d'eau (DH/m³)
- ▶ Promotion des énergies renouvelables (solaire et biomasse) : 20% de la superficie agricole utile à irriguer en pompage solaire.
- ▶ x2 d'efficacité hydrique
- ▶ Diffusion des techniques de conservation des sols

La stratégie Génération Green devrait mobiliser un montant total de l'ordre 10 Mds USD sur la période 2020-2030 (Banque Mondiale).

Politique agricole liée à l'eau et l'irrigation¹⁰⁶

Une politique volontariste a été initiée pour faire face au déficit hydrique, étant donné l'urgence de sécurisation des besoins en eau pour le secteur. L'irrigation a toujours été au centre des préoccupations des décideurs publics. L'agriculture irriguée est cependant restée, pendant des décennies, confrontée à une raréfaction des ressources en eau sous les effets conjugués des sécheresses successives et prolongées, et de l'augmentation de la demande en eau de différents secteurs économiques.

En vue de relever le défi de production durable et compétitive, l'agriculture irriguée est entrée depuis l'adoption du Plan Maroc Vert, dans une « ère de la rationalisation et de valorisation de l'eau d'irrigation ».

Ainsi, une politique volontariste de généralisation des techniques d'irrigation économes en eau et de valorisation de l'eau agricole a été adoptée et déclinée à travers 4 principaux programmes :

- **Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI)** : développement de l'irrigation localisée sur une superficie totale de 550 000 ha ;
- **Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) à l'aval des barrages** : création de nouveaux périmètres irrigués et renforcement de l'irrigation des périmètres existants sur une superficie de 130 000 ha ;
- **Programme de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique (PMH)** : amélioration de l'efficacité de l'infrastructure d'irrigation traditionnelle au niveau des périmètres de PMH ;
- **Programme de Promotion du Partenariat Public-Privé** : amélioration des conditions techniques, économiques et financières de la gestion du service de l'eau d'irrigation, à travers le développement de nouveaux projets d'irrigation dans le cadre de Partenariats Public-Privé.

Des ressources hydriques mieux valorisées et des impacts significatifs réalisés au cours des 2 dernières décennies :

À fin 2019, la mise en œuvre de ces programmes a permis de réaliser des aménagements hydro-agricoles sur une superficie de près de 800 000 ha (dont 585 000 ha en irrigation localisée soit environ 50% de la superficie irriguée au niveau national), au profit de 235 000 exploitations agricoles, pour un effort d'investissement de ~36 Mds DH.

Indicateurs clés des programmes relatifs à l'eau et l'irrigation :

- ▶ 2 Mds m³ d'eau économisée annuellement
- ▶ +120% à +420% d'accroissement de la valorisation de l'eau
- ▶ 20 Mds DH de production additionnelle
- ▶ 230 000 emplois créés
- ▶ 3 à 4 fois plus de revenu moyen par agriculteur

Par ailleurs, la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020 – 2030 » entend capitaliser sur les efforts déployés en matière de maîtrise et de rationalisation de l'utilisation de l'eau en agriculture.

¹⁰⁶ MAPMDREF

L'ambition est de doubler l'efficacité hydrique et de développer un secteur agricole performant dans le respect de l'écosystème environnemental. En plus de l'achèvement de plusieurs projets, il est question de mettre en œuvre le volet eau agricole du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation 2020-2027. Ce dernier porte sur une superficie globale de 510 000 hectares au profit de 160 000 bénéficiaires, pour un investissement de 14,7 milliards de dirhams.

Les efforts à mener se focaliseront essentiellement sur¹⁰⁷ :

- L'achèvement des projets de modernisation des systèmes d'irrigation collectifs en cours sur 70 000 ha
- L'achèvement des projets d'extension de l'irrigation en cours sur 44 000 ha
- La poursuite des efforts d'économie d'eau et de modernisation des systèmes d'irrigation en vue d'équiper une superficie additionnelle de 350 000 ha pour atteindre à l'horizon 2027 une superficie globale, équipée en systèmes d'irrigation économes en eau de 940 000 ha, soit près de 60% de la superficie irriguée (*économie annuelle de plus de 2,5 Mds m³ d'eau*)
- La poursuite du projet d'aménagement hydro-agricole pour la sauvegarde de près de 30 000 ha de terres irriguées dans la plaine de Saïss, à travers l'adduction et la distribution d'eau mobilisée à partir du barrage M'dez
- La préservation de la petite agriculture irriguée à travers la réhabilitation et la rénovation des périmètres petits et moyens hydrauliques sur 150 000 ha, notamment dans les secteurs précaires
- L'aménagement hydro-agricole de la zone sud-est de la plaine du Gharb. Ce projet ambitieux vise à étendre l'irrigation sur une superficie de 30 000 hectares afin de valoriser les ressources en eau mobilisées par le barrage Al Wahda ;
- L'achèvement des projets de PPP en cours sur 23 200 ha (Azemmour Bir Jdid, Chtouka, Dakhla)
- Le développement de nouveaux projets PPP de dessalement de l'eau de mer
- Le développement du pompage solaire en irrigation.

Stratégie nationale de biomasse

L'analyse de flux de matériaux effectuée dans le cadre de la **feuille de route pour la valorisation énergétique de la biomasse au Maroc** a confirmé l'existence de potentiels significatifs pour une valorisation énergétique de la biomasse au Maroc, notamment pour le secteur agricole.

Certains flux de matières disposent d'ores et déjà d'un système de collecte structuré, alors que d'autres flux de matières manquent de structures de collecte et de traitement, causant ainsi des nuisances environnementales.

Malgré le grand potentiel en biomasse disponible et une demande croissante en énergie, la valorisation énergétique de la biomasse demeure sous-développée et se limite généralement à des initiatives individuelles au niveau de certaines entreprises ou au niveau de certaines décharges contrôlées ou Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEPS).

À date, l'énergie primaire valorisée dans les projets de combustion s'élève à environ 1,1 Million de MWh et l'énergie primaire valorisée dans les projets de fermentation s'élève à environ 300.000 MWh.

107 MAPMDREF

Un potentiel technique significatif pour l'agriculture :

Le diagnostic des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des déchets et des eaux usées a permis d'identifier les principaux potentiels énergétiques à partir de la biomasse au Maroc.

Le potentiel énergétique technique total est évalué à ~13,4 Millions de MWh par an (énergie primaire), dont 6,6 Millions MWh/a issus du secteur agricole¹⁰⁸, qui se répartit comme suit :

- ▶ Élevage bovin : 2,8 Millions MWh/a
- ▶ Arboriculture : 2,2 Millions MWh/a
- ▶ Aviculture : 1 Million MWh/a
- ▶ Cultures maraichères sous serres : 0,4 MWh/a
- ▶ Cultures de champs : 0,2 MWh/a

Les potentiels techniques estimés représentent un ensemble d'opportunités importantes¹⁰⁹ :

Cultures des champs : un potentiel concentré au niveau de la Région Rabat-Salé-Kénitra. L'évaluation précise du potentiel exploitable de ce flux de matière nécessite une analyse des possibilités de collecte et une considération de la saisonnalité de ce flux de matière.

Cultures maraichères sous serres : un potentiel concentré au niveau de la Région de Souss-Massa mais caractérisé par une saisonnalité des matières. La collecte et la valorisation de ce type de résidu semble réalisable en raison de l'infrastructure liée aux cultures sous-serres.

Arboriculture : représente le deuxième plus grand potentiel du secteur agricole mais nécessite surtout un système de collecte et de commercialisation davantage structuré. La saisonnalité des matières peut être équilibrée par la possibilité de stockage de ces matières. Ce flux de matière pourrait bien servir à remplacer le bois de feu issu des forêts naturelles en milieu rural et à créer ainsi des passerelles entre secteurs afin de réduire la pression sur la forêt.

Élevage bovin : représente le plus grand potentiel du secteur agricole. Pour évaluer le potentiel réalisable de ce flux de matière, il faut identifier, dans une prochaine étape, les grandes entreprises d'élevage, leur localisation/concentration et les détails du système de production afin de mieux connaître la qualité de la matière et les possibilités de valorisation énergétique et matérielle.

Élevage avicole : représente des potentiels considérables qui sont disponibles de manière centralisée et continue. La valorisation énergétique de ces matières servira aussi à résoudre le problème d'évacuation de ces matières.

¹⁰⁸ Soit près de la moitié du potentiel technique

¹⁰⁹ Feuille de Route Nationale pour la Valorisation Énergétique de la Biomasse

Stratégie Sylvopastorale¹¹⁰

La stratégie marocaine sur le sylvopastoralisme se positionne en interaction entre le secteur de la forêt et celui de l'élevage. En effet, Au Royaume, la forêt constitue une réserve stratégique, et produit (en année normale) 1,5 milliard d'unités fourragères soit 17% du total fourrager national. La question pastorale constitue l'un des facteurs de désertification des formations forestières dans un contexte bioclimatique où l'aridité touche plus de 93% du territoire national.

Le secteur sylvopastoral marocain s'appuie aujourd'hui sur un arsenal juridique et sur un cadre réglementaire en constante évolution. En effet, le pays capitalise sur un actif d'expériences en matière de projets de développement dans le domaine forestier et de grands acquis à travers des politiques et programmes visant l'amélioration pastorale dans le cadre de projets de développement intégré.

Une mobilisation collective sur les enjeux et les contraintes liées au développement du secteur sylvopastoral est traduite par l'action du département des Eaux et Forêts, qui a toujours entretenu des relations d'étroite collaboration et de concertation avec ses partenaires institutionnels, notamment le département de l'Agriculture de la Pêche Maritime, et le Ministère de l'Intérieur.

Néanmoins, au regard de l'ampleur de la croissance démographique dans les zones forestières, le développement de l'économie marchande et la récurrence des sécheresses, les modes et pratiques d'exploitation des parcours forestiers ont connu de profondes mutations induisant des déséquilibres majeurs entre l'offre et la demande pastorale au niveau des espaces forestiers.

Cette situation est accentuée par la nature du climat méditerranéen assujetti à des variations et irrégularités des précipitations et des températures (dans le temps et dans l'espace), ce qui expose périodiquement l'activité pastorale au risque de déficit fourrager lié aux aléas climatiques.

C'est ainsi que le Maroc a mis en place en 2016 une stratégie sylvopastorale nationale. La vision adoptée consiste à gérer les ressources sylvopastorales de manière durable à travers une démarche de bonne gouvernance. Cette stratégie sylvopastorale traite des questions de restauration des écosystèmes naturels, de gouvernance et d'accès aux ressources, du renouveau des pratiques pastorales ainsi que de renforcement des capacités locales. Elle s'articule autour de 6 axes stratégiques :

1. Reconstitution des écosystèmes sylvopastoraux
2. Amélioration de l'organisation des usagers des ressources sylvopastorales
3. Appui au développement socioéconomique des zones forestières et péri-forestières
4. Amélioration de la gouvernance des ressources sylvopastorales
5. Recherche-développement holistique et dynamique
6. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles du département des eaux et Forêts

¹¹⁰ Naggar Mustapha, Stratégie sylvopastorale et renouveau des pratiques pastorales en forêt au Maroc, Revue Forestière Française

Dans la même lignée, la nouvelle stratégie nationale de développement du domaine forestier « Forêts du Maroc 2020-2030 », lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ambitionne de répondre à la problématique de dégradation et d'établir un équilibre entre conservation et développement de la forêt et de ses ressources, notamment sylvopastorales.

Le secteur agricole dans la politique climatique du Maroc

Le secteur agricole joue un rôle crucial dans la politique climatique marocaine, les différentes politiques publiques traitent aussi bien les questions d'adaptation que d'atténuation. En effet, l'agriculture marocaine contribue significativement aux émissions de GES et sera soumise à de fortes contraintes climatiques dans les années à venir.

La maîtrise de la ressource en eau apparaît notamment comme l'élément le plus critique. L'accès à l'eau présente des enjeux de concurrence entre l'irrigation, l'alimentation, l'énergie, et le bon fonctionnement des écosystèmes naturels (dont la forêt), dans un contexte de diminution prévue du potentiel mobilisable, qui ne peut être compensée qu'en partie par le dessalement de l'eau de mer ou la mobilisation de ressources alternatives (eaux usées).

L'agriculture irriguée représente environ la moitié de la valeur ajoutée de l'agriculture. Les objectifs des différents programmes visent notamment à améliorer l'irrigation, inciter aux économies d'eau, améliorer la productivité, diminuer les fuites, gérer de manière durable les ressources, améliorer l'usage des fertilisants.

Cependant, les aléas de la production alimentaire demeurent une menace pour la sécurité alimentaire de la population. Les variations interannuelles qui ont diminué ces dernières années, pourraient à nouveau fluctuer fortement.

Pour sa part, l'agriculture consomme 1200 ktep d'énergie, dont 82% de fossiles et 18% d'électricité. Les économies potentielles peuvent représenter le quart de cette consommation, notamment grâce au développement du pompage solaire. L'agriculture peut également fournir des bioénergies, en quantité toutefois limitée.

Concernant la partie UTCAT de l'agriculture, celle-ci représentait en 2014 un puits net de 6 Mt CO₂e/ an (notamment grâce au puits brut de 8 Mt CO₂e/an lié à l'arboriculture). Dans les années à venir se posera néanmoins la question du maintien de cette fonction de puits, dans le cadre de transformations liées au changement climatique et du degré de saturation des puits actuels.

Principes directeurs de la vision climat du secteur agricole¹¹¹

- ▶ Adapter le système de production marocain à une demande alimentaire amenée à croître en quantité et en qualité
- ▶ Améliorer la compétitivité des producteurs marocains à l'échelle nationale comme internationale
- ▶ Réduire le gaspillage et accroître la valorisation
- ▶ Mener une politique ambitieuse sur la question de l'eau, facteur de production en crise

¹¹¹ Sur la base de la Stratégie Bas Carbone à Long Terme (2050)

Pour faire face aux impacts économiques et sociaux du changement climatique, le Maroc s'est engagé dans la promotion de mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces dans les secteurs économiques prioritaires pour le climat, en l'occurrence l'agriculture.

Ces efforts sont principalement reflétés au niveau de la Contribution Déterminée au Niveau National du Maroc révisée en 2021.

En outre, le Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) promeut des actions visant à réduire l'impact climatique grâce à une capacité institutionnelle renforcée à l'échelle nationale, sectorielle et locale, une meilleure gestion des connaissances, et une approche convergente pour l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques associés aux catastrophes climatiques.

En termes d'adaptation, le secteur agricole marocain est fort d'un arsenal de politiques, stratégies, programmes, plans et actions pour le renforcement de sa résilience aux effets des changements climatiques :

- Génération Green 2020-2030
- Stratégie de Conservation et de Valorisation des Ressources Génétiques des Plantes Cultivées
- Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation
- Stratégie de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne
- Stratégie de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier
- Programme National de Développement des parcours et de régulation des flux de transhumants
- Programme de réhabilitation des périmètres de PMH prévu sur 150 000 ha à l'horizon 2030
- Projets de partenariat public-privé novateurs, tels que les Programmes de dessalement de l'eau et de sauvegarde de l'irrigation
- Programme d'extension de l'irrigation à l'aval des barrages
- Assurance multirisque climatique

Les objectifs fixés en matière d'adaptation à horizon 2030 sont les suivants :

- ▶ Promouvoir un développement du secteur agricole favorisant à la fois le renforcement de la résilience, la hausse de la productivité, et la réduction des émissions de GES.
- ▶ Extension de l'irrigation à de nouveaux périmètres agricoles, sur une superficie de 60 000 ha, pour un investissement global de 32+ Mds DH.
- ▶ Équipement d'irrigation localisé sur une superficie additionnelle de 350 000 ha pour un investissement global de 9 Mds DH.

Mesures prioritaires d'adaptation du secteur agricole (2020-2030)¹¹²

Mise en œuvre de nouvelles technologie et innovations, visant le renforcement de la résilience et la durabilité du développement agricole, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la capacité de mise en échelle.

- Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur agricole pour une agriculture résiliente plus rentable, durable et inclusive.
- Digitaliser l'irrigation intelligente (IoT, Internet des Objets), en vue d'économiser l'eau, l'énergie et les déplacements, et éviter les irrigations inutiles.
- Lutter contre les ravageurs et les maladies, notamment grâce à l'utilisation des drones. Ceux-ci rendent l'épandage de traitements bien plus rapide et moins coûteux, et permettent d'augmenter le rendement des cultures et de réduire les risques de pertes post-récoltes.

Appuyer la réduction des pertes et gaspillage post-récolte pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, préserver la résilience environnementale et stimuler l'économie du pays.

- Collecter des informations : mener une analyse quantitative et qualitative des pertes alimentaires. La méthode d'évaluation des pertes alimentaires mise au point par la FAO, par exemple, permet de repérer les points critiques de perte alimentaire pour une filière donnée, ce qui permet d'affiner le ciblage de l'intervention.
- Développer la compréhension de la valeur économique des pertes post-récolte et de leur effet sur la sécurité alimentaire et accroître la prise de conscience des conséquences de pertes post-récolte.
- Améliorer le cadre institutionnel et administratif pour optimiser l'investissement dans des technologies post-récolte, y compris l'appui à la création et à la diffusion de meilleures pratiques et de connaissances.
- Faciliter l'accès des petits exploitants, des coopératives paysannes et des petites et moyennes entreprises aux financements pour les aider à diminuer leurs pertes alimentaires.
- Améliorer les techniques d'entreposage dans les exploitations et moderniser les équipements de séchage des céréales ; aider les agriculteurs et les organisations paysannes à acquérir des équipements de séchage de meilleure qualité, pouvant protéger convenablement les produits de la pluie (réduction du risque de moisissure et la contamination, deux causes majeures des pertes de céréales).
- Renforcer l'entreposage frigorifique des produits frais : réduire de manière considérable les pertes de produits frais en aidant les agriculteurs et les négociants à acquérir des équipements d'entreposage frigorifique et en assurant un approvisionnement stable en électricité pour alimenter ces équipements.
- Construire des installations de stockage commerciales collectives dans le cadre d'une coopérative (entreposage sécurisé des récoltes en périodes de fluctuations des prix)
- Assurer la formation des agriculteurs au traitement après récolte et à l'entreposage des différentes cultures : développer leur compétence pour la maîtrise de la gestion de l'humidité et la fumigation, du calendrier des récoltes et du séchage des récoltes.
- Sensibiliser les citoyens pour lutter contre le gaspillage et les pertes et fixer une journée nationale de lutte contre le gaspillage et les pertes.

¹¹² Sur la base du Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)

Apporter le soutien nécessaire au maintien et à la résilience des agricultures familiales :

- Opter pour des cultures offrant une valeur ajoutée, tel que le Quinoa qui est préconisé pour les régions arides avec un sol moins fertile et qui fournit des qualités nutritionnelles confirmées et assure une marge nettement supérieure par rapport aux céréales.
- Mobiliser en plus des moyens techniques et financiers, des hommes et des femmes du milieu rural, afin d'assurer une transformation des pratiques traditionnelles en innovations durables et efficaces pour améliorer les moyens de subsistance sous un climat menaçant.
- Renforcer l'accompagnement solidaire de la petite agriculture, en vue d'améliorer les revenus des agriculteurs, dans la réalisation de projets économiquement viables qui intègrent la sauvegarde des ressources naturelles.
- Poursuivre et renforcer les actions visant à améliorer le paysage agricole, en favorisant les plantations arboricoles et pastorales, de manière à augmenter les synergies entre adaptation et atténuation du changement climatique, et améliorer les services écosystémiques et le cadre de vie des populations locales (programme de plantation dans le cadre des contrats de filières et programme de plantation d'arbustes en zones de parcours).
- Améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole et rationaliser la consommation d'eau.
- Gérer les terres agricoles et de parcours dans une perspective durable.
- Identifier les opportunités de valorisation des sous-produits d'épuration des eaux usées domestiques.
- Renforcer le taux de couverture du programme de l'assurance agricole subventionné par l'État pour les céréales, légumineuses et oléagineux ainsi que du programme d'assurance pour l'arboriculture fruitière.

Améliorer l'efficacité économique et environnementale des élevages

- Apporter aux éleveurs et à leur environnement technique, les outils et méthodes : pour appréhender la problématique, identifier les leviers d'actions nécessaires à mettre en place en élevage pour s'adapter tout en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone de l'élevage.
- Tester la mise en place concrète des leviers d'action dans un réseau de fermes pilotes et promouvoir les systèmes d'élevage et les pratiques innovantes.
- Lancer une dynamique territoriale associant les éleveurs, les conseillers agricoles, les entreprises de transformation, la distribution, en faveur d'une production à faible impact carbone et la valoriser.

Concevoir des systèmes d'élevage adaptés au contexte de changement climatique

- Favoriser l'acquisition d'unités de fabrication et de valorisation des aliments de bétail à base des sous-produits agricoles (cactus, grignon des olives, ...);
- Encourager l'identification et la compréhension des systèmes « agriculture élevage » pour un meilleur usage des ressources (eau, sol, résidus de récolte, fourrages des parcours...) et une plus grande efficacité socioéconomique (amplification de la production afin de répondre à la demande croissante de produits animaux de qualité);
- Évaluer les capacités d'adaptation de ces systèmes, ainsi que de leur degré de vulnérabilité et de flexibilité face aux contraintes et changements actuels;
- Évaluer la co-viabilité socio-écologique et de la résilience de ces systèmes à l'égard de la croissance démographique et dans une perspective historique.

En termes d'atténuation des GES, la CDN actualisée du Royaume prévoit 13 actions pour le secteur agricole, dont 7 conditionnelles¹¹³ pour un objectif d'atténuation global de 57 435 Gg CO2 et un investissement total de ~49 Mds DH entre 2020 et 2030, dont 46% conditionné par le financement international.

Tableau 20. Mesures d'atténuation des GES du secteur agricole¹¹⁴

Mesures		Description	Atténuation 2020-2030 (Gg CO2)	Coût (Mds DH) ¹¹⁵
Actions inconditionnelles	Programme oléicole (tranche 1)	Plantation de 447 000 ha d'oliviers dans les zones inadaptées aux cultures annuelles, afin de lutter contre l'érosion des sols et améliorer les revenus des petits agriculteurs.	11 719,5	11,1
	Programme arboriculture fruitière (tranche 1)	Plantation d'arbres fruitiers sur 160 000 ha afin d'améliorer et de diversifier les revenus des agriculteurs surtout en zones fragiles de montagne.	11 907,6	6,9
	Programme agrume (tranche 1)	Plantation d'agrumes sur 45 000 ha (densité de 600 plantes/ha) afin d'améliorer le revenu des agriculteurs et les recettes à l'export.	1 439,5	4,1
	Programme palmier dattier (tranche 1)	Plantation de 3 millions de palmiers dattiers afin d'améliorer la productivité des oasis et de lutter contre la désertification et l'exode rural des jeunes	768,2	3,2
	Programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants – Tranche 1	Développement des terres de parcours afin de lutter contre la désertification du pays, améliorer le revenu des éleveurs et protéger la biodiversité (plantation de 14 500 ha d'arbustes fourragers).	4 233,6	0,6
	Programme de plantation de cactus (tranche 1)	Végétalisation des terres nues ou érodées par la plantation de 44 000 ha de cactus en zones arides entraînant une amélioration du revenu des petits exploitants agricoles et des coopératives féminines.	2 394,1	0,3

¹¹³ Dépendant du financement international (CDN-Maroc actualisée)

¹¹⁴ CDN- Maroc actualisée

¹¹⁵ Taux de conversion USD/MAD = 9,2 (moyenne des 10 dernières années)

Σ	Total actions inconditionnelles		32 462,5	26,4
Action conditionnelles	Programme oléicole (tranche 2)	Extension du programme oléicole sur 300 000 ha.	3 480,0	7,5
	Programme arboriculture fruitière (tranche 2)	Extension du programme arboriculture sur 400 000 ha	13 521,9	8,4
	Programme palmier dattier (tranche 2)	Extension du programme palmier dattier sur 2 millions de plantes.	233,4	2,2
	Programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants – Tranche 2	Extension du programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants sur 300 000 ha.	2 961,7	0,6
	Programme de plantation de cactus (tranche 2)	Extension du programme de plantation de cactus sur 85 150 ha.	2 095,5	0,6
	Programme de plantation de l'arganier	Extension des plantations sur 49 300 ha.	1 158,4	1,3
	Parc éolien 40 MW Dakhla	Mise en place d'un parc éolien d'une puissance de 40 MW pour l'alimentation en énergie de la station de dessalement d'eau de mer de Dakhla.	1 521,7	1,8
	Total actions conditionnelles		24 972,6	22,4
ΣΣ	Grand total		57 435,1	48,7

Par ailleurs, le rôle du secteur agricole dans la lutte contre les changements climatiques est d'autant plus renforcé au niveau du Plan Climat National (PCN) à horizon 2030, notamment dans ses **pilliers 2 & 3 relatifs au renforcement de la résilience face aux risques climatiques ; et à l'accélération de la transition vers une économie sobre en carbone**¹¹⁶.

En effet, les chantiers 2.2 et 3.3 du PCN portent sur la promotion d'un secteur agricole durable, résilient, & raisonné, ils inscrivent une batterie de mesures en ligne avec les politiques agricoles précitées.

En outre, le PCN et ses déclinaisons territoriales prévoient également dans ses différents chantiers des mesures transverses et intersectorielles touchant directement au secteur agricole et visant à accroître sa résilience, notamment en termes de gestion durable des ressources forestières, de préservation des zones oasiennes et désertiques, et de rationalisation de la consommation de l'eau.

A titre indicatif, les principales mesures inscrites au niveau du PCN en lien avec le secteur agricole sont les suivantes :

➔ Pilier 2 : Renforcer la résilience face aux risques climatiques

Chantier 2.2. Promouvoir un secteur agricole durable et résilient

Mesure 2.2.1. Adapter les techniques d'irrigation aux effets du changement climatique

- ▶ Améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole et rationaliser la consommation d'eau
- ▶ Convertir les techniques d'irrigation existantes en irrigation localisée, sur une superficie globale de 550 000 hectares, à horizon 2020
- ▶ Développer le Partenariat Public-Privé pour la délégation du service public de l'eau d'irrigation
- ▶ Garantir l'aménagement hydroagricole des périmètres associés aux barrages avec une superficie de près de 160000 hectares, à horizon 2020
- ▶ Étendre l'irrigation localisée et économe en eau, à de nouveaux périmètres agricoles, sur une superficie de 260 000 hectares, à horizon 2030
- ▶ Équiper et moderniser les réseaux d'irrigation sur 290 000 hectares, à horizon 2030
- ▶ Mettre en place des mesures pour réduire les pertes en eau par évaporation au niveau des bassins réservés au système d'irrigation localisée

Mesure 2.2.2. Améliorer la résilience de l'eau agricole

- ▶ Activer les plans de sécheresse par bassins hydrauliques - Généraliser les contrats de nappe et renforcer les moyens pour leur mise en œuvre
- ▶ Promouvoir la collecte des eaux pluviales comme technique d'adaptation au changement climatique
- ▶ Développer des programmes de sensibilisation aux pratiques de gestion et d'adaptation du secteur agricole

Mesure 2.2.3. Soutenir la couverture du secteur agricole contre les effets du changement climatique

- ▶ Assurer une veille stratégique en matière de changement climatique afin d'identifier, cartographier et réduire les vulnérabilités à travers la promotion des mécanismes et outils d'avertissement agricole et de prévision des récoltes.
- ▶ Promouvoir l'agriculture de conservation et biologique pour renforcer l'adaptation et l'atténuation au changement climatique
- ▶ Renforcer la recherche agronomique pour améliorer la résilience du secteur agricole en milieu vulnérable
- ▶ Améliorer le paysage agricole, en favorisant les plantations arboricoles et pastorales, de manière à augmenter les synergies entre adaptation et atténuation du changement climatique, et améliorer les services écosystémiques et le cadre de vie des populations locales.
- ▶ Renforcer le taux de couverture de l'assurance agricole à travers le programme de l'assurance agricole subventionné par l'Etat offrant aux agriculteurs l'assurance multirisque climatique pour les céréaliers et les légumineuses, l'arboriculture fruitière et l'olivier.

➔ Pilier 3 : Accélérer la transition et résilient des territoires vers une économie sobre en carbone

Chantier 3.3. Accompagner le développement d'une agriculture durable et raisonnée

Mesure 3.3.1. Accélérer la mise en œuvre des programmes de plantations du secteur agricole (SNDD/ CDN)

- ▶ Accélérer les programmes de plantations des filières suivantes : Olives, Agrumes, palmiers dattiers, Argane, Cactus et autres arbres fruitières

Mesure 3.3.2. Réussir la transition énergétique du secteur agricole (SNDD)

- ▶ Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur agricole, notamment en matière d'irrigation et des besoins liés au pompage.
- ▶ Coupler les projets de dessalement de l'eau de mer à destination agricole avec l'utilisation des EnR
- ▶ Encourager les opportunités offertes par les nouvelles formes de valorisation de la biomasse
- ▶ Développer une agriculture de précision, permettant l'optimisation des intrants du secteur (semences, engrais et produits phytosanitaires) et l'efficacité énergétique au sein des exploitations agricoles

Mesures de durabilité incluses dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Le chantier de transition vers une économie verte trouve ses origines dans l'adoption de la constitution Marocaine de 2011 qui a apporté une nouvelle impulsion au processus de transition verte en consacrant le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens et en instaurant de nouveaux instruments d'une gouvernance démocratique.

C'est dans ce sens que la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) se positionne comme vision préfiguratrice du chantier national relatif à l'économie verte, et a été élaborée à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Parmi les 7 enjeux adressés par la SNDD, le 2ème enjeu relatif à la transition vers une économie verte accorde une place centrale au secteur de l'agriculture.

En effet, le 1er axe stratégique parmi les 11 identifiés pour le 2ème enjeu vise à concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable

Objectif 22. Améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole (~ 5,5 MAD/m³) et rationaliser la consommation d'eau

Mesures :

22.1 Économiser l'eau à usage agricole (2 MM m³ à horizon 2030) en consolidant le Programme PNEEI qui vise la durabilité d'exploitation des ressources en eau à travers une économie d'environ 1,4 milliard de m³ au niveau des exploitations agricoles et une augmentation de la productivité de l'eau de l'ordre de 20 à 100 %.

22.2 Poursuivre et intensifier les projets de modernisation des réseaux d'irrigation.

22.3 Améliorer les techniques d'irrigation et accompagner les agriculteurs pour un choix judicieux du système d'irrigation.

Objectif 23. Garantir la transition énergétique et améliorer le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le secteur agricole

Mesures :

23.1 Réglementer l'utilisation du butane à des fins agricoles.

23.2 Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur agricole, notamment en matière d'irrigation et des besoins liés au pompage.

23.3 Coupler les projets de dessalement de l'eau de mer à destination agricole avec l'utilisation des énergies renouvelables.

23.4 Encourager les opportunités offertes par les nouvelles formes de valorisation de la biomasse (biogaz, bio fuel).

Objectif 24. Gérer les terres agricoles dans une perspective durable

Mesures :

24.1 Atténuer le risque de la pollution agrochimique (engrais et pesticides). Les filières les plus concernées sont le maraîchage, l'arboriculture fruitière et les cultures sucrières.

24.2 Renforcer les programmes de sensibilisation des agriculteurs aux pratiques de fertilisation minérale et organique rationnelle.

24.3 Vulgariser les guides de bonnes pratiques au profit de petits et moyens agriculteurs (irrigation, pesticides, engrais, biodiversité, déchets solides, salinité...).

24.4 Renforcer les actions de conservation des eaux et des sols initiées par le Plan national d'aménagement des bassins-versants et le Programme national de lutte contre la désertification.

24.5 Accorder des statuts particuliers aux terres agricoles les plus productives afin de les protéger contre l'étalement urbain.

Objectif 25. Inscrire le secteur agricole dans les programmes de développement d'une économie circulaire et améliorer la gestion des déchets agricoles

Mesures :

25.1 Élaborer un programme de gestion des sous-produits liés à l'activité oléicole (margines et grignons) et des autres activités concernées.

25.2 Développer une bonne interaction avec le département de l'industrie intervenant dans la production de tuyauterie en matériaux recyclables.

25.3 Mise en place des mesures incitatives pour la promotion du compostage des déchets agricoles et d'élevage.

25.4 Analyser et proposer une gestion adéquate (recyclage et élimination des déchets dangereux) des déchets agricoles en vue des volumes produits (tuyauterie de l'irrigation localisée, plastique des serres et micro tunnels...).

Objectif 26. Innover pour développer une agriculture durable

Mesures :

26.1 Orienter la recherche vers des projets de rationalisation de la consommation d'eau agricole et le développement de nouvelles techniques d'irrigation.

26.2 Adapter les différentes techniques agricoles aux spécificités de chaque région.

26.3 Renforcer les laboratoires d'essai des matériels d'irrigation pour développer des produits qui répondent aux besoins du marché national et éliminer tout matériel incompatible et non conforme aux critères requis.

26.4 Élargir les réalisations scientifiques et techniques encourageantes (INRA) enregistrées en matière d'économie et d'efficacité d'utilisation de l'eau (amélioration de la productivité économique de l'eau de 30 % observée chez des agriculteurs témoins).

Objectif 27. Identifier les opportunités de valorisation des sous-produits d'épuration des eaux usées domestiques

Mesures :

27.1 Analyser les risques sanitaires liés à l'utilisation des sous-produits de l'assainissement et identifier les cultures potentiellement utilisatrices.

27.2 Procéder à la Cartographie des zones agricoles qui sont potentiellement consommatrices des eaux usées épurées.

27.3 Cibler les filières potentiellement utilisatrices de boues.

Objectif 28. Promouvoir une agriculture biologique et raisonnée

Mesures :

28.1 Instaurer les outils réglementaires et de renforcement des capacités requises pour cette agriculture raisonnée.

28.2 Développer les filières d'agriculture biologiques.

28.3 Initier un programme de développement d'une agriculture biologique (crédit d'impôt, sections bio des interprofessions, encouragement aux produits bio au niveau du marché national, promotion des produits bio à l'export).

28.4 Accélérer la mise au point d'une agriculture productive, diversifiée, avec une rationalisation de l'utilisation des produits agro-chimiques.

28.5 Développer un Label Bio national à forte valeur ajoutée pour le consommateur (en particulier à l'export).

28.6 Sauvegarder les ressources naturelles et le patrimoine phytogénétique afin d'assurer une production adaptée aux spécificités régionales par le développement des variétés locales. 28.7 Encadrer le recours aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) par voie réglementaire et appliquer le principe de précaution.

Objectif 29. Améliorer la résilience du secteur agricole aux impacts du changement climatique

Mesures :

- 29.1 Assurer une veille stratégique en matière de changement climatique afin d'identifier, cartographier et réduire les vulnérabilités.
- 29.2 Généraliser les contrats de nappe et renforcer les contrôles et sanctions en cas de non-respect.
- 29.3 Accélérer la mise en œuvre du projet de dessalement notamment dans le Sud pour faire face aux pénuries d'eau.
- 29.4 Activer les plans de sécheresse par bassins hydrauliques.
- 29.5 Renforcer la recherche consacrée à l'agriculture en milieu difficile.
- 29.6 Renforcer le taux de couverture de l'assurance agricole.
- 29.7 Profiter des opportunités en matière de la finance climat (Adaptation/atténuation).

À noter que d'autres axes stratégiques associés aux 7 enjeux identifiés par la SNDD touchent également de manière directe ou indirecte au secteur agricole, dans une approche d'action coordonnée (gestion de l'eau, valorisation des déchets agricoles, protection des sols...).

Par ailleurs, l'ensemble des objectifs précités ont été intégrés à l'arsenal stratégique et institutionnel actuel (PMV, Génération Green, PCN, CDN...) et s'appuient sur des indicateurs de suivi spécifiques qui permettent d'évaluer le degré d'avancement dans la transition du secteur agricole vers une économie verte.

Poids du secteur dans la stratégie et le plan d'action pour la biodiversité

Les ressources biologiques dont dispose le Maroc contribuent à une part significative de la richesse nationale dans différents secteurs de l'économie, notamment, l'agriculture, l'élevage, etc.

En matière d'enjeux liés la biodiversité, les activités agricoles sont souvent citées, notamment en termes de défrichement et de surexploitation des parcours, des forêts et des zones humides, de mécanisation inadéquate des travaux du sol et de recours à des techniques culturales non appropriées, ce qui crée des risques significatifs pour la biodiversité.

L'emploi abusif d'intrants chimiques agricoles acidifie le sol et le rend peu productif tout en polluant les nappes. En outre, l'érosion continue de l'agriculture sur la forêt, les parcours et le marginal est estimée à 20% en 20 ans, soit environ 1% par an.

Ainsi, le secteur agricole occupe une place clé dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique (SPANB) du Maroc qui a été élaborée pour la période 2016-2020 et qui trouve son extension dans l'arsenal stratégique et institutionnel actuels (SNDD, ODD, Génération Green, CDN...).

La vision globale définie pour la SPANB s'inscrit en ligne avec les attentes et enjeux du secteur agricole et s'énonce comme suit :

« À l'horizon 2030, la diversité biologique est conservée, restaurée, valorisée, et rationnellement utilisée, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, au bénéfice de tous, tout en contribuant au développement durable et au bien-être de la société marocaine. »

Parmi les 7 axes de cette stratégie le 2ème axe consacre un objectif opérationnel national au secteur primaire (dont principalement l'agriculture).

L'objectif B2 vise ainsi à prendre des mesures appropriées pour que les activités de mariculture, d'aquaculture continentale et **d'agriculture** soient menées de façon à préserver durablement la biodiversité des milieux considérés.

Les indicateurs pertinents retenus pour l'évaluation de cet objectif sont les suivants :

- ▶ Évolution des espaces bénéficiant d'une gestion durable dans les écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture.
- ▶ Tendances de la production par espèce et par espace.
- ▶ Tendances de la proportion de produits issus de sources durables.

Les d'actions déployées sur le terrain en matière de sauvegarde de diversité biologique agricole, incluent notamment des projets d'accompagnement solidaire de la petite agriculture en vue d'améliorer les revenus des agriculteurs les plus précaires à travers la réalisation de plus de 550 projets économiquement viables, qui intègrent la sauvegarde des ressources naturelles¹¹⁷.

En outre, le Maroc a adopté le système de Conservation dynamique de systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) à travers la création de plusieurs sites visant à maintenir ou améliorer le flux des services des agroécosystèmes pour assurer la subsistance des populations locales et réduire la pression sur les ressources naturelles liée à la compétition sur l'utilisation des terres, etc. (Gestion intégrée des systèmes de production et des habitats).


Contribution à la réalisation des ODD




En tant que lien essentiel entre la population et l'environnement, l'agriculture et l'alimentation durables sont deux thématiques particulièrement positionnées pour répondre à plusieurs défis auxquels se confronte le Maroc aujourd'hui.

Le secteur agricole procure des aliments vitaux et abordables, et renforce les moyens de subsistance, tout en redynamisant les paysages ruraux et urbains. Il permet depuis des décennies d'assurer une croissance nationale inclusive et suscite des changements considérables au niveau de l'ensemble de l'économie. Ainsi, l'agriculture agit comme clé de voute des objectifs de développement durable (ODD) au Maroc.

117 Programme de travail de la SPANB

Tableau 21. Correspondance entre la trajectoire du secteur agricole marocain et les objectifs de développement durable

ODD	Cible	Vision & Actions du Maroc
 Action conditionnelles	<p>2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Efforts consentis dans le cadre du PMV visant le développement de l'offre agricole nationale et la maîtrise des prix à la consommation. ▶ Efforts de structuration des circuits de distribution dans le cadre de Génération Green ▶ Objectif de 400 000 ménages devant accéder à la classe moyenne à horizon 2030 (génération green)
	<p>2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Doublement du PIBA sur la période 2008-2018 (PMV) ▶ Objectif de doublement du PIBA et des exportations à horizon 2030 (génération green) ▶ Amélioration de la productivité de travail de +67% depuis le lancement du PMV ▶ Dynamique d'inclusion ayant permis de couvrir 2,7 Million de bénéficiaires de la petite et moyenne agriculture dans le cadre du PMV, avec un effort public capté de 40+ Mds DH ▶ 2,5 Mha à couvrir par l'assurance agricole à horizon 2030 ▶ 3-4 Millions d'agriculteurs avec protection sociale à horizon 2030 ▶ Réduction de l'écart SMAG/SMIG à horizon 2030 et amélioration des conditions de travail des agriculteurs
	<p>2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	<p>Acquis du PMV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversification de l'offre agricole et réduction de la dépendance à la pluviométrie ▶ Développement de l'irrigation localisée sur une superficie totale de 550 000 ha ▶ 2,4 Millions de tonnes équivalent de CO2 atténués ▶ 2 Mds m3 d'eau d'irrigation économisés et valorisés / an <p>Objectifs de la stratégie génération green :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Investissement dans l'efficacité hydrique et énergétique afin de préserver les ressources naturelles et de créer de nouvelles activités génératrices de revenus et d'emploi ▶ Promotion des énergies renouvelables (solaire et biomasse) : 20% de la superficie agricole utile à irriguer en pompage solaire. ▶ Diffusion des techniques de conservation des sols

ODD	Cible	Vision & Actions du Maroc
 Travail décent & croissance économique	<p>8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés</p> <p>8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p>	<p>Acquis du PMV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribution de l'agriculture dans la croissance nationale de l'ordre de 17,3 points (VS 7,3 en 2008) ▶ Un secteur employant 1/3 de la population totale et 2/3+ de la population rurale ▶ Plus de 276 000 emplois agricoles déclarés créés entre 2008 et 2018 <p>Objectifs de la stratégie génération green :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 Mha Terres Collectives à valoriser ▶ 180 000 nouveaux jeunes exploitants à travers des aides ciblées à l'installation et à l'exploitation agricole ▶ 170 000 emplois à créer dans les services agricoles et la transformation ▶ Aides à l'entrepreneuriat agricole ▶ 150 000 jeunes à former
 Lutte contre Le CC	<p>13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	<p>Un arsenal stratégique agricole au cœur de la lutte contre les changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesures de durabilité et de renforcement de la résilience : SNDD / PCN / génération green ▶ Mesures et programmes d'atténuation et d'adaptation inscrites dans la CDN actualisée ▶ Transition énergétique dans le secteur agricole (solaire, biomasse...)
 Vie terrestre	<p>15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p> <p>15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programmes de la SPANB & de la stratégie sylvopastorale ▶ Stratégie forêts 2020-2030 ▶ Stratégie de Conservation et de Valorisation des Ressources Génétiques des Plantes Cultivées ▶ Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation ▶ Stratégie de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne ▶ Stratégie de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ▶ Programme National de Développement des parcours et de régulation des flux de transhumants ▶ Cadre légal pour la protection des sols en cours d'élaboration

La trajectoire parcourue par le secteur agricole se reflète également de manière directe et indirecte sur certains indicateurs de suivi essentiels des ODD

Tableau 22. Sélection d'indicateurs de suivi des ODD impactés par les avancées du secteur agricole¹¹⁸

ODD	Indicateur	2007	2014	2019	Cible 2030
ODD1	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (%)	3,9	0,1	0	0
	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (%)	8,9	4,8	1,7	0
ODD 2	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation (%)	0,9	0,1	0	0
	2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (#)	-	54500	67970	-

Implications du secteur en termes de gestion et de valorisation des déchets

Malgré l'évolution conséquente de l'agriculture marocaine, au cours des 20 dernières années, le niveau d'implication du secteur dans la gestion et la valorisation des déchets demeure faible. Le gisement potentiel des déchets agricoles, notamment organiques, n'est toujours pas quantifié à date, et il n'existe pas d'objectifs spécifiques de valorisation des déchets agricoles, dans le cadre de la SNRVD à horizon 2030.

Toutefois, des activités et initiatives disparates existent (non-exhaustives) :

- Initiatives privées :
 - ▶ **Filière des huiles lubrifiants usagés** (~62 000 Tonnes collectées/an en provenance de l'agriculture et de l'industrie et valorisés par les cimentiers) ;
 - ▶ **Filière des pneus usagés** (4 à 7% des 20 200+ tonnes valorisées dans les terrains agricoles pour atténuer le froid).
- Initiatives publiques :
 - ▶ **Potentiel de biomasse de 6,6 Million MWh/an issus du secteur agricole** (élevage bovin, arboriculture, aviculture, cultures maraichères sous serre, culture de champs). Par ailleurs, les déchets de l'industrie agro-alimentaire, les déchets verts, d'abattoirs et de laiteries, représentent un potentiel technique en biomasse de 1,3+ Million MWh/an.
 - ▶ Projets d'Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc (ASIMA) dans le cadre du plan Maroc Vert (pilier 2) : Construction de bassins d'accumulation des déchets de trituration des olives, ; Formation des agriculteurs sur les mesures de conservation de la biodiversité et la dégradation des sols ; Assistance technique (transfert de savoir-faire en matière de valorisation des déchets de trituration, formation y compris en logistique).
- Initiatives public-privé :
 - ▶ **Initiative de l'AgroTech Souss-Massa** : création récente d'une unité de valorisation¹¹⁹ du plastique agricole à la commune de Drarga (région Souss-Massa). Le gisement annuel des déchets plastiques agricoles (DPA, principalement issus des cultures sous abris-serre) au niveau de la région, s'élève à 55.000 tonnes, soit plus de la moitié des DPA émis au Maroc¹²⁰. L'objectif des différentes parties prenantes de la Région, consiste à atteindre un taux de recyclages de DPA de plus de 50% à terme dans la région Souss-Massa (contre moins de 10% actuellement), ce qui devra permettre la création de plusieurs milliers d'emplois locaux (contre ~300 salariés actuellement).
 - ▶ **Filière huiles alimentaires et déchets d'animaux** : une des 8 filières prioritaires dans le cadre de la mise en place de l'écosystème vert (étude COVAD, MIC). Un gisement potentiel de 1,4+ M Tonnes. Potentiel important de création d'emploi et de production de bio carburant (sous réserve de réglementation).

¹¹⁹ Investissement de 35+ M DH

¹²⁰ Conseil régional du Souss-Massa

Ainsi, le secteur regorge de potentiels toujours sous-exploités, il gagnerait à favoriser la structuration de filières performantes reposant sur la participation de l'ensemble des parties prenantes autour d'orientations et objectifs clairement définis. La déclinaison des orientations nationales devrait s'opérer à l'échelle territoriale (à l'instar de l'initiative de la région Souss-Massa) en vue d'assurer la priorisation des chantiers et la prise en compte du potentiel local des territoires.

L'évolution du cadre réglementaire devrait également accompagner le développement de filières de valorisation des déchets agricoles. Des aménagements réglementaires sont prévus (loi 28-00, décrets d'applications, etc.) en vue de clarifier le cadre de gestion des déchets agricoles et d'intégrer les modalités pratiques de mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de la responsabilité élargie du producteur dans le secteur.

Principaux mécanismes de développement de l'agriculture au Maroc

Tableau 23. Leviers et mécanismes de développement agricole au Maroc (non-exhaustifs)

Mécanisme	Description
Réforme institutionnelle et de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réorganisation du Département de l'Agriculture au niveau central ▶ Restructuration et mise en place de 12 Chambres d'Agriculture et de 12 Directions régionales de l'Agriculture (DRA); ▶ Création de nouvelles agences et entités couvrant des périmètres ciblés dont l'ADA, l'ONSSA, l'ANDZOA, etc.
Modernisation et consolidation des filières productives	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Structuration d'organisations professionnelles selon un référentiel juridique clair, et mise en place d'un cadre contractuel et de partenariat. ▶ 19 contrats-programmes ont été signés entre l'Etat et les interprofessions pour le développement et la mise en place des principales filières de production (céréales, fruits, etc.) dans le cadre du PMV (2008-2018).
Mobilisation du secteur financier marocain pour la réalisation de l'ambition agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Partenariat entre les autorités publics et les banques nationales (notamment le Crédit Agricole du Maroc) ▶ Mobilisation de l'expertise et des fonds de la coopération internationale agricole. ▶ Développement de produits d'assurance agricole multirisques et augmentation de leur couverture.
Incitation à l'investissement privé par le renforcement et l'élargissement des aides et subventions accordées aux exploitants agricoles de toutes tailles et aux unités de valorisation dans le cadre du Fonds de Développement Agricole ¹²¹ (FDA)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Subventions et primes ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national (couvrant 10 à 100% de l'investissement). ▶ Projets concernés : Aménagements hydro-agricoles et collecte des eaux pluviales (irrigation localisée en projets individuel ou d'agrégation...); Arboriculture fruitière (lutte contre l'érosion du sol et séquestration carbone); matériel agricole; valorisation de sous-produits agricoles. ▶ Prise en charge par le FDA des investissements liés aux équipements de réduction de l'impact sur l'environnement (STEP, incinérateur...). ▶ Mise en place d'un guichet unique au niveau des ORMVA pour le traitement des dossiers d'octroi des aides financières (délai de réponse préalable de 20 jours, et 30 jours pour le traitement de la demande de subvention).
Développement de partenariat Public-Privé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de terres agricoles (location de terrains publics pour une longue durée pouvant atteindre 40 ans à des investisseurs privés). ▶ Développement de projets d'efficience de l'irrigation à grande échelle.

¹²¹ Compte d'affectation spéciale (compte budgétaire qui retrace les recettes affectées au financement d'une catégorie déterminée de dépenses et l'emploi donné à ces recettes).

<p>Développement de l'agriculture solidaire (pilier II du PMV) à travers l'intégration de l'agriculture familiale dans le système économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de 911 projets pour un investissement de 21,4 Mds DH au profit de 933 635 bénéficiaires (2020). ▶ Projets portant sur la reconversion des cultures céréalières dans les zones défavorables vers d'autres cultures à haute valeur ajoutée, l'intensification de la production et la diversification des activités agricoles
<p>Inclusion de la petite et moyenne agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Investissements dans l'irrigation principalement destiné aux exploitations de petite taille ▶ 2,7 Millions bénéficiaires de la petite et moyenne agriculture et 40 Mds DH captés par cette population (1/3 de l'investissement total).
<p>Mécanismes à développer / renforcer dans le cadre de la stratégie génération green</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Généralisation de la couverture médicale des agriculteurs à horizon 2025 ▶ Élargissement des incitations financières et amélioration de leur ciblage pour une meilleure amélioration des revenus des agriculteurs ▶ Mobilisation de 5000 conseillers agricoles à horizon 2030 ▶ Déploiement de programmes de formation et de qualification professionnelle (150 000 jeunes à former à horizon 2030) ▶ Valorisation des terres collectives (1Mha à horizon 2030) ▶ Signature de nouveaux contrats programmes pour l'orientation du marché agricole vers les priorités du Maroc ▶ Réforme des marchés de gros (12 marchés à moderniser à horizon 2030) et des souks (marchés traditionnels) et renforcement des canaux de distribution et des plateformes de stockage (systèmes frigorifiques, etc.). ▶ Renforcement des investissements en R&D, ces derniers seront multipliés par 1,5 voire 2 à horizon 2030 pour une meilleure diffusion des innovations et des percepts de l'agri-tech. (objectif d'inscrire 30 à 50 nouvelles variétés au catalogue officiel). ▶ Amélioration de l'efficacité hydrique (VA par m³) par des projets ciblés (x2 à horizon 2030) ▶ Accélération du chantier de développement des produits bio (forte valeur ajoutée). ▶ Renforcement de la qualité, de la normalisation et du contrôle (cartographie du capital agricole, identification du cheptel, etc.)

Principaux éléments non-alignés sur une transition vers une économie verte et inclusive

Le secteur agricole Marocain a consolidé des acquis considérables au cours des deux dernières décennies, aussi bien qualitatifs que quantitatifs. Les indicateurs économiques, environnementaux et sociaux du secteur sont en amélioration continue, et ce malgré sa vulnérabilité aux aléas climatiques (sécheresse, déficit pluviométrique...).

Le diagnostic 360° du secteur permet d'identifier un ensemble d'enjeux et d'éléments non-alignés sur la démarche de transition verte entamée par le Royaume.

Tableau 24. Enjeux de transition du secteur agricole vers une économie verte et inclusive

Enjeux / éléments non-alignés sur la transition verte & inclusive	Description	Axes d'amélioration
Consommation d'eau	Contexte de raréfaction des ressources en eau et de risque de diminution du potentiel mobilisable.	Compensation du déficit hydrique par le déploiement de projets à grande échelle de dessalement de l'eau de mer et de mobilisation de ressources alternatives (eaux usées...).
Une structure agricole de plus en plus intensive	Dégradation qualitative et quantitative de la ressource en eau et dépendance aux intrants. Des systèmes agro-écologiques (agriculture de conservation des sols, agriculture biologique) devant devenir plus résilients et plus économes en ressources	Définition des orientations post-2030, pour faire la part entre des systèmes potentiellement plus productifs mais générateurs d'effets adverses.
Capacités de suivi & évaluation	Besoin d'évaluation précise de l'impact des stratégies agricoles sur le climat	Réalisation de bilans périodiques de l'utilisation des surfaces, des hypothèses sur l'évolution des modes de production, sur les impacts sociaux et environnementaux, notamment dans le cadre du déploiement de la stratégie génération green
Meilleure préparation à un avenir incertain	Poursuite des travaux de recherche dans une perspective de construction d'indicateurs agro-climatiques à long terme	Évaluation des évolutions de rendement des principales productions agricoles, et suivi de manière plus précise les impacts liés à un déficit de ressource en eau notamment
Meilleure évaluation du potentiel de stockage de carbone en agriculture	Besoin de compréhension approfondie du potentiel d'absorption des GES	Développement de l'agroforesterie et des nouvelles pratiques agronomiques
Meilleure intégration des questions relatives à la biodiversité dans les stratégies agricoles	Une biodiversité soumise à de très fortes pressions, à des dégradations, des prédateurs, des dysfonctionnements, et des pertes continus	Intégration renforcée des questions relatives à la biodiversité dans les stratégies agricoles.

Enjeux / éléments non-alignés sur la transition verte & inclusive	Description	Axes d'amélioration
<p>Dépendance à l'importance pour les produits et aliments de base (céréales, grains...)</p>	<p>Le PMV a permis un accroissement des productions de fruits, de légumes, d'huile d'olive... mais il n'a pas pu assurer une augmentation notable de la production d'aliments de base comme les céréales, les grains de légumineuses, le lait, les huiles végétales, etc.</p>	<p>Adaptation de la production aux besoins de la demande intérieure.</p> <p>Définition d'un plan de sécurité alimentaire à long terme en ligne avec les orientations de la stratégie génération green.</p>
<p>Gaspillage & pertes</p>	<p>Nécessité d'évaluation du potentiel de réduction des pertes et gaspillages tout au long des chaîne d'approvisionnement, de production et de distribution</p>	<p>Instauration de pratiques et modes de consommation durables.</p> <p>Intégration de la question de santé globale dans le cadre de la stratégie alimentaire du Royaume (nutrition & santé).</p> <p>Évaluation du potentiel de valorisation des déchets organiques, et définir les politiques et mesures associées.</p>
<p>Communication & davantage d'inclusion</p>	<p>Activité agricole principalement rurale et employant une grande partie des femmes</p>	<p>Nécessité d'adapter les modes de communication aux cibles les plus démunies, notamment à travers le digital</p> <p>Sensibilisation sur les enjeux de respect de l'environnement et préservation des forêts et de la biodiversité.</p>

Cartographie des initiatives d'économie verte existantes

Tableau 25. Cartographie des principales initiatives d'économie verte et inclusive du secteur agricole

Initiative	Horizon	Impacts escomptés
Génération Green	2020-2030	X2 PIBA & Exportations Création de nouveaux emplois dans l'agriculture Transition vers une agriculture durable et inclusive Rationalisation de la consommation des ressources naturelles
Stratégie Nationale de Développement Durable	2015-2030	Conciliation entre modernisation de l'agriculture et exigences de développement durable
Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation	2020-2027	Doublement de l'efficacité hydrique à l'horizon 2030 Économie de l'eau de l'irrigation de 30 à 40%
Projets de partenariat public-privé novateurs, (Programmes de dessalement de l'eau et de sauvegarde de l'irrigation)	2020-2030	Sécurisation de nouvelles ressources en eau utile à l'agriculture Réutilisation des eaux usées épurées
Programme de Développement Rural des Zones de Montagne (PDRZM)	2015-2030	Réduction de la pauvreté de 30% d'ici à 2030 et amélioration des conditions de vie de la population rurale des zones de montagne
Programme de réhabilitation des périmètres de PMH prévu sur 150 000 ha à l'horizon 2030	2020-2030	Préservation de la petite agriculture irriguée à travers la réhabilitation et la rénovation des périmètres de petites et moyennes hydrauliques sur 150 000 ha, notamment dans les secteurs précaire
Stratégie de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier	2022-2030	Préservation et valorisation du patrimoine arganier national Création de nouvelles opportunités d'emploi pour la population locale et réduction de la pauvreté
Assurance multirisque climatique	2022-Indéfini	Protection des agriculteurs contre les risques de sécheresse, grêle, gel, vent violent, vent de sable, excès d'eau.
Programmes oléicole	2020-2030	Lutte contre l'érosion des sols et amélioration des revenus des petits agriculteurs. Absorption des GES

Initiative	Horizon	Impacts escomptés
Programme arboriculture fruitière	2020-2030	amélioration et diversification des revenus des agriculteurs notamment en zones fragiles de montagne. Absorption des GES
Programme palmier dattier	2020-2030	Amélioration de la productivité des oasis et lutte contre la désertification et l'exode rural des jeunes
Programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants	2020-2030	Développement des terres de parcours afin de lutter contre la désertification du pays, améliorer le revenu des éleveurs et protéger la biodiversité
Programme de plantation de cactus	2020-2030	Végétalisation des terres nues ou érodées par la plantation de 44 000 ha de cactus en zones arides entraînant une amélioration du revenu des petits exploitants agricoles et des coopératives féminines.

C. Modalités de financement du secteur

Le secteur agricole repose aujourd'hui sur un cadre financier performant et diversifié. L'État fournit un effort clé en matière de financement du secteur notamment à travers le budget général et des comptes d'affectation spéciale (exemple FDA).

L'effort de financement étatique est soutenu par la mobilisation des prêts et dons d'organismes nationaux et internationaux, activement engagés dans la mise en œuvre de la stratégie agricole. À cela s'ajoute, le financement privé mobilisé à travers la contribution des agriculteurs/investisseurs privés, appuyée par un meilleur climat d'investissement et des affaires dans le secteur, ainsi que l'implication des grandes banques de la place à travers les conventions de mobilisations de fonds.

Ainsi, ce dispositif a démontré des résultats financiers notables dans le cadre de la mise en œuvre du PMV (2008-2018) :

- ▶ Cumul de 104 Mds DH d'investissement, dont 61% de source privée.
- ▶ ~57 Mds DH de crédits concédés par le Crédit Agricole du Maroc
- ▶ ~34 Mds DH levées auprès des bailleurs de fonds internationaux, dont 38% sous forme de dons

Au titre de l'incitation à l'investissement privé, le rôle du Fonds de Développement Agricole a été focalisé sur des aides ciblées répondants aux orientations stratégiques suivantes :

- Le ciblage des filières de productions prioritaires, objet de contrats-programmes signés entre le MAPMDREF et les différentes interprofessions agricoles ;
- L'accompagnement du Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation ;
- La facilitation de l'accès aux aides au bénéfice de l'ensemble des agriculteurs à travers un système universel et inclusif ;
- Le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle des aides ;
- La rationalisation des investissements éligibles à l'aide de l'État ;
- L'encouragement de l'agrégation.

Par ailleurs, un cadre juridique et réglementaire dédié et un système incitatif spécifique à l'agrégation agricole ont permis la mise en place de 60+ projets d'agrégation dans les différentes régions du Pays. 56.000+ agrégés ont bénéficié de ces projets dont 80% disposent de moins de 5 ha dans les filières végétales et 65% ont moins de 5 têtes de cheptel dans les filières animales.

En matière de soutien financier, les agrégés ont bénéficié de subventions de l'Etat dans le cadre du FDA avec 1,34+ Mds, dont 973+ Millions DH alloués à l'équipement en système d'irrigation goutte à goutte sur une superficie de 21.100 hectares et 341 millions de dirhams alloués à l'achat des tracteurs et autres matériels agricoles.

En ce qui concerne les agrégateurs, les subventions allouées ont atteint 14 Millions DH portant sur la subvention forfaitaire accordée en contrepartie de l'encadrement technique que l'agrégateur assure auprès des agriculteurs agrégés pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet d'agrégation.

Une approche d'action conjointe avec le secteur privé

Le partenariat public-privé (PPP) constitue l'un des principaux leviers adoptés par le MAPMDREF pour la mobilisation de l'expertise et des capacités de financement des opérateurs privés dans le domaine agricole.

La contractualisation avec le secteur privé porte sur des projets concernant le domaine de l'irrigation, des terres agricoles, ainsi qu'en matière de contrats- programmes pour l'industrie agro-alimentaire et la dynamisation des nouvelles agropoles.

Tableau 26. Principaux projets PPP lancés dans le cadre du PMV

Projet	Superficie en Ha	Période de réalisation
Projet de sauvegarde la zone agrumicole d'El Guerdane	10 000	2007-2009
Projet d'irrigation pour la sauvegarde de la zone côtière Azzemour-Bir Jdid	3 200	2015-2019
Projet de dessalement d'eau de mer pour l'irrigation de Chtouka-Ait Baha	15 000	2018-2021
Projet de dessalement d'eau de mer pour l'irrigation dans la région de Dakhla	5000	2019-2021

Plus récemment le MAPMDREF a lancé un programme ambitieux de création de 7 agropoles au niveau des principaux bassins de production agricole (Meknès, Berkane, Tadla, Souss, Haouz, Gharb et Loukkos). Ce programme vise à offrir un cadre approprié pour l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire et d'assurer une meilleure valorisation de l'offre en produits agricoles.

D. Potentiels changements de politiques publiques pour intégrer les réalités de la COVID-19

L'enjeu de la relance du secteur agricole post-COVID est doublement important, d'une part pour rattraper les répercussions économiques négatives de cette crise, et d'autre part pour accompagner les agriculteurs, notamment les petits et moyens dans l'adaptation aux effets néfastes de la sécheresse qui a eu lieu en pleine pandémie.

En effet, les incertitudes économiques engendrées par la COVID-19, et les mesures de distanciation physique ont accentué les contraintes de productivité agricole. Toutefois, le secteur s'est positionné comme une activité vitale, puisqu'il a continué à assurer l'approvisionnement alimentaire à des prix abordables.

Par ailleurs, la pandémie a présenté une opportunité pour repenser les principales limites auxquelles se confronte le secteur agricole, notamment en termes de pénurie d'eau, et d'inégalités dans la rémunération du travail. Elle a en outre attiré l'attention des décideurs publiques sur les enjeux de sécurité alimentaire et sur la dépendance des marchés internationaux en termes de denrées vivrières importées.

La balance commerciale agricole demeure négative, malgré des exportations de produits agricoles en vitesse de croisière, ce qui remet en question la viabilité de la question de souveraineté alimentaire en contexte de crise.

En outre, les études économiques récentes démontrent que ces exportations dépendent avant tout d'usages accrus et globalement déraisonnables d'eau souterraine, malgré les efforts conséquents relatifs à la conversion des systèmes d'irrigation vers le goutte-à-goutte.

Les résultats analysés dans le cadre du présent rapport démontrent que les subventions accordées ont généré une expansion de la surface irriguée avec des cultures « hydrovores ». Il s'agit donc d'un potentiel effet boomerang qu'il convient de pleinement prendre en compte dans les politiques agricoles en cours.

Un changement de paradigme est donc de rigueur, avec une priorité accordée à la valorisation de l'eau, et à l'exploration de sources non-conventionnelles (dessalement, traitement des eaux usées).

En outre, la relance du secteur agricole doit tenir compte d'une pluralité de dimensions, notamment la préservation de l'environnement, le développement et l'autonomisation du monde rural et la promotion de modes de consommation et systèmes alimentaires durables, tout en garantissant l'inclusion sociale et de meilleures rémunérations du travail agricole, afin de maintenir son attractivité et réduire l'exode rural.

Récapitulatif des principaux impacts de la pandémie sur le secteur agricole

Le secteur agricole était un des secteurs les plus impactés par la pandémie de par sa dépendance du travail physique. Plusieurs agriculteurs ont été contraints de quitter leurs terres d'exploitations pour regagner leurs villages, et les restrictions de déplacement ont entravé le recours à la main d'œuvre ce qui a perturbé les circuits de production et de commercialisation de denrées périssables (légumes et fruits).

La situation du secteur pendant la pandémie a créé une instabilité et une perte de revenus pour plusieurs agriculteurs, accentuées par une dérégulation des mécanismes de l'offre et de la demande (baisse du pouvoir d'achat des ménages, fermeture des restaurants...).

En outre, la majorité des agriculteurs ne disposaient d'aucune couverture sociale pour faire face à ces répercussions, ce qui a soulevé des fragilités structurelles du secteur.

Ces impacts se reflètent directement sur la situation de l'emploi du secteur qui a connu une destruction nette du travail sur les années 2020 et 2021.

Tableau 27. Variation nette du volume d'emploi du secteur primaire entre 2020 et 2021¹²²

Année / Milieu	2020			2021		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Variation nette du volume de l'emploi du secteur « Agriculture, Forêt et Pêche »	-7000	-266000	-273000	-11000	79000	68000

Plus de 60% des emplois perdus en 2020 étaient issus du secteur agricole.

Relancer l'agriculture sous les angles de durabilité et d'inclusion

La pandémie doit être retenue comme une ère d'opportunité permettant de dresser à un bilan objectif des politiques publiques antérieures et en cours (PMV, Génération green) et d'identifier des pistes d'évolution durable du secteur agricole.

L'intensification de l'usage de l'eau doit être au centre des préoccupations. L'action publique se doit de s'accompagner d'une évaluation des volumes d'eau mobilisés mais également de leur source et destination, tout en assurant l'accroissement de la productivité de l'eau d'irrigation vu que cette dernière demeure limitée.

D'autant plus que le secteur agricole demeure le premier consommateur d'eau avec une part dans la consommation totale allant jusqu'à 90%. Ainsi, le modèle agro-exportateur adopté par le Maroc soulève l'enjeu de transfert des ressources en eau vers les marchés internationaux, étant donné que les exportations agricoles représentent pas moins de 11% des exportations totales, et 22% de la valeur ajoutée en moyenne.

En outre, la gouvernance des filières agricoles et agro-alimentaires doit impérativement reposer sur une approche plus inclusive et participative, où les différentes parties (agriculteurs, industriels, revendeurs, consommateurs et pouvoirs publics) disposent d'espaces d'échange et de négociation pour traiter les sujets les plus critiques.

La question de la dépendance alimentaire et aux marchés extérieurs reste au centre des enjeux de la relance du secteur agricole. Dans ce sens, de nouvelles formes d'agriculture requérant un minimum d'usages d'intrants externes (pesticides, engrais, etc.) doivent émerger. De nouvelles filières doivent favoriser le recyclage intégral de la biomasse et du fumier, dans le respect du principe de l'économie circulaire où l'élevage assure un rôle crucial.

¹²² HCP, Activité, emploi et chômage, 2020 & 2021

Par ailleurs, la baisse des revenus des consommateurs dans les pays importateurs (principalement européens) a contribué à faire baisser la demande en produits marocains, comme les fruits rouges et les huiles d'argan et d'olive haut de gamme. Ainsi, l'émergence de la consommation dans des circuits courts pourrait être une des solutions à promouvoir pour une agriculture plus durable.

Au regard des évolutions récentes (crises géopolitiques et guerre en Ukraine) et en tenant compte de la volatilité des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux, il est grand temps de repenser le concept de souveraineté alimentaire, puisque le Maroc continue toujours d'importer ~200 kg par habitant / par an de céréales (principalement du blé, et également du maïs à destination de la volaille).

Reconnaître l'importance des secteurs agricoles et alimentaires pour la paix sociale implique de mobiliser des investissements conséquents dans les systèmes de production locaux de produits vivriers afin de palier la dépendance aux marchés extérieurs et la vulnérabilité du système alimentaire face à la volatilité des prix.

Enfin, la réflexion sur la durabilité des systèmes alimentaires doit être couplée à celle portant sur les modes de production et de consommation afin de favoriser la pérennité du système agricole. Il s'agit donc de promouvoir des circuits courts permettant de limiter les usages d'énergie fossile nécessaire pour l'importation de millions de tonnes d'aliments, ce qui renforcera davantage la participation du Royaume dans l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

E. Gaps dans les scénarios d'évolution du secteur

Adapter le système de production marocain à une demande croissante¹²³

La demande alimentaire globale au Maroc est amenée à augmenter significativement dans les prochaines décennies sous l'effet principal de la croissance démographique. La dimension qualitative de la demande prendra une place croissante dans les enjeux à traiter. Les citoyens marocains, préoccupés notamment par des problématiques de santé, opèrent progressivement une mutation de leurs habitudes alimentaires, tant en termes d'exigences de qualité (bio, local...) que de nature des produits consommés (moins de sucres et de céréales). Ces transformations, encore embryonnaires, interviennent plus particulièrement dans les milieux urbains.

L'urbanisation en cours au Maroc constitue donc un facteur d'intensification de cette tendance, à l'instar des diverses publications et médias traitant du sujet de l'alimentation.

Il est possible et souhaitable d'orienter la demande par l'éducation, la sensibilisation, ou des choix politiques (labels...). A l'inverse, les marchés sont influencés par la demande. La question est alors de savoir qui bénéficie des retombées positives de l'évolution des marchés. Pour y répondre, les notions d'équité sociale et de juste rétribution des producteurs par les intermédiaires doivent être considérées.

Dans cette perspective, une intégration amont-aval accrue favoriserait la structuration de la production par la demande intérieure, permettant une meilleure valorisation des productions et une plus juste rémunération des producteurs. Ce couplage pourrait passer par la régulation et la structuration des marchés, ainsi que l'autorisation de vente directe des produits agricoles aux grandes surfaces, favorisant les circuits courts.

¹²³ Stratégie Bas Carbone à Long Terme (Maroc 2050)

Durabilité du développement agricole face aux contraintes humaines et climatiques

124

En termes de défis structurels du développement agricole, le maintien de la dynamique insufflée au modèle de développement agricole serait tributaire d'une gestion proactive de plusieurs défis endogènes et exogènes du secteur agricole, notamment en termes d'impacts du changement climatique qui induit une tendance baissière des ressources naturelles, et une variabilité croissante des précipitations ainsi qu'une fréquence élevée des sécheresses. L'expansion de l'agriculture devrait également s'opérer en respect du capital et des écosystèmes biologiques.

En effet, le changement climatique aura des impacts futurs considérables sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Pour pallier cette situation, des efforts importants sont déployés dans le cadre de la politique agricole nationale avec un renforcement de la gestion rationnelle des ressources hydriques permettant une économie d'eau effective de plus de 2 milliards de m³ par an. Ces réalisations, certes importantes, gagneraient à être renforcées, sachant qu'une part importante des superficies irriguées demeure encore sous irrigation essentiellement gravitaire (près de 63%) avec une faible efficacité (près de 50%).

Conscient de ces enjeux, le Maroc a renforcé son cadre d'action en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques (structuration de projets et fixation d'objectifs, renforcement de la résilience des espaces sensibles, reforestation, lutte contre la désertification, etc.) et a défini une feuille de route ambitieuse en matière de décarbonation et d'adoption de pratiques éco-efficaces. Ainsi, un ensemble de programmes ciblés accompagnent la politique de développement agricole à même de maîtriser la transition durable du secteur.

Valorisation de la production agricole, à travers l'intégration en amont du secteur agro-industriel avec les autres sphères de l'économie ¹²⁵

L'essor qui a marqué le développement soutenu de la capacité de production agricole a suscité un besoin pressant en termes de valorisation agro-industrielle qui passe inéluctablement par le raffermissement des liens entre le secteur agricole et son aval agroindustriel. À cet effet, l'analyse du niveau d'intégration entre les deux branches révèle l'existence de marges de manœuvre importantes en termes d'industrialisation de l'agriculture marocaine.

Ce niveau d'intégration a accusé une baisse sensible de près de -6,5% en moyenne entre les deux périodes 2000-2007 et 2008-2016. De même, il est à remarquer que le potentiel du secteur agroindustriel demeure insuffisamment exploité au Maroc. En effet, le rapport entre la valeur ajoutée du secteur agroindustriel et celle agricole n'a été au Maroc en moyenne sur la période 2008-2014 que de près de 0,3 contre environ 1,5 et 1,2 respectivement pour la France et l'Espagne¹²⁶.

De ce fait, le renforcement de l'intégration passe par l'accélération de la mise en œuvre des dispositions du contrat-programme du secteur agroalimentaire signé en 2017, l'opérationnalisation des agropoles qui constituent de véritables vecteurs d'intégration de la chaîne de valeur agroalimentaire, la redynamisation de l'agrégation agricole en veillant sur une meilleure adéquation entre l'offre agricole et la demande agroindustrielle, ainsi que le ciblage des filières à fort potentiel de valorisation à l'instar de la filière oléicole.

¹²⁴ Tableau de bord sectoriel, MEF, volet agriculture

¹²⁵ Tableau de bord sectoriel, MEF, volet agriculture

¹²⁶ Mesuré par l'indicateur du lienage (lien) total en amont des industries alimentaires

Développement conséquent de la compétitivité internationale des exportations agroalimentaires ¹²⁷

L'évolution future des marchés agroalimentaires internationaux renseigne sur l'émergence de nouveaux marchés dont notamment celui de l'Afrique en raison de la croissance projetée soutenue de sa population (doublement sur la période 2015-2050 en représentant près du quart de la population mondiale au lieu de 17% en 2019), l'accélération de son urbanisation et de l'expansion des classes moyennes africaine.

Ce fort potentiel du marché africain contrastera avec la stagnation de la population de l'Europe, ce qui renseigne sur les relais stratégiques de compétitivité internationale des secteurs agricole et agroalimentaire Marocains.

Renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural et consolider la vocation inclusive de l'agriculture marocaine ¹²⁸

La durabilité et l'inclusion de la politique agricole demeure également des défis majeurs pour le modèle de développement de l'agriculture marocaine. Ces derniers ne peuvent être relevés que par la consolidation de l'intégration du secteur agricole dans son environnement rural à travers une meilleure convergence des politiques publiques (agro-industrie, transport, éducation, santé, institutions de régulation...).

En outre, l'impératif de pérennisation du modèle de développement de l'agriculture marocaine favorisant, également, un développement social et humain durable, exige une mise à niveau de son volet social caractérisé par plusieurs insuffisances qui sont de nature à contrarier le plein essor du secteur.

Dans ce sens, il est important d'intégrer dans la vision du développement du secteur des mécanismes à même d'assurer un cadre décent du travail agricole, notamment, à travers l'adaptation et la veille au respect de la réglementation relative au système de rémunération, à la sécurisation de l'emploi et aux normes de sécurité.

Par ailleurs, le soutien public engagé en faveur du secteur agricole gagnerait à être optimisé pour viser la maximisation des retombées de l'action des pouvoirs publics en faveur du développement. Cette optimisation à travers un déploiement efficient des soutiens publics, devrait permettre le ciblage en priorité du renforcement de la modernisation et de la compétitivité des petites et moyennes exploitations agricoles.

En outre, les subventions aux facteurs de production agricole gagneraient à être indexées sur une approche territorialisée tenant compte des vocations agro-climatiques de chaque région.

¹²⁷ Tableau de bord sectoriel, MEF, volet agriculture

¹²⁸ Tableau de bord sectoriel, MEF, volet agriculture

Autonomiser les femmes dans l'agriculture et améliorer leur accès à l'information et aux services de conseil¹²⁹

Une étude sur le genre a été menée pour analyser les contraintes et opportunités pour les femmes dans trois chaînes de valeur agroalimentaires au Maroc, à savoir celles des olives, des agrumes et des herbes aromatiques & plantes médicinales. L'étude révèle des écarts majeurs entre les sexes, tels que :

- ▶ Les disparités en matière d'occupation de postes de décision, les femmes étant généralement impliquées dans des postes non décisionnels ;
- ▶ Les différences de salaires et de conditions de travail, les femmes exerçant généralement un travail saisonnier avec des conditions d'emploi précaire et un accès limité à la sécurité sociale (caractère temporaire de l'emploi) ;
- ▶ Les disparités en matière d'accès à l'information et aux services de conseil, les femmes ayant un faible accès aux services de conseil agricole adaptés à leurs besoins ;
- ▶ Les différences d'accès aux facteurs de production (terre, eau, équipements de traitement) se traduisant par une baisse de la productivité et de l'accès aux services financiers ;
- ▶ Les disparités au niveau des organisations de producteurs, et donc un faible accès aux marchés nationaux ou internationaux ;
- ▶ L'exclusion des femmes des tâches impliquant un savoir-faire technique ou une force physique en raison de la discrimination et des stéréotypes sur l'incapacité des femmes à effectuer des travaux techniques ou pénibles, entre autres.

Cette étude a notamment émis les recommandations suivantes : (i) améliorer l'accès des femmes à l'information et aux services de conseil, y compris à la formation sur la promotion de la qualité, les techniques de marketing et de commercialisation ; (ii) soutenir l'organisation de coopératives féminines et améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production essentiels, aux financements et aux marchés ; (iii) augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs saisonniers.

F. Gaps dans les politiques publiques et potentielles pistes d'intervention du PAGE

Avec le lancement de la nouvelle stratégie « **Génération Green** », la coopération internationale continuera de figurer parmi les principaux leviers à même d'assurer la concrétisation des directives de la nouvelle vision agricole nationale.

En effet, de par l'ampleur des défis identifiés et l'ambition de la nouvelle vision agricole, le secteur devra s'appuyer sur une coordination rapprochée entre les différentes parties prenantes, et passera par la mobilisation du savoir et des fonds de multiples sources (publique, privée, coopération internationale).

Une réflexion de fond devrait être entamée dans les meilleurs délais afin de notamment traiter les questions de la viabilité de l'usage de l'eau dans le secteur, de l'inclusion effective du milieu rural, et du renforcement du rôle des territoires dans la dynamique du secteur, ce qui nécessitera la réalisation d'études pointues et le déploiement d'expertises de haut niveau pour accompagner la mise en place de la stratégie génération green (y compris sa convergence avec les différentes stratégies sectorielles).

¹²⁹ Banque Mondiale, programme axé sur les résultats – Génération Green du Maroc

À titre indicatif, différentes initiatives s'inscrivent aujourd'hui dans ce cadre :

Tableau 28. Exemples de projets verts en cours dans le secteur agricole

Projet	Budget	Description
<p>Projet de la promotion de l'arganier dans les zones vulnérables (DARED)</p> <p>2017-2022</p>	<p>Projet de la promotion de l'arganier dans les zones vulnérables (DARED)</p> <p>2017-2022</p>	<p>L'objectif global du projet est de renforcer la résilience des communautés rurales de la réserve d'arganier aux effets du changement climatique à travers la plantation de 10 000 Ha d'arganier.</p> <p>Composantes du programme :</p> <p>Composante 1 : Plantation de l'arganier sur 10.000 ha et des PAM sur 2.000 ha ;</p> <p>Composante 2 : Organisation de l'amont de la chaîne de valeur ;</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités, la gestion des connaissances, la cogestion des forêts naturelles d'argan et la promotion de la recherche scientifique.</p> <p>Zones d'intervention : Les régions de Souss Massa, Marrakech Safi et Guelmim Oued Noun.</p> <p>Entité de Mise en Œuvre : ADA</p> <p>Entité d'Exécution : ANDZOA</p> <p>Entité de financement (subvention) : FVC</p>
<p>Programme de financement des projets verts des PME</p> <p>2021-En cours</p>	<p>10 M USD</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ 7,5 M \$ de la BERD ▸ 2,5 M \$ du FVC <p><i>Instrument : prêts</i></p>	<p>La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) s'est associée au Fonds vert pour le climat (FVC) pour allouer 10 M USD à Bank of Africa.</p> <p>À travers sa filiale Maghrebail, cette banque locale utilisera les fonds pour financer les projets verts portés par les petites et moyennes entreprises (PME) au Maroc.</p> <p>Le financement bénéficie aux PME qui prévoient d'investir dans « des projets d'efficacité énergétique et d'utilisation des ressources, et de développer leur participation dans les chaînes de valeur régionales ».</p>
<p>Projet de modernisation de l'irrigation à grande échelle</p> <p>2015-2022</p>	<p>150 M USD</p> <p><i>Instrument : prêt</i></p>	<p>Grâce aux investissements en infrastructure, à l'assistance technique et au renforcement des capacités prévus par le projet, 4 des 9 ORMVA ont aidé les agriculteurs à bénéficier d'un accès continu et fiable à l'eau.</p> <p>Entité de financement (prêt) : Banque Mondiale</p>
<p>Programme axé sur les résultats appuyant le PMV</p> <p>2018-2022</p>	<p>200 M USD</p> <p><i>Instrument : prêt</i></p>	<p>Le projet a pour but d'augmenter le volume de produits à valeur ajoutée commercialisés dans les chaînes de valeur agroalimentaire des olives et des agrumes.</p> <p>Il permet notamment aux petits agriculteurs, aux PME et au secteur de l'agro-industrie d'accéder aux marchés avec des produits de qualité issus de filières agroalimentaires sélectionnées tout en augmentant la résilience de ces dernières au changement climatique.</p> <p>Entité de financement (prêt) : Banque Mondiale</p>

La succession de crises ayant touché le secteur (sécheresse, COVID-19, inflation, etc.) a accentué la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire du Royaume, tant pour les produits agricoles bruts que ceux transformés. En effet, le secteur est aujourd'hui confronté à des crises nationales et des tendances de fond qui structurent et impactent fortement l'évolution de la demande mondiale pour les produits agricoles et agroindustriels. En outre, le secteur doit consacrer davantage l'ancrage aux principes de durabilité et de responsabilité sociale en vue de maintenir sa résilience et sa compétitivité à long terme.

Sur la base du diagnostic réalisé et du processus de concertation tenu dans le cadre de la présente étude, les axes prioritaires suivants ressortent pour l'intervention du partenariat PAGE :

- **Appui à l'orientation de la politique agricole en faveur de la durabilité, notamment sur les volets résilience et décarbonation :**
 - ▶ Sensibiliser les agriculteurs, les administrations et les entreprises concernées, ainsi que le grand public sur les pratiques de durabilité en agriculture.
 - ▶ Développer des initiatives favorisant un usage agricole de l'eau qui tienne compte de sa rareté à travers la réalisation d'études de faisabilité sur l'instauration de quotas sectoriels ou de modèles incitatifs, sur l'adaptation de la tarification de l'eau, sur le renforcement de la transparence du coût et de la consommation d'eau en agriculture, etc.
 - ▶ Identifier les filières considérées essentielles à la souveraineté alimentaire et accompagner la structuration et le développement de ces dernières.
 - ▶ Mobiliser les expertises et les technologies les plus avancées en matière de résilience et d'économie d'eau (transfert de compétences, mise à niveau technologique, etc.).
 - ▶ Appuyer la mise en œuvre des projets de décarbonation de l'agriculture à plus fort impact (sur la base des mesures de la CDN actualisée à horizon 2030), à travers des initiatives d'assistance technique et d'accès au financement.
 - ▶ Accompagner la mise à niveau des cartographies des ressources et infrastructures utilisées en agriculture (disponibilité des données de pilotage et d'aide à la décision).
 - ▶ Appuyer la structuration du champ d'analyse des emplois verts en agriculture (critères, cadre conceptuel, indicateurs clés, etc.)
 - ▶ Accompagner les chantiers d'évolution des cadres réglementaire et de gouvernance du secteur, dans une perspective d'intégration des principes de durabilité.
 - ▶ Supporter les initiatives de co-construction de modèles incitatifs permettant d'orienter la production locale vers les objectifs définis, tout en préservant les ressources naturelles.
- **Renforcement des compétences humaines et encouragement de la recherche et de l'innovation en agriculture et agro-industrie :**
 - ▶ Appuyer la structuration et le financement de programmes de recherche et d'innovation en matière de durabilité dans les secteurs agricole et agro-alimentaire.
 - ▶ Favoriser l'émergence de modèles de coopératifs et d'agrégation adaptés aux enjeux et défis actuels et accompagner les jeunes et les femmes, notamment en milieu rural, dans leur démarche de professionnalisation (création de coopératives, projets d'entrepreneuriat vert, etc.)
 - ▶ Accompagner le montage et la structuration de projets innovants (concours, appels à projets, etc.) basés sur des critères de durabilité clairement définis, et en ligne avec les différentes stratégies sectorielles (EnR, EE, Eau, etc.) en œuvre.
 - ▶ Appuyer les initiatives d'intégration et de professionnalisation du secteur informel

- **Développement d'une agriculture moderne, socialement et écologiquement responsable, mettant la technologie au service de la durabilité :**
 - ▶ Élargir l'accès aux procédés de production innovants qui permettent d'améliorer les rendements agricoles, à travers des techniques de précision (assistance technique et partage de l'expérience de pays partenaires de PAGE).
 - ▶ Favoriser la diffusion et l'adoption des critères de durabilité en agriculture dans les programmes et projets appuyés par le PAGE.
 - ▶ Accompagner le déploiement des mesures de durabilité prévues dans le cadre de la stratégie génération green 2020-2030 à travers des programmes de formation ciblées et de renforcement de capacités (projets d'éco-efficience hydrique, de pompage solaire, de conservation de sols, etc.).
 - ▶ Accompagner les institutions régionales dans leur dynamique d'appropriation des mécanismes et enjeux de la transition durable de l'agriculture (renforcement de capacités).
 - ▶ Accompagner les initiatives de structuration des filières agricoles dans le cadre de l'écosystème vert « déchets ».
 - ▶ Œuvrer pour davantage d'inclusion du secteur et renforcer l'accès des populations rurales, des femmes et des jeunes aux opportunités, aux ressources et à l'information sur le secteur.
 - ▶ Appuyer les programmes et projets visant à accroître la valorisation locale de la production agricole, à travers des initiatives de consolidation de l'amont de la chaîne de valeur du secteur, et de renforcement de l'aval (convergence et interactions avec l'agro-industrie).
 - ▶ Appuyer les initiatives visant la modernisation des circuits de commercialisation (marchés, plateformes, stockage, etc.) et la promotion et adoption des normes de qualité et de sécurité sanitaire et alimentaire.
 - ▶ Accompagner l'amélioration de l'efficacité du dispositif d'appui et de subventions du secteur (orientation en faveur des catégories d'agriculteurs les plus nécessiteux, et résorption des contraintes techniques et financières).

G. Synthèse du diagnostic de l'Agriculture

Le secteur agricole assure **un rôle stratégique dans les choix de développement** du Maroc, au regard de son poids important sur **le plan économique (2^{ème} contributeur à la VA, 13% du PIB), social (1/3 de la population active, 40% des femmes actives), et territorial (2/3 de l'emploi en milieu rural)**. Dans un contexte marqué par **l'accentuation des risques des changements climatiques**, défavorables pour l'agriculture (sécheresse, inondations, feux de forêts, etc.), et par **la succession de crises économiques**, le Maroc entreprend des efforts importants pour garantir sa **souveraineté alimentaire** (subventions orientées, consolidation des filières, massification des investissements, etc.). Le Royaume, s'inscrit désormais dans le cadre de changements de fond **visant de faire de l'agriculture un secteur moderne, à forte valeur ajoutée, inclusif et responsable** (orientations de la SNDD et du NMD).

Dans ce sens, **le Plan Maroc Vert (PMV 2008-2018)** a permis de renforcer la compétitivité des différentes filières agricoles aussi bien au niveau national (production locale), qu'international (dynamique d'exportation). Le PIBA et les exportations ont doublé sur la période de déploiement du PMV. Ce plan a également œuvré pour une meilleure résilience et inclusion de la politique agricole (programmes d'économie d'eau, accompagnement technique et financier de petits et moyens agriculteurs, subventions favorables à l'agrégation, pilier 2 du PMV relatif à l'agriculture solidaire et sociale, etc.).

Dans la continuité du PMV, et sur la base des diagnostics et évaluations réalisés par les pouvoirs publics, la stratégie « **Génération Green 2020-2030** » est venue consolider les acquis du PMV, en plaçant **l'élément humain au cœur des préoccupations, et en assurant la pérennité du développement agricole**. Cette stratégie vise à favoriser l'accès des agriculteurs à la classe moyenne, la généralisation de la protection sociale au profit des agriculteurs, le renforcement de l'offre en formation, la création d'emplois verts, et la favorisation de l'entrepreneuriat agricole, etc. Elle traduit également le chantier de transition durable entamé par le secteur et vise notamment, la consolidation des filières, le développement de la R&D, et de la green tech, le développement des pratiques de l'éco-efficience et de l'efficacité hydrique, l'intégration des EnR et de l'EE...

L'arsenal stratégique du secteur agricole est enrichi par un ensemble de politiques transverses portant sur l'ensemble des ressources et éléments clés dont dépend le secteur :

- **Politique nationale en matière de gestion de l'eau en agriculture, en collaboration avec les différentes parties prenantes sectorielles** : l'agriculture est le premier secteur consommateur de l'eau (87% de la consommation) et affiche une forte dépendance aux pluviées (irrégulières dans l'espace et dans le temps). Divers programmes sont adoptés pour faire face à l'enjeu de sécurité hydrique, notamment, le Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI), le Programme de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique (PMH), et le Programme de Promotion du Partenariat Public-Privé, etc.
- **Stratégie sylvo-pastorale** : consiste à gérer les ressources des forêts de manière durable, en interaction avec les secteurs de la forêt, et de l'élevage. Une nouvelle vision « forêts du Maroc 2020-2030 » est en cours de mise en œuvre. Cette dernière est portée sur la problématique de dégradation de l'espace forestier, et vise à établir un équilibre entre conservation et développements forestier et agricole.
- **Programmes de valorisation énergétique et d'intégration des énergies renouvelables** : une stratégie nationale de biomasse a identifié et défini le potentiel de valorisation à 6,6 Millions MWh/an issu principalement des activités d'élevage bovin, arboriculture, etc.)¹³⁰. Diverses actions d'intégration des EnR commencent à émerger (initiatives de pompage solaire, etc.), mais gagneraient à être structurées autour d'un programme d'action priorisé et en convergence avec les différentes priorités nationales (économie d'eau, filières vertes, EE...)
- **Politiques de préservation des sols et de la biodiversité en agriculture** : le cadre stratégique du secteur (SPANB, SNDD, PCN, etc.) vise à préserver durablement la biodiversité dans les milieux agricoles. En outre, un cadre réglementaire spécifique (projet de loi) est en cours de mise en œuvre pour renforcer la protection des sols.

Par ailleurs pour faire face aux impacts économiques et sociaux du changement climatique, le secteur s'est engagé dans la promotion **de mesures de décarbonation** (2^{ème} secteur émetteur de GES au Maroc), et d'adaptation aux risques climatiques. Ces efforts sont principalement reflétés au niveau de la CDN du Maroc (révisée en 2021). Ainsi, 13 mesures sont prévues pour le secteur agricole, dont 7 conditionnelles¹³¹ pour **un objectif d'atténuation global de 57 435 Gg CO₂, et un investissement total de ~49 Mds DH entre 2020 et 2030** (dont 46% conditionné par le financement international). En outre, le Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) promeut des actions d'adaptation¹³² visant à réduire l'impact climatique grâce à une capacité institutionnelle renforcée à l'échelle nationale, sectorielle et locale, une meilleure gestion des connaissances, et une approche convergente.

De par son rôle primordial, **le secteur agricole bénéficie du Haut Portage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, avec notamment un suivi particulier accordé par le Souverain aux questions stratégiques. La mise à niveau du secteur agricole et le **déploiement de ses réformes structurantes sont passées par des mutations organisationnelles et institutionnelles profondes** (refonte de textes réglementaires, etc.). Cette dynamique s'est traduite par la création d'établissements (ADA, ANDOZA, ONCA, etc.) dotées des moyens et de l'autonomie nécessaire pour accompagner les programmes et projets clés du secteur. La gouvernance du secteur est renforcée par des institutions régionales (chambres régionales d'agriculture, ORMVA, etc.) qui participent au déploiement de la vision du secteur à l'échelle régionale et locale.

¹³⁰ Un programme d'action doit être développé en vue de clarifier et formaliser les modalités pratiques d'exploitation de ce potentiel

¹³¹ Dépendant du financement international (CDN-Maroc actualisée)

¹³² Résilience des ressources et des écosystèmes sensibles

Ainsi, **le paysage financier du secteur est aujourd'hui globalement mature et diversifié**. L'État fournit un effort considérable en matière de financement du secteur (budget général et comptes d'affectation spéciale), auquel se rajoute un éventail de produits financiers ciblés développés par les institutions financières nationales (financements avantageux sur la base des orientations définies, assurance multirisque climatique, etc.). L'essor du secteur est également tiré par le développement de partenariats Public-Privé visant l'amélioration des conditions techniques, économiques et financières de réalisation des programmes phares (gestion de l'eau d'irrigation, développement d'agropoles, etc.). Le secteur connaît également une forte mobilisation des partenaires techniques et financiers internationaux, et bénéficie d'un accès soutenu aux offres d'accompagnement (subventions, dons, prêts, assistance technique, etc.).

Ainsi, les investissements du secteur ont affiché un cumul de 118,4 Mds DH sur la période 2008-2019 (dont 60% provenant du secteur privé), soit un effort de multiplication 12,5 fois sur la même période. Par ailleurs, la stratégie génération green prévoit de mobiliser pas moins de 8,3 Mds DH / an sur la période 2020-2030, principalement consacrés à la transition durable et inclusive du secteur (60 à 80% du montant).

Par ailleurs, **le secteur agricole agit comme clé de voute pour la mise en œuvre de l'agenda des objectifs de développement durable (ODD)** au Maroc à horizon 2030. Dans ce sens, il contribue activement l'avancement d'un ensemble d'ODD vitaux pour l'économie nationale (notamment 1, 2, 8, 13, 15).

Toutefois, l'évolution conséquente de l'agriculture marocaine ne s'est pas accompagnée par un cadre convenable de gestion et de valorisation des déchets agricoles Initiative de l'AgroTech Souss-Massa de valorisation des déchets plastiques agricoles, projets ASIMA dans le cadre du PMV...). Le gisement potentiel des déchets agricoles reste à identifier, et les initiatives actuellement réalisées en silos gagneraient à s'inscrire dans le cadre d'un **programme d'action homogène matérialisant les potentialités et les spécificités de chaque territoire**.

Par ailleurs, **le secteur agricole était un des secteurs les plus impactés par la COVID-19** de par sa dépendance au travail physique. La pandémie a créé une instabilité et une perte de revenus pour plusieurs agriculteurs, accentuées par une dérégulation des mécanismes de l'offre et de la demande. Ces impacts se reflètent directement sur la situation de l'emploi du secteur qui a enregistré une baisse de l'effectif des employés du secteur sur les années 2020 et 2021. Ainsi, **la relance du secteur agricole doit tenir compte d'une pluralité de dimensions**, notamment le renforcement de la résilience du secteur, le développement et l'autonomisation du monde rural et la promotion de modes de consommation et systèmes alimentaires durables, tout en garantissant l'inclusion sociale et de meilleures rémunérations du travail agricole, afin de maintenir son attractivité et de maîtriser l'exode rural.

La transition durable et inclusive du secteur reste tributaire d'un ensemble d'enjeux et de facteurs, la question de la consommation d'eau, et l'impératif de sa rationalisation se trouvent au centre des priorités, notamment dans une perspective d'une structure agricole de plus en plus intensive, et amenée à s'intégrer davantage avec son aval agro-alimentaire. Les capacités de suivi et d'évaluation des projets par les parties prenantes doivent être consolidées afin de mieux intégrer les mesures de durabilité du secteur, et d'assurer une meilleure préparation à un avenir incertain. La dynamique de décarbonation du secteur doit s'appuyer une meilleure évaluation du potentiel de stockage de carbone en agriculture, afin de faciliter les arbitrages permettant la préservation des ressources naturelles essentielles. Une meilleure convergence des questions relatives à la biodiversité, à la protection des sols, et à la préservation des nappes phréatiques est également de rigueur.

Les programmes agricoles doivent évoluer davantage pour reposer sur une approche de planification systématique, considérant les impacts du changement climatique et du développement du secteur sur l'ensemble des réserves naturelles, en accordant un accent particulier aux initiatives de sensibilisation et de communication (adoption de modes de consommation et de production durables), de réduction du gaspillage et des pertes, de valorisation matière, et d'inclusion du monde rural, des femmes et des jeunes.

Sur la base du diagnostic et du processus de concertation réalisés dans le cadre de la présente étude, le partenariat PAGE pourrait assurer un rôle de catalyseur de l'action en faveur de la transition durable et inclusive du secteur. Les potentiels axes d'intervention du partenariat peuvent se résumer comme-suit :

- **Appui à l'orientation de la politique agricole en faveur de la durabilité, notamment sur les volets résilience et décarbonation** : sensibilisation des parties prenantes, co-développement de modèles incitatifs et de programmes d'efficacité hydrique, accompagnement des filières stratégiques, etc.
- **Renforcement des compétences humaines et encouragement de la recherche et de l'innovation en agriculture et agro-industrie** : appui à la structuration de projets d'innovation et de R&D, formations ciblées et renforcement de capacités, etc.
- **Développement d'une agriculture moderne, socialement et écologiquement responsable, mettant la technologie au service de la durabilité** : diffusion des mesures de durabilité et favoriser leur adoption, élargir l'accès aux procédés permettant d'améliorer le rendement du secteur, etc.

2.2 INDUSTRIE

A. ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SECTEUR
- PERFORMANCES GLOBALES DU SECTEUR (VA, EXPORTATIONS, FBCF, IDE, ETC.) - ANALYSE DE LA STRUCTURE DE L'INDUSTRIE MAROCAINE
- EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE L'INDUSTRIE ET ENJEUX DE DÉCARBONATION
- EMPLOIS INDUSTRIELS
- SOUS-SECTEURS DE L'INDUSTRIE MAROCAINE
- CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR

B. CADRE STRATÉGIQUE DU SECTEUR ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE

- PLAN D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE 2014-2020 (Y COMPRIS BILAN)
- STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE ZONES INDUSTRIELLES
- PLAN DE RELANCE INDUSTRIELLE 2021-2023
- STRATÉGIE NATIONALE DE BIOMASSE
- PROGRAMME « TATWIR CROISSANCE VERTE »
- POLITIQUE CLIMATIQUE DU SECTEUR (SNDD, PCN 2030, CDN RÉVISÉE)
- MESURES D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL - PROGRAMME DE DÉPOLLUTION INDUSTRIELLE
- GESTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS
- PRINCIPAUX MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AU MAROC
- PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE V&I - CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES D'ÉCONOMIE VERTE EXISTANTES

C. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR : INSTRUMENTS FINANCIERS

D. POTENTIELS CHANGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES POST-COVID-19

E. GAPS DANS LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

F. GAPS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET POTENTIELLES PISTES D'INTERVENTION DU PAGE

G. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE L'INDUSTRIE

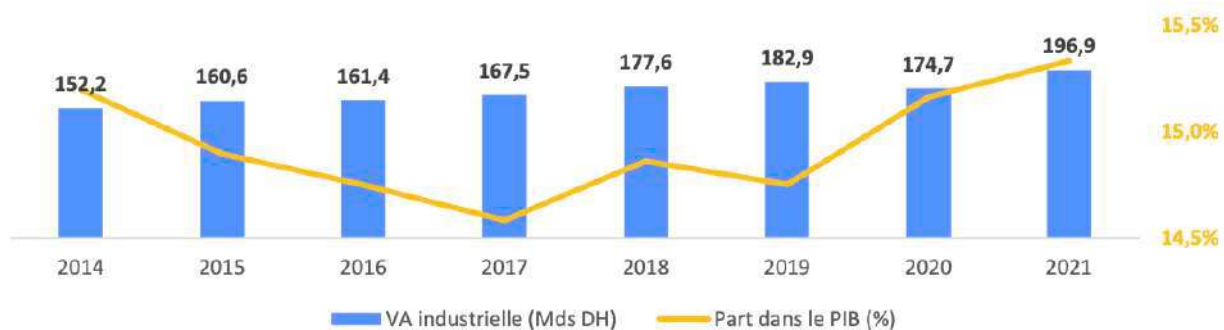
A. État des lieux, réalisations & chiffres clés

Le secteur industriel continue de consolider sa position de locomotive de développement économique au Maroc, et occupe notamment la première place en termes de contribution à la richesse nationale. Son poids dans le PIB, s'élevait à 15%+ en 2021.

La VA industrielle a affiché une croissance annuelle moyenne positive de 3% sur la période 1998-2018, malgré le déclin de la branche textile et cuir (-1,2% en moyenne sur la période 2007-2018). Cette dynamique a été principalement tirée par les branches « mécanique-métallurgique-électrique » & « industrie alimentaire », qui ont respectivement enregistré une croissance annuelle moyenne de 5% et 4%.

En matière d'emplois nets, le secteur industriel (activité manufacturière) est le troisième pourvoyeur d'emplois dans l'économie nationale, après l'agriculture et le commerce. Néanmoins, sa proportion est passée de 13% en 1999 à 10,7% en 2017¹³³, accusant une perte prolongée d'emplois depuis 2008 (~111 849 emplois nets perdus entre 2008 et 2016). Toutefois, cette évolution du secteur connaît une disparité entre les différentes branches industrielles. Le déclin de l'emploi dans la branche textile-habillement (101 845 emplois nets perdus sur la période 2008-2015) a été partiellement compensé par les bonnes performances de la branche « mécanique-métallurgique-électrique » et de la branche « industrie alimentaire ».

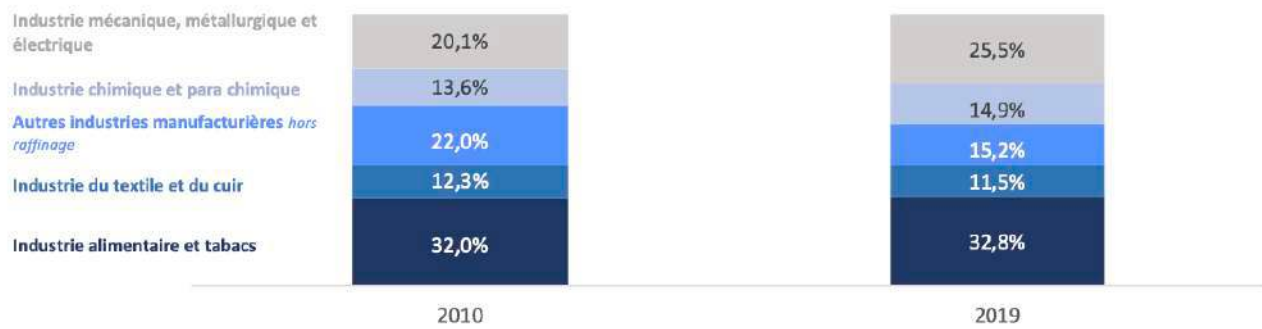
Figure 43. Évolution de la valeur ajoutée industrielle, et de la part du secteur dans la richesse nationale¹³⁴



¹³³ MIC

¹³⁴ MIC (Industries manufacturières, soit l'ensemble des activités secondaires hors cokéfaction, raffinage, extraction et construction)

Figure 44. Évolution de la structure de la valeur ajoutée industrielle (2010-2019)¹³⁵

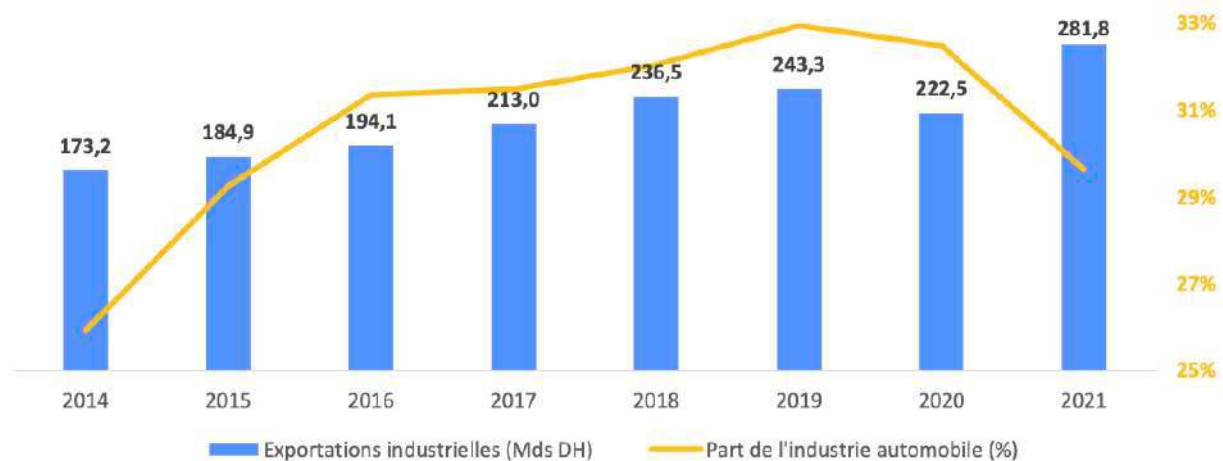


Le secteur de l'automobile comme locomotive de l'industrie marocaine

L'industrie automobile marocaine s'est progressivement érigée en secteur d'activité clé du paysage économique national. Suffisamment intégrée dans les chaînes de valeur mondiales depuis l'implantation de l'usine Renault en 2012, le Maroc s'est imposé comme plateforme de l'industrie automobile sur le plan mondial. Le secteur automobile est ainsi devenu le 1er secteur exportateur, représentant 31% des exportations industrielles (moyenne 2014-2021), et 26% des exportations nationales (moyenne 2014-2021).

Le secteur automobile employait ~202 920 employés en 2021, cumulant 21% des emplois industriels, (contre 39 000 employés en 2008). Le taux d'intégration dans le secteur a atteint 50%+ pour les véhicules produits par le groupe Renault et 60% pour les véhicules produits par PSA, correspondant respectivement à un sourcing local de 10+ Mds DH et de 7+ Mds DH.

Figure 45. Évolution des exportations de produits industriels (en Mds DH)¹³⁶



135 MEF

136 MIC

La promotion de la destination Maroc, un chantier phare du Plan d'Accélération Industrielle (PAI) ayant permis une forte dynamisation des investissements industriels depuis 2014

Le PAI s'est basé sur une logique d'amélioration du positionnement du Maroc en tant que plateforme de production et d'échanges. L'approche de structuration des secteurs industriels en écosystèmes introduite par le PAI a permis aux opérateurs étrangers et nationaux de bénéficier de diverses opportunités non seulement en termes de gain en compétitivité, mais également en matière d'appuis ciblés et d'accompagnement adapté en matière de financement, de foncier industriel et de formation.

En effet, le Royaume jouit aujourd'hui d'une attractivité « sans précédent » pour les capitaux industriels étrangers et nationaux, ce qui se reflète directement sur les indicateurs clés du secteur (Cf. figures ci-dessous).

Par ailleurs, une multitude de fonds industriels (FDII, FPI, Fonds Hassan II...) ont été mis en place pour soutenir la montée en charge de l'industrie marocaine et favoriser les investissements au Maroc.

Figure 46. Évolution de la Formation brute du capital fixe (FBCF)¹³⁷ des produits industriels (en Mds DH)¹³⁸

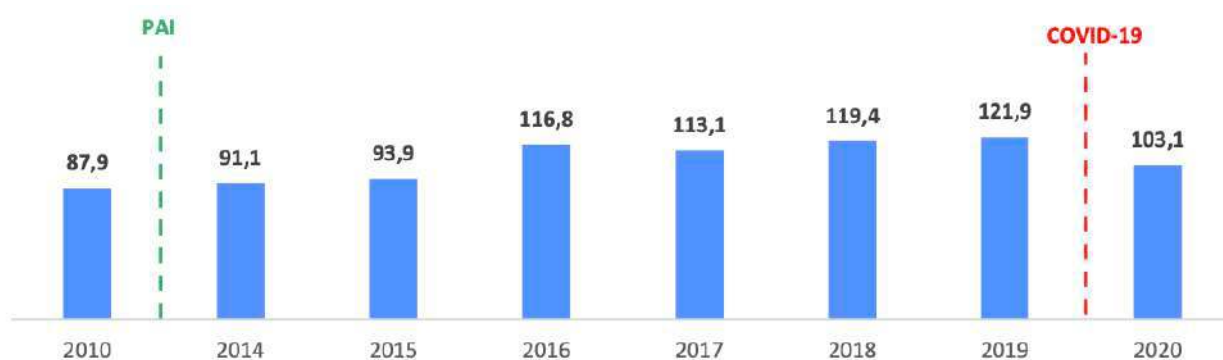
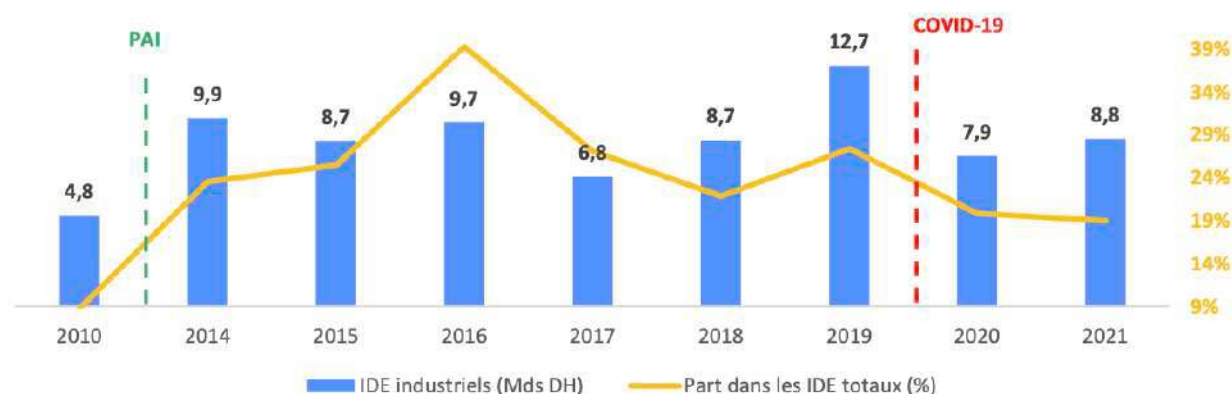


Figure 47. Évolution des Investissements Directs Étrangers (IDE) industriels (en Mds DH)¹³⁹



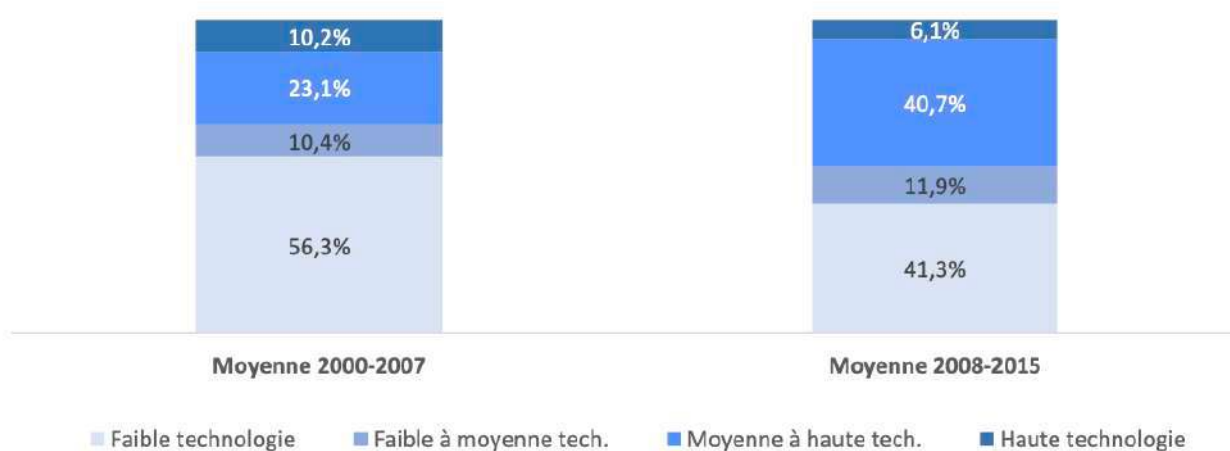
¹³⁷ Agrégat macro-économique reflétant l'investissement des différents agents économiques résidents

¹³⁸ MEF, Tableau de bord sectoriel

¹³⁹ Office des Changes

Des changements modérés en termes de sophistication et de complexité des produits industriels marocains

Figure 48. Structure du contenu technologique des exportations manufacturières marocaine¹⁴⁰



Dès les années 90, le Maroc a fait le choix de l'ouverture, du développement de son industrie et de son ancrage sur l'échiquier international. De grands groupes industriels ont émergé, du fait de la prise de conscience de la nécessité d'une transformation à plus haute valeur ajoutée, y compris dans une agro-industrie encore embryonnaire.

La période allant de 1995 à 2005 a connu un début de décollage du secteur industriel marocain, même si la structure des exportations marocaines n'a connu que des changements modérés en termes de sophistication. En effet, le pays a poursuivi son positionnement essentiellement dans des produits à faible complexité, tels que le textile et l'agro-alimentaire, alors que sa présence au niveau des produits à fort contenu technologique est restée insuffisante. Cette période a été également marquée par une politique d'investissement volontariste avec une part importante orientée vers les grandes infrastructures.

Les années 2000 ont constitué un tournant majeur pour l'industrie Marocaine avec l'élaboration puis la mise en œuvre d'une nouvelle génération de stratégies sectorielles permettant de pallier les défaillances systémiques et les dysfonctionnements des marchés sectoriels et encourager la dynamique d'investissement. Dans ce contexte, l'Etat a favorisé l'investissement à travers des incitations fiscales et financières, des facilités d'accès au foncier et aux financements et des procédures administratives simplifiées combinées à des investissements dédiés en matière d'infrastructures.

La période 2012-2020 a toutefois connu une relative accélération du rythme de sophistication des exportations marocaines, avec une diversification progressive vers des secteurs plus complexes tels que l'automobile et l'aéronautique.

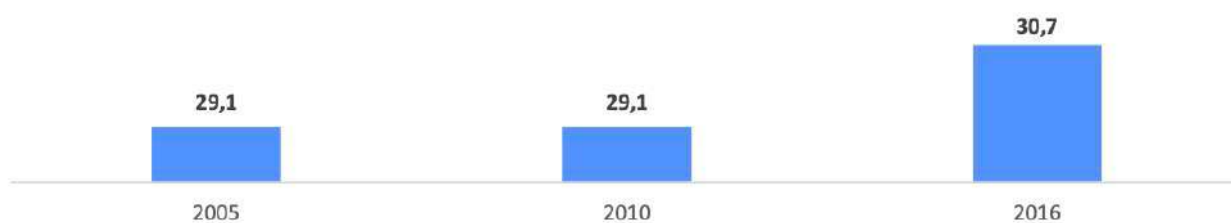
¹⁴⁰ DEPF, MEF (dernière étude sur le contenu technologique des exportations manufacturières au Maroc)

Ainsi, sur la période 1998-2018, les exportations industrielles ont progressé de 7% en moyenne annuelle, avec notamment des performances significatives pour les biens mécaniques et métallurgiques (+16%), suivies des biens électriques et électroniques (+10%), des biens agro-alimentaires et des biens chimiques et para-chimiques (+8% chacun).

Parallèlement avec la dynamique des exportations, les importations ont à leur tour connu une évolution moyenne de l'ordre 8%, ce qui a contribué au creusement du déficit des échanges de biens industriels. En effet, le taux de couverture a considérablement baissé entre 1998 et 2018, passant de 65% à 53%.

Par ailleurs, l'industrie marocaine connaît encore des défis en matière d'intégration locale (hormis le secteur automobile), l'indicateur de taux de valeur ajoutée a sensiblement évolué entre 2005 et 2016, et s'est stabilisé autour de 30%.

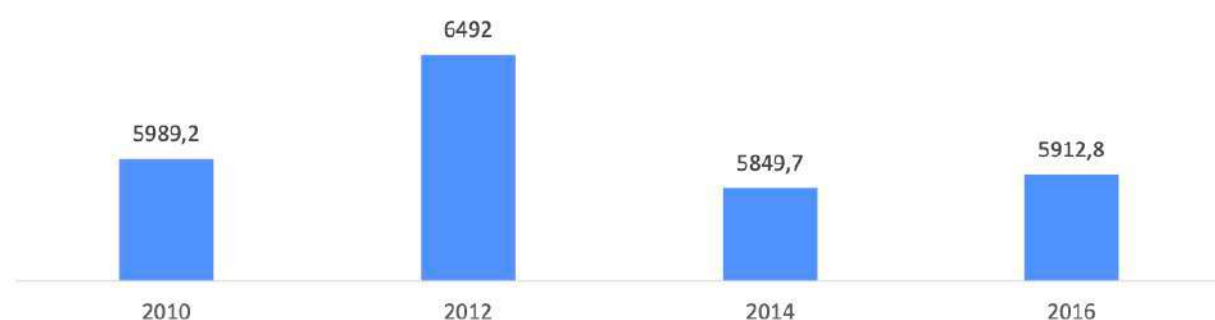
Figure 49. Évolution du taux de valeur ajoutée de l'industrie (en %) ¹⁴¹



Les secteurs les mieux intégrés sont notamment l'automobile avec un taux égal à 63% et un objectif de 80% à terme, suivi par le secteur chimique et para-chimique qui connaît un taux d'intégration supérieur à 41%.

Une empreinte écologique de l'industrie marocaine relativement faible

Figure 50. Émissions des GES du secteur industriel en Gg E.CO2 (Hors usage de l'énergie)¹⁴²



À noter que les données présentées ci-dessus couvrent les émissions liées à la décarbonatation, aux procédés industriels de la sidérurgie et de la chimie ainsi qu'aux usages non énergétiques de produits (SNI-GES).

¹⁴¹ (Valeur ajoutée rapportée à la production), indicateur permettant de mesurer le niveau d'intégration de l'industrie

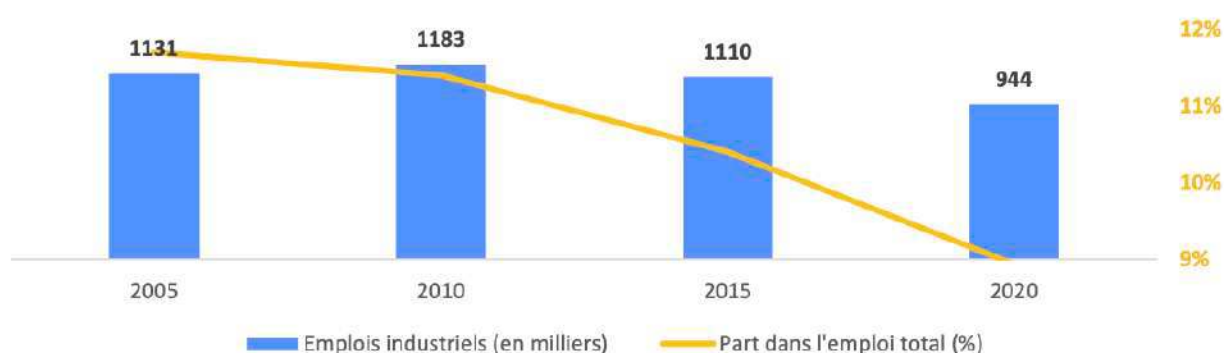
¹⁴² 2ème Rapport Biennal actualisé, conformément au cadre de catégorisation sectorielle adopté

Les industries prises en compte sont l'industrie minérale, l'industrie chimique, l'industrie des métaux ferreux et non ferreux, les usages non énergétiques de produits, la production et les usages de gaz fluorés et d'autres industries (dont papier et agroalimentaire)¹⁴³.

Les émissions du secteur industriel proviennent principalement de l'industrie minérale, avec une part moyenne de 92%+ sur la période 2010-2016. Le module « Procédés Industriels et Utilisation des Produits », tel qu'il est formalisé au niveau du dernier rapport biennal¹⁴⁴ représente seulement 8% des émissions globales de GES.

Une nécessité de redynamiser l'emploi industriel en vue d'accompagner la transition verte de l'Industrie Marocaine

Figure 51. Évolution de l'emploi industriel et de sa part dans l'emploi total ¹⁴⁵



Les emplois du secteur industriel s'élevaient à ~961 800 en 2021 (effectif déclaré à la CNSS), soit une récupération de ~2% de l'effectif entre 2020 et 2021.

Une Industrie diversifiée mais devant franchir un nouveau cap

Divers secteurs composent l'industrie marocaine aujourd'hui, et assurent son rayonnement à l'échelle nationale et internationale¹⁴⁶ :

Automobile

L'industrie automobile marocaine s'est hissée à des niveaux de croissance soutenus au cours des dix dernières années. En effet, le Maroc s'est affirmé aujourd'hui comme un leader africain de l'industrie automobile et ce, grâce à la Vision Éclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, de faire du Royaume un hub de production, d'exportation et d'ingénierie automobile compétitif, aux portes de l'Europe.

¹⁴³ Toutes les émissions ayant lieu sur le territoire marocain sont comptabilisées, y compris celles induites par l'utilisation de matières premières importées

¹⁴⁴ Hors usage de l'énergie

¹⁴⁵ MEF, tableau de bord sectoriel (Industrie)

¹⁴⁶ A titre non-exhaustif

Les choix stratégiques de développement adoptés par le Maroc l'ont placé sur la voie du progrès. Ce processus s'est intensifié par la mise en place de stratégies sectorielles ciblées et l'atteinte de résultats probants en termes d'exportations et de création d'emplois.

À ce titre, le secteur automobile national a permis de créer plus de 180.000 emplois depuis 2014, avec une capacité annuelle de production installée de 700 000 véhicules par an, portée par Stellantis et Renault.

L'excellence de la production nationale a fait des voitures « Made in Morocco » un produit exportable vers plus de 70 pays dans le monde.

Depuis 8 ans, l'industrie automobile maintient sa première position en tête des secteurs exportateurs du Royaume avec 83,78 MMDH en 2021. Ainsi, le Maroc s'affirme aujourd'hui comme le 1er exportateur non européen, de voitures neuves vers l'Union Européenne. Pour soutenir la productivité des opérateurs du secteur, un accompagnement adapté et des appuis ciblés sont apportés aux entreprises des écosystèmes incluant le financement, le foncier industriel et la formation.

Aéronautique

En moins de 2 décennies, le Royaume a pu édifier une base aéronautique solide, diversifiée et compétitive. Le secteur connaît un essor considérable et un dynamisme remarquable.

Des métiers stratégiques et à forte valeur ajoutée se sont consolidés au fil des années. Ils couvrent notamment des filières variées dont le câblage, la mécanique, la chaudronnerie, le composite, l'assemblage mécanique...

Des groupes mondiaux tel que de Boeing, Safran, Hexcel, Eaton, Alcoa, etc. ont opté pour la destination Maroc.

Le secteur compte actuellement plus de 142 entreprises ayant créé ~11313 emplois directs et réalisé 15,6 Mds DH de chiffre d'affaires en 2019.

Par ailleurs, des contrats de performance ont été conclus en 2015 entre le Ministre en charge de l'Industrie et la profession afin d'accompagner le déploiement de 4 écosystèmes structurés à ce jour dans les filières aéronautiques suivantes :

- ▶ Assemblage
- ▶ Système électrique-câblage & harnais (EWIS : Electrical Wiring Interconnect System)
- ▶ Entretien-réparation & révision (MRO : Maintenance, Repair and Overhaul)
- ▶ Ingénierie.

Textile

Le secteur textile représente un secteur historique au sein de l'activité industrielle nationale par sa contribution aux agrégats du secteur (27% des emplois et 7% de la valeur ajoutée industrielle). Malgré les multiples crises économiques ayant touché les principaux partenaires internationaux (Espagne, France, etc.) le secteur de textile marocain continue de faire preuve de résilience.

En vue de tirer meilleur profit de ses potentialités et d'y asseoir une croissance pérenne, l'Etat a développé une vision globale dans le cadre du PAI 2014-2020, intégrant aussi bien l'export que le marché national.

Un appui soutenu a été accordé à l'émergence d'un amont textile compétitif et innovant, afin de localiser davantage d'IDE, notamment asiatiques, et de développer des partenariats fructueux.

Le secteur a réalisé environ 5% du CA industriel en 2020, et compte 1000+ entreprises à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le secteur du textile et de l'habillement s'est doté de 6 écosystèmes dans le cadre du PAI : le « Denim », le « Fast Fashion », « les Distributeurs industriels de marques nationales », « Maille », « Textile de maison » et « Textile à usage technique ».

Électronique

L'électronique se trouve en amont des industries aéronautique, automobile et ferroviaire, ainsi que des domaines de la défense et de la sécurité.

Au Maroc, ce secteur a connu un développement soutenu ces dernières années avec des opportunités significatives, à savoir :

- ▶ Le développement de plus en plus de produits à forte valeur ajoutée ;
- ▶ L'émergence de sous-traitants mieux intégrés ;
- ▶ L'augmentation de la part de l'électronique dans l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, les énergies renouvelables et la défense.

Le secteur électronique est également amené à bénéficier des possibilités de transfert d'une partie « offshorable » importante de l'électronique de l'Europe de l'Ouest vers le Maroc. Le ciblage de ce marché incite à l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée telles que l'efficacité énergétique, le secteur électrique, la sécurité privée et publique et les énergies renouvelables.

Industrie pharmaceutique

Après les phosphates, l'industrie pharmaceutique marocaine constitue la deuxième activité chimique du Maroc et occupe la deuxième place à l'échelle du continent africain.

Cette industrie possède un grand potentiel de développement grâce aux forts atouts consolidés.

Le secteur est fort de 50+ ans d'expérience et s'appuie sur de 2 écosystèmes mis en place dans les filières « Médicaments » et de « dispositifs médicaux ». Les deux écosystèmes qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de production de médicaments et de dispositifs médicaux, depuis le développement jusqu'à la commercialisation, concernent les métiers des essais cliniques, des actifs pharmaceutiques et packaging, de la fabrication locale et de l'export, des médicaments bio similaires, et des dispositifs médicaux.

D'autres secteurs constituent également de nouveaux relais de croissance pour le secteur industriel et commencent à structurer leurs propres écosystèmes, notamment l'industrie des énergies renouvelables dont le développement permettrait de répondre à la demande d'approvisionnement en équipements et matériels de production des énergies renouvelables, dans le cadre de la stratégie énergétique du Maroc à l'horizon 2030.

L'efficacité énergétique constitue également une priorité pour le secteur industriel : l'ambition est d'économiser 17% de l'énergie utilisée par le secteur à horizon 2030.

Gouvernance et cartographie des parties prenantes du secteur industriel au Maroc

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce, sous réserve des attributions dévolues à d'autres départements ministériels par les lois et règlements en vigueur.

Par ailleurs, le MIC contribue aux chantiers de transition durable avec d'autres départements sectoriels (MTEDD, MEF, etc.) dans le cadre de politiques publiques ciblées.

Le MIC s'appuie sur 29 Délégations du Commerce et de l'Industrie (DPCI) chargées de représenter ce dernier et de mettre en œuvre sa politique au niveau régional.

Par ailleurs, un arsenal d'organismes et d'institutions accompagnent les missions du MIC :

Tableau 29. Cartographie des parties prenantes du secteur industriel

Catégorie	Parties prenantes	Rôles clés	Échelle
Agences publiques (1)	Maroc PME	Instrument opérationnel des pouvoirs publics en matière de développement des PME, MAROC PME est au cœur du dispositif marocain d'appui aux entreprises. Grâce à la large gamme de produits qu'elle a pu développer et enrichir depuis sa création en 2002, MAROC PME accompagne les entrepreneurs et les différentes structures d'appui dans leur processus de modernisation et d'accroissement de leur compétitivité.	Centrale / Régionale
Offices (1)	OMPIC	L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un établissement public autofinancé dont les principales fonctions sont : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La tenue des registres nationaux de propriété industrielle et l'inscription de tous les actes affectant la propriété des titres de propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ▶ La tenue du registre central du commerce et du fichier alphabétique pour les personnes physiques et morales ▶ La promotion de la propriété industrielle et commerciale et la mise à disposition de l'information juridique adéquate. 	Centrale
Agences (1)	Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)	L'AMDIE est chargée de promouvoir les investissements nationaux et internationaux ainsi que l'exportation de biens et de services. L'agence s'engage à soutenir tous les secteurs économiques tout au long de leur cycle de vie, et veille à promouvoir la destination Marocaine auprès d'investisseurs de différents horizons.	Centrale / Régionale

Catégorie	Parties prenantes	Rôles clés	Échelle
Instituts de normalisation (1)	Institut Marocain de Normalisation (IMANOR)	Créé en 2010, l'IMANOR est l'organisme officiel Marocain chargé de la normalisation, Il a pour missions : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La production des normes marocaines ; ▶ La certification de conformité aux normes et aux référentiels normatifs ; ▶ L'édition et la diffusion des normes et des produits associés et des informations s'y rapportant ; ▶ La formation sur les normes et les techniques de leur mise en œuvre; ▶ La représentation du Maroc auprès des organisations internationales et régionales de normalisation. 	Centrale
Collectivités territoriales	Régions et communes	Participation active dans la déclinaison territoriale de la politique industrielle nationale.	Régionale et Locale
Chambres de commerce et de l'Industrie (12)	1 chambre par Région	Chargées de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services dans leurs périmètre et de leur apporter des services d'accompagnement.	Régionale
Associations professionnelles de l'Industrie	Association Marocaine pour l'industrie et le commerce automobile (AMICA), Groupement des Industries Marocaines Aéronautiques et Spatiales (GIMAS)...	Partenaires des pouvoirs publics dans les choix et la conduite de projets de développement, et de renforcement des capacités des acteurs industriels opérant dans les différents écosystèmes.	Nationale / Régionale
Institutions financières nationales	Banques de la place	Assurent le financement des initiatives privées de développement du secteur industriel	Nationale / Régionale / Locale
Société civile	Associations et organismes à but non lucratif	Enrichissent le débat sur le développement de l'industrie Marocaine et participent au processus d'innovation.	Nationale / Régionale / Locale
Partenaires techniques & financiers	Bailleurs de fonds et agences internationales	Fournissent aux entités nationales, régionales et locales un accompagnement stratégique, opérationnel et financier à travers divers instruments : assistance technique, dons, prêts, etc. Participent au développement de la recherche et à la mobilisation du savoir et de l'expérience de pays partenaires, notamment en termes de transition vers une économie verte et inclusive.	Internationale / Nationale / Régionale / Locale

B. Cadre stratégique pour le développement de l'industrie au Maroc et principaux éléments non-alignés sur la transition vers une économie verte

Principales stratégies sectorielles

Plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Vision et approche)¹⁴⁷

Partant de l'ampleur des défis à relever et des insuffisances qui freinaient la pleine expansion de l'industrie Marocaine, le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 (PAI) s'est inscrit dans la lignée du Plan Émergence et du Pacte National pour l'Émergence Industrielle, et visait à faire de l'industrie un levier majeur de croissance.

Il s'agit d'un chantier phare de la stratégie industrielle nationale qui portait sur l'amélioration de l'intégration sectorielle, la démultiplication des investissements, et la montée en valeur du secteur industriel en favorisant l'établissement de partenariats stratégiques ciblés et mutuellement bénéfiques entre leaders industriels et TPME (Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises).

Cette stratégie s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2020 :

- ▶ La création d'un demi-million d'emplois, pour moitié provenant des IDE et pour moitié du tissu industriel national rénové ;
- ▶ L'accroissement de la part industrielle dans le PIB de 9 points, passant de 14% à 23% en 2020 ;
- ▶ Le maintien de l'équilibre de la balance commerciale.

Afin d'atteindre les objectifs assignés, cette stratégie s'est déclinée en 10 mesures clés :

- I. Création et animation des écosystèmes industriels
- II. Compensation industrielle
- III. Accompagnement de l'informel vers le formel
- IV. Qualification des ressources
- V. Amélioration de la compétitivité des PME
- VI. Création d'outils d'intervention financiers
- VII. Infrastructures accessibles en location
- VIII. Intégration du Royaume à l'international
- IX. Instauration de la culture du « deal making » pour les IDE
- X. Amplification de la vocation africaine du Royaume

Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre du PAI a été assuré par un comité interministériel qui veillait à la réalisation des projets initiés et à l'exécution des conventions conclues entre les divers partenaires impliqués.

Dans un souci de bonne gouvernance de cette stratégie, la convergence des structures de promotion de l'investissement industriel au sein d'une « équipe Maroc » a notamment permis l'émergence de projets phares.

¹⁴⁷ Ministère de l'Industrie et du Commerce

Une logique de développement d'écosystèmes¹⁴⁸

Cette démarche a permis de fédérer des groupes d'entreprises autour de « locomotives » porteuses de projets d'écosystèmes. Ces locomotives peuvent être des leaders industriels nationaux, des groupements professionnels ou encore des investisseurs étrangers.

La mise en œuvre du chantier des écosystèmes s'opère à une cadence soutenue. L'approche a d'ores et déjà bénéficié de l'adhésion des opérateurs nationaux qui ont immédiatement rejoint la dynamique de structuration des écosystèmes. Ce travail mené en partenariat avec les professions, a permis d'identifier les filières à plus haute priorité en matière de mise en place d'écosystèmes.

Ainsi, la dynamique du Plan d'Accélération Industrielle a permis de créer **54 écosystèmes industriels**¹⁴⁹ portant sur plusieurs secteurs, notamment, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique et l'électrique, le textile et cuir, la chimie-parachimie, la pharmacie, l'agro-industrie, les énergies renouvelables, les industries mécaniques et métallurgiques et l'offshoring. Les différentes filières organisées se sont assignées des objectifs précis en termes d'emplois, de chiffres d'affaires et d'exportations via des contrats de performance.

L'Etat s'engage à son tour à apporter des soutiens appropriés et spécifiques à chaque activité, notamment, en matière de la mobilisation de foncier, de formation des ressources humaines, ou encore d'apports de financements.

Les alliances d'entreprises qui se tissent ainsi et forment des clusters organisés, gagnent en performance et en réactivité et contribuent à renforcer la compétitivité de filières dans leur intégralité. Ainsi, ces écosystèmes tendent aussi à faire de l'industrie un pourvoyeur d'emplois majeur, notamment pour les jeunes, et à l'inscrire dans un cercle vertueux de progrès.

Tableau 30. Synthèse de la démarche de développement d'écosystèmes

Étape	Désignation	Résultat
1	Structuration en écosystèmes	Émergence de projets d'écosystèmes viables
2	Élaboration des leviers spécifiques	Soutien en priorité des écosystèmes innovants et performants
3	Contrats de performance	Conventions spécifiques entre l'Etat et les filières
4	Déploiement opérationnel	Calendrier d'exécution clair

¹⁴⁸ Ministère de l'Industrie et du Commerce

¹⁴⁹ En Octobre 2022

Plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Bilan)

A. En termes d'emplois :

Les différents projets d'investissement concrétisés dans le cadre du PAI ont permis la création de plus de 504 953 emplois entre 2014 et 2019 (1 an avant l'achèvement du PAI)¹⁵⁰.

Ces nouveaux postes sont principalement portés par 4 secteurs, à savoir l'automobile, le textile, l'agro-industrie, et l'offshoring.

Le bilan dressé en matière d'emplois industriels affiche notamment une forte adhésion des femmes dans la dynamique industrielle, leur part dans les emplois créés représente 50%+.

B. En termes de création de richesse :

Le Maroc a notamment réussi le pari de compétitivité, et s'est positionné comme 3ème destination mondiale en termes de compétitivité (derrière la Chine et l'Inde).

Les exportations ont enregistré une croissance de +53% entre 2014 et 2019 (soit +84,4 Mds DH).

Cette dynamique est principalement portée par le secteur de l'automobile, dont le taux d'intégration a atteint les 60% (contre un objectif ambitieux de 80%), et dont les exportations ont franchi le cap des 80 Mds DH en 2019.

Stratégie de développement des zones industrielles¹⁵¹

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du secteur industriel et de l'amélioration de son attractivité, l'État Marocain, en partenariat avec l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) et le Millennium Challenge Account-Morocco Agency (MCC) poursuit ses efforts pour la mise en place d'une offre de foncier industriel répartie sur toutes les régions du Royaume, permettant de stimuler les investissements et de créer des emplois pérennes.

Cette stratégie basée sur un cadre réglementaire complet (lois organiques relatives aux collectivités territoriales, loi-cadre 18-95 formant charte d'investissement, etc.) vise à développer des plateformes propices à la consolidation de l'industrie marocaine, notamment à travers une offre en : (1) zones industrielles, (2) zones d'accélération économique (3) Zones d'activité économique, et (4) agropoles.

Les réalisations à date sont probantes :

- ▶ 136 zones industrielles
- ▶ 13 000+ ha brutes de superficie

Par ailleurs, le MIC s'inscrit dans le cadre d'un programme de développement à horizon 2028 visant à réaliser ; 10 nouvelles zones d'accélération industrielle orientées IDE et export (+1000 ha) ; 12 nouvelles zones généralistes et 11 extensions de zones existantes (+1450 ha). Le programme porte également sur des réhabilitations ciblées, avec 68 zones à réhabiliter, dont 31 prioritaires (3500 à 6300 ha).

¹⁵⁰ Contre un objectif initial de 500 000 emplois à horizon 2020

¹⁵¹ Ministère de l'Industrie et du Commerce

Plan de relance industrielle 2021-2023

En continuité avec le PAI 2014-2020, le plan de relance industrielle 2021-2023 s'articule autour de 3 principaux axes stratégiques :

1. Ancrage du positionnement industriel du Royaume et conquête de nouveaux marchés et territoires industriels en utilisant la commande publique comme catalyseur.
2. Amélioration de la compétitivité du Maroc, en déroulant la **phase II** de la stratégie industrielle pour devenir la base mondiale la plus compétitive à destination de l'Europe.
3. *Positionnement du Royaume comme base industrielle décarbonée et circulaire, en mobilisant une partie des énergies renouvelables du Royaume, au service d'un ancrage industriel.*

Ainsi, la présente phase de la vision industrielle nationale, aspire à positionner le Maroc comme un partenaire international stratégique, dans le contexte de resserrement des chaînes de valeur. Elle porte sur l'accompagnement des filières industrielles et sur le renforcement de leur intégration afin de démultiplier la création d'emplois et de valeur, de développer l'entrepreneuriat industriel et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels.

Il est notamment question de décarboner la production industrielle pour améliorer la compétitivité du secteur industriel marocain, renforcer son attractivité, et l'inscrire dans une démarche d'innovation.

Divers atouts ont été identifiés dans le cadre de cette stratégie de relance, en l'occurrence, la proximité du Royaume à des marchés de consommation avec une forte réactivité logistique et des accords de libre-échange ouvrant les portes d'un marché de plus d'un milliard de consommateurs.

Ces atouts portent également sur un potentiel d'énergies renouvelables important et très compétitif, une main d'œuvre qualifiée et agile et une stratégie industrielle cohérente au fil des années, depuis le lancement en 2005 du programme émergence, ainsi que des chaînes de valeur qui se développent dans le cadre d'écosystèmes performants.

S'agissant du volet résilience et préparation aux crises, les actions de l'Etat viseront à encourager la substitution aux importations et à créer de l'emploi local. Il est notamment question d'ouverture des marchés publics et privés aux porteurs de projets, d'encouragement des projets à fort potentiel à l'export, etc. Ce volet prévoit l'accélération de la substitution aux importations de l'ordre de **34 milliards de DH** et la concrétisation d'un potentiel additionnel à l'export à hauteur de **17 milliards de DH**. Il s'agit d'un impact brut de **51 milliards de dirhams** sur la balance commerciale et d'une création de **50.000 à 100.000 emplois additionnels**.

Les actions publiques portent également sur l'accompagnement proactif en matière d'amélioration de la qualité des produits, avec des exigences fortes et une transparence accrue dans le choix des promoteurs, à travers des appels à projets ouverts et des règles claires.

Programme « Tatwir » Croissance Verte¹⁵²

Le programme "Tatwir croissance verte", pour l'appui à la décarbonation des très petites, petites et moyennes entreprises industrielles, a été lancé au début de l'année 2021. Déployé à travers l'Agence nationale pour la promotion de la PME (Maroc PME), il s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan de relance industrielle 2021-2023 qui compte parmi ses axes stratégiques le positionnement du Royaume comme « base industrielle décarbonée et circulaire ».

¹⁵² Maroc PME & Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE)

Le programme cible les projets de croissance verte notamment les suivants :

- ▶ Les projets de transition énergétique portant notamment sur l'optimisation des pratiques et des performances énergétiques des équipements (efficacité énergétique) et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- ▶ Les projets d'amorçage de filières industrielles vertes saisissant les nouvelles opportunités de marché (production d'équipement de recyclage industriel, production de chauffe-eaux solaires et photovoltaïques, produits d'isolation thermique...),
- ▶ Les projets d'innovation et de développement de produits éco-conçus ayant une empreinte carbone positive (véhicule hybride ou électrique, moto électrique, produits bio, produits à base de matières recyclées...),
- ▶ Les projets de mise en place de technologies propres dans les procédés de fabrication et des flux matières, permettant une utilisation rationnelle des matières premières et la réduction de la quantité d'effluents polluant l'environnement (STEP, isolation thermique, recyclage des déchets...).

Une offre intégrée et adaptée aux enjeux actuels

Le programme propose une offre intégrée portant sur le soutien à l'investissement, l'appui à l'innovation et à la créativité et le conseil et l'expertise pour la transformation verte des TPME industrielles. Il comprend :

- ▶ Une prime d'investissement de 30% pour l'appui au financement des équipements industriels¹⁵³.
- ▶ Une aide remboursable de 5% du projet d'investissement pour contribuer au financement des besoins en fonds de roulement des projets d'amorçage dans de nouvelles filières industrielles vertes.
- ▶ Une prise en charge allant jusqu'à 50% des dépenses engagées en matière d'innovation et de développement des produits notamment les frais d'études techniques, de développement des maquettes et de prototypes, de tests et analyses de laboratoires, de brevets et marques¹⁵⁴...
- ▶ Une prise en charge allant jusqu'à 80% pour les PME et 90% pour les TPE au titre des actions de conseil et d'expertise technique portant notamment sur les audits et diagnostics énergétiques et environnementaux, la mise en conformité aux normes et labels, les systèmes de suivi en temps réel de la productivité énergétique (Internet of things, IOT), l'analyse de l'impact environnemental d'un produit¹⁵⁵...

Enfin, le programme permettra de générer un investissement global de ~1 Md DH, et concerne les entreprises ayant un chiffre d'affaires <200 Millions DH disposant d'un projet durable à déployer sur la période 2021-2023.

Programme de dépollution industrielle

Dans le cadre de la transition verte des entreprises marocaines, et afin d'assurer la continuité de l'incitation à la dépollution industrielle, le Royaume a mis en place un mécanisme dédié à la dépollution industrielle hydrique, dans le cadre du Programme d'Appui au Programme National d'Assainissement liquide (PNA) financé par un don de l'Union Européenne et géré par des comités régionaux présidés par les ABH, ainsi qu'un comité national présidé par le MTEDD.

¹⁵³ Plafonnée à 5 millions DH TTC pour les PME et 1,5 millions DH TTC pour les TPE

¹⁵⁴ Plafonnée à 3 millions DH TTC pour les PME et 2 millions DH TTC pour les TPE

¹⁵⁵ Plafonné à 1 million DH TTC pour les TPE et PME

Le programme se fixe notamment les objectifs suivants :

- ▶ Continuité de l'incitation à la dépollution industrielle.
- ▶ Mise à niveau environnementale des entreprises marocaines.
- ▶ Financement des projets liés à la pollution hydrique.
- ▶ Réduire les impacts négatifs engendrés par les industriels au niveau des bassins hydrauliques.
- ▶ Améliorer la qualité des eaux au niveau des bassins hydrauliques.

Banque de projets industriels

La banque de projets industriels lancée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, et financée par Maroc PME et le FDI, s'inscrit dans le cadre du plan de relance industrielle (2021-2023). Cette nouvelle vision repose sur une politique de substitution aux importations, le renforcement du capital marocain dans l'industrie, ainsi que sur la décarbonation de l'industrie afin de préserver et renforcer l'export.

Plusieurs branches industrielles sont représentées à travers près de 400 projets exposés sous forme de fiches-projets. L'objectif des fiches est de donner une vision globale des principales opportunités d'accélération du marché intérieur. L'ambition est de rendre accessible les perspectives générales basées sur des données publiques et des entretiens avec des experts et des industriels de chaque filière.

Une cellule appelée War-Room composée de plus de 25 personnes dédiées et plusieurs Directeurs centraux a été mise en place au sein du MIC afin d'accompagner les porteurs de projets dans les différentes phases de développement.

Le secteur industriel dans la politique climatique du Maroc

Le secteur industriel occupe une place centrale dans la politique climat du Royaume (PCN 2030), notamment dans le cadre de son pilier 3 relatif à l'accélération d'une transition vers une économie sobre en carbone. Ainsi, un chantier spécifique de la PCN 2030 est dédié à la transition verte du secteur industriel¹⁵⁶ :

➔ Pilier 3 : Accélérer la transition et résilient des territoires vers une économie sobre en carbone

Chantier 3.4. Inscrire l'Accélération Industrielle dans une trajectoire d'atténuation des effets du changement climatique

Mesure 3.4.1. Développer l'efficacité énergétique dans les filières industrielles

- ▶ Identification des filières à fort potentiel d'efficacité énergétique
- ▶ Mettre en place un plan d'actions de développement de l'efficacité énergétique dans les entreprises industrielles.
- ▶ Veiller à la mise en place de zones industrielles intégrées et sobres en carbone

Mesure 3.4.2. Assurer la transition énergétique du secteur industriel

- ▶ Soutenir les initiatives d'importation du gaz de pétrole liquéfié pour augmenter l'utilisation industrielle
- ▶ Appuyer la réalisation des études d'inventaire et de valorisation de la filière biomasse pour des usages industriels
- ▶ Mettre en place un programme d'implantation de systèmes de gestion de l'énergie et de la productivité (SGEP) et de la norme ISO 50001 dans l'industrie

Ainsi, les directives du PCN à horizon 2030 ont été intégrées au niveau de la stratégie de relance industrielle 2021-2023 qui reprend les 2 mesures ci-dessus et qui les matérialise à travers le programme « Tatwir Croissance Verte ».

Par ailleurs, en vue d'accompagner la dynamique d'industrialisation du pays, le secteur¹⁵⁷ représente la moitié de l'effort national inconditionnel en matière d'atténuation de GES à l'horizon 2030, tiré par le secteur des phosphates représentant à lui seul 27,5% des objectifs du Maroc à horizon 2030.

En effet, la CDN actualisée du Royaume prévoit 10 mesures inconditionnelles et 5 mesures conditionnelles¹⁵⁸ pour le secteur industriel pour un montant cumulé de 53 Mds DH à horizon 2030 (dont 42,6 Mds DH conditionnés par le financement international).

156 Extrait du PCN 2030

157 Y compris ciments et phosphates

158 Mesures dépendant du financement international

Tableau 31. Mesures d'atténuation des GES du secteur industriel¹⁵⁹

	Sous-secteurs	Mesures	Description	Atténuation 2020-2030 (Gg CO ₂)	Coût (Mds DH) ¹⁶⁰
Actions inconditionnelles	Industrie (hors ciment et phosphates)	Programme d'efficacité énergétique dans l'industrie	Réduction de la consommation énergétique du secteur industriel de 17 % à l'horizon 2030.	25 106,2	1,8
		Mise en place des règles de performance énergétique (MEPS) des moteurs électriques supérieurs à 75 kW	Mise en place des normes minimales de performance énergétique (NMPE) pour les moteurs électriques.	630	N/A
	Ciment	Valorisation des pneus usés	Remplacement des combustibles fossiles utilisés (coke de pétrole) par les pneus usés.	3 730,2	N/A
		Valorisation des boues de STEP	Remplacement des combustibles fossiles utilisés (coke de pétrole) par des boues de STEP.	375,1	0,01
		Valorisation des déchets ménagers	Remplacement des combustibles fossiles utilisés (coke de pétrole) par les déchets ménagers (cas de la décharge d'Oum Azza).	1 682,1	0,05
		Valorisation des grignons d'olive	Remplacement des combustibles fossiles utilisés (coke de pétrole) par des grignons d'olive.	1 159,5	0
		Valorisation des cendres volantes	Substitution d'une partie du clinker par les cendres volantes dans un mélange permettant d'obtenir du ciment aux caractéristiques désirées et contribuer à la réduction des émissions de GES par la réduction de la production du clinker.	4 079,5	0,12
	Phosphates	Slurry pipeline Khouribga - Jorf Lasfar	Transport du phosphate par slurry pipeline en remplacement des trains.	11 767,5	4,87
		Cogénération	Centrales thermiques et systèmes de récupération de chaleur	39 818,1	2,57
		Énergie solaire	Fermes solaires	2 067,4	0,92
Σ	Total actions inconditionnelles			90 415,6	10,4
Actions conditionnelles	Industrie (hors ciment et phosphates)	Gaz naturel dans le secteur industriel à l'horizon 2030	Importation du gaz de pétrole liquéfié pour augmenter l'utilisation industrielle en remplacement du mazout pour améliorer le rendement et l'environnement local.	6 229,0	5,98
		Programme de valorisation de la biomasse dans l'industrie	Inventaire, organisation et valorisation de la filière biomasse pour utilisation industrielle en substitution du mazout.	8 487,8	3,72
		Programme d'installation d'énergies renouvelables (PV) en autoconsommation dans l'industrie	Programme d'installation de centrales solaires photovoltaïques sur toiture des sites industriels d'une capacité totale de 1 500 MW entre 2021 et 2030 en mode autoconsommation en attendant l'autorisation d'injection du courant sur le réseau moyenne tension.	886,5	27,6
	Phosphates	Séchage solaire du phosphate	Remplacement du fioul n° 2 utilisé pour le séchage du phosphate par de l'énergie solaire	565,7	2,76
		Captage et valorisation du CO ₂ des cheminées phosphoriques	Captage et valorisation des émissions de CO ₂ liées au processus	10 521	2,5
	Total actions conditionnelles			26 690	42,6
ΣΣ	Grand total			117 105,6	53

159 CDN- Maroc actualisée

160 Taux de conversion USD/MAD = 9,2 (moyenne des 10 dernières années)

Néanmoins, les efforts de lutte contre le changement climatique pour le secteur industriel demeurent focalisés sur les mesures d'atténuation, et gagneraient à intégrer des mesures relatives à l'adaptation.

Cette réflexion est toujours embryonnaire à date, et commence à émerger à travers l'élaboration du Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA 2020-2030) qui signale notamment la nécessité de mettre en cohérence les réflexions relatives aux mesures d'adaptation en lien avec le secteur industriel, notamment en matière de préservation du littoral qui réalise en moyenne 82,6% de la production industrielle.

Le PNSA appelle à promouvoir une approche d'adaptation basée sur les zones industrielles, et à développer des solutions alternatives pour la rationalisation de la consommation d'eau en industrie.

Ainsi, dans son orientation stratégique 5.4 (Initier la réflexion pour la prise en considération de l'adaptation au changement climatique dans le secteur industriel), le PNSA vise notamment à :

- ▶ Accroître la compréhension collective de la nature des impacts liés au changement climatique, sur la productivité des entreprises.
- ▶ Évaluer les impacts du changement climatique et des événements extrêmes sur la production des entreprises et la sécurité alimentaire.
- ▶ Apporter les réponses d'adaptation nécessaires pour assurer la résilience des entreprises et assurer la sécurité alimentaire.
- ▶ Accompagner et appuyer les entreprises du Maroc pour garantir leur résilience aux conditions météorologiques extrêmes et les préparer aux risques et opportunités futurs liés au changement climatique.
- ▶ Sensibiliser les entreprises aux risques et opportunités du changement climatique
- ▶ Inciter et accompagner le monde de l'entreprise à développer ses propres stratégies d'adaptation.

Mesures prioritaires d'adaptation du secteur industriel¹⁶¹

Améliorer la compréhension et la connaissance des acteurs privés des risques du changement climatique et de son impact sur les entreprises.

- Faciliter l'accès des entreprises à l'information, aux connaissances nécessaires et aux services climatiques et les diffuser dans un format adapté à leurs besoins (mises en place de bases de données en ligne au niveau national ou régional) ;
- Faciliter l'accès des entreprises à l'expertise pour développer leur stratégie d'adaptation.
- Capitaliser et mettre en place une action spécifique pour généraliser les résultats du projet « Adaptation du Secteur Privé au CC » (ASPCC), notamment généraliser les actions de formation/information sur le CC et les options d'adaptation, promouvoir l'approche d'adaptation basée sur les zones industrielles, et encourager l'échange sur les bonnes pratiques ;
- Accompagner les entreprises les plus vulnérables au CC dans leurs efforts d'adaptation.

¹⁶¹ Sur la base du PNSA 2020-2030

Évaluer les impacts climatiques sur la productivité des industries et la sécurité alimentaire au Maroc.

Développer des réponses pour :

- Réduire la vulnérabilité en s'installant dans des zones à moindre risque (phase de planification/aménagement, création de ZI nouvelle) ;
- Examiner la nécessité d'une nouvelle norme potentielle sur l'adaptation pour les entreprises.
- Anticiper et adopter une stratégie de gestion de risque climatique et leur répercussion sur le secteur industriel impliquant les différentes structures de gestion ;
- Intégrer des espaces verts et des solutions fondées sur la Nature, au sein des zones industrielles très bétonnées afin d'améliorer la température ambiante tout en améliorant les conditions des travailleurs et faciliter l'infiltration des eaux en période de fortes pluies ;
- Informer et former les entreprises sur les défis et les opportunités que leur offre le réchauffement climatique ;
- Mettre en œuvre les actions climatiques qui tiennent compte des aspects liés à la biodiversité et aux services écosystémiques.

Une industrie Marocaine inscrite dans la trajectoire de décarbonation

Le secteur industriel s'inscrit d'ores et déjà dans une trajectoire de décarbonation en opérationnalisant les directives de la SNDD (Axe 2 : Économie verte). Les principaux objectifs affichés à ce stade sont les suivants :

- ▶ Amélioration de la compétitivité des industriels marocains,
- ▶ Anticipation d'une taxe carbone aux frontières des pays clients,
- ▶ Renforcement du taux d'intégration industrielle (logique de neutralisation des GES importés)
- ▶ Identification et développement de nouvelles filières industrielles vertes.

En outre, un travail de promotion du développement durable dans de nombreux écosystèmes industriels est également en cours.

Mesures de durabilité incluses dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

La SNDD a introduit une myriade de principes et de mesures en faveur du développement d'une industrie verte et respectueuse de l'environnement.

Dans son premier enjeu, objectif 16, elle consacre l'intérêt stratégique de la mise en place d'une loi sur la responsabilité élargie du producteur (REP), en ligne avec le principe de pollueur-payeur.

Cette mesure reflète un intérêt stratégique, constitue un préalable à la mise en œuvre d'une économie circulaire, et permet une réduction des déchets à la source, tout en visant le changement des comportements des industriels.

À date cette mesure est traduite en principe au niveau de la loi-cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable, mais demeure sans cadre juridique spécifique. En outre, un axe stratégique au niveau de la SNDD (AS 4) vise à inscrire l'accélération industrielle dans une trajectoire d'économie verte. Cet axe identifie notamment l'opportunité d'émergence de filières industrielles vertes.

Ainsi, 5 objectifs clés (39 à 43) ont été fixés pour le secteur industriel dans le cadre de la SNDD, et sont aujourd'hui entièrement intégrés au niveau des cadres stratégique (PAI, Plan de relance...), opérationnel (statut autoentrepreneur...), et juridique du Royaume :

Objectif 39. Instaurer une gestion durable des plateformes industrielles intégrées

Mesures :

39.1 Définir une stratégie d'économie circulaire concertée avec les acteurs concernés par la conception l'aménagement, la promotion et la gestion des plateformes industrielles intégrées mais également les industriels et les fédérations professionnelles.

39.2 Intégrer au niveau du cahier des charges définissant la proposition de valeurs des plateformes, des critères de durabilité en matière de production propre, gestion écologique des déchets, diminution de la pollution, traitement des eaux usées, etc.

39.3 Identifier et réaliser des opportunités de partenariats afin de développer une approche « d'économie circulaire » qui permet de favoriser des synergies au sein d'une communauté d'acteurs (collectivités, partenaires, fournisseurs, entreprises, etc.) pour limiter les impacts environnementaux (par exemple utilisation de déchets comme une ressource) ainsi que les coûts économiques.

Objectif 40. Faire émerger de nouvelles filières industrielles « vertes »

Mesures :

40.1 Développer un avantage concurrentiel pour le Maroc.

40.2 Inscrire l'industrie marocaine dans une économie dynamique et à fort potentiel sur les filières vertes suivantes :

- ▶ FV1 : Les filières des énergies renouvelables (CSP, PV, et éolien).
- ▶ FV2 : La filière de l'efficacité énergétique dans le bâtiment.
- ▶ FV3 : La filière de l'assainissement et l'épuration des rejets liquides.
- ▶ FV4 : Les filières de gestion et de valorisation des déchets.

40.3 Élaborer des contrats programmes d'industrialisation pour les 4 filières

Objectif 41. Accompagner et améliorer la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Très Petites Entreprises (TPE) agissant dans le développement durable

Mesures :

41.1 Améliorer la pénétration des programmes Imtiaz et Moussanada dans les entreprises agissant dans le domaine du développement durable.

41.2 Identifier les particularités des entreprises agissant dans le développement durable pour adapter les programmes existants.

41.3 Renforcer les programmes de communication et de sensibilisation autour de ces programmes.

Objectif 42. Structurer, formaliser et accompagner les secteurs dominés par l'informel

Mesures :

42.1 Identifier les secteurs prioritaires (déchets), le nombre de personnes à intégrer et établir un plan d'intégration.

42.2 Accompagner le secteur de l'informel à travers la promotion du statut d'autoentrepreneur.

42.3 Renforcer les actions de communication et de sensibilisation autour de ce statut.

Objectif 43. Réduire les externalités négatives jugées à 1,04 % du PIB (pollution de l'eau)

Mesures :

43.1 Élaborer et mettre en œuvre un Plan National de Dépollution Industrielle.

43.2 Formaliser la programmation stratégique en fonction des ressources à mobiliser et du montage dans un Plan National de dépollution.

Par ailleurs d'autres axes stratégiques de la SNDD touchent indirectement au secteur industriel, notamment l'axe 10 qui incite à la valorisation des déchets industriels.

Contribution à la réalisation des ODD

Le secteur industriel contribue directement à l'atteinte des cibles de l'ODD 9 (Industrie, Innovation & Infrastructure) et de certaines cibles de l'ODD 17 (Partenariats), notamment sur les volets investissement, exportations et commerce extérieur.

Il participe indirectement à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et à l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) à travers les efforts de croissance économique et de décarbonation. En effet, le secteur s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une industrialisation durable qui profite à tous, et continue d'augmenter nettement sa contribution à l'emploi et au produit intérieur brut.

Sa contribution est également portée de manière indirecte sur les cibles de l'ODD 1 (pas de pauvreté) à travers les diverses opportunités qu'il continue de créer.

Ainsi, les résultats consolidés à travers le PAI, et les directives du plan de relance industrielle continueront à enregistrer des progrès pour les ODD cités ci-dessus.

Tableau 32. Sélection d'indicateurs de suivi des ODD impactés par les avancées du secteur industriel¹⁶²

ODD	Indicateur	2017	2018	2019	2020	Cible 2030
ODD 9	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)			14,9	15,3	N/A
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%)	11,7	12			N/A
	9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie		26			N/A
	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie (%)	22,6	24,3			N/A

¹⁶² Rapport National Volontaire (RNV) 2021 - HCP

Implications du secteur en termes de gestion et de valorisation des déchets

Les déchets industriels constituent un vrai levier d'action en matière de croissance verte. En effet, la consolidation du secteur de gestion et valorisation des déchets industriels permettrait non seulement de générer un impact environnemental positif, mais également de créer de nouvelles opportunités en matière d'emploi, de croissance verte et d'énergie propre.

Le gisement des déchets industriels a été évalué à 5,4 Million¹⁶³ de tonnes en 2015, concentrés principalement dans la Région Casablanca-Settat, ce gisement est amené à croître à jusqu'à 12 Million de tonnes à horizon 2030. Cependant, le taux de valorisation des déchets industriels demeure modeste (~15%) par manque d'application stricte de la réglementation en vigueur.

L'industrie agroalimentaire est la plus productrice de déchets (55%) avec une prédominance des déchets de l'industrie oléicole.

Les déchets dangereux représentent 10 à 20% du gisement des déchets industriels.

Cycle de vie des déchets industriels au Maroc¹⁶⁴

Collecte

- ▶ La collecte est réalisée par des sociétés de collecte sur la base de contrats avec les industriels.
- ▶ La gestion des déchets dangereux est strictement réglementée et structurée. Sa gestion est soumise à une autorisation précisant le type de déchets et le véhicule autorisé à le transporter (Faille : c'est le véhicule qui est identifié et non la benne).
- ▶ La gestion des déchets banals se caractérise par une prédominance de l'informel et la faiblesse de contrôle de la part des autorités de contrôle.
- ▶ Les déchets des ZAI et les déchets en admission temporaire sont soumis à une forte rigidité douanière, d'où un grand manque à gagner pour le recyclage (*application d'une taxe douanière*).

Tri

- ▶ Le tri se fait dans les décharges publiques (en majorité de l'enfouissement) et/ou dans les centres de tri des collecteurs.
- ▶ Modes de fonctionnement et de gestion des décharges spécifiques à chaque commune. *Par exemple à Marrakech, le collecteur achète le droit de déverser dans la décharge un tonnage déterminé dans une durée limitée. Dans d'autres villes, le droit de déverser précise uniquement le tonnage.*

Valorisation

- ▶ La transformation des déchets industriels est réalisée, selon la matière à recycler, par les filières correspondantes (métaux, papier carton, plastiques...)

Par ailleurs, le secteur industriel joue un rôle clé dans la collecte, le traitement et valorisation des déchets dans différentes filières notamment métaux, plastiques, etc.

¹⁶³ SNRVD

¹⁶⁴ COVAD

Principaux mécanismes de développement de l'industrie au Maroc

Tableau 33. Leviers et mécanismes de développement industriel au Maroc (non-exhaustifs)

Mécanisme	Description
Structuration et animation d'écosystèmes industriels prioritaires pour le Royaume	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement de leaders industriels et de PME dans une zone industrielle dédiée visant à constituer de véritables filières technologiques, autour de programmes ciblés de coopération aboutissant à des contrats de collaboration à long-terme et des transferts technologiques. (~50 écosystèmes industriels créés). Contrats de performance et conventions spécifiques entre l'Etat et les filières et définition de calendriers d'exécution et de modalités de déploiement opérationnel clairs
Renforcement de la plateforme nationale	<ul style="list-style-type: none"> Guichet unique, développement d'un modèle locatif du foncier industriel à long terme, développement des services et infrastructures de base...
Consolidation des zones industrielles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une offre de foncier industriel répartie sur toutes les régions du Royaume, permettant de stimuler les investissements et de créer des emplois pérennes. Développement de plateformes propices à la consolidation de l'industrie marocaine, notamment à travers une offre en : (1) zones industrielles, (2) zones d'accélération économique, (3) Zones d'activité économique, et (4) agropoles. Des réalisations probantes à date (hors zones industrielles informelles) : <ul style="list-style-type: none"> 136 zones industrielles 13 000+ ha brutes de superficie
Stimulation de l'investissement privé à travers le déploiement d'instruments financiers efficaces	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de 3 fonds d'investissement publics (FDII, FPI, Fonds Hassan II) : subventions et primes d'investissement dans le cadre de projets de modernisation, de développement, de substitution aux produits importés, d'acquisition de foncier, de développement d'infrastructure externe et de formation professionnelle. Partenariat entre l'Etat et le secteur bancaire (taux compétitifs, soutien à la restructuration, accompagnement à l'internationalisation...).
Mise en place d'un instrument financier dédié à l'accompagnement des PME industrielles	<p>Accompagnement spécifique des T/PME dans le cadre de programmes développés par Maroc PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil et orientation Assistance technique et accompagnement Contribution au projet d'investissement des entreprises à travers une prime allant jusqu'à 30% du montant total de l'investissement, avec un plafond de 10 M DH Soutien au développement de start-ups (de l'idée jusqu'à l'industrialisation en passant par les différentes phases d'incubation).
Programme national de décarbonation de l'industrie (CDN révisée)	<p>La CDN actualisée du Royaume prévoit 10 mesures inconditionnelles et 5 mesures conditionnelles pour la décarbonation du secteur industriel, avec un montant cumulé de 53 Mds DH sur la période 2020-2030 (dont 42,6 Mds DH conditionnés par le financement international).</p> <p>Les secteurs concernés sont : l'industrie manufacturière, le ciment, les phosphates.</p>
Amorçage des principes d'économie circulaire	<p>Initiatives volontaires de valorisation énergétique et matière des déchets (Waste to energy, biomasse, recyclage, etc.).</p> <p><i>Cadre légal et opérationnel de l'économie circulaire en cours de consolidation</i></p>

Mécanisme	Description
<p>Mise en place d'un instrument financier dédié à la décarbonation des T/PME industrielle</p>	<p>Mise en place d'une offre intégrée (tatwir croissance verte) portant sur le soutien à l'investissement, l'appui à l'innovation et à la créativité et le conseil et l'expertise pour la transformation verte des TPME industrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prime d'investissement de 30% pour l'appui au financement des équipements industriels. ■ Aide remboursable de 5% du projet d'investissement pour contribuer au financement des besoins en fonds de roulement des projets d'amorçage dans de nouvelles filières industrielles vertes. ■ Prise en charge allant jusqu'à 50% des dépenses engagées en matière d'innovation et de développement des produits notamment les frais d'études techniques, de développement des maquettes et de prototypes, de tests et analyses de laboratoires, de brevets et marques... ■ Prise en charge allant jusqu'à 80% pour les PME et 90% pour les TPE au titre des actions de conseil et d'expertise technique portant notamment sur les audits et diagnostics énergétiques et environnementaux, la mise en conformité aux normes et labels, les systèmes de suivi en temps réel de la productivité énergétique (Internet of things, IOT), l'analyse de l'impact environnemental d'un produit.
<p>Mise en place de task-forces « souveraineté »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition des fiches projets (pour plusieurs activités) et accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'initiatives d'économie circulaire, de valorisation des déchets, de mise en place de STEPs... ■ Plusieurs branches industrielles sont représentées à travers une centaine de projets exposés sous forme de fiches-projets. L'objectif des fiches est de donner une vision globale des principales opportunités d'accélération du marché intérieur. ■ Ambition est de rendre accessible les perspectives générales basées sur des données publiques et des entretiens avec des experts et des industriels de chaque filière.
<p>Avantages fiscaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exonération du droit d'importation des biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation d'un projet d'investissement dont le montant est supérieur à 200 Millions de dirhams, pendant 36 mois à compter de la signature de la convention d'investissement ■ Exonération de la TVA à l'importation des biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation d'un projet d'investissement dont le montant est supérieur à 200 Millions de dirhams, pendant 36 mois à compter du début d'activité de la société ou de la date de délivrance de l'autorisation de construire et il est prorogeable de 6 mois en cas de force majeure (renouvelable une fois).
<p>Mise en place d'avantages spécifiques en faveur de certains secteurs prioritaires</p>	<p>Secteur de l'offshoring :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exonération totale de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pendant les 5 premières années et l'application au-delà d'un taux de 17,5%. ■ Contribution de l'Etat liée à l'Impôt sur le Revenu (IR) pour les entreprises installées dans les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) offshoring (limitation de la charge fiscale de l'Impôt sur le Revenu à 20% des revenus bruts imposables) ■ Convention conclue avec les opérateurs nationaux de télécommunications dans le cadre du PAI avec pour objectif l'amélioration de l'offre télécom en faveur des entreprises du secteur (CRM, ITO et BPO). <p>Secteur des EnR et de l'EE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Un ensemble d'avantages spécifiques initiés par le Fonds de Développement Énergétique (FDE) et la Société d'Investissement Énergétique (SIE) ■ Une aide à l'investissement financée à travers le FDE sous forme d'une contribution de 10% du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs plafonnée à 20 M DH, pour les projets dont le montant d'investissement en biens d'équipement est supérieur à 2,5 M DH, hors droit d'importation et taxes ■ Des aides financières supplémentaires peuvent être octroyées pour les projets dont le montant d'investissement en biens d'équipement est supérieur à 300 M DH hors droit d'importation et taxes ou qui s'implantent dans des régions ou zones géographiques où l'Etat souhaite développer des pôles de compétitivité ■ Une prise de participation de la SIE, selon sa stratégie d'investissement.

Mécanisme	Description
<p>Statut de zone d'accélération industrielle (anciennement appelées zones franches industrielles)</p>	<p>Une zone d'accélération industrielle (ZAI) est un espace déterminé du territoire dédié aux activités d'exportation à vocation industrielle et aux activités de service liées. Chaque ZAI est créée et délimitée par un décret qui fixe la nature et les activités des entreprises pouvant s'y implanter (>=70% du CA à l'export).</p> <p>Les ZAI opérationnelles sont situées à Tanger, Kénitra, Casablanca, Rabat et à Oujda.</p> <p>Incitation fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exonération totale de l'impôt sur le revenu (IR) pendant les 5 premières années, puis un abattement de 80% sur les revenus professionnels bruts imposables pendant les 20 exercices suivants ■ Exonération totale de l'impôt sur les sociétés (IS) pendant les 5 premières années, puis l'application d'un taux de 8,75% pendant les 20 exercices suivants ■ Exonération totale de la taxe professionnelle pendant 15 ans ■ Exonération de la taxe urbaine pendant 15 ans ■ Exonération de la participation à la solidarité nationale ■ Exonération de la taxe sur les produits des parts sociales, dividendes et revenus assimilés pour les non-résidents et la réduction de cette taxe à 7,5% pour les résidents. <p>Avantages douaniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exonération totale des droits d'importation et des procédures douanières simplifiées ■ Exonération illimitée de la taxe sur la valeur ajoutée au titre des produits livrés et des prestations de services rendues aux ZAI et provenant du territoire assujetti <p>Facilités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exonération des droits d'enregistrement et de timbre sur les actes de constitution ou d'augmentation du capital de la société, ainsi que sur les acquisitions de terrains ■ Mise en place d'un guichet unique au service de l'investisseur
<p>Adoption d'une nouvelle charte de l'investissement (opérationnelle dès fin 2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Primes d'investissement allant jusqu'à 30% de l'investissement total selon des critères de territorialité et de priorité sectorielle / stratégique.

Principaux éléments non-alignés sur une transition vers une économie verte et inclusive

La vision industrielle du Royaume intègre pleinement la perspective de décarbonation, à travers une vision clairement définie (CDN-industrie) et des mécanismes opérationnels spécifiques (tatwir, etc.). Néanmoins, un effort reste à fournir en vue de définir les scénarios concrets de cette décarbonation, ainsi que les plans d'actions et objectifs chiffrés en la matière, notamment pour les grandes branches et différents secteurs industriels.

Par ailleurs, bien que certains secteurs connaissent un bon niveau d'intégration locale (automobile, industrie pharmaceutique, etc.), d'autres dépendent encore des importations, parfois de pays fortement émetteurs de GES, une approche systémique de décarbonation de l'économie est donc nécessaire pour homogénéiser les efforts consentis à l'échelle nationale.

Enfin, en vue de capitaliser sur les efforts consentis dans le secteur, et faire face aux répercussions de la pandémie sur l'emploi industriel. Une politique volontariste de redynamisation de l'emploi et de l'entrepreneuriat doit être menée en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et départements concernés.

Par ailleurs, l'intégration des pratiques de durabilité (RSE, normes ESG, EnR, EE, épuration des eaux usées, efficacité hydrique, et efficacité des matières etc.) est toujours à son début au niveau de l'industrie et reste concentrée au niveau des grands groupes industriels. Le gouvernement, le secteur privé et la société civile (CGEM, FM6E, Cluster EnR...) entreprennent des efforts importants pour assurer le déploiement de ces mécanismes au niveau des T/PME (accès au savoir et aux outils, accès au financement et à l'assistance technique, formation, etc.).

En outre, la généralisation des pratiques de durabilité reste tributaire de la mise en place d'un cadre légal et de contrôles adéquats. Les lois sur les zones industrielles et sur la protection de l'environnement doivent évoluer davantage pour assurer une opérationnalisation effective des mécanismes de durabilité et préservation de l'environnement (seuils de rejets, valorisation des déchets, économie circulaire, etc.).

Cartographie des initiatives d'économie verte existantes

La crise sanitaire COVID-19 a révélé et accéléré des tendances économiques majeures, tout en déclenchant de nouvelles dynamiques. Le secteur industriel étant parmi les secteurs les plus concernés, se doit aujourd'hui d'être durable, décarboné et résilient aux crises exogènes.

Dans ce sens, la vision de relance industrielle (2021-2023) accorde une importance clé aux impératifs de transition verte (chantier 3) en vue de préserver la compétitivité du Royaume, dans un contexte d'échanges internationaux marqués par des exigences accrues.

Ainsi, cette démarche est matérialisée au niveau des derniers programmes lancés par les pouvoirs publics :

Tableau 34. Cartographie des principales initiatives d'économie verte dans le secteur de l'industrie¹⁶⁵

Initiative	Consistance
Plan de relance industrielle (PRI 2021-2023)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expansion de l'industrie Marocaine et création de valeur et d'emplois ▶ Axe stratégique relatif à la décarbonation de l'industrie ▶ Renforcement de l'intégration de l'industrie nationale en vue de préserver les performances carbone du Maroc et accroître sa compétitivité ▶ Consolidation du poids des énergies renouvelables dans l'industrie ▶ Création de mécanismes d'accompagnement de la dynamique de verdissement de l'industrie (Tatwir croissance, etc.) ▶ Politique de substitution des importations <p>Signature de 52 conventions relevant de plusieurs secteurs (4,2+ Mds DH et 12 500 emplois à créer) dès l'amorçage du PRI 21-23</p>

¹⁶⁵ Guide de décarbonation et économie verte – AMEE, MIC, Cluster EnR

Initiative	Consistance
Tatwir Croissance Verte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement des TPME industrielles, dans leurs démarches de développement de processus et produits décarbonés ▶ Appui à l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes compétitives ▶ Réduction de la pollution industrielle ▶ Appui financier et accompagnement en matière d'expertise et conseil
Green Invest (Tamwilcom & Banques nationales)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cofinancement à taux avantageux pour encourager les investissements dans l'économie verte des entreprises de toute taille. ▶ Part Cofinancement Tamwilcom : 45 MEUR sur 3 à 5 ans (plus de fonds pourront être mobilisés en cas de demande) & Possibilité d'utilisation conjointe avec autres produits verts. ▶ Assistance technique fournie par d'autres parties prenantes dans le cadre de programmes verts : GEFF ; GVC ; Ligne Bleue ; Maroc PME ; SIE ; AMEE ; IRESEN ; MASCIR. ▶ Investissements éligibles : EnR, EE, Dépollution, Gestion des déchets, fabrication d'équipements verts.
Cap Bleu (Bank of Africa/AFD/BEI)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement à taux bonifié et assistance technique gratuite : projets visant la protection des ressources en eau, la dépollution industrielle, le recyclage et la réutilisation de l'eau portés par des entreprises marocaines de toute taille. ▶ Enveloppe globale : 20 M EUR. ▶ Projets éligibles : Prétraitement et traitement des eaux usées ; réutilisation des eaux usées traitées ; Économie d'eau ▶ Possibilité d'utilisation conjointe avec produit de cofinancement ou garantie Tamwilcom. ▶ Possibilité d'utilisation conjointe avec Tatwir Croissance Verte pour les projets industriels éligibles portés par les TPME.
Green Economy Financing Facility - GEFF (BERD/FVC/Banques Partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offre « guichet unique » pour les investissements verts des entreprises privées marocaines (TPME et GE) et financement des ESCOs et des producteurs de technologies vertes. ▶ Enveloppe globale : 163 M EUR. ▶ Projets éligibles : EnR, EE, Economie d'eau, efficacité des ressources... ▶ Investissements CAPEX dans technologies vertes éligibles (jusqu'à 100% de l'investissement ; les taux et conditions relèvent des institutions financières locales). ▶ Assistance technique gratuite & possibilité d'utilisation conjointe avec d'autres instruments verts

Initiative	Consistance
Green Value Chain - GVC (BERD/FVC/Banques Partenaires)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offre « guichet unique » pour les investissements verts des PME inscrites dans des chaînes de valeur agricoles et industrielles pour améliorer leur compétitivité à l'export. ▶ Enveloppe globale : 90 millions EUR (à octroyer sous forme de crédits par les institutions financières partenaires locales). ▶ Projets éligibles : EnR, EE, Economie d'eau, Efficacité des ressources... ▶ Assistance technique gratuite & possibilité d'utilisation conjointe avec d'autres instruments verts
BP Green Invest (Banque Centrale Populaire)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement des investissements liés à l'économie verte visant à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la compétitivité des entreprises tant celles opérant sur le marché local que celles dont la production est orientée à l'export. ▶ TPME et ETI (Chiffre d'Affaires allant jusqu'à 500 Millions de Dirhams) ▶ Projets éligibles : EnR, EE, Economie d'eau, Efficacité des ressources... ▶ Possibilité d'utilisation conjointe avec d'autres instruments verts
Plan Green (Attijariwafa Bank)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement des programmes d'investissement en lien avec le développement durable visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises, leur décarbonation et la protection de l'environnement. ▶ Projets éligibles : EnR, EE, Economie d'eau, Efficacité des ressources... ▶ Possibilité d'utilisation conjointe avec d'autres instruments verts
Programme de généralisation des énergies renouvelables dans les zones industrielles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Alimentation des zones industrielles par de l'énergie électrique propre (en cours de finalisation)
Programmes liés à la valorisation matière / énergétique dans l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valorisation matière et énergétique des déchets
Programmes liés à l'industrie de l'hydrogène vert et ses dérivés	<p>Initiatives power-to-x :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation de l'hydrogène vert comme matière première dans l'industrie, en particulier pour la production de l'ammoniac vert dans l'industrie des engrais ▶ Exportation de produits issus de l'hydrogène vert

C. Modalités de financement du secteur

Le développement du secteur industriel marocain s'appuie sur une logique globale d'accompagnement des acteurs économiques. En effet, le Royaume a mis en place un ensemble de mécanismes à même de promouvoir l'investissement et favoriser l'accès au financement, au foncier et aux compétences.

Fonds intervenant dans le financement du secteur industriel

Fonds de Développement Industriel et de l'Investissement (FDII)

Le déploiement du PAI a été marqué par la création d'un fonds d'investissement industriel public, Fonds de Développement Industriel et de l'Investissement – FDII, doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams. Le FDII a pour rôle d'appuyer le tissu industriel afin de se consolider, de se moderniser et de développer sa capacité de substitution aux produits importés.

Le FDII a été créé dans le cadre de la loi de finances 2015 et a bénéficié de ressources annuelles de l'ordre de 3 Mds de DH sur la période 2014-2020.

Parallèlement à l'accompagnement de l'Etat, l'appui du secteur bancaire assure un rôle essentiel dans le déploiement de la vision industrielle du Royaume. Une offre de financement intégrée et compétitive a été mise en place, en vertu d'une convention de partenariat conclue entre l'Etat et le secteur bancaire qui s'engage à accompagner les entreprises industrielles (taux compétitifs, soutien à la restructuration, accompagnement à l'internationalisation, ...) et à fournir l'accompagnement nécessaire aux porteurs de projets.

Fonds de Promotion des Investissements (FPI)

Prévu par l'ancienne Charte de l'investissement et destiné à l'ensemble des secteurs industriels, le FPI propose la prise en charge partielle par le gouvernement de certaines dépenses liées à l'acquisition du foncier¹⁶⁶, à l'infrastructure externe¹⁶⁷ et à la formation professionnelle¹⁶⁸.

Ces contributions peuvent être cumulées sans toutefois que la participation totale de l'Etat ne dépasse 5% du montant global du programme d'investissement ; ou 10% lorsqu'il s'agit d'un investissement dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile ou lorsque le projet d'investissement est prévu dans une zone suburbaine ou rurale.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité reposent notamment sur le potentiel de création d'emploi, le transfert de technologie et la contribution à la protection de l'environnement.

¹⁶⁶ Limite de 20% du coût du terrain

¹⁶⁷ Limite de 5% du montant global du programme d'investissement ou 10% pour les secteurs de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement

¹⁶⁸ Dans la limite de 20% du coût de cette formation

Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social

Dans des secteurs stratégiques à l'instar de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique, le Fonds Hassan II propose des subventions à hauteur de 15% du montant total de l'investissement, plafonnées à 30 Millions de dirhams.

Pour le secteur automobile, les subventions du Fonds Hassan II couvrent 15% du coût d'acquisition des biens d'équipement usagés importés et destinés à l'emboutissage, à l'injection plastique ou à la fabrication d'outils et de moules (à l'exclusion de toute autre contribution de l'Etat accordée à l'acquisition des biens d'équipement).

A l'égard du secteur aéronautique, les projets dont le montant d'investissement en biens d'équipement est supérieur à 200 Millions de dirhams (hors droit d'importation et taxes) peuvent être réalisés en une ou plusieurs phases (sans excéder un délai total de 60 mois prorogeable de 12 mois en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles) en considérant chacune des phases en tant que projet éligible à la contribution du Fonds.

Le montant total de l'investissement (hors taxes et droit d'importation) doit être supérieur ou égal à 10 Millions de dirhams et le montant de l'investissement en biens et équipements (hors taxes et droit d'importation) supérieur ou égal à 5 Millions de dirhams.

Dans le cadre du PAI, l'aide du Fonds Hassan II a été également étendue au secteur des industries chimiques et parachimiques (ICP), y compris le secteur pharmaceutique.

Mécanismes d'incitations fiscales

Des incitations fiscales pour l'ensemble des secteurs industriels sont prévues par le Code Général des Impôts¹⁶⁹ et l'article 7.1 de la loi de finances n° 12-98 pour l'année budgétaire 1998-1999 tel que modifié et complété, elles portent notamment sur :

- ▶ L'exonération du droit d'importation des biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation d'un projet d'investissement dont le montant est supérieur à 200 Millions de dirhams, pendant 36 mois à compter de la signature de la convention d'investissement (cette exonération est étendue aux parties, pièces détachées et accessoires importés en même temps que les équipements précités).
- ▶ L'exonération de la TVA à l'importation des biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation d'un projet d'investissement dont le montant est supérieur à 200 Millions de dirhams, pendant 36 mois à compter du début d'activité de la société ou de la date de délivrance de l'autorisation de construire et il est prorogeable de 6 mois en cas de force majeure (renouvelable une fois). Cette exonération est étendue aux parties, pièces détachées et accessoires importés en même temps que les équipements précités.

¹⁶⁹ Articles 123-22°-a

Mécanismes d'accompagnement des T/PME

Les PME industriels ont accès à un accompagnement spécifique dans le cadre de programmes développés par **Maroc PME** :

TATWIR STARTUP

Offre intégrée d'accompagnement de bout en bout des projets de startups allant de l'idée jusqu'à l'industrialisation en passant par les différentes phases d'incubation. Dans ce cadre, Maroc PME propose :

- ▶ Une prise en charge totale des phases de préincubation et d'incubation.
- ▶ Appui additionnel de 50% du projet de créativité, design et développement de produit industriel avec un plafond de 1,5 MDH TTC.
- ▶ Soutien financier de 30% plafonné à 2 M DH TTC/projet sous forme d'appui à l'investissement des projets de startups industrielles sélectionnées.

NAWAT

Le programme NAWAT est une offre d'accompagnement, dans la durée, destinée aux très petites entreprises, déployée en partenariat avec des réseaux d'entreprises référencés à travers des Contrats de Gestion Déléguée.

Les actions d'accompagnement sont réalisées par des experts et des conseillers techniques, et déployées à travers l'apprentissage par l'action impliquant des méthodes actives et participatives, à l'instar des approches développées dans le cadre de partenariats avec des bailleurs de fonds internationaux, l'essentiel des séquences est constitué d'activités structurées d'apprentissage dont le déroulement est basé sur l'expérience des apprenants, des jeux de rôles et des mises en situation, etc.

ISTITMAR

Le programme ISTITMAR a été mis en place dans le cadre du PAI et visait notamment à développer des écosystèmes industriels performants et à contribuer à la création d'emplois & de valeur ajoutée industrielle.

Le programme soutient les entreprises à fort potentiel de croissance, disposant de projets de développement, à travers l'octroi d'une prime à l'investissement matériel et/ou immatériel, en vue de permettre à ces entreprises :

- ▶ D'atteindre des paliers supérieurs en termes soit d'activité sur le marché intérieur ou à l'exportation, soit de création d'emplois, ou encore de création de valeur ajoutée
- ▶ D'introduire de nouvelles technologies,
- ▶ De créer un impact structurant sur la branche dans laquelle elles opèrent.

Le programme compte les principales institutions financières parmi ses partenaires et se déploie à travers des appels à projet.

Ainsi, l'appui proposé pour les PME est le suivant :

- ▶ Conseil et orientation assurés par les soins de Maroc PME afin d'orienter les entreprises dans leur démarche de préparation de leur dossier de candidature
- ▶ Contribution au projet d'investissement des entreprises à travers une prime de 20% du montant total de l'investissement, avec un plafond de 10 M DH
- ▶ Apport en fonds propres de la PME de l'ordre de 20% du plan de financement

Appui aux TPE :

- ▶ Conseil et orientation
- ▶ Contribution au projet d'investissement de l'entreprise à travers une prime de 30% du montant total de l'investissement, avec un plafond de 2 M DH
- ▶ Apport en fonds propres de la TPE de l'ordre de 10% du plan de financement

MOUWAKABA

Le programme accompagne les entreprises dans leur démarche de transformation globale à travers la mise en place d'offres complémentaires d'expertise et d'assistance technique.

Ces offres sont composées d'actions d'accompagnement et d'appui financier permettant de répondre aux besoins spécifiques des T/PME pour l'amélioration de leurs performances industrielles et de leur rentabilité en couvrant toute la chaîne de valeur de l'entreprise depuis la conception jusqu'à la commercialisation des produits.

Les offres MOUWAKABA sont lancés via des appels à projets ouverts et portent sur 7 thématiques clés :

1. Stratégie de développement & financière
2. Excellence opérationnelle
3. INMAA (usine modèle)
4. Développement des marchés / produits
5. Restructuration des entreprises
6. Transformation digitale
7. Créativité & co-développement

TATWIR CROISSANCE VERTE

[C.f détail du programme au niveau du chapitre B](#)

Autres aides spécifiques

Secteur de l'offshoring

Une aide fiscale dédiée aux entreprises offshores est prévue, et propose les dispositions suivantes :

- ▶ Exonération totale de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pendant les 5 premières années et l'application au-delà d'un taux de 17,5%.
- ▶ Contribution de l'Etat liée à l'Impôt sur le Revenu (IR) pour les entreprises installées dans les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) offshoring (limitation de la charge fiscale de l'Impôt sur le Revenu à 20% des revenus bruts imposables)
- ▶ Convention conclue avec les opérateurs nationaux de télécommunications dans le cadre du PAI avec pour objectif l'amélioration de l'offre télécom en faveur des entreprises du secteur (CRM, ITO et BPO).

Secteur des énergies renouvelables

Les industries liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique peuvent bénéficier d'avantages spécifiques initiés par le Fonds de Développement Énergétique (FDE) et la Société d'Investissement Énergétique (SIE)¹⁷⁰:

- ▶ Une aide à l'investissement financée à travers le FDE sous forme d'une contribution de 10% du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs plafonnée à 20 M DH, pour les projets dont le montant d'investissement en biens d'équipement est supérieur à 2,5 M DH, hors droit d'importation et taxes
- ▶ Des aides financières supplémentaires peuvent être octroyées pour les projets dont le montant d'investissement en biens d'équipement est supérieur à 300 M DH hors droit d'importation et taxes ou qui s'implantent dans des régions ou zones géographiques où l'Etat souhaite développer des pôles de compétitivité
- ▶ Une prise de participation de la SIE, selon sa stratégie d'investissement.

Foncier industriel

Selon les projections de l'infrastructure industrielle du Royaume à l'horizon 2028, environ 2450 hectares sont en cours de mobilisation pour la mise en place de parcs industriels locatifs (PIL) avec des locaux clé en main. Ces parcs industriels s'ajoutent à l'offre existante en zones industrielles (ZI) et en plateforme industrielles intégrées (P2I), et comptent notamment un guichet unique, un bassin d'emplois de proximité, des services ad hoc et un dispositif de formation.

Certaines P2I sont des zones franches qui permettent aux entreprises qui s'y installent de bénéficier d'un statut spécifique, à savoir, le statut de zone d'accélération industrielle (ZAI).

Une zone d'accélération industrielle (ZAI) est un espace déterminé du territoire dédié aux activités d'exportation à vocation industrielle et aux activités de service liées. Chaque ZAI est créée et délimitée par un décret qui fixe la nature et les activités des entreprises pouvant s'y implanter.

Les ZAI opérationnelles sont situées à Tanger (Tanger Free Zone – TFZ et Tanger Automotive City – TAC), à Kénitra (Atlantic Free Zone – AFZ), à Casablanca (Midparc), à Rabat (Technopolis) et à Oujda (Technopole d'Oujda).

¹⁷⁰ Avantages cumulables

Afin de bénéficier du statut de zone d'accélération industrielle au titre de la loi n° 19-94, les entreprises doivent obtenir l'autorisation de la commission locale des ZAI présidée par le wali ou le gouverneur de la région, et réaliser au moins 70% de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le statut de zones d'accélération industrielle¹⁷¹ permet l'accès aux aides étatiques suivantes :

Incitation fiscale :

- ▶ L'exonération totale de l'impôt sur le revenu (IR) pendant les 5 premières années, puis un abattement de 80% sur les revenus professionnels bruts imposables pendant les 20 exercices suivants
- ▶ L'exonération totale de l'impôt sur les sociétés (IS) pendant les 5 premières années, puis l'application d'un taux de 8,75% pendant les 20 exercices suivants
- ▶ L'exonération totale de la taxe professionnelle pendant 15 ans
- ▶ L'exonération de la taxe urbaine pendant 15 ans
- ▶ L'exonération de la participation à la solidarité nationale
- ▶ L'exonération de la taxe sur les produits des parts sociales, dividendes et revenus assimilés pour les non-résidents et la réduction de cette taxe à 7,5 % pour les résidents.

Avantages douaniers :

- ▶ L'exonération totale des droits d'importation et des procédures douanières simplifiées
- ▶ L'exonération illimitée de la taxe sur la valeur ajoutée au titre des produits livrés et des prestations de services rendues aux zones d'exportation et provenant du territoire assujéti.

Facilités administratives :

- ▶ L'exonération des droits d'enregistrement et de timbre sur les actes de constitution ou d'augmentation du capital de la société, ainsi que sur les acquisitions de terrains
- ▶ La mise en place d'un guichet unique au service de l'investisseur.

¹⁷¹ Anciennement appelées zones franches industrielles

D. Potentiels changements de politiques publiques pour intégrer les réalités de la COVID-19

Les incertitudes créées par la pandémie COVID-19 ont exacerbé la nécessité de remettre la transition durable au cœur des priorités des pays, et de lui accorder une place importante dans les plans de relances économiques. Le développement de filières industrielles et d'entreprises vertes constitue une opportunité tangible pour le Maroc, en vue de construire un avenir sûr. Ce constat est appuyé par le NMD, par les engagements du Maroc pour la lutte contre les changements climatiques, par le plan de relance industrielle, ou encore par l'instauration de la taxe carbone dans le cadre du Green deal de l'Union européenne.

L'adoption de nouveaux modèles économiques devient nécessaire. Les modèles d'industrie durable représentent une réelle opportunité en termes de création de valeur et d'emplois (significativement impactés par la pandémie) grâce à la double prise en compte des enjeux économiques et environnementaux (orientations de la SNDD). Ainsi, la mise en place de mesures favorables à la transition durable et inclusive de l'industrie dans le cadre de la relance industrielle (PRI 21-23) permettra de renforcer la compétitivité et la résilience du Royaume.

Les potentiels changements de politiques publiques accompagnant le contexte actuel peuvent se résumer autour de 5 principaux axes :

1. **Renforcement du positionnement industriel et conquête de nouveaux marchés** : le Maroc favorisera la structuration et le développement de filières à plus fort contenu technologique, créera de nouveaux débouchés, et diversifiera ses marchés et partenaires internationaux (avec un accent sur le marché Africain, à l'instar du chantier de production des vaccins à destination d'Afrique).
2. **Davantage d'intégration industrielle et reprise de la dynamique de création d'emplois pré-COVID-19** : le Maroc continuera d'orienter ses investissements en faveur du renforcement de l'intégration locale (consolidation des écosystèmes existants, notamment l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, les EnR, etc.), tout en veillant à multiplier les opportunités de création d'emplois, afin de faire face aux impacts négatifs de la pandémie sur le marché de travail.
3. **Substitution à l'importation** : le pays capitalisera sur les efforts de développement et d'intégration industrielle, en vue de substituer les produits importés par une production locale de qualité doublée d'une amélioration de la compétitivité des produits marocains à l'export. Cet axe vise également à renforcer la dynamique de création d'emplois à travers l'émergence de projets industriels « champions » à haute valeur ajoutée, l'encouragement du made in Morocco, l'amélioration du sourcing local, etc.
4. **Lancement des chantiers de décarbonation et de renforcement de la résilience du secteur** : le PRI 2021-2023, prévoit un chantier spécifique à la décarbonation de l'industrie marocaine, notamment en réponse aux engagements du Maroc et en préparation aux tendances internationales (marché carbone, taxe carbone aux frontières de l'UE, etc.). Ainsi, des offres d'accompagnement et de financement (exemple de Tatwir croissance verte) ont été développées et orientées vers les T/PME portant des projets industriels en ligne avec les critères de durabilité et les attentes de la transition verte.
5. **Intégration des considérations de durabilité au niveau des zones industrielles** : la décarbonation de l'industrie doit s'appuyer sur l'ensemble des synergies au sein des différents écosystèmes industriels, en particulier à l'échelle locale au sein de zones industrielles. Ceci implique, une évolution du cadre légal et réglementaire des zones industrielles (projet de loi n°102.21 adopté le 16 juin 2022, décrets d'application, etc.) en vue d'instaurer les principes de durabilité et les modalités de leur mise en œuvre. Des normes et mesures de durabilité (favorisation des EnR et de l'EE, maîtrise de la consommation de ressources, contrôle des rejets d'eaux usées et de la pollution de l'air, etc.) doivent être définis et mis en œuvre à l'échelle des zones industrielles en fonction de leur vocation et de leurs contraintes spécifiques. Il est également nécessaire de réaliser une analyse et une cartographie des interconnexions entre secteurs et entre entreprises pour tenir compte de leurs spécificités techniques, de leurs complémentarités et besoins mais aussi de leur potentiel en termes d'emplois et de réduction de GES. Les entreprises et les porteurs de projets innovants doivent être accompagnés par de l'assistance technique, du conseil, de la formation et par la mise en place de mécanismes de financement appropriés. Les industriels doivent être formés et sensibilisés pour travailler sur l'efficacité énergétique, la mise en place d'équipements performants, la préservation des ressources naturelles, l'établissement de bilans carbonés, l'optimisation et la digitalisation des procédés, etc.

E. Gaps dans les scénarios d'évolution du secteur

Évolution de la chaîne de valeur industrielle internationale et ses implications pour l'industrie marocaine

La succession de crises mondiales (pandémie, tensions géopolitiques, guerres commerciales, inflation des cours énergétiques, ruptures des chaînes d'approvisionnement, etc.) a engendré une rapide reconfiguration des chaînes de valeur mondiales. Les grands groupes européens s'engagent déjà dans la relocalisation industrielle dans le but de décarboner la production et de satisfaire aux nouvelles exigences des consommateurs. Dans ce sillage, et au-delà des répercussions négatives de ces crises, le Maroc a le potentiel de devenir un vivier scientifique, technologique et industriel : la crise sanitaire en a fourni l'exemple concret avec l'émergence de nouvelles chaînes industrielles et la réorientation de chaînes existantes ayant permis d'adresser les défis de la pandémie.

En Europe, les changements de paradigme les plus importants toucheraient l'industrie automobile, aéronautique, le secteur pharmaceutique et l'agro-industrie. Le Maroc est déjà bien préparé pour se positionner dans ces secteurs, moyennant le développement du capital humain, le renforcement des infrastructures et des centres d'innovation, et la consolidation des partenariats public-privé.

Le repositionnement du Maroc sera régional, le pays affirmera sa place dans un espace d'échange euro-méditerranéen, doté d'une fenêtre sur les régions stratégiques de l'Afrique. L'ambition du Royaume est de monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales, sans quoi l'élan de développement économique pourrait s'épuiser (NMD).

Or, pour saisir les opportunités de ces nouvelles reconfigurations des chaînes de valeur mondiales, et pour relever le défi de la compétitivité, l'industrie marocaine ne dépendra plus seulement des facteurs « coût de production » & « proximité » comme principaux avantages compétitifs. Le Maroc doit être à la pointe de l'innovation et dépasser la frontière technologique pour proposer une offre industrielle adaptée aux défis d'aujourd'hui, et en ligne avec les normes internationales et leurs mutations conséquentes.

Le repositionnement stratégique du Maroc nécessite des efforts de R&D et d'investissement sans précédent. Il requiert aussi une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes afin d'accompagner les mutations du travail, dans un contexte où l'innovation est devenue primordiale, et où les acteurs du monde économique devront continuellement progresser pour accompagner une vague continue de progrès technologique.

Les mutations inhérentes à la quatrième révolution industrielle bouleversent d'ores et déjà de manière profonde et durable les modes de consommation et de production, et ont déjà un impact considérable sur l'industrie mondiale. Ces mutations touchent au digital, à la finance, à l'intégration des objets connectés, à la robotique, à l'intelligence artificielle, à l'organisation du travail, à la notion même d'emploi. Toutes les dimensions sont impactées, et de manière transversale, l'industrie marocaine nécessitera davantage de capital, plus d'innovation, moins de main d'œuvre peu qualifiée et plus de talents ingénieurs. Des programmes intégrés et connaissant une forte adhésion des territoires doivent être développés en vue de soutenir la dynamique de reconfiguration industrielle au Maroc. Il est également crucial de renforcer le rôle des PME locales le cadre du déploiement des nouvelles orientations (part dans le changement, retour sur investissement, potentiels impacts sociaux, etc.).

Enjeux et opportunités de la décarbonation¹⁷²

La trajectoire de décarbonation commence avec les grands industriels, à la fois les plus émetteurs et les plus aptes et les mieux équipés pour effectuer cette transition. Il est ensuite question d'étendre l'approche aux entreprises de plus petite taille. Les efforts doivent être focalisés sur le déploiement de solutions favorisant les gains de productivité et la maîtrise de la facture énergétique de manière à favoriser l'adhésion des industriels. Une contrainte forte réside dans la réticence des industriels à partager des informations et des données essentielles à la mise en œuvre de la transition. Il y a donc besoin d'établir un climat de confiance.

La décarbonation du secteur électrique et le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables offrent des perspectives favorables à la décarbonation industrielle. Une décarbonation profonde du mix électrique est une première étape essentielle.

Toutefois, une réduction significative des émissions industrielles nécessite d'aller au-delà du verdissement du mix électrique et implique de recourir à un ensemble de mesures incluant l'efficacité énergétique, l'électricité décarbonée, l'électrification accrue des usages, les substitutions énergétiques, la réduction des matériaux à la source, la réutilisation et le recyclage des matériaux, etc. Si certaines de ces technologies sont disponibles, matures et viables économiquement, ce n'est pas le cas pour d'autres, et certaines applications nécessiteront des avancées supplémentaires voire des ruptures technologiques (accompagnement de la transition technologique).

Les expériences réussies du Maroc dans le secteur des énergies renouvelables ouvrent des opportunités de développement pour l'écosystème industriel « énergies renouvelables ». La croissance de l'industrie des équipements et services d'énergie « propre » (énergies renouvelables, efficacité énergétique, économie circulaire) s'effectuerait grâce à une hausse progressive du contenu local et à une montée en gamme des entreprises marocaines tirée par une demande intérieure et par la commande publique.

Un système énergétique largement décarboné pourrait aussi faciliter l'implantation d'entreprises étrangères à la recherche d'un mix énergétique « propre » et permettrait de placer la mise en place de taxes carbone aux frontières par les pays clients du Maroc comme atout compétitif.

Enfin, la baisse du coût des énergies renouvelables associée à des gains d'efficacité énergétique permet d'envisager la possibilité d'une maîtrise de la facture énergétique pour l'industrie marocaine. La transition doit s'organiser de manière à bénéficier aux PME et TPE et à favoriser un transfert des entreprises informelles vers le secteur formel.

Le secteur industriel doit également accompagner la décarbonation d'autres secteurs prioritaires comme le transport (2ème secteur émetteur de GES). À date, le secteur connaît la prédominance des solutions basées sur l'usage des véhicules conventionnels à énergies fossiles (transport de personnes ou de marchandises).

Le Maroc a entamé le chantier de promotion de la mobilité électrique et durable (adoption de véhicules hybrides dans les métropoles, bus électrique à Marrakech, production de véhicules électriques à Kenitra, déploiement de véhicules 100% électriques produits au Maroc pour les services de la poste dans 42 villes¹⁷³, etc.).

Toutefois, les besoins de développement de nouvelles solutions technologiques (vélos, scooters, automobiles électrique) et au-delà véhicules à hydrogène – indiquent la nécessité d'une programmation rigoureuse et articulée sur

¹⁷² Stratégie Bas Carbone à long terme

¹⁷³ 255 véhicules électriques produits par Stellantis Kenitra et spécialement conçus pour les services de courrier-colis de Barid-Al-Maghrib

les différents horizons de temps, court, moyen et long terme. Cette programmation doit être partagée par les différentes parties prenantes et détaillée dans les feuilles de route sectorielles (opérations pilotes sur flottes captives, développement progressif des infrastructures de recharge/distribution, développement des capacités industrielles, déploiement à grande échelle, etc.)

Nouvelles filières industrielles vertes

Le nouvelle vision relative au secteur industriel (PRI 21-23) identifie certains projets et activités capables de relever le défi de transition verte, notamment ceux relatifs à l'optimisation des pratiques de performance énergétique, et à la production d'équipements d'énergie renouvelable, et à la valorisation de ressources (eau, déchets, etc.) (C.f détail au niveau des projets éligibles au programme Tatwir croissance verte).

Ces projets bénéficient d'un programme d'appui financier et technique, à savoir « Tatwir Croissance Verte » qui permet aux T/PME de s'inscrire dans cette dynamique. Néanmoins, ces activités restent structurées en silos, et gagneraient à bénéficier de l'expérience marocaine en matière de développement d'écosystèmes.

Dans ce sens, des études approfondies doivent être menées afin d'identifier et de prioriser les secteurs et les filières à plus fort potentiel de réduction de l'empreinte écologique et de renforcement de la résilience et de la compétitivité internationale du Royaume.

Une feuille de route doit également être définie afin d'établir les modalités et jalons de structuration des filières identifiées en écosystèmes verts.

Innovation et recherche¹⁷⁴

La transformation de l'industrie passe par la mise en œuvre d'une stratégie de l'innovation et de la R&D visant à introduire les technologies propres et les bonnes pratiques à tous les niveaux des processus de production industriels (conception, matière première, produit fini, collecte et valorisation des produits usagés). Cette politique de R&D doit être adaptée au contexte marocain et aussi proche que possible du terrain et des préoccupations des entreprises. La R&D pourrait être pilotée par les industriels, grands groupes, PME ou start-ups avec l'appui et l'orientation de l'Etat central et des collectivités territoriales.

Le verdissement de la commande publique (exemplarité de l'Etat) peut jouer un rôle crucial dans l'accompagnement de l'industrie en promouvant la R&D et en créant une demande marocaine pérenne (en particulier pour les PME).

La mise en place d'un cadre financier et d'une fiscalité favorables à la transition, basés sur l'instauration d'outils incitatifs (écotaxes, marché du carbone, subventions ciblées...) permettrait aux industriels d'orienter leurs investissements, et aux consommateurs marocains d'ajuster leurs préférences et leur volonté à payer pour des produits décarbonés.

¹⁷⁴ Stratégie Bas Carbone à long terme

F. Gaps dans les politiques publiques et potentielles pistes d'intervention du PAGE

Les politiques publiques industrielles continuent d'évoluer pour intégrer les mutations actuelles et potentielles. En effet, le MIC s'inscrit actuellement dans le cadre du Plan de Relance industrielle (PRI) 2021-2023 post COVID qui se fixe d'ambitieux objectifs et nécessite la mobilisation active des secteurs publics et privés.

Au-delà d'une relance, le cadre stratégique actuel vise le « scaling » et le repositionnement de l'industrie marocaine à travers une vision et des objectifs clairement établis.

En termes d'intervention du PAGE, les axes suivants sont identifiés :

- Assister les décideurs publics dans l'anticipation des tendances et le renforcement de la compétitivité du tissu économique marocain (principalement composé de T/PME, à raison de 93% de l'ensemble des entreprises) : partage des méga-trends, rapports et analyses d'intelligence économique, etc.
- Sensibiliser et informer les acteurs publics et privés concernés par la transition, ainsi que le grand public (programmes mis à disposition, instruments économiques et financiers existants, etc.).
- Accompagner les T/PME industrielles dans le cadre de l'intégration des mesures de durabilité / de transition verte (critères ESG, économie circulaire, à titre d'exemple) afin de favoriser leur chance d'accès au financement et de répondre aux appels d'offres nationaux / internationaux, ou encore dans le cadre de leur conformité au mécanisme d'ajustements carbone aux frontières (MACF) de l'UE, qui est prévu pour avril 2023.
- Dynamiser le chantier de l'exemplarité de l'Etat, et appuyer l'alignement de la commande publique (20% du PIB) avec les exigences de transition verte et décarbonée : étude de faisabilité sur la mise à niveau du processus de la commande publique, critères de sélection durables, etc.)
- Accélérer la structuration des filières vertes et fournir l'assistance technique et le renforcement de capacités nécessaires pour l'appropriation du chantier de transition par les industriels.
- Assurer un rôle de catalyseur de l'intelligence collective : veiller à l'harmonisation des efforts et favoriser la mobilisation des parties prenantes dans le cadre de la définition de programmes d'actions concertés et clarifiant les objectifs, attentes, responsabilités de chaque partie prenante de l'industrie marocaine.
- Capitaliser sur les orientations de la CDN (mesures de l'industrie) et caractériser finement les usages énergétiques de l'industrie en distinguant les différents secteurs et parties prenantes.
- Appuyer l'évaluation du potentiel de décarbonation de chaque filière de l'industrie en fonction d'hypothèses techniques et économiques sur les différentes solutions envisageables (efficacité énergétique, substitution des combustibles fossiles, réductions à la source, solutions d'économie circulaire, etc.),
- Sur la base des orientations de la CDN-industrie, appuyer les travaux de priorisation de projets et d'élaboration de scénarios et d'objectifs chiffrés de décarbonation pour chacune des grandes branches et secteurs industriels en étroite collaboration avec les territoires, les entreprises et départements concernés (validation des secteurs prioritaires, des hypothèses et des scénarios).
- Appuyer la mise en place de la feuille de route de décarbonation de l'industrie : scénarios et objectifs chiffrés à 2030, 2040 et 2050, par branche d'activité et par type de solution (efficacité énergétique, électrification des usages, etc.)
- Appuyer la formalisation d'une feuille de route technologique et R&D pour le secteur de l'industrie adaptée aux défis actuels, à la réalité de l'innovation et de l'industrie au Maroc (à décliner par sous-secteur)

- Identifier et proposer la mise en place d'une fiscalité et d'incitations favorables aux investissements des entreprises dans les outils et technologies de décarbonation : écotaxes, marché et prix du CO2, subventions ciblées à l'investissement et la R&D, etc. ;
- Évaluer les opportunités et les risques de la transition verte et inclusive de l'industrie, notamment sur la compétitivité du Maroc, sur les emplois, sur les changements de structures, sur les besoins en formation, etc. en accordant une attention particulière aux T/PME, notamment dans le secteur informel.
- Favoriser la diffusion des mécanismes et outils de transparence des données sur la décarbonation (monitoring des programmes phares telle que la CDN, données de marchés, tendances internationales, etc.).
- Appuyer les initiatives d'appropriation des mesures de durabilité à l'échelle des zones industrielles (directement concernés par la transition).
- Appuyer l'identification des principaux indicateurs de suivi-évaluation de la décarbonation du secteur de l'industrie et supporter la mise en place d'un système d'information de monitoring adéquat.
- Comblent le gap en compétences sur la transition verte à travers des programmes de formation ciblés et touchant les acteurs finaux de la transition, au niveau des territoires.

G. Synthèse du diagnostic de l'industrie

Le secteur industriel se positionne comme locomotive de développement économique au Maroc, et occupe la première place en termes de contribution à la richesse nationale (15%+ du PIB). Le secteur industriel (activité manufacturière) est le troisième pourvoyeur d'emplois dans l'économie nationale, après l'agriculture et le commerce.

Le lancement de divers chantiers d'industrialisation de l'économie marocaine au cours des 3 dernières décennies a permis la consolidation de la position du Royaume en tant que hub de production et d'échanges internationaux. Des industries comme l'automobile, l'aéronautique, etc. se sont progressivement érigées en secteurs clés du paysage économique national. À ce titre, le secteur automobile est devenu le 1er secteur exportateur, représentant 31% des exportations industrielles, et 26% des exportations nationales (moyennes 2014-2021).

Par ailleurs, l'approche de structuration des secteurs de l'industrie en écosystèmes introduite par le PAI (2014-2020) a permis aux opérateurs étrangers et nationaux de bénéficier de diverses opportunités en termes de gain en compétitivité, d'appui ciblé, et d'accompagnement en matière de financement, de foncier industriel et de formation. Le pays jouit aujourd'hui d'une forte attractivité pour les capitaux industriels étrangers et nationaux, ce qui se reflète directement sur les indicateurs clés du secteur (IDE, exportations, etc.). Ainsi, une multitude de fonds industriels (FDII, FPI, Fonds Hassan II...) ont été mobilisés pour soutenir la montée en charge de l'industrie marocaine et favoriser les investissements au Maroc.

Outre le développement d'écosystèmes industriels compétitifs (automobile, aéronautique, pharmacie, agro-alimentaire, etc.), la mobilisation du financement et du foncier, et la qualification des ressources, le PAI 2014-2020 est venu améliorer la compétitivité des PME, et accompagner le passage du secteur informel vers le formel à travers une offre d'accompagnement dédiée (Maroc PME). Ainsi, l'industrie a contribué à créer 504 953 emplois et a boosté ses exportations de +53% entre 2014 et 2019.

Cependant, l'industrie marocaine connaît encore des défis en matière d'intégration locale (hormis le secteur automobile et chimique, dont le taux d'intégration dépasse respectivement les barres des 60% et 40%). Les indicateurs étudiés reflètent à date une faible intégration des sous-secteurs de l'industrie, ce qui constitue un axe d'amélioration clé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance industrielle (PRI 2021-2023).

En continuité avec le PAI, et en vue palier les limites et insuffisances identifiées, et s'adapter aux nouvelles règles du jeu imposées par la succession de crises et le resserrement des chaînes de valeur, le PRI 2021-2023 aspire à positionner le Maroc comme un partenaire international stratégique. Cette nouvelle stratégie porte sur l'accompagnement des filières industrielles et sur le renforcement de leur intégration afin de démultiplier la création d'emplois et de valeur, de développer l'entrepreneuriat industriel, et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises compétitives. L'impératif de décarbonation du secteur est également au cœur des priorités du PRI 21-23. Un chantier spécifique est dédié à cette orientation et permettra au Maroc de renforcer son attractivité, en préparant son tissu industriel à une série de mutations des marchés internationaux (relocalisation industrielle, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, etc.)

Dans ce sens, le MIC contribue aux chantiers de transition durable (SNDD, PCN 2030, etc.) avec d'autres départements sectoriels (MTEDD, MEF, etc.) dans le cadre de politiques publiques ciblés. Le MIC s'appuie sur 29 Délégations du

Commerce et de l'Industrie (DPCI) chargées de représenter ce dernier et de mettre en œuvre sa politique au niveau régional.

Le chantier de décarbonation de l'industrie trouve ses premiers fondements au niveau de la CDN (révisée) du Maroc, le secteur¹⁷⁵ représente la moitié de l'effort national inconditionnel en matière d'atténuation de GES à l'horizon 2030, tiré par le secteur des phosphates qui représente 27,5% des objectifs du Maroc à horizon 2030. 10 mesures inconditionnelles et 5 mesures conditionnelles¹⁷⁶ sont prévues pour le secteur, et visent la réduction des GES de 117 105,6 Gg CO₂, pour un montant cumulé de 53 Mds DH à horizon 2030 (dont 42,6 Mds DH conditionnés par le financement international).

Par ailleurs, conformément aux directives de la SNDD, les opérateurs industriels s'inscrivent progressivement dans le cadre de la mise en place des principes de l'économie circulaire. Il s'agit à date d'initiatives volontaires et disparates, réalisés principalement par les grands groupes (également par des acteurs informels non-structurés), et portant notamment sur la valorisation énergétique (waste to energy, biomasse) et matière (recyclage du plastique, du carton, des métaux, etc.) des déchets, ainsi que sur la réutilisation des eaux usées au niveau de certaines zones industrielles. Ces initiatives gagneraient à bénéficier d'un cadre légal et institutionnel fédérateur (la REP étant inscrite dans la loi cadre n°99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, il est prévu que la révision de la loi 28-00 apporte plus de clarté quant aux modalités d'opérationnalisation des principes de l'économie circulaire).

Dans la même lignée, le PRI 21-23 est renforcée par un programme d'accompagnement à la décarbonation des entreprises, avec une vocation inclusive et à destination des T/PME (Chiffre d'affaires < 200 M DH), à savoir le programme "Tatwir croissance verte", déployé à travers Maroc PME. Le programme propose une offre intégrée, en ligne avec les priorités nationales, et portant sur le soutien à l'investissement, l'appui à l'innovation et à la créativité et le conseil et l'expertise, etc.

Ainsi, la vision industrielle du Royaume incorpore pleinement la perspective de transition durable et inclusive, à travers une vision clairement définie (SNDD, PCN, CDN, PRI, etc.) et des mécanismes opérationnels spécifiques (Maroc PME, tatwir croissance verte, etc.). Néanmoins, un effort reste à fournir en vue de définir les scénarios concrets de cette décarbonation, ainsi que les plans d'actions et objectifs chiffrés en la matière (modalités de déploiement de la CDN).

L'industrie Marocaine, doit continuer à s'intégrer dans des chaînes de valeur en pleine mutation, en saisissant les opportunités de la décarbonation (durabilité, attractivité, etc.), tout en maîtrisant ces impacts et risques potentiels (emploi, changements de structure, etc.). De nouvelles filières vertes doivent émerger en vue de relever le défi de transition, notamment celles relatives aux énergies renouvelables, à l'optimisation des pratiques de performance énergétique, à la production durable, et à la préservation des ressources naturelles. Cette ambition reste tributaire d'une massification des efforts et des investissements en matière d'innovation, de R&D et d'accompagnement des porteurs de projets.

Dans ce sens, le PAGE dispose du réseau, des compétences et des moyens nécessaires pour accompagner le repositionnement de l'industrie marocaine dans le contexte actuel. Son expérience internationale, fortifiée par ses 5

¹⁷⁵ Y compris ciments et phosphates

¹⁷⁶ Mesures dépendant du financement international

agences, et qui s'étend jusqu'à 90 pays, permettrait d'éclairer les décideurs sur les principales tendances de fond qui pourraient toucher l'industrie, tout en accompagnant l'évolution des cadres réglementaires et de gouvernance, et en mettant à disposition des acteurs de la transition une panoplie d'offres d'accompagnement adaptées (renforcement de capacités, expertise, etc.).

Le partenariat pourrait également assurer un rôle clé dans l'anticipation des impacts et risques de la transition sur le secteur à travers des études ciblées, et participer activement à la dynamique de sensibilisation et de diffusion d'outils et de connaissances sur la transition du secteur.

Par ailleurs, PAGE pourrait se positionner comme partenaire stratégique du chantier de décarbonation de l'industrie en appuyant la déclinaison des orientations de la CDN, et en participant aux initiatives de priorisation, de structuration de projets, et de renforcement des capacités en matière de gouvernance, planification, pilotage, suivi, etc.

Enfin, l'action du partenariat pourrait également porter sur les initiatives d'appropriation des mesures de durabilité à l'échelle des zones industrielles, en accordant une attention particulière à l'inclusion de l'ensemble des territoires et à leur convenable préparation à la transition.

2.3 ENERGIE

A. ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SECTEUR
- ENERGIE EN CONTEXTE DE CRISES (AGRÉGATS DU SECTEUR)
- CHANTIER D'ÉLECTRIFICATION DU MAROC
- CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE INTERNATIONAL
- DEMANDE SECTORIELLE EN ÉNERGIE ET INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- ENJEUX DE DÉCARBONATION DU SECTEUR
- POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DU MAROC
- GOUVERNANCE ET MAPPING DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR

B. CADRE STRATÉGIQUE DU SECTEUR ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE

- STRATÉGIE RELATIVE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES
- STRATÉGIE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU GAZ NATUREL
- STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES VERTES
- POTENTIEL DE DÉCOUPLAGE POUR LES SECTEURS DU TRANSPORT ET DES BÂTIMENTS
- MESURES D'ADAPTATION AU CC DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE
- PRINCIPAUX MÉCANISMES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE AU MAROC - PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE V&I

C. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR : INSTRUMENTS FINANCIERS

D. GAPS DANS LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

E. IDENTIFICATION DES GAPS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LES INTERVENTIONS DE PAGE

F. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

A. État des lieux, réalisations & chiffres clés

La politique énergétique a toujours été au centre du débat public au Maroc en raison de son importance pour le développement socio-économique, d'une part et la quasi-absence de ressources fossiles nationales d'autre part.

De nombreuses réformes ont été définies pour adresser différentes difficultés : des risques d'approvisionnements, équilibrage des coûts, stabilité des prix des principaux produits du Maroc, déficit de la balance des paiements, précarité énergétique et enfin des émissions de GES élevées.

À travers la stratégie de 2009, le Maroc a marqué une transition durable qui place le Royaume sur une trajectoire susceptible d'apporter des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux considérables. L'ambition de cette stratégie est de porter la part des énergies renouvelables dans la puissance installée à 42% en 2020 et à 52% en 2030.

Actuellement, le secteur de l'énergie contribue à hauteur de 2,3% au total des valeurs ajoutées aux prix courants et 8% à celles relatives aux activités secondaires entre 2008 et 2019. Il emploie directement plus de 60 milliers de personnes en 2017, soit 0,4% de la population active occupée.¹⁷⁷

D'une autre part, le secteur constitue la principale source des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Ses émissions ont, depuis les 4 dernières décennies, connu une augmentation plus rapide que celles provenant des autres secteurs, et l'énergie continue d'être la principale source des émissions mondiales de GES.

13 années après la définition de la stratégie énergétique de 2009, la part des énergies renouvelables dans la puissance totale installée est de 37%¹⁷⁸, soit 3950 MW de puissance installée en énergies renouvelables. Cette part est principalement constituée de puissance de source hydroélectrique (45%), suivie par l'énergie éolienne (36%) et l'énergie solaire (19%).

Le secteur de l'énergie commençait à démontrer des signaux positifs après la crise sanitaire de 2020¹⁷⁹

Les principaux agrégats du secteur de l'énergie étaient positifs en 2021 et avaient dépassé leur niveau d'avant crise du COVID-19. En 2021, la production de l'énergie électrique avait progressé de 6,5%, après une baisse de 3,9% en 2020. Cette progression tient compte de l'amélioration de la production privée de 5,3%, de celle de l'ONEE de 11,9% et de celle des énergies renouvelables relatives à la loi 13-09 de 5,2%.

Les indicateurs relatifs aux échanges du secteur avec l'extérieur se sont également améliorés en 2021. Le volume de l'énergie exporté a augmenté de 36,5% (après -57,1% un an auparavant) alors que le volume importé a baissé de 19,6% (après +62,8% en 2020), dans un contexte de croissance de l'énergie nette appelée de 5,6% (après -1,2%).

L'année 2021 marque la deuxième année de solde excédentaire en matière d'échanges extérieurs d'énergie électrique vu que le volume de l'énergie exportée a dépassé celui de l'énergie importée de près de 24%.

En 2019, le volume exporté a représenté près de 3 fois le volume importé alors qu'il ne représentait que 4% des importations en moyenne durant la période de 2013 à 2018.

¹⁷⁷ Tableau de bord sectoriel 2020

¹⁷⁸ MTEDD, 2021

¹⁷⁹ Note de conjoncture de la DEPF n°300 – Février 2022

Ainsi la part de l'énergie importée dans le volume de l'énergie nette appelée a été réduite à 1,7% à fin 2021 et à 1,4% à fin 2019, après avoir représenté en moyenne 15,7% du volume de l'énergie nette appelée entre 2009 et 2018.

Figure 52. Évolution de la production de l'énergie électrique¹⁸⁰

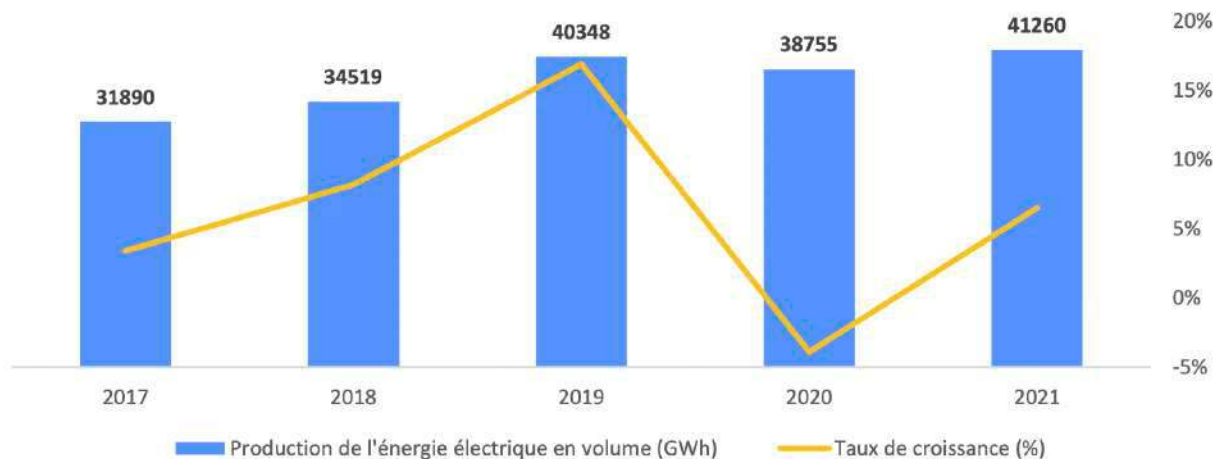
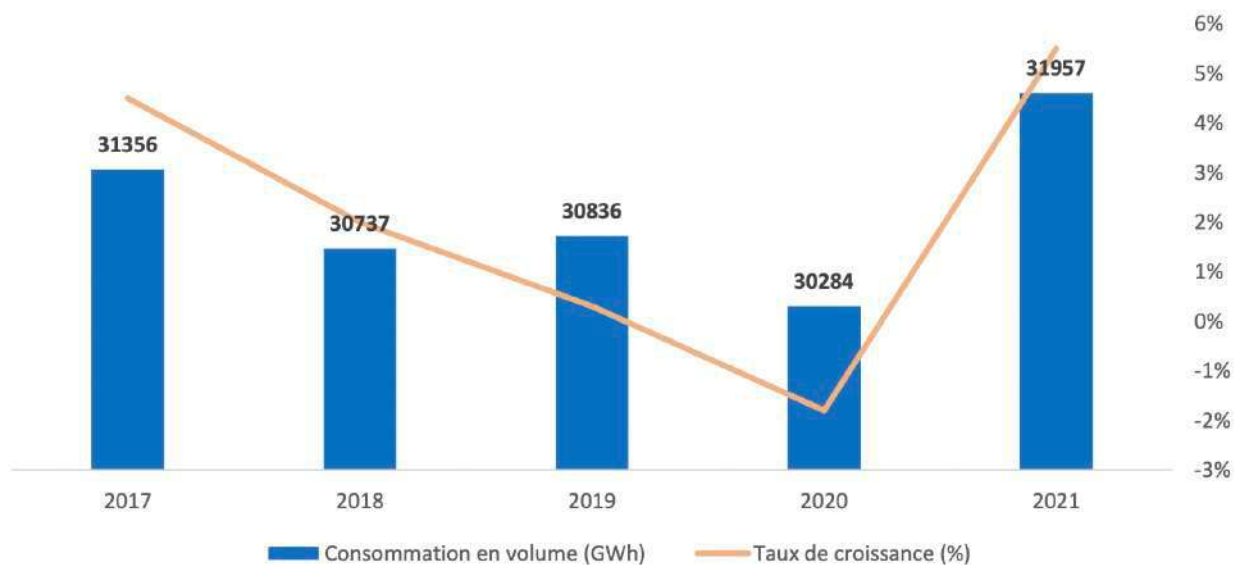


Figure 53. Évolution de la consommation de l'énergie électrique¹⁸¹



180 ONEE, DEPF

181 ONEE, DEPF

Le secteur a également marqué une forte dynamique en matière d'accès à l'électricité pour la population

98,6%¹⁸² de la population Marocaine a accès à l'électricité en 2019. Le programme d'Électrification Rurale Globale (PERG) a permis de réaliser un taux d'électrification rurale de 99,78%¹⁸³ en 2020.

Ces avancées permettent non seulement l'accès de la population à l'énergie mais facilite le développement des activités génératrices de revenus, l'accès aux services de proximité sociaux et administratifs et l'intégration des populations des zones ciblées, la contribution au développement local, et le développement de l'inclusion économique des populations rurales par la création de nouvelles activités et l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration du taux de scolarisation et d'accès aux soins.

Après la crise sanitaire, les crises géopolitiques notamment l'invasion russe de l'Ukraine perturbent les marchés mondiaux du gaz et du pétrole et impactent la facture énergétique Marocaine¹⁸⁴

En Janvier 2022, l'indice des prix des produits énergétiques, calculé par la Banque mondiale, a rebondi de 8%, portant sa hausse à 74% depuis 2021.

Le rapport de l'office des changes au Maroc indique en Avril 2022 que la facture énergétique a plus que doublé. Cette augmentation est due à une hausse double ; d'une part l'élévation des cours mondiaux et donc les prix d'achat du Maroc qui ont presque doublé (8.833 DH/T contre 4.490 DH/T) et d'autre part une hausse de 15,8% des quantités importées. Parallèlement, l'ONEE déclare durant le même mois que la facture énergétique au titre de 2022 pourrait avoisiner les 47,7 milliards de dirhams après avoir établi une moyenne de 21 milliards de dollars entre 2017 et 2021.

A la fin du premier trimestre de 2022, la banque mondiale a publié le rapport Commodity Markets Outlook et déclare que la hausse des prix de l'énergie au cours des deux dernières années a été la plus importante depuis la crise pétrolière de 1973. Le rapport anticipe également une hausse de plus de 50% cette année pour les prix de l'énergie, avant une baisse en 2023 et 2024. Dans son rapport, la banque mondiale détaille ses prévisions par rapport au cours du pétrole brut, qui afficherait une moyenne de 100 dollars le baril en 2022. Ceci enregistrerait une augmentation de 40% par rapport au cours enregistré en 2021 et marquerait le cours le plus élevé depuis 2013. La baisse espérée par la banque mondiale en 2023 ne serait pas en deçà de 92 dollars le baril, dépassant toujours la moyenne affichée durant les 5 dernières années (60 dollars le baril). Des cours historiques sont également prévus pour le gaz naturel et le charbon. Le cours du gaz naturel devrait être au double de ce qui a été enregistré en 2021 et le charbon afficherait une augmentation de 80% de son cours en 2022.

182 HCP, Rapport national sur les ODD - 2021

183 HCP, Rapport national sur les ODD - 2021

184 Commodity markets outlook – Avril 2022 – Banque mondiale

Figure 54. Évolution des cours de l'énergie (%) les pics de prix¹⁸⁵

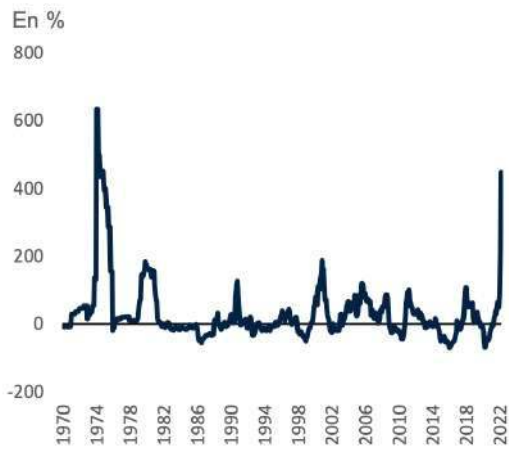
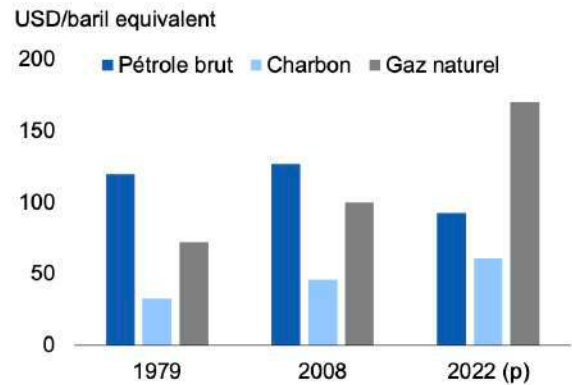


Figure 55. Prix réels de l'énergie pendant les pics de prix



Commodity markets outlook – Avril 2022 – Banque mondiale

Demande sectorielle en énergie et efforts de maîtrise de l'intensité énergétique

La demande en énergie poursuit sa croissance mais avec une meilleure optimisation, comme en témoigne l'évolution de l'intensité énergétique entre 2005 et 2020¹⁸⁶.

Figure 56. Évolution de la consommation énergétique en (K TEP)

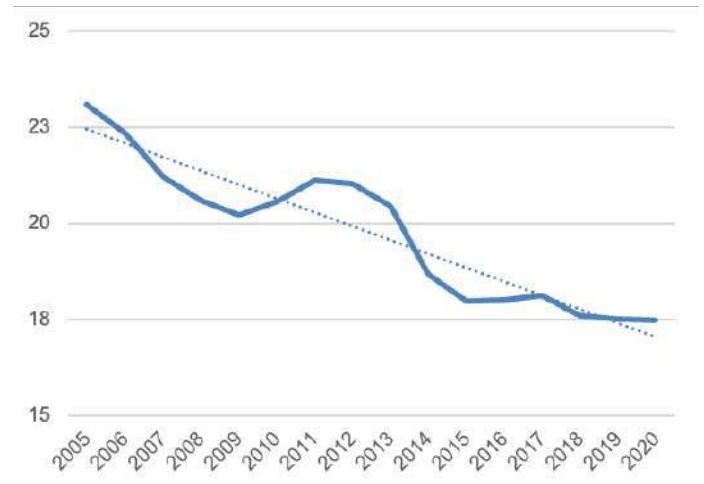
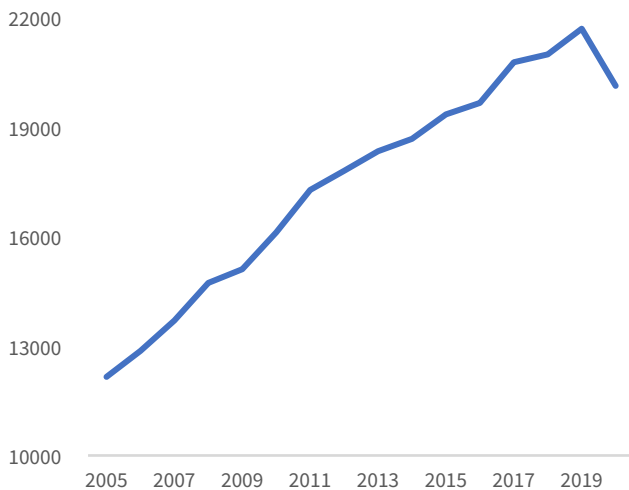


Figure 57. Évolution de l'intensité énergétique en (TEP/M DH)

Les secteurs du transport, résidentiel et tertiaire totalisent plus de 70% de la demande d'énergie au Maroc. Ces secteurs sont également ceux qui ont marqué les taux de progression les plus importants en matière de demande en énergie sur les deux dernières décennies.

¹⁸⁵ P : Projection

¹⁸⁶ Sources : MTEDD, DEPF & HCP (légères variations constatées entre différentes sources de données sur la période 2014-2020)

Figure 58. Évolution de la consommation énergétique par secteur

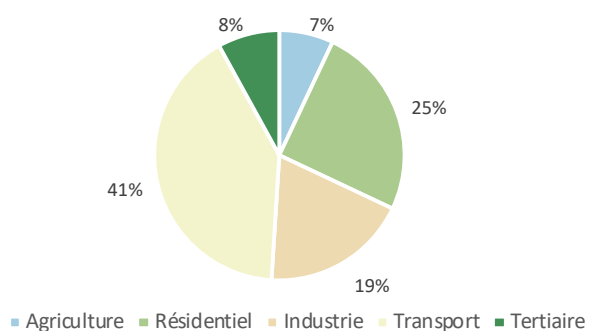
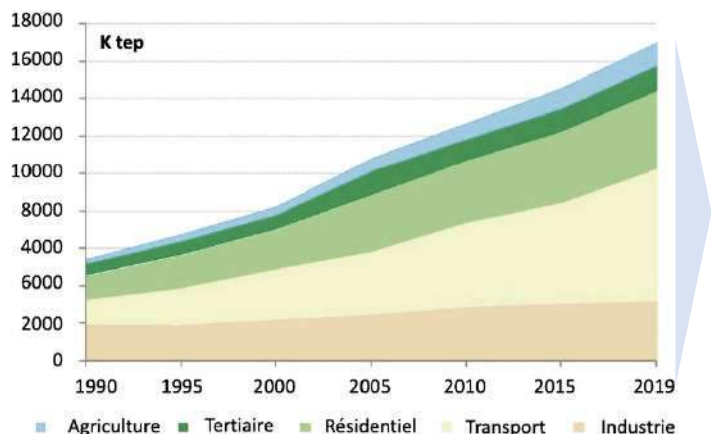


Figure 59. Répartition de la consommation finale par secteur¹⁸⁷

Le secteur de l'électricité est le premier émetteur de CO₂ au Maroc. Sa décarbonation est essentielle pour garantir la sobriété des principaux secteurs de l'économie Marocaine et donc la transition verte du Royaume

Les centrales thermiques conventionnelles (charbon, gaz naturel, fioul et diesel) occupent encore un poids important dans la production d'électricité au Maroc. Leur part est estimée à 80%¹⁸⁸ en 2018. Ceci place le secteur de l'électricité comme le premier émetteur de CO₂ au Maroc. Le secteur de l'électricité représente à lui seul 40%¹⁸⁹ des émissions de CO₂ « énergie » du Maroc. Cette émission est indirecte dans les secteurs¹⁹⁰ où s'effectue la consommation finale d'électricité.

En 2016, les émissions de CO₂ par l'approche de référence du secteur énergie ont atteint 55 356 Gg (soit 67%+ des émissions totales) avec un taux d'évolution moyen annuel de 2010 à 2016 de 2,4%.

Avec des estimations d'émissions de l'ordre de +138 millions de tonnes Eq-CO₂¹⁹¹ en 2040, le secteur de l'énergie reste le premier responsable des émissions des GES au Maroc. Sa part serait pratiquement constante dans la mesure où elle évoluerait de 54,4% en 2010, à 54,6% en 2040. Le taux annuel moyen de croissance des émissions de ce secteur sur la période 2010-2040 serait de 3,39% contre 3,38% pour les émissions globales¹⁹².

Ainsi, la CDN à horizon 2030 prévoit 8 mesures d'atténuation (dont 2 conditionnelles) en termes de production de l'électricité, qui représentent 34,5% de l'effort cumulé prévu par la CDN en matière d'atténuation. En plus des mesures relatives à la production de l'électricité, d'autres mesures portant sur l'intégration sectorielle de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (bâtiment, industrie, etc.) sont également prévues pour relever le défi de décarbonation du secteur de l'énergie.

¹⁸⁷ MTEDD & HEINRICH-BÖLL-STIFTUNG

¹⁸⁸ Stratégie Bas Carbone 2050

¹⁸⁹ Enerdata, Global Energy & CO₂ Data.

¹⁹⁰ Industrie, bâtiment, transport et agriculture

¹⁹¹ Troisième communication nationale à la CCNUCC

¹⁹² PNUD – Évaluation des flux financiers et investissements nécessaires pour faire face au changement climatique dans le secteur de l'énergie

Les enveloppes inconditionnelles pour l'ensemble des programmes citées s'établissent à 89+ Mds DH (2020-2030), pour leur part, les enveloppes conditionnelles dépassent les 145 Mds DH sur la même période.

Figure 60. Évolution des émissions de GES du secteur énergétique¹⁹³



Les limites actuelles du secteur de l'énergie au Maroc pourront être dépassées en se basant sur un potentiel d'énergie renouvelables équivalent 1,65 million de barils par jour

Les ressources potentielles en matière d'énergies renouvelables au Maroc sont abondantes et estimés à au moins 5 fois plus que la demande énergétique. Ce potentiel considérable ne prend pas en compte l'apport de nouvelles sources. En effet, le potentiel évalué par le CESE dans son rapport d'auto-saisine n°45/2020 est estimé à 500 TWh/an2 composé par (hors potentiel d'énergie éolienne offshore):

- ▶ 350 TWh d'énergies éolienne onshore avec un taux de charge moyen de 5 000 heures
- ▶ 150 TWh d'énergie solaire photovoltaïque avec un taux de charge conservateur minimal de 2 500 heures

Le potentiel énergétique du Maroc est résilient et compétitif

La position géographique du Maroc lui confère une disponibilité exceptionnelle de vent régulier et d'intensité moyenne et une exposition solaire moyenne de 8h15min tout au long du territoire national. Cette disponibilité complémentaire du vent et du solaire réduit l'effet d'intermittence, permet une exploitation maximale des ressources énergétiques renouvelables et assure un renforcement important de leur part dans le mix énergétique

World Energy Council et de Frontier Economics a identifié le Maroc comme un des pays présentant le potentiel énergétique le plus compétitif au monde.

Le rapport du CESE¹⁹⁴ déclare que le prix de l'éolien au Maroc a été divisé par deux entre 2012 et 2015¹⁹⁵. Le volume disponible et l'évolution technologique permettront au Maroc de renforcer sa position en tant que leader mondial en matière de transition énergétique.

¹⁹³ Dernier rapport biennal actualisé

¹⁹⁴ Rapport d'auto-saisine n°45/2020

¹⁹⁵ Le contrat de vente signé entre Nareva et l'ONEE en 2012 pour la centrale de Tafaya était de 0.64 Dh/kWh. Le dernier projet de 850 MW signé entre les deux opérateurs en 2015 était de 0.30 Dh/kWh.

Gouvernance et mapping des principales parties prenantes du secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie est un des secteurs qui nécessite le plus une approche convenablement intégrée et multisectorielle. En effet la réussite de la stratégie énergétique tient non seulement à la production de l'énergie mais également à son utilisation.

La stratégie actuelle gagnerait à adopter une approche intégrée, multisectorielle et à différents niveaux géographiques vu que la décentralisation de la stratégie permettrait d'octroyer plus d'opportunités pour les territoires qui sont au cœur de la demande de l'énergie. Une incertitude importante provient de la méthodologie de définition et d'implémentation de la stratégie 2050 car elle doit intégrer la capacité collective à mettre en œuvre la transition énergétique et identifier les barrières et freins possibles.

La stratégie devrait donc intégrer l'ensemble des parties prenantes pour inclure tous les enjeux et attentes mais aussi pour profiter de toutes les opportunités présentes : ministères et agences gouvernementales, entreprises privées et publiques, consommateurs, industriels et équipementiers, élus et décideurs territoriaux et société civile.

Le listing suivant identifie les différents acteurs présents et actifs dans le développement du secteur de l'énergie au Maroc :

- Ministère de la transition énergétique et du développement durable (MTEDD)
- La Direction Générale des Collectivités Territoriales ;
- Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE)
- Office National de l'électricité et de l'Eau Potable (Branche eau / Branche électricité)
- Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)
- L'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE)
- Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)
- Commission Nationale d'Inventaire (CNI)
- Observatoire Marocain de l'Energie (OME)
- Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNur)
- Centre National de l'Energie, des Sciences et des Technologies Nucléaires (CNESTEN)
- Société d'Investissement Énergétique (SIE)
- Société Chérifienne des Pétroles (SCP)
- Institut de Recherche en Energie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN) pour la recherche et innovation
- École Nationale Supérieure des Mines de Rabat
- Institut Marocain de Normalisation (IMANOR)
- Laboratoire Public d'Essais et d'Études (LPEE)
- Conseil économique, Social et Environnemental (CESE)
- 4C Maroc¹⁹⁶
- Gestionnaires délégués et régions autonomes
- Les producteurs concessionnels d'électricité¹⁹⁷
- Les auto-producteurs¹⁹⁸

¹⁹⁶ Plateforme de dialogue et de renforcement des compétences en matière de climat

¹⁹⁷ Depuis 1994, les entreprises privées sont autorisées à produire de l'énergie électrique destinée uniquement à répondre aux besoins de l'ONEE. Elles sont connectées à l'ONEE par le biais de contrats à long terme pour l'achat d'électricité de type «Power Purchase Agreement» (PPA). Actuellement, Les producteurs concessionnels d'électricité sont : Société Jorf Lasfar Energy Company JLEC (2080 MW) ; Compagnie Éolienne du Détroit (CED) (54MW) ; Société Energie Électrique de Tahaddart EET (384 MW) ; Tarfaya Energy Company (300 MW) ; SAFI Energy Company (SAFIEC) (1386 MW).

¹⁹⁸ Conformément à l'article 2 de Dahir n °1-63-226 de 1963 établissant l'office national de l'électricité tel que modifié et complété, les auto-producteurs peuvent produire de l'énergie électrique, dans l'un des cas suivants, principalement destiné à leur propre usage et l'excédent est vendu exclusivement à l'ONEE :

- La capacité de production à installer par le producteur ne doit pas dépasser 50 MW ;
- La puissance de production soit supérieure à 300 MW, avec un droit d'accès au réseau électrique national pour assurer le transport de l'énergie électrique.

B. Cadre stratégique pour le développement de l'énergie au Maroc et principaux éléments non-alignés sur la transition vers une économie verte

Principales stratégies sectorielles

Stratégies relatives aux énergies renouvelables

La stratégie énergétique du Maroc a permis de résoudre les difficultés d'approvisionnement du pays tout en plaçant le Royaume à l'avant-garde de l'agenda climatique

En 2009, le Maroc a lancé une stratégie énergétique nationale basée sur la diversification des sources d'approvisionnement en énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique nationale, la généralisation de l'accès à l'énergie à des prix compétitifs, tout en en assurant un usage rationnel et en préservant l'environnement. Le contexte de lancement de la stratégie énergétique au Maroc a été marqué par :

- Une forte dépendance énergétique
- Un poids important de la facture énergétique sur les finances publiques
- Une prédominance des produits pétroliers et des hydrocarbures
- Une cherté et une forte volatilité des prix impactant la compétitivité de tous les secteurs économiques du Maroc

A partir de 2016, de grands projets ont été lancés, dont le Complexe « Noor Ouarzazate », considéré le premier plus grand ensemble multi-technologies à l'échelle internationale avec une capacité installée de 580 MW.

Depuis le lancement de la stratégie, des avancées importantes sont à noter :

- Une pénétration des énergies renouvelables à hauteur de 37% dans la puissance totale installée
- 99,78% d'électrification rurale
- Développement de PPP stratégiques pour la mobilisation des investissements du secteur
- Une réforme du cadre légal et réglementaire
- Une meilleure maîtrise des émissions de CO2
- Sur le plan de la stabilité, aucun incident de délestage n'a été signalé durant les 10 dernières années

Figure 61. Puissance installée renouvelable (watts / habitant)¹⁹⁹

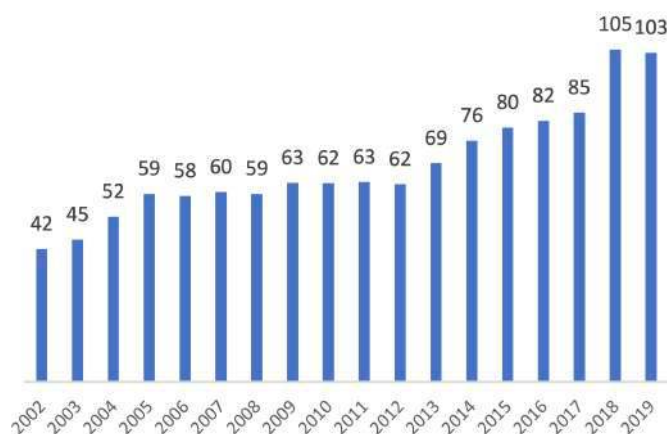
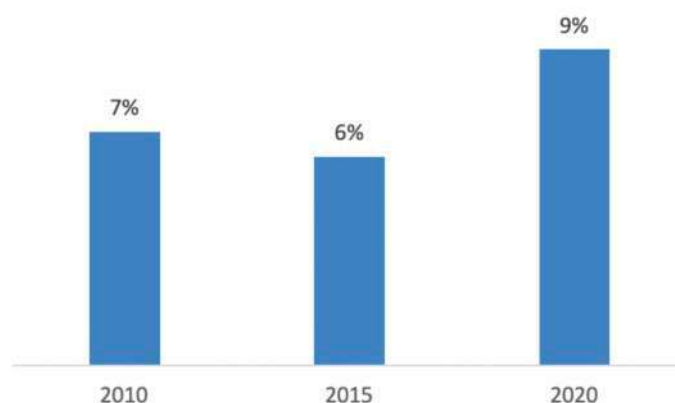


Figure 62. Part des EnR dans la consommation finale (%)²⁰⁰



Stratégie d'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est une des orientations phares de la stratégie de 2009 et est représentée dans un cadre stratégique propre à partir de 2017.

Dans le cadre de son auto-saisine de 2020, le CESE note les faibles réalisations du Maroc en matière d'efficacité énergétique suite à la définition de mesures spécifiques en 2009.

Ainsi, la Stratégie Nationale de l'Efficacité Énergétique cible une économie d'énergie de 20% à l'horizon 2030²⁰¹.

Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des mesures et des actions d'efficacité énergétique inscrites dans le cadre de cette stratégie. Cette nouvelle démarche vise à allier plusieurs actions afin d'agir positivement sur toute la chaîne de valeur, notamment au niveau de la production, du transport, de la distribution et de la consommation d'énergie.

¹⁹⁹ HCP, Rapport National Volontaire sur les ODD, 2021

²⁰⁰ Hydraulique, éolien, solaire (données du MTEDD, 2020)

²⁰¹ Stratégie Nationale de l'Efficacité Énergétique à l'horizon 2030, MTEDD, août 2020

La stratégie a précisé des mesures sectorielles et a défini 5 orientations en matière d'efficacité énergétique :

- Respect des fondements d'efficacité énergétique par tout nouvel investissement
- Intégration de l'obligation du respect de l'efficacité énergétique au niveau de toutes les dépenses publiques et tous les projets bénéficiant de l'appui de l'Etat
- Structuration et professionnalisation du secteur de l'efficacité énergétique
- Positionnement de l'efficacité énergétique au cœur des enjeux et des préoccupations des professionnels et citoyens
- Mobilisation des ressources et amélioration de la coordination pour le développement de l'efficacité énergétique

La stratégie a également défini des objectifs globaux et des objectifs sectoriels en matière d'efficacité énergétique. Ces objectifs ont des impacts socio-économiques et environnementaux :

À cet effet, la stratégie permettrait une économie cumulée de 28 Mtep sur la période 2020-2030, soit un cumul de **103 milliards de MAD** de réduction sur la facture énergétique nationale.

Les objectifs fixés pour chaque secteur se présentent comme suit :

- Réduction de la consommation énergétique de 24% dans le secteur du transport à l'horizon de 2030 ;
- Réduction de la consommation énergétique de 22% dans le secteur de l'industrie à l'horizon de 2030 ;
- Réduction de la consommation énergétique de 14% dans le secteur du bâtiment à l'horizon de 2030 ;
- Réduction de la consommation énergétique de 13% dans le secteur de l'agriculture et éclairage public à l'horizon de 2030

Les mesures de cette stratégie permettront également de réduire l'empreinte carbone en évitant l'émission d'environ 119 Mt de CO₂ sur la période 2020 – 2030.

La stratégie permet également la création d'emploi à travers l'ouverture d'environ 80 000 postes sur la période 2020 – 2030.

Par ailleurs, dans son rapport national relatif aux ODD, le HCP déclare en 2021 que l'intensité énergétique primaire au Maroc est passée de 27,8 tonnes équivalent pétrole pour produire 1 Million de dirhams de PIB (tep/1Mdhs de PIB) en 2004 à 24,8 tep/1Mdhs de PIB en 2018.

Cette performance est due aux mesures de réduction des consommations d'énergie par les secteurs du bâtiment, transport, agriculture et industrie, en plus des impacts de la décompensation de l'électricité (qui a poussé les consommateurs à rationaliser leurs utilisations), l'interdiction des importations de véhicules vétustes, l'amélioration de la réglementation thermique applicable aux nouveaux bâtiments et la sensibilisation des marocains, ainsi que l'instauration du système horaire GMT+1²⁰².

202 HCP, Rapport national sur les ODD, 2021

Figure 63. Intensité énergétique primaire (en tep / 1 M DH de PIB)²⁰³



Figure 64. Évolution de la facture énergétique selon les scénarios d'EE²⁰⁴

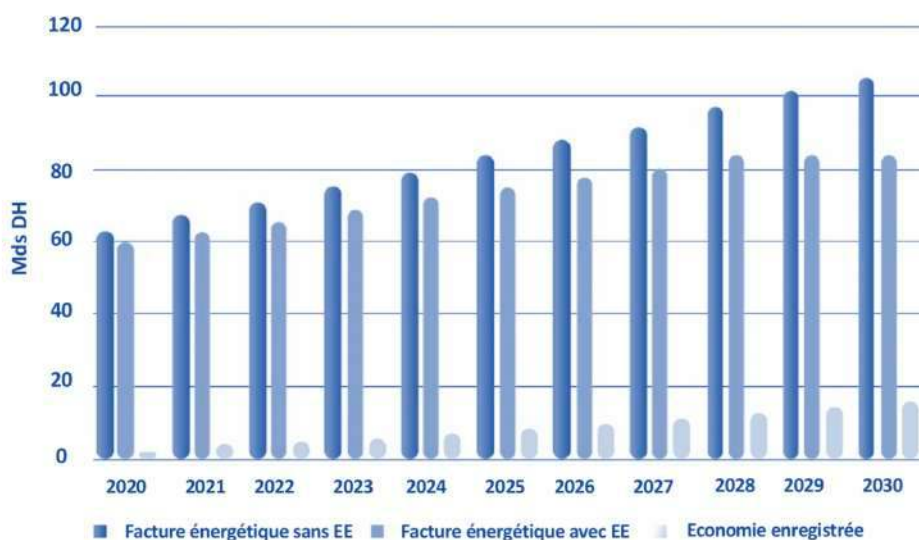
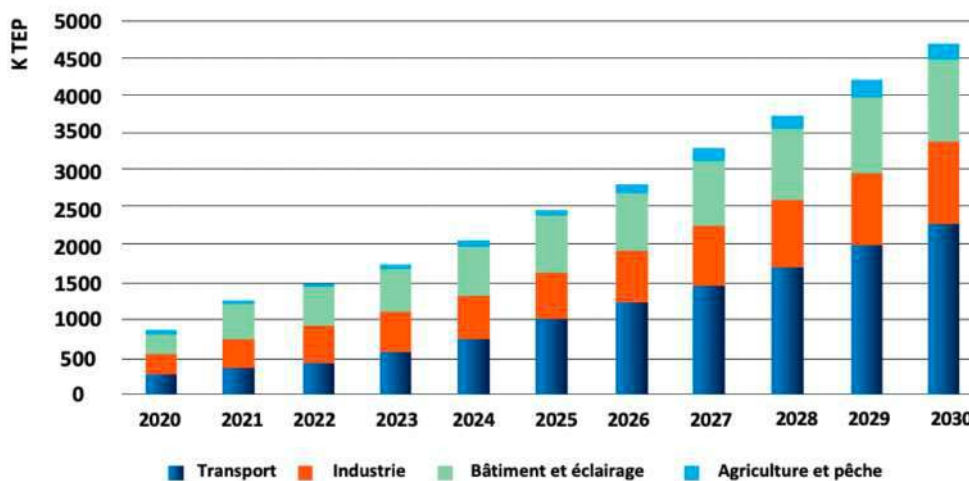


Figure 65. Estimation des économies d'énergie par secteur²⁰⁵



3 secteurs permettent de réaliser la part la plus importante des objectifs du Maroc en matière d'efficacité énergétique : le transport, l'industrie et les bâtiments.

Le secteur du transport à lui seul permettra de réaliser 40% des économies prévues à horizon 2030.

203 HCP, Rapport National Volontaire sur les ODD, 2021

204 Stratégie de l'efficacité énergétique à horizon 2030

205 Stratégie de l'efficacité énergétique à horizon 2030

Stratégie de développement du gaz naturel

Le gaz naturel constitue une des ressources propres permettant au Maroc de substituer progressivement les énergies d'origines fossiles polluantes pour une meilleure diversification du mix énergétique.

Une Feuille de Route nationale pour le développement du gaz naturel 2021-2050 est définie pour la création d'un marché régulé se basant sur la stimulation progressive de la demande. Ce marché se basera initialement sur la demande industrielle, puis domestique tout en poursuivant son développement pour intégrer les besoins de production d'électricité.

La demande Gas To Industry sera le levier du développement du marché du gaz naturel au Maroc, à côté du Gas To Power pour la production d'énergie en remplaçant progressivement le charbon. La demande totale en gaz naturel au Maroc devrait atteindre plus de 3 Milliards m³ en 2040, donnant ainsi lieu à une maturité du marché national,

Des effets de synergie sont attendus avec les projets Gazoduc Maghreb-Europe et du futur Gazoduc Nigeria-Sénégal-Mauritanie-Maroc, notamment en matière de transport.

« Le gaz naturel est une source de transition bas carbone, il peut être utilisé dans différents secteurs et est un catalyseur clé pour le développement des énergies renouvelables à plus grande échelle. Elle apporte de la flexibilité et elle contribue largement aux côtés des énergies renouvelables à la décarbonation de nos industries »²⁰⁶.

Stratégies de développement de nouvelles filières énergétiques vertes

Le Maroc a mis en place des feuilles de route ambitieuses pour développer de nouvelles filières énergétiques vertes : les molécules vertes, le gaz naturel et la biomasse

La stratégie nationale de l'hydrogène vert envisage de créer une filière économique et industrielle autour de molécules vertes, particulièrement l'hydrogène, l'ammoniac et le méthanol. La stratégie a été développée suite à la confirmation d'un potentiel important pour le développement de cette filière. Selon le Ministère de la transition énergétique et du développement durable, le Maroc peut capter jusqu'à 4% de la demande mondiale en molécules vertes, soit près de 3 Milliards de dollars si on considère le marché de 2018.

Il s'agit d'un potentiel confirmé par des organismes internationaux. Le Maroc est placé, selon le World Energy Council Allemand, comme un des cinq pays à plus fort potentiel pour la production et l'export de molécules vertes (ammoniac, méthanol, etc.)

206 Verbatim de Mme la Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leila Benali

La stratégie du Maroc se base sur 3 axes :

1. Les technologies englobant les développements technologiques et les économies de coûts.
2. Investissement et Approvisionnement comprenant la mise en place d'un cluster industriel et l'élaboration d'un plan directeur des infrastructures correspondantes.
3. Les Marchés et la Demande se référant à la réalisation des opportunités de la demande, donnant lieu à de nouveaux marchés.

Un plan d'action détaillé a été défini pour la période 2020 – 2050 et porte sur :

- La réduction des coûts tout au long de la chaîne de valeur de la filière d'hydrogène vert et de ses dérivés ;
- La mise en place de mesures nécessaires pour l'intégration industrielle locale de la filière hydrogène à travers la formation des ressources humaines et le transfert d'expertise auprès des compétences marocaines ;
- La création d'un Cluster industriel national dédié au développement des technologies hydrogène et l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures correspondantes ;
- L'élaboration d'un plan national de stockage ayant pour objectif de valoriser l'utilisation de l'hydrogène et de ses dérivés en tant que source d'énergie ;
- Assurer le financement nécessaire au développement de l'hydrogène et aux activités de production associées en renforçant la coopération internationale avec nos partenaires internationaux, ainsi que la création de nouveaux partenariats en vue de saisir les opportunités offertes par la filière hydrogène ;
- Le développement d'un marché national de l'hydrogène, en invitant les opérateurs et les investisseurs à utiliser une énergie propre basée sur l'hydrogène vert ;
- La création d'un pôle de recherche et développement (R&D) marocain et régional dont l'objectif est de renforcer l'engagement dans les activités de R&D et de proposer un ensemble de projets pilotes afin de consolider la position de notre pays en tant que centre d'expertise en nouvelles technologies ;
- La création des conditions favorables à l'exportation de l'hydrogène et de ses dérivés, avec une priorité donnée à son exportation vers l'Europe, où la demande est prévue d'être forte dans les années à venir.

Avec un budget de 4,3 milliards de dirhams la stratégie de la biomasse au Maroc envisage la réduction de 5,5 Mt²⁰⁷ de CO2 à horizon 2030

Des orientations ont été définies suite à une analyse du gisement de la biomasse à l'échelle nationale et régionale et en tenant compte des différentes orientations sectorielles.

Le potentiel énergétique technique s'élève à environ 13,4 Millions de MWh par an (énergie primaire), dont 6,6 Millions MWh par an issus du secteur agricole, 3,5 Millions MWh issus du secteur forestier, 3,1 Millions MWh par an issus du secteur des déchets et 0,2 Millions MWh par an issu du secteur des eaux usées. La biomasse présente ainsi, selon ces scénarios, un potentiel en énergie primaire qui varie entre 17 TWh/an et 25 TWh/an à l'horizon 2030.

207 Objectif maximal. L'ambition étant de réduire entre 2,2 et 5,5 Mt de CO2 à horizon 2030, selon le scénario et la technologie spécifique de la production énergétique à adopter.

Sur le volet social, la stratégie de valorisation énergétique de la biomasse prévoit une forte création d'emplois dans les différentes régions du Maroc. Ces emplois concernent essentiellement la gestion et de l'approvisionnement en matières premières. Les emplois directs prévus varient entre 13 800 emplois et 21 200 emplois.

Le potentiel de découplage par les secteurs du transport et des bâtiments²⁰⁸

Découplage du secteur du transport

Le secteur du transport consomme 38% de l'énergie finale au Maroc, soit 5,6 M tep par an et environ 55 Millions de dirhams par jour²⁰⁹. 97% de cette énergie est alloué au transport routier. Ces consommations et émissions sont associées essentiellement à l'utilisation des carburants d'origine fossile, dans le transport routier de personnes et de marchandises. De plus, la dynamique des consommations est forte, avec une augmentation de plus d'un quart entre 2010 et 2018²¹⁰.

De ce fait, il est évident que le secteur du transport est un levier important pour garantir le découplage de l'économie Marocaine. Un système de transport basé sur les solutions à bas carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) aura un effet considérable dans le succès des efforts de transition énergétique et écologique du Maroc. Le secteur de transport contribue à créer 4% de la valeur ajoutée au Maroc (prix courants) et 7% du PIB des activités tertiaires²¹¹. Une transition sobre de ce secteur permettra de décarboner et de verdir une part considérable de l'économie Marocaine. Les modes de transport propres représentent un levier stratégique pour réduire les consommations et donc la facture énergétique du Maroc.

« La mobilité durable est un sujet structurant qu'il faut anticiper et penser sur le long terme afin de ne pas avoir à subir les transformations mondiales sans préparation. Il est de notre responsabilité, en tant que représentant du secteur privé, d'accompagner les efforts de l'État et de contribuer à poser les fondements de ce que sera la mobilité au sein de notre pays dans les années à venir, mais aussi de faire bénéficier nos entreprises des opportunités que la transition écologique présente » Chakib ALJ, Président de la CGEM.

A cet effet, une feuille de route pour la mobilité durable²¹² a été définie et consacre plusieurs mesures et propositions pour réussir le découplage entre le secteur du transport et l'empreinte environnementale de l'énergie utilisée. D'autres dispositifs nationaux définissent des mesures de transition du secteur du transport, notamment la SNDD, la CDN, la Stratégie Marocaine pour la logistique de 2018, la Stratégie d'efficacité énergétique, et la Stratégie énergie à horizon 2030, la programmation des investissements en infrastructures de transport, le Plan National d'Adaptation, la Stratégie sécurité routière 2017-2026 et le Pacte pour l'exemplarité de l'administration.

208 Les opportunités de découplage par le secteur de l'industrie étant traitées dans la section dédiée au secteur de l'industrie

209 Plateforme mobilité durable – calcul basé sur un prix moyen de 50\$/baril à l'importation

210 Stratégie bas carbone 2050

211 Données 2008 – 2017 du tableau de bord sectoriel du ministère des finances

212 Feuille de route pour la mobilité durable

La transition du secteur du transport doit faire l'objet de concertation avec d'autres secteurs

En raison des objectifs ambitieux de production de l'hydrogène vert au Maroc, une réflexion est à lancer par rapport à l'opportunité de l'introduction de l'hydrogène dans les transports et de l'arbitrage entre cette utilisation et des autres valorisations possibles de l'hydrogène (industrie, équilibrage du réseau électrique, exportation).

Dans une vision plus intégrée, le déploiement des véhicules zéro émissions doit être accompagnée par la création d'une filière industrielle verte de production des composants et de l'assemblage des véhicules du futur, aussi bien pour le marché domestique que potentiellement pour le marché international.

La concrétisation de cette ambition devrait être réalisée de manière à tenir compte des capacités d'achat des ménages. Le budget du citoyen Marocain devrait être un paramètre clé pour réussir la transition des transports. Dans ce sens, le futur système de transport doit se baser en un premier temps (en attente d'une réduction potentielle des coûts en raison du développement technologique) sur des mesures de réduction de l'effort d'investissement.

L'intégration des véhicules verts nécessite une programmation rigoureuse, multi-échelles, multimodale et articulée sur les différents horizons de temps, court, moyen et long terme

Pour le court terme (avant 2030) la priorité pourrait être d'introduire rapidement de nouvelles normes pour la consommation et les émissions des véhicules mis sur le marché qu'ils soient neufs ou d'occasion, en plus du lancement d'opérations pilotes sur flottes captives, notamment en utilisant le principe d'exemplarité de l'Etat pour lancer un premier marché niche de véhicules verts.

À ce stade, la réflexion devrait également se concentrer sur des dimensions telles que le choix de solutions techniques, prix des énergies et incitations économiques, aides à la conversion, mesures d'accompagnement du nouvel écosystème industriel.

Le moyen terme (2030-2035) pourrait être marqué par la nécessité d'investir massivement dans le développement de nouvelles infrastructures de recharge et de distribution propices à une mobilité durable ainsi que le lancement des filières industrielles associées.

À long terme, le secteur devrait se poser la question du déploiement à grande échelle des véhicules zéro émission, d'abord électriques, puis éventuellement hydrogène.

Découplage assuré par les bâtiments durables

Le secteur du bâtiment (résidentiel et commercial) représente 12%²¹³ des émissions directes de CO2 et la moitié des émissions du secteur énergétique sont des émissions indirectement induites pour la production de l'électricité des bâtiments²¹⁴. Au total, le secteur des bâtiments représente un tiers²¹⁵ des émissions directes et indirectes ce qui l'implique fortement pour réussir la transition sobre du secteur de l'énergie et des bâtiments au Maroc.

Des efforts importants sont réalisés en matière de normalisation du secteur afin d'intégrer à la fois les éléments de conception et les équipements qui assureront les exigences de confort des habitants et d'efficacité énergétique.

213 Stratégie bas carbone 2050

214 Stratégie bas carbone 2050

215 Stratégie bas carbone 2050

Pour une transition verte du secteur des bâtiments, les possibilités sont multiples. Les mesures varient en fonction du bâtiment cible :

Pour la construction neuve, il est nécessaire de viser le développement de bâtiments zéro émissions ou même « à énergie positive », dans des schémas d'écoquartiers. En plus de la généralisation d'une architecture bioclimatique, la disponibilité et la permanence du facteur solaire permet la mobilisation des énergies renouvelables, en particulier par les chauffe-eau solaires et l'autoproduction d'électricité photovoltaïque.

Le Règlement général de l'efficacité énergétique s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires à édifier, à l'exception de l'habitat individuel rural. Ce règlement participe au découplage du secteur du bâtiment à travers la réduction des besoins de chauffage et de climatisation et l'amélioration du confort thermique.

Pour les bâtiments existants, les objectifs fixés visent à identifier les meilleures options de modernisation, dans le respect du patrimoine architectural initial.

Pour un meilleur découplage, l'intégration d'autres dimensions sont nécessaires : une dimension d'urbanisation et une dimension d'équipement

En amont, le bâtiment doit être inséré dans des plans urbains adaptés pour une meilleure accessibilité.

En aval, les équipements associés (équipements d'électroménager ou équipements de confort d'ambiance) devront le plus rapidement possible répondre à des normes Haute Performance Énergétique.

Deux facteurs clés sont à retenir pour garantir plus de chances de la réussite de la transition verte des bâtiments au Maroc :

- La nécessité d'une meilleure exemplarité des bâtiments publics
- Le découplage des bâtiments ne réussira que si une approche inclusive est prise en compte. En effet, l'habitat et les factures d'énergie représentent une part importante des budgets des ménages en particulier pour les catégories les plus défavorisées. La transition du secteur devrait être réfléchie et instaurée de manière à présenter des avantages sociaux (une focalisation sur les économies potentielles). A cet effet, le développement des sociétés d'ESCO est un facteur important.

Mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur énergétique²¹⁶

L'accès à des services énergétiques modernes est essentiel pour appuyer l'adaptation au CC et assurer le développement environnemental et socioéconomique. Les principaux objectifs d'adaptation de l'énergie sont les suivants :

- Mieux caractériser le problème de la précarité énergétique territoriale.
- Renforcer la connaissance des acteurs et des actions de lutte contre la précarité énergétique.
- Consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon communal ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité.
- Encourager l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins identifiés.

216 Premières réflexions du PSNA

Ainsi, les mesures d'adaptation du secteur énergétique se focalisent sur les priorités suivantes :

Analyser les actions qu'il est possible de valoriser ou de développer sur le territoire en matière de lutte contre la précarité énergétique afin de maximiser les opportunités qu'offre l'accès des citoyens à une énergie propre à un coût abordable, permettant d'améliorer les moyens de subsistance des marocains, et diversifier les sources de revenus et s'adapter au CC.

Créer un environnement favorable pour développer une compréhension des boucles énergétiques locales, et en particulier de l'autoconsommation collective, dans une zone géographique définie. Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement de projets énergétiques territoriaux, autour de trois grands thèmes : maîtrise de l'énergie (économies); valorisation des énergies renouvelables par une meilleure adéquation entre les besoins, une fois les économies réalisées; et production locale d'énergie.

Les mesures retenues dans le cadre du PNSA sont les suivantes :

Améliorer la connaissance locale des phénomènes de précarité énergétique

- Réaliser un diagnostic du territoire de la précarité énergétique, dresser une liste des facteurs de la précarité énergétique, ses causes et ses conséquences et définir les indicateurs pertinents afin de :
 - ▶ Chiffrer le volume de ménages en situation de précarité énergétique, y compris les problématiques genre dans le secteur de l'énergie
 - ▶ Analyser la diversité des situations pour ajuster des actions préventives et curatives adaptées aux différentes situations.
- Informer les publics au plus près de leurs besoins énergétiques
- Élaborer des guides pratiques sur l'économie de flux (eau, énergie...) destinés aux citoyens.

Développer des technologies à base de biogaz dans les exploitations agricoles locales. Cette boucle énergétique locale consiste à valoriser économiquement et énergétiquement les déchets agricoles (de source végétale ou animale).

Le biogaz produit par méthanisation, constitue une source d'énergie renouvelable qui peut être utilisée à des fins de chauffage, de production d'eau chaude ou de vapeur pour le séchage de certains produits agricoles.

Engager des activités de boucles locales énergétiques avec la mise en place de système d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque au niveau communautaire.

Promotion de l'emploi féminin à travers les coopératives d'énergie.

Il s'agira notamment de généraliser les actions de renforcement des capacités des femmes et leur accompagnement afin qu'elles puissent s'organiser en structures économiques productrices de solutions vertes, telles que les séchoirs et les cuiseurs solaires pour la valorisation des produits agricoles et de terroir.

Mise à niveau énergétique des mosquées Inciter l'installation d'équipements répondant aux besoins d'électricité, d'eau chaude et de l'éclairage efficace.

Former et accompagner les fermes agricoles et les aider à assurer des mesures d'efficacité énergétique à travers des :

- Mesures d'efficacité énergétique pour les bâtiments d'élevage et les serres,
- Mesures d'efficacité énergétiques pour l'agroéquipement,
- Mesures d'efficacité énergétique dans les pratiques agricoles.

Production d'énergie renouvelable à la ferme : Optimiser les possibilités de production d'énergie verte.

- Poser sur les toitures des panneaux solaires photovoltaïques pour produire de l'électricité et des panneaux solaires thermiques pour alimenter les chauffe-eaux ;
- Utiliser la biomasse brute en brûlant des résidus de cultures, du bois ou des plantes énergétiques dans des brûleurs ou des chaudières que ce soit pour la production de la chaleur et de l'électricité ;
- Utiliser les effluents d'élevage, les résidus de cultures et d'autres matières organiques (telles que les plantes énergétiques et les sous-produits de la transformation d'aliments) dans des installations de méthanisation pour produire la chaleur ou l'électricité à partir du biogaz ;
- Installer sur l'exploitation des éoliennes (petits éoliens agricoles de 10 à 30 KW).

Mise en place d'une action de sensibilisation auprès des élus et personnels communaux, travailleurs sociaux, pour une meilleure appréhension de la problématique de la précarité énergétique.

Principaux mécanismes de développement du secteur de l'énergie au Maroc

Tableau 35. Leviers et mécanismes de développement du secteur de l'énergie au Maroc (non-exhaustifs)

Mécanisme	Description	
Renforcement du cadre institutionnel du secteur	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des rôles et des moyens de l'ONEE (l'acteur le plus important du secteur de l'électricité depuis 1963). Mise en place d'un cadre juridique et institutionnelle de production d'électricité par le secteur privé : depuis 1994, les entreprises privées sont autorisées à produire de l'énergie électrique destinée uniquement à répondre aux besoins de l'ONEE. Elles sont connectées à l'ONEE par le biais de contrats à long terme pour l'achat d'électricité de type « Power Purchase Agreement » (PPA). Mise en place du statut auto-producteur : Conformément à l'article 2 de Dahir n° 1-63-226 de 1963 établissant l'office national de l'électricité tel que modifié et complété, les auto-producteurs peuvent produire de l'énergie électrique, dans l'un des cas suivants, principalement destiné à leur propre usage et l'excédent est vendu exclusivement à l'ONEE : La capacité de production à installer par le producteur ne doit pas dépasser 50 MW ; La puissance de production soit supérieure à 300 MW, avec un droit d'accès au réseau électrique national pour assurer le transport de l'énergie électrique. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Création de la MASEN qui a pour objet de réaliser, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, un programme de développement de projets de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sur la base de la planification pluriannuelle des capacités de production de l'électricité. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Création de l'AMEE, bras d'exécution de l'État, chargé de piloter des programmes d'efficacité énergétique dans divers secteurs. L'Agence mettra ainsi en œuvre la première phase de la stratégie dans le cadre d'un contrat programme avec l'État. Les rôles de l'AMEE ont été récemment élargies (par décret) aux fonctions de l'économie verte (pilotage et déploiement du programme tatwir croissance verte...). 	
	<ul style="list-style-type: none"> Repositionnement de la SIE, anciennement chargée de porter l'investissement du secteur, la société exécutera désormais divers projets d'efficacité énergétique, en donnant la priorité aux bâtiments publics et à l'éclairage public. En tant que Société de services énergétiques publique (ESCO – Energy Service Company), la SIE a en effet pour mission l'assistance à maîtrise d'ouvrages pour les établissements et entreprises publics et les collectivités territoriales. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Création de l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et en Énergies Nouvelles (IRESEN), une institution dédiée à soutenir la R&D appliquée dans le domaine de l'énergie solaire et des énergies nouvelles. 	
	Projets hydroélectriques	<ul style="list-style-type: none"> Les barrages sont exploités pour l'irrigation, et sont aussi utilisés pour produire de l'électricité en cas de surplus de la capacité du barrage ou pour répondre à une demande urgente du réseau électrique.
		<ul style="list-style-type: none"> Les nouvelles capacités hydroélectriques en construction ou planifiées contribuent à stabiliser le parc de production électrique.
Lancement du chantier de valorisation énergétique de la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et d'une analyse du gisement à l'échelle nationale et régionale en tenant compte des différentes orientations sectorielles. La biomasse présente selon ces scénarios, un potentiel en énergie primaire qui varie entre 17 TWh/an et 25 TWh/an à l'horizon 2030. 	
Application de l'horaire GMT+1	<ul style="list-style-type: none"> Le programme GMT + 1 est utilisé au Maroc depuis 2008 en été pour améliorer la marge de réserve d'électricité aux heures de pointe. Cette mesure institutionnelle a été adoptée par le décret n° 781-13-2 du 21 Dou Al Kiada 1434 (28 septembre 2013) fixant la période de ce régime d'avril à octobre de chaque année, sauf pour le mois du Ramadan. 	

Mécanisme	Description
Programme national de généralisation des lampes à faible consommation (LBC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suite à l'installation de 6 millions de lampes à faible consommation, la distribution de 9 millions de lampes par une nouvelle génération de LBC plus efficaces est en cours et sera financée par la Coopérative allemande.
Intégration industrielle des EnR au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pays est déjà passé de 7% à 35% d'intégration industrielle dans les projets éoliens. ▪ Consolidation de l'écosystème solaire en cours
Développement d'un cadre financier performant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les instruments financiers tels que les obligations vertes, les lignes de crédit vertes, les financements public-privé et multilatéraux offrent un grand potentiel pour soutenir les entreprises dans un développement à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique
Libéralisation progressive du marché de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Émergence de nombreuses installations de production décentralisée portées par des acteurs privés. Dans ce sens, le Maroc a créé l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE). Cette structure est en effet chargée de veiller au bon fonctionnement du marché, en fixant les règles et les tarifs d'utilisation du réseau électrique.
Promotion des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Maroc s'est engagé dans un choix stratégique de développement des énergies renouvelables. En 2019, la capacité électrique installée de sources renouvelables a atteint 3950 MW (soit 37% de la puissance installée). La production électrique renouvelable représente, quant à elle, 20% de la production électrique totale en 2019
Lancement d'un chantier ambitieux en vue d'accélérer la mise en place des mesures d'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique (2011). ▪ Mise en place d'une réglementation thermique pour la construction au Maroc (RTCM) depuis 2015 (nécessaire au niveau des permis de construire). ▪ Publication du décret relatif aux Performances Énergétiques Minimales des Équipements (MEPS) ▪ Introduction d'exigences minimales que les nouveaux bâtiments résidentiels et tertiaires doivent satisfaire afin d'optimiser leurs besoins en chauffage et climatisation tout en améliorant le confort thermique. ▪ Octroi des agréments pour les organismes d'audit énergétique (2020) ▪ Conventions de Partenariat avec les Régions pour la promotion de l'efficacité énergétique (2020). ▪ Accompagnement des Départements ministériels pour le renforcement de l'efficacité énergétique. ▪ Un objectif chiffré défini par la Stratégie Nationale de l'Efficacité Énergétique à horizon 2030 : économie d'énergie de 20% (sur un la base d'un plan d'actions associé à la stratégie). ▪ Lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'économie d'énergie (2022).
Décompensation de l'électricité (2015)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rationalisation de la consommation d'électricité par les grands consommateurs. ▪ Meilleure maîtrise de la demande

Principaux éléments non-alignés sur une transition vers une économie verte et inclusive

La transition énergétique est un processus entamé depuis 2009 mais plusieurs améliorations sont à apporter à cette démarche en « silo » pour assurer de meilleurs résultats

Depuis 2009, les efforts déployés sont concentrés sur le volet énergétique et moins la transition des secteur « utilisateurs ». La réussite de la transition du secteur de l'énergie dépend non seulement du mix cible. La vraie transition du secteur sera accomplie si d'autres secteurs changent de paradigmes : eau, mobilité, bâtiments et industrie. La transition verte et inclusive du Maroc est conditionnée par le passage d'une politique énergétique (logique de 2009) à une approche transversale de croissance verte (nouvelle logique à adopter). Cette approche transversale devrait se baser sur des concertations multisectorielles à différents niveaux géographiques incluant l'ensemble des parties prenantes : ministères et agences gouvernementales, entreprises privées et publiques, consommateurs, industriels et équipementiers, élus et décideurs territoriaux et société civile.

La place des territoires dans la réussite d'une vraie transition verte

La stratégie actuelle est centralisée. La décentralisation des décisions est essentielle car la majorité des actions à entreprendre se situe à un niveau local.

Des retards conséquents du secteur du transport qui pèsent sur la facture énergétique et limitent les chances d'utilisation d'une énergie propre

Le secteur du transport consomme 38% de l'énergie au Maroc. C'est le secteur qui porte 50% de la facture énergétique nationale, soit plus de 40 Mds DH en 2018, et participe à hauteur de 20% au déficit de la balance commerciale.

Il est à noter que ce secteur n'a toujours pas fait l'objet d'un engagement ferme ou d'un contrat programme (notamment avec l'AMEE) relatif à l'efficacité énergétique.

La mobilité durable est un objectif dont la réussite est freinée par les limites de la gouvernance actuelle. Ce domaine est partagé entre plusieurs départements ce qui rend la réforme vers une mobilité durable compliquée à atteindre.

D'autres paramètres limitent toute opportunité de réduire et/ou de verdir la facture énergétique du secteur du transport, notamment :

- Le déficit d'offre de transport en commun de qualité, intermodal et sécurisé, entraînant un usage massif du transport individuel
- Un parc de véhicules vieillissants²¹⁷, énergivores et basés sur les énergies fossiles polluantes
- Un marché de taxi non structuré et non conforme limitant les opportunités d'une mobilité partagée ou digitalisée
- Les freins à la mobilité douce par manque de sensibilisation et par inadéquation de l'aménagement de la voirie dans plusieurs villes du Maroc.
- Un marché du transport de marchandises et de la logistique inefficients avec une fragmentation d'acteurs et peu de réglementation
- Faible massification des flux de transport de marchandises

²¹⁷ Selon la fédération du transport et de la logistique relevant de la CGEM, 55% des véhicules de transport ont un âge supérieur ou égal à 10 ans et 22% ont un âge supérieur à 20 ans

Une faible inclusion secteur à date

Le développement du secteur n'a pas allégé la facture énergétique des citoyens.

Les tarifs de l'électricité n'ont pas baissé malgré que le mix énergétique connaisse un rythme intéressant et avec un coût compétitif. 5 années après le lancement de la stratégie énergétique, une révision des tarifs à la hausse a été appliquée et échelonnée sur 4 ans, dans le cadre du contrat programme Etat - ONEE 2014/2017.

La facture énergétique a même été alourdie suite à la décompensation de 2014. La décompensation aurait pu avoir un impact plus important si elle n'avait pas coïncidé avec une baisse des cours mondiaux du pétrole. Par contre, en 2022, le pouvoir d'achat des citoyens est largement impacté par la hausse généralisée des prix, spécialement les chiffres à la pompe.

L'offre électrique en milieu rural a bien été développé mais ceci n'a pas été développé en prenant en compte le pouvoir d'achat en milieu rural.

L'inadéquation entre l'offre et le pouvoir d'achat de la population rurale vulnérable a limité les objectifs escomptés du secteur, notamment en matière de réduction de l'utilisation du bois-énergie. En effet, les ménages les plus vulnérables en milieu rural maintient l'usage du bois-énergie pour le chauffage et la cuisson, contribuant ainsi à l'accélération de la déforestation sachant que la surexploitation de la forêt, pour la filière bois-énergie, est trois fois supérieure à la biocapacité de l'écosystème²¹⁸.

En effet, la quantité de bois-énergie consommée annuellement est de 11,3 Millions de tonnes dont 53% est d'origine forestière,²¹⁹

S'assurer que la transition vers une énergie verte est un « win » pour tous

La stratégie de 2009 est clairement à forts impacts socio-économiques et environnementaux. Par ailleurs, une transition du secteur de l'énergie vers des sources durables supprimerait à terme certaines filières ou supprimerait certains marchés. De plus, les processus de production des énergies renouvelables présentent un bilan environnemental positif mais ne sont pas sans impacts environnementaux négatifs.

Une batterie de mesures de neutralisation des impacts sociaux et environnementaux négatifs de la transition doit être conçue pour assurer la pérennité et l'inclusion de la stratégie énergétique, en accompagnant et en dédommageant les « perdants » de la transition.

Nécessité d'analyser en détail la sensibilité du potentiel énergétique du Maroc aux aléas climatiques

Les objectifs de la stratégie énergétique et l'ambition Marocaine d'une transition verte et inclusive se basent en grande partie sur son potentiel énergétique vert. Ce potentiel énergétique, au même titre que de nombreux domaines est relativement vulnérable aux risques climatiques et environnementaux. Par exemple, le potentiel hydroélectrique du Maroc se détériore d'année en année à cause du changement climatique.

²¹⁸ Les écosystèmes forestiers face aux changements climatiques : situation et perspectives d'adaptation au Maroc – IRES

²¹⁹ Source : IRES intégrant également la consommation en bois-énergie des entreprises, notamment des hammams et boulangerie

Pour s'assurer de la durabilité de la transition sur le long terme, il est nécessaire d'analyser dès à présent l'impact des risques climatiques et environnementaux sur les infrastructures, le potentiel énergétique, sa flexibilité et son adaptabilité. Cette réflexion devrait tenir compte des différentes options d'aménagement du territoire marocain et de la concurrence entre usages (exemple : la biomasse).

Des choix technologiques à réviser

En raison d'arguments relatifs à la capacité de stockage, la technologie Centrale Solaire Thermodynamique (CSP) a été adoptée pour les centrales solaires de Ouarzazate. Il s'agit d'une technologie affichant des coûts de production élevés limitant la compétitivité de l'énergie produite malgré les marges de stockage importantes qu'elle présente.

Importance de la digitalisation du secteur de l'énergie

La transition énergétique au Maroc sera accélérée et plus efficace si elle est associée à une transition digitale. « Les réseaux intelligents ou « smart grids » joueraient un rôle important dans la transition énergétique du Maroc. Ceci permet aux réseaux d'électricité de s'adapter et de devenir intelligent. Es technologies informatiques permettront d'ajuster les flux d'électricité entre fournisseurs et consommateurs. En collectant des informations sur l'état du réseau, les smart grids contribuent à une adéquation entre production, distribution et consommation. Ces technologies peuvent être accompagnées de compteurs intelligents (tel Linky de Enedis et Gazpar de GRDF) afin que les citoyens suivent et contrôlent en temps réel le niveau de consommation d'énergie.

C. Modalités de financement du secteur

Différentes mesures de financement des actions entreprises par le secteur privé et les ménages sont mises en place²²⁰ :

- ▶ Au titre de la loi des finances de 2020, exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation et à la vente sur le marché national des pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire et à toutes énergies renouvelables utilisées dans le secteur agricole
- ▶ 150 Millions d'euros ont été mobilisés par Morseff ²²¹ et son programme supplément Morseff +, lancé depuis 2015, ayant permis de financer plus de 270 projets à la fin de 2019, avec environ 350,00 MWh par an. Des travaux sont en cours pour mobiliser la deuxième version du programme Morseff d'une valeur d'environ 160 Millions d'euros.
- ▶ En outre, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), avec le soutien de l'Union Européenne, du Fonds vert pour le climat et la Corée du Sud, a élaboré en 2019 le programme de la chaîne de valeur verte propre aux entreprises, afin de leur permettre de financer des technologies vertes qui intègrent l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources.
- ▶ Financement d'environ 3000 dossiers par Tamwil el Fellah du Crédit Agricole avec une enveloppe financière d'environ 200 Millions de dirhams pour encourager le recours à l'énergie solaire pour le pompage de l'eau dans le secteur agricole ;
- ▶ Exonération de la taxe annuelle sur les voitures électriques et hybrides.

220 Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable

221 Ligne Marocaine pour le financement de l'énergie durable

D. Gaps dans les scénarios d'évolution du secteur et potentielles pistes d'intervention du PAGE

Le secteur de l'énergie est prometteur pour le Maroc. Ce secteur permet non seulement une transition globale du Royaume vers une économie verte mais il assure au pays une indépendance énergétique, longtemps recherchée. Le développement du secteur et sa transition verte permettrait à terme, au pays de se positionner en tant que champion mondial dans le domaine énergétique.

Grâce à l'exploitation, de manière économiquement viable, socialement juste et écologiquement respectueuse, de son potentiel éolien et solaire, le Maroc peut apporter une équation win-win à ses citoyens (pouvoir d'achat, sortie de la précarité énergétique, emplois, santé), apporter de la compétitivité à ses entreprises (maîtrise des coûts, meilleur positionnement du bilan carbone des produits et accès à plus de marché, nouvelles filières vertes, etc.), alléger les finances publiques et adresser durablement le stress hydrique. Pour s'assurer de la durabilité de la transition du secteur de l'énergie, différentes mesures sont à entreprendre notamment par le programme PAGE :

- Définition d'une batterie de mesures de neutralisation des impacts sociaux et environnementaux négatifs de la transition pour assurer la pérennité et l'inclusion de la stratégie énergétique, en accompagnant et en dédommageant les « perdants » de la transition.
- Analyser et quantifier la part et le rôle de l'autoproduction d'électricité par niveau de tension (basse, moyenne, haute) et par territoire
- Établir une feuille de route technologique et de R&D pour le secteur de l'énergie adaptée au Maroc et étudier les possibilités de soutien de l'innovation et de l'appropriation technologique au service de l'intégration industrielle.
- Identifier les principaux indicateurs de suivi-évaluation de la décarbonation du secteur de l'énergie et mettre en place un système d'information (Mesure, Reportage & Vérification) MRV adéquat
- Tester les enjeux du développement des bâtiments durables en termes d'activité industrielle, de compétitivité et d'emploi, dans les entreprises du bâtiment et de la production des équipements des ménages HPE.
- Analyser les incitations nécessaires pour garantir le financement de la maîtrise/efficacité énergétique et des opérations d'autoproduction d'énergie. La commande publique, le système bancaire ou les institutions d'un nouveau type, les (Super) ESCOs, peuvent jouer un rôle moteur dans ce domaine. *Comment peut-on garantir les incitations économiques nécessaires pour opérationnaliser ce volet essentiel ?*
- Explorer les opportunités de création d'un cluster industriel de la production des équipements énergies renouvelables ou équipements de chauffage-climatisation ou électroménager haute performance énergétique. Ce dernier peut contribuer significativement à la baisse des coûts, à la compétitivité industrielle et à la création d'emploi. *Quels sont les avantages compétitifs du Maroc pour associer ce cluster à sa position de leader en production d'EnR ?*
- Explorer les opportunités de création d'un cluster industriel accompagnant la montée en puissance de la motorisation électrique (développement des infrastructures de recharge, maîtrise des technologies véhicules, production de composants et de véhicules complets)
- De nombreux guides et normes sont définis. La consolidation de ces connaissances peut être à forte valeur ajoutée. Une typologie des solutions bâtiment et énergie adaptées aux différentes conditions régionales en termes de zonage climatique, d'agglomération et d'activité pourrait être conçue.

E. Synthèse du diagnostic de l'énergie

La politique énergétique a toujours été au centre du débat public au Maroc en raison de son importance pour le développement socio-économique, d'une part et la quasi-absence de ressources fossiles nationales d'autre part. L'importance du débat est également due à son poids important dans la production de GES.

À travers la stratégie de 2009, le Maroc a marqué une transition durable qui place le Royaume sur une trajectoire susceptible d'apporter des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux considérables. L'ambition de cette stratégie est de porter la part des énergies renouvelables dans la puissance installée à 42% en 2020 et à 52% en 2030. 13 années après la définition de la stratégie énergétique de 2009, la part des énergies renouvelables dans la puissance totale installée est de 37%²²².

En outre, le Royaume a engagé une réforme progressive en matière de subventions aux énergies fossiles (suppression de la subvention aux combustibles en 2015, qui présentait un gouffre pour les finances publiques et un signal paradoxal en matière de stratégie environnementale). Cependant, le Maroc continue de subventionner le gaz, dont le prix connaît une forte tendance haussière dans le contexte inflationniste actuel. Le gouvernement envisageait dans le cadre de débats parlementaires récents de procéder à une libéralisation progressive du gaz, toutefois aucune décision officielle n'a été prise dans ce sens à date.

Le secteur de l'énergie commençait à démontrer des signaux positifs après la crise sanitaire de 2020, vu les indicateurs positifs de la production de l'énergie électrique et de la balance des échanges du secteur. Le secteur a également marqué une forte dynamique en matière d'accès à l'électricité pour la population avec un taux d'électrification rurale de 99,78%²²³ en 2020.

Par ailleurs, **les crises géopolitiques notamment l'invasion russe de l'Ukraine perturbent les marchés mondiaux du gaz et du pétrole et impactent la facture énergétique Marocaine** ²²⁴ : Le rapport de l'office des changes au Maroc déclare que la facture énergétique au titre de 2022 pourrait avoisiner les 47,7 milliards de dirhams après avoir établi une moyenne de 21 milliards de dollars entre 2017 et 2021.

Le secteur de l'électricité est le premier émetteur de CO2 au Maroc. Sa décarbonation est essentielle pour garantir la sobriété des principaux secteurs de l'économie Marocaine et donc la transition verte du Royaume

Les limites actuelles du secteur de l'énergie au Maroc pourront être dépassées en se basant sur un potentiel d'énergie renouvelables équivalent à 1,65 million de barils par jour, surtout que le potentiel énergétique du Maroc est résilient et compétitif.

En outre, la Stratégie Nationale de l'Efficacité Énergétique cible une économie d'énergie de 20% à l'horizon 2030²²⁵. Cet objectif global sera atteint à travers la réalisation des mesures et des actions d'efficacité énergétique inscrites dans le cadre de cette stratégie. Cette nouvelle démarche vise à allier plusieurs actions afin d'agir positivement sur toute la chaîne de valeur, notamment au niveau de la production, du transport, de la distribution et de la consommation d'énergie.

²²² MTEDD, 2021

²²³ HCP, Rapport national sur les ODD - 2021

²²⁴ Commodity markets outlook – Avril 2022 – Banque mondiale

²²⁵ Stratégie Nationale de l'Efficacité Énergétique à l'horizon 2030, MTEDD, août 2020

Les objectifs fixés pour chaque secteur se présentent comme suit :

- Réduction de la consommation énergétique de 24% dans le secteur du transport à l'horizon de 2030 ;
- Réduction de la consommation énergétique de 22% dans le secteur de l'industrie à l'horizon de 2030 ;
- Réduction de la consommation énergétique de 14% dans le secteur du bâtiment à l'horizon de 2030 ;
- Réduction de la consommation énergétique de 13% dans le secteur de l'agriculture et éclairage public à l'horizon de 2030

Par ailleurs, le Maroc a mis en place des feuilles de route ambitieuses pour développer de nouvelles filières énergétiques vertes : les molécules vertes, le gaz naturel et la biomasse :

- La stratégie nationale de l'hydrogène vert envisage de créer des filières économiques et industrielles autour de molécules vertes, particulièrement l'hydrogène, l'ammoniac et le méthanol qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre (jusqu'à 20% à terme) et à soutenir la décarbonation de pays partenaires.

La demande nationale en hydrogène vert et ses dérivés est estimée à 4TWh en 2030 pour une puissance de 2GW en sources d'énergie renouvelable, et 40TWh en 2050 pour une puissance d'environ 20GW.

La demande à l'export est estimée à 10TWh en 2030 pour une puissance de 6GW en sources d'énergie renouvelable, et 115TWh en 2050 pour une puissance d'environ 60GW.

Cette ambition nécessitera un investissement cumulé de 90 milliards de dirhams à l'horizon de 2030 et 760 milliards de dirhams à l'horizon de 2050²²⁶.

Cette feuille de route est supervisée par une « commission nationale de l'hydrogène vert », présidée par le MTEDD, qui contribuera à structurer le déploiement de la filière de l'Hydrogène, en facilitant l'affluence des investissements et le montage de projets à travers la mise en place de mesures réglementaires, législatives et fiscales favorables (modalités pratiques à préciser).

- La demande Gas To Industry sera le levier du développement du marché du gaz naturel au Maroc, à côté du Gas To Power pour la production d'énergie en remplaçant progressivement le charbon. La demande totale en gaz naturel au Maroc devrait atteindre plus de 3 Milliards m³ en 2040, donnant ainsi lieu à une maturité du marché national. Des effets de synergie sont attendus avec les projets Gazoduc Maghreb-Europe et du futur Gazoduc Nigeria-Sénégal-Mauritanie-Maroc, notamment en matière de transport.
- Avec un potentiel énergétique technique de l'ordre 13,4 Millions de MWh par an (énergie primaire) et un budget de 4,3 milliards de dirhams²²⁷, la stratégie de la biomasse au Maroc envisage la réduction de 5,5 Mt²²⁸ de CO₂ à horizon 2030 (modalités d'opérationnalisation et de financement à préciser).

226 Feuille de route de l'hydrogène vert au Maroc (scénario de référence)

227 Financement à travers le Budget de l'Etat ou par les partenaires nationaux et internationaux par le biais de mécanismes financiers existants

228 Objectif maximal. L'ambition étant de réduire entre 2,2 et 5,5 Mt de CO₂ à horizon 2030, selon le scénario et la technologie spécifique de la production énergétique à adopter.

Le potentiel de découplage du développement économique au Maroc dépend essentiellement du secteur du transport, des bâtiments et de l'industrie.

La transition énergétique est un processus entamé depuis 2009 mais plusieurs améliorations sont à apporter à cette démarche en « silo » pour assurer de meilleurs résultats.

Depuis 2009, **les efforts déployés sont concentrés sur le volet énergétique et moins la transition des secteurs « utilisateurs »**. La réussite de la transition du secteur de l'énergie dépend non seulement du mix cible. La vraie transition du secteur sera accomplie si d'autres secteurs changent de paradigmes : eau, mobilité, bâtiments et industrie.

La transition verte et inclusive du Maroc est conditionnée par le passage d'une politique énergétique (logique de 2009) à une approche transversale de croissance verte (nouvelle logique à adopter). Cette approche transversale devrait se baser sur des concertations multisectorielles à différents niveaux géographiques incluant l'ensemble des parties prenantes : ministères et agences gouvernementales, entreprises privées et publiques, consommateurs, industriels et équipementiers, élus et décideurs territoriaux et société civile.

La stratégie actuelle est centralisée. **La décentralisation des décisions est essentielle car la majorité des actions à entreprendre se situe à un niveau local (choix technologiques, investissements, contraintes géographiques et climatiques, etc.)**. Ainsi les collectivités territoriales devraient progressivement gagner en autonomie de décision, dans le cadre du chantier de régionalisation avancée, ce qui permettrait à chaque territoire d'explorer pleinement son potentiel géographique/énergétique, tout en tenant compte de leurs contraintes financières et techniques.

Le développement du secteur doit être plus inclusif : la facture énergétique des citoyens n'a pas été allégée depuis 2009. Les tarifs de l'électricité n'ont pas baissé malgré que le mix énergétique connaisse un rythme intéressant et avec un coût compétitif.

L'approche inclusif du secteur devrait également permettre de garantir une transition « win » pour tous. La stratégie de 2009 est clairement à forts impacts socio-économiques et environnementaux. Par ailleurs, une transition du secteur de l'énergie vers des sources durables supprimerait à terme certaines filières ou supprimera certains marchés.

De plus, les processus de production des énergies renouvelables présentent un bilan environnemental positif mais ne sont pas sans impacts environnementaux négatifs.

Une batterie de mesures de neutralisation des impacts sociaux et environnementaux négatifs de la transition doit être conçue pour assurer la pérennité et l'inclusion de la stratégie énergétique, en accompagnant et en dédommageant les « perdants » de la transition.

Enfin, **la transition énergétique au Maroc sera accélérée et plus efficace si elle est associée à une transition digitale**. « Les réseaux intelligents ou « smart grids » joueraient un rôle important dans la transition énergétique du Maroc.

2.4 EAU

A. ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

- CONTEXTE HYDRIQUE DU MAROC
- CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR ET OBJECTIFS FIXÉS À MOYEN ET LONG TERME
- GOUVERNANCE ET MAPPING DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU SECTEUR

B. CADRE STRATÉGIQUE DU SECTEUR ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE

- STRATÉGIE NATIONALE DE L'EAU
- PROGRAMME NATIONAL POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'IRRIGATION (2020- 2027)
- GESTION DE LA DEMANDE EN EAU ET VALORISATION DE LA RESSOURCE
- PROGRAMME NATIONAL D'ASSAINISSEMENT
- DESSALEMENT DE L'EAU DE MER ET APPROVISIONNEMENT DES ZONES CÔTIÈRES
- MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE L'EAU
- PRINCIPAUX MÉCANISMES DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DU SECTEUR DE L'EAU MAROC - PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE
- CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES EXISTANTES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

C. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR : INSTRUMENTS FINANCIERS

D. GAPS DANS LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

E. IDENTIFICATION DES GAPS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LES INTERVENTIONS DE PAGE

F. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EAU

A. État des lieux, réalisations & chiffres clés

Le Maroc est considéré comme pays vulnérable au changement climatique au regard de la succession des périodes d'inondations et de déficit pluviométrique lié aux sécheresses. Le Royaume dispose de ressources en eau renouvelables évaluées en année moyenne à ~22 Milliards de m³ dont 18 Milliards de m³ d'eaux superficielles et 4 milliards de m³ d'eau souterraine. La disponibilité en eau par habitant/an avoisine actuellement 606 m³/hab./an²²⁹ et sera, sous l'effet de l'accroissement démographique, d'environ 560 m³/hab./an en 2030²³⁰.

Conscient de ces défis, et grâce à la vision éclairée de Feu SM Mohammed V, et Feu SM Hassan II, consolidée ultérieurement par SM Mohammed VI, le Royaume a engagé, depuis plusieurs décennies une stratégie à grande échelle pour la mobilisation des ressources en eau, notamment à travers la politique des barrages, et de la grande hydraulique (essentielle pour l'agriculture).

Les efforts de mobilisation se poursuivent avec la réalisation de 149 grands barrages d'une capacité de stockage dépassant les 19 Milliards de m³, et 8 autres en cours de construction. En 2000, ce nombre n'a été que de 98 grands barrages.

Dans la même optique de renforcement de l'offre hydrique, le recours à des sources non conventionnelles a été renforcé par le lancement de la construction de plusieurs stations de dessalement, avec pour objectif de doter le pays d'une vingtaine de stations à horizon 2050²³¹, d'une capacité totale d'un Milliard de m³ d'eau par an.

La région d'Agadir, pôle agricole clé, est désormais dotée d'une station de dessalement d'une capacité à long terme de 400 000 m³ d'eau par jour, destinée à alimenter les populations en eau potable et à irriguer un périmètre de 15.000 ha dans la région de Chtouka Aït Baha.

Par ailleurs, un projet d'extension de l'irrigation sur 5.000 hectares dans la région de Dakhla à partir du dessalement de l'eau de mer est en cours de mise en œuvre en partenariat public- privé (PPP) avec l'utilisation de l'énergie éolienne.

Concernant les réalisations en matière d'économie d'eau, les objectifs fixés dans le cadre du programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI) sont dépassés à date. En effet, les superficies équipées en techniques d'irrigation économes en eau ont marqué une croissance continue depuis 2008 où elles se situaient à 150.000 ha, contre 560.000+ ha aujourd'hui, soit ~37% de l'ensemble des surfaces irriguées²³².

L'impact du PNEEI sur les ressources hydriques est significatif au regard des économies d'eau réalisées, soit ~2 milliards de m³ par an, ce qui a réduit la vulnérabilité de l'agriculture irriguée aux changements climatiques.

229 Soit au-dessous du seuil de stress hydrique (1000 m³/an/habitant), Ministère de l'Équipement et de l'Eau

230 Soit un niveau proche de la pénurie d'eau fixé au niveau mondial (500 m³/an/habitant), Ministère de l'Équipement et de l'Eau

231 Contre 9 opérationnelles, permettant de produire 147 Millions de m³ d'eau par an

232 MAPMDREF

Par ailleurs, à l'égard de la sécurisation de l'accès à la ressource hydrique, les efforts entrepris depuis le début des années 2000 ont permis des réalisations majeures en matière de généralisation de l'accès à l'eau potable. En effet, grâce au programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) entamé en 1995, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a augmenté significativement en passant de 14% en 1994 à 43% en 2000, avant d'atteindre 97% en 2018²³³. *À souligner que 40% de la population rurale bénéficie d'un branchement individuel au réseau de distribution.*

En parallèle, d'importants résultats ont été enregistrés en matière de préservation de l'eau et de renforcement de l'offre hydrique.

En matière de réalisation du programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNALEEU), le taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain a atteint 76% en 2018 contre 70% en 2005. Par ailleurs, le volume des eaux usées traitées est de l'ordre de 400 Millions de m³ par an (à fin 2020), soit 56%²³⁴ du volume global²³⁵ contre 8% en 2005. La période 2007-2018 a connu la création de 140 stations d'épuration contre 21 stations en 2005. Toutefois, le taux de réutilisation actuel des eaux usées épurées reste insuffisant et s'évalue à 20%, soit 80+ Millions m³ par an (contre un objectif de 340 Millions m³ à horizon 2050).

Les efforts consentis en matière d'optimisation de la gestion des ressources en eau ont permis de relativement garantir la sécurité hydrique du Maroc, néanmoins, des défis d'envergure restent encore à lever pour assurer la durabilité de cette gestion.

Ces défis portent notamment sur l'adaptation aux effets des dérèglements climatiques sur les disponibilités hydriques et leur régularité, sur les insuffisances en termes d'efficacité de l'utilisation de l'eau, sur les axes d'amélioration de la gouvernance du secteur, ainsi que sur le niveau de convergence des politiques publiques en lien avec le secteur de l'eau.

233 ONEE

234 Rapport National Volontaire, 2021, HCP

235 Évalué actuellement à 727+ Millions m³ et pouvant atteindre ~900 Millions à horizon 2030, Département de l'eau & IRES, 2019

Tableau 36. Chiffres clés du secteur de l'eau et objectifs fixés à moyen et long termes

Indicateur	Évolution				Objectifs		
	1995	2000	2015	2020	2027	2030	2050
Accès à l'eau potable à l'échelle nationale (%)	-	-	91,4%	98%	-	100%	-
Accès à l'eau potable en milieu rural (%)	-	43%	-	97,8%	-	100%	-
Apports en eaux superficielles (Mds m ³)	33	14	~13	17,9	-	-	-
Nombre de barrages	89	98	140	149	157	170	-
Capacité cumulée des barrages (Mds m ³)	~11	15,7	17,8	19,1	27	30	-
# de stations de dessalement	-	-	-	9	13	-	33
Capacité totale de dessalement (Mds m ³)	-	-	-	0,147	-	-	1
# de stations d'épuration	-	(2005) 21	98	158	-	-	-
Volume des eaux usées réutilisées (Millions m ³)	-	-	-	80	-	340	-

Gouvernance et cartographie des principales parties prenantes du secteur de l'eau au Maroc

Le secteur de l'eau repose sur une structure institutionnelle participative, incluant une multitude de parties prenantes de différents horizons partageant les mêmes enjeux vis-à-vis de la question de l'eau. La gouvernance du secteur a connu différentes évolutions notables au cours des 2 dernières décennies, dont notamment :

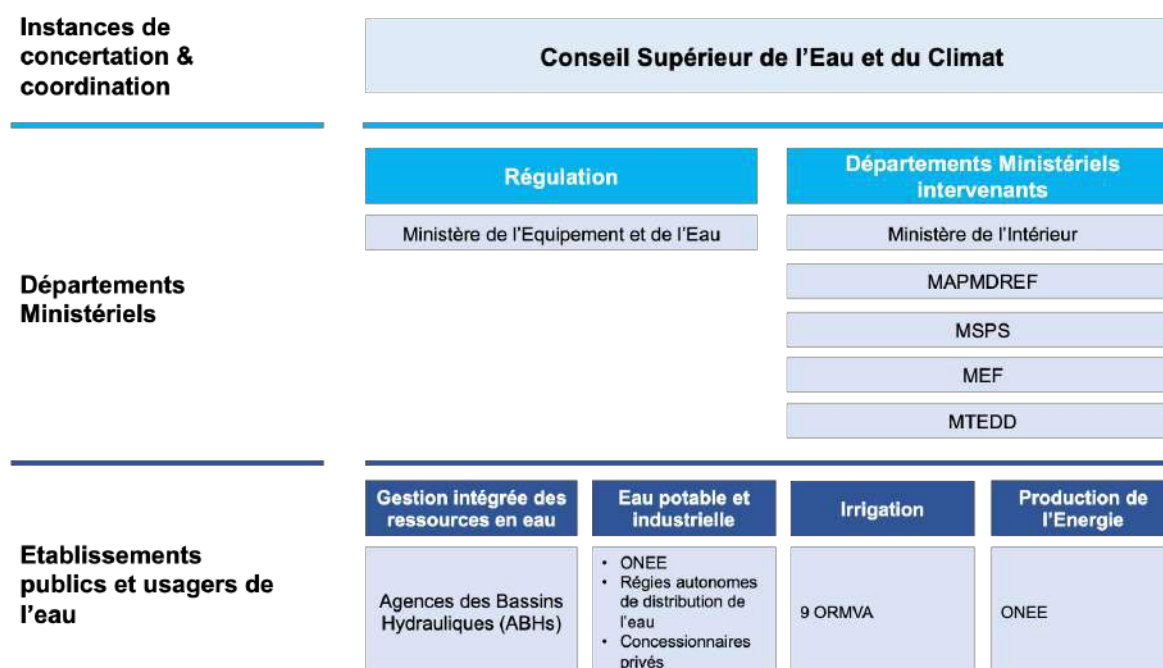
- L'institutionnalisation de la gestion intégrée, décentralisée et concertée des ressources en eau, avec la création de 10 agences de bassins hydrauliques (ABH).
- La mise en place du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat (CSEC)²³⁶, prévu par la loi sur l'eau 10-95 (article 13), chargé de formuler les orientations générales de la politique nationale en matière de l'eau et du climat. Le CSEC examine également et formule son avis sur la stratégie nationale d'amélioration de la connaissance du climat et la maîtrise de ses impacts sur le développement des ressources en eau, le plan national de l'eau et les plans de développement intégré des ressources en eau des bassins hydrauliques et en particulier la répartition de l'eau entre les différents secteurs usagers et les différentes régions du pays ou d'un même bassin, ainsi que les dispositions de valorisation, de protection et de conservation des ressources en eau.
- La mise en place d'une Commission Interministérielle de l'Eau (CIE, instaurée par une circulaire du Premier Ministre), qui a pour mission d'examiner et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer un développement cohérent et concerté, de veiller et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du CSEC. Elle est constituée par les représentants de tous les départements ministériels concernés par les questions de l'eau.

²³⁶ Présidé par le chef du gouvernement et son secrétariat est assuré par le Ministre chargé de l'eau.

Par ailleurs, plusieurs institutions, conseils et commissions interviennent dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau du Maroc, dont notamment :

- **Des Départements Ministériels :** Ministère Chargé de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural, et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Ministère de l'Économie et des Finances et l'Agence des Eaux et des Forêts.
- **Des organismes de concertation du secteur de l'eau :** Conseil National de l'Environnement (CNE), Conseils Régionaux de l'Environnement (CRE), Commissions Préfectorales et Provinciales de l'Eau (CPPE) ;
- **Les collectivités territoriales :** régions, assemblées préfectorales, et provinciales et conseils communaux ;
- **Des établissements publics et privés :**
 - ▶ Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
 - ▶ Offices de Mise en Valeur Agricole (ORMVA, 9 au total) ;
 - ▶ Régies Autonomes de Distribution de l'Eau et de l'Électricité ;
 - ▶ Concessionnaires privés (REDAL, LYDEC, AMENDIS).
- **Associations des Usagers de l'Eau (AUE) :** plusieurs associations créées sur l'ensemble du territoire agricole national, ayant pour rôle de participer aux tâches de gestion de la ressource hydrique et de rationalisation de sa consommation, notamment en matière d'irrigation agricole.

Figure 66. Structure de gouvernance du secteur de l'eau au Maroc²³⁷



237 Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

Tableau 37. Attributions des principales parties prenantes du secteur de l'eau

Domaines d'intervention	Parties prenantes ²³⁸										
	ABH	MEE	ONEE	MAPMDREF	MI	MEF	MTEDD	ORMVA	AUE	CT	ANEF
<i>Inventaire des ressources en eau</i>	✓	✓									
<i>Mobilisation</i>	✓	✓		✓						✓	
<i>Planification</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
<i>Transport</i>			✓	✓				✓	✓	✓	
<i>Distribution</i>			✓						✓	✓	
<i>Irrigation</i>		✓		✓				✓	✓	✓	
<i>Hydro-électricité</i>	✓	✓	✓								
<i>Surveillance de la qualité</i>	✓	✓	✓	✓	✓		✓ & MSPS	✓		✓	
<i>Police de l'eau</i>	✓			✓	✓		✓				✓
<i>Sensibilisation</i>	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
<i>Financement</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
<i>Maintenance des ouvrages publics</i>		✓		✓			✓				
<i>Protection du domaine public hydraulique</i>	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			✓

238 MI : Ministère de l'Intérieur, MEE : Ministère de l'Équipement et de l'Eau, AUE : Associations des Usagers de l'Eau, ANEF : Agence Nationale des Eaux et Forêts, CT : Collectivités Territoriales, MSPS : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

B. Cadre stratégique pour le développement du secteur de l'eau au Maroc et principaux éléments non-alignés sur la transition vers une économie verte

Principales stratégies sectorielles

Stratégie Nationale de l'Eau

En vue de consolider les acquis et relever les défis liés à la question de l'eau, la Stratégie Nationale de l'Eau à horizon 2050 est venue donner une nouvelle impulsion visant le renforcement de la politique de l'eau. L'élaboration de cette stratégie s'est basée 3 principaux leviers à savoir :

- Des objectifs beaucoup plus ambitieux pour satisfaire de façon pérenne les besoins en eau, et se protéger durablement face aux effets du réchauffement climatique
- Un changement radical des comportements (d'utilisation et de gestion de la ressource) à travers une gestion coordonnée de la demande et de la ressource portant sur :
 - ▶ La pérennisation des mesures de protection et de reconstitution des stocks d'eau souterraine et des zones lacustres
 - ▶ La rationalisation de la demande en eau
 - ▶ La généralisation de l'épuration des eaux usées et de leur réutilisation
 - ▶ Un portefeuille varié et innovant de solutions de mobilisation de la ressource, combinant toutes les solutions locales pertinentes avec une meilleure interconnexion entre les régions
 - ▶ Des mesures volontaristes de protection (de l'environnement, et de lutte contre les inondations).
- Une véritable gestion à long terme de l'eau :
 - ▶ Une visibilité nationale, régulièrement actualisée et améliorée
 - ▶ Des besoins et disponibilités sur le long terme
 - ▶ Un engagement politique et un effort de la part de toutes les parties prenantes, soutenus par un cadre réglementaire et de gouvernance adapté
 - ▶ Un financement public et privé plus ambitieux.

Axes stratégiques de la Stratégie Nationale de l'Eau

Axe stratégique 1 : Gestion de la demande en eau et la valorisation de l'eau

Dans le domaine agricole : le potentiel d'Économie d'Eau en Irrigation est évalué à 2,4 milliards de m³ /an moyennent :

- La reconversion à l'irrigation localisée : potentiel de 2 milliards m³ /an avec un rythme de conversion de 40 000 ha/an ;
- L'amélioration des rendements des réseaux d'adductions vers les périmètres irrigués : potentiel de 400 millions de m³ /an ;
- L'adoption d'une tarification basée sur un comptage volumétrique ;
- La sensibilisation et l'encadrement des agriculteurs pour les techniques d'économies d'eau.

Dans le domaine d'eau potable, industrielle et touristique : un potentiel d'économie d'eau de 120 Mm³ /an est évalué à travers les actions suivantes :

- Amélioration du rendement des réseaux : 80% comme moyenne nationale ;
- Incitation au recours aux technologies appropriées d'économies d'eau : conduites, équipement de sanitaire, ... ;
- Révision du système tarifaire : une tarification qui incite à une utilisation plus rationnelle de l'eau potable et un meilleur recouvrement des coûts ;
- Amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau en industrie et les unités touristiques et incitation au recyclage de l'eau ;
- Prise en compte des meilleures pratiques d'économie d'eau dans les normes de construction.

Axe stratégique 2 : Gestion et développement de l'offre

Les grands efforts de mobilisation des ressources en eau seront poursuivis par la mobilisation de nouvelles ressources en eau à grande échelle à travers les actions suivantes :

- Poursuite de la réalisation des grands barrages ;
- Transfert Nord-Sud entre les bassins excédentaires (du Nord et du Sebou) et déficitaires (Oum Er Rbia et Tensift) ;
- Poursuite du programme de réalisation des petits et moyens barrages ;
- Renforcement de l'entretien des infrastructures hydrauliques existantes et l'interconnexion des systèmes hydrauliques ;
- Généralisation de l'accès à l'eau potable dans le milieu rural ;
- Développement de la mobilisation des ressources non conventionnelles : dessalement d'eau de mer, déminéralisation des eaux saumâtres, collecte des eaux pluviales, réutilisation des eaux usées épurées (300 M m³/an) pour l'arrosage des golfs et des espaces verts.

Axe stratégique 3 : Préservation et la protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles

➔ Protection de la qualité des ressources en eau et lutte contre la pollution :

- Accélération du rythme de mise en œuvre du programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées.
- Programme National d'Assainissement Rural.
- Programme National de Prévention et de lutte contre la Pollution Industrielle.
- Plan national de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Lutte contre les effets dévastateurs des inondations (de plus en plus fréquentes), à travers notamment le Plan National de Protection Contre les Inondations (PNPCI)

➔ Sauvegarde et reconstitution des nappes :

- Renforcement du système de contrôle et de sanction.
- Limitation des pompages dans les nappes
- Renforcement de la responsabilité des Agences des Bassins Hydrauliques (ABH) dans la gestion des nappes et généralisation des contrats des nappes.
- Recours systématique aux ressources en eau de substitution conventionnelles et non conventionnelles pour soulager la pression sur les eaux souterraines.
- Renforcement de la recharge artificielle des nappes.
- Réinjection des eaux usées après traitement dans les nappes côtières utilisées pour l'irrigation.
- Substitution des volumes prélevés dans les nappes par l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) et les régions par les eaux de surface.

➔ Sauvegarde des bassins versants, oasis, et zones humides :

La sauvegarde de ces zones vulnérables et d'intérêt écologique inestimable se fera à partir des programmes suivants :

- Protection des bassins versants à l'amont des barrages contre l'érosion
- Programme de sauvegarde des sources
- Programme de protection des zones humides et lacs naturels
- Préservation des oasis et lutte contre la désertification
- Protection du littoral
- Limitation et contrôle des pompages dans les nappes affectant directement les lacs naturels
- Amélioration de l'alimentation des lacs par déviation des cours d'eau et aménagement des seuils et petits barrages en amont.

À noter qu'un Plan National de l'Eau, basé sur les orientations de la Stratégie nationale adoptée, ainsi que sur les dernières évolutions du secteur, est en cours de finalisation.

Programme National pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation 2020-2027²³⁹

Le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027 a été élaboré en 2020, sur les Hautes Orientations Royales. Il s'appuie sur une convention cadre de sa mise en œuvre, fixant les actions à engager par les différentes parties prenantes, les financements nécessaires ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation. Le PNAEPI 2020-2027 vise à accélérer les investissements dans le secteur de l'eau pour renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation, et renforcer la résilience du Maroc face aux aléas et dérèglements climatiques.

²³⁹ Ministère de l'Équipement et de l'Eau

Le programme s'étale sur la période 2020-2027 avec un coût de 115.4 Mds DH. Il repose sur les 5 axes suivants :

➔ **Le développement de l'offre en eau à travers :**

- La poursuite de la construction des grands barrages avec l'achèvement des travaux de construction des barrages en cours et le lancement des travaux de 20 nouveaux barrages. La capacité de stockage atteindra 27,3 Milliards de m³
- La mise en place de 3 nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer
- La construction des petits barrages pour le développement local avec une enveloppe budgétaire annuelle de 600 Millions DH
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à travers le renforcement et la réalisation des équipements et des adductions nécessaires à partir des ouvrages de mobilisation de l'eau
- La prospection et le dégagement des ressources en eau souterraine pour le renforcement de l'approvisionnement en eau potable, l'abreuvement du cheptel et l'irrigation.

➔ **La gestion de la demande et la valorisation de l'eau portant essentiellement sur :**

- La poursuite des efforts des opérateurs de distribution de l'eau potable pour l'amélioration des rendements des réseaux de distribution des villes et centres urbains
- La poursuite de la modernisation des réseaux d'irrigation et de la reconversion collective à l'irrigation localisée
- La réalisation de l'aménagement hydro-agricole des périmètres irrigués (plaine du Gharb et Saïss)

➔ **Le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural moyennant :**

- La poursuite de la mise en œuvre des programmes déjà engagés pour 160 centres et 10818 douars
- La mise en place de programmes complémentaires pour 659 centres et 7876 douars

➔ **La réutilisation des eaux usées épurées :**

Notamment pour les 21 projets d'arrosage de Golf répartis dans 45 provinces et couvrant les 12 régions du pays.

➔ **La communication et la sensibilisation :**

à travers l'adoption d'un plan de communication institutionnelle et le développement d'une campagne de communication pour le changement de comportement visant le grand public.

Par ailleurs, le pilotage et le suivi du présent programme national seront assurés par :

- Un comité de pilotage sous la présidence du Chef du Gouvernement ;
- Un comité technique : présidé par le Ministre de l'Équipement et de l'Eau. Ce comité technique peut créer des comités thématiques ou des groupes de travail pour l'examen d'une problématique ou d'un dossier technique spécifique ;
- Des comités régionaux présidés par les Wali, dont le secrétariat est assuré par les agences de bassins hydrauliques.

Le PNAEI 2020-2027 constitue la première phase du projet du Plan National de l'Eau (PNE) 20-50 qui a été présenté à la commission interministérielle de l'eau le 25 Décembre 2019. Ce projet du PNE fixe les actions à engager par les différentes parties prenantes pour les trente années à venir afin d'assurer la sécurité hydrique du pays.

Gestion de la demande et valorisation de l'eau

L'arsenal stratégique défini porte sur la maîtrise de la demande en eau et sur la valorisation de la ressource,

- La maîtrise de la demande en eau et sa valorisation par l'amélioration des rendements des réseaux de distribution et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau potable
- Adoption des meilleures pratiques d'utilisation de l'eau et principalement le renforcement de la réutilisation des eaux usées traitées dans les secteurs industriels et touristique
- Valorisation des eaux d'irrigation par la poursuite du programme de reconversion des systèmes d'irrigation en gravitaire à ceux en goutte à goutte
- Renforcement de la production de l'énergie hydroélectrique par l'équipement des nouveaux barrages et poursuite du programme des énergies renouvelables pour atteindre 52% du mix énergétique à l'horizon 2030.

Programme National d'Assainissement

Dans le cadre de la diversification des ressources en eau à travers l'exploration de solutions innovantes, le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) a été lancé en 2005 conjointement par le Département en charge de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur. Les objectifs du PNA pour l'horizon 2020 et 2030 sont les suivants :

- Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 80% en 2020 et 100% en 2030
- Atteindre un volume des eaux usées traitées de 60% en 2020 et 100% en 2030
- Traiter jusqu'au niveau tertiaire les eaux usées et les réutiliser à 50% en 2020.

Depuis la mise en œuvre du PNA, plusieurs projets ont été achevés ou en cours d'achèvement. La situation actuelle se présente comme suit :

- Augmentation du taux de raccordement au réseau des eaux usées en milieu urbain à 82%²⁴⁰
- Augmentation du taux d'épuration des eaux usées à 56% du volume global (contre 7% en 2006), dont 20%+ du volume global traité au niveau tertiaire ;
- Réalisation de 158 STEP (contre 21 en 2005)
- Un projet de valorisation énergétique du biogaz (traitement anaérobie) des STEP à raison de 40% à l'horizon 2030.

240 RNV 2021, HCP

Dessalement de l'eau de mer et approvisionnement des zones côtières

Le Maroc continue à déployer des efforts importants en matière de développement de ressources non-conventionnelles, et s'inscrit notamment dans un processus de mobilisation à grande échelle de la ressource en eau à travers le dessalement de l'eau de mer.

Cette démarche vient en réponse au stress hydrique connu par le pays au cours des dernières années et s'inscrit dans le cadre de la sécurisation des besoins de la population vivant sur le littoral.

Outre la station de dessalement d'Agadir (l'une des plus grandes au niveau méditerranéen et africain), 4 autres projets sont en cours de déploiement, à Casablanca, Safi, Dakhla et l'Oriental, avec pour objectif de disposer d'une trentaine de stations opérationnelles à horizon 2050, d'une capacité de production d'un milliard m³ par an.

Les projets relatifs au dessalement de l'eau de mer s'appuient sur des Partenariats Public Privé (PPP), et capitalisent sur les capacités en énergies renouvelables développées par le Maroc²⁴¹ (station de Dakhla utilisant l'énergie éolienne, etc.). Ils visent également à renforcer la résilience de l'agriculture marocaine, en la dotant de nouvelles sources d'eau, tout en préservant les nappes des zones agricoles.

Mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau²⁴²

- Améliorer, diffuser et transférer la connaissance des effets du CC sur tous les écosystèmes aquatiques, les milieux humides et les biocénoses associées et sur la qualité des eaux.
- Prendre en compte la disponibilité et la qualité de l'eau et des milieux dans les portails de services et autres outils sectoriels développés pour l'adaptation au CC.
- Mettre à disposition des décideurs, via des plateformes, les connaissances, outils ou cadres conceptuels utiles pour comprendre les effets du CC dans le domaine de l'eau, leurs divers degrés d'incertitudes, pour définir des stratégies d'adaptation appliquées au contexte local.
- Développer les méthodes pour intégrer le CC dans les évaluations coûts/bénéfices, et pour évaluer les co-bénéfices et risques de mal adaptation des solutions d'adaptation proposées aux différentes échelles territoriales.
- Renforcer l'intégration de la question de la disponibilité en eau, présente et future, dans toutes les politiques publiques et schémas sectoriels des activités économiques.
- Renforcer les capacités des acteurs à s'adapter collectivement.
- Renforcer la préservation et la restauration des milieux humides et aquatiques et le réseau qu'ils constituent, pour maintenir ou améliorer leurs fonctionnalités (épuration, régulation et atténuation des flux d'eau, limitation du réchauffement, support d'une biodiversité et d'activités humaines), le cas échéant adapter et renforcer les outils et les moyens existants de préservation et de restauration.
- Construire des stratégies d'adaptation fondées sur un diagnostic fin des conséquences du CC et différencié selon les milieux et territoires concernés.
- Privilégier les solutions multifonctionnelles et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature.

²⁴¹ L'énergie représentant une composante importante du coût de dessalement, ce qui renforce la compétitivité du Royaume en matière d'approvisionnement en eau

²⁴² PSNA

- Promouvoir une bonne gouvernance de l'eau au niveau des zones oasiennes en vue d'une meilleure cohérence des politiques de gestion ;
- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des systèmes d'eau superficielle et souterraine à partir de la modélisation des pluies et des processus hydrologiques à petite échelle en vue de mieux appréhender les questions liées à la lutte contre les crues, inondations et sécheresses (modélisation et caractérisation des eaux souterraines et des eaux superficielles) ;
- Revitaliser le réseau hydrographique existant par la réalisation de petits ouvrages à coût de réalisation raisonnable et dont la gestion peut être assurée par les populations elles-mêmes tels que les retenues collinaires, les bassins de rétention et les aires de recharge des nappes phréatiques ;
- Protéger les réserves d'eau disponibles à travers notamment le contrôle strict de l'utilisation des produits chimiques (engrais et pesticides), le maintien de l'équilibre entre taux d'exploitation et taux de renouvellement des nappes, le traitement de l'eau dès qu'un indice de pollution est détecté, et la protection des barrages contre l'envasement ; Généraliser les systèmes d'assainissement autonomes collectifs en milieu oasien ;
- Développer de nouvelles ressources (favoriser la réutilisation des eaux usées dans les industries et l'agriculture, procéder à la collecte des eaux pluviales et faire recours à la déminéralisation des eaux saumâtres) ;
- Instituer des programmes de conservation de l'eau pour inciter les populations à économiser la ressource (renforcer le programme de réduction des pertes dans le réseau de distribution d'eau, encourager l'irrigation localisée, poursuivre l'adoption de techniques plus efficaces de pilotage de l'irrigation) ;
- Intégrer les enjeux du CC dans la planification et la gestion de l'eau, en particulier intégrer les impacts attendus du CC et les mesures d'adaptation nécessaires dans les outils d'intervention des agences de bassin et les outils de planification de la gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques ;
- Améliorer le suivi des situations de déséquilibre structurel, de rareté de la ressource et de sécheresse dans un contexte de CC ;
- Mettre en cohérence les lois coutumières et des lois modernes en matière de gestion des ressources en eau dans les oasis ;
- Généraliser les contrats de nappe au niveau des zones oasiennes.

Principaux mécanismes de renforcement de la résilience du secteur de l'eau Maroc

Poursuite des réformes réglementaires du secteur de l'eau et renforcement du cadre juridique sur les changements climatiques

Poursuite de l'élaboration et de l'approbation des décrets et arrêtés relatifs à la loi 36-15 sur l'eau.

Gestion de la demande en eau, développement de l'offre, et valorisation de l'eau

- Poursuite et intensification des projets de modernisation des réseaux d'irrigation pour améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole.
- Appui à la recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 180 millions de m³/an
- Développement de projets de réutilisation des eaux usées pour atteindre un volume mobilisé de 340 millions de m³ à horizon 2050.
- Accélération de la construction des barrages pour atteindre une capacité de stockage de 32.5 milliards de m³ à l'horizon 2050.
- Soutien aux projets de dessalement des eaux de mer pour atteindre une capacité maximale de 1 Milliard de m³/an, en fonction de l'intensité du changement climatique sur les ressources en eau et l'augmentation de la demande en eau dans les années à venir.

Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable pour atteindre une moyenne nationale de 80% à horizon 2030 et 85% à partir de 2040.

- Soutien aux efforts de collecte des eaux pluviales à hauteur de 300 Millions de m³/an à l'horizon 2050.
- Valorisation du potentiel hydro-électrique comme une source d'énergie propre.

Développement d'une meilleure résilience hydrique des zones rurales face aux aléas climatiques :

- Meilleur accès à l'eau potable notamment pour les populations en situation de pénurie d'eau et mise à niveau les systèmes en dysfonctionnement ;
- Amélioration de la disponibilité de l'eau et généralisation de son accessibilité et de sa sécurisation ;
- Promotion des pratiques de l'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE) : collecte des eaux pluviales, citernes souterraines, digue de rétention, amélioration de l'infiltration des eaux...
- Promotion d'un modèle d'assainissement écologique adapté au monde rural, avec des techniques appropriées pour des ménages individuels, des petites fermes, des établissements publics (écoles, mosquées...) et des solutions collectives pour des petits centres.

Renforcement de la sensibilisation des usagers de l'eau

Poursuite de la campagne nationale de sensibilisation à grande échelle sur l'urgence de préservation et d'économie d'eau ainsi que sur les techniques de préservation de la ressource.

Rationalisation de la consommation nationale d'eau

Accélération du chantier d'efficacité hydrique dans l'agriculture, adoption de mesures de réduction du gaspillage (fermeture des lavages automobiles), etc.

Principaux éléments non-alignés sur une transition vers une économie verte et inclusive

De nombreuses actions stratégiques se poursuivent au Maroc pour s'adapter aux effets accrus des changements climatiques, en visant le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande hydriques, avec des ressources renouvelables de plus en plus rares, et des besoins en croissance soutenus.

Cependant, plusieurs défis structurels persistent et peuvent contrarier les efforts importants engagés dans le cadre de cette adaptation. Ces défis portent, en particulier, sur la faiblesse de l'efficacité d'utilisation d'eau au regard des pertes d'eau enregistrées dans les systèmes d'irrigation (de l'ordre de 40%) et dans les réseaux de distribution d'eau en milieu urbain, ainsi que la surexploitation des nappes phréatiques.

Cette surexploitation, conjuguée aux effets de la sécheresse, induit une baisse des niveaux d'eau de la quasi-totalité des nappes du pays, et perturbe l'équilibre socio-économique et le développement de certaines zones.

Un autre défi réside dans la gouvernance intersectorielle de la gestion de la ressource en eau. À cet effet, la réforme du cadre législatif pour la gestion de la pénurie d'eau se poursuit dans le cadre de la loi 36/15, avec pour objectif d'instaurer un cadre réglementaire adéquat pour cette gestion, des incohérences subsistent entre les objectifs des différentes stratégies en relation avec la gestion de l'eau.

Par ailleurs, la mise en convergence des politiques affectant la gestion des ressources hydrique reste à renforcer. Ainsi, l'incohérence entre les objectifs d'économie d'eau (soutien à l'installation du goutte-à-goutte) et de subvention du butane (utilisé pour le pompage de l'eau, au lieu d'un pompage solaire plus efficace) a eu des conséquences néfastes sur la ressource. À cet égard, le souci de maîtrise du coût de l'énergie pour les agriculteurs devrait être pris en compte à travers la subvention de l'usage de l'énergie solaire pour le pompage des eaux d'irrigation tout en veillant à la lutte contre les effets négatifs de cette subvention en termes d'augmentation outre-mesure des volumes pompés.

Par ailleurs, d'autres enjeux persistent²⁴³ en termes de schéma institutionnel du secteur, notamment :

- L'irrégularité d'intervention de l'organe de régulation du secteur de l'eau (la Commission Interministérielle sur l'Eau a connu des discontinuités de ses opérations au cours des dernières années)
- Le besoin de clarification des attributions et du fonctionnement du CSEC (organe constitutionnel), pour davantage de concertation et d'arbitrages stratégiques
- La multiplicité des intervenants et opérateurs et chevauchement de leurs attributions (multiplicité d'intervenants devenue une contrainte pour la bonne gouvernance du secteur de l'eau aussi bien au niveau national, régional que local)
- L'insuffisance de coordination entre les départements concernés par l'eau
- L'insuffisance d'autonomie et d'indépendance des ABHs vis-à-vis du département de l'eau.

243 Sur la base du dernier diagnostic du CESE

Cartographie des initiatives existantes en matière de durabilité

Le secteur de l'eau connaît une forte mobilisation institutionnelle et bénéficie de divers programmes visant le renforcement de sa résilience et sa pérennité. Les initiatives liées à l'économie d'eau en agriculture, au développement de solutions innovantes telles que le dessalement, l'épuration des eaux usées, ainsi que l'intégration des énergies renouvelables constituent autant de facteurs de transition verte du secteur.

Tableau 38. Cartographie des principales initiatives d'économie verte dans le secteur de l'eau

Initiatives	Consistance
Programmes relevant du MAPMDREF ²⁴⁴	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI) ▶ Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) ▶ Programme de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) ▶ Programme de promotion du PPP au service de l'eau
Programme National pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement de l'offre en eau ▶ Gestion de la demande et valorisation des ressources ▶ Renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural
Subventions du Fonds de Développement Agricole pour la protection des ressources dans l'agriculture (aménagement hydro-agricoles et collecte des eaux pluviales)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Subvention de 80% pour les investissements individuels relatifs à l'irrigation localisée, et de 100% pour les projets collectifs (petits agriculteurs / agrégation) ▶ Subvention de 50% pour les investissements relatifs à la collecte des eaux pluviales
Programme Green Invest, géré par Tamwilcom, avec comme partenaires les principales banques de la place	Cofinancement à taux avantageux avec des prêts bancaires via les banques partenaires pour les projets de dépollution de l'eau
CAP Bleu (AFD / BEI & Bank of Africa) ²⁴⁵	Financement à taux bonifié et assistance technique gratuite pour les projets visant la protection des ressources en eau, la dépollution industrielle, le recyclage et la réutilisation de l'eau portés par des entreprises marocaines de toute taille. Les secteurs concernés sont l'industrie, l'agriculture, l'hôtellerie et les opérateurs du secteur de l'eau.
GREEN ECONOMY FINANCING FACILITY – GEF (géré par la GEEF et la BEI, en partenariat avec l'UE et FVC)	Financement (crédit & subvention) et assistance technique gratuite pour les investissements visant la réalisation d'économie d'eau et sa production durable.
Green Value Chain (géré par l'institution GVC et la BEI, en partenariat avec l'UE, le FVC, le Gouvernement Sud-Coréen et les banques de la place)	Crédits, subventions et assistance technique gratuite pour les projets relatifs à l'économie / la réutilisation de l'eau.

244 C.f partie 2.1

245 AFD : Agence Française de Développement ; BEI : Banque Européenne d'Investissement

C. Modalités de financement du secteur

Les initiatives de développement du secteur de l'eau ont été historiquement portés par le Budget de l'État. Toutefois, de nouveaux mécanismes émergent et connaissent davantage d'implication des acteurs du secteur, à l'instar du dernier programme, le PNAEI (2020-2027), d'un coût de 115,4 Mds DH, pour lequel 60% est assuré par le Budget de l'État, 39% par les opérateurs du secteur, notamment l'ONEE, et 1% en PPP²⁴⁶.

L'instrument de PPP connaît une forte adoption au niveau du secteur, notamment dans le cadre du développement des stations de dessalement (Agadir, Casablanca, Dakhla, etc.) et de solutions d'irrigation pour le secteur agricole.

Par ailleurs, des subventions publiques, à travers des fonds publics, sont mis à disposition des acteurs agricoles et industriels (irrigation, dépollution, etc.), notamment pour favoriser l'atteinte des objectifs sectoriels fixés, et peuvent atteindre jusqu'à 100% des investissements dans des conditions spécifiques (exemple de l'irrigation en agrégation).

En outre, le rôle du secteur privé, notamment bancaire est autant important. En effet, les 10 dernières années ont connu une prolifération de produits financiers supportés par des bailleurs de fonds internationaux et nationaux, et permettent d'offrir un financement avantageux et diversifié pour les initiatives à fort impact sur le secteur de l'eau (Cf. tableau 38).

Ainsi, le paysage financier du secteur est globalement mature et continue de consolider des acquis importants. Parmi les instruments privilégiés, le financement mixte (mobilisation de capitaux de différentes institutions publiques et privées sur la base d'une panoplie d'instruments, en l'occurrence les prêts, les subventions, l'assistance technique, etc.) constitue un vrai fer de lance pour pallier les difficultés du secteur et assurer la sécurisation des ressources hydriques au Maroc.

246 IRES, la question de l'eau au Maroc selon l'approche NEXUS

D. Gaps dans les scénarios d'évolution du secteur

L'accès à l'eau met en concurrence plusieurs composantes économiques, sociales et humaines, notamment l'irrigation, l'urbanisation, l'alimentation humaine, l'énergie, et le bon fonctionnement des écosystèmes naturels. Pour faire face aux défis de l'accroissement de la demande en eau (besoins d'eau potable et d'usage agricole), et de la situation du stress hydrique aggravée par les effets du dérèglement climatique, le Maroc a fait du développement des ressources non conventionnelles une orientation majeure de sa politique nationale de mobilisation des ressources en eau. Dans ce cadre, le développement du dessalement de l'eau de mer et de la réutilisation des eaux usées épurées ont été retenus comme des choix stratégiques à long terme de son Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 et du Plan national de l'eau (PNE) d'ici 2020-2050.

Le Maroc a récemment déclaré l'état d'urgence hydrique²⁴⁷, une situation qui ne peut être que partiellement compensée par les solutions actuelles, et leur présent niveau de maturité / de mise à l'échelle (dessalement de l'eau de mer ou la mobilisation de ressources alternatives). Ainsi, il est aujourd'hui primordial de renforcer les actions de sensibilisation et d'appui à l'efficacité hydrique (campagnes d'information à grande échelle, diffusion des méthodes d'économie d'eau, etc.), notamment auprès des agriculteurs, des industriels et des ménages, etc. Les actions de sensibilisation et de vulgarisation des risques du stress hydrique sont aujourd'hui cycliques et ponctuelles, alors que ces campagnes doivent être permanentes pour une forte appropriation de l'état d'urgence.

Le Royaume devra rapidement consolider ses acquis et continuer à renforcer ses actions maîtrise de la demande et de l'offre en eau (accès à l'eau potable, développement et diversification de l'offre – barrages, dessalement de l'eau de mer, réutilisation des eaux usées, etc.).

Le cadre stratégique de l'eau prévoit des mesures concrètes de renforcement des infrastructures de gestion et développement de l'offre en eau, ainsi que des objectifs fixés à horizon 2030, 2040 et 2050. Néanmoins, face aux défis actuels, l'évolution des cadres de gouvernance et réglementaire devient une nécessité pour favoriser la convergence des politiques publiques autour des mêmes attentes et résultats. La multitude des acteurs du secteur de l'eau engendre des enjeux de responsabilité et de reddition des comptes, ainsi que des difficultés croissantes en matière de coordination, de rapprochement sectoriel, de suivi et évaluation, etc.

Une gestion de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie reposant sur une approche interdépendante devrait donc être adaptée pour rechercher des solutions fondées sur une évaluation intégrée des défis et des couplages des opportunités offertes par l'ensemble des secteurs (capitalisation sur les progrès réalisés en matière d'EnR). Une approche de gouvernance des ressources naturelles basée sur l'interdépendance entre les différentes ressources, bien que complexe, ne peut plus être retardée. Une telle approche permettra de trouver des solutions plus efficaces et favoriser le développement durable et inclusif²⁴⁸.

247 Potentiel mobilisable par habitant avoisinant le seuil de pénurie (500 m³/habitant/an)

248 Stratégie bas carbone à long terme

Les ressources en eau sont indissociables du travail du sol. De nombreuses initiatives d'optimisation et d'efficacité ont été entreprises avec succès dans le cadre de l'agriculture (~40% de l'irrigation au goutte-à-goutte), avec notamment de récentes économies d'eau atteignant 2 M m³/ an. Néanmoins, les questions de l'assèchement de différents lacs ou de la prise en compte du sujet critique de la nappe phréatique marocaine, incitent à ouvrir le débat sur la définition de mesures encore plus ambitieuses et coordonnées à long terme dans la perspective de la gestion durable de l'eau.

Il est par exemple envisageable de renforcer drastiquement les programmes déjà en cours de désalinisation de l'eau de mer au long terme pour des usages alimentaires (8 stations existantes comme le Grand Agadir et des projets comme à Casablanca), afin de préserver les autres réserves pour l'agriculture. D'autres facteurs de productions essentiels, tels que les forêts (dont arganier, cèdre, etc.) largement dégradées ces dernières années, les écosystèmes oasiens, ou la biodiversité en déclin, représentent des enjeux cruciaux dans la définition de la feuille de route du secteur de l'eau à long terme²⁴⁹.

Par ailleurs, il y a une nécessité pressante d'adaptation des choix politiques globaux au contexte actuel (souveraineté alimentaire, orientations du secteur agricole, réforme de la caisse de compensation, inflation mondiale, préservation de la ressource en eau, pression sur les nappes et les sols, etc.). Les filières agricoles à destination de l'export mobilisent des eaux non valorisées à leur juste valeur, et les industriels sont également des consommateurs importants de l'eau à travers des puits (autorisés ou non autorisés).

La tarification de l'eau n'encourage pas à sa rationalisation et l'accès illimité et non contrôlé aux eaux souterraines implique une surconsommation (exemple de la « sur-irrigation »). La non-intégration des coûts de l'eau dans la structure des coûts des utilisateurs²⁵⁰ et dans les prix de vente (exportations) représente un risque structurel de pression sur la ressource hydrique.

L'utilisation des eaux souterraines sans autorisations complique le suivi et le pilotage du secteur (le prix de l'eau au Maroc ne traduit pas son vrai coût et encore moins sa valeur et l'urgence de son optimisation). Les VLR (valeur limite de rejet) spécifiques et générales sont définies pour le secteur industriel, mais demeurent insuffisamment appliquées/contrôlées.

249 Stratégie bas carbone à long terme

250 Des factures d'eau très faibles pour des industriels qui utilisent des quantités importantes d'eau de manière clandestine)

E. Gaps dans les politiques publiques et potentielles pistes d'intervention du PAGE

Le processus de concertation et de co-construction²⁵¹ suivi dans le cadre de la présente étude a permis l'identification d'une batterie d'axes d'intervention pour le PAGE :

- Appuyer les actions de sensibilisation et d'information aussi bien auprès des agriculteurs et des industriels que des citoyens (démarche de préservation de l'eau, efficacité hydrique, etc.)
- Participer à la réflexion sur l'évolution de la gouvernance et du cadre réglementaire du secteur (intégration des mesures de durabilité de l'eau dans les aménagements juridiques en cours, potentielle application de quotas sectoriels / régionaux, évolution de la tarification, etc.)
- Fournir une assistance technique et supporter les projets de renforcement de la transparence du secteur : structuration et publication des données, appui à la réalisation de cartographies des infrastructures et des ressources du secteur, etc.
- Appuyer les travaux de benchmarking au service de la préservation de la ressource hydrique (expérience internationale de PAGE et ses 5 agences) : identification des meilleures pratiques de pays partenaires de PAGE faisant face aux mêmes enjeux que le Maroc, identification des mesures d'incitation sectorielles, identification des meilleures pratiques pour la valorisation et la tarification de l'eau
- Favoriser l'accès des entrepreneurs à l'information et au conseil sur les offres d'assistance technique et de financement en faveur de la préservation ou de la valorisation de l'eau (prolifération de l'offre en produits financiers adaptés, sans que la demande suive réellement).
- Appuyer le montage de projets de recherche, d'innovation et d'efficacité hydrique, en collaboration avec les agences de PAGE et les bailleurs de fonds partenaires.
- Appuyer la diffusion et l'intégration des mesures de durabilité en Agriculture (choix stratégique des filières en tenant compte du contexte de stress hydrique, tarification de l'eau agricole, contrôle et mapping des activités de pompage, etc.)
- Appuyer à l'intégration des mesures de durabilité d'exploitation de l'eau en industrie, notamment à l'échelle locale (dépollution, mise en œuvre des STEP en zones industrielles, application et contrôle de valeurs limites de rejet globales et spécifiques, etc.)
- Favoriser la concertation et la co-construction d'approches nouvelles de contrôle et de valorisation de l'eau²⁵².

²⁵¹ Analyse approfondie des cadres stratégique, institutionnel et de gouvernance ; réunions du comité de pilotage de l'étude, réunions techniques ; atelier de concertation institutionnelle tenu le 07 juillet 2022 ; questionnaires...

²⁵² A titre d'exemple, en vue de faire face à l'utilisation non-contrôlée des eaux souterraines, les autorités peuvent se baser sur des ratios sectoriels à appliquer sur le niveau de production des entreprises pour estimer le niveau d'eau utilisée

F. Synthèse du diagnostic du secteur de l'eau

Le secteur de l'eau est aujourd'hui au cœur des préoccupations des politiques économiques et sociales au Maroc, en raison de son rôle critique dans la sécurité hydrique du pays et dans l'accompagnement de l'élan de développement consolidé. En effet, les ressources renouvelables en eau ont connu une tendance baissière depuis les 6 dernières décennies, et se confrontent à des contraintes naturelles (hétérogénéité spatiale et temporelle²⁵³, vulnérabilité aux inondations, etc.) et anthropiques (surexploitation des eaux souterraines, pollution, etc.). La disponibilité en eau par habitant/an avoisine actuellement 606 m³/hab./an (contre 2560 m³/habitant/an en 1960)²⁵⁴ et sera, sous l'effet de l'accroissement démographique, d'environ 560 m³/habitant/an en 2030²⁵⁵.

Conscient de ces défis, et grâce à la vision éclairée de Feu SM Mohammed V, et Feu SM Hassan II, consolidée ultérieurement par SM Mohammed VI, le Royaume a engagé, depuis plusieurs décennies une stratégie à grande échelle pour doter le pays d'une importante infrastructure hydraulique, améliorer l'accès à l'eau potable, satisfaire les besoins des industries et du tourisme, et accompagner le développement de l'irrigation à grande échelle.

Dans ce sens, le Maroc a lancé dès 2009 une politique nationale (PNE) visant à renforcer la gestion de la demande (y compris valorisation) et de l'offre en eau, tout en préservant et protégeant les ressources hydriques du milieu naturel et des zones fragiles.

Dans l'optique de renforcement de l'offre hydrique, les efforts de mobilisation se poursuivent avec la réalisation de 149 grands barrages d'une capacité de stockage dépassant les 19 Milliards de m³ (8 autres en cours de construction). Par ailleurs, le recours à des sources non conventionnelles a été renforcé par le lancement de la construction de plusieurs stations de dessalement, avec pour objectif de doter le pays d'une vingtaine de stations à horizon 2050²⁵⁶, d'une capacité totale d'un Milliard de m³ d'eau par an. En outre, le Maroc compte 158 stations d'épuration des eaux usées, le volume traité est de l'ordre de 400 Millions de m³ par an (à fin 2020), soit 56% du volume global (contre 8% en 2005)²⁵⁷.

En termes de maîtrise de la demande en eau et de valorisation de la ressource, diverses initiatives sont déployées pour assurer l'amélioration des rendements des réseaux de distribution et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau potable sur la base de meilleures pratiques (encadrement des agricultures, normes de construction, renforcement de la réutilisation des eaux usées traitées dans les secteurs industriel et touristique, etc.)

L'agriculture étant au centre des considérations, s'est dotée d'un programme d'économie d'eau en irrigation (PNEEI dans le cadre du PMV) et continue d'enregistrer des progrès importants en la matière. Les superficies équipées en techniques d'irrigation économes en eau ont marqué une croissance continue depuis 2008, et représentent aujourd'hui ~37% de l'ensemble des surfaces irriguées²⁵⁸. Ainsi ~2 milliards de m³ sont économisés par an, ce qui réduit la vulnérabilité de l'agriculture irriguée aux changements climatiques.

253 50% du potentiel des ressources en eau superficielles totales du pays est concentré au niveau des bassins du Nord et du Sebou

254 Soit au-dessous du seuil de stress hydrique (1000 m³/an/habitant), Ministère de l'Équipement et de l'Eau

255 Soit un niveau proche de la pénurie d'eau fixé au niveau mondial (500 m³/an/habitant), Ministère de l'Équipement et de l'Eau

256 Contre 9 opérationnelles, permettant de produire 147 Millions de m³ d'eau par an

257 Le taux de réutilisation actuel des eaux usées épurées reste insuffisant et s'évalue à 20%, soit 80+ Millions m³ par an (contre un objectif de 340 Millions m³ à horizon 2050.

258 MAPMDREF

Par ailleurs, à l'égard de la sécurisation de l'accès à la ressource hydrique, les efforts entrepris depuis le début des années 2000 ont permis des réalisations majeures en matière de généralisation de l'accès à l'eau potable (97,8% en milieu rural et 98%+ en milieu urbain). Dans la même lignée, le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027 a été déployé pour renforcer l'action autour des axes définis dans le PNE. Il s'appuie sur une convention cadre de sa mise en œuvre, fixant les actions à engager par les différentes parties prenantes, les financements nécessaires (115 Mds DH, dont 60% financée par le budget de l'Etat) ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Cependant, plusieurs défis structurels persistent et peuvent contrarier les efforts importants engagés. Ces défis portent, en particulier, sur ; (1) la faiblesse de l'efficacité d'utilisation d'eau (pertes d'eau enregistrées dans les systèmes d'irrigation et dans les réseaux de distribution d'eau en milieu urbain) ; (2) la surexploitation des nappes phréatiques ; (3) le manque de normalisation et d'incitation au recours aux technologies appropriées d'économies d'eau (conduites, équipement de sanitaire, etc.). (4) l'inadéquation de tarification de l'eau (manque d'incitation à une utilisation plus rationnelle de l'eau potable), etc. Un autre défi réside dans la complexité de la gouvernance intersectorielle de la gestion de la ressource en eau (multitudes d'acteurs, chevauchement des responsabilités, enjeux de reddition de comptes, etc.). La refonte du cadre législatif pour la gestion de la pénurie d'eau se poursuit dans le cadre de la loi 36/15, avec pour objectif d'instaurer un cadre réglementaire adéquat pour cette gestion. Néanmoins, des incohérences subsistent entre les objectifs des différentes stratégies en relation avec la gestion de l'eau.

Ainsi, il est aujourd'hui pressant d'adopter une gestion intégrée de l'eau permettant une exploitation des ressources en eau à moindre coût, plus efficace et plus rationnelle dans le but de garantir l'accès à l'eau potable pour les citoyens, de même que les eaux destinées à l'irrigation et aux autres activités économiques. Cette gestion intégrée doit être reflétée au niveau de la vision prospective des territoires, en s'appuyant sur l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation de la ressource.

De par l'urgence de l'action en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et d'une bonne gouvernance du secteur, le PAGE pourrait mobiliser son réseau, ses énergies, et ses moyens pour répondre à diverses problématiques prioritaires. La communication et la sensibilisation sont primordiales en vue d'accroître la disponibilité de données d'aide à la décision, et de renforcer la conscience quant à l'importance de la préservation des ressources en eau, en particulier auprès des premiers secteurs consommateurs (agriculture, industrie, etc.)

Le partenariat a également un rôle crucial à assurer dans l'avancement de la réflexion sur l'évolution de la gouvernance et du cadre réglementaire du secteur (intégration des mesures de durabilité de l'eau, potentielle application de quotas sectoriels / régionaux, adaptation de la tarification, etc.). Cette démarche pourrait s'appuyer sur l'expérience de PAGE avec les différents pays partenaires en vue d'identifier les meilleures pratiques en matière de valorisation de la ressource, d'incitation à la rationalisation de la consommation, et de tarification.

D'autres actions sont également d'une importance clé, il s'agit notamment de l'appui au montage de projets de recherche, d'innovation et d'efficacité hydrique, en collaboration avec les bailleurs de fonds partenaires ; de l'accompagnement des opérateurs industriels et agricoles dans l'appropriation et l'intégration des mesures de préservation de l'eau ; et du renforcement des modalités de contrôle quant à l'exploitation clandestine et inappropriée de l'eau.

2.5 GESTION DES DÉCHETS

A. ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

- CONTEXTE GÉNÉRAL
- EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR
- CADRE LÉGISLATIF
- GISEMENTS DE DÉCHETS AU MAROC
- TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS
- FILIÈRES DE DÉCHETS
- GOUVERNANCE ET CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

B. CADRE STRATÉGIQUE DU SECTEUR ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS NON-ALIGNÉS SUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE

- PROGRAMME NATIONAL DES DÉCHETS MÉNAGERS (PNDM)
- STRATÉGIE NATIONALE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS (SNRVD)
- MISE EN PLACE DE L'ÉCOSYSTÈME VERT
- LOI 28-00
- PRINCIPAUX MÉCANISMES DÉPLOYÉS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

C. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR : INSTRUMENTS FINANCIERS

D. GAPS DANS LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU SECTEUR

E. IDENTIFICATION DES GAPS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LES INTERVENTIONS DE PAGE

F. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SUR LA GESTION DES DÉCHETS

A. État des lieux, réalisations & chiffres clés

Le Maroc connaît un accroissement de sa population²⁵⁹ et un développement économique²⁶⁰ importants. Ceci entraîne une augmentation du volume des déchets produits de différentes natures.

Cette évolution engendre la multiplication de décharges sauvages autour des grandes villes en plus de décharges incontrôlées dans les terrains vagues à l'intérieur des villes.

Le Royaume considère ce secteur et ses problématiques parmi les priorités nationales. Le Maroc a lancé différents chantiers réglementaires, stratégiques et socio-économiques pour s'assurer de la meilleure gestion et valorisation des déchets pour la santé et le bien-être des citoyens, l'environnement, l'image du pays, la création d'opportunités économiques et l'optimisation du budget des collectivités locales.

Le secteur des déchets représente 5,6% des émissions totales de GES au Maroc²⁶¹

Ces émissions sont analysées sous l'angle de l'origine de la nature du déchet et du traitement associé.

Les sites non gérés d'évacuation des déchets représentent 43% des émissions totales de GES du secteur, suivis par le traitement des eaux usées qui produit 35% des émissions du secteur et complété par les sites gérés d'évacuation des déchets qui sont responsables de 22% des émissions du secteur.²⁶²

Plusieurs programmes²⁶³ sont lancés pour assurer la gestion des déchets au Maroc et la réduction de ses émissions de GES. Ces programmes sont estimés dans le cadre de la Stratégie Bas Carbone 2050 à un coût estimatif de 2 Milliards US\$. Les programmes cités permettraient de réduire le cumul des émissions évitées entre 2020 et 2030 de 35 226,5 Gg Eq CO₂, soit 2,6% du cumul de la ligne de base pour la même période. Ils permettraient également d'atténuer les émissions de l'année 2030 de 4194,4 Gg Eq CO₂, soit 2,9% des émissions de la ligne de base en 2030.

Par ailleurs, la NAMA²⁶⁴ Déchets Ménagers propose le développement du traitement mécano-biologique (TMB) des déchets ménagers accouplé à la co-incinération. Ce traitement permet de réduire les déchets à enfouir dans les décharges (20% des déchets seulement sont enfouis) mais également de produire une panoplie de produits (notamment le compost, les matières recyclées, les combustibles de substitution, etc.).

Le combustible produit connu sous le nom de combustible de substitution (RDF : Residual Derived Fuel) est destiné à être valorisé énergétiquement dans les fours à ciment.

²⁵⁹ Conjugué à l'amélioration du niveau de vie et la modification des modes de consommation des citoyens

²⁶⁰ Développement industriel, agricole, touristique, ... en plus d'une activité croissante du résidentiel

²⁶¹ Quatrième communication nationale du Maroc & Stratégie bas carbone 2050 - donnée relative à 2018

²⁶² Stratégie Bas carbone 2050

²⁶³ Programme National de gestion des Déchets Ménagers (PNDM), NAMA relative au Traitement Mécano-Biologique (TMB) accouplé à la co-incinération, Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA)

²⁶⁴ Nationally Appropriate Mitigation Actions / Mesures d'Atténuation Appropriées au Niveau National

Un cadre législatif en amélioration

La promulgation en 2006 de la loi 28.00 a permis de doter le secteur des déchets d'un cadre législatif clair. La loi avait apporté de nouvelles dispositions notamment en matière de gouvernance du secteur et de responsabilités de gestion et de traitement des différents types de déchets.

Les déchets ménagers et assimilés sont à la charge des collectivités locales alors que les déchets dangereux, inertes, spéciaux, médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers sont à la charge de leurs producteurs.

Dans l'objectif de responsabilisation des producteurs et avec une vision de changement des modes de production, la loi a instauré le principe pollueur payeur. Elle a également instauré la création de décharges contrôlées, les modalités de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque région ainsi que la mise en place d'un système de contrôle et de constatation des infractions et la mise en place d'un système graduel de sanctions financières en fonction de la gravité des infractions.

Actuellement, le Département du Développement Durable a lancé les travaux d'actualisation de la loi 28 00, dans le but de renforcer les aspects liés à la réduction des déchets à la source ; instaurer un système de collecte sélectif des déchets ; assurer la promotion des techniques de valorisation des déchets et l'intégration du principe de responsabilité élargie du producteur ; et de gestion écologique des déchets dangereux²⁶⁵

Un gisement total de 26,8MT²⁶⁶ de déchets de tous types, avec une projection de +45% à l'horizon 2030

Le gisement des déchets au Maroc est estimé à 26,8 MT, répartis entre :

- 7,4 MT de déchets ménagers et assimilés (DMA) dans le milieu urbain (5,9 MT) et le milieu rural (1,5 MT), soit 28% du gisement total
- 5,4 MT de déchets industriels (DI), soit 20% du gisement total
- 14 MT de déchets de construction et de démolition (DCD), soit plus de la moitié du gisement total

Ces volumes évolueront à un total estimé à 39 MT²⁶⁷ en 2030 et sera composé de²⁶⁸ :

- 11,8 MT²⁶⁹ de DMA dans le milieu urbain et rural passant à un poids de 30% du gisement total (28% en 2015)
- 12 MT de DI, passant à un poids de 30% du gisement total (20% en 2015)
- 15,6 MT de DCD, passant à un poids de 40% du gisement total (50% en 2015)

²⁶⁵ Stratégie bas carbone 2050

²⁶⁶ SNRVD, le volume concerne l'année 215 et n'inclut pas les déchets agricoles.

²⁶⁷ SNRVD

²⁶⁸ SNRVD

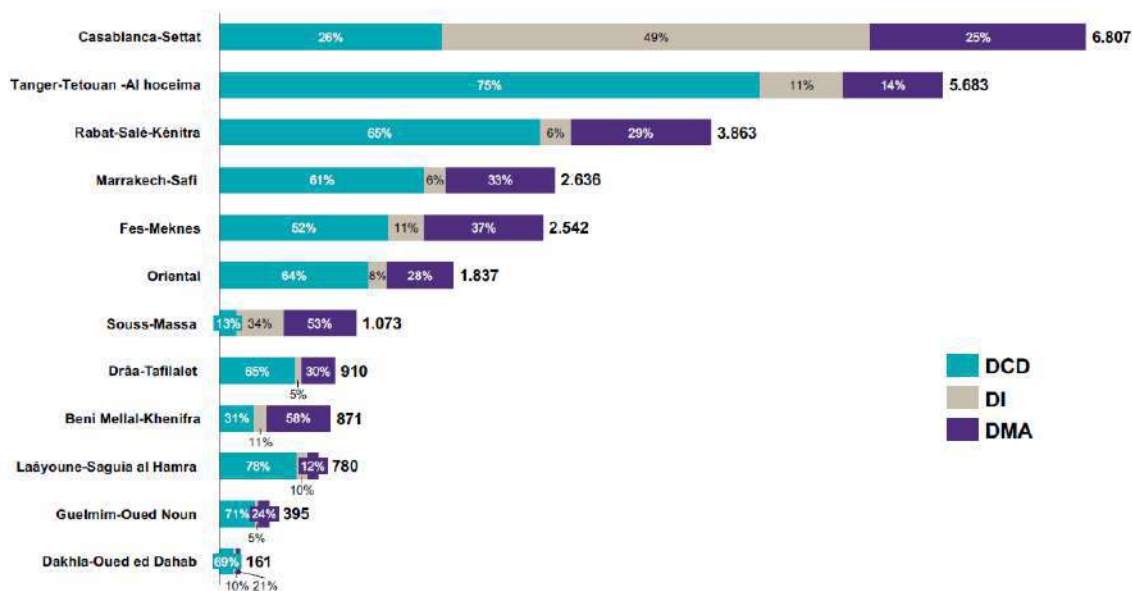
²⁶⁹ Nous considérons que le volume des DMA en milieu rural connaîtra la même évolution que les DMA en milieu urbain

Géographiquement, ce gisement est assez concentré

Deux régions²⁷⁰ concentrent la moitié des déchets produits au niveau national. Tandis que 80% du gisement national est produit au niveau de 5 régions²⁷¹.

Près des ¾ des DMA et DCD produits sont concentrés au niveau de 5 régions²⁷², tandis que la même proportion de DI est concentrée sur 2 régions²⁷³ seulement.

Figure 67. Répartition régionale du gisement des déchets²⁷⁴



270 1. Casablanca-Settat et 2. Tanger-Tétouan-Hoceima

271 1.Casablanca-Settat, 2. Tanger-Tétouan-Hoceima, 3. Rabat-Salé- Kenitra, 4. Marrakech- Safi, 5. Fès- Meknès

272 Casablanca-Settat, Rabat-Salé- Kénitra ; Fes-Meknes, Tanger- Tetouan - Hoceima- Safi, Marrakech- Safi

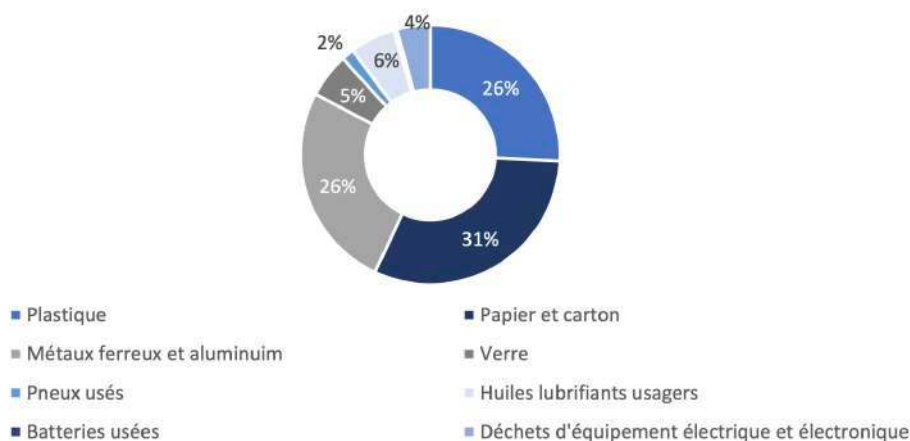
273 1. Casablanca – Settat avec 60% des DI et 2. Tanger- Tétouan – Hoceima avec 12% des DI

274 COVAD

Les déchets dangereux sont estimés à 10% du gisement total

En analysant la répartition du gisement des déchets par filière et en considérant que les déchets dangereux sont constitués de batteries usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, et huiles lubrifiantes usagées, il a été constaté que le volume des déchets dangereux est de 313 kT.

Figure 68. Répartition du gisement par types de déchets



95% des DMA sont enfouis ou disséminés dans la nature en raison de la faiblesse du tri à la source et en décharge ce qui limite la valorisation à 5% seulement

Les 5,9 MT de DMA sont à un taux d'humidité élevé²⁷⁵ et de qualité faible en raison du manque de tri à la source (au niveau des ménages) qui augmente le risque de contamination des déchets solides.

En matière de collecte, le taux actuel est de 85%²⁷⁶ avec un objectif de collecte de 90%²⁷⁷ en 2022 et 100%²⁷⁸ en 2030. La collecte est réalisée par les délégataires (majoritairement) et les chineurs. La collecte informelle par les chineurs passe par plusieurs intermédiaires avant d'arriver chez les transformateurs finaux.

Le tri est souvent réalisé de manière informel dans les décharges contrôlées. Certaines décharges disposent de centres de tri ou l'opération est réalisée manuellement. La capacité actuelle des centres de tri ne dépasse pas 9%²⁷⁹ des DMA produits et le PNDM vise à multiplier cette capacité par six pour atteindre une capacité additionnelle de 2594 kT²⁸¹.

La valorisation des DMA ne dépasse pas 5%²⁸² et se concentre essentiellement sur les filières de plastique, PET, verre, aluminium et papier carton.

²⁷⁵ Près de 70% de taux d'humidité selon le rapport relatif à l'étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : Département de l'Industrie et COVAD

²⁷⁶ Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : Département de l'Industrie et COVAD

²⁷⁷ Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » avec renvoi au PNDM - Source : MIC & COVAD

²⁷⁸ Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » avec renvoi au PNDM - Source : MIC & COVAD

²⁷⁹ Équivalent de 523kT

²⁸⁰ Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : MIC & COVAD

²⁸¹ Idem

²⁸² Idem

Le gisement de DI est valorisé à hauteur de 15% avec une proportion de déchets dangereux de 10% à 20% avec une gestion faiblement contrôlée

Les déchets industriels sont estimés à 5,4 MT²⁸³ avec une forte concentration régionale et sectorielle :

- 60%²⁸⁴ des DI sont produits dans la région de Casablanca – Settat
- 55%²⁸⁵ des DI proviennent de l'industrie agroalimentaire

La collecte est réalisée par des sociétés de collecte sur la base de contrats avec les industriels. Les déchets dangereux constituent entre 10% et 20%²⁸⁶ du gisement des DI. La gestion de ces déchets dangereux est réglementée mais peu contrôlée par les autorités²⁸⁷.

Le tri se fait dans les décharges publiques et/ou dans les centres de tri des collecteurs. Ensuite la valorisation est réalisée pour moins de 15%²⁸⁸ du gisement des DI.

À noter que le cadre légal relatif aux déchets interdit la mise en décharge des DI. Cependant, les DI continuent d'être collectés par des opérateurs non agréés faisant abstraction du décret sur les DID.

En l'absence de réglementation contraignante et de contrôle sur le terrain, les DCD ne sont souvent pas traités malgré le taux important de déchets dangereux qu'ils contiennent

Le gisement des DCD constitue une part considérable²⁸⁹ du gisement total des déchets au Maroc. Les DCD comprennent essentiellement les déchets des travaux publics avec un poids de 85%²⁹⁰. Le reste étant constitué par les déchets de construction (9%²⁹¹) et de démolition (6%²⁹²).

Le tri est opéré dans les chantiers mais présente un taux faible de moins de 5%²⁹³. 95% du gisement des DCD est donc collecté par le circuit informel et déposé, sans tri, à la décharge, à l'air libre ou dans des carrières. Les collecteurs ne sont donc soumis à aucune autorisation et ne suivent aucune norme malgré le volume important de ces déchets et leurs taux élevé de dangerosité²⁹⁴. Une minorité de chantiers²⁹⁵ suit la gestion de leurs déchets et soumet les déchets dangereux à un traitement spécifique en fonction des différentes natures.

283 SNRVD

284 Idem

285 Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : MIC & COVAD

286 Idem

287 Idem

288 SNRVD

289 Correspondant à plus de la moitié selon la SNRVD

290 Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : MIC et COVAD

291 Idem

292 Idem

293 Idem

294 L'étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » déclare que les déchets de construction et de démolition (hors travaux publics) sont constitués à hauteur de 25% de déchets dangereux (bois, métal, chiffon souillé, sanitaire, ...) qui sont non recyclable et à traiter. Source : Département de l'Industrie et COVAD

295 Il s'agit des chantiers qui suivent la HQE et ont l'obligation de faire le suivi de leur déchet

Les DCD ne sont actuellement pas valorisés au Maroc et constituent une problématique majeure au sein des villes, puisqu'ils sont souvent rejetés sur des terrains vagues ou encore laissés à proximité des chantiers.

Les différentes filières de déchets présentent des opportunités et des limites de développement variés

1. Filière des déchets métalliques

La filière des déchets métalliques est constituée principalement d'acier (800kT²⁹⁶), cuivre (30kT²⁹⁷), aluminium (20 kT²⁹⁸) et laiton (4 kT²⁹⁹). De nouveaux gisements peuvent être exploités, notamment les volumes de déchets métalliques provenant du démantèlement naval et aéronautique.

Les taux de collecte et de valorisation de ces déchets métalliques sont élevés³⁰⁰ de par leur valeur numéraire.

En matière de collecte, les acteurs sont multiples, majoritairement informels et constitués sous forme de plusieurs intermédiaires (chineurs, intermédiaires et fournisseurs moyens, grossistes et transformateurs)

En matière de valorisation, quatre aciéries³⁰¹ achètent les déchets d'acier et les valorisent. Ces aciéries n'utilisent que la moitié³⁰² de leur capacité en matière de valorisation et leurs inputs proviennent du gisement marocain d'acier en plus de l'importation.³⁰³

Par contre, seuls les déchets en acier sont valorisés au Maroc. Les autres types de déchets métalliques considérés à plus forte valeur ajoutée sont entièrement exportés en l'état³⁰⁴.

296 Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : Département de l'Industrie et COVAD

297 Idem

298 Idem

299 Idem

300 Idem – 100% des déchets collectés sont valorisés

301 Sonasid, Maghreb Steel, Univers Achier et Moroccan Iron Steel

302 Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : MIC & COVAD

303 A hauteur de 50% de leur production

304 Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - Source : MIC & COVAD

2. Filière des déchets plastiques

Les déchets plastiques sont estimés à 1000 kT³⁰⁵ par an, dont 20%³⁰⁶ seulement sont collectés. Le volume collecté peut être amélioré en développant le tri à la source et en améliorant la qualité des déchets plastiques.

80% à 85%³⁰⁷ du volume collecté (200 kT) est opéré par des acteurs informels constitués sous forme de plusieurs intermédiaires. La collecte se fait en amont (au niveau des quartiers) et en aval (dans les décharges).

Le gisement de déchets plastiques valorisés est estimé à 180kT – 200kT³⁰⁸ par an caractérisé par une forte présence d'opérateurs industriels informels (près des 2/3 de l'activité de valorisation). Les plasturgistes formels disposent d'une capacité installée de 300kT³⁰⁹ par an mais n'en exploitent que 30% en raison de la présence d'un réseau informel d'industriels profitant de fortes capacités de paiement.

Le coût de production du plastique recyclé est élevé (3000 à 5000 DH/T) et dépasse le coût de production de plastique vierge constituant un frein important en matière de commercialisation.

Le gisement des déchets plastiques reste insuffisant au regard des capacités installées. Le développement du tri à la source et la structuration de la collecte pourrait favoriser l'accès au gisement et améliorer la qualité des déchets plastiques pour ensuite avoir des impacts potentiels sur la réduction des coûts de production du plastique recyclé et donc la création d'un marché plus important.

3. Filière des déchets textiles

Les déchets textiles sont estimés à 200 kT³¹⁰ par an, provenant essentiellement des unités industrielles³¹¹ de textile. Les déchets textiles sont collectés par des collecteurs informels qui les obtiennent des industriels (gratuitement ou moyennant un prix négocié). Les déchets collectés sont ensuite valorisés selon différentes méthodes : rembourrage de matelas, régénération des fibres, valorisation énergétique, etc.

La valorisation des déchets avec régénération des fibres dans une logique d'économie circulaire est assez faible au Maroc³¹².

4. Filière des papiers et cartons

Le gisement collecté des déchets papiers et cartons est estimé à 200kT. La collecte est essentiellement informelle et est limitée à 28% seulement du potentiel de la filière (200kT de déchets collectés contre 700kT de gisement total). Les conditions de collecte du déchet impactent directement sa qualité, son prix et donc la production de papier recyclé.

305 AMRP

306 AMRP

307 Idem

308 Idem

309 Idem

310 AMITH

311 Estimation de 1600 entreprises de textiles, dont 700 informelles. Source : Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - MIC et COVAD

312 AMITH

5. Filière du verre

Les déchets en verre sont estimés à 50kT par an, dont 18kT valorisé. Le développement de la filière de déchets en verre est limité par la présence d'acteurs informels qui captent une partie importante des déchets de verre au niveau des décharges et empêchent leur acheminement vers la SEVAM (qui est le seul acteur de valorisation de ce type de déchet). Ces acteurs informels limitent les opportunités de développement de cette filière de valorisation en réutilisant les déchets en verre comme emballage de produits alimentaires par des acteurs informels sans respect des normes sanitaires en vigueur.

6. Filière des pneus usés

La génération de pneus usés s'élève à 48kT par an, dont 20kT collectés et recyclés. Le recyclage des pneus usés par voie formel est limité à 5kT seulement (25% du gisement collecté). Le recyclage formel se base essentiellement sur la technique de valorisation énergétique.

La valorisation de 15kT des pneus usés est opérée par des acteurs informels et se base sur :

- La combustion dans les fours des potiers et les briqueteries (70%)
- La revente des pneus aux garagistes ou aux charretiers (15%)
- La combustion à l'air libre pour l'extraction de fils de fer (7 à 8%)
- L'utilisation dans des terrains agricoles pour atténuer le froid (4 à 7%)
- L'utilisation dans l'artisanat (1 à 2%)

La filière ne dispose pas de cadre réglementaire spécifique.

7. Filière des batteries usagées

Le gisement des batteries usagées au Maroc est estimé à 18kT par an avec un potentiel de recyclage important³¹³. Ce gisement est collecté par des entreprises structurées ainsi que des acteurs informels.

Les transformateurs recyclent 3230 T³¹⁴ par an en récupérant le plomb, le cuivre, le plastique et en éliminant l'acide très néfaste pour l'environnement. Par ailleurs la partie collectée et transformée par le secteur informel reste importante et présente des risques environnementaux et sociaux conséquents, en raison de la nature des traitements utilisés (généralement des pratiques non conformes aux normes de traitement des déchets dangereux).

³¹³ 89% d'une batterie est recyclable

³¹⁴ Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - MIC et COVAD

8. Filière des boues de STEP

Les 106 STEP du Maroc produisent un gisement de 200kT de boues, séchées et collectées par des acteurs formels pour être déposées en décharges (seules les boues provenant des zones industrielles peuvent contenir des métaux lourds et subissent un traitement adapté. Les boues industrielles sont estimées à 135 kT).

Par ailleurs, les boues urbaines présentent une piste de valorisation importante pour l'ONEE, notamment en matière de production de fertilisants pour sols. Cette filière est très développée dans plusieurs pays dans le monde et présente une forte valeur ajoutée.

En outre, les boues de STEP génèrent des nuisances (odeur, lixiviat, ...) et connaissent une exploitation clandestine par certains petits agriculteurs marocains. Il est donc impératif de mettre en place des normes dans ce sens.

9. Filière des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)

Le gisement des DEEE est estimé à 120 kT, dont 14 kT de déchets valorisés selon différentes approches :

- Broyage des DEEE et transformation du métal par les aciéries
- Récupération du cuivre des câbles électriques
- Reconditionnement du matériel informatique
- Démantèlement et exportation des cartes
- Etc

Les différentes approches de valorisation impliquent plusieurs acteurs, d'où l'absence d'acteurs spécialisés dans le traitement des DEEE. La faible structuration des acteurs et le faible niveau technologique utilisé limite le taux de recyclage et la valeur ajoutée de la réutilisation³¹⁵. C'est d'ailleurs un marché qui connaît une affluence importante du secteur informel qui le plus souvent reconditionne ces équipements pour les écouler sur le marché local ou les exporter vers d'autres pays d'Afrique.

L'étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » signale l'opportunité de créer un marché de niche en exploitant le principe d'exemplarité de l'Etat. Il s'agit d'exploiter le gisement des DEEE de l'Etat en lançant des AO ouverts pour l'achat de ses déchets.

10. Filière des huiles lubrifiantes usagées

Les huiles lubrifiantes usagées s'élèvent à 173 kT par an, dont 62kT collectées et transformées par an. 2/3 du gisement collecté est destiné à la régénération et 1/3 est dédié à la valorisation énergétique. Ce circuit de collecte et de traitement des huiles lubrifiantes usagées est à fort impact environnemental mais il est actuellement complètement informel. Cette filière ne dispose pas de réglementation propre.

³¹⁵ La valorisation s'arrête généralement au niveau du démantèlement et à l'exportation des cartes à l'international.

Gouvernance et cartographie des principales parties prenantes du secteur des déchets au Maroc

En plus des ménages, des commerces et des industriels (principaux producteurs de déchets au Maroc), plusieurs parties prenantes interagissent dans la gestion des déchets au Maroc.

Les principaux acteurs sont :

- Les communes responsables, essentiellement de la gestion des DMA de par la Loi organique n°113-14
- Le département en charge de l'environnement et du développement durable qui veille sur la conformité des ouvrages et des modes de gestion avec les chartes et lois liées à la protection et préservation (Loi n°28-00)
- Le Ministère de l'Intérieur à travers la direction générale des collectivités territoriales (DGCT - Division de l'Environnement et de la Propreté à la Direction des Réseaux Publics Locaux)
- L'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux - AMPCC
- Le Département de l'économie et des Finances, à travers la mise en place des instruments de financement de la gestion des déchets et au recouvrement des diverses taxes y afférentes
- Commission Nationale du PNDM (CN PNDM) chargée de la coordination, la planification stratégique du PNDM ainsi que l'analyse et validation des programmes et subventions
- La COVAD, une coalition engagée pour contribuer à l'émergence des filières de recyclage et de valorisation des déchets au Maroc.
- Commission Économie Verte à la CGEM

Les acteurs du secteur privé sont notamment :

- Les sociétés de développement local chargées de la collecte et de la gestion des DMA. Le rapport d'évaluation du PNDM indique que 80% de la collecte nationale et 60% de la gestion des centres d'enfouissement et de valorisation (CEV) sont réalisées par le secteur privé.
- Les sociétés de collecte, valorisation et recyclage des déchets
- Les fédérations sectorielle

Tableau 39. Principaux opérateurs économiques de la gestion des DMA au Maroc CEV/Collecte

Gestion déléguée pour la gestion des Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV)	Gestion déléguée pour la collecte
AVERDA	SEGEDEMA
SOS	CASA-TECHNIQUE
SEGEDEMA	TOUT PROPRETE
GMF	TECMED
PIZZORNO	OZEONE
OZONE	SOS
ECOMED	HINCOL
SEMGAT	AVERDA
	MECOMAR
	CAMPAK
	DERICHBOURG
	HMB GMF

B. Cadre stratégique pour le développement du secteur des déchets au Maroc et principaux indicateurs de politique macro-économique non-alignés sur une transition vers une économie verte

Principales stratégies sectorielles

Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)

Le Maroc produit 6MT de DMA³¹⁶ et présentent des contraintes environnementales (eaux, sol, air, faune, santé publique,), financières et sociales. Les DMA présentent également des opportunités en matière de développement des filières de recyclages et valorisation dans une logique d'économie circulaire durable et inclusive. En 2008, le Maroc avait défini le PNDM en visant l'amélioration du cadre de vie de la population marocaine, la protection des ressources naturelles, la rationalisation des dépenses engagées dans le secteur des déchets, etc.

Le PNDM a pour objectifs :

- D'assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers dans les centres urbains et atteindre un taux de collecte satisfaisant de 85% en 2016, 90% en 2020 et 100 % en 2030 ;
- De réhabiliter toutes les décharges spontanées existantes et leur fermeture en 2016 ;
- De soutenir les communes dans l'effort de professionnalisation du secteur aussi bien pour celles qui gèrent en régie que pour celles qui ont opté pour une gestion déléguée dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- D'organiser et développer la filière de « tri – recyclage – valorisation » et de promouvoir les activités économiques liées au secteur.
- De généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces du Royaume.

En 2014, le Royaume a apporté des ajustements au PNDM de 2008 pour introduire des chantiers d'accélération de la réhabilitation des décharges sauvages et la mise en place des Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) avec des plateformes de Tri à la place de simples décharges contrôlées.

³¹⁶ En milieu urbain – source : Étude relative à l'évaluation du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) et la révision du Manuel d'octroi des appuis du PNDM aux Collectivités Territoriales pour le compte du Ministère chargé de l'Environnement

Tableau 40. Objectifs du PNDM

Objectifs spécifiques	Cible à l'horizon 2022
Généralisation des plans directeurs de Gestion des DMA	Toutes les préfectures et provinces du Royaume (100%)
Taux de collecte des DMA en milieu urbain	90%
Réalisation de décharges contrôlées des DMA	Au profit de tous les centres urbains (100%)
Taux de mise en décharge	100%
Réhabilitation / fermeture	Toutes les décharges sauvages existantes (100%)
Opération de Tri – Recyclage - Valorisation	Atteindre un taux de recyclage de 20% et 30% pour toutes les autres formes de valorisation
Assistance technique (régionale, centrale...)	Au profit de tous les acteurs responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés
Sensibilisation et communication	Au profit des acteurs concernés de l'écosystème de gestion des déchets (citoyens, producteur de DMA, etc.)

« Le PNDM lancé en 2008, était censé mettre en place des décharges contrôlées dans toutes les communes urbaines du Maroc en 2015. En 2016, seuls 48% des déchets environ sont enfouis dans des décharges qui répondent aux normes environnementales. Ce plan qui doit être achevé en 2022 a englouti 40 milliards de DH en provenance du budget des ministères de l'Intérieur et de l'Environnement et de celui des collectivités locales. Cela a permis la réalisation de 52 décharges contrôlées. 21 villes et communes sont concernées sur la période 2019-2020. »³¹⁷

Stratégie Nationale de Recyclage et Valorisation des Déchets (SNRVD)

En 2019, le Maroc a renforcé les dispositifs de gestion des déchets au Maroc par l'élaboration de la SNRVD. La stratégie repose sur la vision suivante : « Initier les pratiques de l'économie circulaire au niveau des territoires en développant des filières de valorisation des déchets créatrices d'emplois verts ».

La stratégie a été définie suite à un diagnostic qui a identifié plusieurs contraintes stratégiques d'ordre juridique, institutionnel, financiers et opérationnel.

Suite à ce diagnostic, neuf axes stratégiques ont été arrêtés et déclinés en plusieurs actions qui visent à répondre aux grands défis que rencontre le secteur et atteindre les objectifs fixés en termes de recyclage, valorisation, renforcement du cadre juridique, institutionnel et financier, de création d'emplois verts et d'amélioration de la communication et la sensibilisation.

³¹⁷ Quatrième communication nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

Figure 69. Objectifs stratégiques définis en matière de recyclage et valorisation des déchets³¹⁸



Mise en place de l'écosystème vert

Le MIC et la COVAD ont mené une étude relative à la mise en place d'un écosystème vert de recyclage. Dans le cadre de cette étude, les parties prenantes ont priorisé³¹⁹ 8 filières de déchets au Maroc : le plastique, les métaux, le papier & carton, le verre, les pneus usées, les huiles lubrifiants usées, les huiles alimentaires et déchet d'animaux et les batteries usées.

La mise en place de « l'écosystème vert » définit plusieurs ambitions en matière de collecte et de tri des déchets. En collectant et en triant 65% des déchets produits, le département et la COVAD estime que le potentiel de création d'emploi varie entre 43000³²⁰ et 57000³²¹.

318 COVAD

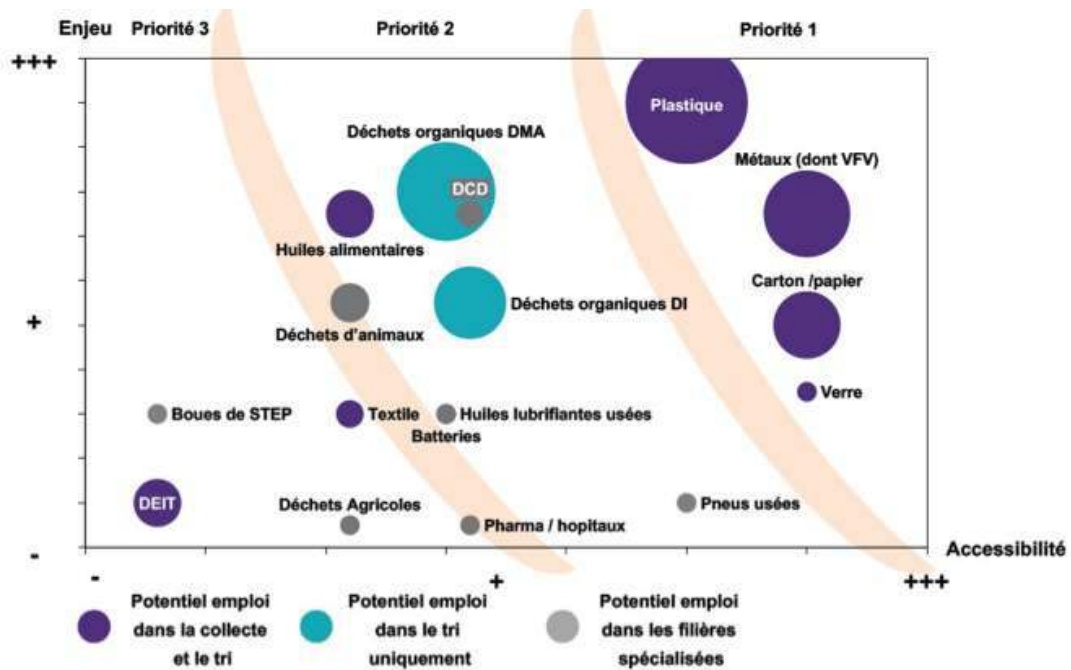
319 La priorisation des différentes filières de déchets au Maroc se base sur des critères relatifs à :

- La taille du gisement de la filière
- Le potentiel de la filière
- La maîtrise de la technologie
- La maîtrise des débouchés
- La facilité d'accès au gisement de la filière
- L'emploi potentiel

320 Scénario réaliste présenté dans le cadre de l'étude relative à a mise en place de « l'écosystème vert »

321 Scénario optimiste présenté dans le cadre de l'étude relative à a mise en place de « l'écosystème vert »

Figure 70. Secteurs prioritaires pour la mise en place de l'écosystème vert³²²



Loi 28-00

En plus des stratégies et des plans définis, le Maroc s'est doté d'un cadre réglementaire de gestion des déchets à travers la Loi 28.00 qui a permis au Royaume un bond qualitatif et rapide dans la gestion de ses déchets

La loi 28.00 a défini des dispositions de gouvernance et a permis d'instaurer le principe pollueur/payeur. En plus, ce texte préconise les modalités de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque région et soutient la mise en place d'un système de contrôle et de constatation des infractions et la mise en place d'un système graduel de sanctions financières en fonction de la gravité des infractions.

Ce texte réglemente également la gestion des déchets dangereux en les soumettant à un régime d'autorisation préalable à tous les stades de leur gestion : collecte, transports, stockage, élimination. Elle interdit en outre tout mélange des déchets dangereux avec les autres catégories de déchets, tout enfouissement ou stockage de ces déchets en dehors des installations qui leurs sont spécialement réservées.

Pour faire face aux contraintes identifiées dans le secteur et pour soutenir la transition du secteur vers des filières de gestion responsable et de valorisation, le Département du Développement Durable, ainsi que la Chambre des Représentants, ont initié une réflexion pour réformer la Loi 28.00.

L'actuel projet d'amendement, toujours en discussion au sein du parlement, s'articule autour des axes stratégiques suivants³²³:

- Établissement d'une nouvelle forme d'organisation institutionnelle, orientée vers davantage de coordination entre tous les acteurs, notamment à l'échelle territoriale (tous gisements confondus)
- Mise en œuvre du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs – REP
- Renforcement de l'existant
- Interdiction de l'enfouissement des déchets valorisables
- Fonctionnement selon la pyramide de hiérarchisation des modes de traitement de déchets (qui donne la priorité à la réduction
- De déchets, puis la réutilisation, ensuite le recyclage matière suivi de la valorisation énergétique avant d'avoir recours à l'incinération puis l'enfouissement)
- Réduction des déchets à la source et collecte sélective
- Élaboration des normes nécessaires pour les produits issus du recyclage
- Promotion des techniques de valorisation des déchets

³²³ Plaidoyer pour un modèle d'économie circulaire performant et efficient – COVAD Septembre 2020

Principaux mécanismes déployés en faveur d'une meilleure gestion des déchets

**Adoption d'un cadre juridique clarifiant les modalités de gestion des déchets par catégorie (loi 28-00).
Instauration d'un système de sanction notamment en lien avec les déchets dangereux.**

Renforcement des capacités des institutions publiques opérant dans la gestion des déchets

Professionalisation de la collecte des DMA à travers l'augmentation du budget des CT et le renforcement des contrats de gestion délégué / PPP :

Le taux de collecte professionnalisée est passé de 44% en 2008 à 96% en 2021.

Mise à niveau des infrastructures de traitement des déchets :

- Augmentation du taux de mise en Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) pour atteindre 63% des déchets ménagers produits, contre 10% avant 2008.
- Mise en place de 26 Décharges Contrôlées et Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV).
- Réhabilitation de 66 décharges non contrôlées dont 39 ont été fermées et 27 décharges aménagées.

Exploitation du biogaz produit au niveau des décharges sous forme de valorisation par combustion (production d'électricité répondant aux besoins internes des sites de décharge ou d'éclairage des villes). Au niveau national, la production de l'électricité à partir du biogaz se fait au niveau des Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) de Fès, Oujda et le CET d'Oum Azza à Rabat.

Interdiction des sacs en plastique :

Après l'adoption de la loi 77-15, le sac en plastique est de plus en plus absent au niveau des segments de la moyenne et grande distribution et du commerce de proximité organisé qui recourent désormais à des alternatives pratiques, conçues et calibrées pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Institution d'une écotaxe sur la vente, sortie usine et à l'importation des matières plastiques et les ouvrages en ces matières relevant du chapitre 39 du système harmonisé (SH) et dont le taux est fixé à 1,5% ad valorem (2014). Cette taxe a pour objectifs de financer l'émergence et le développement de la filière de recyclage du plastique, et l'intégration du secteur informel existant. **Les recettes de l'écotaxe plastique sont en baisse, elles sont passés de 200+ M DH en 2014 à 168 M DH en 2020 (soit ~0,4% du PIB).**

Consolidation en cours des filières « tri-recyclage-valorisation » et fixation d'objectifs ambitieux à horizon 2030 (besoin de déclinaison des objectifs fixés à l'échelle territoriale).

Le taux de recyclage global des DMA est établi à 10% en 2020. La filière des métaux a atteint un taux de recyclage de ~50%.

C. Modalités de financement du secteur

Financement de la gestion des déchets ménagers

Les entités en charge du financement des projets du PNDM sont le Département du Développement Durable, la DGCL et les collectivités territoriales. Il s'agit d'un investissement porté essentiellement par les fonds publics. L'implication du secteur privé est limitée aux projets de recyclage et de valorisation

Pour mieux comprendre les enjeux financiers du secteur, nous proposons une analyse comparative entre les investissements réalisés et les investissements planifiés dans le cadre de l'octroi du prêt de 40 milliards de dirhams, par la banque mondiale.

Une analyse des dépenses par type de projet et d'entité s'avère forte intéressante à considérer. En effet, à partir de cette analyse on peut se comparer avec les objectifs fixés par la banque mondiale lors de l'octroi du prêt des 40 MMDH :

- La collecte des déchets a été engagée à hauteur de **51%** contre **55%** pour la mise en place de décharges contrôlées (p.ex. CET, CEV, casiers provisoires).³²⁴
- Les ouvrages liés à la réhabilitation sont engagés uniquement à hauteur de 35%.³²⁵
- Les centres de Tri représentent un financement effectif de 9,58% seulement.³²⁶
- La Collecte et la mise en place de décharge contrôlées ont dépassés légèrement les budgets prévus à l'horizon 2019³²⁷

L'allocation des financements a également été modifiée, comme détaillé dans le tableau qui suit :

Tableau 41. Comparaison entre les versements et objectifs de budgétisation du secteur des déchets – 2008-2019³²⁸

Projets éligibles – PNDM	Répartition par type de projet des budgets consommés	Répartition par type de projet programmé par le PNDM
TRI	1%	5%
CET/CEV ³²⁹	20,2%	17%
Réhabilitation	4,5%	6%
Collecte	73,8%	67%
Assistance Technique	1,4%	3%
Sensibilisation et Communication	0%	2%

324 Étude relative à l'évaluation du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) et la révision du Manuel d'octroi des appuis du PNDM aux Collectivités Territoriales pour le compte du Ministère Délégué chargé de l'Environnement (MDE)

325 Idem

326 Idem

327 Idem

328 Banque Mondiale

329 Centre d'Enfouissement Technique / Centre d'Enfouissement et de Valorisation

Le budget de la collecte dépasse les fonds programmés initialement tandis que le budget alloué aux opérations de réhabilitation et de tri reste inférieur aux objectifs fixés.

L'étude relative à l'évaluation du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) s'est focalisée sur l'analyse financière du programme et a permis d'estimer les besoins financiers à horizon 2022 (fin du programme). La projection des besoins financiers prend en compte :

- L'estimation de la production de DMA au niveau du Maroc via les plans directeurs
- Les taux de collecte, d'enfouissement et de Tri à travers le retour d'expérience
- Les coûts des gestions (collecte, etc.) appropriés sur la base des contrats de gestion déléguée

Le budget estimé est de l'ordre de 58 milliards de dirhams. Ce budget n'inclut pas les frais liés à l'assistante technique et ceux de la sensibilisation et de la communication. L'étude a également prévu la projection des besoins financiers à horizon 2030 et définit un budget de 136 milliards de dirhams.

Tableau 42. Estimation des coûts d'investissement par projets du PNDM

Projet	Estimation des coûts d'investissement en HT (2008-2023)		Estimation des coûts par projet du PNDM à l'horizon 2030	
	%	Coût global en M DH (HT)	%	Coût global en M DH (HT)
Collecte	72,06%	41 681,05	62,1%	84 330,23
CEV	13,07%	7558,7	27,8%	37 758,8
Tri	1,52%	880,03	2,9%	3 939,98
Réhabilitation	8,7%	5030	3,7%	5 030
Assistance technique	-	-	0,2%	262,5
Sensibilisation et communication	-	-	1,9%	2 626,43
Lixiviât	4,66%	2694	1,4%	1911,14
Total		57 844,09		135 859,12

Financement de la gestion des boues de STEP

Les STEP se chargent du financement relatif à la mise en décharge des boues.

Pour la mise en décharge, les STEP doivent s'affranchir d'une redevance entre 100 Dh à 270 DH³³⁰ par tonne selon la zone. S'ajoute à cela les frais de transport estimé à 1,2 MAD/ T/ Km³³¹.

Financement de la gestion des déchets industriels

La collecte et le traitement des déchets industriels sont à la charge du producteur. Les industriels payent des frais aux collecteurs qui se chargent généralement de la collecte et du traitement des déchets industriels. Les déchets industriels et particulièrement déchets industriels dangereux sont quant à eux soumis à un décret d'application spécifique qui interdit leur mise en décharge avant traitement.

Financement de la SNRVD

La SNRVD ne produit aucune indication sur le budget de mise en œuvre des projets de valorisation des déchets.

³³⁰ Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - MIC et COVAD

³³¹ Base de calcul 500 K Dh par an pour une STEP qui produit 60T par jour avec une distance de ~20 km entre la décharge et la STEP. Source : Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert » - MIC et COVAD

D. Gaps dans les scénarios d'évolution du secteur

Le Maroc a lancé plusieurs chantiers pour gérer les problématiques de gestion de déchets de tous types. Des opportunités de création de filières vertes de valorisation des déchets se renforcent avec la définition de la SNRVD.

Par ailleurs, le secteur présente plusieurs contraintes à une transition verte et inclusive. Ces contraintes sont de différentes natures et nécessitent la collaboration de plusieurs parties prenantes, y compris les ménages.

Le secteur informel freine le potentiel des principales filières vertes des déchets et présente des conditions sociales difficiles pour une population vulnérable

Le secteur informel est fortement présent dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets. La réglementation des déchets industrielles est « souple »³³² et encourage « la prolifération de l'informel dans la collecte des déchets industriels ».³³³

La présence du secteur informel présente des freins et risques importants :

- Des risques environnementaux durant les traitements de valorisation des déchets, notamment les déchets industriels dangereux
- Des risques sociaux en raison de l'implication d'une population vulnérable
- Des freins au développement de filières structurées : les acteurs formels souffrent de non-compétitivité fiscale et réglementaire, ils investissent d'importants moyens humains et financiers pour se conformer aux obligations réglementaires (études, logistique, certifications, autorisations etc.) et s'acquittent de leurs obligations fiscales (TVA, Impôts, CNSS...), tandis que les acteurs informels utilisent des moyens de collecte non-conformes, des ressources non déclarées et achètent le déchet à un prix compétitif (hors taxes).

Le secteur informel limite également la collecte et le suivi des données relatives au secteur (données sociales relatives à l'emploi et ses caractéristiques, données relatives aux volumes produits et leurs débouchés, ...)

Une transition verte et inclusive passe essentiellement par l'intégration des acteurs informels de manière à structurer les filières, optimiser les flux et réduire le nombre d'intermédiaires (qui causent une déperdition importante de la valeur ajoutée entraînant une augmentation des coûts d'achat de la matière première).

332 Étude relative à a mise en place de « l'écosystème vert » - MIC et COVAD

333 Étude relative à a mise en place de « l'écosystème vert » - MIC et COVAD

Des freins importants à l'introduction d'industriels structurés et spécialisés dans la valorisation des déchets

La forte présence d'acteurs informels monopolisant les différentes filières, conjuguée à une faible fiscalité incitative sont des freins importants pour l'introduction d'industriels structurés et disposant des technologies nécessaires pour garantir des filières de valorisation compétitives. De plus, le volume du gisement Marocain est important mais il reste relativement inexploitable en raison de son coût de traitement/ logistique additionnels :

- La qualité des déchets n'est pas toujours acceptable et nécessite des traitements coûteux avant les opérations de valorisation
- Une partie du gisement des déchets est localisée dans des zones éloignées et à faible densité, occasionnant des frais logistiques importants

Les difficultés à obtenir ou à régulariser les autorisations d'exploitation sont également un frein majeur.

L'absence d'un cadre attractif à l'investissement dans le secteur des déchets (environnement favorisant la compétition formelle, aides financières et avantages fiscaux ...) prive les nouvelles filières vertes d'un transfert important des technologies de valorisation et de recyclage. Les gaps identifiés à date sont principalement d'ordre fiscal et financier, notamment en termes d'incitation positive, d'aide à la compétitivité et de financement des charges d'exploitation (OPEX).

Absence de la culture de tri en amont chez les ménages

La transition vers des filières vertes de valorisation des déchets est conditionnée par l'accès à un volume de déchets recyclable non souillé. Les taux de collecte actuels ainsi que le niveau de contamination des déchets recyclables par la matière organique, constituent un frein majeur à l'émergence des filières de valorisation. En absence de tri en amont, le volume des déchets recyclables et leur qualité reste relativement faible.

De plus, l'opération de tri en amont permet également de réduire les traitements (réduction des consommations d'eau et d'énergie) et d'optimiser les coûts pour créer des produits recyclés compétitifs.

Plusieurs opérations pilotes ont été menées dans différents quartiers, bien qu'aucune orientation n'ait été définie à ce jour pour lancer une généralisation de la pratique nécessaire à la réussite des nouvelles filières vertes de valorisation des déchets.

Faibles pratiques d'écoconception / éco-consommation et nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation

La transition du secteur des déchets passe également par la réduction des volumes de déchets produits. Ceci est conditionnée par la promotion de l'éco-consommation des différents acteurs (les ménages, les administrations publics, les commerces et les industriels) et le développement de l'écoconception des produits.

Ces pratiques peuvent être encouragées par des actions de communication et de sensibilisation. Le développement de l'innovation et la promotion de la recherche permettrait d'identifier des procédés d'écoconception intéressants.

Manque des centres de tri dans les décharges

La gestion des déchets par les autorités locales se base actuellement sur l'enfouissement (essentiellement) malgré les précautions prises. Cette gestion ne peut être considérée comme durable vu que cette option présente des impacts environnementaux (gestion des lixiviats, risque de contamination des ressources en eaux et des sols, émissions de gaz à effet de serre, etc.) et des contraintes en termes d'espace (l'enfouissement est consommateur d'espaces, souvent au détriment de terrains agricoles productifs) et d'acceptabilité sociale (l'acceptation sociale des sites d'enfouissement contrôlés est de plus en plus difficile)

Les décharges mises en place ne disposent pas toujours de centres de tri permettant de favoriser une deuxième vie des différents matériaux. Seul un centre de tri existe au niveau de la décharge de Rabat. Il est nécessaire d'analyser les pratiques au niveau de ce centre (technique, gouvernance, logistique, etc.) avant de dupliquer le modèle dans le reste des décharges. Cet effet, La DGCL prévoit de mettre en place 20 centres de tri dans les décharges³³⁴.

Des frais logistiques importants non pris en compte

Les coûts de recyclage et de valorisation des déchets sont alourdis (en plus des coûts de traitement causés par la faiblesse du tri) par des frais logistiques importants. Actuellement, le gisement valorisé des déchets se limite aux déchets des grandes villes en raison des frais logistiques élevés pour la collecte des déchets des zones à faible densité. Les déchets de la majorité des territoires ne sont pas inclus dans les flux de valorisation.

Le cadre douanier et fiscal ne favorise pas toujours la transition rapide vers des filières vertes de valorisation des déchets

- a. La collecte des déchets en zone d'accélération industrielle (ZAI) permet d'optimiser le volume et la qualité des gisements des différentes filières de déchets. Ceci est freiné par la rigidité douanière relative à la collecte des déchets en ZAI qui se matérialise par l'application de la taxe douanière
- b. Les volumes actuels des produits recyclés sont limités, réduisant ainsi les effets d'échelle. Les coûts de production d'articles recyclés sont alourdis par les contraintes identifiées tout au long de la chaîne de valeur (structuration de la collecte et existence de plusieurs intermédiaire, limites du tri, coûts logistiques, pertinence des technologies utilisées, etc.) De e fait, les produits recyclés ne sont pas toujours compétitifs. L'absence de fiscalité incitative pour les produits recyclés est un frein au développement des nouvelles filières.
L'absence d'écotaxe ou d'autres mesures incitatives n'aide pas à améliorer les conditions de tri et par conséquent la qualité du déchet et son volume exploitable.
- c. Le secteur de l'informel ralentit la transition vers des filières vertes et inclusives. L'asymétrie de la TVA pour la majorité des filières est un frein financier conséquent et donne un avantage compétitif à l'informel.
- d. L'absence de redéploiement des ressources financières issues de l'écotaxe du plastique prive la filière de ressources importantes pour son développement.

334 MTEDD et COVAD

Un cadre réglementaire à compléter

Le cadre réglementaire du Maroc devrait être complété, notamment par la promulgation du décret concernant la gestion des déchets non dangereux et des arrêtés spécifiques par filière. Il est à noter que certaines filières ne disposent pas d'arsenal normatif malgré les impacts sociaux et environnementaux que génèrent les déchets de ces filières. Par exemple, la transition verte du Maroc gagnerait à prévoir une réglementation régissant le processus de tri, collecte et traitement des DCD.

Faiblesse des contrôles

Le Maroc a enrichi son arsenal juridique par des textes régissant la collecte, le tri et la valorisation des déchets, notamment les déchets industriels qui peuvent présenter des taux élevés de substances dangereuses. Pour s'assurer de l'effectivité des traitements requis, il est nécessaire de renforcer le contrôle du processus de collecte, tri et valorisation des déchets industriels, notamment les segments dangereux.

Les contraintes du système d'autorisations

Selon l'étude relative à « l'écosystème vert », les entreprises qui opèrent dans le secteur des déchets font face à d'importantes lourdeurs administratives durant les processus d'obtention d'autorisation d'activité, principalement pour les plateformes de gestion des déchets industriels mais aussi et surtout pour les entreprises dont l'activité a démarré avant la promulgation de la loi 12-03 relative à l'étude d'impact.

Pour le transport des déchets dangereux, les autorisations sont données par véhicule et non par entreprise ce qui induit des investissements inutiles et des contraintes d'exploitation.

Faiblesse du cadre normatif du secteur des déchets et ses débouchés

Absence d'orientations claires par rapport au traitement des déchets

Les textes dont dispose aujourd'hui le Maroc ne prévoient pas des indications techniques assez détaillées pour encadrer les pratiques de traitement et de valorisation des déchets. La SNRVD veille à assurer ces dispositifs, notamment dans l'action 3 de l'axe stratégique 1³³⁵. La stratégie recommande de « Mettre en place les prescriptions techniques relatives aux techniques et technologies de traitement et de valorisation des déchets »

Absence d'un cadre normatif relatif à la qualité des produits issus du traitement et de valorisation des déchets

Interdiction sur la base de l'article 5 de la loi 28.00 de l'utilisation des matières recyclées dans des emballages à contact alimentaire. Or, le principe de responsabilité élargie des producteurs introduit par la loi cadre 99.12 et en cours de renforcement dans le cadre du projet d'amendement de la loi 28.00, stipule que ; parmi les obligations des producteurs figure l'éco-conception qui garantisse à la fois l'utilisation de matériaux plus recyclables, mais aussi de matière première plus durable et donc elle-même issue du recyclage.

³³⁵ Renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à la réduction-valorisation des déchets dans le cadre de la SNRVD

Aujourd'hui, cet article 5 ne fait pas partie des points en révision dans le cadre du projet d'amendement de la loi 28.00.

Faible valorisation des débouchés du secteur des déchets

Les opérations de valorisation des déchets au Maroc se basent essentiellement sur les composantes à faible valeur ajoutée.

Les composantes à forte valeur sont souvent exportées et non valorisée au Maroc. Par exemple, il est important de développer la filière nationale de valorisation du cuivre, aluminium et laiton.

Faiblesse de l'exemplarité de l'Etat en matière de consommation de produits recyclés

E. Gaps dans les politiques publiques et potentielles pistes d'intervention du PAGE

La structuration du secteur des déchets est un processus complexe et à long terme. La structuration du secteur nécessite non seulement des dispositifs économiques, sociaux et fiscaux mais implique également une volonté politique et un soutien stratégique pour faire face aux risques sociaux et aux lobbys qui freinent la transition du secteur. Il est important de garantir que la réflexion soit lancée dès aujourd'hui pour s'assurer de la structuration progressive des acteurs à moyen et long terme. PAGE pourrait soutenir le Maroc dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les principales parties prenantes dans le but de définir les obstacles, les opportunités et les mécanismes de structuration du secteur des déchets

PAGE pourrait également s'associer aux initiatives déjà conçues : dans son plaidoyer pour un modèle d'économie circulaire performant et efficient. La COVAD a d'ailleurs défini certaines mesures pour « repositionner l'informel comme un maillon irréfutable de la chaîne de valeur des déchets au Maroc ». Il s'agit essentiellement de :

- Associer les récupérateurs informels aux ramasseurs industriels qui possèdent des installations de stockage et de tri de déchets performantes.
- Développer, consolider et soutenir les microentreprises de valorisation et de recyclage des déchets.
- Soutenir et appuyer le travail des coopératives de trieurs pour renforcer leur capacité à intégrer et encadrer de plus en plus de travailleurs informels.
- Soutenir les activités des coopératives de tri et de collecte à travers la commande publique.
- Mettre en place un cadre réglementaire régissant le travail de tri et de collecte des déchets au niveau décharges.
- Soutenir l'adoption statut « Auto-entrepreneur » par les récupérateurs informels, avec un système fiscal spécifique.
- Organiser des formations d'encadrement au profit des travailleurs informels pour les initier aux meilleures pratiques du métier et pour les convaincre de s'organiser en coopératives.

L'intervention de PAGE au Maroc pourrait concerner le soutien de la SNRVD, notamment dans son 5e axe stratégique qui vise à « développer une économie circulaire, favorable à la création d'emplois verts ».

Les actions définies dans le cadre de cet axe visent à structurer et développer les différentes filières de gestion des déchets (plastique, métal, carton, verre, bois, batteries usagées, huiles usées, déchets des équipements électriques et électroniques, pneus, déchets de construction et de démolition, véhicules en fin de vie). Or aucune indication des budgets ou de la structure des investissements n'est fourni.

Dans ce sens, il est possible de prévoir des études relatives à la structuration d'un portefeuille de projets d'investissement dans le cadre du développement des filières de valorisation des déchets. Ces études pourront se baser sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la SNRVD et offriront un cadre clair pour les investisseurs potentiels. Ces analyses permettront également de définir les instruments économiques et financiers à mobiliser pour s'assurer de la viabilité de ces projets et donc la réussite des nouvelles filières de valorisation des déchets au Maroc.

PAGE pourrait soutenir le Maroc en définissant les actions à mener pour garantir une culture favorisant la transition verte et inclusive du secteur des déchets

PAGE pourrait consolider les stratégies et propositions déjà étudiées par les différentes parties prenantes au sujet des dispositions à prévoir pour généraliser une culture de consommation responsable (COVAD, AESVT CESE, CSMD, etc.) et aboutir à un dispositif clé en main prêt à l'emploi (plan d'actions). Ceci viserait essentiellement la promotion des pratiques d'éco-consommation et de réduction des déchets. Cette intervention permettra également de développer la culture de tri à la source et donc le développement de la qualité du gisement des déchets.

Importance de la révision du système fiscal et douanier

Le système fiscal et douanier peut jouer un rôle important pour inciter les investissements dans les filières de valorisation des déchets au Maroc. PAGE pourrait faciliter la réalisation d'une étude relative au développement d'un système fiscal et douanier, en faveur de la transition verte et inclusive du secteur des déchets.

Le partenariat pourrait également contribuer à engager un dialogue avec les parties prenantes concernées (DGI, DB, etc.)

PAGE pourrait s'associer aux collectivités territoriales afin de les positionner en tant que « fer de lance de l'économie circulaire »³³⁶

La gestion des déchets et la réussite des objectifs fixés en matière de valorisation dépend de la capacité des collectivités territoriales à accompagner la transformation progressive du secteur et la mise en œuvre effective de l'économie circulaire. L'action de PAGE auprès des collectivités territoriales pourrait viser à renforcer leurs compétences et leurs leviers d'actions. L'accompagnement des collectivités territoriales devrait dépasser les actions de formation des collaborateurs aux enjeux et approches de l'économie circulaire pour définir concrètement la déclinaison de la SNRVD au niveau local et la structuration de projets prêts à la mise en œuvre en matière de valorisation des déchets.

Par ailleurs, PAGE pourrait potentiellement étudier la piste de structuration d'un modèle de collecte des DMA qui soit plus opérationnel plus durable, profitable et efficace, notamment si le déchet venait à être « privatisé » (logique de rupture).

³³⁶ Plaidoyer pour un modèle d'économie circulaire performant et efficient – COVAD Septembre 2020

PAGE pourrait se positionner comme le programme de soutien de l'innovation au service de l'économie circulaire au Maroc

Le développement des filières de valorisation des déchets au Maroc peut être assuré à travers des projets innovants et des technologies nouvelles de recyclage et de réutilisation du gisement des différentes matières. La recherche et développement nécessite par ailleurs un cadrage pertinent et surtout des financements importants.

PAGE pourrait accompagner la transition du secteur de déchets en favorisant le développement d'un écosystème de recherche et d'innovation en matière de valorisation des déchets. Plusieurs mesures ont été définies par la COVAD dans le cadre de son plaidoyer pour un modèle d'économie circulaire performant et efficient, notamment :

- Identifier et conduire des projets de R&D dans les universités et les entreprises marocaines
- Recenser les filières de recyclage et de valorisation à haut potentiel en matière de R&D
- Créer un fonds de garantie afin de soutenir l'entreprise innovante durant les 5 premières années et sécuriser le projet à travers des financements bancaires ou des investissements directs
- Intégrer la préférence nationale comme un vecteur de soutien des projets innovants marocains
- Intégrer l'innovation dans le cahier des charges relatif au recyclage et à la valorisation des déchets
- Mettre en place une procédure détaillée de certification et de promotion des projets de R&D.

F. Synthèse du diagnostic du secteur des déchets

Le Maroc connaît un accroissement de sa population³³⁷ et un développement économique³³⁸ importants. Ceci entraîne une augmentation du volume des déchets produits de différentes natures

Le Royaume considère ce secteur et ses problématiques parmi les priorités nationales et a lancé **différents chantiers réglementaires, stratégiques et socio-économiques** pour s'assurer de la meilleure gestion et valorisation des déchets pour la santé et le bien-être des citoyens, l'environnement, l'image du pays, la création d'opportunités économiques et l'optimisation du budget des collectivités locales.

Le gisement des déchets au Maroc est estimé à 26,8 MT, répartis entre les déchets ménagers et assimilés (DMA à 28% du volume total, les déchets industriels (DI à 20% du volume total) et les déchets de construction et de démolition (DCD à plus de la moitié du volume). Ces volumes évolueront à un total estimé à 39 MT³³⁹ en 2030. Les déchets dangereux sont estimés à 10% du gisement total.

Géographiquement, ce gisement est assez concentré. Deux régions³⁴⁰ concentrent la moitié des déchets produits au niveau national. Tandis que 80% du gisement national est produit au niveau de 5 régions³⁴¹.

Par ailleurs, **95% des DMA sont enfouis ou disséminés dans la nature en raison de la faiblesse du tri à la source et en décharge ce qui limite la valorisation à 5% seulement.**

Des opportunités de création de filières vertes de valorisation des déchets se renforcent avec la définition de la SNRVD. Par ailleurs, le secteur présente plusieurs contraintes à une transition verte et inclusive. Ces contraintes sont de différentes natures et nécessitent la collaboration de plusieurs parties prenantes, y compris les ménages.

La gestion des déchets par les autorités locales se base actuellement sur l'enfouissement (essentiellement) malgré les précautions prises. Cette gestion ne peut être considérée comme durable vu que cette option présente des impacts environnementaux (gestion des lixiviats, risque de contamination des ressources en eaux et des sols, émissions de gaz à effet de serre, etc.) et des contraintes en termes d'espace (l'enfouissement est consommateur d'espaces, souvent au détriment de terrains agricoles productifs) et d'acceptabilité sociale (l'acceptation sociale des sites d'enfouissement contrôlés est de plus en plus difficile). Les décharges mises en place ne disposent pas toujours de centres de tri permettant de favoriser une deuxième vie des différents matériaux

Les acteurs producteurs de déchets doivent adopter des pratiques d'écoconception (les industriels) **et d'écoconsommation** (les ménages) dans l'objectif de réduire le volume des déchets et d'améliorer sa recyclabilité.

Le secteur informel freine le potentiel des principales filières vertes des déchets et présente des conditions sociales difficiles pour une population vulnérable. En plus de la présence du secteur informel, la faible fiscalité incitative freine le développement des industriels et l'introduction de nouveaux acteurs structurés et spécialisés dans la valorisation des déchets.

337 Conjugué à l'amélioration du niveau de vie et la modification des modes de consommation des citoyens

338 Développement industriel, agricole, touristique, ... en plus d'une activité croissante du résidentiel

339 SNRVD

340 1. Casablanca-Settat et 2. Tanger-Tétouan-Hoceima

341 1.Casablanca-Settat, 2. Tanger-Tétouan-Hoceima, 3. Rabat-Salé- Kenitra, 4. Marrakech- Safi, 5. Fès- Meknès

Actuellement, **le gisement valorisé des déchets se limite aux déchets des grandes villes en raison des frais logistiques élevés** pour la collecte des déchets des zones à faible densité. De plus, la structure de coût est **alourdie par les impôts et taxes** limitant la compétitivité des filières de valorisation des déchets.

Le cadre douanier, fiscal, normatif et réglementaire doivent être révisés et complétés pour s'assurer de l'optimisation des nouvelles filières de valorisation des déchets tout en assurant un contrôle et un système incitatif adéquats.

Enfin, les différents chantiers de gestion et de valorisation des déchets au Maroc se heurtent à des **problématiques de gouvernance**.

Les études relatives au secteur des déchets (diagnostics, benchmarks, etc.) sont nombreuses aujourd'hui, et soulignent notamment le constat de la **faiblesse des compétences et des ressources des collectivités territoriales** en charge de la gestion des déchets. Néanmoins, l'implémentation des pistes de développement identifiées dans le cadre de ces études demeure insuffisante à date.

PRÉREQUIS DE LA TRANSITION VERTE ET INCLUSIVE: GOUVERNANCE, FINANCE ET EMPLOIS VERTS

A. GOUVERNANCE DE L'ÉCONOMIE VERTE ET INCLUSIVE AU MAROC

- AGENDA DE LA TRANSITION V&I AU MAROC ET PORTAGE INSTITUTIONNEL (CONSTITUTION, SNDD, NMD, ETC.)
- ENJEUX DE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION V&I
- RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA TRANSITION V&I
- PLACE CENTRALE DE LA FISCALITÉ VERTE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION - RÉFORME DU RÉGIME DE COMPENSATION

B. FINANCEMENT DE LA TRANSITION VERTE ET INCLUSIVE

- ANALYSE DES INVESTISSEMENTS
- ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
- ANALYSE DE L'IMPACT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE - ANALYSE DE L'ACCÈS AU SECTEUR FINANCIER

C. EMPLOIS VERTS

- FORMATION PROFESSIONNELLE / CONTINUE
- EMPLOIS DÉCENTS / VERTS

D. AUTRES PRÉREQUIS (ÉDUCATION, RECHERCHE)

- ÉDUCATION (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, LYCÉE) - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- RECHERCHE ET INNOVATION
- FORMATION PROFESSIONNELLE / CONTINUE
- DIGITALISATION AU MAROC - EMPLOIS DÉCENTS / VERTS

A. Gouvernance de l'économie verte et inclusive au Maroc

Le Maroc dispose donc d'un agenda propice à une transition verte et inclusive

La gouvernance nationale du développement durable au Maroc a été renforcée par son ancrage institutionnel et constitutionnel

Il s'agit d'un projet de société piloté par sa Majesté le Roi Mohamed VI qui a donné ses orientations à plusieurs occasions.

« Un modèle de développement et de démocratie que Nous voulons spécifiquement marocain. Induisant un développement harmonieux, ce modèle repose sur une croissance économique soutenue, propre à conforter notre politique de solidarité sociale. Il a aussi vocation à favoriser la réalisation d'un développement durable, prenant en compte les impératifs de la protection de l'environnement. C'est également un modèle dont la méthodologie repose sur les règles de bonne gouvernance. » Le Roi prononcera à cette occasion les mots de « croissance verte » et d'« écodéveloppement ». Extrait du Discours de SM le Roi Mohammed VI

Le Maroc s'est doté de plusieurs référentiels institutionnels et une constitution lui permettant d'accélérer la transition vers un modèle de développement durable.

Une constitution marquant la volonté politique d'orienter le Maroc vers un développement durable

« Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Le régime constitutionnel du Royaume est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative et les principes de bonne gouvernance et de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes »³⁴². Après plus de 10 années, la nouvelle constitution du Maroc a énuméré des principes nécessaires pour garantir un développement durable au Maroc. Dans son 31e article, la constitution reconnaît que « le développement durable est un droit de tous les citoyens ». Ceci est confirmé dans l'article 35 qui cite que « l'Etat œuvre à la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre la consolidation de la justice sociale et la préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures ».

La volonté du Maroc pour soutenir un développement durable est confirmée par l'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable qui fixe les principes, les valeurs, les droits et devoirs.

La charte également accéléré la mise en place de la loi cadre pour l'Environnement et du Développement Durable ainsi que la Stratégie Nationale de Développement Durable.

En effet, la loi cadre pour l'Environnement et du Développement Durable renforce le cadre réglementaire et stratégique du Maroc et inscrit les politiques publiques dans un schéma durable.

³⁴² Article 1, paragraphe 1 de la constitution de 2011

La Loi-cadre sur l'environnement et le développement durable définit dans son article 2 les principes³⁴³ qui s'imposent à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux entreprises d'Etat et autres parties intervenant lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans d'action dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

La Stratégie Nationale de Développement Durable définit la vision, les objectifs et les piliers de développement durable du Maroc.

La SNDD a défini une vision stratégique claire : « Mettre en œuvre les fondements d'une économie verte et inclusive au Maroc d'ici 2030 ». La SNDD opérationnalise les orientations stratégiques, constitutionnelles et politiques et les déclinent en une série de mesures opérationnelles. La stratégie se base sur 4 principes³⁴⁴ et met en œuvre les fondements d'une économie verte et inclusive à travers 7 enjeux stratégiques³⁴⁵. La SNDD consacre un axe stratégique à la définition des axes nécessaires pour réussir la transition du Maroc vers une économie verte. Elle traite les mesures nécessaires pour convertir 11 secteurs économiques³⁴⁶ vers des pratiques vertes et inclusives.

343 Les principes sont repris du rapport de diagnostic de la SNDD et sont comme suit :

- a) - Principe d'intégration : adopter une approche globale, intersectorielle et transversale lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans de développement dans le moyen et long terme.
- b) - Principe de territorialité : Exige la prise en considération de la dimension territoriale, notamment régionale, en vue d'assurer une meilleure articulation des mesures initiées par les différents niveaux de décision territoriaux et de favoriser la mobilisation des acteurs territoriaux au profit d'un développement humain, durable et équilibré des territoires.
- c) - Principe de solidarité : Valeur ancestrale et ancrée au sein de la société, la solidarité participe de la cohésion nationale. Elle permet, dans sa triple dimension : sociale, territoriale et intergénérationnelle d'augmenter la capacité du pays à réduire les vulnérabilités et à favoriser une utilisation rationnelle, économe et équilibrée des ressources naturelles et des espaces.
- d) - Principe de précaution : Consiste à prendre des mesures adéquates, économiquement viables et acceptables, destinées à faire face à des dommages environnementaux hypothétiques graves ou irréversibles, ou à des risques potentiels, même en l'absence de certitude scientifique absolue au sujet des impacts réels de ceux-ci.
- e) - Principe de prévention : Consiste à prévoir les outils d'évaluation et d'appréciation régulière des impacts des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, de préconiser et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour supprimer ces impacts, ou du moins réduire leurs effets négatifs.
- f) - Principe de responsabilité : Signifie que toute personne, physique ou morale, publique ou privée, a l'obligation de procéder, à la réparation des dommages causés à l'environnement.
- g) - Principe de participation : Consiste à favoriser la participation active des entreprises, des associations de la société civile et de la population dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable.

344 1. Conformité internationale, 2. Conformité avec les principes de la loi cadre 12-99, 3. Engagement des parties prenantes, 4. Une stratégie opérationnelle

345 Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable

Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte

Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité

Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique

Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles

Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales

Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable

346 Agriculture, Pêche, Forêts, Industrie, Energie, Mine, Artisanat, Transport, Tourisme, Déchets et Urbanisme

Le renforcement du cadre constitutionnel, réglementaire et stratégique s'est traduit par le processus d'intégration des principes de développement durable dans les stratégies sectorielles.

Le Nouveau Modèle de Développement a été validé en 2021 et il introduit l'ambition du Maroc à horizon 2035

« En 2035, le Maroc est un pays démocratique, où toutes et tous sont en pleine capacité de prendre en main leur devenir et de libérer leur potentiel, de vivre en dignité au sein d'une société ouverte, diverse, juste et équitable. C'est un pays créateur de valeur, qui fructifie ses potentialités de manière durable, partagée et responsable. Capitalisant sur ses progrès significatifs à l'échelle nationale, le Maroc s'érige en puissance régionale exemplaire, à l'avant-garde des grands défis qui interpellent le monde. »

Le NMD définit 5 objectifs :

- Un Maroc Prospère, qui crée des richesses et des emplois de qualité à la hauteur de son potentiel
- Un Maroc des Compétences, où tous les citoyens disposent des capacités et jouissent du bien-être leur permettant de prendre en main leur projet de vie et de contribuer à la création de valeur
- Un Maroc Inclusif, qui offre opportunités et protection à tous et où le lien social est consolidé
- Un Maroc Durable, où les ressources sont préservées, dans tous les territoires
- Un Maroc Audacieux, leader régional dans des domaines d'avenir ciblés

Le nouveau modèle se base sur une doctrine organisationnelle³⁴⁷, des principes d'action communs³⁴⁸, l'engagement des acteurs³⁴⁹ et un cadre de confiance et de responsabilité.

La nouvelle ambition du Maroc à horizon 2035 sera réalisée à travers 4 axes stratégiques de transformation³⁵⁰ et 5 leviers de changement³⁵¹.

347 La nouvelle doctrine : complémentarité entre un Etat fort et une Société forte

348 Principe 1 - Approche résultats et Impact Citoyen, Principe 2 - Approche systémique et partenariale, Principe 3 - Renforcement des capacités, Principe 4 - Subsidiarité des territoires, Principe 5 - Soutenabilité et efficience

349 Le NMD énumère les acteurs publics, le secteur privé et le tiers secteur (qui regroupe selon le NMD tous les acteurs à l'intersection entre le public et le privé, constitué de communautés territoriales, d'acteurs locaux représentatifs, de fondations d'utilité publique ou à but non lucratif, d'acteurs de l'économie sociale, et d'entreprises à mission, particulièrement au niveau local)

350 Axe 1 : Une économie productive, diversifiée, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois de qualité, Axe 2 : Un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir, Axe 3 : Des opportunités d'inclusion pour tous et un lien social consolidé, Axe 4 : Des territoires résilients, lieux d'ancrage du développement

351 Le numérique, l'appareil administratif, le financement, les Marocains du monde et les partenariats internationaux du Maroc

La transition du Maroc vers une économie verte et inclusive s'inscrit dans un contexte de complexité croissante et transverse nécessitant une forte coordination et convergence sectorielle

La coordination sectorielle est un facteur clé pour instaurer un système de direction, de prévisibilité et de responsabilité clair afin d'atteindre l'ambition du Maroc de manière efficiente. Au Maroc, plusieurs études ont constaté la multiplication d'acteurs intervenant dans un même secteur³⁵² et la faible coordination de leurs interventions. Le fonctionnement en silos reste prépondérant³⁵³. Ceci peut conduire à des déperditions en raison d'efforts duplicatifs ainsi que la perte d'effets d'échelle. De plus, la faible précision des rôles dilue les responsabilités et affaiblit la crédibilité des institutions³⁵⁴.

Le NMD marque dans son rapport global, que « la faible cohérence- convergence de l'action des acteurs » est à « l'origine de l'essoufflement de l'élan de développement ». Selon le NMD, le manque de coordination est à deux échelles : vertical et horizontal. Dans ce sens, le rapport insiste sur le manque de cohérence verticale entre la vision et les politiques publiques annoncées ainsi que le manque de convergence horizontale entre les politiques :

« L'absence d'une vision stratégique globale et à long terme, partagée et assumée par tous les acteurs de la gouvernance publique, ainsi que des réformes élaborées en silos, sans repères ou référentiels lisibles ne favorisent pas la cohérence d'ensemble autour de priorités compatibles avec les ressources réellement disponibles et les capacités effectives des acteurs.

Le faible alignement des acteurs se nourrit aussi des zones grises qui entourent la répartition des rôles et des responsabilités entre les niveaux stratégique et exécutif. Bien que cette répartition soit définie par la Constitution, sa traduction opérationnelle reste floue. Le manque de clarté de la répartition des rôles induit une certaine déresponsabilisation et attentisme des décideurs publics.

La non-formalisation des processus de validation des politiques publiques laisse parfois place à des pratiques d'interférence ou de contournement qui affaiblissent la crédibilité des institutions. Ces pratiques atteignent leur paroxysme lorsque l'action politique est menée par des coalitions de conjoncture, qui, n'étant pas fondées sur une vision et des objectifs partagés, génèrent des tensions récurrentes, des blocages et des lenteurs au sein de la majorité gouvernementale, en déphasage avec les attentes urgentes des citoyens et des opérateurs économiques.

Le manque de cohérence et de convergence est aggravé par la faiblesse des mécanismes de coordination de l'action publique. Sauf leadership fort, les comités interministériels sont d'une efficacité variable, et dans certains cas inopérants, et le fonctionnement en silos reste prépondérant.

La coordination est aussi difficile du fait de la multiplication d'institutions et d'agences aux prérogatives proches, rendant illisible la répartition des missions, et diluant les responsabilités. Cette situation est particulièrement dommageable dans un contexte de complexité croissante des problématiques de développement, davantage de nature qualitative et transverse, qui nécessite une forte coordination »³⁵⁵.

352 « Multiplication d'institutions et d'agences aux prérogatives proches » NMD 2021

353 NMD 2021

354 Idem

355 Le Maroc d'aujourd'hui et le monde à venir – NMD 2021

L'amélioration du cadre d'arbitrage, suivi et évaluation est essentielle

Une faible culture d'évaluation des politiques publiques

Différents programmes nationaux et sectoriels ont été définis. Ces programmes incluent généralement des activités de suivi et des phases d'évaluation. Par ailleurs, le processus d'évaluation de ces programmes est souvent critiqué. Par exemple, le NMD déclare que « la faible culture d'évaluation des politiques publiques ... ne permet pas d'opérer les ajustements nécessaires et d'améliorer, à travers le retour d'expérience, l'efficacité de ces politiques. »

Des entités chargées de l'évaluation des politiques publiques

Le Maroc dispose d'institutions veillant à l'évaluation rigoureuse des politiques publiques mais ceci est limité en raison des capacités de ces institutions. La Cour des Comptes et le Conseil Économique, Social et Environnemental sont des institutions constitutionnelles qui ont pour mission de réaliser des évaluations ponctuelles des politiques publiques. Ces institutions contribuent à l'identification des contraintes et freins de développement de plusieurs domaines et secteurs mais ne peuvent par ailleurs assurer un pilotage permanent et suivi régulier. Les différents secteurs et administrations devraient donc développer les mécanismes de suivi et évaluation pour développer une culture d'amélioration continue.

De plus, le NMD ajoute également que « l'institution parlementaire, premier dépositaire de cette mission (mission d'évaluation des politiques publiques), y participe faiblement au regard de la nature de son interaction avec la majorité gouvernementale et en raison des insuffisances en termes de moyens d'action et de personnel parlementaire de haut niveau de compétence ».

Des indicateurs de suivi de la transition du Maroc vers un modèle durable

La SNDD avait défini en 2017, 137 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des mesures de transition vers une économie verte et inclusive³⁵⁶. La SNDD a été révisée en 2020 dans le cadre d'une campagne d'évaluation. Cette évaluation³⁵⁷ a été lancée pour intégrer les nouvelles données nationales et internationales et pour assurer un meilleur alignement entre la SNDD et le NMD.

L'organisation de la Commission Nationale pour le Développement Durable assigne au Haut-Commissariat au Plan (HCP) la mission d'établir les rapports nationaux sur les ODD en concertation avec cette dernière. Depuis 2020, le HCP élabore des rapports nationaux qui présentent les réalisations du Maroc en matière d'Objectifs de Développement Durable. Ceci est réalisé en se basant sur des bilans dressés par les départements ministériels et ii. des résultats des travaux statistiques et des études effectués par le HCP.

³⁵⁶ Vision de la SNDD

³⁵⁷ Le rapport d'évaluation de la SNDD n'est pas disponible

L'amélioration du cadre d'arbitrage, suivi et évaluation conditionne la priorisation et l'amélioration continue des chantiers de la transition

La société civile a toujours occupé un rang important dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit d'un vecteur d'accélération des différentes transitions socio-économiques. La société civile fournit également des connaissances essentielles pour la conduite des processus décisionnels publics et privés.

La constitution déclare dans son premier article que le régime du Maroc est fondé sur la démocratie citoyenne et participative. Au Maroc, la société civile constitue un acteur principal dans le développement du pays et la Constitution de 2011 lui a octroyé un rôle consultatif et la considère comme un facteur effectif dans la prise de décisions publique. Cette constitution favorise l'activité indépendante de la société civile à travers plusieurs articles (Article 12, 13, 14, 15, 139, etc.)

La société civile au Maroc compte environ 130 000 associations dont la majorité traite des questions sociales, culturelles et environnementales au niveau local³⁵⁸. Le tissu associatif actif dans le domaine de l'environnement et du développement durable a connu une émergence quantitative et qualitative importante. Ceci est capital pour la transition du Maroc pour une économie verte et inclusive.

En effet, les challenges de cette transition sont importants et variés. L'Etat ne dispose pas des moyens, des capacités ou du positionnement nécessaires pour porter seul les chantiers de la transition du Maroc vers une économie verte et inclusive. Les chantiers sont complexes sur le plan opérationnel et d'expertise. De plus, ils nécessitent des capacités de plaidoyer, de communication, de sensibilisation et de suivi importants. Les acteurs de la société civile au Maroc pourraient contribuer à l'accélération de la transition du pays s'ils disposent de la vision et des moyens nécessaires.

Par ailleurs, le NMD déclare dans son rapport que la participation citoyenne reste limitée malgré les efforts déployés par le Maroc et les référentiels mis en place (notamment les différents articles de la constitution de 2011). Ceci est expliqué par :

- Faiblesse des voies de participation
- Difficulté d'accès aux voies de participation
- Faible accès aux données et à l'information de manière générale

La faible participation citoyenne implique plusieurs conséquences sur la réussite de la transition vers une économie verte et inclusive.

Cette faiblesse ne favorise pas l'appropriation collective des enjeux de la transition verte et inclusive au Maroc et affaiblit la qualité de conception et de mise en œuvre des réformes et des politiques publiques visant cette transition.

Ainsi, dans sa conception, le NMD accorde plusieurs composantes au développement de la société civile au Maroc :

L'un des principes³⁵⁹ d'élaboration du NMD est d'adopter une approche systémique et partenariale qui recommande l'association de la société civile dans la mise en œuvre des projets de développement.

³⁵⁸ Autonomiser la société civile au Maroc, OCDE - 2016

³⁵⁹ Principe n°2 du NMD

Le nouveau référentiel de développement (préconisé par le NMD) appelle à l'implication du « tiers secteur ». Le NMD considère la société civile comme le noyau dur du « tiers secteur » et recommande la structuration, le développement et l'implication de la société civile dans le développement

Le NMD appelle également à l'instauration d'une relation nouvelle entre l'Etat et le tiers secteur, à travers la réduction des obstacles d'ordre administratif, légal ou financier.

Dans son rapport de diagnostic, la SNDD recommande le passage de la consultation de la société civile à la co-construction des programmes de développement avec la société civile. Le deuxième axe stratégique de la SNDD recommande le renforcement du cadre institutionnel du développement durable et le rôle de la société civile³⁶⁰.

Les associations opérant dans les problématiques de climat et de développement durable sont réunies sous l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable. L'alliance a pour mission de :

- Structurer et organiser le dialogue interne entre les associations membres de l'alliance
- Assurer le dialogue avec toutes les parties prenantes en matière des CC (Changement Climatique) et DD (Développement Durable)
- Créer des structures et des mécanismes performants permettant la participation active de la société civile dans les politiques publiques nationales et territoriales ;
- Participer à la mise en œuvre des rôles constitutionnels des associations dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques marocaines relatives aux Changements Climatiques et au Développement Durable

En Aout 2021, l'alliance a proposé un document de plaidoyer sous forme « d'un livre blanc »³⁶¹ qui propose des pistes de recadrage et d'ajustement des politiques publiques, afin de prendre en compte l'urgence de l'Action climatique. Les travaux de l'alliance recommandent la mise en place d'un « Pacte national productif, social, écologique, neutre en carbone, résilient et démocratique » et définissent les choix majeurs pour l'alignement des politiques publiques et du plan de relance post Covid19 du Maroc avec les enjeux de l'Accord de Paris et les exigences de durabilité et de résilience durant le mandat 2021-2026.

360 Objectif 11 de la SNDD . Renforcer l'action des associations d'environnement et de développement durable et leur participation aux processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des chantiers de la SNDD. Mesures de l'objectif 11 de la SNDD : 11.1 Renforcer les capacités des associations environnementales et de développement durable. 11.2 Améliorer l'accès des associations à l'information environnementale. 11.3 Promouvoir le développement de réseaux spécialisés. 11.4 Renforcer les processus de participation des associations à la prise de décision. 11.5 Renforcer les mécanismes d'incitation et de contractualisation entre les associations, l'État, et les autres partenaires

361 « Livre blanc » de plaidoyer de La société civile environnementale nationale pour l'alignement des politiques publiques et du plan de relance post Covid-19 du Maroc avec les objectifs de l'Accord de Paris et les exigences de développement durable et résilient

De fortes attentes du secteur privé pour accompagner la transition vers une économie verte et inclusive

A travers sa capacité à investir, produire et créer de l'emploi, le secteur privé dispose des atouts nécessaires pour contribuer à la transition de l'économie vers un modèle durable.

Le secteur privé emploie plus de 90% de la population active et soutient 21%³⁶² des flux de financements disponibles pour le développement national. 21% des flux de financement sont portés par les grandes entreprises et est caractérisé par une forte concentration territoriale. 80%³⁶³ de l'investissement privé national est réalisé par les grandes entreprises et au niveau des grandes villes³⁶⁴.

La participation du secteur privé dans la transition vers une économie verte et inclusive est renforcée par l'adoption de pratiques responsables

Avec l'impulsion de la CGEM, le secteur privé au Maroc a entamé l'appropriation des principes de responsabilité sociétale des organisations.

La CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) se réfère à la définition que donne la Norme ISO 26000 des lignes directrices de la responsabilité sociétale des Organisations :

« Responsabilité d'une Organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement
- est intégrée dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

Une commission Entreprise Responsable et Citoyenne est constituée au sein de la CGEM. Son mandat est de promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), consolider l'engagement du secteur privé en vue de renforcer l'éthique et la bonne gouvernance et favoriser la diversité et l'égalité des chances en milieu professionnel.

Les pratiques en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) se renforcent avec l'intégration de nouvelles obligations et recommandations des autorités nationales

En 2019, l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) a introduit une circulaire³⁶⁵ imposant la production de rapports ESG par les entreprises faisant appel public à l'épargne traduisant une approche progressive de la transition du secteur privé vers des pratiques responsables. Sachant que l'AMMC avait publié plusieurs guides sur la RSE et le reporting ESG. Deux années plus tard, Bank Al Maghrib publie la directive relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. Cette directive invite les établissements de crédit et organismes assimilés à mettre en place un dispositif de gestion des risques financiers à même de leur permettre d'identifier les risques et les gérer.

362 Moyenne des flux sur la période 2017 - 2021

363 HCP, Enquête nationale auprès des entreprises, 2019

364 Partie reprise de la section relativement au financement du présent rapport

365 Circulaire de l'AMMC n°03/19 relative aux opérations et informations financières

L'intégration d'une politique responsable et la diffusion de rapports ESG n'est qu'à ses débuts au Maroc mais certains segments affichent un net avancement en la matière : exemple des sociétés de gestion

Selon l'enquête réalisée par l'Association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) sur 20 sociétés de gestion représentant 80% des membres actifs de l'association et un poids de 5 milliards de dirhams d'actifs sous gestion.

- 53% des sociétés de gestion ont mené une politique ESG formalisée en 2019 qui définit leurs engagements en matière sociale et environnementale.
- 30% de ces sociétés de gestion ont réalisé des due diligences ou audits ESG en phase d'acquisition et/ou de cession. Ceci oriente les pratiques des entreprises cibles et les encouragent à développer des pratiques responsables pour être conformes lors des due diligences ESG.

Pour réussir la transition vers une économie verte et inclusive, une réforme fiscale globale est nécessaire en plus de la mise en place d'instruments de la fiscalité verte

Le système fiscal Marocain a connu une succession de réformes dans un objectif de modernisation, de simplification, de clarté et d'efficacité. Malgré les avancées réalisées, le potentiel fiscal du Maroc n'est pas atteint et le système actuel présente des limites et des difficultés liés au manque de cohérence et de visibilité.

A cet effet, le Nouveau Modèle de Développement a signalé la nécessité de revoir le système fiscal pour assurer différents objectifs, à savoir :

- La mise en place un cadre favorable pour promouvoir l'innovation au sein des entreprises et faire émerger des start-ups de dimension régionale et mondiale
- L'intégration de l'informel par une logique incitative, progressive et adaptée à la nature des acteurs
- La création d'un cadre macroéconomique au service du développement
- La mobilisation de recettes sociales pour le renforcement des budgets de la protection sociale
- La soutenabilité des finances publiques avec la mobilisation d'un potentiel estimé être 2% et 3% du PIB³⁶⁶

Le NMD recommande une réforme fiscale visant l'amélioration de l'équité fiscale, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'intégration du secteur informel, l'optimisation des dépenses fiscales, notamment « les niches d'exonération fiscales qui ne sont plus justifiées »³⁶⁷.

Dans son apport d'auto-saisine publié en 2019, le CESE contribue à la réflexion stratégique autour du nouveau système fiscal Marocain. Le Conseil recommande les mesures à mettre en œuvre pour un système fiscal solide pour soutenir le Nouveau Modèle de Développement. La réforme fiscale selon le CESE devait être progressive et répondre, de manière dynamique à un « impératif de cohérence, de visibilité, d'équité, d'efficacité et d'appui à l'élargissement de l'activité et de la production de valeur ajoutée nationale, pérenne. Un système fiscal qui jouerait pleinement son rôle de solidarité, de réduction des inégalités et de contribution à la cohésion sociale ».

³⁶⁶ NMD

³⁶⁷ NMD

Le CESE recommande plusieurs orientations, dont :

- Mise en place un système intégré considérant, dans leur globalité, les prélèvements fiscaux et sociaux et leurs corollaires en termes de redistribution et de solidarité
- Définition du pacte fiscal de confiance qui suscite l'adhésion et consacre la lisibilité,
- L'accessibilité et l'acceptabilité du système fiscal cible
- Renforcement de l'arsenal fiscal cible par une fiscalité plus juste et plus équitable du Patrimoine
- Mise en place un cadre de gouvernance lisible et responsable

La SNDD, de son côté s'est focalisée sur la revue du potentiel du système Marocain en matière de fiscalité verte. La stratégie consacre un axe stratégique à la mise en œuvre d'une politique fiscale environnementale³⁶⁸. Elle l'a décrit en tant que « fiscalité environnementale (qui) vise aussi à orienter les comportements en tant qu'outil d'arbitrage. En effet les agents économiques peuvent soit payer la taxe soit réduire ou modifier leur comportement visé par la taxe. ». L'objectif majeur attendu par la SNDD est la modification du comportement des agents économiques et l'orientation de la consommation et de la production vers un marché durable³⁶⁹.

9 mesures essentielles ont été définies par la stratégie pour atteindre cet objectif :

1. Intégrer la taxation écologique dans les services de l'État et des entreprises.
2. Restructurer les taxes existantes dans un sens favorable à l'environnement et éliminer les distorsions nuisibles à l'environnement.
3. Procéder à une revue du dispositif fiscal au regard de sa contribution au développement durable
4. Renforcer la fiscalité en faveur des filières vertes :
 - ▶ Exonération des équipements des énergies renouvelables des droits de douane et des taxes.
 - ▶ Exonération et/ou réduction de l'impôt sur les coentreprises ou éco-industries.
 - ▶ Exonération ou réduction du taux de TVA appliqué aux produits issus de ces filières.
 - ▶ Incitations fiscales liées aux produits d'épargne destinés aux filières vertes.
5. Recenser parmi toutes les taxes et redevances existantes, celles qui sont vertes (à finalité environnementale) et celles qui sont verdissantes (dont la finalité n'est pas environnementale mais qui contribue indirectement à la protection de l'environnement au niveau d'un ou plusieurs maillons de la chaîne de valeur) ayant un effet direct ou indirect sur le développement durable. 2
6. Proposer des améliorations au dispositif actuel pour renforcer son efficacité à promouvoir le développement durable.
7. Proposer l'ajustement ou le remplacement des taxes et redevances dont les effets directs ou indirects peuvent entraver le développement durable.
8. Mettre en œuvre la redevance sur les déchets conformément à la Loi 28 -00.
9. Conditionner l'ensemble des incitations fiscales et financières (Charte de l'Investissement) par des exigences de durabilité.

368 Axe stratégique 4 : Renforcer les instruments économiques et financiers et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale de l'Enjeu 1 de la SNDD

369 Objectif 20 de l'axe stratégique 4 – Enjeu 1 de la SNDD

Basée en partie sur les orientations de la SNDD et du NMD, la CGEM a défini des mesures fiscales visant à encourager l'investissement dans les nouvelles filières de l'économie verte et à améliorer la compétitivité des entreprises. Les recommandations de la commission économie verte de la CGEM concernent :

1. Application du taux de la TVA à 10% pour les panneaux solaires et les équipements associés ;
2. Uniformisation de la TVA à 20% sur toute matière destinée au recyclage (matières de récupération et déchets d'industrie neufs) avec autoliquidation par les industriels ;
3. Mise en place d'une taxe intérieure de consommation verte (TIC verte) ;
4. Instauration d'un crédit d'impôt sur IS à titre de contribution de l'État au financement d'investissements de transition écologique ;
5. Instauration d'une provision pour la recherche-développement dans le cadre de la transition écologique (Provision R&D)

Les troisièmes assises nationales sur la fiscalité ont abordé différents aspects du système fiscal Marocain et ont consacré des recommandations spécifiques à la compétitivité des entreprises en plus de la cohésion et l'inclusion. Par ailleurs, les thématiques des travaux préparatoires des assises nationales n'ont pas consacré une réflexion spécifique à la fiscalité verte, sachant que 15 thématiques ont orienté les analyses.

Réforme du régime de compensation au Maroc

Le Maroc repose sur un régime de compensation pour stabiliser les prix des produits de première nécessité (sucre, farine, huiles alimentaires, produits pétroliers, gaz butane). Ce mécanisme socio-économique se base sur la caisse de compensation et amortit la fluctuation des prix par voie de péréquations et de subventions.

Depuis les années 70, la caisse de compensation a vu ses fonds propres s'affaiblir et dépend de plus en plus du Budget de l'État. Ceci a converti le modèle opératoire de la caisse de compensation pour passer de la péréquation à la subvention.

Le nouveau mode opératoire présente un poids important sur le budget de l'Etat et présente des incohérences majeures. La réforme de la caisse de compensation a été lancée par les pouvoirs publics depuis 1995, sachant que la libération des prix de certains produits avait commencé à partir des années 80³⁷⁰.

370 Les principaux repères historiques des produits subventionnés par la Caisse de Compensation – Caisse de compensation

La réforme de la caisse de compensation au Maroc reste souvent au cœur des débats vu que ce mécanisme a démontré plusieurs limites :

- La charge de compensation s'est élevée à près de 12,67 Milliards de dirhams (Mds DH) à fin août 2021, en hausse de 31,7% par rapport à la même période de 2020³⁷¹.
- Le FMI avait recommandé au Maroc de réformer la Caisse Nationale de Compensation, puisqu'elle ne remplit plus ses objectifs et déséquilibre l'économie en exerçant une pression importante sur le budget de l'Etat et limite les investissements publics³⁷²
- Un mécanisme qui bénéficie plus aux ménages les plus aisés : 20% des ménages les plus aisés perçoivent 75% des subventions, tandis que les 20% les plus démunis ne bénéficient que de 1%.³⁷³
- La caisse de compensation bénéficie également aux entreprises qui utilisent les produits subventionnés (farine, sucre, gaz butane) destinés à l'usage domestique pour leurs besoins industriels.³⁷⁴
- Sur les 4,5 Mds de DH de subventions pour le fioul en 2011, 1,5 milliard de DH va aux industriels du secteur privé et à l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et 3 Mds à l'Office National de l'Électricité (ONE).³⁷⁵

La réforme de la caisse de compensation devrait traiter la source des déséquilibres. Les travaux d'élaboration de la SNDD avaient recommandé de soutenir le pouvoir d'achat selon le juste prix par le marché et par le subventionnement direct et ciblé aux ménages les plus défavorisés. Les recommandations de la SNDD ouvrent également la réflexion sur la durabilité de la réforme de la caisse de compensation qui aurait des effets positifs sur la mutation énergétique, la qualité des produits, la création d'emplois durables et la lutte contre le secteur informel.

Deux mesures spécifiques à la caisse de compensation ont été définies dans le cadre de la SNDD :

- i. Revoir les subventions de la Caisse de Compensation sur les produits d'origine pétroliers et sur le butane qui concurrencent la compétitivité du kW d'origine renouvelable.
- ii. Accompagner les programmes de décompensation par un soutien aux populations les plus défavorisées.

371 Ministère de l'Économie et des Finances

372 Rapport de diagnostic de la SNDD

373 Idem

374 Idem

375 Idem

Le Nouveau Modèle de Développement a également traité le sujet de l'importance de la réforme de la compensation. Cette réforme est alignée avec les choix stratégiques du nouveau modèle, notamment en matière de modernisation de la gouvernance et l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques³⁷⁶. La Commission du NMD appelle à davantage de ciblage des bénéficiaires de programmes sociaux à travers la mise en place du Registre Social Unique³⁷⁷ (RSU) ce qui permettra de remplacer les services de la caisse de compensation. Le NMD ajoute également qu'il est nécessaire de réorienter les charges de compensation vers les mécanismes de protection sociale intégrés et le RSU.

Dans le cadre de ses recommandations en matière de protection sociale, le NMD confirme sa position par rapport à la caisse de compensation et propose de déployer un revenu minimum de dignité ciblé pour les ménages pauvres ou vulnérables et les personnes à besoins spécifiques³⁷⁸.

La réforme de la caisse de compensation a été renforcée par le projet de loi 72-18 relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence National des Registres. Par ailleurs, elle est fortement liée à la mise en place du Registre Social Unique qui facilitera le ciblage de la population démunie. De plus, la réforme est de plus en plus compliquée dans le contexte de la flambée des prix en 2022.

376 Choix stratégique 4 du NMD

377 Le Registre national de la population est présenté comme un nouvel instrument légal créé pour augmenter l'efficacité du système de gestion de l'appui social par le traitement électronique des données à caractère personnel de toute la population sur le territoire national, y compris les enfants et les nouveau-nés et les résidents étrangers, à travers la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'actualisation, le changement éventuel si nécessaire, et la vérification de la véracité des données déclarées par les personnes surtout de celles désireuses de bénéficier des programmes sociaux. Ce Registre permettra la création d'une base de données numériques centralisée et sécurisée, contenant i. d'une part les données démographiques (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, lieu de résidence) des citoyens marocains et étrangers résidant sur le territoire national, ii. d'autre part les données biométriques : photo du visage, image de l'iris pour les personnes âgées de plus de 5 ans, et des points saillants des empreintes digitales pour les personnes ayant une carte d'identité nationale électronique, sans aucune restriction relative à l'âge ou la nationalité des personnes résidant au Maroc. L'enregistrement au RNP est facultatif pour les citoyens marocains et étrangers résidant sur le territoire marocain, il est obligatoire pour les personnes et les membres des ménages désirant bénéficier des programmes sociaux. Source : Note de présentation du ministère de l'Intérieur

378 Choix stratégique 4 du NMD

B. Financement de la transition verte et inclusive

Analyse des investissements

L'importance de l'investissement public et privé dans le financement des programmes nationaux

Le taux d'investissement total (public et privé) durant cette dernière décennie dépasse les 30% du PIB et positionne le Maroc parmi les pays ayant les niveaux d'investissement les plus élevés dans la Région MENA³⁷⁹.

Le développement national est financé par différents acteurs et différentes sources de fonds

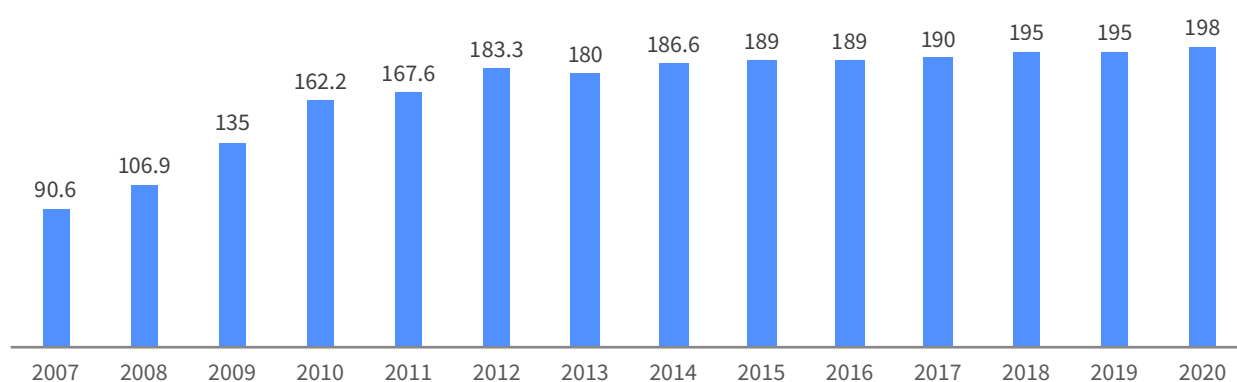
La dépense publique et l'investissement (public, privé et investissement dans le cadre de partenariat public privé) sont à la source du financement des différents programmes de développement au Maroc, notamment les secteurs priorités dans le cadre du présent rapport ou indirectement les ODD analysés. Ces deux modalités sont alimentées par des instruments spécifiques, relevant de la sphère publique et/ou privée (coopération internationale, endettement, fiscalité, etc.).

L'investissement public a apporté annuellement près de 190 Milliards de dirhams, porté essentiellement par les entreprises et les établissements publics

L'investissement public occupe un poids important et a connu une évolution importante, passant de 90,6 Mds DH en 2007 à 245 Mds DH en 2022³⁸⁰ (selon le PLF 2022), réparti sur le budget de l'Etat (Budget Général, Compte spéciaux du Trésor et SEGMA) avec 88,9 Mds DH, le Fonds Mohammed VI pour l'investissement avec 45 Mds DH, les établissements et entreprises publics avec 92,1 Mds DH et les collectivités territoriales avec 19 MMDH.

Le développement du Maroc est soutenu par les flux injectés par l'État dans l'économie, notamment par de grands projets d'infrastructure dans les transports (routes, ports, aéroports et chemins de fer), mais aussi dans les secteurs de l'eau et de l'énergie³⁸¹.

Figure 71. Évolution du volume global des investissements publics entre 2007 et 2020 (Mds DH)³⁸²



³⁷⁹ Rapport sur la répartition des investissements publics – Ministère de l'Économie et des Finances

³⁸⁰ Soit une progression de 6,5% par rapport à 2021

³⁸¹ Le développement du secteur privé au Maroc – Septembre 2021, par BAD, BEI, BERD

³⁸² Rapport sur la répartition des investissements publics – Ministère de l'Économie et des Finances

Les ressources de l'Etat central sont sous tension

Les ressources de l'Etat constituent une source majeure pour garantir les flux de financement des programmes nationaux, sachant que seul 25% des dépenses du BGE sont dédiées à l'investissement³⁸³.

Les dépenses publiques sont couvertes à plus de 70% par la fiscalité et à 15% par le déficit budgétaire. La pression fiscale au Maroc est assez élevée³⁸⁴ ce qui donne très peu de marge d'évolution dans ce sens. Par ailleurs, les recettes fiscales ne sont mobilisées de manière optimale en raison de l'importance du secteur informel, la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

D'une autre part, la dette publique (y compris l'endettement des EEP) au Maroc dépasse les normes et standards³⁸⁵ sous l'effet de la crise de la covid19. La dette publique est passée de 80,3% du PIB en 2019, à 92,4% du PIB en 2020³⁸⁶.

En analysant la situation des recettes fiscales et le niveau d'endettement publique, il est clair que les ressources traditionnelles de l'Etat central sont sous tension.

Une efficacité de l'investissement à développer pour atteindre des objectifs de croissance importants

Différentes études constatent la faible performance des investissements publics, impactant ainsi le niveau de croissance à atteindre et la capacité du Maroc à attirer des financements.

Le Maroc a entrepris des efforts considérables pour la mobilisation de fonds nécessaire à son investissement public. Par ailleurs, l'efficacité de cet investissement est le centre de plusieurs débats. Le ministère de l'Économie et des Finances déclare dans son rapport sur la répartition des investissements publics que « ces investissements publics et leur impact socioéconomique restent en deçà des attentes en comparaison avec d'autres pays ».

Le rendement du capital physique au Maroc a été analysé de près par le HCP en 2016. Cette étude a remis en question la performance de l'investissement public, notamment, à travers l'analyse du coefficient marginal du capital ICOR (Incremental Capital Output Ratio) qui représente le nombre d'unités d'investissement (en % du PIB) nécessaires pour réaliser un point de croissance du PIB. Plus l'ICOR est faible, plus l'investissement est rentable.

Le taux d'investissement du Maroc a atteint en moyenne 32,2% du PIB entre 2000 et 2019 contre 25,6% comme moyenne mondiale et 29% pour les pays à revenu intermédiaire-tranche inférieure. Ce niveau élevé a permis à plusieurs pays de réaliser un saut qualitatif en termes de développement (dragons asiatiques, Turquie, etc.), ce qui n'est pas encore le cas au Maroc. Une telle situation est attribuable au faible rendement de l'investissement. En effet, avec un ICOR de 9,4 en moyenne durant la période 2000-2019, l'investissement au Maroc reste relativement peu rentable, en comparaison notamment avec les pays de la catégorie à revenu intermédiaire-tranche inférieure, où il atteint 5,7.

383 Hors dépenses relatives à la dette

384 Parmi les pressions fiscales les plus élevées en Afrique

385 L'union européenne définit l'endettement optimal à un taux maximal de 60% pour un pays comparable au Maroc (pays à revenu intermédiaire).

386 Budget économique exploratoire 2021, Situation économique en 2020 et ses perspectives en 2021, HCP

L'investissement public au Maroc est au moins 2 fois moins efficace que l'investissement de la Corée du Sud par exemple³⁸⁷.

Des collectivités territoriales faiblement impliquées dans la mobilisation des financements

L'investissement des collectivités territoriales est relativement faible ne dépassant pas 10% du volume total (8% selon les projections du PLF 2022), traduisant une forte centralisation des investissements au Maroc. Ce volume d'investissement a par ailleurs augmenté durant la dernière décennie, passant de 12 Mds DH en 2011 à 19,5 Mds DH en 2020.

Les collectivités territoriales ne sont responsables que de la levée de 12% de leur budget en moyenne. Le reste étant assuré par les transferts budgétaires de l'Etat central³⁸⁸. La décentralisation du financement public présente encore des opportunités et des marges de progression importantes.

Tableau 43. Structure des revenus des régions (Budgets de l'année 2020, en %)

	Transferts de l'Etat	Taxes locales	Autres
Casablanca-Settat	79,1%	19,3%	1,6%
Fès-Meknès	96,4%	2,3%	1,3%
Marrakech-Safi	92,4%	7,5%	0,2%
Moyenne	89,30%	9,70%	1,03%

387 ICOR Corée du Sud =2,9 ; ICOR Espagne =5,7 ; ICOR Turquie =5,2

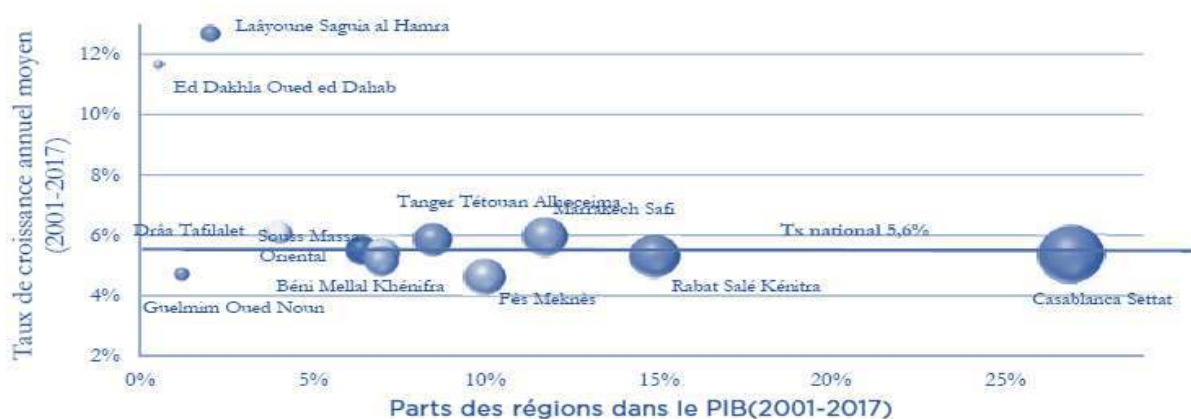
388 Transferts de l'Etat en provenance des recettes de TVA (30%), de l'Impôt sur le Revenu (IR – 5%) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS – 5%), TGR, MEF

Une approche d'investissement public visant la réduction des disparités régionales

L'investissement public est le principal moteur de croissance et de financement des programmes socio-économique et environnementaux au Maroc. Il crée une dynamique qui attire d'autres sources de financement. « Néanmoins, malgré les efforts déployés, cette dynamique de croissance se caractérise par des rythmes de croissance différenciés au niveau des régions et avec une étendue spatiale de l'intensité de cette croissance qui s'étale de façon ascendante des régions centrales vers les régions périphériques. »³⁸⁹

L'impact de l'investissement public et les différents rythmes de croissance impacte les niveaux de vie dans les différentes régions et influence la réorganisation des bassins d'emplois vu que les taux régionaux de croissance démographique et de la population active occupée ont connu une hétérogénéité spatiale.

Figure 72. Contribution et dynamique régionale sur la période 2001-2017³⁹⁰



4 régions totalisent plus de 60% du PIB national et concentrent la plus grande part des investissements, emplois et infrastructures. La région de Casablanca- Settat est à la tête du classement régional avec une part de 26,9% du PIB de la période de 2001 à 2017, suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra (14,9%), Marrakech-Safi (11,7%) et Fès- Meknès (10%).

Par ailleurs, six régions³⁹¹ représentant 66,9% du PIB réel national ont évolué à une cadence au-dessous de la moyenne nationale sur la période 2001-2017.

Les régions³⁹² à faible contribution au PIB national ont enregistré une forte dynamique. Ces régions présentent des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale³⁹³. Cette dynamique contribuera à terme, à réduire les inégalités de répartition des richesses.

389 Note sur la répartition régionale de l'Investissement – Ministère de l'Économie et des Finances – 2020

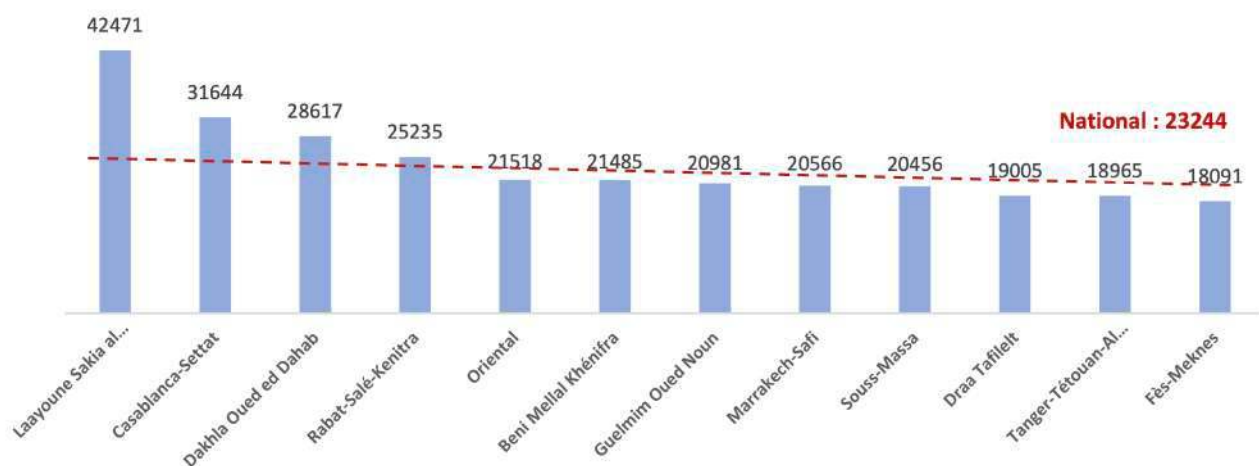
390 Note sur la répartition régionale de l'Investissement – Ministère de l'Économie et des Finances – 2020

391 (Fès-Meknès (+3,5%), Casablanca- Settat et Guelmim-Oued Noun (+3,6% chacune), Souss-Massa (+4%), Rabat-Salé-Kénitra et Béni Mellal-Khénifra (+4,1% chacune)).

392 Les régions à forte dynamique de croissance sont : la région de Laayoun Sakia Hamra (+12,7%), Dakhla Oued Dahab (+11,6%), Draa Tafilalet (+6,1%), Tanger Tétouan Hoceïma (+5,9), Marrakech Safi (+5,9%)

393 La moyenne nationale est de +5,6%

Figure 73. PIB nominal / habitant par région en DH (2001-2017)³⁹⁴



51% des investissements sont réalisés par les entreprises publiques. Ces dernières présentent des niveaux d'endettement croissant

L'Etat joue un rôle majeur et indirecte, à travers les EEP qui contribuent à l'apport de 51% des flux de financement disponibles.

En 2019, le Maroc recensait 225 entreprises publiques, 43 entreprises à participation directe du Trésor et 449 filiales³⁹⁵ ou participations publiques³⁹⁶. « L'endettement des entreprises publiques a atteint un niveau élevé et comporte désormais un risque important pour les finances publiques. En 2019, la dette contractée par ces entreprises était estimée à environ 13,8% du PIB. Elle est concentrée pour l'essentiel (95%) sur de grands groupes présents dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'eau, des déchets et des transports. Afin d'analyser la dette totale du secteur public marocain, il convient notamment d'ajouter la dette des entreprises d'État, garantie par l'État, à celle de l'administration centrale. La somme des deux représentait 65% du PIB en 2019.

La Commission spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement, mandatée par SM le Roi Mohammed VI a présenté ses conclusions en mai 2021. Dans ce contexte, le Maroc va se doter d'une Agence des participations de l'Etat, dont le but sera la gestion stratégique et efficiente des participations de l'Etat. »³⁹⁷

L'investissement privé national est porté par les grandes entreprises, situées dans les grandes villes pour apporter un volume de 110 milliards de dirhams en 2020³⁹⁸

80%³⁹⁹ de l'investissement privé national est réalisé par les grandes entreprises, au niveau des grandes villes, notamment dans la région de Casablanca-Settat (40%), dans la région de Rabat-Salé (15%), dans la région de Marrakech Safi (10%) et dans la région de Tanger Tétouan Hoceima (8%).⁴⁰⁰

394 Note sur la répartition régionale de l'Investissement – ministère de l'Économie et des Finances – 2020

395 Le développement du secteur privé au Maroc – Septembre 2021, par BAD, BEI, BERD

396 L'État étant l'actionnaire majoritaire dans 54 % d'entre elles

397 Idem

398 Estimation sur base de la part de la FBCF des sociétés non-financières dans le total de la FBCF

399 HCP, Enquête nationale auprès des entreprises, 2019

400 HCP, Enquête nationale auprès des entreprises, 2019

Les investissements privés (nationaux et internationaux) sont en général concentrés sur des secteurs traditionnels bénéficiant d'incitations de l'Etat

Le cadre incitatif de l'Etat a permis d'attirer les investissements privés (nationaux et internationaux) vers certains secteurs. Ce cadre incitatif devrait par contre s'orienter vers les secteurs clés de la transition du Maroc vers une économie verte et inclusive.

Le Nouveau Modèle de Développement note que le cadre incitatif est à optimiser et déclare que « *Les incitations publiques, sous forme de mesures de soutien budgétaire direct et indirect et d'exonérations fiscales profitent encore à certains secteurs traditionnels à faible rendement économique et social. A titre d'illustration, dans le secteur du BTP, malgré un relèvement de l'appui public, la progression de la valeur ajoutée est passée de 6,4% à 2,2% respectivement entre 2005-2010 et 2011-2017, et ses capacités en matière de création d'emplois se sont réduites de plus de 60 000 postes entre les deux périodes*⁴⁰¹. *Les incitations publiques génèrent des distorsions en défaveur de la diversification et de la montée en gamme du tissu productif pour créer des emplois et renforcer les capacités à l'export.* »

Une réforme de l'investissement public est définie pour améliorer la performance des investissements publics et optimiser leurs impacts sur le développement et la réduction des disparités

L'amélioration du rendement socioéconomique de l'investissement public (par la création de conditions favorables à une croissance économique forte, durable, inclusive, et créatrice de l'emploi) est au centre de la nouvelle réforme.

Un cadre unifié de gestion des investissements publics au Maroc est en cours d'instauration. Ce cadre prévoit plusieurs outils, à savoir des institutions, textes juridiques, guides, système d'information, ... à déployer tout au long du cycle de vie de tout projet d'investissement public

Ce nouveau cadre permettra d'améliorer le choix des projets présentant les meilleurs rendements socio-économiques.

Cette réforme gagnerait à prendre en compte des critères clés favorisant l'orientation de l'investissement public vers les filières vertes et inclusives.

- ➔ PAGE pourrait contribuer avec l'analyse des indicateurs et dispositif permettant d'améliorer la performance de l'investissement public en matière de transition vers une économie verte et inclusive.

Des lacunes identifiées en matière de gestion des finances publiques

La Banque mondiale, l'Union Européenne et la BAD ont réalisé une évaluation de la performance de la gestion de finances publiques⁴⁰² en 2016 et ont constaté plusieurs défaillances :

- « Non existence d'une procédure centralisée de sélection des grands projets d'investissement sur la base de critères unifiés et établis à l'avance
- Absence d'un référent méthodologique pour l'étude des projets d'investissement
- Les études ne sont pas validées par un organisme indépendant du ministère qui prévoit l'investissement et ne sont pas publiées
- Les projets sont gérés à l'échelon ministériel
- Absence de processus de sélection systématique intersectorielle des projets
- Absence de fichier centralisé des projets d'investissement.

Le FMI et la Banque Mondiale ont formulé des recommandations⁴⁰³ pour améliorer la gestion des investissements publics :

- Le renforcement de la coordination et le pilotage des actions d'investissement public, grâce notamment à la structure chargée de l'investissement public à la Direction du Budget
- La mise en place d'outils et méthodes communs facilitant le pilotage centralisé de la gestion des investissements
- La normalisation de la conduite des projets doit être envisagée pour assurer une meilleure réalisation des projets d'investissement et en garantir le rendement et les résultats ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ministériels pour développer des compétences homogènes et adaptées à la conduite des projets d'investissement ;
- L'amélioration des techniques de gestion des risques des projets d'investissement ;
- Le renforcement de la documentation budgétaire pour améliorer la lisibilité et la transparence de l'exécution budgétaire des investissements ».

402 Selon la méthodologie PEFA (Programme Dépenses publiques et responsabilité financière)

403 Analyse réalisée selon la méthodologie d'Évaluation de la Gestion des Investissements Publics du FMI (PIMA)

Analyse de la répartition sectorielle de la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF)

La FBCF s'est établie à une moyenne de 300 milliards de dirhams durant la dernière décennies (2010 – 2020). Elle est portée essentiellement par le secteur des bâtiments et travaux publics (une moyenne de 49% entre 2010 et 2020), suivi par le secteur de l'industrie (une moyenne de 37% entre 2010 et 2020), puis les services (une moyenne de 12% entre 2010 et 2020), et le secteur primaire (une moyenne de 1% entre 2010 et 2020).

Tableau 44. Évolution de la FBCF (2010-2020)⁴⁰⁴

	Moyenne 2010 - 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	268 036	304 286	304 200	314 734	318 680	288 162
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	5 230	3 333	4 072	4 070	4 378	4 040
Produits de l'industrie	93 742	116 843	113 125	119 365	121 844	103 163
Produits du bâtiment et travaux publics	131 711	144 921	149 207	152 340	154 813	148 877
Produits des Services	37 354	39 189	37 796	38 959	37 645	32 082

Un accès au secteur financier Marocain en voie de consolidation

Le secteur financier Marocain est constitué principalement des banques qui totalisent 63% du total des actifs du système financier en 2019. Il se compose de 90 institutions financières, dont 19 banques commerciales, 12 associations de microcrédit, 27 sociétés de financement et 6 banques extraterritoriales. Le système financier comprend également le secteur de l'assurance qui totalise 10% du système financier (24 sociétés d'assurance et de réassurance), quatre fonds de pension (dont deux fonds publics) qui représentent 20 % du système financier, et la Bourse de Casablanca, qui est dominée par les banques et les entreprises des secteurs des télécommunications et de la construction.

L'accès au crédit bancaire est diversifié entre les différents secteurs, avec une part significative octroyée aux ménages

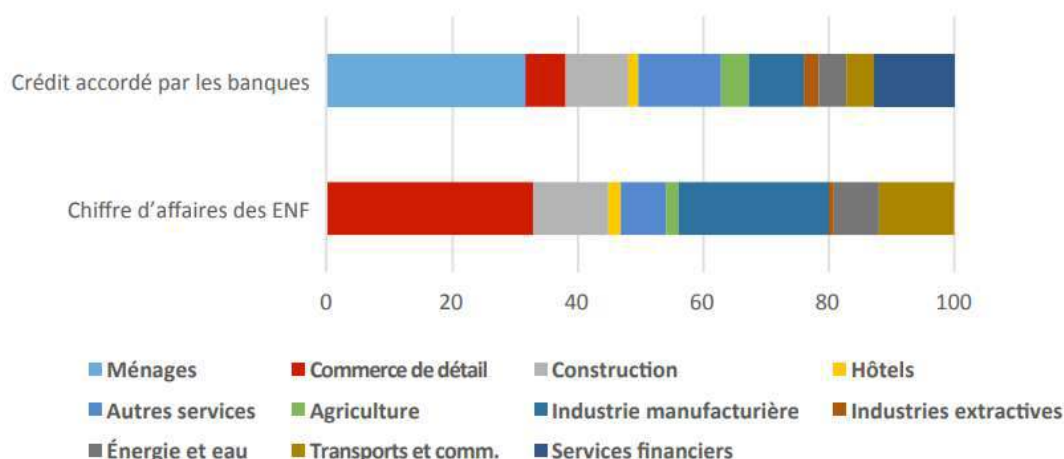
Les entreprises totalisent les 2/3 du crédit bancaire octroyé, face aux ménages qui représentent environ le tiers de ces crédits. En ce qui concerne les entreprises, les services financiers, les autres services, la construction et l'industrie manufacturière représentent respectivement environ 10% du crédit bancaire total.

Par contre, le crédit bancaire n'est pas réparti de manière diversifiée aux entreprises de différentes tailles. Les prêts bancaires aux PME ne dépassent pas 18% du total des crédits bancaires, attestant d'une forte concentration des crédits sur les grandes entreprises, y compris les entreprises publiques⁴⁰⁵.

404 MEF

405 Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, Exercice 2019, Numéro 7

Figure 74. Activité économique des entreprises non financières (ENF) et crédit accordé par les banques en 2019 (%)⁴⁰⁶



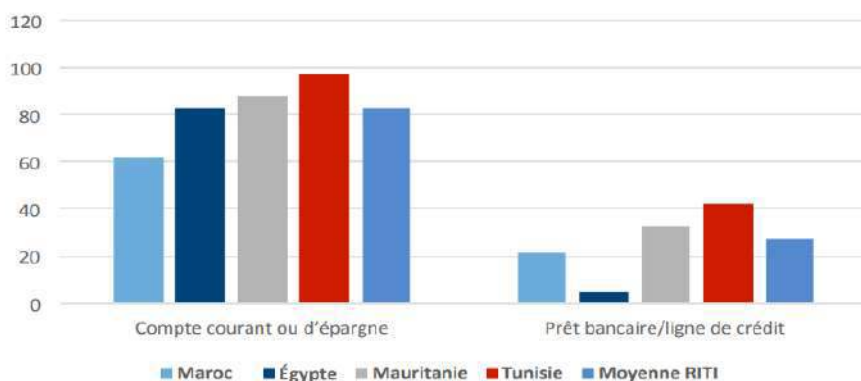
Un très faible accès des petites entreprises aux services financiers, notamment les crédits bancaires

Seules 62%⁴⁰⁷ des entreprises du secteur formel disposent d'un compte courant ou d'épargne enregistrant un retard important par rapport aux autres pays d'Afrique du Nord ou la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (RITI). Cet accès varie en fonction de la taille des entreprises enquêtées⁴⁰⁸ :

- Seulement 58 % des petites entreprises (de 5 à 19 employés) disposent d'un compte courant ou d'épargne
- 66 % des entreprises de taille moyenne (20 à 99 employés) disposent d'un compte courant ou d'épargne
- 82 % des grandes entreprises (plus de 100 employés) disposent d'un compte courant ou d'épargne

L'absence de systèmes comptables appropriés et la couverture relativement faible des bureaux de crédit créent des obstacles supplémentaires à l'accès aux financements pour les entreprises marocaines.⁴⁰⁹

Figure 75. Entreprises disposant d'un compte courant ou d'épargne et ligne de crédit ou d'un prêt bancaire (en %) ⁴¹⁰



406 Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, Exercice 2019, Numéro 7

407 Enquête sur les entreprises, réalisée conjointement par la BEI, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale - Edition de Janvier 2020

408 Enquête sur les entreprises, réalisée conjointement par la BEI, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale - Edition de Janvier 2020

409 FMI, 2019

410 Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, Exercice 2019, Numéro 7

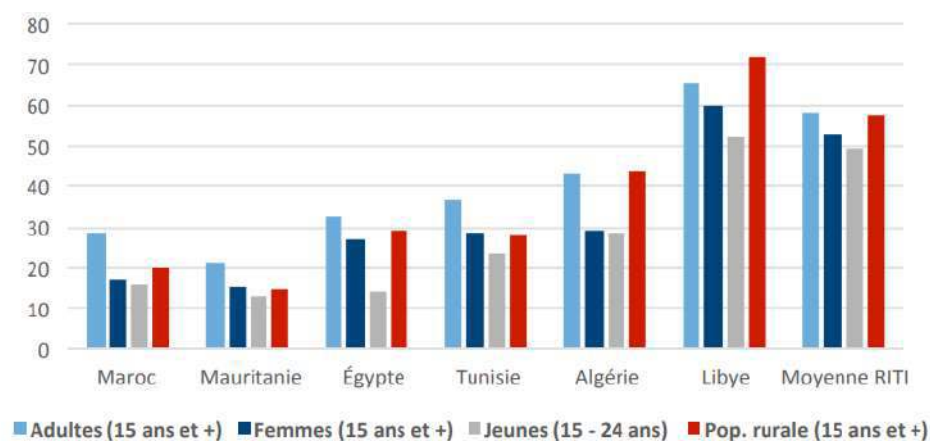
L'autofinancement représente 62,5 % du financement de l'investissement des petites entreprises, contre 40 % des entreprises de taille moyenne et 49 % des grandes entreprises⁴¹¹. De plus, seulement 6 % des microentreprises ont accès aux financements bancaires, et le microcrédit ne représente que 0,6 % du PIB⁴¹².

Inclusion financière des ménages

La faible inclusion touche plus les femmes, les jeunes et la population rurale

Au regard des indicateurs d'accès aux services financiers, l'inclusion financière au Maroc reste faible malgré les programmes de développement mis en place. La faiblesse de l'inclusion financière touche plus les populations vulnérables : les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans les zones rurales. A ce titre, seulement 17 % des femmes, 16% des jeunes âgés de 15 à 24 ans et 20% des personnes vivant en milieu rural ont un compte bancaire⁴¹³.

Figure 76. Détention de compte bancaire en 2017 (en %)⁴¹⁴



La nature informelle des transactions complique le processus de développement de l'inclusion financière au Maroc. En effet, au Maroc, 90% des paiements se font en espèces, contre 40% à l'échelle mondiale⁴¹⁵

La faible inclusion financière en milieu rural est due en partie à la faible présence bancaire.

Le Maroc enregistre un taux de densité et de pénétration bancaires élevés⁴¹⁶. Il affiche 25 succursales bancaires et 29 guichets automatiques pour 100 000 adultes en 2019⁴¹⁷. Cette répartition présente par ailleurs des écarts considérables entre le milieu urbain et le milieu rural causant ainsi des effets importants sur l'inclusion financière de la population rurale.

⁴¹¹ Enquête sur les entreprises, réalisée conjointement par la BEI, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale - Edition de Janvier 2020

⁴¹² FMI, 2019

⁴¹³ Base de données Global Findex

⁴¹⁴ Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, Exercice 2019, Numéro 7

⁴¹⁵ Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers - 2019

⁴¹⁶ Par rapport à d'autres pays d'Afrique du Nord ou à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure RITI

⁴¹⁷ Enquête du FMI sur l'accès aux services financiers - 2019

La transformation numérique est un vecteur pour garantir l'inclusion financière et l'amélioration des services des établissements financiers auprès des citoyens

La transformation numérique au Maroc est à ses débuts et elle devrait à terme permettre de promouvoir l'inclusion financière. Actuellement, seulement 17% des Marocains ont reçu ou effectué un paiement électronique au cours d'une année, ce qui correspond à 58% de ceux qui possèdent un compte. Seulement 2% de la population utilisent l'internet pour effectuer des paiements ou acheter des produits et services en ligne⁴¹⁸.

La stratégie nationale d'inclusion financière ainsi que l'adoption d'un cadre légal pour les paiements mobiles et le crowdfunding permettront de promouvoir l'inclusion financière.

D'un côté, la transformation numérique permettrait de développer l'accès aux services financiers mais d'une autre part, les outils digitaux permettront de renforcer les processus internes des banques et autres établissements financiers, par exemple avec la mise au point de nouveaux modèles de risque de crédit et de commercialisation pour approcher d'autres marchés et des entreprises de plus petite taille, ce qui devrait aider à mieux acheminer les financements là où les besoins sont les plus grands⁴¹⁹.

Pour accélérer l'inclusion financière, le passage au numérique et l'éducation financière sont des priorités essentielles pour les institutions financières et leurs clients

Le développement d'initiative de paiement mobile ou de paiement en ligne ne donne pas des résultats très importants jusqu'à présent en raison de la forte présence de l'informel en plus de la prépondérance de la culture de paiement en espèce. En plus des efforts de digitalisation, le Maroc devrait assurer des programmes d'éducation financière aux citoyens concernés.

Les initiatives développées pour promouvoir l'inclusion financière au Maroc

Le Royaume place l'inclusion financière comme un axe majeur pour réussir une croissance durable et inclusive. Dans ce sens, plusieurs réformes et initiatives visent l'inclusion financière notamment : la stratégie nationale d'inclusion financière, le Plan Maroc numérique, les nouveaux régimes de faillite et de collatéraux, le nouveau moyen de paiement par téléphone mobile, etc.

La stratégie nationale d'inclusion financière vise à : i) développer les paiements mobiles ; ii) stimuler la microfinance grâce à l'augmentation des plafonds de crédit et à la suppression des taux plafonds ; iii) soutenir l'assurance inclusive ; iv) encourager la pénétration bancaire, y compris par les agences postales et grâce à l'assouplissement des exigences réglementaires pour les segments mal desservis (par exemple dans les zones rurales) ; v) faciliter la mise en œuvre d'instruments de financement innovants, en soutenant l'élaboration de nouveaux systèmes de notation du crédit (par exemple, analyse de mégadonnées relatives au paiement de factures de services collectifs) ; vi) soutenir la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, de paiements numériques, en faveur d'agents de la fonction publique et dans le cadre de marchés publics ; et vii) promouvoir l'éducation financière.

⁴¹⁸ Le développement du secteur privé au Maroc – septembre 2021 par la BERD, BAD et BEI

⁴¹⁹ Le développement du secteur privé au Maroc – septembre 2021 par la BERD, BAD et BEI

Parallèlement à la stratégie décrite ci-dessus, le plan Maroc Numérique est un programme national de soutien à la transformation numérique. Ce programme vise à réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales⁴²⁰, ainsi que l'écart entre femmes et hommes en matière d'accès et de recours aux technologies permettra de faciliter l'inclusion financière.

Depuis 2015, Bank Al-Maghrib a autorisé la mise en place d'un nouveau moyen de paiement par téléphone mobile (« m-wallet ») et l'interopérabilité entre les banques et les prestataires de services de paiement. Cette réforme majeure aurait un effet considérable sur l'accès de la population non bancarisée aux paiements et transferts de fonds. En avril 2018, l'approbation de nouveaux régimes de faillite et de collatéraux permettrait de faciliter l'utilisation, l'enregistrement et l'exécution des collatéraux et donc l'accès surtout des petites entreprises au crédit.

Synthèse des prérequis relatifs à la gouvernance et au financement de la transition verte et inclusive

Un agenda politique, institutionnel et stratégique propice à la transition vers une économie verte au Maroc mais des axes d'amélioration en matière de planification, suivi et évaluation des politiques publiques. Le Maroc dispose d'acquis favorisant la transition verte et inclusive. La transition verte et inclusive est une des orientations phares de sa majesté le Roi Mohamed 6. De plus, elle est renforcée par un ancrage institutionnel et constitutionnel fort. En matière de planification, l'économie verte au Maroc est soutenue par un référentiel stratégique composé de la SNDD, le NMD et l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, la réussite de la vision du Maroc en matière de transition vers une économie verte est conditionnée par une forte coordination et convergence sectorielle, surtout dans un contexte de complexité croissante. Au Maroc, plusieurs études ont constaté la multiplication d'acteurs intervenant dans un même secteur⁴²¹ et la faible coordination de leurs interventions⁴²².

Ceci peut conduire à des déperditions en raison d'efforts duplicatifs ainsi que la perte d'effets d'échelle. De plus, la faible précision des rôles dilue les responsabilités et affaiblit la crédibilité des institutions⁴²³. La faible convergence et coordination sectorielle en amont est accentuée par une faible culture d'évaluation des politiques publiques.

Les rôles de la société civile et du secteur privé sont essentiels pour compléter les fonctions des administrations publiques, en matière de suivi, contrôle et financement. La société civile a toujours occupé un rang important dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit d'un vecteur d'accélération des différentes transitions socio-économiques. La société civile fournit également des connaissances essentielles pour la conduite des processus décisionnels publics et privés.

A travers sa capacité à investir, produire et créer de l'emploi, le secteur privé dispose des atouts nécessaires pour contribuer à la transition de l'économie vers un modèle durable. Les entreprises au Maroc ont entamé l'appropriation des principes de responsabilité sociétale des organisations. Les efforts de la CGEM en matière de développement du

420 Sur le plan de la couverture des infrastructures

421 « Multiplication d'institutions et d'agences aux prérogatives proches » NMD 2021

422 NMD 2021

423 Idem

label RSE au Maroc sont actuellement renforcés par l'intégration de nouvelles obligations et recommandations de l'AMMC et de Bak AL Maghrib en matière de reporting ESG.

Les nouvelles pratiques RSE et ESG favorisent l'émergence de pratiques responsables et inclusives chez les entreprises Marocaines. Ces pratiques permettent également d'orienter l'épargne publique et le financement de la transition verte et inclusive au Maroc.

En effet, le secteur privé au Maroc permet de financer un volume important des investissements mais reste concentré sur des secteurs traditionnels bénéficiant d'incitations de l'Etat.

Le reste des investissements est financé par les acteurs publics. L'investissement public occupe un poids important et contribue avec 195 milliards de dirhams en 2019. Cet investissement a connu une évolution importante, passant de 90,6 milliards de dirhams en 2007 à 198 milliards de dirhams en 2020.

La part des investissements des EEP dans l'investissement public est passé de 60,8% en 2015 à 51,1% en 2020. L'investissement des collectivités territoriales est relativement faible ne dépassant pas 10% du volume total, traduisant une forte centralisation des investissements au Maroc.

Par ailleurs, les ressources publiques qui sont à l'origine de la majorité des investissements au Maroc sont actuellement sous pression. Les dépenses publiques sont couvertes à plus de 70% par la fiscalité et à 15% par le déficit budgétaire. La pression fiscale au Maroc est assez élevée⁴²⁴ ce qui donne très peu de marge d'évolution dans ce sens. D'une autre part, la dette publique (y compris l'endettement des EEP) au Maroc dépasse les normes et standards⁴²⁵ sous l'effet de la crise de la covid19. La dette publique est passée de 80,3% du PIB en 2019, à 92,4% du PIB en 2020⁴²⁶. En analysant la situation des recettes fiscales et le niveau d'endettement public, il est clair qu'il est urgent de favoriser plus de participation du secteur privé et des collectivités territoriales (CT) dans la mobilisation des fonds en plus du développement d'instruments innovants en faveur du développement de filières vertes et inclusives.

La nouvelle approche de financement (plus d'implication du secteur privé et des CT et développement d'instrument innovant) devrait également être accompagnée d'une approche efficace d'investissement, visant la réduction des disparités régionales. En plus de leur forte concentration géographique, les investissements publics ne sont pas toujours efficaces⁴²⁷. Ainsi, une réforme de l'investissement public est définie pour améliorer la performance des investissements publics et optimiser leurs impacts sur le développement et la réduction des disparités

L'amélioration du rendement socioéconomique de l'investissement public (par la création de conditions favorables à une croissance économique forte, durable, inclusive, et créatrice de l'emploi) est au centre de la nouvelle réforme. Un cadre unifié de gestion des investissements publics au Maroc est en cours d'instauration. Ce cadre prévoit plusieurs outils, à savoir des institutions, textes juridiques, guides, système d'information, ... à déployer tout au long du cycle de vie de tout projet d'investissement public. Cette réforme gagnerait à prendre en compte des critères clés favorisant l'orientation de l'investissement public vers les filières vertes et inclusives.

424 Parmi les pressions fiscales les plus élevées en Afrique

425 L'union européenne définit l'endettement optimal à un taux maximal de 60% pour un pays comparable au Maroc (pays à revenu intermédiaire).

426 Budget économique exploratoire 2021, Situation économique en 2020 et ses perspectives en 2021, HCP

427 Déclarations du ministre de l'Économie et des Finances + ICOR de 7,2 en 2014 selon le HCP + études de la Banque Mondiale, Union Européenne et la BAD

En plus de la réforme de l'investissement public, des systèmes majeurs devraient être révisés pour accompagner la transition vers une économie verte au Maroc. Ainsi, il serait clé de mettre en place un mécanisme de suivi des dépenses publiques (exploitation et investissement) en matière d'économie verte et inclusive, afin de mesurer l'efficacité des dépenses et de mieux quantifier les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Pour s'assurer de la mise en place d'un cadre favorable à l'implication des acteurs économiques dans la transition verte du Maroc, il est nécessaire d'accélérer la réforme fiscale vers un régime inclusif et soutenant le développement de filières vertes.

Plusieurs propositions ont été formulées par les acteurs de la société civile (CGEM, CESE, etc.), toutefois le cadre fiscal actuel demeure quasi-neutre dans sa globalité, avec quelques mesures de « fiscalité verte » introduites dans le cadre de la loi de finances 2022 (taux de TVA réduits pour les panneaux photovoltaïques et les chauffe-eaux solaires, soit 10% au lieu de 20% ; mise en place d'une taxe intérieure de consommation sur les produits de grande consommation et équipements énergivores, notamment les climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs et lampes à incandescence énergivores).

Dans un objectif d'équité et d'efficacité de l'emploi des ressources publiques, le régime de compensation au Maroc est à repenser. Le système actuel pèse lourdement sur le budget de l'Etat et présente de faible niveau d'efficacité au regard des objectifs de sa conception initiale. Différentes recommandations sont reprises afin de mettre l'accent sur l'importance de réviser le mode opératoire de la caisse de compensation et l'initiation du processus de décompensation tout en maintenant un soutien ciblé des populations défavorisées.

L'accès au crédit bancaire est équilibré entre les différents secteurs mais l'octroi des ressources de financement est limité pour les petites entreprises. Les petites et moyennes entreprises puisent dans leurs fonds propres pour assurer le développement de leur activité, sachant qu'elles forment la grande majorité du tissu économique Marocain. L'autofinancement représente 62,5% du financement de l'investissement des petites entreprises, contre 40 % des entreprises de taille moyenne et 49 % des grandes entreprises⁴²⁸.

Les ménages reçoivent au Maroc le tiers du total des crédits octroyés⁴²⁹ mais l'inclusion financière au Maroc reste faible malgré les programmes de développement mis en place. La faiblesse de l'inclusion financière touche plus les populations vulnérables : les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans les zones rurales . A ce titre, seulement 17 % des femmes, 16% des jeunes âgés de 15 à 24 ans et 20% des personnes vivant en milieu rural ont un compte bancaire.⁴³⁰

Les mesures de développement de l'inclusion financière au Maroc sont nombreuses et s'inscrivent dans plusieurs stratégies et réformes, notamment : la stratégie nationale d'inclusion financière, le Plan Maroc numérique, les nouveaux régimes de faillite et de collatéraux, le nouveau moyen de paiement par téléphone mobile, etc.

⁴²⁸ Enquête sur les entreprises, réalisée conjointement par la BEI, la BERD et le Groupe de la Banque mondiale - Edition de Janvier 2020

⁴²⁹ Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, Exercice 2019, Numéro 7

⁴³⁰ Base de données Global Findex

C. Emplois verts

Pour sa part, le secteur de la formation professionnelle enregistre un progrès qualitatif, en matière d'offre, notamment sur la base des diagnostics sectoriels réalisés par les acteurs socio-économiques⁴³¹. Le secteur de la formation professionnelle a permis au cours des 5 dernières années d'offrir plus d'un million d'opportunités de formation pour les jeunes en déperdition scolaire. Le total de stagiaires de la formation professionnelle initiale continue de progresser au fil des années, et a atteint 455.576 places pédagogiques en 2021. Par ailleurs, l'Etat accompagne le développement d'une offre en filières (restructuration, adaptation au marché de travail, etc.) garantissant la capacité du Maroc à relever les défis de transition verte, de décarbonation et de création d'emplois décents. En outre, la loi cadre n°51-17 a notamment prévu des dispositions de diversification de l'offre de formation pour inclure les populations à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, détenus, migrants et réfugiés).

En matière d'accompagnement des jeunes NEET, la crise sanitaire a accentué la nécessité d'améliorer l'accès des groupes vulnérables, notamment en milieu rural, à une formation professionnelle de qualité adaptée aux besoins du marché du travail. Une réflexion est également initiée par le secteur public, privé et associatif en vue d'étudier les possibilités d'accompagner les actifs informels, notamment les populations vulnérables (éboueurs, travailleurs du recyclage, etc.) dans leur processus de professionnalisation et d'accès à une formation professionnelle de qualité, ainsi que des conditions de dignité dans l'exercice de leurs métiers.

Les ambitions inscrites dans le cadre du NMD du Maroc restent tributaires du développement d'une recherche et d'un écosystème d'innovation et d'excellence au sein des universités. Les défis stratégiques liés à l'industrialisation, à la transition énergétique et à la décarbonation des secteurs productifs s'appuieront directement sur la performance des milieux de formation, de recherche et d'innovation (choix technologiques, besoin en compétences créatives, etc.).

Par ailleurs, la question de l'emploi reste au cœur des préoccupations. Les efforts engagés dans le cadre de la relance de l'économie ont permis la reprise de la dynamique de création d'emplois. Toutefois, des efforts importants restent à déployer en vue de compenser les emplois perdus pendant la pandémie (+230 000 emplois en 2021, contre -432 000 en 2020), d'autant plus qu'il s'agit d'un enjeu structurel pour le Maroc. Après avoir connu une forte dynamique de croissance au début des années 2000, l'économie marocaine a vu sa capacité à créer de la richesse et des emplois s'essouffler progressivement (à la suite de la crise de 2008, et plus récemment COVID-19)⁴³². Le ralentissement de la croissance économique traduit la faiblesse des gains de productivité et la diversification limitée des relais de la croissance sur le plan sectoriel et géographique (5 régions abritent 72% de l'ensemble des actifs âgés de 15 ans et plus).

⁴³¹ Études de besoins réalisés par grands secteurs à travers des associations professionnelles (Logistique, Transport, Agro-alimentaire, Environnement, etc.)

⁴³² Le rythme de croissance de l'économie marocaine est passé de 4,8% en moyenne annuelle sur la période 2000-2009 à 3,5% sur la période 2010-2019 (2,9% entre 2018 et 2019) et se caractérise, par un contenu faible en emplois, ce qui entrave l'absorption des nouveaux entrants sur le marché du travail, en majorité les jeunes.

En outre, le pays se caractérise par un secteur informel important (39% de la population active⁴³³), des taux d'inactivité élevés, une faible participation des femmes, une prédominance de services à faible valeur ajoutée et un environnement des affaires toujours en consolidation, notamment pour les jeunes entreprises. Bien que le processus de formalisation se soit amélioré, la qualité globale des emplois demeure insuffisante (selon le diagnostic de la BM et du HCP). Une lente évolution de l'économie vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée a entravé la transformation structurelle nécessaire pour créer une demande de main-d'œuvre qualifiée. Le marché de travail est principalement impacté par la nature du tissu économique marocain (la plupart des entreprises emploient moins de 10 travailleurs, alors que seulement 12% sont des moyennes et grandes entreprises)

Un arsenal stratégique accompagne la dynamique d'adaptation du marché de travail aux contraintes structurelles et conjoncturelles. Ainsi, la Stratégie Nationale pour l'Emploi du Maroc (SNE) 2015-2025, est venue promouvoir l'emploi productif décent à travers l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès à l'emploi et la réduction des disparités territoriales d'emploi. Sur la base de la vision établie par la SNE, un Plan National de Promotion de l'emploi (PNPE) a été défini pour accompagner les dynamiques sectorielles et territoriales de création de l'emploi. Le PNPE ciblait les priorités majeures du Royaume, notamment l'appui à la création de postes, à travers les différentes stratégies sectorielles : Plan Maroc Vert, accélération industrielle, etc. Néanmoins, les deux dernières années difficiles ont entravé la réalisation totale du programme (~80% de taux moyen d'atteinte des objectifs ciblés).

Ainsi, le marché de travail se heurte à 3 défis majeurs. Le premier est la nécessité d'accélérer la transformation structurelle, notamment à l'échelle territoriale, étant donné que le pays n'a pas créé suffisamment d'emplois pour suivre l'augmentation de la population active (déficit d'environ 300 000 emplois en moyenne chaque année). Le deuxième est d'accompagner davantage de jeunes sur le marché du travail, puisque ~29% des Marocains âgés de 15 à 24 ans sont considérés comme étant « non scolarisés, sans emploi ni formation » (NEET). Le troisième est d'adresser la faible participation des femmes à la population active, puisque trois femmes sur quatre restent en dehors de la population active.

Enfin, la transition durable et inclusive du Maroc doit s'accompagner par une approche intégrée de structuration et de création d'emplois verts. Dans ce sens, le Maroc poursuit ses efforts pour la définition d'un cadre de développement favorable à l'émergence de métiers et emplois verts, ce qui passe d'abord par une première phase de structuration et d'homogénéisation du cadre de définition et d'analyse de cette thématique. Divers travaux sont à engager sur le court, moyen et long terme, en vue d'offrir plus de clarté quant à la question des « emplois verts » et son champ d'application. Il s'agit notamment d'arrêter la définition des emplois verts, identifier les critères permettant de considérer un emploi comme vert, définir les filières concernées, et aligner et harmoniser la méthode de collecte, production et analyse des données de la thématique.

Le détail relatif aux prérequis cités ci-dessus est fourni au niveau de l'annexe 3

⁴³³ OIT, AFDB, Impact de la crise COVID-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc

D. Autres prérequis (Éducation, Recherche)

Le Maroc s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de réformes structurantes en matière de développement du capital humain, notamment à travers les efforts de généralisation de l'accès à l'éducation et la multiplication des opportunités de formation et d'emploi dans le cadre de déploiement de programmes sectoriels ciblés.

L'ambition du Royaume est d'initier une véritable renaissance éducative marocaine. L'école marocaine doit évoluer pour permettre à chaque élève d'acquérir les compétences fondamentales pour assurer son insertion sociale, favoriser sa réussite académique et professionnelle (NMD). La qualité de l'enseignement supérieur et professionnel et la valorisation de la recherche scientifique constituent les prérequis nécessaires pour accélérer la trajectoire de développement du Maroc et pour l'ériger au rang des nations durablement compétitives (NMD). Les marocains considèrent prioritaire la création par l'économie nationale de plus d'emplois de qualité, bénéficiant à tous les territoires. Ainsi, le pays doit s'inscrire dans le cadre d'une montée en gamme de la production nationale, en s'appuyant sur l'innovation et la recherche, grâce à des liens concrets entre les secteurs productifs et le système de recherche scientifique, et à une forte amélioration des compétences, y compris à travers la formation continue au sein des entreprises.

L'année 2019 a été marquée par la publication de la loi cadre n°51-17, relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, une première loi cadre qui régit spécifiquement les secteurs éducatifs et de recherche. Cette loi vise à matérialiser et pérenniser les réformes éducatives initiées par le Maroc et d'institutionnaliser la contribution et la mobilisation de toutes les parties prenantes autour de ce projet sociétal. La réforme institutionnelle et réglementaire du dispositif s'appuie sur une commission nationale assurant le suivi et l'accompagnement du chantier, ainsi que sur un plan d'action stratégique (y compris son système de pilotage, de suivi et d'évaluation). Ainsi, l'arsenal adopté se structure autour d'un portefeuille de 19 projets intégrés visant à renforcer l'équité et l'égalité, à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, et à assurer une bonne gouvernance du programme. Le plan défini accorde une importance à l'ensemble des niveaux du système éducatif, en commençant par le préscolaire (principal pilier du système).

Dans ce sens, le Royaume poursuit ses efforts de discrimination positive en faveur de la scolarisation en milieu rural. Dans ce sens, les programmes sociaux d'appui continuent de favoriser les conditions d'accès des élèves en milieu rural (90,7% des bénéficiaires du programme Tayssir⁴³⁴ sont issus du milieu rural). Parallèlement, d'autres programmes continuent d'œuvrer contre l'abandon scolaire et renforcent l'inclusion du système éducatif (1 Million de cartables, développement de l'offre en transport scolaire, déploiement d'internats et de cantines, etc.).

L'enseignement préscolaire et de qualité est devenu obligatoire (enfants de 4 à 5 ans), conformément à la loi cadre n°51-17. Au cours de l'année scolaire 2020/2021, le taux de scolarisation en préscolaire était de l'ordre de 72,5%⁴³⁵. L'objectif étant la généralisation de l'éducation préscolaire à horizon 2027 pour les enfants âgés de 4 à 5 ans et l'intégration progressive des enfants de 3 ans au-delà.

⁴³⁴ Programme de transferts monétaires aux familles lancé en partenariat avec l'INDH destiné en particulier aux communes rurales et à certaines communes urbaines souffrant d'un taux de pauvreté et de déperdition scolaire élevés

⁴³⁵ Ainsi, 70% des filles éligibles (4 à 5 ans) ont bénéficié de ce programme, avec un taux de 64,6% en milieu rural.

Par ailleurs, l'enseignement primaire est également obligatoire, et l'État met en œuvre des incitations financières pour les familles démunies (tayssir) en vue d'assurer la généralisation de l'accès à l'école, notamment en milieu rural. Ainsi, le taux de scolarisation au niveau primaire (6 à 11 ans) s'établit aujourd'hui à 100%.

Cette dynamique couvre également les niveaux collégial (12 à 14 ans) et qualifiant (15 à 17 ans) qui ont connu une forte progression au cours des 5 dernières années. Leurs taux de scolarisation respectifs s'établissent à 92,7% et 70,9%. Néanmoins, ces efforts n'ont pas toujours été accompagnés par des résultats adéquates, les performances de l'école marocaine ont été indiquées comme très faibles dans le cadre du diagnostic du NMD (2/3 des élèves qui ne maîtrisent pas la lecture à la fin du primaire et taux de déperdition scolaire élevé)⁴³⁶. L'accent devrait ainsi être mis sur la réhabilitation de l'école publique, en améliorant substantiellement la qualité des apprentissages et leur adaptation aux besoins du marché du travail, en rehaussant les compétences pédagogiques des enseignants, etc. Dans ce sens, les pouvoirs publics s'engagent dans un programme de mise à niveau (accord-cadre) portant sur la formation des enseignants du primaire et du secondaire et sur la réponse aux enjeux prioritaires de l'école marocaine.

Par ailleurs, l'intégration progressive de l'éducation à l'environnement et au développement durable a commencé à émerger dès 2008 avec l'adoption d'une stratégie dédiée portant sur le milieu scolaire et universitaire, et déployé par la suite à travers un programme pilote (2008-2017) de formation théorique et pratique et de mise en œuvre de clubs d'environnement et d'infrastructures dédiées. Cependant, afin d'accompagner la transition durable du Maroc et s'inscrire dans la trajectoire des ambitions définies, le Royaume gagnerait à opérer une intégration complète de l'éducation à l'environnement au développement durable, à travers des réformes et innovations pédagogiques touchant la structure fondamentale du parcours scolaire (refonte des programmes d'éducation).

En outre, l'offre en formation supérieure continue de se consolider et d'afficher une dynamique positive, malgré les déficits historiques ayant accompagné le secteur (exacerbés par la crise sanitaire). Le taux de scolarisation des étudiants post-bac (18 à 22 ans) s'établit à 42,7% en 2021. Le système d'enseignement supérieur public dispense aujourd'hui plus de 2648 filières de formation. L'architecture pédagogique devrait également évoluer au cours des prochaines années afin de renforcer la place des soft-skills et mieux intégrer les langues étrangères (dynamique d'ouverture internationale du Royaume). Par ailleurs, de nouvelles filières d'enseignement, notamment relative à l'économie verte, ont émergé pour accompagner les grands chantiers structurants nationaux. Plus de 1 250 filières de formation sont en cours de mise en œuvre / structuration visant à accompagner les chantiers structurants tels que le Plan de Relance Industrielle, le Plan Solaire ou encore Génération Green.

⁴³⁶ En 2021, 2,9% des effectifs scolarisés en primaire ont abandonné l'école, et 9,7% en collège

2.7 PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DES ODD

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD AU MAROC

PROGRÈS ATTEINT PAR ODD:

- ODD 1 – PAS DE PAUVRETÉ
- ODD 2 – FAIM « ZÉRO »
- ODD 3 – BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- ODD 4 – ÉDUCATION DE QUALITÉ
- ODD 5 – ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- ODD 6 – EAU ET ASSAINISSEMENT
- ODD 7 – ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
- ODD 8 – TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- ODD 9 – INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- ODD 10 – INÉGALITÉS RÉDUITES
- ODD 11 – VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- ODD 12 – CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- ODD 13 – LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- ODD 14 – VIE AQUATIQUE
- ODD 15 – VIE TERRESTRE
- ODD 16 – PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- ODD 17 – PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES ODD

L'agenda 2030 a été adopté officiellement par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) lors du Sommet sur le développement durable tenu en 2015. Le Maroc est parmi les pays engagés depuis 2015 à atteindre les 17 ODD à horizon 2030. En 2015, plusieurs politiques socio-économiques et environnementales ont déjà été lancées⁴³⁷. Le Maroc a depuis, renforcé ses référentiels stratégiques pour la réalisation des ODD à horizon 2030.

“A la lumière du bilan national des réalisations des ODD au titre de l'année 2021, le Royaume du Maroc, devrait avoir atteint plusieurs cibles prévues par le programme adopté par la communauté internationale à horizon 2030, principalement celles relevant du capital humain. Il devrait être plutôt sur la bonne voie pour atteindre quelques-unes relatives au capital physique. D'autres, portant sur la lutte contre les effets du changement climatique, malgré des succès notables, devraient, avec les actions programmées dans ce domaine, rejoindre l'itinéraire et le rythme requis pour être au rendez-vous de l'échéance 2030. Comme ce fut le cas de pratiquement tous les pays du monde, le Royaume du Maroc devait, cependant, subir le choc de la pandémie Covid-19, aussi bien sur son offre et sa demande intérieures que sur sa demande extérieure en particulier celle provenant de l'Union européenne »

Extrait du rapport national 2021 du HCP relatif aux ODD dans le contexte de la Covid 19.

Suivi des réalisations en matière d'ODD

Les réalisations en matière d'ODD sont suivies par différents acteurs nationaux et internationaux, dont la Direction de l'Observation, des Études et de la Planification (DOEP) qui a consulté un large panel d'acteurs publics, centraux et locaux de 2016 à 2019 pour constituer un rapport sur les efforts du Maroc pour la réalisation des ODD.

Le suivi des ODD au niveau national a été assigné à partir de 2019⁴³⁸ à une Commission Nationale pour le Développement Durable présidée par le Chef du Gouvernement. Elle est composée de l'ensemble des départements ministériels, de grandes institutions nationales et établissements publics, d'organisations socio-professionnelles et d'Organisations Non-Gouvernementales (ONG).

Le HCP⁴³⁹ se charge de la production des données actualisées sur le niveau d'avancement des ODD au Maroc. Il a publié en 2020 et en 2021 les rapports nationaux d'Examen National Volontaire de la mise en œuvre des ODD et présentent une vision exhaustive du niveau d'avancement des indicateurs ODD et des perspectives à horizon 2030.

Le UN Sustainable Development Network (UN SDSN), organisme de l'ONU en charge du suivi des ODD sur le plan international, a également publié un rapport d'avancement pour le Maroc en juin 2021. Dans son rapport, l'UNSDSN présente les atouts et les défis des stratégies Marocaines en matière d'alignement avec les ODD. Cette analyse couvre le contexte actuel de mise en œuvre des ODD au Maroc (crise de la Covid-19, sécheresse, situation géopolitique, etc.), ainsi que leur niveau de réalisation et les principaux défis y afférents.

⁴³⁷ Cf. annexe 2, pour le détail du mapping des politiques publiques visant la réalisation des ODD

⁴³⁸ Décret, 17 juillet 2019

⁴³⁹ Une Commission de Veille consacrée aux ODD a été créée au sein du HCP, avec pour mission de coordonner les analyses, le suivi-reporting et la production des indicateurs statistiques de performance nécessaires au suivi des ODD

Les rapports du HCP et l'UN SDSN déclarent des progressions positives pour plusieurs ODD mais annoncent des retards sur d'autres.

Actuellement, le Maroc se positionne au 84e⁴⁴⁰ rang en matière de réalisation des ODDs et affiche une note de 69/100 accordée par l'UN SDSN. Sur la période 2016 – 2021, le Maroc a affiché une amélioration de ~9 points de son SDG score⁴⁴¹, passant de 61,6/100 en 2016 à 70,5/100 en 2021. En 2022, le Maroc a perdu 1,5 points suite aux effets de la crise sanitaire.

Le tableau de bord de l'UN SDSN fournit une présentation synthétique du statut d'avancement du Maroc par ODD. À ce titre, le Maroc est sur la bonne voie en matière d'eau et assainissement (ODD 6) de modes de consommation et de production responsables (ODD 12) et de climat (ODD 13). Les réalisations du Maroc contribuent à la progression relative d'autres ODD tels que l'ODD 1, 2, 3, 7, 9 et 16.

L'UN SDSN déclare la stagnation du Maroc par rapport aux ODD 4, 5, 8, 11, 14, 15 et 17.

Le présent rapport se base également sur les recommandations du Sustainable Development Solutions Network (SDSN) dans le cadre des travaux relatifs aux six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable⁴⁴². Ce groupe de travail a défini six transformations comme éléments constitutifs pour atteindre les ODD : 1. Éducation, genre et inégalités ; 2. Santé, bien-être et démographie ; 3. Décarbonation de l'énergie et industrie durable ; 4. Alimentation, terres, eau et océans durables ; 5. Villes et communautés durables ; et 6. Révolution numérique pour le développement durable. Les recommandations du SDSN visent à identifier les axes transverses qui renforcent ou facilitent la réalisation des ODD, à horizon 2030.

440 Rang sur 163 pays - UNSDSN

441 Notation du UN SDSN basée sur le suivi de l'ensemble des indicateurs des 17 ODD

442 Une réflexion menée dans le cadre du projet « The World in 2050 »

ODDI : Pas de pauvreté

Les réalisations du Maroc en matière de réduction de la pauvreté ont été freinées par la pandémie de la covid-19 et les répercussions des périodes de confinement. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté est passé de 1,7% en 2019 à 2,5% en 2020⁴⁴³. Cette performance à la baisse de 8 points aurait pu être plus négative (atteindre 11,7% en matière de pauvreté contre 2,5% actuellement et arriver à un taux de vulnérabilité de 16,7% au lieu d'un taux de 8,9% en 2020) si des aides publiques n'avaient pas été octroyées aux populations impactées par la crise du covid 19. D'après l'UN SDSN, la lutte du Maroc contre la pauvreté présente des défis modérés en 2021. Sur ce volet socio-économique, le Maroc affiche une performance globale en légère amélioration sur les dernières années, portée par la baisse du taux d'extrême pauvreté.

Cette performance est soutenue par des programmes ambitieux de lutte contre la pauvreté, notamment :

- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), le régime de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO) et le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), portés par le ministère de l'Intérieur ;
- La Loi cadre n°09.21 relative à la protection sociale portée par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- Le Fonds d'appui à la Cohésion Sociale porté par le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) ;
- Le programme national « Villes sans bidonvilles », porté par le ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV).

Par ailleurs, le rapport national 2021 émis par le HCP met en exergue plusieurs défis : i) la durabilité des acquis ; ii) l'accélération de la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité notamment en milieu rural, chez les femmes et dans les régions défavorisées (objectif de population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté à 0% d'ici 2030) ; iii) la généralisation de la protection sociale.

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable recommande le soutien des petits exploitants agricoles, éleveurs ou pêcheurs artisanaux en améliorant leurs moyens de subsistance grâce à une meilleure productivité. Ceci passe par le développement de systèmes durables d'utilisation des terres et d'alimentation.

⁴⁴³ Rapport National 2021 – HCP : Après 4,8% en 2014, le taux de pauvreté monétaire a, en effet, baissé à 2,9% en 2018 puis à 1,7% en 2019, avant d'augmenter sous l'effet de la crise sanitaire à 2,5% au moment du confinement en 2020. Celui de la vulnérabilité a enregistré une baisse de 12,5% en 2014 à 7,3% en 2019 pour se situer à 8,9% pendant la période du confinement en 2020.

ODD2 : Faim « Zéro »

Certaines problématiques relatives à la faim sont pratiquement éradiquées au Maroc : la sous-alimentation a, par exemple, reculé de 0,9% à 0,1% entre 2007 et 2014. Le Rapport national 2020 sur la mise en place des ODD confirme que les indicateurs de l'ODD2 Faim « Zéro » devraient être atteints par le Maroc d'ici 2030. Ceci est conforté par l'élaboration de politiques et stratégies liées à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

Plusieurs mesures sont liées à la dynamique de cet ODD, notamment :

- Le Programme national du nutrition global et intégré (PNN) (2019-2030), porté par le ministère de la Santé ;
- La Stratégie Génération Green (2020-2030), qui continue sur la lancée du Plan Maroc Vert, portée par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) ;
- L'INDH phase III (2019-2023), porté par le Ministère de l'Intérieur.

La performance globale de cet ODD est en amélioration durant les dernières années, portée par la baisse du taux de sous-alimentation, de 4,8% en 2018⁴⁴⁴. Exacerbé par les chocs externes récents (crise sanitaire, sécheresse, conflit Russie-Ukraine) l'UN SDSN note des défis majeurs pour l'ODD2 en 2021 malgré les améliorations réalisées.

Le rapport national 2021 émis par le HCP⁴⁴⁵ note ainsi plusieurs défis : i) faire face aux chocs externes (crise sanitaire, climatique, etc.) pour répondre aux besoins alimentaires des populations vulnérables et aux enjeux de sous-/mal-nutrition et de retard de croissance dans le contexte de tension alimentaire actuel ; ii) atténuer la vulnérabilité des petits agriculteurs et assurer la continuité des chaînes d'approvisionnement alimentaire ; iii) réduire les menaces pesant sur la durabilité des ressources génétiques.

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable signale que « les progrès dans les variétés de cultures et les pratiques agricoles sont nécessaires pour accroître la productivité en contexte de changements climatiques sans compromettre davantage les écosystèmes et les autres formes de capital naturel ». Ce rapport met également l'accent sur l'importance de :

- La recherche et développement en faveur de la promotion de l'innovation au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles
- Les technologies numériques qui développent « la résilience et la productivité du système alimentaire, notamment grâce à l'agriculture de précision, au renforcement des services de vulgarisation agricole, à la réduction du gaspillage, à l'accès des agriculteurs aux marchés, et à des prévisions climatiques plus précises à court et moyen terme ».

444 UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

445 Objectifs du développement durable au Maroc dans le contexte de la Covid-19, Rapport National 2021, HCP

ODD3 : Bonne santé et bien-être

Vers 2019, cet ODD marquait des progrès importants grâce essentiellement à la baisse de la mortalité maternelle et infantile. Par ailleurs, la crise sanitaire a mis sous tension le système de santé marocain, et le rapport de l'UN SDSN en 2021 a identifié des défis majeurs pour l'ODD3.

Le rapport national 2021 émis par le HCP note également plusieurs défis :

- (i) Assurer la généralisation de l'assurance maladie à l'ensemble de la population d'ici la fin de 2022 ;
- (ii) Améliorer la couverture des services de santé essentiels (objectif 100% à 2030 vs 70% 2020) et réduction des disparités régionales en termes de répartition de l'offre de soins ;
- (iii) Doter le secteur de la santé en ressources humaines suffisantes et qualifiées
- (iv) Mobiliser les financements nécessaires au système de santé.

Plusieurs programmes ont été identifiés pour soutenir le développement du secteur de la santé au Maroc :

- Création du Fonds Spécial de gestion des effets de la Covid-19 ; des plans nationaux portés par le ministère de la santé comme le programme national d'immunisation et la campagne nationale de vaccination contre le virus de la Covid-19 ;
- La stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023) en coresponsabilité avec le Comité Technique Interministériel de la protection sociale au sein du MEF ;
- La Loi cadre n°09.21 relative à la protection sociale portée par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable marque les impacts particuliers des autres ODD sur la performance du chantier relatif à la santé et au bien-être. Le rapport cite en particulier l'importance de l'éducation des femmes pour le renforcement de la santé des enfants. Le SDSN insiste également sur l'impact de l'accès aux infrastructures de base et les effets de la décarbonation sur l'amélioration de la santé.

Enfin le rapport international du SDSN recommande la digitalisation du secteur de la santé : « Les technologies et les infrastructures numériques peuvent grandement contribuer à la réalisation des ODD en santé, notamment par le biais de la santé mobile et numérique et des travailleurs en santé communautaire qui utilisent les TIC ».

ODD4 : Éducation de qualité

Durant les dernières années, le Maroc a noté une généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration des taux d'alphabétisation. La crise sanitaire a également creusé les inégalités sociales et territoriales en termes d'accès à l'éducation et de qualité d'apprentissage. Le rapport national 2021 émis par le HCP met en exergue plusieurs défis : i) réduire l'analphabétisme et l'analphabétisme numérique ; ii) poursuivre les efforts pour améliorer les taux d'achèvement du secondaire (premier et deuxième cycles) ; iii) améliorer l'employabilité des jeunes en restructurant les filières, modernisant les programmes pédagogiques, et en développant davantage des formations professionnalisantes et les soft-skills.

Des programmes importants ont été mis en place pour renforcer la capacité du Maroc à atteindre ses objectifs en matière d'éducation de qualité, notamment :

- Les programmes portés par le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports (MEN) : la vision stratégique de l'éducation (2015-2030), la Loi-cadre 51.17 relative à la réforme du système d'éducation et de formation, le programme national pour le développement du préscolaire (2018-2028), des programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaires (initiative royale 1 million de cartable, programme Tayssir, transport scolaire, internats, cantine scolaire) ;
- Les programmes portés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation : la Stratégie nationale de la formation professionnelle (2021) et la feuille de route de développement de la formation professionnelle.

ODD5 : Égalité entre les sexes

Suite à la crise du covid-19, le niveau d'activité des femmes a reculé pour atteindre à peine 19,9% en 2020, parallèlement à une activité de 70,4% pour les hommes. En matière de scolarisation, des améliorations notables ont été enregistrées mais le taux de scolarisation des filles demeure à 89,3% contre 94,2% pour les garçons⁴⁴⁶.

Des réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles soutiennent les efforts du Maroc pour le développement de l'égalité des sexes. Des progrès notables ont été réalisés ces dernières années pour améliorer la parité, lutter contre les violences pratiquées à l'égard des femmes, et développer la santé reproductive et la contraception.

Le Maroc priorise cette thématique et a pu initier une expérience pionnière dans la voie de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG). Ceci implique la transition des politiques publiques vers une prise en compte de l'égalité des sexes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs stratégiques et opérationnels du pays. La gestion axée sur les résultats dans une perspective de genre a été institutionnalisée par la publication de la Loi organique n°130-13 relative à la loi de finances de 2015.

L'UN SDS note des défis majeurs pour l'ODD5 malgré des avancées importantes en matière de parité en 2021, amplifiés par les déséquilibres de la crise sanitaire⁴⁴⁷. Le rapport national 2021 sur les ODD⁴⁴⁸ note ainsi plusieurs défis :

- (i) Intégrer la question du genre dans les stratégies de relance post-Covid-19, les stratégies sectorielles et les stratégies de développement territorial, afin d'augmenter la part des femmes dans la population active. ;
- (ii) Développer une réponse coordonnée aux violences faites aux femmes sur l'ensemble du territoire ;
- (iii) Faire avancer les mentalités vers une culture plus égalitaire et lutter contre les stéréotypes et les préjugés sexistes
- (iv) Améliorer la participation des femmes à la vie politique⁴⁴⁹.

446 HCP - 2021

447 UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

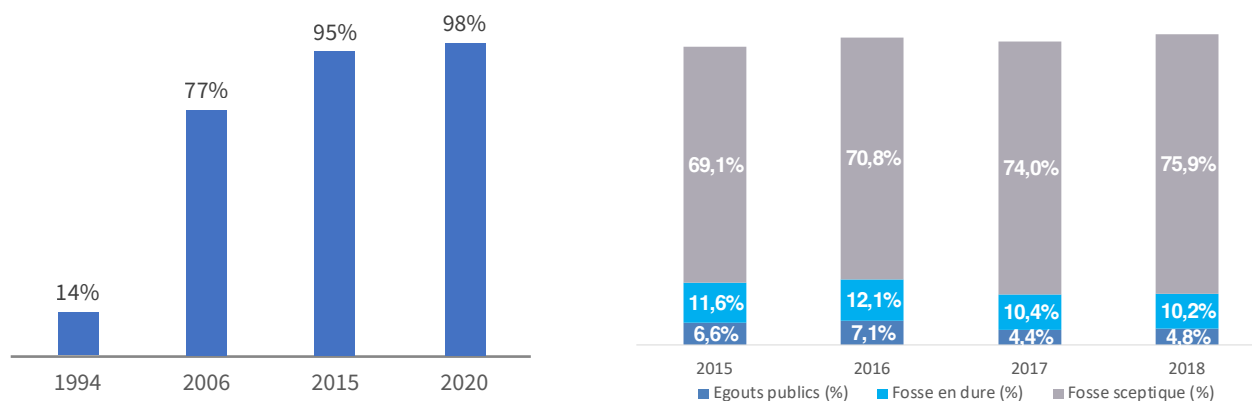
448 Objectifs du développement durable au Maroc dans le contexte de la Covid-19, Rapport National 2021, HCP

449 Les femmes représentaient 20,5% des sièges à la Chambre des représentants en 2020

ODD6 : Eau et assainissement

En matière d'eau et d'assainissement, le Maroc a réalisé des avancées importantes et affiche des taux assez proches de la cible de 2030. L'accès est assuré à la quasi-totalité de la population en matière d'alimentation en eau potable ou en termes d'assainissement.

Figure 77. Accès à l'eau potable et aux services de l'assainissement en milieu rural



Les réalisations du secteur sont dues à différents référentiels stratégiques et le progrès de l'ODD sera assuré par de nouveaux programmes mis en place :

- Plan national de l'eau 2020-2050
- Le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027
- Le Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées à horizon 2040 (PNAM)
- La Contribution Déterminée au Niveau National Actualisée (CDN) (2021-2030)
- Le HCP annonce les principaux défis dans son rapport national de 2021 et cite :
 - La vulnérabilité des systèmes d'approvisionnement en eau potable aux aléas du climat et principalement à la succession des années de sécheresse
 - La surexploitation des ressources en eau souterraines
 - Le besoin important en investissement pour la généralisation des systèmes structurants d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation
 - La pollution des ressources en eau
 - La multitude d'opérateurs de distribution qui ne permet pas d'assurer une gestion efficace et une équité dans la fourniture des services d'eau potable
 - Le potentiel des ressources en eau naturelle très limité (620 m3/habitant/an en moyenne)
 - Le coût de mobilisation de nouvelles ressources en eau qui devient de plus en plus élevé face à une croissance de la demande
 - La faiblesse des taux de rendement des adductions du transport et des réseaux de distribution d'eau potable dans plusieurs villes ne dépassant pas parfois 70%.

ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable

La stratégie énergétique de 2009 a permis au Maroc de réaliser des progrès considérables en matière d'ODD 7. La stratégie est complétée par d'autres référentiels importants (Cf. section relative au secteur de l'énergie). Malgré les mesures mises en place, plusieurs contraintes ont été relevées, notamment suite à la crise sanitaire de la Covid-19 et le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Ces événements ont impacté la volatilité des cours de l'énergie et ont révélé la nécessité d'améliorer la résilience du secteur face aux chocs externes et la volatilité des cours mondiaux.

Dans son dernier rapport national, le HCP déclare en 2021 les principaux axes d'amélioration :

- (i) Réduction de la dépendance énergétique vis à vis de l'extérieur et amélioration de la résilience aux chocs externes et à la volatilité des cours mondiaux des combustibles ;
- (ii) Baisse de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique national ;
- (iii) Satisfaction de la demande énergétique des secteurs énergivores comme le transport et l'industrie ;
- (iv) Développement de l'investissement en recherche et développement (R&D) ;
- (v) Attractivité des investissements étrangers ;
- (vi) Lutte contre les effets du changement climatique sur la disponibilité des ressources hydriques en tant que sources de la production hydroélectrique.

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable identifie la digitalisation comme un facteur majeur pour le renforcement de l'ODD7 : « Les technologies et les infrastructures numériques jouent un rôle essentiel dans l'accès à l'énergie, en facilitant la collecte et la mesure des recettes d'utilisation »

ODD8 : Travail décent et croissance économique

Le Maroc a mis en place des programmes visant à accélérer la modernisation et la diversification du système productif national et à renforcer le capital humain⁴⁵⁰. En plus de l'ensemble des plans sectoriels dont l'impact est fort en matière d'emploi, le Royaume a développé plusieurs programmes dans ce sens :

- Stratégie Nationale pour l'Emploi (2015-2025) (SNE) ;
- Plan national de promotion de l'Emploi (2019-2021) (PNPE) ;
- Politique nationale de santé et sécurité au travail (2020-2024) ;
- Programme " Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes au Maroc - Aji-“.

L'effet de la crise de la covid 19, conjugué à deux années consécutives de sécheresse ont encore affaibli le tissu économique Marocain et sa capacité à créer, voire maintenir de emplois. Le Maroc a été par ailleurs félicité pour les actions mises en place pour réduire l'impact de ces événements, notamment les mesures entreprises lors de la pandémie de la Covid 19 en 2020.

Néanmoins, en 2020, le Maroc a fait face à une récession économique forte. Selon les résultats des comptes nationaux, l'économie nationale a connu une contraction de 6,3% en 2020, sous l'effet en particulier, de la baisse de 8,6% de la valeur ajoutée du secteur agricole et de 5,8% de celle des activités non agricoles⁴⁵¹.

Les impacts de la covid- 19 et de la sécheresse sur l'emploi au Maroc ont également été importants. Suite à la réduction de l'activité économique, environ 432.000 postes ont été perdu en 2020, contre la création de 165.000 postes en 2019⁴⁵². Cette perte de postes d'emploi a été accompagnée par la réduction du nombre d'heures travaillées par semaine qui sont passés de 494 millions heures à 394 millions heures⁴⁵³, ce qui correspond à 2,1 millions emplois à temps plein⁴⁵⁴. Parallèlement, le taux de chômage est passé de 9,2% à 11,9%, au niveau national, de 12,9% à 15,8% en milieu urbain et de 3,7% à 5,9% en milieu rural. Le taux de chômage a enregistré un accroissement respectivement de 2,9 points pour les hommes, passant de 7,8% à 10,7%, et de 2,7 points pour les femmes, de 13,5% à 16,2%⁴⁵⁵.

L'enquête nationale sur l'emploi de 2020 a déclaré une activité de 147.000 enfants parmi les 7.469.000 enfants âgés de 7 à 17 ans. Le travail des enfants touche plus les garçons que les filles.

A la lumière de plusieurs constats, l'UN SDSN remonte des défis majeurs en matière de réalisation des objectifs du Maroc en matière de travail décent et de croissance économique (ODD 8).

450 Objectifs du développement durable au Maroc dans le contexte de la Covid-19, Rapport National 2021, HCP

451 HCP, rapport national sur les ODD - 2021

452 HCP

453 Correspondant à une réduction de 20%

454 Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine est passé de 45,2 à 37,5 heures

455 HCP

Parallèlement, le rapport national 2021 émis par le HCP met en exergue plusieurs enjeux :

- (i) Mise en place des politiques publiques dans les domaines de la formation, l'éducation et l'emploi dans le but de réduire la dépendance à la conjoncture mondiale et de garantir les droits fondamentaux du travail (notation de 0,6 points sur 1 en 2020)⁴⁵⁶.
L'emploi demeure en effet un défi majeur avec un taux de chômage au niveau national de 11,9% en 2020 contre 9,2% en 2019 suite à la crise de la Covid-19⁴⁵⁷ ;
- (ii) Intégration du secteur informel dans le secteur formel afin de promouvoir l'emploi décent et une croissance économique inclusive durable ;
- (iii) Lutte contre le travail des enfants et réduire le nombre des NEET (Not in Education, Employment or Training) ;
- (iv) Amélioration de l'inclusion financière, de 28,6% en 2017⁴⁵⁸.

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable met en corrélation plusieurs ODD pour le développement de l'emploi décent et de la croissance économique. Le rapport déclare que les principaux investissements dans le capital humain, y compris dans l'éducation et dans les services de santé publique, augmentent la productivité du travail et du capital. Le rapport ajoute que les investissements dans les infrastructures de base (accès à l'énergie pour tous, dans les infrastructures énergétiques et la décarbonation de l'énergie, dans l'eau et l'assainissement, dans le transport et la mobilité, ainsi que dans les technologies et les infrastructures numériques) favorisent le développement économique.

456 UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

457 HCP, 2021

458 UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure

La pandémie de la Covid 19 a perturbé les chaînes logistiques internationales et a freiné le développement industriel au niveau mondial. Le secteur industriel Marocain n'a pas été épargné mais il a fait preuve de résilience et d'adaptabilité. Dans son rapport national de 2021, le HCP énumère plusieurs enjeux, dont :

- (i) La nécessité de poursuivre les stratégies de développement des infrastructures de transport et de logistique afin de faire face à l'informel et d'améliorer notamment l'Indice de Performance Logistique (LPI de 2,4/5 en 2018) ;
- (ii) L'importance de lancer des actions en faveur de la compétitivité, dynamisation des exportations ;
- (iii) Renforcement des écosystèmes locaux, modernisation et digitalisation des PME ;
- (iv) Importance des investissements en R&D pour renforcer la capacité d'innovation du pays et faire face à des chocs externes en diversifiant les activités porteuses.

Cet ODD est soutenu par différentes stratégies, programmes et initiatives de différents acteurs, dont :

- Le Plan de relance industrielle (2021-2023),
- Les programmes d'appui des TPME industrielles (Programme NAWAT, TATWIR, ISTITMAR et MOWAKABA),
- La note d'orientations générales pour le développement du digital à horizon 2025 ;
- La Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à horizon 2025 ;

Le succès des objectifs en matière d'industrie, innovation et infrastructure dépend également des plans sectoriels portés par le ministère du Transport et de la Logistique (Plan Rail 2040, Plan route 2035, Stratégie portuaire nationale à horizon 2030), et le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire.

ODD10 : Inégalités réduites

La transition vers une économie verte et inclusive est conditionnée par la réussite des efforts du Maroc en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales. Les efforts du Royaume en la matière concernent aussi bien une feuille de route à long terme que des mesures conjoncturelles associées à des événements ponctuels tels que la crise de la covid 19.

Ces efforts sont inscrits dans un contexte où seules trois régions ont capté 58% du PIB national en 2019, à savoir Casablanca- Settat⁴⁵⁹, Rabat-Salé-Kénitra⁴⁶⁰ et Tanger-Tétouan-Al Hoceima⁴⁶¹. Les niveaux de développement disproportionnés sont également observés en matière d'accroissement annuel moyen de l'IDH des régions. Entre 2004 et 2014, l'IDH a varié entre 1,3% dans les régions du Sud et 2,3% dans celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceima⁴⁶². Cette inégalité territoriale s'observe également entre le milieu rural et le milieu urbain. Les ménages du milieu rural détiennent 26,5% seulement du revenu total et affichent des vulnérabilités plus accentuées par rapport aux citoyens. La pauvreté, est passé à 19,8% en milieu rural contre 7,1% en milieu urbain et la vulnérabilité a atteint 20,2% contre 14,6% en milieu urbain⁴⁶³. La réduction des inégalités concerne également les disparités genre ou les écarts en matière d'activité, de scolarisation et de revenus sont importants entre les femmes et les hommes (des données chiffrées sont présentées dans la section relative à l'ODD 5).

Le HCP et l'UN SDSN ont identifié les principaux défis à relever, dont :

- Le développement de la zone rurale, ce qui permettra d'améliorer le coefficient de Gini (39,8 en 2013).
- La promotion des principes d'égalité et d'équité dans l'ensemble des politiques publiques,
- La concrétisation du registre social unique pour améliorer le ciblage de la population éligible aux programmes sociaux publics ;
- L'accélération du chantier de régionalisation avancée en valorisant le rôle des CT et de la société civile pour consolider les structures économiques locales et favoriser l'inclusion ;
- La mise en place des centres de prestations et services en milieu rural pour limiter l'effet des chocs externes sur l'exode rural.

Le référentiel dédié à la réduction des inégalités au Maroc est le Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022). Les efforts du Maroc en la matière sont complétés par les mesures définies par le Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville : Programme National « Villes sans bidonvilles » ; Programme des logements sociaux (Logements à 250 000 dirhams) ; Stratégies et Programmes de Développement Durables des Espaces Sensibles ; Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents (2017 - 2021), etc.

La nouvelle loi-cadre n°09.21 relatif à la généralisation de la protection sociale (2021- 2025) prévoit également des dispositions permettant d'atteindre les cibles définies par le Maroc dans le cadre de l'ODD 10.

⁴⁵⁹ 31,8% du PIB national – HCP 2021

⁴⁶⁰ 15,3% du PIB national – HCP 2021

⁴⁶¹ 10,9% du PIB national – HCP 2021

⁴⁶² Rapport national sur les ODD – HCP 2021

⁴⁶³ Rapport national sur les ODD – HCP 2021

L'impact de l'activité de plusieurs fonds est notable en matière de réalisation de l'ODD 10, notamment le Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, anciennement Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, mis en place depuis 2012.

Les mesures stratégiques mises en place par le Maroc pour améliorer les conditions socio-économiques des personnes vulnérables ⁴⁶⁴ et améliorer l'équité genre⁴⁶⁵ permettent également d'améliorer la performance du Maroc en matière de réduction des inégalités sociales.

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable définit plusieurs axes de réduction des disparités, dont l'investissement dans une éducation universelle de haute qualité et dans le capital humain et l'élargissement des services de santé publique

ODD11 : Villes et communautés durables

La ville est au centre du développement du Maroc. Elle concentre 75% des richesses créées et est l'espace d'une urbanisation de 63,4% en 2020⁴⁶⁶. Par ailleurs, la croissance démographique, l'exode rural alimenté par les chocs externes récents et le manque d'infrastructures de services sociaux localement renforcent la densité de la population urbaine qui souffre d'habitat insalubre, une pression sur les infrastructures et les services de base et une pollution atmosphérique importante.

D'après l'UN SDSN⁴⁶⁷, l'ODD11 présente des défis importants en 2021, et sa performance est en stagnation sur les dernières années. Plusieurs enjeux sont relevés par le HCP : i) poursuivre les mesures destinées à réduire la proportion de la population vivant dans des conditions insalubres ; ii) renforcer les compétences des territoires dans le cadre de la politique de régionalisation avancée afin d'améliorer leur résilience aux chocs externes ; iii) poursuivre l'amélioration du taux de satisfaction des transports publics, de 55% en 2020, au niveau national et local⁴⁶⁸.

La réalisation des cibles du Maroc dans le cadre de l'ODD 11 repose sur des référentiels liés à l'urbanisme et au développement des villes : Programme de Mise à Niveau Urbaine, Stratégie Nationale de Renouvellement Urbain, Stratégie nationale pour la promotion de la compétitivité des petites villes, Programmes d'intervention dans les Tissus Anciens, Programme pour la valorisation des ksour et kasbah.

D'autres programmes sectoriels permettent de développer les indicateurs du Maroc sur le volet des villes et des communautés durables, notamment la Stratégie Nationale des Déplacements Urbains, la Stratégie de valorisation des déchets, le Programme National de Déchets Ménagers (PNDM) et le Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM)⁴⁶⁹.

⁴⁶⁴ Le Maroc est en cours de mise en œuvre de la Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015-2025)

⁴⁶⁵ Voir la section relative à l'ODD 5

⁴⁶⁶ HCP - 2021

⁴⁶⁷ UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

⁴⁶⁸ UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

⁴⁶⁹ Cf. Annexe 2 pour plus de détails

ODD12 : Consommation et production responsables

Le Royaume affirme son engagement en faveur d'une croissance verte et durable, et dont la vision porte principalement sur:

- (i) La consolidation de la gouvernance environnementale et du développement durable
- (ii) La préservation des ressources naturelles
- (iii) Le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation environnementale
- (iv) L'incitation des citoyens et des entreprises au recours aux modes de production et de consommation durables.

Ainsi, le Maroc appuie la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté par la communauté internationale en 2012 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Pour son opérationnalisation, le premier Plan d'action national sur les modes de consommation et de production durables (PAN-MCPD), fruit d'une collaboration entre le Maroc et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), a été élaboré en 2015 dans le cadre du programme SwitchMed⁴⁷⁰ financé par l'Union Européenne. Une nouvelle phase du plan SwitchMed II (2019-2023), basée sur les résultats, les expériences et les capacités de SwitchMed I (2013-2018), a été conçue afin d'améliorer les opportunités économiques pour l'industrie et les startups dans l'économie verte, créer un environnement propice à une économie circulaire et renforcer la coordination et la communication régionale⁴⁷¹.

Par ailleurs, le Maroc a défini plusieurs programmes visant à gérer les déchets de tous types. Portée par le Ministère de l'Intérieur, la stratégie de valorisation des déchets complète ces programmes pour garantir une économie circulaire comme préconisé par la Stratégie Nationale de Développement Durable. De plus, la promotion de l'économie circulaire et les principes d'une consommation et une production durables sont au centre de plusieurs politiques sectorielles (principalement l'agriculture, l'industrie et le tourisme).

Une charte RSE a été développée par la CGEM pour promouvoir la production propre et responsable. De plus, de nouvelles dispositions voient le jour pour encourager la publication de rapports ESG, notamment après la publication de la directive de l'AMMC qui rend obligatoire la publication du rapport ESG par les entreprises faisant appel public à l'épargne.

Le Royaume dispose également d'initiatives visant à sensibiliser les acteurs sur l'importance d'une consommation et production responsables, notamment à travers le Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'UN SDSN estime que les réalisations du Maroc dans le cadre de cet ODD sont en voie de progression⁴⁷² et que l'ensemble des indicateurs sont atteints ou en voie de l'être en 2021, par exemple les cibles liées au volume des déchets électroniques, des déchets solides municipaux, des émissions de SO₂ (liées à la production et incorporées dans les importations), des émissions de nitrogène (SO₂ liées à la production et incorporées dans les importations).

⁴⁷⁰ Programme financé par l'Union Européenne accompagnant huit pays du sud de la méditerranée vers des modes de consommation et de production plus durable.

⁴⁷¹ HCP – RNV ODD 2021

⁴⁷² UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

Par ailleurs, le HCP définit plusieurs défis encore à relever, notamment :

- (i) La promotion des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics et le respect des normes ISO internationales⁴⁷³ ;
- (ii) La sensibilisation et l'implication des entreprises polluantes dans l'économie circulaire⁴⁷⁴ ainsi que les particuliers ;
- (iii) Intégration du secteur informel dans la gestion des déchets et du recyclage⁴⁷⁵.

Le rapport du SDSN sur les six transformations pour atteindre les objectifs de développement durable insiste sur l'importance de la recherche et développement pour une production et une consommation durable, vu que « Bon nombre de solutions pour découpler l'utilisation des ressources du bien-être humain sont insuffisantes ou méconnues »

ODD13 : Lutte contre les changements climatiques

En 2022, le Maroc pointe parmi les 5⁴⁷⁶ premiers pays⁴⁷⁷ les plus performants en matière de lutte contre les changements climatiques⁴⁷⁸. Le rapport de l'UN SDSN est aligné avec cette performance et indique que les indicateurs du Maroc sont atteints ou en voie de l'être en matière de climat.

Le Maroc tient à maintenir sa performance et ses réalisations en matière de climat et se dote de plusieurs programmes, dont les principaux sont :

- La Contribution Déterminée au Niveau National Actualisée (CDN) (2021-2030),
- Le plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030),
- Le Plan Climat National 2030,
- La stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030)
- Plan National de l'Eau 2020 - 2050
- La stratégie de valorisation des déchets
- Plan rail 2040, plan route 2035, ...
- Le Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert
- Le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable,

⁴⁷⁶ Le Maroc se positionne derrière le Danemark, la Suède, la Norvège et le Royaume-Uni avec un score de performance générale de 71,64.

⁴⁷⁷ Le Maroc a perdu une position par rapport à la performance de 2021

⁴⁷⁸ Le classement du « climate change performance index 2022 » concerne 60 pays en plus de l'union européenne et se base sur 14 indicateurs dans quatre catégories, à savoir les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, l'utilisation de l'énergie et la politique climatique.

Par ailleurs, le HCP identifie le climat comme étant une thématique présentant des « défis importants » et suggère plusieurs axes d'amélioration, dont :

- (i) La résilience des populations, des territoires et des infrastructures et le développement des capacités en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques ;
- (ii) La transition énergétique du pays ;
- (iii) L'accès aux données et aux informations climatiques.

ODD14 : Vie aquatique

Le Maroc s'est doté du Plan National du Littoral qui est aligné avec les cibles de l'ODD 14. D'autres programmes contribuent à la réalisation de cet ODD, notamment la Stratégie Halieutis (2009-2020), la Stratégie/plan d'Action pour un littoral sans plastique, le Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030) et la stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030. Par ailleurs les réalisations du Maroc en la matière sont encore à développer pour atteindre les cibles définies.

L'UN SDSN indique une stagnation du Maroc en matière de préservation et de conservation de la vie aquatique et considère que cet ODD présente des défis majeurs. Le HCP identifie également plusieurs défis à relever, dont :

- (i) La maîtrise de l'urbanisation dans les zones côtières et la lutte contre les effets environnementaux ;
- (ii) La lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques et la pêche illégale non déclarée et non réglementée ;
- (iii) La valorisation de la pêche nationale ;
- (iv) La poursuite des politiques de préservation du littoral et de protection de la biodiversité marine en s'alignant sur les conventions internationales⁴⁷⁹ et ;
- (v) La promotion de la R&D.

⁴⁷⁹ L'indice de santé des Océans étant de 55,3/100 en 2020 et le taux de pêche au chalut ou en dragage de 70,8% en 2016

ODD15 : Vie terrestre

Conscient de la double pression anthropique et naturelle sur les écosystèmes du Maroc, le Royaume a défini plusieurs programmes : Les stratégies portées le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, agence des Eaux et Forêts, la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » et la stratégie nationale du développement des zones oasiennes et de l'arganier, la stratégie de lutte contre la criminalité qui traite toutes formes de criminalité, y compris le braconnage, le trafic illicite d'espèces végétales et animales protégées, initiée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) relevant du ministère de l'intérieur et le plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030).

Par ailleurs, l'UN SDSN considère que cet ODD présente des défis significatifs et les progrès du Maroc sont en stagnation. Le HCP suggère ans le rapport national 2021 le traitement de plusieurs défis :

- (i) Renforcement des politiques de préservation de la biodiversité terrestre ;
- (ii) Maitrise de la gestion des forêts productives ;
- (iii) Sensibilisation des populations riveraines au respect des écosystèmes ;
- (iv) Développement de la R&D.

ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces

En dépit d'avancées sur les dernières années, l'ODD16 présente des défis importants d'après l'UN SDSN en 2021⁴⁸⁰.

Plusieurs indicateurs⁴⁸¹ de cet ODD sont en progression. L'UN SDSN relève les avancées enregistrées durant les dernières années ais signale que des défis significatifs existent encore. Le HCP déclare également des défis majeurs dans son rapport national de 2021. Les principaux défis notés sont :

- (i) La poursuite des mesures en faveur du respect des droits de l'Homme notamment à travers les efforts de réforme du système judiciaire, les actions d'amélioration de la sécurité;
- (ii) La mise en place d'institutions efficaces et la lutte contre les dysfonctionnements et les insuffisances du cadre juridique et institutionnel et l'accélération des procédures de dématérialisation ;
- (iii) La lutte contre la corruption afin d'améliorer l'indice de Perception de la Corruption
- (iv) La participation à la prise de décision pour mobiliser davantage la société civile dans le cadre de la communication civique et l'instauration d'un climat de confiance entre l'ensemble des parties prenantes ;
- (v) La participation citoyenne pour renforcer la démocratie participative.

Plusieurs programmes sont déjà en place et permettront d'améliorer la performance du Maroc en matière de paix, justice et institutions efficaces, notamment :

- La charte de la réforme du système judiciaire
- La stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC)
- Le Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018- 2021)
- La Politique nationale de santé et sécurité au travail (2020-2024)

480 UNSDSN – Sustainable Development Report 2021

481 Par exemple : la baisse des homicides, l'accès à la justice pour tous, le respect des droits de priorité

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des ODD

Dans un contexte où les partenariats et la coopération sont importants, l'UN SDSN déclare que les réalisations du Maroc en la matière sont en stagnation et que la performance du Maroc présente des défis significatifs.

Le rapport national 2021 émis par le HCP met en exergue plusieurs défis :

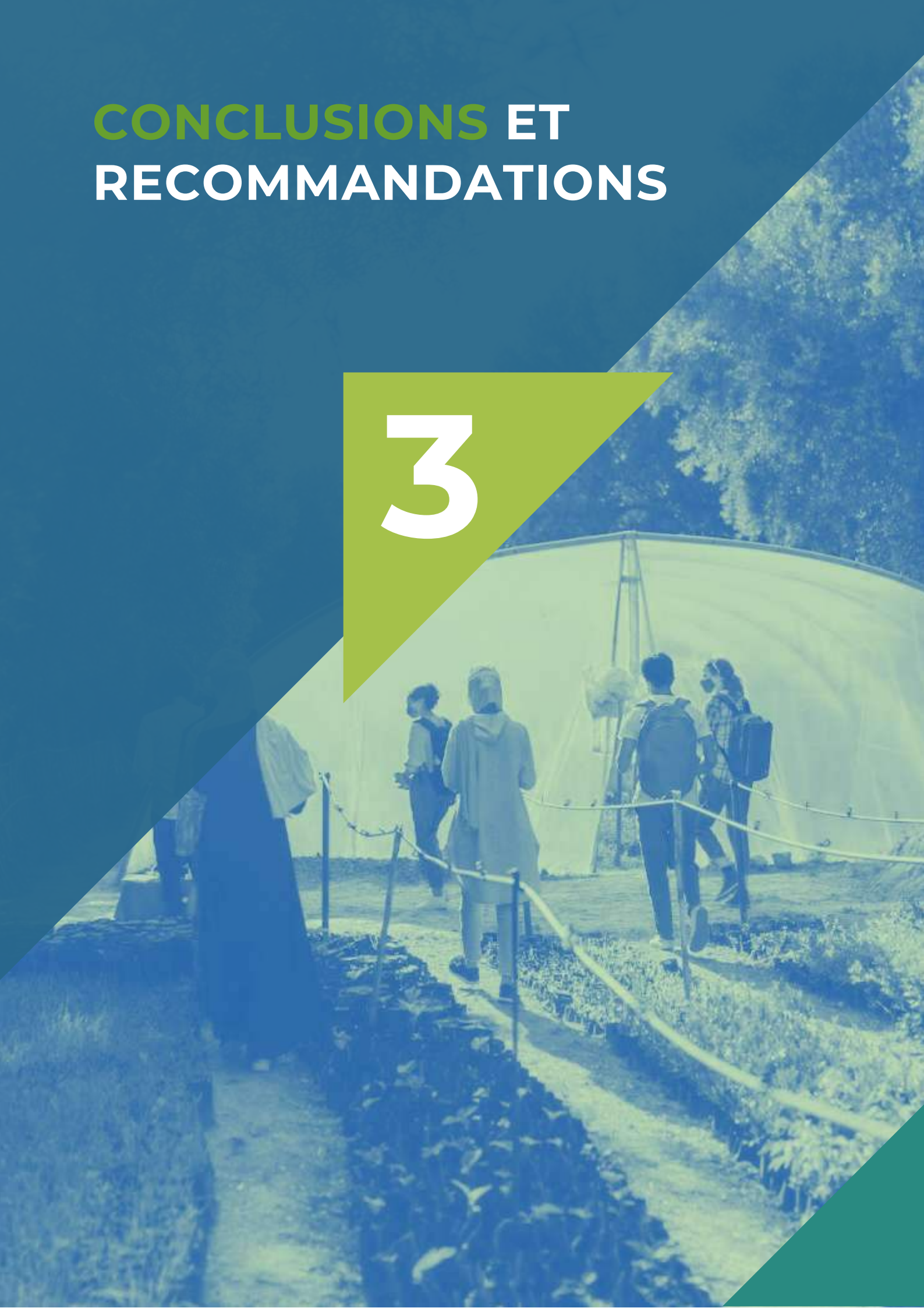
- (i) La variété des sources de financement des ODD ;
- (ii) La poursuite des efforts de formation, sensibilisation, implication des différentes parties prenantes, publiques, privées, centrales et locales, société civile, et renforcement des partenariats;
- (iii) Développement de nouvelles méthodes innovantes de collecte et analyse de données (i.e. améliorer l'indice de performance statistique, de 59/100 en 2019) ;
- (iv) Réduction des écarts entre les milieux urbains et ruraux et les individus aisés et pauvres en matière d'accès à internet haut débit.

Quatre grands programmes nationaux ont été développés dans le but renforcer la coopération intra et extra nationale :

- Le nouveau plan stratégique de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) (2020-2023)
- Le programme de partenariat avec la société civile
- La note d'orientations générales pour le développement du digital à horizon 2025
- Le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018- 2021)

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

3.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET MESSAGES CLÉS

3.2. RECOMMANDATIONS SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES À APPUYER AU NIVEAU MACRO ET SECTORIEL

3.3. RECOMMANDATIONS SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES POUR L'APPRENTISSAGE DE L'ÉCONOMIE VERTE

3.4. RECOMMANDATIONS SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE FINANCEMENT ET LA COLLECTE DE FONDS

3.5. PRINCIPAUX ACTEURS ET TYPES DE COLLABORATION NÉCESSAIRES AVEC PAGE EN VUE D'ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE ET INCLUSIVE



3.1. Résumé des principaux résultats et messages clés tirés dans les sections précédentes

Dans un contexte international en pleine mutation, marqué par une succession de crises qui bouleversent l'économie mondiale aussi interconnectée que jamais, le Maroc est appelé aujourd'hui à transformer son modèle socio-économique en vue de consolider son élan de développement, d'accroître sa résilience aux chocs exogènes, renforcer sa compétitivité, et assurer l'inclusion de l'ensemble des composantes de la société. Cette dynamique s'appuiera essentiellement sur la poursuite des réformes structurantes et stratégies sectorielles, la forte mobilisation des forces-vives des territoires - dont le potentiel et les défis varient géographiquement -, ainsi que sur l'implication active des jeunes, et la pleine parité homme-femme.

Le Royaume s'inscrit pleinement dans le cadre de la transition verte et inclusive, et consolide aujourd'hui un retour d'expérience favorisant l'essor économique sur la présente décennie et à long terme. **Les principales priorités au centre du modèle de développement du Royaume se structurent autour de 5 principaux axes :**

- **Souveraineté** : souverainetés hydrique, alimentaire, énergétique, industrielle, positionnement international du Royaume, etc.
- **Équité et progrès social** : généralisation progressive de la protection sociale, amélioration des conditions de vie, accès aux services et équipements de base (eau, électricité, habitat, etc.), dynamisation et désenclavement du milieu rural, autonomisation et droits de la femme, intégration des jeunes dans le marché de travail, meilleure répartition territoriale des opportunités et de la richesse, etc.
- **Renforcement des piliers** : réforme de fond du système éducatif, amélioration de la qualité de l'enseignement, appui à la recherche scientifique et à l'innovation, amélioration de l'employabilité des jeunes, renforcement du dispositif de santé (personnel, infrastructures, équipements, prévention, médicaments, etc.), transition numérique (e-gov, services en-ligne, qualité des données, etc.), consolidation de la politique en matière d'emplois, etc.
- **Développement économique** : préservation des équilibres macro-économiques (dette, inflation, etc.), consolidation des secteurs stratégiques (agriculture, industrie, tourisme, etc.), poursuite des ambitions sectorielles, renforcement de la compétitivité à l'international, etc.
- **Préservation de l'environnement** : protection et valorisation des ressources (eau, forêts, littoral, biodiversité, air, etc.), meilleure gestion des déchets (réduction, recyclage, valorisation, intégration de l'informel, etc.), renforcement de la résilience aux aléas climatiques, décarbonation de l'économie, transition énergétique, mobilité durable, adoption de modes de consommation et de production durables, etc.

Dans un contexte de complexité croissante, la concrétisation des ambitions définies reste tributaire d'une forte coordination et convergence sectorielle. Les cadres institutionnel, réglementaire et de gouvernance sont amenés à notablement évoluer en vue d'intégrer l'amplitude des ambitions et les nouveaux défis imposés par les crises et les mutations internationales.

Dans ce sens, divers programmes sont portés par l'ensemble des acteurs socio-économiques, et matérialisent la trajectoire de transition verte et inclusive poursuivie par le Royaume.

Tableau 45. Cartographie de politiques sectorielles et programmes publics en faveur de la transition verte et inclusive

>	Secteurs / thématiques	Politique / programme	Parties prenantes
A.	Agriculture	Stratégie Génération Green 2020-2030	MAPMDREF
		Politique nationale de l'Eau en Agriculture (Économie d'eau d'irrigation, PMH, etc.)	Multi-parties : MAPMDREF ; MEE ; ORMVA ; CT ; etc.
		Programme de développement de PPP (irrigation, dessalement, agropoles)	Multi-parties : MAPMDREF ; MEE ; MIC ; ORMVA ; CT ; ...
		Subventions du FDA pour l'irrigation	MAPMDREF ; Agriculteurs,..
	Industrie	Plan de relance industrielle 2021-2023	MIC
		Programme tatwir croissance verte 2021- En cours	MIC ; AMEE
		Maroc PME (2002-En cours)	MIC ; Maroc PME
		Banque de projets et mise en place de task-forces « souveraineté »	MIC & partenaires
		Stratégie de développement de zones industrielles	Multi-parties : MIC ; MEF ; MCA-Morocco ; etc.
B.	Energie	Stratégie énergétique nationale 2008-2030	MTEDD
		Stratégie de développement des énergies renouvelables à horizon 2030	Multi-parties : MTEDD ; MASEN ; ONEE ; CT ; etc.
		Stratégie d'efficacité énergétique 2020-2030	MTEDD ; AMEE
		Feuille de route nationale pour le développement du gaz naturel 2021-2050	MTEDD ; SIE ; MIC ; etc.
		Feuille de route nationale de l'hydrogène vert 2020-2050	MTEDD ; SIE ; MIC ; etc.
		Feuille de route nationale pour la valorisation énergétique de la biomasse 2020-2030	Multi-parties : MTEDD ; MAPMDREF ; MIC ; Secteur privé, etc.
	Eau	Plan national de l'eau 2020-2050	MEE
		Stratégie National de l'Eau	MEE
		Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM) 2020-2030	Multi-parties : MEE ; MTEDD ; MI ; CT
		Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027	Multi-parties : MEE ; MEF ; MAPMDREF ; ONEE & Opérateurs ; etc.
		Programme de généralisation de l'accès à l'eau potable (en cours)	MEE ; ONEE
		Programme de développement de l'offre en eau (barrages, dessalement, réutilisation des eaux usées, etc.)	Multi-parties : MEE ; ONEE ; ABH ; CT ; MI ; MEF ; MAPMDREF ; etc.
		Programme de gestion de la demande en eau	Multi-parties
	Gestion des déchets	Stratégie de recyclage et valorisation des déchets (SNRVD) 2020-2030	Multi-parties : MTEDD ; MIC ; Privé ; ONGs, etc.
		PNAM 2020-2030	Multi-parties : MEE ; MTEDD ; MI ; CT
		Programme National des Déchets Ménagers (2 ^{ème} phase à horizon 2030)	MTEDD
		Mise en place de l'écosystème vert (structuration de filières vertes de déchets)	MIC ; COVAD
		Initiative de l'AgroTech Souss-Massa de recyclage des déchets de plastique agricole	Multi-parties : CT ; MAPMDREF ; secteur privé ; etc.
			Stratégie Bas Carbone 2050

v	Secteurs / thématiques	Politique / programme	Parties prenantes
C.	Décarbonation	Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD à horizon 2030)	Multi-parties
		Contribution Déterminée au Niveau National Actualisée (CDN) 2021-2030	Multi-parties
		Plan Climat National (PCN) 2020-2030	Multi-parties
		Stratégies sectorielles (EnR, EE, GG, PRI, etc.)	Multi-parties
	Adaptation aux effets des CC	Plan national stratégique d'adaptation (PNSA) - 2020-2030	Multi-parties : MTEDD ; MAPMDREF ; MEE ; MEF ; etc.
		Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030	MI ; CT
		SNDD & PCN à horizon 2030	Multi-parties
		Stratégie de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne	MAPMDREF
		Programme de développement des assurances multirisque climatique	MAPMDREF ; Secteur privé
		Plan de gestion de la sécheresse	MAPMDREF ; MEE
		Plan National de Protection contre les inondations	MI
	Biodiversité	Stratégie et plan d'action national de la biodiversité (2016-2020)	MTEDD
		Forêts du Maroc 2020-2030	MAPMDREF ; ANEF
		Stratégie et Plan d'Action pour un littoral sans plastique	MTEDD
		Stratégie Halieutis	MAPMDREF
		Stratégie nationale du développement des zones oasiennes et de l'arganier	MAPMDREF
		Programme IBHAR	MAPMDREF
	Préservation de l'environnement et des ressources	Constitution de 2011 ; loi-cadre n° 99-12 (CNEDD) ; SNDD ; PCN ; PNSA	Multi-parties
		Programme National de l'Air	MTEDD
		Stratégie et Plan d'Action pour un littoral sans plastique	MTEDD
		Plan de l'exemplarité de l'Administration (EnR, VE, Tri sélectif, etc.)	MTEDD
		Programme de partenariat avec la société civile	MTEDD
		Stratégie nationale du développement des zones oasiennes et de l'arganier	MAPMREF
		Stratégie Nationale d'Aménagement et du Développement des Oasis au Maroc	MAPMREF
		INDH 2019-2023	MI ; ONGs ; secteur privé, etc.
		Loi-cadre n°09.21 relatif à la généralisation de la protection sociale 2021- 2025	MI ; MSPS ; MEF

v	Secteurs / thématiques	Politique / programme	Parties prenantes
D.	Inclusion	Stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à horizon de 2030	MSFFDS
		Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles (Programme « Maroc-Attamkine ») à horizon 2030	MSISF
		Stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de la dimension de genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable (lancée en 2018)	MTEDD
		Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015-2025)	MSISF
		Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural 2017-2022	MATNUHPV
		Registre National de la Population / Registre Social Unique	MI
		Réformes en cours de la caisse de compensation	Multi-parties
	Emploi & Entrepreneuriat	Stratégie Nationale pour l'Emploi 2015-2025	MIEPEEC
		Politique nationale de santé et sécurité au travail 2020-2024	MIEPEEC
		Programme FORSA (financement des T/PME à 0%, y compris subvention)	Multi-parties : MEF ; MTAESS ; Centres Régionaux d'investissement ; etc.
		Programme gouvernemental en matière d'emploi 2021-2026 (1M d'emplois)	Multi-parties : Gouvernement
	Digital	Note d'orientations générales pour le développement du digital à horizon 2025	MTNRA ; ADD
		Programmes de transformation digitale de l'administratif publique	MTNRA ; ADD
	Éducation, Recherche & Formation	Vision stratégique de l'éducation 2015-2030	MENPS ; MESRSI
		Loi cadre 51-17 réforme du système d'éducation et de formation	MENPS ; MESRSI
		Programme national pour le développement du préscolaire 2018-2028	MENPS ; MESRSI
		Stratégie nationale de la formation professionnelle (2021)	MENPS ; MESRSI ; OFPPT, etc.
		Programme de développement des Cités des Métiers et de Compétences 2021-En cours	MESRSI ; OFPPT
		Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à horizon 2025	MESRSI & partenaires
		Programme National d'alphabétisation	MENPS ; MESRSI ; ANLCA ; etc.
		Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable	MTEDD
	Santé	Plan de Santé 2050	MSPS
		Programme national du nutrition global et intégré 2019-En cours	MSPS
		Stratégie nationale de financement de la santé 2021-En cours	MSPS
		Politique nationale de la santé de l'enfant	MSPS
		Stratégie Nationale Multisectorielle de Prévention et de Contrôle des Maladies Non Transmissibles	MSPS

>	Secteurs / thématiques	Politique / programme	Parties prenantes	
D.	Infrastructures, Transport & mobilité	Plan Rail 2040	MTL ; ONCF	
		Plan route 2035	MTL & partenaires	
		Stratégie portuaire nationale à horizon 2030	MTL ; MAPMDREF ; ANP, etc.	
		Stratégie nationale de l'aviation civile « AJWAE » à horizon 2035	MTL, MTAESS	
		Stratégies et Programmes de Développement Durables des Espaces Sensibles	MATNUHPV	
		Programme de Mise à Niveau Urbaine	MATNUHPV	
		Stratégie Nationale de Renouvellement Urbain	MATNUHPV	
		Programmes d'intervention dans les Tissus Anciens,	MATNUHPV	
		Stratégie Nationale des Déplacements Urbains	MI	
		Feuille de route de mobilité durable	MTL ; SIE	
		Programme pour la valorisation des ksours et kasbah	MATNUHPV	
		Schéma National d'Aménagement du Territoire	MATNUHPV ; MI	
		Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire	MATNUHPV ; MI ; CT	
		Plans de Développement Régionaux (PDRs) (1 par Région tous les 5 ans)	Régions ; Gouvernement	
		Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)	MATNUHPV	
		Stratégie Nationale Logistique	MTL	
		Programme d'Amélioration du Transport Public Urbain	MTL ; MI	
		Émission de green bond par l'ONCF (50% d'énergie verte pour le TGV à horizon 2023)	ONCF ; BERD ; CDG Capital	
		Habitat	Programme national « Villes sans bidonvilles » 2004-En cours	MATNUHPV
			Programme des logements sociaux (Logements à 250 000 Dh)	MATNUHPV & Secteur privé
	Plans de Développement Régionaux (PDRs) (1 par Région tous les 5 ans)		Régions & Gouvernement	
	Stratégie nationale pour la promotion de la compétitivité des petites villes		MATNUHPV	

Légende (secteurs & thématiques) :

A.	Secteurs productifs analysés dans le cadre de la présente étude
B.	Secteurs transverses analysés dans le cadre de la présente étude
C.	Environnement et climat
D.	Prérequis à la transition verte et inclusive

Tableau 46. Initiatives clés du secteur privé, des ONGs & de la coopération internationale

Programme / Projet	Consistance	Parties prenantes
Programme for Country Partnership	Partenariat d'accompagnement et d'assistance technique du Maroc dans le cadre de projets de développement (zones industriels, agro-alimentaire, économie circulaire, etc.)	MIC ; ONUDI & Agences UN ; Institutions financières ; secteur privé
SwitchMed	Programme de soutien (formation, coaching, etc.) des acteurs du secteur de textile et de l'entrepreneuriat vert	ONUDI ; PNUE ; UE ; Medwaves ; etc.
Programme d'intégration des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les zones industrielles	Initiatives d'appui des entreprises industrielles à l'intégration des EnR au niveau des ZI	MIC ; Entreprises industrielles ; CGEM, AMEE, etc.
Mise en place de l'écosystème vert	8 filières priorisées pour la mise en place de l'écosystème vert déchets : plastique, métaux, papier & carton, verre, pneus usées, huiles lubrifiants usées, huiles alimentaires et déchet d'animaux & batteries usées.	MIC ; COVAD ; Secteur privé ; Secteur informel
Initiative de mise à niveau de l'outil d'établissement du bilan carbone	Mise à niveau de l'outil existant à travers l'intégration de facteurs d'émissions à date, accompagnement des entreprises dans l'appropriation de l'outil	FM6E ; CGEM ; AMEE ; MIC ; Secteur privé
Programmes liés à la valorisation énergétique dans l'industrie (incinération, biogaz, etc.)	Initiatives du secteur privé avec l'appui des pouvoirs publics (structuration en silos à date)	MIC ; Entreprises industrielles ; CGEM, etc.
10 projets d'atténuation des GES et d'adaptation aux effets du changement climatique lancé en partenariat avec le FVC (219 M\$ levés sur la période 2016-2022)	Financement (prêts, subventions, dons, assistance technique, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre de projets prioritaires (agriculture, eau, adaptation, etc.)	FVC ; Institutions financières nationales et internationales ; ADA ; BCP ; CDG ; MASEN ; etc.
Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert (Cleantech Maroc)	Soutien des T/PME à l'innovation en technologies propres et à l'entrepreneuriat vert (compétitions et prix)	MTEDD ; ONUDI ; FEM ; Secteur privé ; milieu de la recherche et de l'innovation ; etc.
Mise en place du Centre des très petites entreprises solidaires (CTPES)	Appui aux jeunes porteurs de projets (accompagnement à la création, renforcement de capacités, etc.)	CTEPS ; Société civile ; TPE
Initiatives du secteur privé pour le développement et l'intégration des pratiques de durabilité	Développement du dispositif de reporting ESG pour les sociétés cotées en bourse, label RSE, guide de diagnostic et d'élaboration de plans d'actions climatiques ; etc.	CGEM ; AMMC ; Sociétés cotées en bourse, etc. ; etc.
Partenariats entre le secteur public et privé pour le développement d'universités tournées vers les métiers et compétences de l'avenir	Initiatives visant à encourager le partenariat entre le monde de la recherche scientifique et le monde socioéconomique, en matière de valorisation de la recherche et du transfert technologique	MENSRSI ; UIR ; UM6P ; École centrale de Casablanca ; Secteur privé ; etc.
Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable	Définition de mesures concertées entre les parties prenantes du secteur financier et des marchés de capitaux en vue de favoriser les initiatives de développement durable	BKAM ; ACAPS ; AMMC ; MEF ; CFCA ; Bourse de Casablanca ; etc.

Tableau 47. Synthèse du diagnostic par thématique / secteur

Thématique / secteur	Acquis & Opportunités	Enjeux et défis
<p>Situation économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bon niveau de maîtrise des chocs économique induits par la succession de crises (offre/demande, mesures d'accompagnement, financement, continuité des opérations, etc.) ■ Début de relance économique dès le deuxième semestre 2022 (reprise des indices économique clés) ■ Tissu économique diversifié et en forte consolidation (amélioration du doing business, attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers, etc.) ■ Forte dynamique sectorielle à travers les chantiers phares lancés ■ Dynamique de compétitivité et de montée en gamme dans les chaînes de valeurs mondiales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte économique mondial incertain (inflation, guerres, rupture des chaînes d'approvisionnement, etc.) ■ Nécessité d'accélérer la transformation structurelle du modèle économique du Royaume (<i>essoufflement de la dynamique de croissance et d'emplois sur les 2 dernières décennies 2000-2009 VS 2010-2019, aggravé par le contexte de crises</i>) ■ Forte pression sur les ressources de l'État (inflation des matières premières subventionnées, hausse de la dette, creusement du déficit public, etc.). ■ Nécessité davantage d'implication des collectivités territoriales dans la dynamique de développement ■ Accès des femmes et des jeunes au marché de travail
<p>Situation sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel démographique important (croissance, jeunesse, etc.) ■ Avancées significatives en matière d'amélioration de conditions de vie (recul de la pauvreté, accès aux équipements et services de base, services publics, etc.) ■ Forte urbanisation et efforts conséquents en matière de développement et d'intégration ruraux (désenclavement rural, réduction des disparités, etc.) ■ Dynamique d'inclusion sociale en consolidation (généralisation progressive de la protection sociale, appui aux personnes vulnérables, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nécessité de réformes et de transformations de fond des secteurs vitaux (éducation, santé, etc.) ■ Urgence d'accélération des chantiers de ciblage de la population en vue d'accroître l'efficacité des fonds publics de soutien et d'appui aux populations en besoin ■ Pleine parité homme-femme ■ Pression croissante sur le marché de travail (croissance démographique contre rythme de création d'emplois) ■ Meilleure participation du milieu rural et des zones enclavées dans l'activité économique ■ Meilleure intégration du secteur informel qui représente une part significative de l'économie marocaine (~30% du PIB, 50%+ des effectifs employés)
<p>Situation environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de conscience généralisée en faveur d'une transition durable, et fort engagement institutionnel (transition énergétique, chantiers de décarbonation, mesures d'adaptation aux effets des CC, etc.) ■ Richesse et diversité biologique (façades maritimes, faune, flore, endémisme, etc.). ■ Potentiel significatif en énergies renouvelables et en valorisation matière ■ Faible émission de GES ■ Positionnement stratégique sur les marchés carbone mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vulnérabilité du pays au changement climatique (sécheresse, inondations, feu de forêts, etc.) ■ Contexte de stress hydrique (déficit pluviométrique, irrégularité spatiale et temporelle des ressources en eau, etc.) ■ Conciliation entre croissance économique et préservation des ressources (eau, sols, nappes phréatiques, forêts, air, espaces sensibles, biodiversité, etc.)

Thématique / secteur	Acquis & Opportunités	Enjeux et défis
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur stratégique pour le Maroc (importance socio-économique, investissement, etc.) ■ Forte dynamique de consolidation sur les 2 dernières décennies (structuration de filières performantes, amélioration des rendements, hausse significative de la VA et des exportations, création d'emplois, etc.) ■ Cadre institutionnel favorable au développement d'une agriculture durable et inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enjeu de souveraineté alimentaire dans un contexte mondial incertain (déficit de la balance commerciale agricole et agro-alimentaire, adaptation du tissu productif aux besoins nationaux et extérieurs, etc.) ■ Urgence d'efficacité hydrique au regard de la situation actuelle (économie d'eau, préservation et valorisation de la ressource, mise à niveau des systèmes d'irrigation, etc.) ■ Renforcement de la durabilité du développement agricole face aux aléas climatiques (mesures d'adaptation, décarbonation, intégration des EnR et des mesures d'EE, etc.) ■ Meilleure intégration de la production agricole en amont du secteur agro-industriel ■ Renforcement de la vocation inclusive du secteur (développement rural, conditions de vie et de travail, autonomisation des femmes, etc.)
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Locomotive de développement (contribution à la richesse, emplois, exportations, etc.) ■ Sophistication progressive (diversification, émergence de secteurs à forte valeur ajoutée, structuration d'écosystèmes tournés vers les besoins futurs, etc.). ■ Cadre institutionnel et de gouvernance efficaces (mise en place de filières et d'écosystèmes, contrats programmes, mécanismes d'accompagnement et de financement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure compétitivité et intégration locale des filières stratégiques (anticipation des tendances internationales, etc.) ■ Décarbonation des principaux secteurs émetteurs (gouvernance et plan d'actions, intégration/ convergence des politiques publiques, mécanismes opérationnels spécifiques, fiscalité verte, etc.) ■ Montée en charge de filières vertes (EnR, EE, valorisation des déchets, préservation des ressources, etc.) ■ Accompagnement et maîtrise des impacts de la transition industrielle verte sur les tissus économiques et les structures sociales
Energie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une ambition de transition énergétique valorisant les potentiels du pays et favorisant sa souveraineté ■ Paysage énergétique de plus en plus durable et inclusif (37% de puissance installée en EnR, quasi-généralisation de l'accès à l'électricité, etc.) ■ Reprise des agrégats du secteur au Maroc et maîtrise de l'offre et la demande ■ Positionnement de leader régional en matière d'adoption et de développement d'énergies propres 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de crise énergétique mondiale (contexte de guerres, inflation des matières premières énergétiques, etc.) ■ Maîtrise de la facture énergétique du Maroc et de la pression sur le budget public et la caisse de compensation ■ Décarbonation du secteur (production électrique, secteur du transport, etc.) ■ Nécessité de poursuite des efforts de maîtrise de l'intensité énergétique et d'intégration sectorielle de l'énergie propre et de l'EE ■ Inclusion du secteur (<i>allègement de la facture énergétique des citoyens, maîtrise de l'inflation importée, etc.</i>)

Thématique / secteur	Acquis & Opportunités	Enjeux et défis
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fort portage institutionnel et politique du secteur ■ Résultats probants au cours des dernières années (quasi-généralisation de l'accès à l'eau potable, diversification de l'offre, valorisation de la ressource, développement d'infrastructures, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure gestion de la demande et de l'offre (amélioration de la tarification, économie à la source, mobilisation de ressources non conventionnelles, etc.) ■ Préservation et protection des ressources (meilleur contrôle du respect des normes, qualité de l'eau, reconstitution de nappes...) ■ Consolidation de la gouvernance du secteur
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gisement de déchets présentant un potentiel de valorisation significatif (concentré géographiquement) ■ Dynamique de professionnalisation et d'amélioration des performances du secteur au cours des dernières années (collecte, traitement, infrastructures, etc.) ■ Cadre stratégique et institutionnel favorable à la mise en œuvre des ambitions définies 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déploiement effectif des mécanismes et mesures de l'économie circulaire et de la responsabilité élargie du producteur ■ Faible performance à date en matière de tri-sélectif, de recyclage et de valorisation ■ Nécessité de structuration de filières performantes autour de la valorisation des déchets ■ Bonne gouvernance du secteur ■ Accompagnement et intégration du secteur informel (fortement présent au niveau du maillon de tri et valorisation) ■ Nécessité de lever les freins techniques, normatifs, réglementaires, logistiques, fiscaux, etc.
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réformes structurantes ayant permis l'amélioration de l'accès à l'éducation (du préscolaire au lycée) ■ Efforts soutenus en matière de renforcement de l'inclusion au niveau du milieu rural (soutien financier, internats, transport, etc.) ■ Intégration progressive de l'éducation à l'environnement et au développement durable au niveau des cursus scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faibles performances de l'école marocaine à date (2/3 des élèves ne maîtrisant pas la lecture à la fin du primaire, déperdition scolaire élevée, etc.). ■ Enjeu de qualification et de formation des enseignants ■ Nécessité d'opérer une intégration complète de l'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD), à travers des réformes et innovations pédagogiques touchant la structure fondamentale du parcours scolaire.
Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ambition d'émergence d'une nouvelle génération d'universités, opérant selon les critères d'excellence, avec des modes de gouvernance rénovés ■ Offre en enseignement supérieur en expansion avec un renforcement et une diversification de l'offre ■ De nouvelles filières vertes (EnR, économie circulaire, développement durable, ingénierie, etc.) en cours de développement pour accompagner les besoins en compétences du Royaume 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux élevés de déperdition scolaire post-bac accentuant les risques d'aggravation de la situation des NEET ■ Enjeu d'insertion des étudiants issus des établissements à accès (taux de chômage élevés post diplomation, adéquation au marché de travail, etc.) ■ Enjeu d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de travail et du monde des affaires ■ Enjeu de meilleure inclusion (milieu rural, femmes, etc.)

Thématique / secteur	Acquis & Opportunités	Enjeux et défis
Recherche & Innovation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dynamisme, agilité et forte réactivité digitale du Royaume face à la crise COVID-19 (classement top 3 en Afrique en matière de production scientifique) ■ Renforcement du rôle de la recherche et de l'innovation dans le cadre du NMD ■ Appui continu aux activités des incubateurs universitaires et aux projets de création d'entreprises technologiques innovantes. ■ Consolidation de la gouvernance en matière de recherche scientifique, (Conseil National de la Recherche Scientifique, loi-cadre 51-17, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Besoin de développement des investissements en R&I (0,8% du PIB actuellement, contre une cible de 1%, et 2% à horizon 2030) ■ Dépendance aux initiatives de coopération internationale en vue d'accroître les capacités d'innovation et de recherche ■ Part des recherches en matière de transition verte au Maroc à renforcer
Formation continue / professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Thématique au cœur des priorités nationales ■ Consolidation de l'offre en formation professionnelle au cours des dernières années (filières, places disponibles, infrastructures, etc.) ■ Nouvelle génération de centres de formation (CMC) au niveau des 12 Régions (offre en filières adaptée au tissus locaux et aux plans sectoriels initiés) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la gouvernance du secteur et simplification des processus / procédures d'accès aux programmes de formation ■ Enjeu d'adaptation de l'offre à la demande (développement de partenariats entre les acteurs socio-économiques, anticipation des besoins à moyen et long terme, etc.) ■ Inclusion de l'offre en formation (milieu rural, secteur informel, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.)
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel socio-économique favorable à la multiplication des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat à moyen et long terme ■ Début de reprise des indicateurs du marché de travail en 2022 ■ Cadre stratégique et institutionnel favorable à la création d'emplois durables et inclusifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ralentissement de la dynamique de création d'emplois sur les 2 dernières décennies malgré les efforts consentis (aggravé par le contexte de crises) ■ Nécessité de transformation structurelle de l'économie en vue d'absorber les nouveaux jeunes entrants sur le marché ■ Inclusion du marché de travail (chômage élevé et faible participation de la femme, intégration des jeunes et du milieu rural) ■ Accompagnement et intégration du secteur informel ■ Besoin de définition du cadre méthodologique, conceptuel et d'analyse des emplois verts (initiatives en silos à date)

Thématique / secteur	Acquis & Opportunités	Enjeux et défis
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agenda propice à la transition verte et inclusive (constitution, cadre stratégique, cadre institutionnel, etc.) ■ Un NMD mettant en lumière l'ensemble des axes d'amélioration de la gouvernance publique au Maroc ■ Des réformes structurantes lancées visant à accroître l'efficacité des systèmes et mécanismes de gouvernance au Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible cohérence et convergence de l'action des acteurs publics (nécessité d'adoption d'une vision stratégique globale et à long terme, partagée et assumée par tous les acteurs de la gouvernance publique ; réformes en silos, difficultés en matière de coordination intersectorielle ; etc.) ■ Nécessité d'améliorer le cadre d'arbitrage, suivi et évaluation ■ Nécessité de renforcer les compétences techniques/thématiques des organes de coordination interministériels ■ Renforcement du rôle du secteur privé dans la transition V&I ■ Urgence de réforme de la fiscalité et du régime de compensation en vue de favoriser et accompagner la transition V&I (incitations à l'investissement V&I, découragement des activités non-alignées avec les priorités du Royaume, etc.)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte dynamique d'investissement au cours des 2 dernières décennies (un des taux d'investissement les plus élevés dans la région MENA) ■ Développement important de la finance climat sur les 10 dernières années ■ Existence et maturité des principaux instruments de financement de la transition V&I au Maroc (dette, obligations innovantes, bailleurs de fonds internationaux, etc.) ■ Transition durable du Maroc favorable à la mobilisation des fonds de la coopération internationale ■ Opportunité de développement d'un marché carbone compétitif au Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement principalement porté par l'État et besoin de renforcement de l'implication du secteur privé ■ Concentration de l'investissement (émetteurs, secteurs et territoires) ■ Faible implication des collectivités territoriales dans la mobilisation des financements ■ Nécessité d'adoption d'un cadre fiscal incitatif en vue de favoriser les investissements verts et inclusifs ■ Renforcement des instruments existants de la finance climat et développement d'instruments innovants (tiers-investissement, marché carbone, etc.) ■ Sensibilisation et promotion des projets verts (adhésion des investisseurs, amélioration de la transparence et de la qualité de l'information à travers la généralisation des normes ESG, etc.) ■ Appui aux porteurs des projets verts et inclusifs (accès à l'information, conseil, appui au montage de projets bancables, accès au financement, etc.)
Digital	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accélération du rythme de digitalisation du Maroc à la suite de la pandémie ■ Lancement de divers programmes numériques ayant permis l'amélioration de la qualité des services publics et privés (e-learning, e-commerce, e-gov, etc.) ■ Vecteur d'inclusion au Maroc (accès des zones enclavées et du milieu rural aux services financiers et aux aides publiques, disponibilité de l'information, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consolidation de la cyber-souveraineté du Royaume (hébergement des données sensibles au niveau d'infrastructures nationales / régionales, protection des données privées, prévention des cyber-attaques, etc.) ■ Renforcement de la transparence publique (disponibilité et qualité des données) ■ Davantage d'inclusion digitale (accès aux équipements et infrastructures, simplification des processus administratifs, etc.) ■ Développement d'une industrie numérique compétitive intégrant les dernières mutations technologiques (IA, robotisation, etc.)

Thématique / secteur	Acquis & Opportunités	Enjeux et défis
<p>Progrès en matière des ODD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place des politiques publiques structurelles ayant permis de réaliser des progrès majeurs en termes d'atteinte des ODD ■ Enregistrement d'une nette progression du SDG score, de près de 9 points sur 2016-2021 (score de 70,5/100) ■ Perspectives d'atteinte des objectifs en matière d'eau et assainissement (ODD 6), d'énergie propre (ODD 7), de consommation et production durables (ODD 12) et de climat (ODD 13). ■ Réalisations consolidées contribuant à la progression relative d'autres ODD tels que l'ODD 1, 2, 3, 7, 9 et 16 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Acquis consolidés sur l'ensemble des ODD mis à l'épreuve dans le contexte actuel ■ Perte de 1,5 points en 2022 (69/100) suite aux effets de la crise sanitaire ■ Stagnation du Maroc par rapport aux ODD 4, 5, 8, 11, 14, 15 et 17. ■ Appropriation variable des ODD par l'ensemble des acteurs ■ Financement des ODD majoritairement public et centralisé ■ Tendance à la baisse des aides et du financement des bailleurs ■ Enjeux de gouvernance, notamment en termes de coordination, d'efficacité et d'équité des financements publics

3.2. Recommandations sur les domaines prioritaires à appuyer aux niveaux macro et sectoriel

3.2.1. Recommandations d'ordre macroéconomique

PAGE pourrait optimiser l'impact de la transition de certains secteurs à travers une étude d'impact global

PAGE pourrait optimiser l'impact global de la transition en maximisant ses retombés positifs et en identifiant et limitant ses impacts environnementaux et sociaux négatifs. L'étude d'impact pourrait concerner l'ensemble des secteurs économiques ou se limiter aux secteurs priorités dans le cadre du présent rapport.

PAGE pourrait soutenir une implication forte du secteur privé

Le secteur privé dispose de capacités inestimables pour changer les comportements et les tendances, aussi bien en tant qu'acteurs producteurs (transformation et production de biens et services à travers des procédés responsables) qu'acteurs consommateurs (consommation de matières, fournitures et énergie dans les procédés de production). L'implication du secteur privé dans la voie d'une transition verte et inclusive au Maroc permettrait de garantir la transformation des marchés et l'amélioration des pratiques.

Le partenariat regroupe des acteurs de différents environnements et matérialise l'occasion d'ouvrir un dialogue structurant avec le secteur privé afin de coconstruire un plan d'action en faveur de la transition verte et inclusive

PAGE pourrait soutenir des actions d'optimisation du système incitatif pour accélérer la transition verte et inclusive

Le Maroc a toujours soutenu son développement à travers le déploiement de mécanismes sociaux et économiques. Ces mécanismes ont différents objectifs mais leurs revues peuvent révéler des effets indirects négatifs. En effet, plusieurs mécanismes ne sont pas alignés avec une transition verte et inclusive.

➔ **PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive au Maroc par l'analyse du système incitatif**

Cette analyse pourrait se concentrer sur l'identification et l'analyse des instruments freinant la transition verte et inclusive, notamment dans les secteurs avec un budget d'investissement public est important tel que l'agriculture, l'eau et l'énergie.

PAGE pourrait apporter une analyse critique du rôle de la commande publique dans l'accélération de la transition verte et inclusive

Compte tenu du poids de la commande publique dans le budget de l'Etat, son attribution stratégique est un vecteur important dans l'orientation des comportements des acteurs économiques. La SNDD a réservé un axe stratégique dédié à l'orientation de la commande publique vers les produits durables et les acteurs responsables. Différentes initiatives ont été lancées depuis la validation de la SNDD, notamment le pacte de l'exemplarité de l'Etat. Néanmoins ce pacte n'est pas généralisé à toutes les administrations, encore moins au niveau régional. Ce pacte pourrait également être revu pour intégrer de nouvelles mesures, en phase avec le contexte actuel (impératif de la décarbonation, poids du stress hydrique, etc.).

PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive au Maroc en évaluant le degré d'intégration des principes d'exemplarité de l'Etat dans la commande publique et en proposant des mesures concrètes pour mieux accompagner la transition verte et inclusive par le biais de la commande publique.

- ➔ Ceci peut être conclu à travers une étude portant sur l'analyse critique des actions d'exemplarité d'état au Maroc et la proposition de nouvelles mesures pour soutenir l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux marchés

PAGE pourrait consolider le débat autour de la fiscalité verte et surtout réaliser une étude d'impact du nouveau régime

Une politique fiscale favorisant l'accélération de la transition verte et inclusive regroupe à la fois :

- des mesures de taxation visant à limiter certains comportements et destinés à collecter des recettes fiscales additionnelles
- des dispositifs fiscaux incitatifs basés sur des systèmes de bonification fiscale pour encourager les comportements vertueux des acteurs économiques et favoriser les investissements favorables à une transition verte et inclusive
- la réforme/réaffectation des subventions inefficaces et dommageables pour l'environnement (ex: subventions à la consommation d'énergie fossile, certaines formes de subventions agricoles, etc.)
- la mise en place de mesures de budgétisation verte/soutenable.

Or, la politique fiscale actuelle présente des failles freinant la transition de certaines filières. Elle constitue également des opportunités de financement non exploitées (relatives aux chantiers non taxés). Des axes d'amélioration considérables existent encore dans la politique fiscale nationale, la positionnant parmi les premiers dispositifs d'accompagnement de la transition verte et inclusive.

- ➔ PAGE pourrait accompagner le Maroc à travers la consolidation des recommandations en matière de développement d'une fiscalité verte. Le partenariat pourrait également lancer le dialogue entre les experts fiscalistes, le secteur privé et l'administration public autour des ajustements à opérer au niveau du régime fiscal actuel pour accompagner le nouveau contexte socio-économique. Le partenariat devrait également se baser sur une étude d'impact d'une fiscalité verte au Maroc tant pour l'attractivité de nouveaux investisseurs que pour le développement des filières vertes et l'atténuation des externalités négatives de certains secteurs. L'étude doit intégrer un volet consistant sur l'analyse de l'impact du nouveau régime sur le budget de l'Etat en matière de nouvelles recettes / réduction des impôts en faveur des activités vertes.

PAGE pourrait appuyer la capitalisation sur les connaissances internationales en matière de transition vers des pratiques durables et inclusives

Le partenariat réunit plusieurs pays présentant des problématiques comparables à celles du Maroc.

L'un des domaines d'action majeurs de PAGE est « la communication, la sensibilisation et le partage des connaissances ». PAGE précise son objectif de partage, reproduction et intensification des bonnes pratiques par le biais de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Le Maroc a développé des pratiques et des connaissances importantes dans différents domaines : eau, énergie, agriculture, etc. L'expérience Marocaine est assez riche pour alimenter des échanges fructueux avec d'autres pays. Parallèlement, l'expérience des autres pays comparables est à analyser de manière détaillée pour consolider un benchmark consistant et pertinent pour les problématiques nationales.

Ce retour d'expérience peut se concentrer sur les principales difficultés nationales et sectorielles, notamment en matière de gouvernance, intégration du secteur informel, contrôle des ressources, valorisation et tarification des ressources.

Cet exercice de benchmark pourrait également être l'occasion de réaliser un mapping des initiatives internationales qui soutiennent les économies vertes et inclusives et qui permettraient au Maroc de capitaliser sur les travaux déjà réalisés, tant en matière de connaissances, financement et réseaux.

PAGE pourrait soutenir le développement des données au Maroc

La transition vers une économie verte et inclusive prévoit le lancement de plusieurs ajustements. Certains ajustements requièrent des données claires, fiables et disponibles pour éclairer le processus de prise de décision.

Or, différents secteurs et domaines ne possèdent pas les données suffisantes pour dresser l'état des lieux actuel et informer sur les meilleures options à retenir pour atteindre les objectifs d'une transition verte et inclusive.

Aussi, les principales politiques publiques soutenant la transition verte et inclusive ne prévoient pas toutes un système d'évaluation et de suivi.

- ➔ PAGE pourrait lancer une évaluation des systèmes d'information actuels et explorer les solutions modernes de partage des données pour plus de fiabilité, sécurité et accessibilité pour accompagner le Maroc dans une transition vers une économie verte et inclusive.

PAGE pourrait appuyer la structuration de l'emploi vert au Maroc

La promotion d'emplois verts exige la définition de plans d'actions ciblés, le pilotage et le suivi du développement de ces emplois.

Or, le Maroc ne dispose ni de référentiels cadrant les emplois verts, ni un plan d'actions visant la promotion et le développement de ces emplois.

La définition des emplois verts au Maroc devrait tenir compte des spécificités nationales.

- ➔ PAGE pourrait soutenir les emplois verts au Maroc en appuyant la mise en place d'un cadre structurant, basé sur une définition claire de ce concept et le développement de mécanismes opérationnels du suivi de son évolution. Cette étude devrait également inclure une composante relative à l'élaboration de mesure de promotion des emplois verts.

PAGE pourrait soutenir le développement d'un écosystème soutenant l'entrepreneuriat vert au Maroc.

- ➔ Les actions de PAGE pourrait concerner une évaluation du niveau de soutien de l'entrepreneuriat vert au Maroc dans les secteurs économiques prioritaires, notamment l'agriculture et l'industrie

Différentes initiatives existent pour le soutien de l'entrepreneuriat au Maroc. PAGE pourrait appuyer la transition V&I à travers l'identification de ces initiatives et leurs orientations vers les projets verts et inclusifs. Ceci peut prendre la forme de nouvelles exigences et critères permettant les porteurs de projets d'intégrer des composantes de durabilité dans les projets financés ou soutenus par les différents dispositifs en place.

- ➔ PAGE pourrait soutenir la définition de nouvelles approches de financement de l'entrepreneuriat vert au Maroc

Le soutien de PAGE peut concerner également le traitement des problématiques de financement de l'entrepreneuriat vert au Maroc. A cet effet, le partenariat est un vecteur pertinent pour établir un dialogue structurant avec le système bancaire et les acteurs de financement au Maroc. Ce dialogue devrait démontrer les opportunités du système bancaire dans les segments d'accompagnement de projets verts et inclusifs. C'est également l'occasion de relever les freins de financement de l'entrepreneuriat vert et l'opportunité de concevoir des solutions et des instruments adaptés au contexte Marocain.

- ➔ PAGE pourrait soutenir le développement de l'entrepreneuriat vert à travers des formations destinées aux porteurs de projets et le renforcement des incubateurs et structures de soutien à l'entrepreneuriat

L'action de PAGE en faveur du développement de l'entrepreneuriat vert peut concerner des séances de formation, destinées aux porteurs de projet afin de les sensibiliser aux enjeux et avantages d'une transition verte et inclusive. Ceci peut se baser sur la formation autour des fondements de base mais aussi l'initiation aux pratiques de conception/ production vertes et responsables. La formation pourrait inclure des présentations des différents instruments de financement des projets verts. La formation pourrait inclure un guide récapitulatif des différents modules. La sélection des bénéficiaires des formations devrait tenir compte de l'importance de 'intégration des femmes et des jeunes.

PAGE pourrait se placer en tant que l'un des premiers partenaires du marché carbone au Maroc

Le Green deal impose un mécanisme d'ajustement carbone et des transactions d'achat de crédits carbone. Le régime Européen ne prévoit pas la double taxation ce qui présente des opportunités d'exploitation de la taxation carbone au Maroc. Ces ressources peuvent être exploitées au Maroc sous condition de structurer le marché carbone au niveau national.

- ➔ PAGE pourrait appuyer le renforcement du marché carbone dans le cadre de la préparation du Maroc aux évolutions réglementaires internationales et en lien avec les priorités nationales. Cet appui peut concerner le montage du cadre de gouvernance, la définition des enjeux de structuration du marché à l'échelle nationale, la définition des mécanismes d'adaptation du secteur industrie et l'identification des instruments de financement, etc.

3.2.2. Recommandations d'ordre sectoriel

PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive du secteur agricole

Le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de 2021 déclare qu'une prévalence de 25,6% de la population marocaine serait touchée par l'insécurité alimentaire. Les constats du rapport insistent également sur les tendances croissantes du niveau de malnutrition.

- ➔ Dans ce contexte, PAGE pourrait soutenir le secteur à travers une étude relative à la définition d'un plan de renforcement des filières considérées essentielles à la souveraineté alimentaire

L'insécurité alimentaire est un défi qui devient plus difficile à relever dans un contexte de stress hydrique.

- ➔ PAGE pourrait faciliter l'évaluation des rendements des principales productions agricoles, et le suivi de manière plus précise des impacts liés au déficit hydrique

Aussi, les difficultés que connaît le secteur dans le contexte actuel impactent les parties prenantes avec des niveaux différenciés. Les femmes sont impactées de manière plus importante. Ceci justifie plus qu'avant l'accélération des actions d'autonomisation des femmes

- ➔ PAGE pourrait apporter une assistance technique dans le cadre de l'opérationnalisation des recommandations en matière d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture

Le secteur agricole concentre un flux d'investissement public important. Différents instruments sont mobilisés pour soutenir le développement du secteur, dont un système de subventions considérables. Les subventions existantes sont octroyées à travers le Fonds de Développement Agricole. Ces subventions concernent plusieurs filières et prévoient différents critères d'exigibilité. Elles peuvent être placées en tant qu'outil de financement des nouvelles filières vertes et inclusives du secteur agricole au Maroc et un instrument de promotion des pratiques durables auprès des porteurs de projets/ agriculteurs.

- ➔ PAGE permettrait d'optimiser le système incitatif du secteur agricole pour favoriser des pratiques vertes et inclusives, et encourager des modèles d'entrepreneuriat dans le développement de chaînes de valeurs agricoles durables

PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive du secteur industriel

La décarbonation est une voie durable qui présente des enjeux environnementaux et économiques importants pour les entreprises Marocaines. Cette transition du secteur industriel permettra certainement de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO²). Elle permet également aux entreprises de préserver leur compétitivité à travers une maîtrise des coûts et un accès plus important à de nouveaux marchés/ clients.

La transition du secteur industriel est plus urgente pour les entreprises exportatrices. Leurs premiers partenaires commerciaux en Europe se sont dotés d'un pacte vert pour répondre aux défis climatiques et environnementaux. Le green deal vise une neutralité climatique d'ici 2050 et implique le lancement d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes.

Les nouvelles exigences européennes sont une opportunité pour l'industrie Marocaine vu qu'elle peut avoir un meilleur positionnement en raison des avantages de la proximité géographique sur le bilan carbone des produits exportés. Par contre, ces exigences peuvent présenter des obstacles importants et des freins considérables à la compétitivité de l'industrie Marocaine si :

- Les entreprises Marocaines n'intègrent pas des mesures de décarbonation dans leurs processus de production
- Le secteur de l'industrie ne considère pas les enjeux d'une intégration de la chaîne de valeur pour la réduction des inputs importés et alourdissant le bilan carbone final des produits Marocains

Ces enjeux de taille nécessitent la structuration d'une feuille de route globale, comprenant aussi bien des actions à entreprendre au niveau des entreprises que des mesures pour s'assurer d'une meilleure intégration de la chaîne de valeur industrielle au Maroc

➔ PAGE pourrait accompagner le Maroc dans l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'un écosystème d'entreprises Low Carbon et intégrées.

PAGE pourrait également soutenir la planification du secteur industriel et la connaissance de ses potentiels à travers des études ciblant les principales filières industrielles. Ces études devraient se concentrer sur l'analyse du niveau de production de CO² et la revue des pistes de décarbonation pour les principales filières.

➔ PAGE pourrait soutenir l'évaluation du potentiel de décarbonation de chaque filière de l'industrie en fonction d'hypothèses techniques et économiques sur les différentes solutions envisageables (efficacité énergétique, substitution des combustibles fossiles, réductions à la source, solutions d'économie circulaire, etc.)

L'étude relative à l'évaluation du potentiel de décarbonation de chaque filière pourrait être accompagnée par un soutien plus opérationnel de PAGE. Ceci pourrait concerner la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes pour la décarbonation des filières pilotes.

➔ PAGE pourrait assurer une assistance technique pour la définition des bilans carbone et des plans d'actions des principales filières industrielles.

Les entretiens menés dans le cadre de la concertation avec les parties prenantes ont recommandé la nécessité d'évaluer le potentiel de décarbonation de la CDN Marocaine. Ceci peut présenter un cadre de référence important pour les efforts de décarbonation au Maroc mais il s'agit également d'un plaidoyer supplémentaire pour la politique climatique Marocaine.

- ➔ PAGE pourrait soutenir la priorisation des projets de la CDN et l'élaboration de scénarios et d'objectifs chiffrés de décarbonation pour chacune des grandes branches et filières industrielles en étroite collaboration avec les territoires, les entreprises et départements concernés (validation des secteurs priorités, des hypothèses et des scénarios).

PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive du secteur de l'énergie

Depuis 2009, les efforts déployés sont concentrés sur le volet énergétique et moins la transition des secteurs « utilisateurs ». La réussite de la transition du secteur de l'énergie dépend non seulement du mix cible. La vraie transition du secteur sera accomplie si d'autres secteurs changent de paradigmes : eau, mobilité, bâtiments et industrie.

La transition verte et inclusive du Maroc est conditionnée par le passage d'une politique énergétique (logique de 2009) à une approche transversale de croissance verte (nouvelle logique à adopter). Cette approche transversale devrait se baser sur des concertations multisectorielles à différents niveaux géographiques incluant l'ensemble des parties prenantes : ministères et agences gouvernementales, entreprises privées et publiques, consommateurs, industriels et équipementiers, élus et décideurs territoriaux et société civile.

➔ PAGE pourrait accompagner la vraie transition du secteur énergétique en accompagnant les secteurs utilisateurs à changer de paradigmes et en s'assurant d'une complémentarité entre le secteur de l'énergie et les filières utilisatrices. Ceci peut être accompli à travers des études visant à :

- Explorer les opportunités de création d'un cluster industriel de la production des équipements énergies renouvelables ou équipements de chauffage-climatisation ou électroménager haute performance énergétique. Ce dernier peut contribuer significativement à la baisse des coûts, à la compétitivité industrielle et à la création d'emploi.
- Explorer les opportunités de création d'un cluster industriel accompagnant la montée en puissance de la motorisation électrique (développement des infrastructures de recharge, maîtrise des technologies véhicules, production de composants et de véhicules complets)

Les liens entre le secteur de l'énergie et les autres secteurs producteurs au Maroc peuvent être pris en compte dans le cadre de la décarbonation globale de l'économie Marocaine.

Avec des estimations d'émissions de l'ordre de +138 millions de tonnes Eq-CO₂⁴⁸² en 2040, le secteur de l'énergie reste le premier responsable des émissions des GES au Maroc. Sa part serait pratiquement constante dans la mesure où elle évoluerait de 54,4% en 2010, à 54,6% en 2040. Le secteur de l'énergie est le premier émetteur de CO₂ au Maroc et sa décarbonation est essentielle pour garantir la sobriété des principaux secteurs de l'économie Marocaine et donc la compétitivité globale du Royaume.

➔ PAGE pourrait compléter son appui à la décarbonation de l'économie Marocaine (principalement à travers le secteur de l'industrie – voir partie industrie) par une assistance technique à la définition et à la mise en place des principaux indicateurs de suivi-évaluation de la décarbonation du secteur de l'énergie et le développement d'un système d'information (Mesure, Reportage & Vérification) MRV adéquat

La stratégie de 2009 est clairement à forts impacts socio-économiques et environnementaux. Par ailleurs, une transition du secteur de l'énergie vers des sources durables supprimerait à terme certaines filières ou supprimerait certains marchés. De plus, les processus de production des énergies renouvelables présentent un bilan environnemental positif mais ne sont pas sans impacts environnementaux négatifs.

Une batterie de mesures de neutralisation des impacts sociaux et environnementaux négatifs de la transition doit être conçue pour assurer la pérennité et l'inclusion de la stratégie énergétique, en accompagnant et en dédommageant les « perdants » de la transition.

➔ PAGE pourrait accompagner le secteur à travers la définition de mesures de neutralisation des impacts sociaux et environnementaux négatifs de la transition verte du secteur de l'énergie

Les objectifs de la stratégie énergétique et l'ambition Marocaine d'une transition verte et inclusive se basent en grande partie sur son potentiel énergétique vert. Ce potentiel énergétique est relativement vulnérable aux risques climatiques et environnementaux. Par exemple, le potentiel hydroélectrique du Maroc se détériore d'année en année à cause du changement climatique.

Pour s'assurer de la durabilité de la transition sur le long terme, il est nécessaire d'analyser dès à présent l'impact des risques climatiques et environnementaux sur les infrastructures, le potentiel énergétique, sa flexibilité et son adaptabilité. Cette réflexion devrait tenir compte des différentes options d'aménagement du territoire marocain et de la concurrence entre usages (exemple : la biomasse).

➔ PAGE pourrait accompagner la stratégie énergétique Marocaine à travers une étude relative à la sensibilité du potentiel énergétique du Maroc aux aléas climatiques afin de s'assurer de la pérennité et l'accès à ces ressources capitales pour une transition verte au Maroc.

La production et l'adoption de sources durables d'énergie dépend de l'évolution des pratiques d'autoproduction.

➔ PAGE pourrait accompagner le développement de ces pratiques à travers des revues visant à :

- Analyser et quantifier la part et le rôle de l'autoproduction d'électricité par niveau de tension (basse, moyenne, haute) et par territoire
- Analyser les incitations nécessaires pour garantir le financement de la maîtrise/efficacité énergétique et des opérations d'autoproduction d'énergie. La commande publique, le système bancaire ou les institutions d'un nouveau type (les ESCOs, peuvent jouer un rôle moteur dans ce domaine).

PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive du secteur de l'eau

Les risques autour de la qualité et de la pérennité des ressources en eau en raison de l'activité de l'Homme et des effets du changement climatique sont de plus en plus inquiétants. La gestion des ressources en eau au Maroc est une des premières problématiques nationales. Il convient de rendre la gouvernance institutionnelle de ce secteur plus axée sur la gestion intégrée des ressources en eau, efficiente et transparente.

Le paysage institutionnel du secteur de l'eau est caractérisé par l'intervention de plusieurs acteurs à différents niveaux. La concertation n'est pas garantie entre ces différents acteurs. La gouvernance actuelle ne prévoit pas une entité centrale d'arbitrage et d'évaluation.

- ➔ PAGE pourrait soutenir le développement du secteur de l'eau au Maroc par un appui au renforcement de sa gouvernance. Cette analyse peut concerner l'appui à la création d'une entité de pilotage du secteur de l'eau incluant l'analyse de ses fonctions potentielles, ses prérogatives et la conception de son business model et sa structuration financière en plus d'une revue des impacts réglementaires et juridiques

Les fonctions de contrôle et de supervision sont également à renforcer dans le secteur de l'eau. Pour cela, une revue du cadre réglementaire est nécessaire afin d'intégrer les nouveaux impératifs et surtout renforcer la position des organes de l'Etat en matière de contrôle et de surveillance

- ➔ PAGE pourrait soutenir la révision des textes régissant le secteur de l'eau pour renforcer la position de l'Etat en matière de contrôle et de supervision

PAGE pourrait soutenir le secteur de l'eau au Maroc par la définition de nouveaux mécanismes d'allocation de l'eau et la conception de nouveaux instruments de tarification des ressources pour ses différents usages domestiques, agricoles, industriels, etc.

- ➔ PAGE pourrait soutenir le secteur de l'eau à travers une étude de faisabilité relative à la mise en place de quotas sectoriels et la conception de nouveaux mécanismes de valorisation et de tarification des ressources en eau

Les différentes mesures du secteur de l'eau nécessitent une connaissance approfondie des ressources existantes et un suivi régulier des principaux agrégats du secteur. D'après les entretiens menés, le système d'information du secteur ne dispose pas des référentiels et données nécessaires pour accomplir ces fonctions.

- ➔ PAGE pourrait fournir une assistance technique et un support des projets de renforcement de la transparence du secteur : structuration et publication des données, appui à la réalisation de cartographies des infrastructures et des ressources du secteur, etc.

Dans le contexte du stress hydrique actuel, le département de l'eau a initié plusieurs mesures de mobilisation des ressources en eau. Le département a exprimé son besoin d'accompagnement dans le cadre des opérations de transfert des ressources en eau du bassin d'Oued Sebou vers les bassins du Bouregreg et de Oued Oum Rabii. Cette mesure nécessite des actions diverses dont des opérations de dépollution des ressources du bassin d'Oued Sebou. Ces actions sont en cours de structuration et de montage financier par le département et l'apport de PAGE peut être à forte valeur ajoutée dans le contexte actuel.

- ➔ PAGE pourrait soutenir les projets de dépollution du barrage d'Oued Sebou en amont de son transfert vers les bassins de Bouregreg et de Oued Oum Rabii

Le département de l'eau a mis l'accent sur des besoins de formation de ses collaborateurs. Ces besoins de formation concernent deux volets principaux :

- Formation des collaborateurs du département de l'eau sur les approches de structuration de projets et les techniques de coordination et de négociation dans le cadre de PPP
 - Formation des collaborateurs du département de l'eau sur les techniques de gestion des bases de données
- ➔ PAGE pourrait accompagner les collaborateurs du département de l'eau dans la définition et le déploiement des principaux cursus de formation

PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive du secteur des déchets

La gestion des déchets est une des fonctions des collectivités locales. Plusieurs études ont révélé la faible efficacité des collectivités territoriales dans l'exercice de planification, gestion, contrôle et financement des activités de gestion et de valorisation des déchets.

Les différentes parties prenantes rencontrées (administration publique, secteur privé, associations professionnelles) sont unanimes quant à l'urgence de mettre en place une gouvernance agile, opérationnelle et compétente en matière de gestion et de valorisation des déchets au Maroc.

Les entretiens menés auprès des parties prenantes ont exigé la mise en place d'une « suprastructure de coordination et de concertation » à l'échelle nationale et territoriale.

Les modèles suggérés sont analysés dans le cadre de plusieurs réflexions, notamment par :

- Le Département du Développement Durable (appelé Ministère délégué chargé de l'environnement lors de l'élaboration de l'étude) dans le cadre de l'évaluation du PNDM.
- La COVAD dans le cadre de son « Plaidoyer pour un modèle d'économie circulaire performant et efficace »

Par ailleurs, ces réflexions ne détaillent pas le business model de la structure à mettre en place, ses fonctions, ses prérogatives ou la source de ses financements.

➔ PAGE pourrait appuyer le développement du secteur des déchets par une étude relative à la création d'une entité de pilotage incluant l'analyse de ses fonctions potentielles, ses prérogatives et la conception de son business model et sa structuration financière en plus d'une revue des impacts institutionnels, réglementaires et juridiques

Le secteur est doté d'une SNRVD qui détaille les potentiels et objectifs de valorisation des déchets par filières et par régions. Par ailleurs cette stratégie ne précise pas les mesures nécessaires pour l'exploitation de ces gisements. La stratégie nécessite la définition de plans d'actions détaillant les voies de valorisation pertinentes pour chaque territoire et chaque filière.

➔ Dans ce sens, PAGE pourrait soutenir le secteur par une étude relative à la déclinaison de la SNRVD au niveau des principales régions du Maroc

Cette étude peut être complétée par un appui à la structuration de projets liés à la feuille de route de valorisation des déchets de chaque région.

➔ PAGE pourrait mandater une assistance technique des collectivités locales, en matière de formation et de structuration de projets de valorisation des déchets

La loi 28-00 est le texte qui a permis au secteur des déchets au Maroc de lancer une première industrie des déchets. Par ailleurs, le cadre réglementaire du secteur des déchets est à renforcer et à consolider pour s'assurer de l'optimisation des programmes de gestion et de valorisation de tous types de déchets (sachant que certaines filières ne disposent d'aucun cadre réglementaire).

L'industrie des déchets au Maroc est confrontée à des obstacles commerciaux importants. La commercialisation de certains produits recyclés n'est pas encore possible au Maroc en raison de l'absence de normes officielles. Par exemple, l'usage du plastique recyclé dans l'industrie agroalimentaire est un gisement stratégique important qui n'est pas exploité au Maroc en absence de normes clarifiant les exigences à respecter par les produits recyclés qui sont en contact avec les produits alimentaires.

La normalisation est actuellement un frein à la commercialisation des produits recyclés mais présente également des restrictions aux projets de valorisation et de recyclage des déchets.

Le développement de nouvelles normes et approches de valorisation des déchets permettrait de créer de nouvelles opportunités et d'optimiser les techniques actuelles.

➔ PAGE pourrait soutenir le secteur des déchets au Maroc par un appui à l'analyse du cadre réglementaire et normatif (normalisation des produits recyclés et des approches de valorisation des déchets)

L'optimisation des projets actuels de valorisation et de recyclage des déchets dépend de la quantité et de la qualité du gisement des déchets. L'amélioration de la qualité du gisement des déchets dépend des mesures de tri. Par ailleurs PAGE pourrait soutenir le secteur des déchets à travers l'analyse d'une problématique qui impacte la quantité des déchets collectés pour les opérations de valorisation et de recyclage (sachant que l'amélioration de la qualité des déchets a des impacts directs sur la quantité des déchets valorisables). Cette problématique est relative à l'importance des coûts logistiques de collecte des déchets des régions éloignées.

➔ PAGE pourrait soutenir les projets de valorisation des déchets par une étude relative à l'optimisation de la logistique de collecte et de traitement des déchets au Maroc

Enfin, PAGE est un partenariat composé d'une palette variée et complète d'acteurs qui lui permet de représenter les enjeux et attentes de plusieurs parties prenantes. Ce partenariat est l'occasion d'enrichir le débat autour de l'une des principales problématiques du secteur : l'activité informelle.

A travers ses membres PAGE pourrait contribuer à avancer la réflexion autour des mesures à prendre pour réduire l'activité informelle du secteur des déchets. La contribution de PAGE pourrait également consister en l'apport d'éléments de benchmark issus des pratiques de pays comparables au Maroc et membres du réseau PAGE

➔ PAGE pourrait soutenir la mise en place d'un dialogue ouvert avec les principales parties prenantes dans le but de définir les obstacles, les opportunités et les mécanismes de structuration et de réduction de l'activité informelle du secteur des déchets. PAGE pourrait animer ce dialogue en illustrant par des retours d'expérience en la matière

3.3. Recommandations sur les domaines prioritaires pour l'apprentissage de l'économie verte

La formation autour de l'économie verte est un axe majeur qui ressort de toute concertation menée dans le cadre du présent rapport. Ce besoin est identifié pour l'ensemble des secteurs priorités et par la majorité des parties prenantes consultées.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé ne ressort aucune évaluation des connaissances des concepts et fondements de l'EVI au Maroc. Il est donc fortement recommandé de mener une évaluation des connaissances en matière d'EVI par les différentes catégories d'acteurs au Maroc.

Cette évaluation devrait permettre de mesurer le niveau de connaissance des parties prenantes mais aidera également à orienter les programmes de formation potentielles vers les domaines où le besoin est le plus important et/ou les connaissances sont les plus faibles.

L'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de la transition verte et inclusive nécessitent des connaissances approfondies et solides pour maîtriser les enjeux et les approches de cette transition. Les décideurs devraient être dotés de connaissances et outils pratiques pour soutenir la transition verte et inclusive au Maroc. Ces décideurs doivent maîtriser le fondement et les concepts centraux qui sous-tendent la réalisation d'une économie verte comparativement aux politiques conventionnelles. L'apprentissage de l'économie verte par les décideurs au Maroc devrait inclure également des cursus relatifs aux opportunités et défis des secteurs clés. Aussi, le diagnostic réalisé et les échanges menés avec les différentes parties prenantes ont mis l'accent sur la faible maîtrise de la finance verte et inclusive. Les efforts réalisés par les départements publics au Maroc sont souvent menés en silo et avec une faible capitalisation sur les ressources et référentiels disponibles au niveau international. Un des enjeux clés, qui a été notamment souligné lors de l'analyse des politiques en matière de transition vers une économie verte plus inclusive, pour le Maroc est la question de bonne gouvernance intersectorielle pour mener une réponse aux menaces environnementales par les parties prenantes impliquées de manière plus coordonnée et efficace. A ce titre, les Conventions de Rio ainsi que d'autres accords multilatéraux sur l'environnement apportent un cadre d'opération idéal et une vision commune dans les démarches de développement de politiques et d'actions au niveau national.

Enfin la majorité des programmes de formation sont déployés au niveau central. Le besoin en formation existe encore au niveau central mais il est plus urgent et plus important au niveau local. Les efforts de PAGE pourraient concerner les deux niveaux.

- ➔ Dans ce sens, PAGE pourrait soutenir la transition verte et inclusive au Maroc par des formations dédiées et un accompagnement aux décideurs autour des fondements de l'EVI en plus de cursus pratiques sur les mesures de développement sectorielles afin de répondre aux différents défis et opportunités de cette transition.

- ➔ La contribution de PAGE est également importante en matière de partage d'expérience, notamment entre les pays comparables au Maroc et pour des domaines génériques mais aussi pour des sujets spécifiques tels que l'intégration de l'informel dans les filières vertes de valorisation des déchets, les procédés et techniques de valorisation des déchets et le contrôle des consommations et la tarification de l'eau.
- ➔ L'apprentissage de l'économie verte pourrait se concentrer sur les initiatives internationales qui soutiennent les EVI, notamment les Conventions de Rio et autres traités internationaux sur l'environnement et qui permettraient au Maroc de capitaliser sur les travaux déjà réalisés et sur les bonnes pratiques.
- ➔ PAGE pourrait soutenir le financement de la transition V&I au Maroc par la formation des décideurs publics aux différents instruments financiers existants au niveau international, notamment les modalités de structuration et de financement des projets d'adaptation en ligne avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du nouveau Cadre Mondial pour la biodiversité

Le secteur privé, de son côté requiert également une sensibilisation aux enjeux d'une conception et d'une production responsables. Les entreprises de différentes tailles et secteurs devraient intégrer des cursus de formation relatifs à la gestion responsable des ressources, la diversité et la valorisation du capital humain.

Les thématiques de formation des entreprises Marocaines sont diverses mais les recommandations issues du diagnostic et des concertations se concentrent sur l'accompagnement à la décarbonation, la formation au marché carbone, la maîtrise de la finance verte et le déploiement d'une approche inclusive

La CGEM et la Fondation Mohamed 6 pour la protection de l'Environnement sont les acteurs phares de l'accompagnement des entreprises Marocaines en matière de décarbonation.

- ➔ PAGE pourrait contribuer à la transition des entreprises Marocaines par le déploiement de formation autour de l'importance de la décarbonation dans le contexte actuel
- ➔ PAGE pourrait également fournir des cursus simplifiant les fondements et les concepts du marché carbone, ses mécanismes et ses avantages pour les entreprises Marocaines

La CGEM a mené en collaboration avec l'IFC un programme Morocco for Diversity qui sera conclu par l'élaboration d'un guide en matière de diversité dans les entreprises Marocaines.

- ➔ PAGE pourrait soutenir la duplication du programme Morocco for Diversity, en faveur de plus d'entreprises.

Enfin la transition verte et inclusive des entreprises Marocaines est conditionnée par la mobilisation de capitaux conséquents.

- ➔ PAGE pourrait accompagner les entreprises Marocaines par la structuration d'un guide autour des instruments et lignes de financement verts

La sensibilisation des citoyens Marocains aux enjeux de la transition V&I est faible. La sensibilisation des citoyens impliquerait une rationalisation de la consommation des ressources, une évolution des choix de consommation vers des produits plus responsables et une orientation de l'épargne public vers le financement de la transition V&I.

- ➔ PAGE pourrait soutenir les différents chantiers de la Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable

3.4. Recommandations sur les domaines prioritaires pour le financement et la collecte de fonds de l'économie verte

La réflexion autour du développement des financements de la transition verte et inclusive devrait d'abord commencer par une rationalisation des ressources existantes et une orientation du maximum des capitaux existants vers des activités vertes et inclusives avant de se pencher sur la recherche de nouvelles sources de levée de fonds.

Ceci passe par :

- i. La suppression des incitations dommageables à la transition verte et inclusive
- ii. Le développement de nouveaux instruments économiques et financiers favorisant la transition vers une économie verte et inclusive

➔ Pour cela, PAGE pourrait soutenir différentes actions :

- i. La réalisation d'une analyse des instruments freinant la transition verte et inclusive.
- ii. Le mapping des instruments économiques et financiers nécessaires à l'économie verte et inclusive au Maroc en détaillant les prérequis pour chaque instrument. Ceci inclurait les recommandations en matière de mise en place d'une fiscalité verte, incitative et positive, l'orientation de la commande publique, le développement d'instruments financiers flexibles tels que le tiers investissement, le capital-risque, la finance mezzanine ou encore les outils obligataires innovants tels que les Sukuk bonds, les diasporas bonds ou les SDG bonds en renforcement des obligations existantes comme le gender bonds et les green bonds.

Tiers-investissement (on-bill financing) : instrument permettant d'inciter les ménages ou les petites entreprises à investir dans des équipements durables (énergie propre, transport durable, EE, etc.). Ce dernier est adapté aux projets qui génèrent : i) des économies potentielles importantes pour les particuliers et/ou TPE – suscitant ainsi l'intérêt de mettre à niveau leurs équipements (i.e. énergie, transport durable etc.) ; ii) des cash flows récurrents de remboursement, répondant au souci de garantie pour le financeur. Un organisme tiers avance les frais, l'expertise, le diagnostic et réalise les travaux. Les économies d'énergie permettent au "client" bénéficiaire des travaux de rembourser l'ensemble de l'investissement au tiers.

Capital-risque (venture-capital) : Financement de la création ou du développement d'une entreprise à risque mais à fort potentiel, sous la forme d'une prise de participation.

Finance mezzanine : financement hybride entre dette et fonds propres qui donne au prêteur le droit de convertir sa dette en une participation dans l'entreprise en cas de défaillance une fois les prêteurs plus seniors payés. Le financement mezzanine est prioritaire par rapport aux capitaux propres purs, mais subordonné à la dette pure. Par conséquent, les prêts mezzanine offrent des rendements plus importants que les dettes plus séniors, tout en comportant plus de risques.

Sukuk bonds : instrument de finance islamique semblable à une obligation dans la finance conventionnelle, qui est conforme à la loi religieuse islamique. Les sukuk impliquent une participation directe dans la propriété des actifs et fournissent aux investisseurs des flux de paiement non spéculatifs.

Diasporas bonds : correspondent à des obligations émises par un pays à destination de ses expatriés. Ces obligations permettent aux pays en développement ayant besoin de financement de se tourner vers les expatriés en situation aisée. Elles peuvent être émises régulièrement, sur une base annuelle ou ponctuellement (besoin spécifique de financement).

Obligations ODD (SDG bonds) : obligations souveraines destinées au financement des ODD avec une attribution ex-anté. Au sens large, les SDG bonds regroupent l'ensemble des obligations dont le produit, strictement défini ex-anté, est utilisé pour financer un objectif durable, favorable à l'avancement de l'Agenda 2030. En cela ces obligations regroupent principalement :

- ▶ Climate/green bonds pour le financement de projets verts au sens large (ODD6, ODD7, ODD13, ODD14, ODD15).
- ▶ Social bonds pour le financement de projets sociaux (ODD1, ODD5, ODD10).
- ▶ Gender bonds, pour le financement de projets visant l'égalité des sexes (ODD5)
- ▶ ...

A cet effet, PAGE Maroc pourrait soutenir les actions de mobilisation des financements de l'économie verte et inclusive à travers :

- Le soutien au développement d'un dialogue structurant avec le secteur privé afin de Co construire un plan d'action en faveur de la transition verte et inclusive
- L'élaboration, en collaboration des autorités concernées d'une batterie de mesures permettant, à moyen – long terme d'orienter les investissements et les activités du secteur privé vers des chantiers verts et inclusifs. Ceci comprend aussi bien des mesures d'incitation à des approches d'écoconception, de production propre que des mesures visant plus de transparence sur les procédés des entreprises, notamment à travers les reporting extra-financiers.

Le reporting extra-financier (également appelé reporting ESG / RSE) consiste pour une entreprise à communiquer sur les implications sociales, environnementales, sociétales de ses activités ainsi que sur son mode de gouvernance. Il constitue un fondement important de la politique de responsabilité sociétale des entreprises vis-à-vis de ses parties prenantes, des citoyens et de l'État.

Historiquement, les documents de reporting des entreprises ont exclusivement porté sur des données financières intéressant principalement les actionnaires et les investisseurs.

Avec le constat que les activités des entreprises génèrent des conséquences non seulement économiques et financières mais également sociales et environnementales, l'idée d'une nécessaire publication d'informations non financières de la part des entreprises s'est peu à peu imposée aussi bien sur le plan international que national, donnant lieu à l'élaboration de diverses réglementations.

Dans la circulaire du **20 février 2019**, l'**AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux)** a introduit une exigence pour l'amélioration de la transparence des émetteurs (entreprises cotées en bourse) sur la teneur, la fréquence et la pertinence de l'information communiquée. La circulaire prévoit que les émetteurs intègrent dans leur rapport financier annuel un reporting ESG. Le reporting extra-financier est ainsi devenu réglementaire pour les émetteurs faisant appel public à l'épargne, hormis les PME.

L'élaboration d'une feuille de route nationale visant à placer le Maroc en tant que destination principale des fonds de la coopération internationale en matière d'économie verte et inclusive. Cette feuille de route devrait:

- i. viser à développer la cohérence d'action et la convergence des différentes entités qui requièrent les aides de la scène internationale
- ii. Prioriser les chantiers nécessitant le plus des ressources de la coopération internationale et engendrant le maximum d'effets,
- iii. Renforcer les capacités des entités nationales en matière de structuration de projets et de réponse aux appels à projet, de manière à garantir que ces entités puissent comprendre les exigences des bailleurs de fonds et les intégrer dans leurs exercices de planification.

Enfin, la mobilisation des financements pour toutes catégories d'investisseurs ou de donateurs est conditionnée par la présentation de projets structurés et pertinents. Durant la réunion de restitution du 7 juillet, en présence de différentes parties prenantes et lors des différents entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, les participants ont insisté sur le besoin du Maroc en matière de structuration de projet. PAGE pourrait soutenir la transition verte du Royaume en s'assurant que les pouvoirs publics et le secteur privé sont capable d'identifier les besoins de cette transition et surtout les structurer sous forme de projets.

Tableau 48. Offres de financement et de soutien des projets verts

	Tatwir Croissance Verte (Maroc PME)	Subventions Protection Ressources dans l'Agriculture (FDA)	Green Invest (Tamwilcom)	Cap Bleu (Bank of Africa/ AFD/BEI)	Green Economy Financing Facility - GEFF (BERD/Banques Partenaires)	Green Value Chain - GVC (BERD/ Banques Partenaires)	Istidama (Crédit Agricole du Maroc/AFD)	BP Green Invest (Banque Centrale Populaire)	Plan Green (Attijariwafa Bank)	Saqui (Crédit Agricole du Maroc)
Disponibilité des offres										
Maroc PME	•									
Fonds de Développement Agricole		•								
Arab Bank	•		•							
Attijariwafa Bank	•		•						•	
Bank of Africa BMCE Group	•		•	•	•	•				
Banque Centrale Populaire	•		•			•	•			
BMCI	•		•							
CFG Bank	•		•							
CIH Bank	•		•		•					
Crédit Agricole du Maroc	•		•				•			•
Crédit du Maroc	•		•			•				
Société Générale Maroc	•		•			•				
Secteurs ciblés										
Agriculture		•	•	•	•	•	•	•	•	•
Industrie	•		•	•	•	•	Agro-industrie	•	•	
Logistique			•		•	•		•	•	
Tertiaire			•	•	•			•	•	
Entreprises éligibles										
TPME (CA < 200 MDHS)	•	•	•	•	•	•	CA < 175 MDHS	•	•	•
ETI (CA >200 et < 500 MDHS)		•	•	•	•	•		•	•	•
GE (CA > 500 MDHS)		•	•	•	•				•	•
Moins de 250 salariés (1)						•				
Agriculteur individuel		•					•			•
ESCO			•		•					
Fournisseurs d'équipements verts	•		•		•					

	Tatwir Croissance Verte (Maroc PME)	Subventions Protection Ressources dans l'Agriculture (FDA)	Green Invest (Tamwilcom)	Cap Bleu (Bank of Africa/ AFD/BEI)	Green Economy Financing Facility - GEFF (BERD/Banques Partenaires)	Green Value Chain - GVC (BERD/ Banques Partenaires)	Istidama (Crédit Agricole du Maroc/AFD)	BP Green Invest (Banque Centrale Populaire)	Plan Green (Attijariwafa Bank)	Saqui (Crédit Agricole du Maroc)
Investissements éligibles										
Bâtiments durables			•		•					
Energies renouvelables	•		•		•	•	•	•	•	•
Efficacité énergétique	•		•		•	•	•	•	•	
Dépollution industrielle (STEP)	•	Nouvelles unités de valorisation		•				•	•	
Efficacité hydrique	•	•	•	•	•	•		•		•
Efficacité des matières / déchets	•	•	•		•	•	•	•	•	
Gestion durable des terres		•			•					
Modalités des offres										
Financement/Cofinancement	Optionnel (pas d'obligation de recourir à financement)	Optionnel (pas d'obligation de recourir à financement)	Fonds propres (min 20%) ; Tamwilcom @2,5% (max 40%) ; Banque (reliquat >= à part Tamwilcom)	Prêt ou leasing jusqu'à 100% ; Prêt combinable avec Green Invest	Prêt ou leasing jusqu'à 100% ; Prêt combinable avec Green Invest (part non soumise à subvention)	Prêt ou leasing jusqu'à 100% ; Prêt combinable avec Green Invest (part non soumise à subvention)	Prêt à taux avantageux avec différé, combinable avec Green Invest (part non soumise à subvention)	Prêt avec différé jusqu'à 90%, combinable avec Green Invest	Prêt avec différé jusqu'à 80% ou leasing ; Prêt combinable avec Green Invest	Prêt avec différé, combinable avec Green Invest
Subvention/Prime d'investissement	30% du montant investi Plafond 5 MDHS (PME), 1,5 MDHS (TPE)	Variable selon l'investissement ciblé	Subvention provenant d'un autre produit vert possible et assimilable à fonds propres	Bonification du taux (0,90%) Combinable avec Tatwir Croissance Verte	10% du crédit Plafond 5 MDHS/crédit 5 MDHS/client Pas de cumul de subvention/ même équipement (2)	10% du crédit Plafond 1 MDHS/crédit 5 MDHS/client Pas de cumul de subvention/ même équipement (2)	10% du crédit ; cumulable avec toute autre subvention (investissement ou exploitation)	Combinable avec prime Tatwir Croissance Verte	Combinable avec prime Tatwir Croissance Verte	Pré-financement des subventions FDA possible
Expertise/Assistance technique	80%-90% du coût de l'expertise Plafond 1 MDHS		Différentes options possibles	Gratuite évaluation par expert "eau"	Gratuite évaluation par équipe dédiée	Gratuite évaluation par équipe dédiée	Gratuite évaluation par équipe dédiée	Via le Cluster Solaire et l'AMEE	Assistance de la banque dans le montage du projet vert	
Aide remboursable (amorçage de filières vertes)	5% (PME) 10% (TPE) du projet d'investissement en plus de la prime									
Appui à l'innovation & écoconception	50% des dépenses d'innovation Plafond 3 MDHS (PME), 2 MDHS (TPE)									

3.5. Alignement stratégique des recommandations et mapping des partenaires potentiels

La vision de PAGE consiste à ce que les pays transforment leurs économies pour éradiquer la pauvreté, augmenter les emplois et l'équité sociale, renforcer les moyens de subsistance et la gérance environnementale et soutenir la croissance conformément aux ODD, l'Accord de Paris et les Objectifs de Biodiversité Post-2020. Dans ce sens, le partenariat a priorisé 3 thèmes majeurs :

1. Prospérité inclusive et développement économique
2. Métiers et industrie
3. Durabilité et circularité

Le partenariat traite également 3 thèmes transversaux :

1. Cohérence des politiques
2. Genre, jeunesse et protection sociale, et équité sociale
3. Engagement de la société civile et du secteur privé

PAGE vise à soutenir les pays à travers un recadrage stratégique approfondi. Le « country support package » précise 5 domaines d'action :

1. Renforcement des mesures vertes et inclusives dans le développement national et la planification économique
 - ▶ Informer et permettre des réformes politiques
 - ▶ Faciliter le consensus sur les options politiques
 - ▶ Renforcement des capacités pour mettre en œuvre les politiques et mesurer les progrès
2. Réformes politiques thématiques et sectorielles et financement de la transition
 - ▶ Informer et permettre des réformes politiques thématiques et sectorielles
 - ▶ Catalyser le financement pour la transition verte et inclusive
3. Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la transition verte et inclusive
 - ▶ Renforcement des capacités institutionnelles individuelles et nationales
 - ▶ Élaboration d'une stratégie de durabilité du pays pour la période au-delà du soutien direct du Fonds fiduciaire du PAGE
4. Communication, sensibilisation et partage des connaissances
 - ▶ Élaboration et mise en œuvre de stratégies nationales de communication
 - ▶ Partage, reproduction et intensification des bonnes pratiques par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire
5. PAGE Alumni
 - ▶ Accompagnement post-graduation (au cas par cas)
 - ▶ Green Economy Challenge Fund (par le biais d'un processus de candidature concurrentiel)

Les recommandations sélectionnées pour l'intervention de PAGE au Maroc sont alignées avec les thématiques prioritaires, les thématiques transverses et les 5 domaines d'intervention du partenariat.

Les thèmes prioritaires et transverses ainsi que les domaines d'action sont tous intégrés dans la liste des recommandations sélectionnées.

De plus, les recommandations sont alignées avec l'agenda mondial et vise à atteindre directement 11 ODDs et indirectement 6 ODDs.

Domaine	Action PAGE priorisée	Recommandation	Budget estimatif en USD	Charge prévisionnelle JH	Partenaires et acteurs à impliquer	Alignement avec les ODD	Alignement avec le plan d'action global de PAGE
Transverse	Mobilisation des financements	Etude relative à l'identification et l'analyse des principaux instruments économiques et financiers nécessaires pour accélérer la transition verte et inclusive	100 000 USD à 150 000 USD	100 JH à 150 JH	- GPBM - CGEM - MTEDD - MEF - MAECIMRE	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 2ème domaine d'action de PAGE: "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Transverse	Mobilisation des financements	Assistance technique à la mobilisation des instruments identifiés pour des projets pilotes/ organismes pilotes	20 000 USD à 30 000 USD par projet	20 JH à 30 JH par projet	- GPBM - CGEM - MTEDD - MEF - MAECIMRE - Administration / entités concernés par les projets pilotes	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et 3ème domaine d'action de PAGE: "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Mobilisation des financements	Accompagnement à la structuration de portefeuilles de projets bancables et innovants (dans les secteurs prioritaires et locomotives) en ligne avec les prérequis de la transition V&I et répondant aux exigences des bailleurs de fonds	10 000 USD à 40 000 USD par projet	10 JH à 40 JH par projet	- CGEM - MTEDD - MEF - MAECIMRE - Administration / entités concernés par les projets pilotes	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et 3ème domaine d'action de PAGE: "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Mobilisation des financements	Elaboration d'une feuille de route nationale visant à placer le Maroc en tant que destination principale des fonds de la coopération internationale en matière d'économie verte et inclusive.	40 000 USD à 50 000 USD	40 JH à 50 JH	- GPBM - CGEM - MTEDD - MEF - MAECIMRE	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE: "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Transverse	Fiscalité et système incitatif	Analyse des instruments freinant la transition verte et inclusive.	50 000 USD à 70 000 USD	50 JH à 70 JH	- CGEM - MTEDD - MEF - CESE - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE: "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"

Transverse	Fiscalité et système incitatif	Analyse critique des actions d'exemplarité d'état au Maroc et proposition de nouvelles mesures pour soutenir l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux marchés	40 000 USD à 50 000 USD	40 JH à 50 JH	- CGEM - MTNRA - MTEDD - MEF - CESE - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 1er et 3ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Fiscalité et système incitatif	Etude relative au développement d'une fiscalité verte au Maroc et analyse de son impact sur la transition V&I, le budget de l'Etat et l'attractivité du Maroc auprès des investisseurs et bailleurs de fonds (favorisation de l'émergence d'une économie verte, cadre d'incitation / d'orientation des pratiques, en cohérence avec les politiques publiques déployées, enjeux d'inclusion, etc.)	50 000 USD à 100 000 USD	50 JH à 100 JH	- CGEM - MTEDD - MEF - CESE - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Transverse	Formation	Formation à la finance climat au profit des entreprises et des décideurs publics	20 000 USD à 30 000 USD pour l'élaboration des supports de formation 15 000 à 20 000 USD par session de formation pour une cinquantaine de personnes	20 JH à 30 JH pour l'élaboration des supports de formation des différentes cibles	- CGEM- MTEDD- MEF- Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 13 - Climat ODD 17 - partenariat pour la réalisation des objectifs	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Formation	Formation à la structuration de projets au profit des entreprises et des décideurs publics	20 000 USD à 30 000 USD pour l'élaboration des supports de formation 15 000 à 20 000 USD par session de formation pour une cinquantaine de personnes	20 JH à 30 JH pour l'élaboration des supports de formation des différentes cibles	- CGEM - MTEDD - MEF - Administration des principaux secteurs impliqués	Tous les ODD concernés par les secteurs des projets structurés	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"

Transverse	Formation	Formation des entreprises au reporting ESG / RSE, ses enjeux, apports et techniques	10 000 USD à 20 000 USD pour l'élaboration des supports de formation 15 000 à 20 000 USD par session de formation pour une cinquantaine de personnes	15 JH à 20 JH pour l'élaboration des supports de formation des différentes cibles	- CGEM - AMMC - BKAM - MTEDD - MEF - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Formation	- Evaluation des connaissances en matière d'EVI par les différentes catégories d'acteurs au Maroc - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des connaissances en matière d'EVI - Formations dédiées aux décideurs autour des fondements de l'EVI en plus de cursus pratiques sur les mesures de développement sectorielles afin de répondre aux différents défis et opportunités de cette transition	20 000 USD à 40 000 USD pour l'enquête d'évaluation des connaissances 20 000 USD à 30 000 USD pour l'élaboration du plan de développement des connaissances Budget de déploiement à définir en fonction des actions validées		- CGEM - MTEDD - Administration des principaux secteurs impliqués	Tous les ODD	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Formation	Formation des entreprises autour de l'importance de la décarbonation dans le contexte actuel	15 000 USD à 20 000 USD pour l'élaboration du support <i>Possibilité d'intégrer cette formation à un autre cursus existant</i>	15 JH à 20 JH pour l'élaboration des supports de formation des différentes cibles	- CGEM - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Formation	Elaboration et déploiement d'un cursus simplifiant les fondements et les concepts du marché carbone, ses mécanismes et ses avantages pour les entreprises Marocaines et les décideurs	15 000 USD à 20 000 USD pour l'élaboration du support 15 000 à 20 000 USD par session de formation pour une cinquantaine de personnes	15 JH à 20 JH pour l'élaboration des supports de formation des différentes cibles	- CGEM - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"

Transverse	Formation	Structuration d'un guide destiné aux PME et dédiées aux instruments et lignes de financement verts	30 000 USD à 50 000 USD	30 JH à 50 JH	<ul style="list-style-type: none"> - GPBM - CGEM - MTEDD - MEF - Administration des principaux secteurs impliqués 	Tous les ODD concernés par les secteurs des projets structurés	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Benchmarking et partage de connaissances	Mapping des initiatives internationales qui soutiennent les EVI et qui permettraient au Maroc de capitaliser sur les travaux déjà réalisés	30 000 USD à 50 000 USD <i>Possibilité d'intégrer cette action dans la composante relative aux instruments économiques et financiers</i>	30 JH à 50 JH	<ul style="list-style-type: none"> - GPBM- CGEM- CESE- MTEDD- MEF- MAECIMRE 	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 3ème et le 4ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition" "Communication, outreach and knowledge sharing"
Transverse	Réglementation	Appui au renforcement des exigences en matière de reporting extra financiers des entreprises. (contrôle des reporting existants, appui à l'élargissement du périmètre de reporting extra financier au Maroc, appui à la définition des exigences réglementaire en matière de reporting extra financiers)	40 000 USD à 60 000 USD	40 JH à 60 JH	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - OEC (ordre des experts comptables) - AMMC - BKAM - MTEDD - MEF - Administration des principaux secteurs impliqués 	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" Cette recommandation est également alignée avec la thématique transversale concernant l'implication du secteur privé dans la transition V&I
Transverse	Etude d'impact	Evaluation des impacts négatifs de la transition verte: étude d'impacts sur les structures socio-économiques, sur la création d'emploi vert, sur la destruction d'emploi et la nécessité de maintenir une approche inclusive, etc.	60 000 USD à 100 000 USD	60 JH à 100 JH	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - MTEDD - MEF - CESE - Administration des principaux secteurs impliqués 	Tous les ODDs	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"

Transverse	Implication du secteur privé	Soutien au développement d'un dialogue structurant avec le secteur privé afin de coconstruire un plan d'action en faveur de la transition verte et inclusive	40 000 USD à 50 000 USD pour l'accompagnement hors frais logistique d'organisation des rencontres	40 JH à 50 JH	- CGEM - MTEDD - CESE - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" Cette recommandation est également alignée avec la thématique transversale concernant l'implication du secteur privé dans la transition V&I
Transverse	Développement des données	Soutien à l'optimisation de la production et au partage des données	180 000 USD à 240 000 USD	180 JH à 240 JH	- HCP - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 17 de manière directe Tous les autres ODDs de manière indirecte	Cette recommandation est alignée avec le 3ème et le 4ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition" "Communication, outreach and knowledge sharing"
Transverse	Emploi et entrepreneuriat vert	Appui au pilotage et au suivi de la création d'emplois verts au Maroc	120 000 USD à 240 000 USD si l'étude porte sur un accompagnement à la collecte des données relatives au suivi des emplois verts	120 JH à 240 JH si l'étude porte sur un accompagnement à la collecte des données relatives au suivi des emplois verts	- HCP - MIEPEEC - CGEM - CESE - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 8 - travail décent et croissance économique ODD 10 - inégalités réduites	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 4ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Communication, outreach and knowledge sharing" Cette recommandation est alignée avec la thématique prioritaire autour de l'emploi

Transverse	Emploi et entrepreneuriat vert	Soutenir le développement d'un écosystème d'appui au développement de l'entrepreneuriat vert au Maroc	180 000 USD à 240 000 USD	180 JH à 240 JH	- HCP- MIEPEEC- MEF- Maroc PME- GPBM- CGEM- CESE - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 8 - travail décent et croissance économique ODD 10 - inégalités réduites ODD 12 - consommation et production propres	Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" Cette recommandation est lignée avec la thématique prioritaire autour de l'emploi et la prospérité inclusive
Transverse	Développement du marché carbone	Appui au renforcement du marché carbone dans le cadre de la préparation du Maroc aux évolutions réglementaires internationales et en lien avec les priorités nationales : cadre de gouvernance (étude sommaire réalisée avec le GGI mais à approfondir), définition des enjeux de structuration du marché à l'échelle nationale, définition des mécanismes d'adaptation du secteur industriel, identification des instruments de financement, etc.	60 000 USD à 80 000 USD	60 JH à 80 JH	- CGEM - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 1er, le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE: "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Transverse	Développement du marché carbone	Soutien de la tarification / taxation carbone	40 000 USD à 80 000 USD	40 JH à 80 JH	- CGEM - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 1er, le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE: "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"

Agriculture	Etude d'impact	Évaluation des évolutions de rendement des principales productions agricoles, et suivi de manière plus précise des impacts liés à un déficit de ressources en eau notamment	80 000 USD à 100 000 USD	80 JH à 100 JH	- MAPM - MTEDD - Chambres d'agriculture - Interprofessions	ODD 2- Faim zéro ODD 6 - Eau propre et assainissement ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - climat ODD 15 - Vie terrestre	Cette recommandation est alignée avec le 2ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Agriculture	Inclusion	Assistance technique dans le cadre de l'opérationnalisation des recommandations en matière d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture	300 000 USD à 400 000 USD	300 JH à 400 JH	- MAPM - MTEDD - ADA - Interprofessions	ODD 5 - Egalité entre les sexes ODD 8 - travail décent et croissance économique ODD 10 - inégalités réduites	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition" La recommandation est alignée avec les thèmes prioritaires relatifs à l'emploi et la prospérité inclusive en plus des thèmes transverses qui concernent les problématiques d'équité genre
Agriculture	inclusion	Etude relative à la définition d'un plan de renforcement des filières considérées essentielles à la souveraineté alimentaire	80 000 USD à 100 000 USD	80 JH à 100 JH	- MAPM - MTEDD - ADA - MEF	ODD 2- Faim zéro ODD 6 - Eau propre et assainissement ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - climat ODD 15 - Vie terrestre	Cette recommandation est alignée avec le 2ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Agriculture	Fiscalité et système incitatif	Etude relative à l'amélioration de l'efficacité du dispositif d'appui et de subventions du secteur pour une transition verte et inclusive de l'agriculture au Maroc (orientation en faveur des catégories d'agriculteurs les plus nécessiteux, approche genre, implication des jeunes dans les projets subventionnés, orientation des subventions vers des techniques sobres et résilientes, résorption des contraintes techniques et financières).	80 000 USD à 100 000 USD	80 JH à 100 JH	- MAPM- MTEDD- ADA- FDA- MEF	ODD 2- Faim zéro ODD 6 - Eau propre et assainissement ODD 10 - inégalités réduites ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - climat ODD 15 - Vie terrestre	Cette recommandation est alignée avec le 2ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" La recommandation est alignée avec la thématique transverse qui concerne la cohérence des politiques

Industrie	Décarbonation	Elaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'un écosystème d'entreprise Low Carbon	60 000 USD à 80 000 USD	60 JH à 80 JH	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - CESE - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Reinforced IGE measures in national development and economic planning"</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>Cette recommandation est lignée avec la thématique prioritaire autour de la durabilité et la circularité</p>
Industrie	Décarbonation	Evaluation du potentiel de décarbonation de chaque filière de l'industrie en fonction d'hypothèses techniques et économiques sur les différentes solutions envisageables (efficacité énergétique, substitution des combustibles fossiles, réductions à la source, solutions d'économie circulaire, etc.),	100 000 USD à 150 000 USD	100 JH à 150 JH	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - CESE - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Reinforced IGE measures in national development and economic planning"</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>Cette recommandation est lignée avec la thématique prioritaire autour de la durabilité et la circularité</p>
Industrie	Décarbonation	Priorisation des projets de la CDN et élaboration de scénarios et d'objectifs chiffrés de décarbonation pour chacune des grandes branches et secteurs industriels en étroite collaboration avec les territoires, les entreprises et départements concernés (validation des secteurs priorités, des hypothèses et des scénarios).	100 000 USD à 150 000 USD	100 JH à 150 JH	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - CESE - MTEDD - MIC - MI - Administration des principaux secteurs impliqués 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 1er et le 2ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Reinforced IGE measures in national development and economic planning"</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>Cette recommandation est lignée avec la thématique prioritaire autour de la durabilité et la circularité</p>

Industrie	Décarbonation	Assistance technique pour la définition des plans d'actions et le bilan carbone pour les principaux secteurs.	40 000 USD à 60 000 USD par secteur	40 JH à 60 JH par secteur	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - CESE - MTEDD - MIC - Administration des principaux secteurs impliqués - Entreprises concernées 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Capacity-building for implementing the IGE transition"</p> <p>Cette recommandation est lignée avec la thématique prioritaire autour de la durabilité et la circularité</p>
Energie	Etudes structurantes	Etude relative à la sensibilité du potentiel énergétique du Maroc aux aléas climatiques	90 000 USD à 100 000 USD	90 JH à 100 JH	<ul style="list-style-type: none"> - 4C- MTEDD- ONEE- MASEN- CNI - OME- CNESTEN- IRESEN 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 1er domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning"</p>
Energie	Etudes structurantes	Appui à la définition de mesures de neutralisation des impacts sociaux et environnementaux négatifs de la transition verte de l'énergie	90 000 USD à 100 000 USD	90 JH à 100 JH	<ul style="list-style-type: none"> - CGEM - 4C - MTEDD - CNESTEN - IRESEN 	Tous les ODDs	<p>Cette recommandation est alignée avec le 1er domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Reinforced IGE measures in national development and economic planning"</p>
Energie	Décarbonation	Assistance technique à la définition et à la mise en place des principaux indicateurs de suivi-évaluation de la décarbonation du secteur de l'énergie et développement d'un système d'information (Mesure, Reportage & Vérification) MRV adéquat	100 000 USD à 120 000 USD	100 JH à 120 JH	<ul style="list-style-type: none"> - 4C - MTEDD - ONEE - MASEN - CNI - OME - CNESTEN - IRESEN 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>"Capacity-building for implementing the IGE transition"</p>
Energie	Etudes structurantes	Analyse et quantification de la part et du rôle de l'autoproduction d'électricité par niveau de tension (basse, moyenne, haute) et par territoire	120 000 USD à 140 000 USD	120 JH à 140 JH	<ul style="list-style-type: none"> - MTEDD - ONEE - MASEN - CNI - OME - CNESTEN - IRESEN 	<p>ODD 7 - Energie propre</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 - Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>"Capacity-building for implementing the IGE transition"</p>

Energie	Etudes structurantes	Analyse des incitations nécessaires pour garantir le financement de la maîtrise/ efficacité énergétique et des opérations d'autoproduction d'énergie. La commande publique, le système bancaire ou les institutions d'un nouveau type (les ESCOs, peuvent jouer un rôle moteur dans ce domaine	90 000 USD à 100 000 USD	90 JH à 100 JH	- MTEDD - GPBM - MEF - IRESEN	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Energie	Etudes structurantes	Etude relative aux opportunités de création d'un cluster industriel de la production des équipements énergies renouvelables ou équipements de chauffage-climatisation ou électroménager haute performance énergétique.	100 000 USD à 120 000 USD	100 JH à 120 JH	- CGEM - MIC - MHPV - MTEDD - ONEE - MASEN - IRESEN	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure ODD 11 - villes et communautés durables ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Energie	Etudes structurantes	Etude relative aux opportunités de création d'un cluster industriel accompagnant la montée en puissance de la motorisation électrique (développement des infrastructures de recharge, maîtrise des technologies véhicules, production de composants et de véhicules complets)	90 000 USD à 100 000 USD	90 JH à 100 JH	- CGEM - MIC - MEE - MTEDD - DGCL - ONEE - MASEN - IRESEN	ODD 7 - Energie propre ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure ODD 11 - villes et communautés durables ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Eau	Fiscalité et système incitatif	Etude de faisabilité relative à l'instauration de quotas sectoriels ou de modèles incitatifs, sur l'adaptation de la tarification de l'eau, sur le renforcement de la transparence du coût et de la consommation d'eau en agriculture, etc.	90 000 USD à 100 000 USD	90 JH à 100 JH	- CGEM- MIC- MEE- MTEDD- MEF- DGCL- ONEE	ODD 6- Eau propre et assainissement ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"

Eau	Gouvernance	Appui à la création d'une entité de pilotage du secteur de l'eau incluant l'analyse de ses fonctions potentielles, ses prérogatives et la conception de son business model et sa structuration financière en plus d'une revue des impacts réglementaires et juridiques	90 000 USD à 100 000 USD	90 JH à 100 JH	- MTNRA - MEE - MTEDD - MEF - DGCL - ONEE	ODD 6- Eau propre et assainissement ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 1er et 2ème domaine d'action de PAGE: "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Eau	Etudes structurantes	Soutien des projets de dépollution du barrage de Oued Sebou en amont de son transfert vers les bassins de bouregreg et de Oued Oum Rabii	A définir en fonction des besoins à chiffrer dans les prochains mois par le département de l'eau	A définir en fonction des besoins à chiffrer dans les prochains mois par le département de l'eau	- MEE - MTEDD - MEF - ONEE	ODD 6- Eau propre et assainissement ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Eau	Formation	Formation des collaborateurs du département de l'eau sur les techniques de gestion des bases de données	20 000 USD à 25 000 USD pour l'élaboration des supports de formation	20 JH à 25 JH pour l'élaboration des supports de formation	- MEE - DGCL	ODD 6- Eau propre et assainissement	Cette recommandation est alignée avec le 3ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Eau	Etudes structurantes	Fournir une assistance technique et un support des projets de renforcement de la transparence du secteur : structuration et publication des données, appui à la réalisation de cartographies des infrastructures et des ressources du secteur, etc.	A définir en fonction des besoins à chiffrer dans les prochains mois par le département de l'eau	A définir en fonction des besoins à chiffrer dans les prochains mois par le département de l'eau		ODD 6- Eau propre et assainissement	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Eau	Benchmarking et partage de connaissances	Benchmarking au service de la préservation de la ressource hydrique (expérience internationale de PAGE et ses 5 agences) et identification des meilleures pratiques pour la valorisation et la tarification de l'eau	60 000 USD à 100 000 USD	60 JH à 100 JH	- CGEM - MI - DGCL - CESE - MAPM - MEE - ONEE - MTEDD	ODD 6- Eau propre et assainissement ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13 - Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème, le 3ème, le 4ème et le 5ème domaine d'action de PAGE : "Capacity-building for implementing the IGE transition" "Communication, outreach and knowledge sharing" "PAGE Alumni countries"

Eau	Formation	Formation des collaborateurs du département de l'eau sur les approches de structuration de projets et les techniques de coordination et de négociation dans le cadre de PPP	20 000 USD à 25 000 USD pour l'élaboration des supports de formation	20 JH à 25 JH pour l'élaboration des supports de formation	- MEE - DGCL	ODD 6- Eau propre et assainissement	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Eau	Réglementation	Révision des textes pour renforcer la position de l'Etat en matière de contrôle et de supervision (révision du texte sur la réutilisation des eaux usées, valeur limites de rejet, intégration des impératifs actuels)	120 000 USD à 140 000 USD	120 JH à 140 JH	- MTNRA - MTEDD - SGG - CESE	ODD 6- Eau propre et assainissement	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Déchets	Gouvernance	Appui à la création d'une entité de pilotage du secteur des déchets incluant l'analyse de ses fonctions potentielles, ses prérogatives et la conception de son business model et sa structuration financière en plus d'une revue des impacts réglementaires et juridiques	100 000 USD à 120 000 USD	100 JH à 120 JH	- MTNRA- MTEDD- MEF- DGCL	ODD 11 - villes et communautés durables ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13- Climat	Cette recommandation est alignée avec le 1er et 2ème domaine d'action de PAGE : "Reinforced IGE measures in national development and economic planning" "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"
Déchets	Etudes structurantes	Etude relative à l'optimisation de la logistique de collecte et de traitement des déchets au Maroc	50 000 USD à 70 000 USD	60 JH à 70 JH	- MTEDD - MEF - MEE - DGCL - COVAD	ODD 11 - villes et communautés durables ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13- Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"
Déchets	Réglementation	Appui à l'analyse du cadre réglementaire et normatif (normalisation des produits recyclés et des approches de valorisation des déchets) du secteur des déchets	Une moyenne de 20 000 USD par texte juridique revu Une moyenne de 35 000 USD par norme élaborée	20 JH par texte juridique revu 35 JH par norme élaborée	- MTEDD - IMANOR - MIC - DGCL - COVAD - CGEM	ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure ODD 11 - villes et communautés durables ODD 12 - Consommation et production durables ODD 13- Climat	Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE : "Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition" "Capacity-building for implementing the IGE transition"

Déchets	Secteur informel	Mise en place d'un dialogue ouvert avec les principales parties prenantes dans le but de définir les obstacles, les opportunités et les mécanismes de structuration et de réduction de l'activité informelle du secteur des déchets	70 000 USD à 150 000 USD en fonction des échanges réalisés	70 JH à 150 JH	<ul style="list-style-type: none"> - MTEDD - MEF - MIC - DGCL - COVAD - CGEM - Acteurs de l'informel à identifier 	<p>ODD 8 - travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 10 - inégalités réduites</p> <p>ODD 11 - villes et communautés durables</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13- Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>"Capacity-building for implementing the IGE transition"</p>
Déchets	Régionalisation	Etude relative à la déclinaison de la SNRVD au niveau des principales régions du Maroc	80 000 USD à 120 000 USD par région	80 JH à 120 JH par région	<ul style="list-style-type: none"> - MTEDD - MEF - MIC - DGCL - COVAD - CGEM - Régions 	<p>ODD 8 - travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 10 - inégalités réduites</p> <p>ODD 11 - villes et communautés durables</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13- Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 1er et 2ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Reinforced IGE measures in national development and economic planning"</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p>
Déchets	Régionalisation	Assistance technique des collectivités locales, en matière de formation et de structuration de projets de valorisation des déchets	25 000 USD à 35 000 USD pour l'élaboration des supports de formation Une moyenne de 20 000 USD pour la structuration de projets de valorisation des déchets	25 JH à 35 JH pour l'élaboration des supports de formation Une moyenne de 20 JH pour la structuration de projets de valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - MTEDD - MEF - MIC - DGCL - COVAD - CGEM - Régions 	<p>ODD 8 - travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 9 - industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 10 - inégalités réduites</p> <p>ODD 11 - villes et communautés durables</p> <p>ODD 12 - Consommation et production durables</p> <p>ODD 13- Climat</p>	<p>Cette recommandation est alignée avec le 2ème et le 3ème domaine d'action de PAGE :</p> <p>"Thematic and sectoral policy reforms and financing the transition"</p> <p>"Capacity-building for implementing the IGE transition"</p>

RÉFÉRENCES



Secrétariat Général du Gouvernement. La Constitution du Royaume du Maroc, 2011

Royaume du Maroc. Stratégie Nationale de Développement Durable 2030, 2017

Commission Spéciale sur le Modèle de Développement. Le Nouveau Modèle de Développement, 2021

Royaume du Maroc. Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, 2014

Haut-Commissariat au Plan. Comptes nationaux, 2021

Haut-Commissariat au Plan. Activité, Emploi et Chômage sur la période 2014-2021

Bank Al Maghrib. Rapport sur la politique monétaire, 2022

Ministère de l'Économie et des Finances. Rapport sur la dette publique, 2021

DEPF. Le secteur agricole marocain : tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement, 2019

DEPF. Notes de conjecture sur la période 2020-2021

PAGE. A New decade of Action: accelerating a fair and green economic transformation and recovery from COVID-19, 2021 (Document en Anglais)

PAGE. PAGE Strategy 2021-2030 and delivery plan 2021-2025 (Phase 1), 2020 (Document en Anglais)

Ministère de l'Économie et des Finances. Tableau de bord sectoriel

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Feuille de route nationale pour la valorisation énergétique de la biomasse, 2021

Office des Changes, base de données des échanges extérieurs.

FMDV. Sources & acteurs de la finance climat internationale : un guide pour les villes et les régions marocaines, 2020

Haut-Commissariat au Plan. Budget économique prévisionnel 2022, 2021

Ministère de l'Économie et des Finances. Tableau de bord des indicateurs macro-économiques, 2021

Ministère de l'Économie et des Finances. Tableau de bord des principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux, 2021

Ministère de l'Économie et des Finances. Profils régionaux, 2019

Ministère de l'Économie et des Finances. Notes de répartition régionale de l'investissement sur les périodes 2019-2021

Ministère de l'Économie et des Finances. Tableau de bord sectoriel, 2019 & 2020

Ministère de l'Économie et des Finances. Projet de loi finances pour l'année budgétaire 2022, 2021

Ministère de l'Économie et des Finances. Tableau de bord social, 2021

Conseil Économique Social et Environnemental. Renforcer et élargir la classe moyenne au Maroc : enjeux et voies pour une classe moyenne qualifiée, épanouie, et entreprenante, 2021

Conseil Économique Social et Environnemental. Économie sociale et solidaire : un levier pour une croissance inclusive, 2015

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Notes de conjoncture énergétique sur la période 2019-2021

HEINRICH BOLL STIFTUNG. Secteur de l'eau au Maroc : pourquoi faut-il miser sur une gouvernance juste et durable, 2019

Haut-Commissariat au Plan. Les brefs du Plan : Modélisation de la consommation en eau intersectorielle dans l'économie marocaine, 2020

Conseil Économique Social et Environnemental. La gouvernance par la gestion intégrée des ressources en eau au Maroc : levier fondamental de développement durable, 2014

Conseil Économique Social et Environnemental. Un système fiscal pilier pour le nouveau modèle de développement, 2019

Conseil du Gouvernement. Les recommandations de la troisième Edition des assises nationales sur la fiscalité tenue à skhirat, 2019

Conseil Économique Social et Environnemental. La mobilité durable : vers des moyens de transport durables et accessibles, 2021

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. 2ème rapport biennal actualisé dans le cadre de la convention des Nations Unies sur les changements climatiques, 2019

Ministère de l'Équipement et de l'Eau. Maroc Etat du Climat en 2020, 2021

Royaume du Maroc. Contribution déterminée au niveau national – actualisée, 2021

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Système national d'inventaire des gaz à effet de serre (SNI-GES) Bilan et perspectives, 2016

Conseil Économique Social et Environnemental. Une approche intégrée pour résorber l'économie informelle au Maroc, 2021

Conseil Économique Social et Environnemental. Responsabilité Sociétale des organisations : mécanisme de transition vers un développement durable, 2016

Royaume du Maroc. Rapport National Volontaire : les objectifs du développement durable au Maroc dans le contexte de la covid-19, 2021

Inter-agency task force on financing for development. Financing for sustainable development report, 2022 (document en anglais)

UN-SDSN. Sustainable Development Report: From Crisis to Sustainable Development - the SDGs as Roadmap to 2030 and beyond, 2022 (document en anglais)

Conseil Économique Social et Environnemental. Vers une transformation digitale responsable et inclusive, 2021

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Vision stratégique du centre national de l'énergie des sciences et des techniques nucléaires à horizon 2030, 2020

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Stratégie Nationale de l'Efficacité Énergétique à l'horizon 2030, 2020

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Stratégie bas carbone à long terme – Maroc 2050, 2021

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Feuille de route du gaz naturel au Maroc : levier pour la transition énergétique, la compétitivité, l'efficacité et la décarbonation de l'économie 2021-2050, 2020

Royaume du Maroc. Feuille de route hydrogène vert : vecteur de transition énergétique et de croissance durable, 2020

IRES. Étude sur l'avenir des métiers mondiaux du Maroc, 2022

Conseil Économique Social et Environnemental. Changement de paradigme pour une industrie dynamique au service d'un développement soutenu inclusif et durable, 2017

Nations Unies. Rapport du Réseau des économistes des Nations Unies à l'occasion du 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : Modeler les tendances de notre époque, 2020

Banque Mondiale, Nations Unies & HCP. Impact social & économique de la crise du covid-19 Au Maroc, 2020

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Stratégie et plan d'actions national pour la biodiversité biologique du Maroc 2016-2020, 2017

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Plan Climat National à horizon 2030, 2020

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Recueil des lois relatives à l'environnement, 2011

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Guide d'accès à la finance climat – destiné aux acteurs territoriaux, 2019

Bank Al Maghrib. Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable, 2016

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Guide d'accès à la finance climat – destiné aux acteurs territoriaux, 2019

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) 2020-2030, 2021

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. 4 ème rapport sur l'Etat de l'environnement du Maroc, 2020

Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Le marché de travail dans le contexte de covid-19, 2021

Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Bilan du Plan National de Promotion de l'Emploi 2017-2021, 2022

COVAD. Policy paper : Plaidoyer pour un modèle d'économie circulaire performant et efficient, 2020

COVAD & Ministère de l'Industrie et du Commerce. Étude relative à la mise en place de « L'Écosystème Vert », 2021

OIT & AFDB. Impact de la crise covid-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc, 2020

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Bilan du PNDM, 2022

CGEM. Loi de finances 2022 : Propositions pour une Fiscalité verte, 2021

Union Européenne & Départements sectoriels. Stratégie Nationale d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable, 2007

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Secteur de l'énergie : chiffres clés, 2020

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Réalisations du Programme national de valorisation des déchets, 2022

Ministère de l'Industrie et du Commerce. Bilan du Plan d'accélération industrielle sur 2020 et 2021, 2022

Ministère de l'Industrie et du Commerce. Présentation du plan de relance industrielle 2021-2023, 2021

Ministère de l'Industrie et du Commerce. Présentation du programme « tatwir croissance vert », 2021

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Présentation de la Stratégie Génération Green 2020-2030, 2020

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Le plan Maroc vert 2008-2018 bilan et impacts, 2021

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Plan National du Littoral, 2019

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Programme National de l'Air, 2017

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets, 2019

Groupe Crédit Agricole. Maroc – la pire sécheresse depuis trente ans et ses conséquences économiques, 2022

Banque Mondiale. Coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc, 2017

Mustapha Naggar. Stratégie sylvopastorale et renouveau des pratiques pastorales en forêt au Maroc, 2018

Banque Mondiale. programme axé sur les résultats – Génération Green du Maroc, 2020

DEPF. Contenu technologique des exportations manufacturières du Maroc : évolution et analyse comparative, 2017

Banque Mondiale. Commodity Markets Outlook, 2022

HEINRICH-BÖLL-STIFTUNG Rabat. Quelles sources d'énergie utilisées au Maroc et pour quels usages, 2022

Royaume du Maroc. Stratégie Énergétique Nationale à horizon 2030, 2009

Royaume du Maroc. Stratégie Nationale de l'eau, 2009

IRES. La question de l'eau au Maroc selon l'approche « nexus » dans le contexte du changement climatique, 2020

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Bilan d'activité du Ministère sur la période 2017-2021 (4 volumes), 2021

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. La recherche scientifique au Maroc, 2022

Mckinsey. A future that works automation, employment, and productivity, 2017 (document en anglais)

Banque Mondiale et HCP. Paysage de l'emploi au Maroc, recenser les obstacles à un marché inclusif, 2021

OIT & Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Stratégie Nationale pour l'emploi du Royaume du Maroc, 2015

OCDE. Autonomiser la société civile au Maroc, 2016

AMMC. Circulaire n°03/19 relative aux opérations et informations financières

BAD, BEI, BERD. Le développement du secteur privé au Maroc, 2021

Bank Al-Maghrib, Rapport sur la stabilité financière, 2019

Cluster solaire, Ministère de l'Industrie et du Commerce & AMEE. Décarbonation et économie verte : guide des programmes de financement et d'appui pour les entreprises marocaines, 2021

Banque Européenne d'Investissement. Le Développement du secteur privé au Maroc : enjeux et perspectives dans le contexte de pandémie, 2021

ANNEXES



Annexe 1 : Extrait des recommandations des assises nationales sur la fiscalité – 2019

Les mesures suivantes ont été définies, par les 3èmes assises nationales dans le but de développer la compétitivité des entreprises :

- Assurer la neutralité totale de la TVA
- Baisser progressivement le taux marginal de l'IS en fonction de l'élargissement de l'assiette
- Instituer un taux spécifique en faveur du secteur industriel et des nouvelles Technologies
- Généraliser l'application du taux élevé à tous les secteurs protégés, réglementés ou monopolistiques
- Rehausser progressivement les taux réduits appliqués actuellement au chiffre d'affaires à l'export, aux zones franches d'exportation (aujourd'hui appelées zones d'accélération industrielle) et à Casablanca Finance City (CFC) en vue de les aligner à terme sur le taux normal d'imposition
- Réaménager progressivement les règles de liquidation de la cotisation minimale dans l'optique de sa suppression à l'horizon 2024
- Remplacer la Taxe Professionnelle frappant actuellement l'investissement, par une taxe qui repose sur le critère de l'activité économique
- Renforcer et développer les mécanismes d'autofinancement des entreprises
- Instituer des mesures en faveur du soutien des startups dans les domaines de l'innovation et la recherche et développement
- Encourager l'épargne à long terme pour soutenir le financement des investissements productifs.
- Adapter la fiscalité au développement de nouveaux instruments financiers
- Instaurer les fondements d'une fiscalité de groupe

En matière de cohésion et d'inclusion, les assises nationales ont recommandé 6 axes accompagnés de plusieurs mesures :

1. Redistribution efficace par l'impôt

- Œuvrer pour un élargissement de l'assiette à travers l'accroissement de la part de l'IR professionnel à l'effet d'assurer l'équilibre au niveau de la structure de l'IR
- Réviser les taux et les tranches du barème de l'IR en vue de soutenir le pouvoir d'achat des faibles revenus et des classes moyennes
- Étudier les conditions de la mise en place de la notion du « Foyer Fiscal »
- Réformer le régime fiscal applicable au patrimoine pour plus de justice sociale et de rationalité économique
- Surtaxer la plus-value foncière découlant d'un changement du statut foncier
- Instaurer un régime fiscal spécifique au patrimoine non productif et aux activités spéculatives
- Retenir, dans le cas de cession de biens issus de l'héritage, la valeur historique d'acquisition (de cujus)

2. Renforcement de la cohésion sociale

- Réaménager les taux de la TVA (taux 0% pour les produits de 1ère nécessité, 10% pour la consommation de masse, 20% comme taux normal et un taux plus élevé pour les produits de luxe) et clarifier les règles permettant d'appliquer correctement le taux correspondant à l'opération
- Affecter sur la base du Registre Social Unique, une partie des recettes de la TVA à la généralisation de la couverture et aides sociales

3. Révision générale de la fiscalité locale

- Remplacer les taxes locales assises sur la base de la valeur locative ainsi que la taxe sur les terrains urbains non bâtis par une taxe foncière locale assise sur la base de la valeur vénale
- Instituer une fiscalité dédiée à la protection de l'environnement (éco-fiscalité) et affecter son produit au profit des régions

4. Révision des taux et des méthodes forfaitaires de détermination de l'impôt

- Remplacer le régime du forfait pour les activités de proximité à faible revenu par un impôt sous forme d'une « contribution professionnelle unique (CPU) » intégrant l'IR, la TP et la cotisation sociale si nécessaire
- Adapter le régime de l'autoentrepreneur à la réalité économique en ce qui concerne le seuil, le nombre de personnes et la couverture sociale
- Réviser le seuil d'assujettissement à la TVA et alignement sur la CPU

5. Intégration de l'informel

- Mettre en place une politique globale et intégrée pour l'intégration de l'informel

6. Unification et harmonisation des règles d'assiette relatives aux bases, battements et déductions

- Supprimer le régime du résultat net simplifié
- Harmoniser le traitement fiscal des produits de la finance participative et des produits de la finance conventionnelle
- Uniformiser les déductions opérées au titre des cotisations de la retraite complémentaire entre les salariés et les non-salariés

Annexe 2 – Mapping des ODD avec les politiques / programmes publics

ODD1 : Pas de pauvreté⁴⁸³

Ministère de l'Intérieur	<p>Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), phase III (2019-2023)</p> <p>Régimes de couverture médicale, notamment le RAMED et l'AMO en coresponsabilité avec le Ministère de la Santé</p> <p>Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-30)</p>
Ministère de l'Économie et des Finances	<p>Loi cadre n° 09.21 relative à la protection sociale (2021-2025)</p>
Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	<p>Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, depuis 2012</p> <p>Politique publique intégrée de protection de l'enfance (2015-2025)</p> <p>Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM 2 » (2017-2021)</p> <p>Programme de formation triennale (TAKAFOUL)</p>
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	<p>Stratégie Génération Green (2020-2030)</p> <p>Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022)</p>
Ministère de la Santé	<p>Programme National de Nutrition global et intégré (2019-2030)</p> <p>Politique Nationale Intégrée de la Santé de l'Enfant, à l'horizon 2030</p> <p>Stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023) en coresponsabilité avec le Comité Technique Interministériel de la protection sociale au sein du MEF</p>
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	<p>Programme National « villes sans bidonvilles »</p> <p>Programme d'intervention dans l'habitat non réglementaire</p> <p>Programme d'intervention dans l'habitat menaçant ruine</p> <p>Programme pour la valorisation des ksours et kasbah</p> <p>Programme des logements sociaux (Logements à 250 000 dirhams)</p> <p>Programme des logements à faible valeur immobilière</p> <p>Programme de Mise à Niveau Urbaine</p> <p>Programmes d'intervention dans les Tissus Anciens</p>
Ministère de l'Équipement et de l'Eau	<p>Plan national de l'eau (2020-2050)</p> <p>Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (2020-2030)</p>
Ministère de la Transition énergétique et du Développement Durable	<p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030),</p>
Ministère du Transport et de la Logistique	<p>Plan route 2035</p>

483 Autres programmes : Déclaration de Marrakech 2020 pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes (Présidence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Union Nationale des Femmes du Maroc) et Stratégie du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération, Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018- 2021) – Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement, Délégation interministérielle aux droits de l'Homme

ODD2 : Faim « Zéro »

Ministère de la Santé	Programme National de Nutrition global et intégré (2019-2030) Politique Nationale Intégrée de la Santé de l'Enfant , à l'horizon 2030
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Stratégie Génération Green (2020-2030) Stratégie Halieutis (2009-2020)
Ministère de l'Intérieur	Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) , phase III (2019-2023)
Ministère de l'Équipement et de l'Eau	Plan national de l'eau (2020-2050) Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (2020-2027)
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)
Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)

ODD3 : Bonne santé et bien-être⁴⁸⁴

Ministère de la Santé	<p>Programme National de Nutrition global et intégré (2019-2030) Politique Nationale Intégrée de la Santé de l'Enfant, à l'horizon 2030 Stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles (MNT) (2019-2029) Stratégie nationale de la santé sexuelle et reproductive (2021-2030) Plan stratégique national de lutte contre le VIH-SIDA (Plan d'extension 2023) Plan national multisectoriel de santé mentale (2020-2030) Plan stratégique national de prévention et de contrôle de la tuberculose (2021- 2023) Stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023) en coresponsabilité avec le Comité Technique Interministériel de la protection sociale au sein du MEF</p>
Ministère de l'Économie et des Finances	<p>Loi cadre n° 09.21 relative à la protection sociale (2021-2025)</p>
Ministère de l'Intérieur	<p>Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), phase III (2019-2023) d'un budget de 18 milliards de dirhams Régimes de couverture médicale, notamment le RAMED et l'AMO en coresponsabilité avec le Ministère de la Santé Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM) (à horizon 2040)</p>
Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	<p>Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, anciennement Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, mis en place depuis 2012 Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015 - 2025)</p>
Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences	<p>Politique nationale de santé et sécurité au travail (2020-2024)</p>
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	<p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)</p>
Ministère de l'Équipement et de l'Eau	<p>Plan national de l'eau 2020-2050 Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027</p>
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication	<p>Plan de relance culturelle</p>
Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des MRE	<p>Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde</p>
Ministère du Transport et de la Logistique	<p>Stratégie nationale de la sécurité routière</p>

484 Autre programme : Stratégie du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération et Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018- 2021 de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme

ODD4 : Éducation de qualité⁴⁸⁵

Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports	<p>Vision stratégique de l'éducation (2015-2030) Loi-cadre 51.17 relative à la réforme du système d'éducation et de formation Programme national pour le développement du préscolaire (2018-2028) Des programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaires (Initiative Royale 1 million de cartable, transport scolaire, internats, cantine scolaire) Des programmes de l'éducation non formelles : en l'occurrence le programme Forsa pour Tous et l'opération Child to Child Programme Génie Programme National de l'Éducation Inclusive au profit des enfants en situation de Handicap</p>
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	<p>Stratégie nationale de la formation professionnelle (2021) Feuille de route de développement de la Formation professionnelle</p>
Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	<p>Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, anciennement Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, mis en place depuis 2012 Politique publique intégrée de protection de l'enfance (2015-2025) Programme de qualification des professionnels de la prise en charge des personnes autistes RAAFIQ (2019 – 2021) Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015 - 2025)</p>
Ministère de l'Intérieur	<p>Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), phase III (2019-2023) d'un budget de 18 milliards de dirhams</p>
Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger	<p>Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde</p>
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	<p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030) Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable</p>
Ministère de l'Équipement et de l'eau	<p>Plan national de l'eau 2020-2050 Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts</p>
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	<p>Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022)</p>
Ministère des Habous et des Affaires islamiques	<p>Programme de formations continues au profit des préposés religieux</p>

485 Autres programmes : Programme d'Alphabétisation porté par le Chef du Gouvernement et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme ; Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018- 2024 porté par la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme

ODD5 : Égalité entre les sexes⁴⁸⁶

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	<p>Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICAM 2 » (2017-2021) Programme de formation triennale (TAKAFOUL) Stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à l'horizon de 2030 Programme « Maroc-Attamkine » ou « Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles à l'horizon 2030 Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015 - 2025)</p>
Ministère de l'Économie et des Finances	<p>Stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique (2016-2020)</p>
Ministère d'État chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement	<p>Programme Moucharaka Mouwatina</p>
Ministère de l'inclusion économique, de la Petite entreprise, Emploi, Compétences	<p>Stratégie Nationale pour l'Emploi (2015-2025) Programme exécutif du Plan national de promotion de l'Emploi (2019-2021)</p>
Ministère de la Justice	<p>Charte de la réforme du système judiciaire</p>
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication	<p>Programme de mise en place d'un dispositif de soutien exceptionnel de la création culturelle et artistique (2020) Programme culturel et artistique interactif</p>
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	<p>Stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de la dimension de genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable (lancée en 2018) Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert (Cleantech Maroc) Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)</p>
Ministère de l'Intérieur	<p>Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), phase III (2019-2023)</p>
Ministère de la Santé et de la Protection sociale	<p>Stratégie nationale de la santé sexuelle et reproductive (2021-2030) Plan stratégique national de lutte contre le VIH-SIDA Politique Nationale Intégrée de la Santé de l'Enfant à l'horizon 2030</p>
Ministère de l'Équipement et de l'Eau	<p>Plan national de l'eau (2020-2050) Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (2020-2027) en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts</p>

486 Autres programmes : Déclaration de Marrakech 2020 pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes Sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM) , le Programme « Mourafaka » (2015-2018) de la Présidence du Conseil du Gouvernement (Office du Développement de la Coopération); le Programme "MIN AJLIKI" de Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) ; le Plan national de la réforme de l'Administration (2018-2021) du Ministère de l'Économie et des finances ; la Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile et la Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde du Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018- 2024 porté par la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme

ODD6 : Eau propre et assainissement

<p>Ministère de l'Équipement et de l'Eau</p>	<p>Plan national de l'eau 2020-2050 Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts</p>
<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM)</p>
<p>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts</p>	<p>Stratégie Génération Green (2020-2030)</p>
<p>Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable</p>	<p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)</p>
<p>Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme</p>	<p>Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)</p>

ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030) Stratégie énergétique nationale 2030
Ministère de l'Intérieur	Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) , phase III (2019-2023)
Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)

ODD8 : Travail décent et croissance économique⁴⁸⁷

Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétence	<p>Stratégie Nationale pour l'Emploi (2015-2025)</p> <p>Programme exécutif du Plan national de promotion de l'Emploi (2019-2021)</p> <p>Programme " Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes au Maroc - Aji- "</p> <p>Politique nationale de santé et sécurité au travail (2020-2024)</p>
Ministère de l'Économie et des Finances	Stratégie nationale d'inclusion financière
Ministère de l'Intérieur	Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) , phase III (2019-2023) d'un budget de 18 milliards de dirhams
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	<p>Stratégie Génération Green (2020-2030)</p> <p>Stratégie Halieutis (2009--2020)</p> <p>Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022)</p>
Ministère de la Santé et de la Protection sociale	Stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023) en coresponsabilité avec le Comité Technique Interministériel de la protection sociale au sein du MEF
Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	<p>Programme de formation triennale (TAKAFOUL)</p> <p>Plan Gouvernemental pour l'Égalité "ICRAM 2"</p> <p>Programme « Maroc-Attamkine » ou « Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles à l'horizon 2030</p> <p>La stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à l'horizon de 2030</p> <p>Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015 - 2025)</p>
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire	<p>Stratégie nationale de l'aviation civile « AJWAE »</p> <p>Contrat programme 2020-2022</p>
Ministère de l'Équipement et de l'Eau	<p>Plan national de l'eau 2020-2050</p> <p>Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027</p> <p>Plan rail 2040</p>
Ministère du Transport et de la Logistique	<p>Stratégie logistique nationale</p> <p>Plan route 2035</p> <p>Stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030</p>

487 Autres programmes : Stratégie du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération et Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018- 2021 de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme ; Plan de relance industrielle (PRI) (2021-2023) ; Stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023) ; Plan de relance culturelle ; Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile ; Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde

ODD9 : Industrie, innovation, infrastructure

Ministère de l'Industrie et du Commerce	<p>Plan de relance industrielle (PRI) (2021-2023) Note d'orientations générales pour le développement du digital à horizon 2025 Nouvelle génération de programmes d'appui des TPME industrielles (Programme NAWAT, TATWIR, ISTITMAR et MOWAKABA)</p>
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	<p>Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à horizon 2025</p>
Ministère du Transport et de la Logistique	<p>Plan rail 2040 Plan route 2035 Stratégie portuaire nationale à horizon 2030 Stratégie nationale de la sécurité routière Stratégie logistique nationale</p>
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire	<p>Stratégie nationale de l'aviation civile « AJWAE »</p>
Ministère de l'Intérieur	<p>Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030</p>
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	<p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)</p>
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	<p>Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022)</p>
Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST)	<p>Vision stratégique pour la période (2018-2022)</p>

ODD10 : Inégalité réduites⁴⁸⁸

<p>Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p>	<p>Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, anciennement Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale, mis en place depuis 2012 Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015-2025) Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM 2 » Le Programme « Maroc-Attamkine » ou « Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles à l'horizon 2030 La stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à l'horizon de 2030</p>
<p>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts</p>	<p>Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022)</p>
<p>Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville</p>	<p>Programme National « villes sans bidonville » Programme des logements sociaux (Logements à 250 000 Dh) Stratégies et Programmes de Développement Durables des Espaces Sensibles Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents (2017 - 2021) Programme des logements à faible valeur immobilière Programme de Mise à Niveau Urbaine Programme pour la valorisation des ksours et kasbah Schéma National de l'Armature Urbaine (SNAU)</p>
<p>Ministère de l'Économie et des Finances</p>	<p>Loi-cadre n°09.21 relatif à la généralisation de la protection sociale (2021- 2025)</p>
<p>Ministère de la Santé et de la Protection sociale</p>	<p>Stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023) en coresponsabilité avec le Comité Technique Interministériel de la protection sociale au sein du MEF</p>
<p>Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétence</p>	<p>Stratégie Nationale pour l'Emploi (2015-2025) Programme exécutif du Plan national de promotion de l'Emploi (2019-2021)</p>
<p>Ministère du Transport et de la Logistique</p>	<p>Plan route 2035</p>
<p>Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger</p>	<p>Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde</p>

488 Autre programme : Stratégie nationale de financement de la santé (2021-2023)

ODD11 : Villes et communautés durables

<p>Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville</p>	<p>Programme de Mise à Niveau Urbaine Stratégie Nationale de Renouveau Urbain Stratégie nationale pour la promotion de la compétitivité des petites villes Programmes d'intervention dans les Tissus Anciens Programme pour la valorisation des ksours et kasbah Programme des logements sociaux (Logements à 250 000 Dh) Programme National « villes sans bidonville »</p>
<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Stratégie Nationale des Déplacements Urbains Stratégie de valorisation des déchets Programme National de Déchets Ménagers (PNDM) en coresponsabilité avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM) Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030)</p>
<p>Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable</p>	<p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)</p>
<p>Ministère de l'Équipement et de l'Eau</p>	<p>Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts Plan national de l'eau (2020-2050)</p>
<p>Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger</p>	<p>Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile</p>
<p>Ministère du Transport et de la Logistique</p>	<p>Stratégie nationale de la sécurité routière Stratégie logistique nationale</p>
<p>Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme</p>	<p>Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)</p>

ODD12 : Consommation et production responsables

<p>Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable</p>	<p>Plan de l'exemplarité de l'Administration</p> <p>Programme de partenariat avec la société civile</p> <p>Programme National de Déchets Ménagers (PNDM) en coresponsabilité avec le ministère de l'Intérieur</p> <p>Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable</p> <p>Stratégie et Plan d'Action pour un littoral sans plastique</p> <p>Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)</p>
<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Stratégie de valorisation des déchets</p>
<p>Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire</p>	<p>Contrat programme 2020-2022</p>

ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

<p>Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable</p>	<p>Contribution Déterminée au Niveau National Actualisée (CDN-Maroc) (2021-2030) Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030) Plan Climat National 2030 Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert (Cleantech Maroc) Stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de la dimension de genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable (lancée en 2018)</p>
<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030) Stratégie de valorisation des déchets</p>
<p>Ministère de l'Équipement et de l'Eau</p>	<p>Plan national de l'eau 2020-2050 Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts</p>
<p>Ministère du Transport et de la Logistique</p>	<p>Plan rail 2040 Stratégie logistique nationale Plan route 2035</p>
<p>Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme</p>	<p>Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)</p>

ODD14 : Vie aquatique

Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	Stratégie et Plan d'Action pour un littoral sans plastique Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	Stratégie Halieutis (2009-2020)
Ministère du Transport et de la Logistique	Stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030

ODD15 : Vie terrestre

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	Stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » Stratégie nationale du développement des zones oasiennes et de l'arganier
Ministère de l'Intérieur	Stratégie de lutte contre la criminalité
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	Plan National Stratégique d'Adaptation (2020-2030)

ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces

Ministère de la Justice	Charte de la réforme du système judiciaire Stratégie de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion , au sein du ministère de la Justice
Ministère de l'Économie et des Finances	Stratégie nationale de lutte contre la corruption en collaboration avec la Commission nationale Anti-Corruption (CNAC) Loi-cadre n°09.21 relatif à la généralisation de la protection sociale (2021- 2025)
Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétence	Politique nationale de santé et sécurité au travail (2020-2024) Programme exécutif du Plan national de promotion de l'Emploi (2019-2021) Stratégie Nationale pour l'Emploi (2015-2025) Plan national de la réforme de l'Administration (2018-2021)
Ministère d'État chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)
Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger	Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde
Ministère de l'Intérieur	Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) , phase III (2019-2023) d'un budget de 18 milliards de dirhams
Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille	Politique publique intégrée de protection de l'enfance (2015-2025) Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM 2 » Le Programme « Maroc-Attamkine » ou « Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles à l'horizon 2030 La stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à l'horizon de 2030 Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015 - 2025)
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication	Plan de relance culturelle

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Ministère de l'Économie et des Finances	Nouveau plan stratégique de l'ADII (2020-2023) en collaboration avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects
Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable	Programme de partenariat avec la société civile
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Note d'orientations générales pour le développement du digital à horizon 2025
Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement – Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (2018-2021)

Annexe 3 – Éléments détaillés sur le paysage socio-économique au Maroc

Éducation & alphabétisation

Dans le cadre de sa vision stratégique de la réforme du système éducatif 2015-2030, **le Maroc s'est engagé à mener des restructurations qui visent la mise en place d'une école nouvelle**, dont les principaux fondements sont : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société.

Cependant, la pandémie de la Covid-19 a fait subir au système éducatif au Maroc un choc sans précédent. En effet, les mesures de confinement ont conduit à la fermeture des établissements scolaires entraînant ainsi la perte d'au moins trois mois d'apprentissage.

Suite à ces circonstances et afin de garantir la continuité de l'enseignement à l'ensemble des élèves, le gouvernement a pris, en 2020, une multitude de mesures. Ainsi, un dispositif de cours à distance a été mis en place portant sur la diffusion des cours relatifs aux différents cycles d'enseignement sur une panoplie de chaînes TV, de stations de radios et de portails électronique.

Cependant, la fermeture des écoles a touché de manière disproportionnée les élèves les plus vulnérables, les élèves du rural et ceux des zones désenclavées, en raison du manque du matériel numérique ou de la connexion internet nécessaires pour bénéficier d'un enseignement à distance, ce qui a creusé davantage les inégalités d'accès à l'éducation.

En matière d'alphabétisation, le Maroc a engagé une politique de masse qui s'adresse à l'ensemble des adultes de plus de 15 ans n'ayant pas été scolarisés, particulièrement les jeunes et les femmes rurales et ce, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de culture et d'origine sociale. **Ce programme vise, ainsi, à ramener le taux d'analphabétisme à 10% en 2026 et à éradiquer l'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans et à améliorer les compétences de la population active analphabète ou semi-analphabète.**

Ainsi, le nombre des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation est passé de 390.000 en 2001-2002 à près de 1.212.346 personnes en 2020-2021 et le nombre de bénéficiaires du programme post-alphabétisation est passé de 191.304 personnes en 2017-2018 à 194.008 personnes en 2020-2021.

Les efforts déployés se sont traduits **par une baisse remarquable du taux d'analphabétisme de la population masculine âgée de 10 et plus qui s'est établi en 2019 à 22,9% contre 30,8% en 2004, soit une baisse de 7,9 points, et une baisse encore plus importante de 13,5 points pour les femmes pour se situer à 41,5%.** Les femmes rurales sont plus touchées par ce fléau puisque 58,2% d'entre elles sont analphabètes contre 34,9% pour les hommes ruraux.

Le Maroc poursuit ses réformes structurantes en matière de développement du capital humain, notamment à travers les efforts de massification et généralisation de l'accès à l'éducation et aux opportunités de formation et emploi.

À ce titre, l'année 2019 a été marquée par la publication de la loi cadre n°51-17, relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, il s'agit de la première loi cadre qui régleme spécifiquement les secteurs éducatifs et de recherche. Elle vise à pérenniser et de sécuriser les Réformes éducatives initiées par le Maroc et d'institutionnaliser la contribution et la mobilisation de toutes les forces vives de la nation autour de ce projet sociétal.

Cette loi, s'appuie sur 3 principaux leviers :

- ▶ Mobilisation d'une Commission Nationale de Suivi et d'Accompagnement de la réforme du Système d'Éducation, de Formation et de Recherche Scientifique.
- ▶ Déploiement du Plan d'action stratégique du secteur et du système associé de pilotage, de suivi et d'évaluation.
- ▶ Exécution d'un plan législatif et réglementaire pour pallier les lacunes actuelles

Plan d'action stratégique : un portefeuille de projets décliné en 3 domaines d'intervention et 19 projets intégrés

Les 3 domaines couverts sont les suivants :

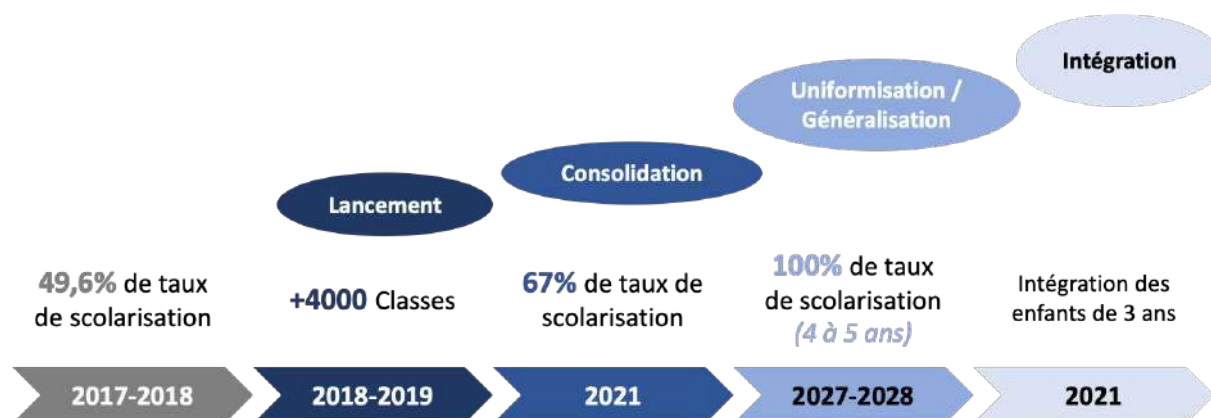
1. Équité et égalité des chances (7 projets)
2. Amélioration de la qualité d'éducation et de formation (7 projets)
3. Gouvernance et mobilisation (5 projets)

Le cadre stratégique défini accorde une importance à l'ensemble des niveaux du système éducatif, en commençant par le préscolaire, qui constitue un des principaux piliers du système. En effet, cette composante affichait de faibles performances au cours des dernières décennies (taux de scolarisation de 49,6% en 2017, avec une prédominance de l'informel qui représentait 63% la même année).

Dans le cadre de la vision stratégique du secteur, l'enseignement préscolaire et de qualité devient obligatoire, avec des objectifs claires sur le moyen et long termes.

- ▶ Généralisation de la scolarisation des 4-5 ans
- ▶ Intégration du préscolaire dans l'enseignement obligatoire
- ▶ Amélioration de la qualité du préscolaire
- ▶ Discrimination positive au profit des milieux rural et péri-urbain
- ▶ Institutionnalisation et renforcement de la formation initiale et continue pour les éducatrices et les éducateurs : 56 000 bénéficiaires
- ▶ Réhabilitation progressive de l'enseignement préscolaire traditionnel
- ▶ Intégration de la tranche d'âge 3 ans après la généralisation des 4-5 ans

Feuille de route du « Programme National de Généralisation et de Développement du Préscolaire de qualité »⁴⁸⁹



Au cours de l'année scolaire précédente, les objectifs fixés ont été largement dépassés, avec un taux de scolarisation de l'ordre de 72,5%. Ainsi, 70% des filles éligibles (4 à 5 ans) ont bénéficié de ce programme, avec un taux de 64,6% en milieu rural.

Par ailleurs, le Ministère en charge a mené une étude sur le terrain pour caractériser et recenser les différentes catégories de préscolaire existantes, qui a abouti à une nouvelle structuration basée sur une nouvelle nomenclature : (1) Public (33%), (2) Privé (20%), (3) en partenariat (10%), (4) Non structuré (37%). Ainsi, cette nouvelle structuration fait ressortir la nécessité de réhabiliter 37% du secteur préscolaire.

~6,5 Millions d'élèves accueillis dans le secteur public, et 639 établissements créés sur la période 2017-2021 (dont 63% en milieu rural)

7+ Mds DH ont été alloués aux nouvelles créations d'établissements sur la période 2017-2021, et 9+ Mds DH ont été alloués à la réhabilitation des écoles (raccordement à l'électricité / l'eau, assainissement, etc.).

Par ailleurs, le Maroc poursuit ses efforts de discrimination positive en faveur de la scolarisation en milieu rural. Dans ce sens, les programmes sociaux d'appui continuent de favoriser les conditions d'accès des élèves en milieu rural. À titre indicatif, 90,7% des bénéficiaires du programme Tayssir⁴⁹⁰ sont issus du milieu rural.

En 2021, une expérience pilote a été conduite en vue de tester la digitalisation des transferts monétaires conditionnels au profit des ménages bénéficiaires du programme TAYSSIR.

Parallèlement, d'autres programmes continuent d'œuvrer contre l'abandon scolaire et renforcent l'inclusion du système éducatif. À ce titre, le programme 1 Million de cartables, lancé en partenariat avec l'INDH vise à équiper les élèves nécessiteux en fournitures essentielles pour la rentrée scolaire et alléger les dépenses des familles.

⁴⁸⁹ Département de l'Éducation Nationale

⁴⁹⁰ Programme de transferts monétaires aux familles lancé en partenariat avec l'INDH destiné en particulier aux communes rurales et à certaines communes urbaines souffrant d'un taux de pauvreté et de déperdition scolaire élevés

L'offre de transport scolaire, en particulier dans le milieu rural, constitue un outil indéniable de lutte contre l'abandon scolaire.

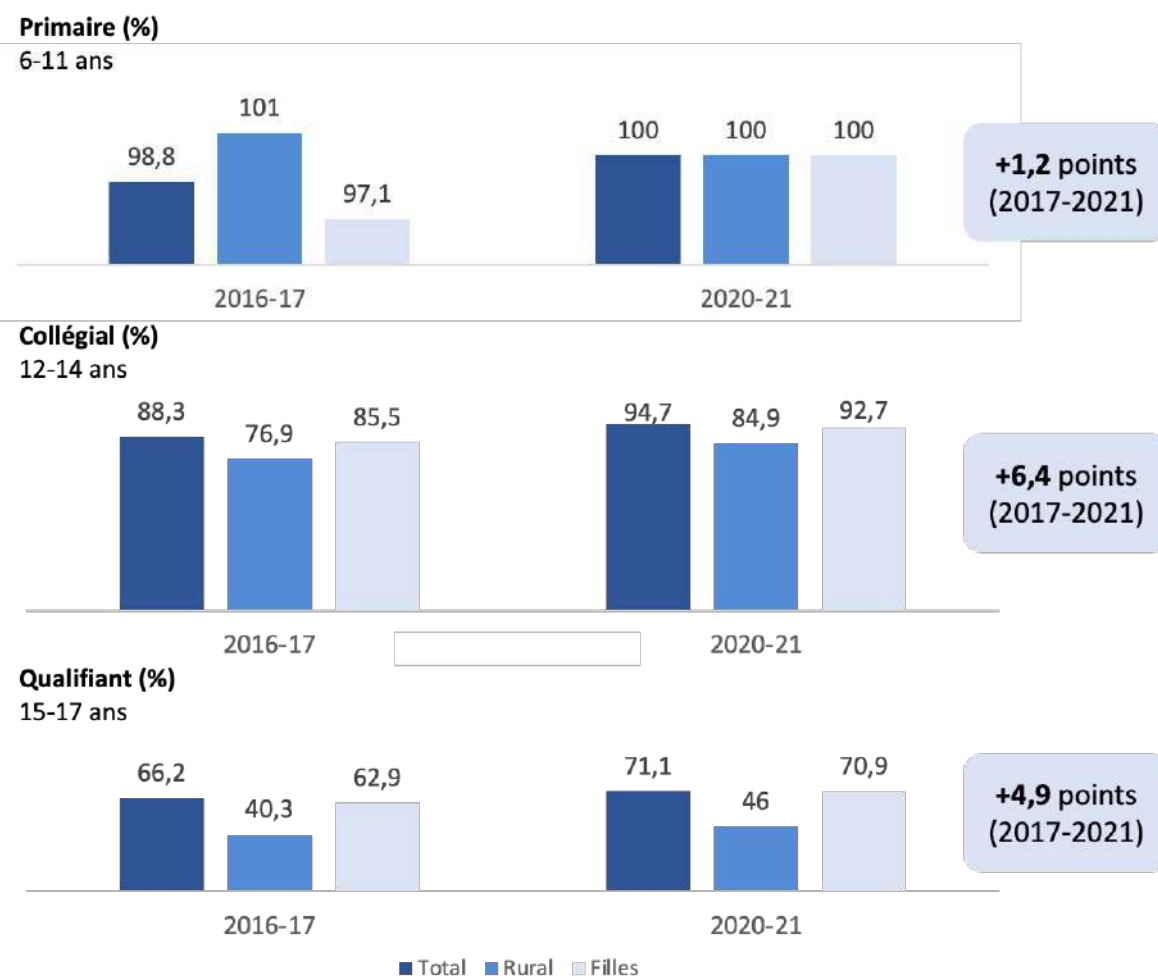
Plusieurs actions ont été mises en place par le Département de l'éducation nationale afin de permettre l'élargissement du réseau du transport scolaire en fonction des besoins territoriaux identifiés :

- Promotion des partenariats contractuels avec les conseils territoriaux pour l'acquisition des moyens de transport scolaire
- Encouragement des associations actives dans le domaine pour l'implication effective dans la gestion de ce service sur le plan local

Par ailleurs, les internats et cantines continuent leur rythme de consolidation en milieu rural. 153 internats supplémentaires ont été créés sur la période 2017-2018 et 28% bénéficiaires supplémentaires ont été intégrés au niveau de ces internats entre 2017 et 2021 (178 380 bénéficiaires au total en 2021, dont 58,8% en milieu rural).

Des taux de scolarisation positivement impactés par les actions pour la généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'abandon scolaire⁴⁹¹

Évolution des taux de scolarisation dans le système public 2017-2021⁴⁹²



491 La loi-cadre 51-17 a fait gagner 3 ans de scolarité obligatoire aux Marocains (Instauration de la généralisation de l'obligation d'accès à l'éducation et la formation pour les catégories d'âge entre 4 et 16 ans)

492 Département de l'Éducation Nationale

En termes d'efficacité du système éducatif public, les indicateurs de taux de réussite sont en augmentation soutenue :

- Le taux de réussite pour la 6^{ème} année primaire est passé de 82,9% en 2017 à 97,4% en 2021.
- Le taux de réussite pour la 3^{ème} année collège est passé de 51,2% en 2017 à 88,6% en 2021.
- Le taux de réussite pour la 2^{ème} année baccalauréat est passé de 64,8% à 78% en 2021.

Néanmoins, ces efforts n'ont pas toujours été accompagnés par des résultats adéquates, les performances de l'école marocaine ont été indiquées comme très faibles dans le cadre du diagnostic du NMD, avec 2/3 des élèves qui ne maîtrisent pas la lecture à la fin du primaire et un taux de déperdition scolaire qui demeure très élevé⁴⁹³.

L'accent devrait ainsi être mis sur la réhabilitation de l'école publique, en améliorant substantiellement la qualité des apprentissages et leur adaptation aux besoins du marché du travail, en rehaussant les compétences pédagogiques des enseignants, en encourageant l'ouverture sur les langues étrangères, et en mettant en place un système d'orientation efficient pour maximiser les chances de réussite scolaire.

Dans ce sens, les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education Nationale et des Finances ont signé, en Juin 2022, un accord-cadre portant sur la mise en œuvre d'un programme de formation des enseignants du primaire et du secondaire. Le programme formera 50.000 enseignants à horizon 2025, pour un budget de 4 milliards de dirhams. Il prévoit notamment des changements majeurs dans le processus de formation du corps professoral des cycles concernés.

Éducation à l'environnement et au développement durable

La période 1970-2000 a connu la présence d'une multitude de programmes éducatifs portant sur l'environnement et le développement durable, mais sous-valorisés, limités au niveau supérieur, et connaissant une faible participation collective.

Le début des années 2000 a été marqué par la ratification de diverses conventions internationales en matière d'environnement par le Maroc (CDB, Rio, etc.)

Dans le cadre du déploiement de la vision stratégique du Maroc en matière de développement durable, le Royaume a entamé dès l'année 2008 un ensemble d'initiatives pour l'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable, et ce dès les niveaux élémentaires.

Ainsi, le Maroc a procédé à un recensement des matières « porteuses » du système éducatif national où peuvent être injectés des modules en lien avec l'environnement (compétence techniques, et compétences transversales développées dans le cadre d'ateliers, sorties, colonies de vacances, maisons de jeunes et de la culture, clubs d'environnement, etc.).

⁴⁹³ En 2021, 2,9% des effectifs scolarisés en primaire ont abandonné l'école, et 9,7% en collège

La stratégie adoptée en 2008 reposait sur le principe d'ancrage scolaire à différentes échelles :

- Un cadre formel relatif à l'éducation et qui concerne le milieu scolaire (et universitaire) : les cycles préscolaires et primaires ont été particulièrement ciblés de par la réceptivité des jeunes enfants et leur rôle en tant que relais pour sensibiliser leur entourage familial
- Un cadre non formel conçu pour des groupements plus ou moins organisés (sur les lieux de travail, entre autres)
- Un cadre informel correspondant à la sensibilisation du grand public.

Dès 2009, un programme pilote a été lancé de manière concertée entre les différentes parties prenantes, s'appuyait sur un cadre bien défini :

- La Charte nationale de l'environnement et le développement durable ;
- La Charte nationale pour l'éducation et la formation ;
- Les Conventions régionales entre le Gouvernement et les Régions du pays signées devant Sa Majesté à Fès le 14 avril 2009 ;
- Convention cadre de partenariat avec les parties prenantes (Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Jeunesse et Sport, Fondation Mohamed VI pour la protection de l'Environnement, l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre « AESVT ».

Ainsi, le programme portait sur la période 2009-2017, et avait pour objectifs de :

- Vulgariser les concepts de développement durable chez les élèves et les jeunes et à travers eux chez leurs parents ;
- Renforcer les capacités des animateurs des clubs d'environnement dans les établissements scolaires, les maisons de jeunes et les Centres d'éducation à l'environnement existants notamment chez certaines ONGs actives dans le domaine;
- Mettre en place un réseau national des clubs d'environnement.

Le programme comportait trois composantes fondamentales :

- Le renforcement des clubs de l'environnement existants et la création de nouveaux clubs, et leur équipement en :
 - ▶ matériel informatique (Ordinateurs, imprimantes et scanners),
 - ▶ matériel audiovisuel (Téléviseurs, appareils photos et lecteurs DVD),
 - ▶ ouvrages et supports audiovisuels et écrits de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (Films documentaires, ouvrages de référence, brochures, plaquettes et dépliants).
- La conception et élaboration d'outils pédagogiques d'éducation à l'environnement et au Développement durable.
- Le renforcement des capacités des animateurs de l'éducation à l'environnement à travers la formation sur la thématique. Cette composante consiste en le renforcement des capacités des animateurs des clubs d'environnement, des maisons de jeunes, etc. en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, à travers l'organisation de sessions de formation au niveau de toutes les régions du Royaume.

Le contenu de la formation comportait une partie théorique et une partie pratique

Le volet théorique consistait à fournir aux participants des éléments d'information et de compréhension des problématiques environnementales tant au niveau national que local, selon le modèle (Etat, pressions, réponses). Ce volet concerne à titre indicatif les axes suivants, tout en mettant l'accent sur les caractéristiques régionales :

- Assainissement liquide;
- Déchets solides
- Pollution de l'air
- Couvert végétal et déforestation
- Désertification et oasis
- Biodiversité

Le volet pratique est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pratiques, à travers des fiches pédagogiques relatives à ces activités et la confection de supports adaptés aux besoins des bénéficiaires et permettant de mieux véhiculer le message de sensibilisation à l'environnement.

L'animation des sessions de formations a été assurée par des formateurs expérimentés et spécialisés, notamment en matière d'éducation, ayant des connaissances développées en matière d'environnement.

Etat d'avancement du programme

Le programme d'éducation environnementale a accompagné le programme national de mise à niveau environnementale des écoles rurales avec ses 2 composantes (création de clubs et formation) :

Composante « Mise en place des clubs d'environnement » :

Le Ministère chargé de l'Environnement a lancé en partenariat avec le Département de l'Education Nationale, et en accompagnement au Programme de Mise à Niveau Environnementales des Écoles Rurales, un programme d'éducation à l'environnement par la mise en place de clubs d'environnement en tant qu'espace favorable pour promouvoir une éducation environnementale, et par la formation des animateurs de ces clubs.

Les établissements scolaires ciblés par ce programme sont les écoles rurales, dont les travaux de mise à niveau environnementale ont été achevés et qui répondent aux critères requis (disponibilité de salle d'accueil du club avec branchement électrique, sécurité, nombre d'élèves important etc.)

À début 2015, plus de 233 clubs d'environnement ont été mis en place dans différentes régions du Royaume.

La programmation de la mise en place de nouveaux clubs d'environnement dans les écoles rurales se faisait en étroite collaboration avec les Services Extérieurs du Département chargé de l'Environnement et du Département de l'Education Nationale qui renseignent l'administration centrale sur l'état d'avancement des travaux de mise à niveau environnementale et sur la conformité aux critères préconisés.

Composante « Formation des animateurs des clubs de l'environnement » :

Cette composante a été caractérisée par l'organisation de près de 40 ateliers de formation aux profits d'environ 1200 animateurs des clubs de l'environnement dans différentes régions du Maroc.

Programme d'éducation environnementale dans les maisons de jeunes :

Le Ministère chargé de l'Environnement a signé une convention de partenariat tripartite avec le Ministère en charge de la Jeunesse et Sport et la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'Environnement en vue de développer l'éducation à l'environnement dans les établissements des jeunes.

Un plan d'action a été mis en œuvre par les trois parties et a porté sur la mise en place d'une cinquantaine de clubs de l'environnement au sein de 50 maisons de jeunes, l'organisation d'ateliers de formation aux profits des animateurs des maisons de jeunes et d'autres activités liées à l'éducation environnementale.

Ainsi, les initiatives citées renseignent sur la dynamique d'intégration progressive des enjeux de développement durable dans le système éducatif marocain. Néanmoins, afin d'accompagner la transition durable du Royaume et s'inscrire dans la trajectoire des ambitions définies, le Maroc gagnerait à opérer une intégration complète de l'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD), à travers des réformes et innovations pédagogiques touchant la structure fondamentale du parcours scolaire.

Cette forte intégration de l'EEDD basée sur la refonte des programmes d'éducation (préconisée par le NMD), permettrait non seulement de former des générations conscientes des défis auxquels se confronte le Maroc, mais également de favoriser le développement de filières éducatives vertes en adéquation avec l'évolution du marché de travail, et les opportunités d'emploi vert qui seront créées sur le moyen et long termes.

Enseignement supérieur, recherche & innovation

L'offre de formation supérieure au Maroc continue de se consolider et d'afficher des résultats positifs, malgré les défis historiques ayant accompagné le secteur, et qui ont été exacerbés par la crise sanitaire.

Le taux de scolarisation des étudiants post-bac (18 à 22 ans) est passé de 33,6% en 2016 à 42,7% en 2021. Avec plus de 86% des établissements à accès ouvert (accès sans critères de notes/concours).

L'effectif global des étudiants a atteint ~900 000 en 2021, composé de 51,7% de filles.

Bilan de l'enseignement supérieur sur la période 2017-2021 :

- +26,7% d'augmentation de l'effectif global de l'enseignement supérieur public
- +9,1% d'augmentation de taux de scolarisation des 18-22 ans Post-Bac
- +34,6% d'augmentation des nouveaux inscrits en accès ouvert
- Environ 4 lauréats sur 5 sont issus de l'accès ouvert +47,4% d'augmentation des nouveaux inscrits en accès régulé.⁴⁹⁴

Évolution du nombre d'établissements publics d'enseignement supérieur

	2016	2021
Accès régulé	68	82
Accès ouvert	56	66
Établissements Privés	150	137
Établissements des universités	22	24
Établissements en PPP	27	37
Total	322	346

Par ailleurs, le Royaume continue de renforcer ses infrastructures d'enseignement supérieur à travers 26 projets de construction de cités universitaires (dont 13 en PPP), et 7 projets d'extension sur la période 2017-2021. Le Maroc compte 96 cités universitaires⁴⁹⁵ en 2021, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Les étudiants Marocains ont également bénéficié d'un accès renforcé aux prestations médicales (couverture AMO) et d'un système de bourse qui a continué d'étendre sa base de bénéficiaires sur la période 2017-2021.

⁴⁹⁴ Études de Médecine, Pharmacie, Médecine Dentaire, Ingénierie, Écoles de commerce, etc.

⁴⁹⁵ D'une capacité de 90 700 lits

Le système d'enseignement supérieur public dispense aujourd'hui plus de 2648 filières de formation (principalement dominées par les sciences et techniques, qui représentent 40% des filières). L'architecture pédagogique devrait également évoluer au cours des prochaines années afin d'introduire les soft-skills et renforcer les langues étrangères (dynamique d'ouverture internationale du Royaume).

Par ailleurs, de nouvelles filières, notamment vertes, ont émergé pour accompagner les grands chantiers structurants nationaux. Ainsi, Le Ministère en charge a signé au cours des 2 dernières années de multiples conventions avec différents départements ministériels ainsi que les acteurs du secteur socio-économique afin de mettre en place plus de 1 250 filières de formation permettant d'accompagner les grands chantiers structurants nationaux tels que le Plan d'Accélération Industrielle, le Plan Solaire ou encore Génération Green.

Parmi les filières prioritaires identifiées (en cours de déploiement) :

- Diagnostic et maintenance des systèmes électroniques embarqués dans l'automobile
- Mécatronique automobile
- Ingénierie mécanique pour l'industrie aéronautique
- Aquaculture et gestion durable des écosystèmes aquatiques
- Logistique portuaire et transport international
- Ingénierie des centrales solaires thermiques à concentration
- Géotourisme, écotourisme et développement durable intégré

En outre, les filières médicales et pharmaceutiques poursuivent également leur consolidation en vue d'accompagner la dynamique des secteurs sociaux et productifs.

Enfin, le diagnostic établi du NMD établi en 2021, indique que l'enseignement universitaire a connu des défis liés à son rythme expansion, marqués par une détérioration de l'encadrement et de la qualité, et le maintien de filières qui ne forment pas aux compétences et besoins demandés par le marché du travail, comme en témoigne le niveau élevé des chômeurs diplômés de l'université comparés aux filières à accès régulé.

Dans ce sens, la Commission Spéciale sur le NMD (CSNMD) a préconisé d'opérer une réelle modernisation des établissements d'enseignement supérieur publics et privés et d'œuvrer en faveur du relèvement de leur performance, ainsi qu'en faveur d'une plus forte valorisation des filières de formation professionnelle et des modes d'apprentissage hybrides et par alternance, avec pour objectif premier d'offrir aux jeunes marocains les voies pour l'acquisition de compétences élevées et l'amélioration de leurs perspectives d'insertion dans le marché du travail.

A cette fin, la Commission a émis quatre principales propositions :

- i. assurer l'autonomisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- ii. mettre l'étudiant au centre des réformes et des mesures de performance de l'enseignement supérieur et professionnel ;
- iii. renforcer la valorisation de la formation professionnelle et ;
- iv. impulser la recherche scientifique à travers un mécanisme de financement et d'évaluation indépendant.

Le secteur de la recherche mobilise des efforts importants, mais qui demeurent en deçà des défis à relever par le Royaume

L'effort consenti par le Maroc pour financer la recherche scientifique ramené à son PIB demeure assez faible⁴⁹⁶. Ce ratio se situe à moins de 0,8%⁴⁹⁷, alors que la vision stratégique de la réforme 2015-2030 avait fixé comme cibles, d'atteindre 1% à court terme, 1,5% en 2025 et 2% en 2030.

L'amélioration de cet indicateur au Maroc demeure dépendante de l'accès au financement et à l'expertise internationaux. Dans ce sens la mobilisation de la coopération internationale continue de s'améliorer dans le secteur, avec un total de 342 projets financés sur la période 2017-2021.

Ainsi, le Maroc affiche une moyenne nationale de 0,5 publication par chercheur par an (qui positionne le pays parmi le top 5 du continent, mais qui reste loin de l'ampleur des défis à relever et des standards internationaux).

La coopération bilatérale avec des pays du Maghreb de l'Europe et du Moyen-Orient a permis de lever ~34 M DH sur la période 2017-2019.

Pour sa part les partenariats de coopération multilatérale portant sur les projets de recherche et d'innovation prévoient un financement de l'ordre de ~960+ Mds de DH⁴⁹⁸ sur la période 2021-2027.

Par ailleurs, plus de 274 projets nationaux de promotion de la recherche scientifique ont été financés par le secteur public sur la période 2017-2021, à travers des appels à projet d'une enveloppe globale de 230 M DH⁴⁹⁹ (notamment en matière d'appui aux technologies de lutte contre la COVID-19, le développement de plantes médicinales et aromatiques, les sciences sociales, etc.).

Malgré l'ensemble de ces efforts, le développement de la recherche nécessite de renforcer les effectifs de chercheurs et de doctorants, dans un contexte de départs massifs à la retraite dans le corps professoral, et de renforcer l'ouverture sur l'international (en coopération avec les grandes universités internationales et, le cas échéant, en s'appuyant sur la diaspora marocaine).

La nouvelle génération de doctorants doit porter en son sein les meilleurs étudiants de la nation qui, en plus de leur discipline scientifique, doivent être formés aux métiers et outils de la pédagogie et de l'enseignement ainsi qu'aux langues étrangères, en particulier l'anglais.

Par ailleurs, la part des activités de recherche portant sur la transition verte s'est bien développée au fil des 5 dernières années, mais demeure faible, par rapport aux différents projets financés.

⁴⁹⁶ Selon le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS)

⁴⁹⁷ Benchmark : 1,44% en Malaisie, 1,26% au Brésil

⁴⁹⁸ Projets principalement soutenues par l'Union Européenne (exemple, Horizon Europe avec une enveloppe de 95,5 Mds d'euro)

⁴⁹⁹ Incluant des partenaires socio-économiques comme la fondation OCP, l'UM6P, etc.

Une ambition du NMD positionnant le Maroc comme pôle de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

« L'objectif pour le Maroc est de devenir un pôle de formation supérieure et de recherche, attractif pour les étudiants marocains, de la région et du continent, à travers un nombre d'établissements de renom. Cela passera par l'émergence d'une nouvelle génération d'universités, opérant selon les critères d'excellence, avec des modes de gouvernance rénovés, assortis de moyens adéquats pour accomplir leurs missions. Ces universités incluraient les établissements publics, profondément réformés et autonomisés, ainsi que des établissements nouveaux, portés par des fondations à but non lucratif, comme certaines grandes universités au niveau mondial.

A la fois ancrés dans leurs régions et ouverts sur le monde, ces établissements seront par ailleurs orientés aussi bien vers des formations académiques théoriques que des formations professionnelles pratiques. Ces universités seront autonomes et fortement centrées sur l'étudiant, en vue de sa capacitation et son épanouissement scientifique et culturel, notamment pour réussir son insertion dans le marché du travail.

En plaçant l'université au cœur de l'écosystème territorial, le Maroc ambitionne de développer ainsi une nouvelle approche de la formation supérieure, axée sur la recherche action étroitement liée au terrain, dont les thèmes de recherche sont indexés sur les enjeux de développement national et local, et en appui et collaboration avec le secteur privé. Ce pari devrait permettre un saut qualitatif dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique et l'innovation en les installant dans une dynamique continue de progrès ».

Les ambitions inscrites dans le cadre du nouveau modèle de développement du Maroc restent directement dépendantes des enjeux de développement d'une recherche et d'un écosystème d'innovation et d'excellence au sein des universités.

Les défis stratégiques liés à l'industrialisation, à la transition énergétique et à la décarbonation des secteurs productifs s'appuieront directement sur la performance des milieux de formation, de recherche et d'innovation. En effet, le pays est confronté à des choix technologiques en constante mutation, et à un besoin pressant en compétences techniques, créatives, et formés sur les métiers d'avenir.

Le Maroc gagnerait ainsi à développer des mécanismes de concertation à grande échelle entre les départements, les chercheurs, les entrepreneurs, les milieux éducatif et social, etc. afin d'aligner la compréhension des enjeux et attentes du Pays (recommandations du NMD) et favoriser la dynamique de développement d'une économie compétitive et durable.

Dans le cadre de son Programme de promotion de l'innovation au service du développement durable et de l'économie verte, le Département en charge de l'Environnement a mis en place avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert (Cleantech Maroc).

Ce programme destiné aux autoentrepreneurs, start-up, TPE et PME, s'inscrit dans le cadre du Global Cleantech Innovation Program (GCIP) qui est une initiative internationale lancée dans huit pays à travers le Monde.

L'objectif du Programme est la promotion des emplois verts par le soutien aux innovations en technologies propres et à l'entrepreneuriat vert à travers l'organisation de compétitions annuelles visant à récompenser les projets les plus innovants, et la mise en place d'un programme d'accélération et d'accompagnement personnalisé des projets, en relation avec la Valorisation des Déchets ; l'Utilisation Rationnelle de l'Eau, l'Efficacité Énergétique & Énergies Renouvelables, et le Bâtiment Vert.

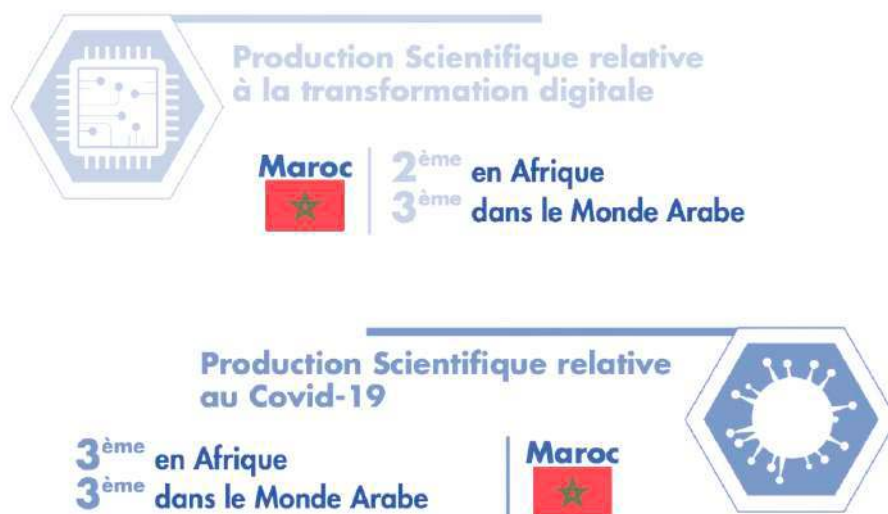
Les lauréats de ce concours ont reçu un appui technique et financier, destiné à les propulser sur le marché.

La finale de la 1^{ère} compétition s'est déroulée à Marrakech en marge de la COP22, et a permis de récompenser les six lauréats suivants :

- ▶ Grand Prix GCIP Maroc pour le Projet EkoGeste Dari ;
- ▶ Catégorie « Valorisation des Déchets » pour le Projet PEPS ;
- ▶ Catégorie « Utilisation rationnelle de l'Eau » pour le Projet Easy control ;
- ▶ Catégorie « EE et ER » pour le Projet Atlan Space ;
- ▶ Catégorie « Bâtiment Vert » pour le Projet ElumAfrica ;
- ▶ Catégorie « Femme Entrepreneur » pour le Projet Biodôme Maroc.

Par ailleurs, le Royaume, continue de favoriser l'appui aux activités des incubateurs universitaires et aux projets de création d'entreprises technologiques innovantes. Et consolide sa gouvernance en matière de recherche scientifique, il s'est notamment doté d'un Conseil National de la Recherche Scientifique (conformément à l'article 16 de la loi cadre 51-17).

En outre, un projet d'arrêté relatif à la révision de la structuration de la recherche scientifique dans les universités portant adoption, organisation et gestion des structures de recherche (équipes, laboratoire, centre et réseau thématique national) est en cours d'adoption.



Perspectives du NMD – Ambition pour le Maroc à horizon 2035

*Un Maroc Audacieux, leader régional dans des domaines d'avenir ciblés. Attaché à son ouverture sur le monde, et confiant en ses capacités à consolider son rayonnement régional par l'excellence, le Maroc appuie son ambition par sa détermination à relever des paris d'avenir audacieux, qui ensemble feraient du Maroc un pôle économique et de savoirs parmi les plus dynamiques et les plus attractifs de la région et du continent. Les cinq paris d'avenir sont les suivants : i) **Devenir une nation numérique, où le potentiel transformationnel des technologies numériques est pleinement mobilisé ; ii) S'ériger en hub régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; iii) Devenir le champion régional de l'énergie à bas carbone ; iv) Acquérir le statut de Pôle financier Régional de référence ; v) Faire du Made in Maroc un marqueur de qualité, de compétitivité et de durabilité**, accélérant l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Audacieux, transformationnels et construits sur les avantages compétitifs du Royaume et sur son potentiel, ces domaines d'avenir portent en eux une convergence d'intérêts entre le Royaume et ses principaux partenaires extérieurs et peuvent ainsi contribuer à renforcer la coopération et les partenariats, et à appuyer de manière transverse de multiples défis sous-jacents au Nouveau Modèle de Développement.*

Formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle continue d'enregistrer un progrès qualitatif, en matière d'offre, notamment sur la base des diagnostics sectoriels réalisés par les acteurs socio-économiques⁵⁰². La CSNMD a signalé le rôle central et complémentaire que doit jouer la formation professionnelle, à côté de la formation universitaire, en matière de préparation des compétences pour accompagner les besoins des différents secteurs de l'économie nationale et offrir des perspectives d'emploi aux jeunes.

⁵⁰¹ Département de la Recherche Scientifique

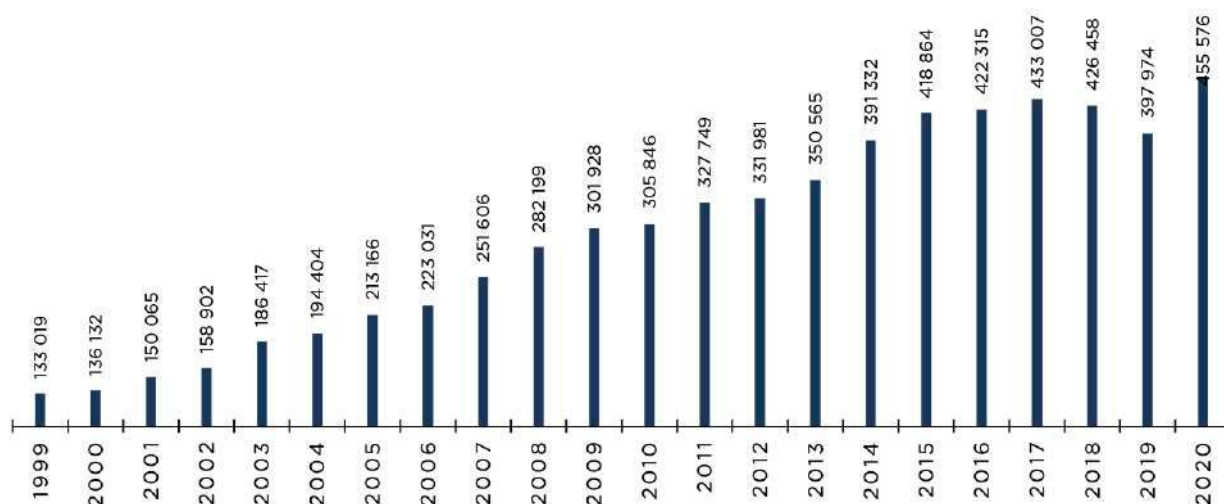
⁵⁰² Études de besoins réalisés par grands secteurs à travers des associations professionnelles (Logistique, Transport, Agro-alimentaire, Environnement, etc.)

Le secteur de la formation professionnelle a permis au cours des 5 dernières années d'offrir plus d'un million d'opportunités de formation pour les jeunes en déperdition scolaire. Le total de stagiaires de la formation professionnelle initiale continue de progresser au fil des années, et a atteint 455.576 places pédagogiques en 2021.

L'année 2020-2021, a été caractérisée par la hausse générale des indicateurs de l'offre de la formation professionnelle, notamment du secteur public, à destination des jeunes. **Ainsi, l'effectif global (public et privé) des stagiaires de la formation professionnelle, tous modes de formation confondus, au titre de l'année 2020-2021, a augmenté de 14,5%** par rapport à l'année précédente, passant de 397.974 à 455.576 stagiaires avec 91,2% de stagiaires inscrits en mode de formation résidentielle et alternée contre 8,8% seulement en mode d'apprentissage. Dans l'objectif de faciliter l'accès des jeunes démunis à la formation professionnelle, **des bourses ont été octroyées à près de 45.517 stagiaires au titre de l'année 2020-2021.**

Dans le même sillage, l'Etat a contribué aux frais de formation des stagiaires démunis inscrits dans les établissements de formations professionnelle privé. Ainsi, près de 5.079 stagiaires ont bénéficié de cette opération en 2020-2021 pour un coût total de 20 M DH.

Évolution des effectifs des stagiaires de la formation professionnelle⁵⁰³



Ainsi, le système public a permis sur la période 2017-2021, l'insertion de 1,3 Million de jeunes sur le marché d'emploi, malgré le contexte de tension sur le marché de travail causé par la pandémie.

Le Maroc dispose de 712 établissements de formation professionnels publics, qui ont formé ~199 000 lauréats en formation diplômante, et 142 000+ lauréats en formation qualifiante en 2021.

Par ailleurs, le Royaume a procédé à un chantier majeur de généralisation régionale (12 à raison d'une par région) d'une nouvelle génération de centres de formation : Cités des Métiers et des Compétences (CMC).

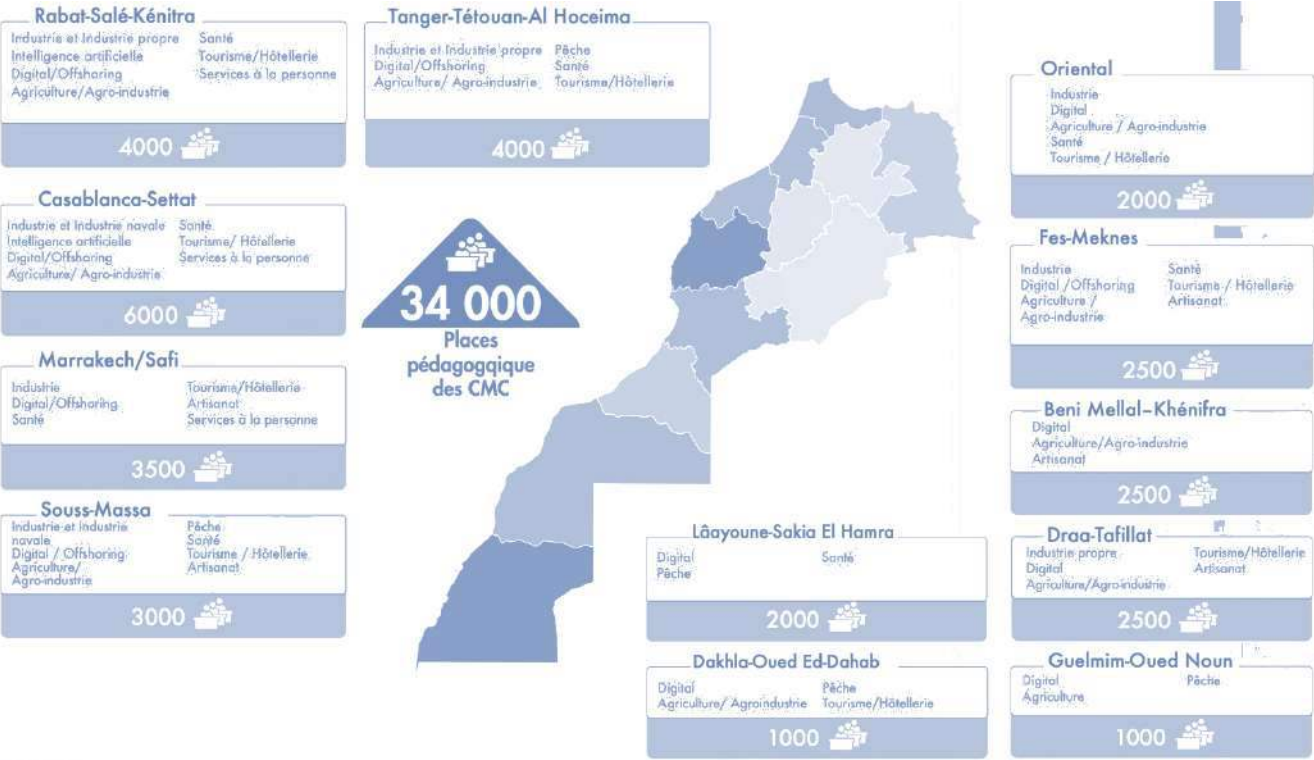
Ces cités se veulent multifonctionnelles et mutualisées, assurant une intégration dans les écosystèmes régionaux et le développement de filières à fort potentiel en matière de création d'emplois décents.

⁵⁰³ Département de la formation professionnelle

Les centres de formation du futur abriteront plus de 34 000 places disponibles et sont développés et gouvernés à travers un partenariat entre⁵⁰⁴ : L'OFPTT, Le Fond Hassan II pour le Développement Économique et Social, les Régions, la Confédération Générale des Entreprises (CGEM) du Maroc, les Professionnels, et différents Départements Ministériels (Industrie, Agriculture, etc.).

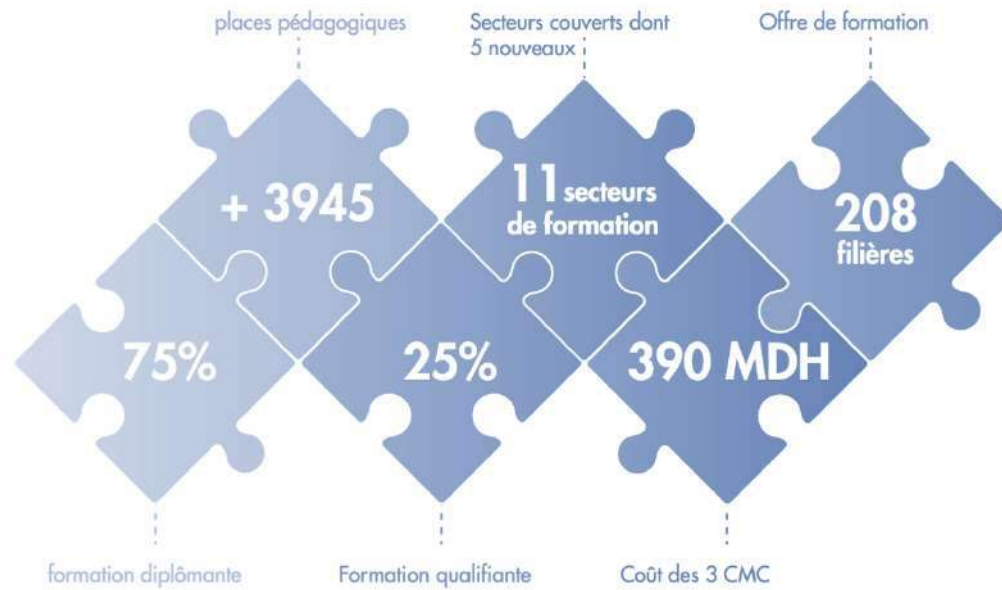
Les CMC ambitionnent de proposer des formations adaptées aux cadres stratégique et sectoriel de développement du Maroc (SNDD, industrie, génération green, CDN, etc.)

Carte de l'offre des CMC et des filières disponibles



504 Coût de 390 M DH pour les 3 CMC pilotes lancés au niveau des régions Souss-Massa (Agadir), L'Oriental (Nador), Laâyoune Sakia El Hamra (Laâyoune), 5 CMCs seront réalisés sur 2022-23, puis 4 autres seront achevés à horizon 2024

Offre des 3 CMC opérationnels (Souss-Massa, Agadir ; L'Oriental, Nador ; Laâyoune Sakia El Hamra, Laâyoune)⁵⁰⁵



Par ailleurs, l'office en charge du développement du secteur de la formation professionnelle, l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi (l'OFPPT) continue d'accompagner les activités des institutionnels dans le cadre du développement d'une offre en filières garantissant la capacité du Maroc à relever les défis de transition verte, de décarbonation et de création d'emplois décents.

Dans ce sens, l'Office a poursuivi sa démarche de restructuration des filières pour les adapter au marché de travail, 9 conventions relatives à la mise en œuvre du projet Cap Excellence ont été signées, en juillet 2021, avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'OFPPT et les professionnels des secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du textile et de l'Offshoring pour la mise à niveau de l'offre de formation dans ces secteurs.

L'offre de la formation devrait ainsi continuer à évoluer afin d'accompagner les mutations du marché de travail. En outre, La loi cadre n°51-17 a notamment prévu des dispositions de diversification de l'offre de formation pour inclure les populations à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, détenus, migrants et réfugiés).

Parties prenantes de la dynamique d'inclusion de l'offre en formation professionnelle⁵⁰⁶



505 Département de la formation professionnelle

506 Département de la formation professionnelle

Une forte dynamique d'appui aux jeunes NEET et au secteur informel à la suite de la crise sanitaire

En matière d'accompagnement des jeunes NEET, la crise sanitaire a mis à lumière la nécessité d'améliorer l'accès des groupes vulnérables, notamment en milieu rural, à une formation professionnelle de qualité adaptée aux besoins du marché du travail.

Les initiatives actuellement portées par les institutionnels permettent notamment l'insertion des jeunes et leur accompagnement à l'entrepreneuriat à travers l'adoption du statut autoentrepreneur ou la création de coopératives.

Une réflexion est également menée par les secteurs public, privé et associatif en vue d'étudier les possibilités d'accompagner les actifs informels, notamment les populations vulnérables (éboueurs, travailleurs du recyclage, etc.) dans leur processus de professionnalisation et d'accès à une formation professionnelle de qualité, ainsi que des conditions de dignité dans l'exercice de leur métiers. Ce volet constitue un prérequis à la transition verte et inclusive, étant donné que le tissu économique marocain demeure constitué d'une grande part informelle (~30% du PIB, 50%+ des effectifs employés).⁵⁰⁷

La transformation digitale au Maroc permettrait d'accélérer la transition verte et inclusive à condition de lever des freins stratégiques et technologiques importants

La crise sanitaire de la Covid 19 nous invite à reconstruire nos économies et nous incite à interroger nos approches de production, de consommation et de communication. Cette période inédite a mis l'accent sur l'importance de l'accès digital dans différents domaines (télétravail, études, communication, achats, divertissement, etc.)

Au Maroc, cette crise sanitaire a permis de développer de manière rapide, des initiatives nationales d'e-learning, d'e-commerce, d'e-gov, et de soutien à l'économie participative et solidaire. Cette occasion a démontré la capacité des Marocains à adopter les approches digitales, à condition de mettre en place les prérequis nécessaires pour développer l'offre digitale et pérenniser son utilisation⁵⁰⁸.

En plus de l'enjeu de transformation culturelle et d'adoption de nouvelles tendances de consommation, le Maroc devrait accélérer sa transition digitale pour i. moderniser son administration et ses services sociaux, ii. développer la compétitivité et la performance de ses acteurs économiques et iii. créer une industrie numérique productive. Ainsi le Maroc pourrait exploiter les avantages d'un Royaume où le digital prend une place de plus en plus importante, tout en maîtrisant les difficultés et risques que cette transformation présente.

Pour cela le Maroc dispose d'initiatives et d'acquis importants en matière législative, institutionnelle, de planification, d'équipements, et d'infrastructures.

⁵⁰⁷ BKAM et HCP

⁵⁰⁸ Dans son enquête « COVID-19 US Digital sentiment survey », le cabinet McKinsey USA a mis en avant le fait que 75% des consommateurs qui ont utilisé ces outils digitaux pour la première fois, continueront à le faire après la pandémie

Le cadre législatif a été renforcé par la **loi 55-19** relative à la simplification des procédures administratives, et instaure de nouvelles mesures pour faciliter la relation entre l'administration et les usagers. De plus, l'arsenal législatif a intégré la **loi 05-20** relative à la cyber sécurité qui fixe les règles et les dispositions de sécurité applicables aux systèmes d'information des administrations de l'État, des collectivités territoriales, des EEP et toute personne morale de droit public.

Trois entités spécialisées accompagnent la transition digitale du Maroc : l'Agence du Développement du Digital (ADD), la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) et la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) rattachée à l'Administration de la défense nationale. De plus, la transformation digitale de l'administration publique et de services publics a été lancée par plusieurs départements et institutions.⁵⁰⁹

Sur le volet de planification, le Maroc a développé deux stratégies nationales : « Maroc Numeric 2013 » et « Maroc Digital 2020 ». Cette dernière fixe plusieurs objectifs, dont i. l'accélération de la transformation numérique du Maroc, ii. le renforcement de la place du Maroc comme hub numérique régional, iii. La réduction des freins éco systémiques, en s'attaquant en particulier à la problématique de la gouvernance et des compétences numériques.

Sur le plan technique : le parc des abonnés à internet s'élève à environ 30 millions⁵¹⁰ avec un taux de pénétration de l'internet à 83%⁵¹¹ et une forte dynamique du nombre d'abonnés⁵¹²

Par ailleurs, des axes d'amélioration sont à développer pour assurer une transition digitale inclusive et réussie.

509 CESE

- « La Direction Générale des Impôts (DGI) qui a mis en place plusieurs initiatives digitales pour les déclarations et le paiement des taxes et impôts en ligne (vignette, IR, IS, TVA, etc.) ;
- L'Agence Nationale des Ports qui a initié en 2008 un guichet unique PortNet. Depuis 2012, sa gestion a été confiée à la société Anonyme PORTNET ;
- Le département de la Justice qui a mis au point une solution visioconférence, permettant de tenir des audiences et des procès (plus de 14.000 audiences¹⁴ ont pu être réalisées à distance) ;
- Le Département de Réforme de l'Administration qui a lancé la plateforme « Chikaya » en collaboration avec le Département de l'Economie numérique afin de faciliter la procédure de dépôt des plaintes : les citoyens ont pu déposer plus de 800 000 réclamations depuis son lancement en janvier 2018 à mars 2021 avec un taux de traitement d'environ %70 ;
- Le Ministère de l'Intérieur qui a mis en place le programme de modernisation de l'état civil, La plateforme « Watiqa » permettant l'obtention des documents administratifs à distance, le dépôt des réclamations par les citoyens via la plateforme « Chikaya » - volet collectivités territoriales- et la délivrance des autorisations via la plateforme « Rokhas» ;
- Le Ministère chargé de l'Education Nationale qui a mis en place le programme GENIE (généralisation des Technologies d'information et de communication dans l'Enseignement au Maroc) permettant d'équiper %87 des 11.000 établissements scolaires ordinaires avec des salles multimédia ou avec des valises multimédia¹⁵. Au cours de la crise sanitaire, le Ministère a mis le portail « TELMIDTICE » à disposition des élèves pour assurer l'enseignement à distance ;
- Le Ministère de la Santé qui a adopté un cadre juridique de la télémédecine (loi 13-131 et décret 2-18-378 modifié et complété par le décret 2-20-675). De plus, le Ministère a lancé un portail de prise des rendez-vous en ligne « mawiidi.ma » ; L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) qui a mis en ligne le suivi RAMED, le portail de réclamation (Chikaya) au profit des assurés AMO et le suivi de déclaration des étudiants à l'AMO. »

510 ANRT, 2020

511 ANRT, 2020

512 CESE – analyse de l'évolution des abonnées entre 2007 et 2020 : +10% par an en moyenne des abonnés de la téléphonie mobile ; + 71% par an en moyenne des abonnés à internet mobile ; +13% par an en moyenne des abonnés à internet fixe.

En matière d'inclusion digitale, le Maroc figure à la 121^{ème}⁵¹³ place de l'index international Network Readiness Index 2020. En effet, selon le CESE 6 millions de Marocains sont exclus de la transition digitale en raison d'un faible équipement, un faible accès à internet en plus d'un défaut de maîtrise des outils numériques (faute de capacité de lecture ou de maîtrise de l'usage technique ou technologique). L'inclusion digitale dépend également du coût d'accès à internet. Dans ce sens, le Maroc est classé 44^{ème} sur 230 pays où le GB Gigabit (GB) est le moins cher dans le monde et il est classé 11^{ème} pays le moins cher en Afrique.⁵¹⁴

Ceci pourrait avoir des conséquences importantes, notamment pour l'éducation des jeunes. Par exemple, pendant le confinement de 2020, environ 40%⁵¹⁵ des jeunes Marocains n'ont pu suivre les cours de l'enseignement à distance.

Le Maroc affiche un retard important en matière de gouvernance de données et de l'intelligence artificielle malgré le fait qu'il était le premier pays Africain à avoir lancé une initiative Open Data Government (ODG) en 2011. Cette initiative a été caractérisée par le lancement du portail www.data.gov.ma. Ceci avait permis au Maroc d'être classé 40^e au classement de l'indice Open Data Barometer de 2013. Ce classement avait reculé au 79^e rang en 2016 avant de disparaître du classement en 2018. L'initiative Open Data de 2011 n'avait pas bénéficié d'une politique claire en matière de gouvernance de la donnée. Ceci s'est traduit par une faible activité du portail créé : un faible volume de données fournies, estimé à 273 jeux de données et un nombre limité de producteurs publics d'informations et de données⁵¹⁶

Le Maroc n'affiche pas de stratégie claire en matière d'intelligence artificielle, contrairement à la Tunisie ou le Kenya qui affichent une ambition forte dans ce sens. Par ailleurs, une réflexion est entamée par l'ADD pour l'élaboration de la « feuille de route nationale de l'intelligence artificielle ».

La digitalisation des services rendus aux citoyens et aux entreprises est partielle et affiche un coût conséquent. Seul 23% des services rendus aux citoyens et aux entreprises sont dématérialisés ce qui implique encore des heures perdues dans le suivi des procédures non dématérialisées. Il s'agit d'une moyenne de 50 heures par an perdues pour les citoyens et de 200 heures perdues par an à chaque entreprise.⁵¹⁷

Dans son rapport « Vers une transformation digitale responsable et inclusive », le CESE « appelle à adopter une vision claire pour faire du digital un véritable levier de développement économique et social du Maroc ». Selon le CESE, cette transition pourrait rapidement permettre l'économie de 718 millions d'heures de travail par an, soit plus de 10 milliards de dirhams et l'équivalent de 1% du PIB, parallèlement à l'Estonie qui, à titre d'exemple, pu économiser l'équivalent de 2% de son PIB grâce à l'e-gov « e-Estonia guide ».⁵¹⁸ Le CESE prévoit également une augmentation de la contribution du secteur du TIC à plus de 10% du PIB, sachant qu'elle est située actuellement entre 5% et 6%, en comparaison à la Jordanie qui est à un niveau de 12%⁵¹⁹.

513 Rang 121 sur 134 pays au total

514 CESE – « Vers une transformation digitale responsable et inclusive »

515 Déclaration du précédent Ministre de l'éducation nationale, M. Said Amzazi

516 Idem

517 Note d'Orientations Générales pour le développement du digital au Maroc à horizon 2025

518 CESE – « Vers une transformation digitale responsable et inclusive ».

519 Idem

Le CESE conditionne ces économies et ces avancées par deux prérequis en matière d'inclusion digitale et de digitalisation totale des services administratifs. Le conseil recommande un délai de trois ans pour assurer ces chantiers prioritaires.

En plus de ces prérequis, plusieurs chantiers sont à lancer :

En matière de gouvernance et de développement institutionnel, il est nécessaire de clarifier le rôle et le positionnement de l'ADD. Pour accomplir ses fonctions actuelles et jouer un rôle de locomotive, l'ADD devrait être dotée de ressources humaines et financières suffisantes. Il est également important de réfléchir à une approche horizontale de déclinaison de la transformation digitale. Le renforcement institutionnel concerne également la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) pour plus de confiance numérique.

En matière législatif, le Maroc devrait préparer sa transition digitale en renforçant, voire adaptant davantage ses textes pour accompagner les nouvelles tendances, telles que le télétravail et en assurant plus de protection des données.

Sur le plan technique, il est crucial d'assurer un accès internet de qualité et à faible coût pour l'ensemble des citoyens.

En matière de renforcement de capacités, des actions importantes sont à développer pour réduire la fracture numérique intergénérationnelle et mettre en relief les valeurs favorables à cette transformation que sont la confiance, la transparence, l'ouverture et la coopération. Ceci pourrait concerner en priorité, les hauts responsables, les dirigeants d'entreprises et les partenaires sociaux.

La gouvernance des données et la digitalisation des services publics sont essentielles aussi bien pour renforcer la proximité de l'administration aux citoyens que pour favoriser la promotion d'un écosystème numérique solide au Maroc. Le CESE recommande la digitalisation totale des services administratifs et « la libéralisation des données publiques, produites et détenues par les départements ministériels, les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics, et le déploiement des efforts nécessaires pour nommer des agents responsables des politiques d'ouverture de données, tout en veillant à la sécurité des données personnelles, afin de faire émerger un « écosystème » public-privé autour d'une place de marché de données et d'applications publiques »

Il est nécessaire de concevoir et mettre en place des instruments économiques et financiers permettant d'accélérer la transition digitale des entreprises. Ceci passe par le soutien de la coopération entre les universités et les entreprises, ainsi que l'accompagnement financier des startups du domaine.

La transition digitale touchera in fine tous les secteurs socio-économiques et aura des impacts importants sur l'emploi. Selon une étude du cabinet McKinsey⁵²⁰, plus de 50% des emplois au Maroc pourraient être automatisés dans un horizon d'environ 20 ans. Il est urgent d'anticiper ces mutations et de les accompagner en reconvertissant les populations dont les métiers seront impactés. Dans ce sens, il serait intéressant d'élaborer un programme de formation continue. D'une autre part, cette mutation doit être prise

520 McKinsey, «A future that works automation, employment, and productivity», 2017

en compte dans la conception des programmes de l'enseignement national afin de préparer les générations futures.

Cette transition présente des opportunités en matière de création de nouvelles niches d'emplois. Le Maroc pourrait inclure dans sa vision le développement de nouveaux métiers digitaux

Emplois décents, inclusifs et verts

Un frémissement de relance du marché de l'emploi⁵²¹

Entre 2020 et 2021, l'économie nationale a créé 230.000 postes d'emploi, résultant d'une création de 130.000 en milieu rural et de 100.000 postes en milieu urbain, contre une perte de 432.000 postes d'emploi une année auparavant, une création de 165.000 en 2019 et une création annuelle moyenne de 121.000 au cours des trois années pré pandémie⁵²².

Le secteur des services a créé 115.000 postes, les BTP 71.000 postes, celui de l'"agriculture, forêt et pêche" 68.000 et l'"industrie y compris l'artisanat" en a perdu 19.000.

Le nombre total d'heures travaillées par semaine a augmenté de 394 millions heures en 2020 à 470 millions en 2021, ce qui correspond à une hausse de 19% des heures de travail.

Dans ces conditions, avec une hausse de 79.000 chômeurs, résultant d'une réduction de 41.000 chômeurs en milieu rural et d'une augmentation de 120.000 en milieu urbain, le volume global de chômage a atteint 1.508.000 personnes au niveau national.

Le taux de chômage est ainsi passé de 11,9% à 12,3% au niveau national, de 15,8% à 16,9% en milieu urbain et de 5,9% à 5% en milieu rural. Il est plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (31,8%), les diplômés (19,6%) et les femmes (16,8%).

Le volume du sous-emploi est passé, durant la même période, de 1.127.000 à 1.003.000 personnes, de 619.000 à 550.000 dans les villes et de 508.000 à 453.000 à la campagne. Le taux de sous-emploi est ainsi passé, au niveau national, de 10,7% à 9,3%, de 10,1% à 8,8% en milieu urbain et de 11,6% à 10% en milieu rural.

Le taux d'activité a augmenté de 0,5 point pour s'établir à 45,3%. Avec cette augmentation, le taux d'activité a atteint un niveau avoisinant celui enregistré avant la pandémie (45,8% en 2019). Cette hausse est plus prononcée en milieu rural (+0,9 point), passant de 50,0% à 50,9% qu'en milieu urbain (+0,4 point), passant de 41,9% à 42,3%. La hausse de taux d'activité résulte de l'accroissement de la population en âge d'activité (15 ans et plus) de 1,4%, par rapport à 2020, et de l'accroissement de la population active de 3%. Le taux d'activité des femmes a augmenté de 1 point pour s'établir à 20,9% contre 70,4% pour les hommes.

⁵²¹ Sources de données : HCP

⁵²² HCP

Le taux d'emploi se rapproche de son niveau pré pandémie

Le taux d'emploi a augmenté de 39,4% à 39,7% au niveau national (+0,3 point), il a baissé de 0,2 point en milieu urbain (de 35,3% à 35,1%) et a augmenté de 1,4 point en milieu rural (de 47,0 à 48,4%). En outre, ce taux a baissé parmi les hommes (-0,2 point) et augmenté parmi les femmes (+0,7 point). Toutefois, le taux d'emploi demeure inférieur au niveau enregistré avant la pandémie (41,6% en 2019).

Les secteurs des services et de l'"agriculture, forêt et pêche" demeurent les premiers pourvoyeurs d'emploi. Parmi les 10.772.000 actifs occupés estimés en 2021, le secteur des "services" emploie 45,8%, suivi de l'"agriculture, forêt et pêche" avec 31,2%, de l'"industrie y compris l'artisanat" avec 11,7% (dont 44,6% sont des activités artisanales) et des "BTP" 11,2%.

Près de 7 actifs occupés ruraux sur 10 (67,8%) exercent dans le secteur de l'agriculture, forêt et pêche, et près de deux tiers des actifs occupés citadins (65,8%) travaillent dans le secteur des services.

Une forte concentration régionale de l'emploi et du chômage

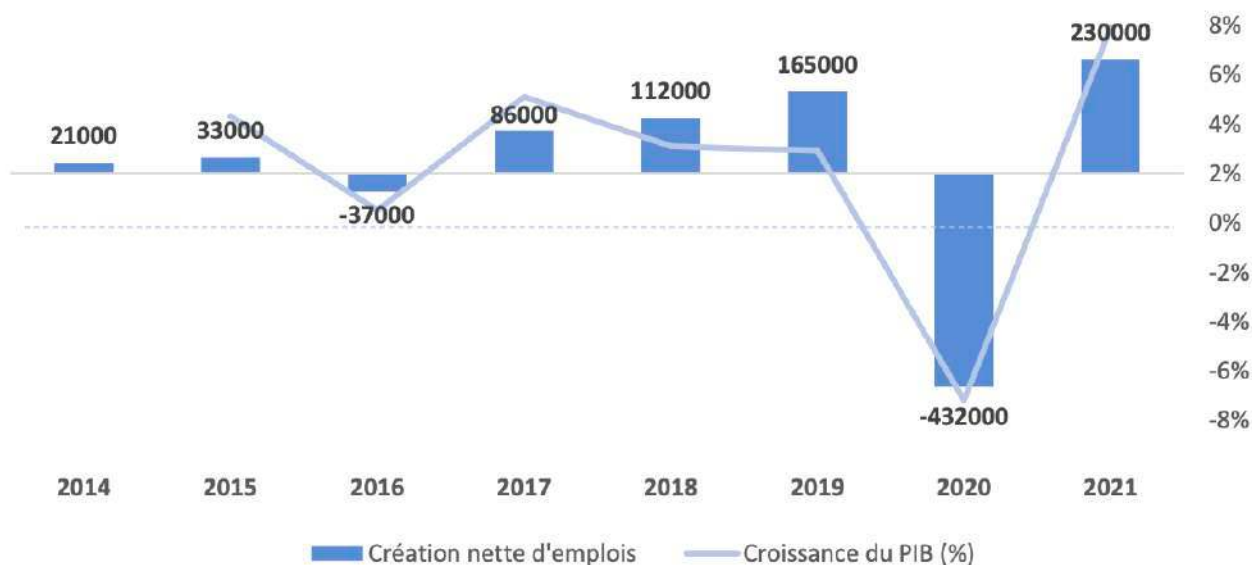
Cinq régions abritent 72% de l'ensemble des actifs âgés de 15 ans et plus. La région de Casablanca-Settat vient en première position avec 22,2% d'actifs, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (13,4%), de Marrakech-Safi (13,3%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,6%) et de Fès-Meknès (11,4%).

Trois régions enregistrent des taux d'activité supérieurs à la moyenne nationale (45,3%). Il s'agit des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (49,8%), de Casablanca-Settat (47,7%) et de Marrakech-Safi (46,8%). En revanche, les taux les plus bas sont enregistrés dans les régions de Souss-Massa (41,3%) et de Fès-Meknès (42,3%) et de l'Oriental (42,5%).

Par ailleurs, cinq régions concentrent près des trois quarts des chômeurs (71,6%) au niveau national. La région de Casablanca-Settat vient en première position avec 26,3%, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (13,3%), de Marrakech-Safi (12,4%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (9,8%) et de l'Oriental (9,7%).

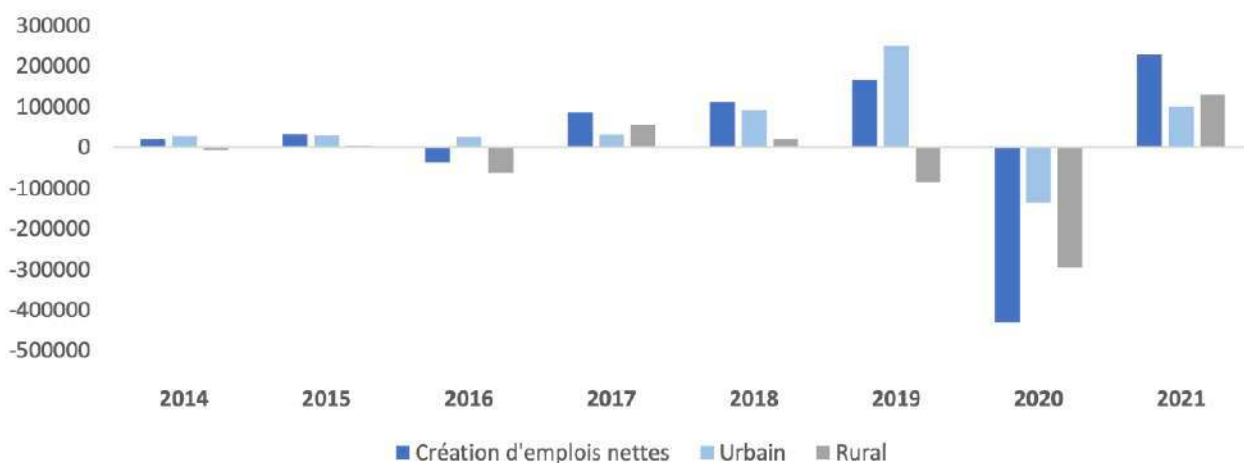
Une dynamique de création d'emplois en essoufflement et encore résolument urbanisée

Dynamique de création d'emplois sur la période 2014-2021⁵²³



Sur la période 2014-2021, le milieu rural a totalisé une perte nette de 239 000 emplois, contre une création nette de 417 000 emplois en milieu urbain, ce qui reflète la faible dynamique d'inclusion de la population rurale dans la dynamique de développement du Royaume

Dynamique de création d'emplois par milieu (2014-2021)

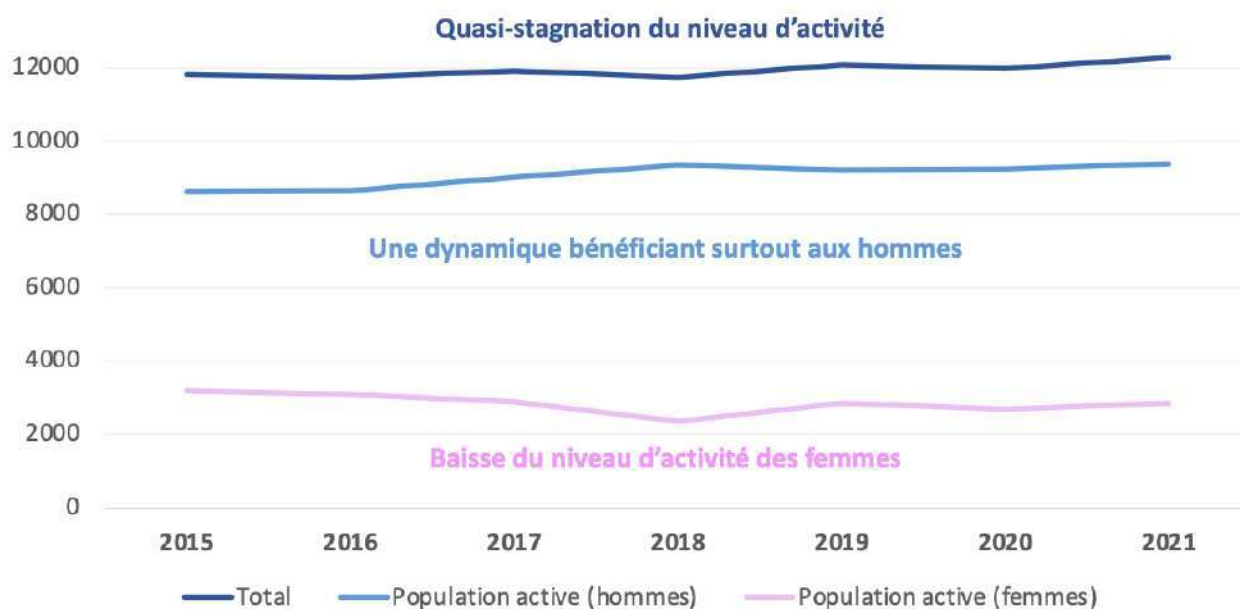


Le Maroc cherche à tirer profit de son potentiel démographique substantiel (modèle de croissance axée sur l'emploi) qui persistera jusqu'en 2040. L'augmentation de la population en âge de travailler peut être une force puissante pour la croissance économique, l'inclusion sociale et le développement. Cependant, elle exige en même temps de multiplier les efforts de création d'emplois plus et de meilleure qualité pour absorber la main-d'œuvre croissante. Le pays aura aussi besoin d'une transformation structurelle qui favorisera la création d'emplois productifs et l'inclusion de tous les groupes.

523 HCP

Par ailleurs, la participation des femmes à l'activité demeure faible et en dégradation, le taux de féminisation de la population active est passé de 29,2% en 2015 à 23,5% en 2021 (au pic de la pandémie, ce taux était de l'ordre de 22,6%).

Évolution de l'effectif de la population active par genre – en milliers (2015-2021)



Une étude récente du HCP et de la Banque Mondiale⁵²⁴ indique que les différences entre les hommes et les femmes sur le marché du travail apparaissent très tôt dans la vie. Grâce à l'amélioration de l'accès à l'éducation, le premier cycle de l'enseignement secondaire est désormais presque universel : 80% des femmes de 15 ans et 95% des hommes de 15 ans sont scolarisés.

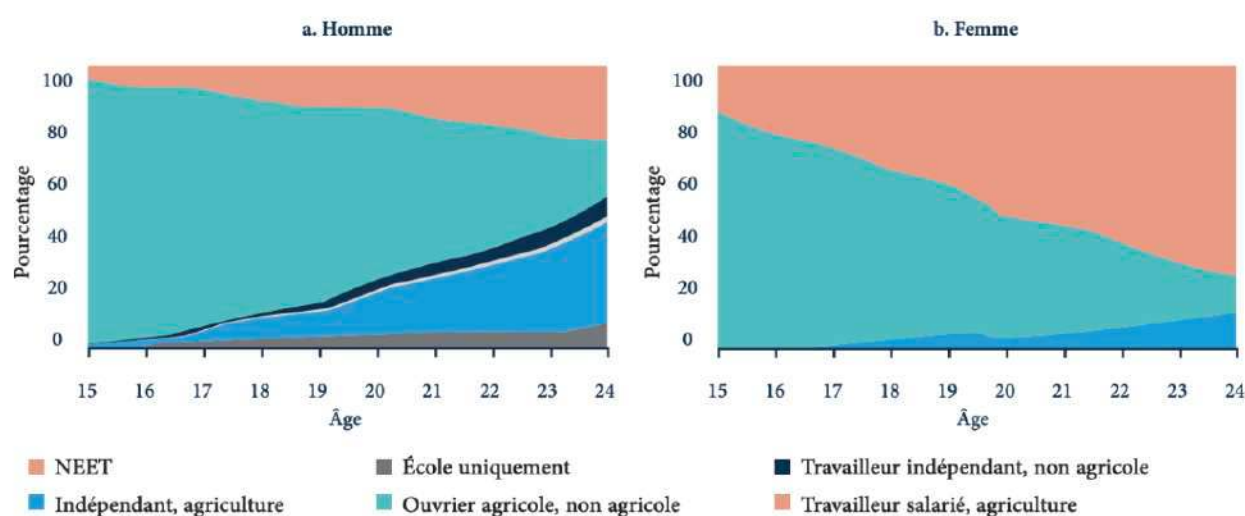
Néanmoins, les différences entre les hommes et les femmes commencent à se manifester peu après. En 2019, la plupart des jeunes hommes ont poursuivi leurs études secondaires, environ 10% à 15% ont commencé à travailler et seul un faible pourcentage est devenu «ni en études, ni en emploi, ni en formation» (NEET).

Les statistiques concernant les jeunes femmes montrent une réalité bien différente, avec une proportion élevée de jeunes femmes qui poursuivent leur scolarité ou deviennent NEET. En outre, la scolarisation des femmes a diminué beaucoup plus rapidement que celle des hommes. À l'âge de 18 ans, environ 60% des femmes étaient encore scolarisées, par rapport à 80% des hommes.

En 2000, la trajectoire était très similaire, même si les taux d'inscription étaient plus faibles pour les femmes. À mesure que l'âge augmente, les disparités hommes-femmes en matière de statut professionnel se creusent très nettement.

En 2019, environ 22% des hommes de 24 ans avaient un statut NEET, par rapport à plus de 70% des femmes - une différence très importante indiquant un repli sévère pour les femmes (Alfani et al. 2020). Le fossé entre les hommes et les femmes s'est certes creusé en 2000 et en 2019, mais en termes relatifs, il est nettement plus décevant, et les grands progrès réalisés dans la scolarité précoce des jeunes filles semblant avoir été perdus. En 2019, environ 15% des femmes âgées de 24 ans étaient scolarisées, et environ 15% occupaient un emploi, comparé à environ 20% de leurs homologues masculins scolarisés et environ 57% occupant un emploi.

Transition école-travail pour les hommes et les femmes de 15 à 24 ans, 2019⁵²⁵



La situation d'inactivité est prédominante chez les femmes, notamment lorsqu'elles atteignent l'âge de se marier. En 2019, alors que la plupart des hommes inactifs âgés de 15 à 24 ans étaient soit scolarisés, soit célibataires, environ 44% des femmes de la même tranche d'âge étaient déjà non scolarisées, mariées ou célibataires (graphique 3.4). La situation est en revanche totalement différente pour les 25-34 ans, puisque 81% des femmes inactives sont mariées et ne sont pas scolarisées. Les tendances indiquent une main-d'œuvre de plus en plus éduquée.

L'enseignement secondaire et supérieur a connu une progression constante aussi bien pour les hommes que pour les femmes âgées de 15 à 24 ans; les pourcentages d'hommes et de femmes plus jeunes ayant suivi un enseignement secondaire ayant atteint environ 30% au cours des deux dernières décennies. Malgré cela, les résultats de l'apprentissage restent relativement faibles, les abandons précoces constituent toujours un problème majeur et des disparités entre les zones urbaines et rurales subsistent. À titre d'exemple, alors que 50% des étudiants masculins et 42% des étudiantes âgés de 19 à 24 ans étaient inscrits dans l'enseignement supérieur dans les zones urbaines en 2019, la couverture dans les zones rurales était encore de 22% et 10% pour les hommes et les femmes, respectivement.

525 HCP, Banque Mondiale

Urgence de création d'emplois sous les effets de la pandémie COVID-19

Des enquêtes menées par le HCP auprès des ménages et des entreprises au Maroc en avril et juin 2020 donnent un aperçu de l'impact de la pandémie et de la manière dont celle-ci risque de compliquer les perspectives de croissance axée sur l'emploi.

En avril 2020, un pourcentage élevé de 34 % des ménages marocains ont indiqué ne pas avoir de source de revenus en raison du confinement (HCP 2020). En avril 2020, près de la moitié des ménages (49%) ont déclaré qu'au moins un de leurs membres salariés avait été contraint d'arrêter de travailler, 40 % avaient reçu une aide de l'État ou de leur employeur, et 22% des ménages urbains et 11% des ménages ruraux avaient reçu une aide de l'État pour compenser les pertes d'emploi.

Dans le domaine économique, près de 142 000 entreprises ont fermé leurs portes de façon temporaire ou permanente, et 27 % des entreprises ont déclaré qu'elles allaient réduire leurs effectifs de façon temporaire ou permanente⁵²⁶.

Des licenciements massifs dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et des industries exportatrices à forte intensité de main-d'œuvre (textile, automobile, aéronautique et transports) ont détruit près de 726 000 emplois (soit environ 3% de la population en âge de travailler).

Il sera plus difficile que jamais pour les jeunes travailleurs et les femmes du Maroc de trouver un emploi. Au mois de juin 2020, 66,2 % des travailleurs étaient encore licenciés, la fermeture d'entreprises étant la principale raison évoquée (HCP 2020).

En juillet, le taux de chômage a grimpé jusqu'à 12,3 %, par rapport à 9,1 % avant la pandémie. La reprise après l'arrêt de la pandémie a été lente et constitue toujours un défi pour les travailleurs marocains. Selon le HCP (2020), en juin 2020, deux tiers des travailleurs actifs avaient dû cesser temporairement leur activité - et plus de la moitié (53%) étaient toujours en situation de licenciement, tandis que 36% seulement avaient retrouvé leur emploi.

Parallèlement, 62% des travailleurs ont déclaré une baisse de leurs revenus pendant la période de confinement. Toutefois, les prévisions des employeurs laissent entrevoir une légère reprise, puisque 78% d'entre eux ont déclaré qu'ils croyaient pouvoir compter sur un retour de leur activité.

Un arsenal stratégique en œuvre mais enregistrant un bilan mitigé, notamment en raison du ralentissement économique et des répercussions négatives de la pandémie

La Stratégie Nationale pour l'Emploi du Maroc (SNE) 2015-2025, élaborée en concertation entre les différents acteurs socio-économique et avec l'appui de l'OIT, est venue proposer une nouvelle approche de la politique de l'emploi visant à aller au-delà des politiques traditionnelles du marché du travail et de la question du chômage. Elle vise, au contraire, à mettre l'emploi au centre de l'action publique et adopte une approche globale intégrant notamment les dimensions économiques, financières, budgétaires et institutionnelles prenant en compte l'ensemble des déficits d'emplois et des catégories de la population touchées par ces déficits.

⁵²⁶ Enquête portant sur les secteurs manufacturier, du bâtiment, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services non financiers

L'ambition définie dans le cadre le SNE est de **(i) réunir les conditions permettant la création d'emplois suffisants en nombre et satisfaisants en qualité pour répondre aux attentes de la jeunesse et (ii) corriger les inégalités entre les sexes et les disparités territoriales en matière d'emploi.**

La promotion de l'emploi productif, la valorisation du capital humain et la bonne gouvernance du marché du travail constituent les principaux leviers pour assurer des conditions de vie décentes aux populations vulnérables et lutter durablement contre la pauvreté et la précarité.

Par ailleurs, la SNE a élargi les cibles sociales des réformes touchant au marché de l'emploi en intégrant dans le cadre de ses orientations les jeunes diplômés exposés au chômage de longue durée ; les jeunes déscolarisés précocement et confrontés à un travail précaire ; les femmes soumises à l'inactivité et à la discrimination à l'emploi ; les travailleurs des TPE et de l'économie informelle. Elle s'appuie sur la mobilisation de nouveaux leviers pour la création d'emplois et l'inclusion des catégories vulnérables (politiques macro-économiques, monétaires, fiscales et financières ; stratégies des secteurs productifs et des secteurs sociaux ; politiques territoriales).

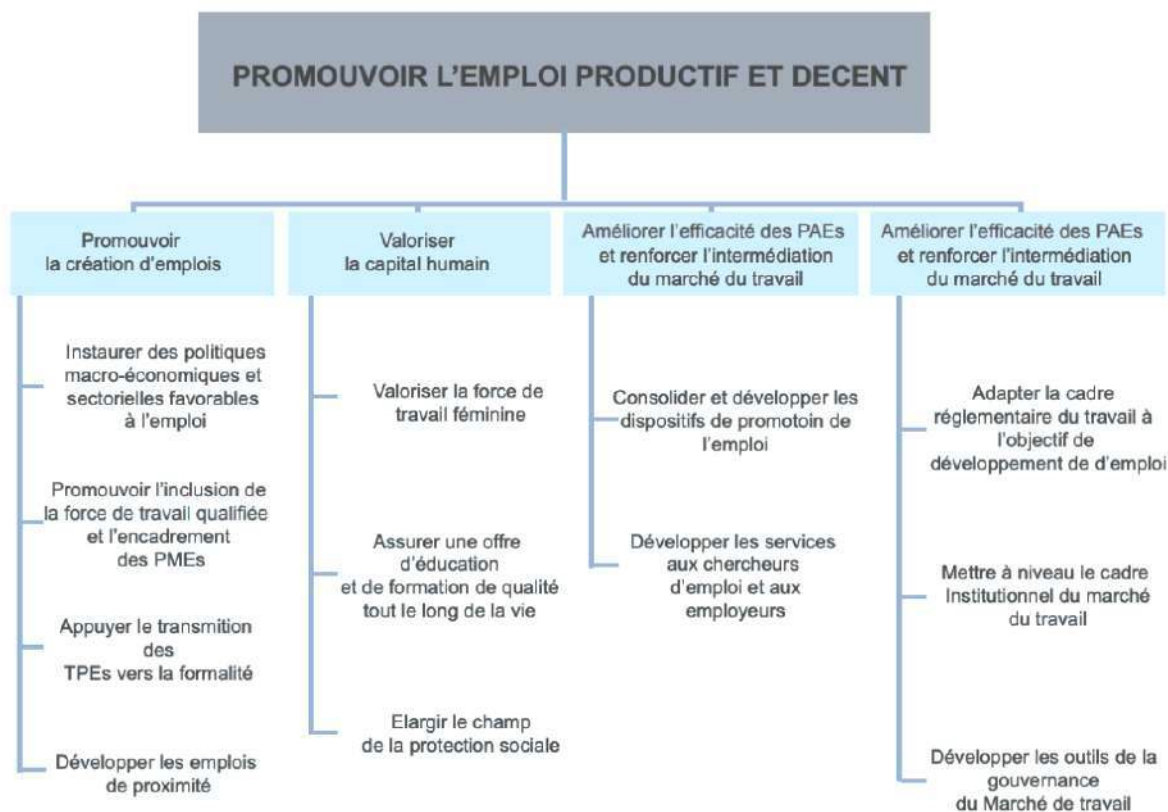
Objectif central de la SNE : Promouvoir l'emploi productif décent

La SNE se donne comme objectif central, pour la période 2015-2025, de promouvoir l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès à l'emploi et la réduction des disparités territoriales d'emploi.

Un scénario volontariste

La SNE s'appuie sur un scénario volontariste :

- création d'emplois plus forte ;
- augmentation de la population active (13,7 millions en 2025 contre 11,7 millions en 2013) ;
- augmentation du taux d'emploi (46,2 % en 2025 contre 43,8 % en 2013) ;
- taux d'activité maintenu à 48 % ;
- taux de chômage en baisse (3,9 % en 2025 contre 9,2 % en 2013) ;
- augmentation des gains de productivité (3,6 %)



Sur la base de la vision établie par la SNE, un Plan National de Promotion de l'emploi (PNPE) a été défini pour accompagner les dynamiques sectorielles et territoriales de création de l'emploi

Le PNPE ciblait les priorités majeures du Royaume, notamment l'appui à la création de postes, à travers les différentes stratégies sectorielles : Plan Maroc Vert, accélération industrielle, etc.

Le plan s'est fixé 5 objectifs pour la période 2017-2021 :

- Bâtir les stratégies et les plans sectoriels qui vont permettre d'atteindre 1,2 million d'opportunités d'emplois.
- Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi en réalisant l'adéquation de leurs compétences aux besoins et exigences du marché grâce à un million de formations de courte durée proposées aux demandeurs.
- Mettre en place des mesures incitatives à l'embauche des salariés
- Accompagner la création de 20.000 projets de créations d'entreprises, (Start-ups, TPME, coopératives ou autoentreprises...), encourageant ainsi de nouvelles formes d'emploi.
- Veiller à maintenir un taux d'activité de plus de 46%.

Une série de mesures et de dispositifs (concertation institutionnelle, formation, appui à la création d'entreprises, etc.) ont été déployés en faveur de l'exécution du PNPE. Néanmoins, les deux dernières années difficiles sont venues entraver les acquis consolidés dans le cadre de ce programme et révéler davantage d'enjeux sur le marché de travail marocain (inclusion, vulnérabilité de l'informel, etc.)

Volet	Indicateur	Objectif	Réalisation	
Création d'emploi	Nombre de Postes et d'opportunités d'emploi	1 200 000	Privé	523.708
			Public	212.292
			Total	736.000
Amélioration de l'employabilité	Nombre de bénéficiaires des formations qualifiante et d'alternance	1 000 000	Qualifiante -ANAPEC-	
			Qualifiante -DFP	
			Alternance-DFP	
			Total	853.384
Appui à l'emploi salarié	Nombre de chercheurs d'emplois insérés	500 000	492.000	
Accompagnement à la création des petites unités économiques	Nombre de porteurs de projets accompagnés	20 000	ANAPEC	
			OFPPPT	
			Maroc PME	
			Total	14550
Activité	Taux d'activité	Plus de 46%	45.3%	

Défis actuels du marché de travail⁵²⁸

En raison principalement d'une transformation structurelle incomplète et d'un environnement des affaires en consolidation, le marché du travail marocain se caractérise par une faible participation, un chômage persistant, des emplois de faible qualité et l'exclusion de certains groupes.

De plus, la crise COVID-19 rend cette situation d'autant plus problématique en raison d'une accélération des pertes d'emplois dans des secteurs clés tels que le tourisme, l'hôtellerie et les industries à forte intensité de main-d'œuvre et exportatrices (comme le textile, l'automobile, l'aéronautique et les transports).

Ainsi, le premier défi majeur au quel se confronte le marché de travail marocain est la nécessité d'accélérer la transformation structurelle, étant donné que le pays n'a pas créé suffisamment d'emplois pour suivre l'augmentation de la population active, avec un déficit d'environ 300 000 emplois en moyenne chaque année.

Le deuxième est d'amener davantage de jeunes sur le marché du travail, puisqu'environ 29% des Marocains âgés de 15 à 24 ans sont considérés comme étant « non scolarisés, sans emploi ni formation » (NEET).

⁵²⁷ Ministère de l'Inclusion de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences

⁵²⁸ Sur la base des recommandations de l'étude HCP, BM

Le troisième est d'adresser la problématique de la faible participation des femmes à la population active, puisque trois femmes sur quatre restent en dehors de la population active.

Créer davantage d'emplois en accélérant la transformation structurelle

La croissance économique du Maroc a été n'a pas généré suffisamment d'emplois pour accompagner la dynamique sociale du Maroc, même si certains secteurs sont de facto créateurs d'emplois. En effet, la relation entre croissance et emploi varie selon les secteurs : dans le secteur du bâtiment, pour chaque point de pourcentage de croissance supplémentaire entre 2000 et 2018, le nombre de travailleurs a augmenté de manière substantielle de 0.91 point de pourcentage, tandis que dans l'Agriculture, chaque point de pourcentage supplémentaire de croissance a en fait réduit le nombre d'employés de 0,04 point de pourcentage.

Par ailleurs, bien que la répartition sectorielle du produit intérieur brut (PIB) soit restée pratiquement inchangée, la part du secteur agricole dans l'emploi a légèrement diminué, tandis que la part des services a augmenté et que celle de l'industrie est restée la même.

En outre, ces changements sectoriels (qui passent par une réaffectation des intrants) ont lentement évolué dans le temps, ce qui implique que la transformation structurelle du Maroc n'a pas été assez rapide pour stimuler la croissance de la productivité (à partir de son faible niveau actuel) et créer suffisamment d'emplois pour la population en âge de travailler, dont la croissance est rapide.

Les tendances générales semblent aller à l'encontre de la réussite dans certains secteurs. La faiblesse générale de la création d'emplois et la lenteur du changement structurel au Maroc s'accompagnent d'expériences de développement réussies, telles que la croissance des industries aéronautique et automobile à Casablanca et Tanger, respectivement. Alors que les évolutions positives n'ont pas encore eu d'effet visible à l'échelle nationale, des schémas très différents apparaissent lorsqu'on examine de plus près l'évolution des parts de l'emploi et du PIB dans les différentes régions.

Favoriser l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi

Le nombre important de jeunes NEET au Maroc demeure préoccupant, étant donné que l'inactivité prolongée conduit au chômage de longue durée. Au cours de la dernière décennie, la part totale des NEET a oscillé autour de 30% de la population âgée de 15 à 24 ans.

Le Maroc affiche des taux de NEET encore plus élevés que la plupart des autres pays - supérieurs à ceux de la République Arabe d'Égypte (28%) et de la Tunisie (25%).

La structure démographique actuelle du Maroc constitue une vraie opportunité, mais elle représente également un défi majeur (HCP et Banque mondiale 2017). Le marché du travail marocain n'a pas été en mesure d'absorber tous les nouveaux arrivants.

Les disparités hommes-femmes parmi les NEET présentent un autre enjeu : les femmes sont plus nombreuses à faire partie des NEET que les hommes, bien qu'entre 2007 et 2019 la situation se soit améliorée pour les femmes en raison de l'augmentation des taux de scolarisation.

Les NEET demandent une attention prioritaire, car ils peuvent entraîner un chômage de longue durée. La situation des NEET reste très persistante. Le suivi des individus âgés de 15 à 24 ans en 2010 et de 23 à 32 ans en 2018 a confirmé non seulement l'immobilité générale du marché du travail.

Les initiatives visant à réinsérer les NEET sur le marché du travail sont coûteuses, et nécessitent une expertise approuvée. Des mesures préventives sont particulièrement pertinentes pour venir en aide aux femmes, qui sont plus susceptibles d'être NEET et de faire face à des contraintes de mobilité plus importantes.

Étant donné l'amélioration du niveau d'éducation des femmes, cette position défavorisée persistante (en plus des contraintes de mobilité) représente un investissement éducatif gâché ainsi qu'une sous-utilisation des ressources. Les politiques doivent donner la priorité aux initiatives visant à lutter contre les normes sociales profondément ancrées.

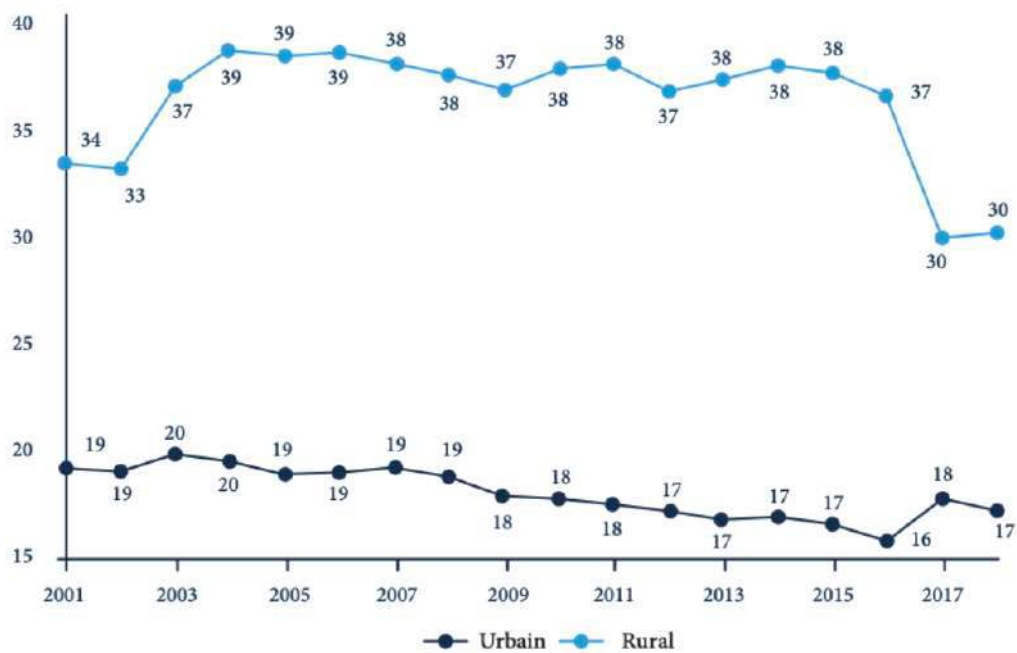
Intégrer de manière structurelle les femmes dans le marché du travail

Le taux de Participation des Femmes au Marché de Travail (PFMT) au Maroc était d'environ 22% en 2019, accusant un retard même par rapport aux pays ayant un niveau de développement économique similaire.

Si le PIB par habitant marocain a presque doublé au cours des deux dernières décennies, le taux de PFMT a quelque peu diminué. De plus, la différence entre le taux de PFMT du Maroc et la moyenne mondiale montre que le Maroc peine à combler l'écart avec les taux moyens mondiaux.

La PFMT marocaine, bien que supérieure à celle de la plupart des pays de la région MENA, a diminué au cours des dernières décennies. Le Maroc possède l'un des taux de PFMT les plus élevés de la région, alors que les pays de la région MENA affichent certains des taux les plus bas au monde. En outre, **et de manière plus inquiétante, le Maroc est l'un des très rares pays où le taux de PFMT a diminué depuis 2005, alors que les taux moyens de PFMT ont augmenté dans le monde entier entre 2000 et 2019.**

PFMT par milieu (en % de la population féminine de 15 ans et plus)⁵²⁹



Harmoniser les efforts de développement du marché de travail en faveur de la réalisation du NMD

Le Maroc est aujourd'hui confronté au défi d'une croissance à faible capacité de création d'emplois, associée à un modèle de croissance antérieur qui a exclu des groupes importants de la main-d'œuvre. L'ancien modèle fondé sur l'accumulation de capital public et la demande intérieure ne parvient plus à créer des emplois en nombre suffisant pour absorber une population active croissante.

Le marché du travail est en outre pénalisé par l'absence de transformation structurelle réussie. La désindustrialisation précoce a libéré les travailleurs du secteur agricole, mais sans que la capacité industrielle ne puisse les absorber, ce qui, à son tour, n'a pas permis d'améliorer les compétences et de stimuler la productivité du travail.

Par ailleurs, la complexité de l'environnement des affaires a contribué à entraver le rôle du secteur privé dans la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Face à ces défis, les jeunes et les femmes peinent toujours à s'insérer sur le marché du travail. Toutefois, le faible taux de dépendance du Maroc, associé à une « fenêtre d'opportunité » démographique, offre la possibilité de soutenir une croissance fondée sur l'emploi au cours des deux prochaines décennies, en ligne avec les orientations du NMD. Pour cela, il faudra toutefois mettre en place des politiques économiques adéquates pour pouvoir surmonter ces défis.

⁵²⁹ HCP & Banque Mondiale, paysage national de l'emploi 2021

Assurer l'émergence d'emplois verts et inclusifs en ligne avec l'ambition de transition durable du Royaume

Le Conseil Économique et Social et Environnemental (CESE) était une des premières institutions Marocaines à saisir la question des emplois verts au Maroc et avait publié en 2012, un rapport intitulé «Économie verte : opportunités de création de richesses et d'emplois», en vue de signaler la nécessité de renforcer la qualité de la formation ainsi que le développement de nouveaux créneaux pour la recherche et l'innovation pour accompagner les projets engagés et anticiper les besoins en compétences «tout en veillant à intégrer les nouveaux besoins en compétences des grands consommateurs d'énergie.

La notion d'emplois verts au Maroc a ensuite commencer à émerger avec l'adoption de la SNDD en 2015, qui inscrit le Royaume dans le cadre d'une transition durable, respectant l'environnement dans toutes ses composantes et s'appuyant sur des décisions économiques et sociales inclusives et des choix technologiques propres.

Ainsi, au-delà d'une limitation au champs de l'environnement, une première définition des emplois verts serait : tout emploi œuvrant à créer de la valeur ajoutée durable, qui s'opère dans des conditions d'équité et de dignité tout en préservant l'environnement de manière (sols, forêts, eaux, énergies, biodiversité, littoral, etc.).

La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2015-2020 a relevé les opportunités d'emplois à créer dans le cadre de la transition durable. Cette stratégie à réaliser une première estimation du potentiel des emplois verts (250.000 sur la période 2015-2020) , et a placé parmi ses objectifs la mission de : Définir les besoins en formation des métiers «verts» et «verdissants» ; Contractualiser les formations avec les différents opérateurs et ; Intégrer les institutions de formation professionnelle dans le processus de mobilisation de profils en métiers verts.

Ainsi, l'économie verte, au cœur de la transition durable, passe par le développement de nouvelles filières économiques et industrielles issues de technologies vertes, et de nouveaux services qui permettront d'adopter des modes de vie, de consommation et de production plus sobres en ressources naturelles et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre.

Les filières concernées peuvent être classées en trois catégories : les filières qui permettent d'économiser les ressources, celles qui permettent de préserver les ressources naturelles en quantité et en qualité (adaptation), les filières qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (atténuation).

Le Maroc poursuit aujourd'hui ses efforts pour la définition d'un cadre de développement favorable à l'émergence de métiers et emplois verts, ce qui passe d'abord par une première phase de structuration et d'homogénéisation du cadre de définition et d'analyse de cette thématique.

Dans ce sens, une étude a été réalisée par le Département en charge de l'environnement et la GIZ en 2016, en vue d'apporter des premières éléments d'analyse sur la thématique. L'étude s'est basée sur processus de consultation des acteurs locaux dans quatre régions du Maroc sur l'offre et la demande de technologies, services et formations en lien avec les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'étude recense les activités et métiers concernés par les emplois (EnR, EE, etc.), selon une approche régionale, mais constitue qu'une première réflexion, étant donné qu'elle se basait sur le potentiel estimé pour les pays développés (benchmark), faute de données quantitatives à l'échelle nationale.

Par ailleurs, d'autres initiatives sectorielles ont été réalisées, notamment pour le secteur des déchets. Dans le cadre de son étude sur la mise en place de l'écosystème vert du secteur des déchets, la COVAD a estimé le potentiel de création d'emplois verts sur les volets collecte et tri à ~34 000 à ~57 000, notamment à travers les initiatives de professionnalisation du secteur informel.

À date, il existe peu de consensus sur la définition des emplois verts au Maroc, ce qui se traduit par un manque de données quantitatives permettant l'analyse des tendances de cette catégorie d'emplois. Cependant, des initiatives sont en cours de déploiement par les institutionnels (HCP, OFPPT, ANAPEC, etc.) avec l'appui des agences partenaires (OIT, BM, GIZ, UNITAR, etc.).

Ainsi, divers travaux sont à engager sur le court, moyen et long termes, en vue d'offrir plus de clarté quant à la question des « emplois verts » et à sa dynamique de développement. Il s'agit notamment d'arrêter la définition des emplois verts, identifier les critères permettant de considérer un emploi comme vert, définir les filières concernées, et aligner & harmoniser la méthode de collecte, production et analyse des données de la thématique.

Un besoin de structuration du cadre d'analyse des emplois verts

Les politiques publiques devraient être en mesure de s'appuyer sur des données retraçant l'évolution des tendances (développement technologique, diversification économique, enjeux de compétitivité, taxe carbone aux frontières, l'entrepreneuriat vert etc.) pouvant impacter la structure du marché de travail marocain avec une attention particulière pour les populations vulnérables et rurales, travailleurs de l'informel et les jeunes.

Dispositif de santé national

Le système de santé marocain a réalisé des avancées notables en matière d'amélioration de l'offre de soins de santé de base, de protection de la situation des mères et enfants, et de renforcement de la couverture médicale. Cependant, des dysfonctionnements persistent encore concernant les disparités entre régions et milieux, la faible qualité des services fournis, et la faible couverture médicale et paramédicale.

Pour faire face à ces défis, **le Département de la Santé a mis en place le plan santé 2025** qui s'inscrit dans la continuité des plans 2012-2016 et 2017-2021 et comprends 25 axes d'intervention et 125 actions contenant chacune une série de mesures d'exécution.

Le plan s'appuie sur trois piliers : l'organisation et le développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé ; le renforcement des programmes nationaux de santé et de lutte contre les maladies ; et l'amélioration de la gouvernance et meilleure optimisation de l'allocation des ressources.

Le plan définit pour objectif l'aboutissement à un système de santé homogène, avec une offre de soins organisée, de qualité, accessible à tous, et soutenu par des programmes de santé efficaces, conformément à six principes : qualité des services, égalité d'accès, solidarité, continuité, proximité, performance, efficacité, responsabilité et reddition des comptes.

Toutefois, **la pandémie du Covid-19 a représenté un défi majeur pour le système de santé marocain et a révélé des failles** telles que la pénurie de ressources humaines, les disparités entre les zones urbaines et rurales ou encore l'insuffisance des dépenses publiques de santé.

Face à cette situation, et afin de renforcer son système national de santé, **le Maroc a agi en grande réactivité dès le début de la pandémie**, en prenant rapidement des mesures drastiques (confinement, port du masque, etc.). Cette stratégie, associée à une population relativement jeune, a permis d'éviter une importante mortalité. Aussi, grâce à une mobilisation concertée des secteurs public et privé, le Royaume a pu satisfaire ses besoins pharmaceutiques et médicaux.

Cependant, **des mesures supplémentaires s'imposent, qui visent en premier lieu de réformer en urgence le système de santé et sa restructuration** de telle sorte qu'il puisse être plus réactif et résilient et en mesure de répondre à la demande et aux besoins de santé de la population marocaine.

Les infrastructures sanitaires se sont multipliées, et les ressources humaines ont été développées tant au niveau du personnel médical que paramédical.

L'amélioration des infrastructures sanitaires contribue au développement du secteur avec 152 hôpitaux publics d'une capacité de 25.440 lits en 2020⁵³⁰, soit un ratio habitants par lit hospitalier public avoisinant les 1.349. De même, le nombre des établissements de soins de santé primaires (ESSP) est de 2016 établissements en 2020, en augmentation de plus de la moitié durant les 20 dernières années.

⁵³⁰ Dernières données disponibles

L'encadrement médical s'est nettement amélioré, avec un nombre d'habitants par médecin (public et privé) qui se situe à 1418 en 2020 contre 2226 en 2001. Cette amélioration est le résultat de l'accroissement de l'effectif des médecins de près de 3,8% par an en moyenne annuelle. En 2020, l'effectif total de médecins s'est élevé à 26076, dont 12454 exerçant dans le secteur public et 13622 opérant dans le secteur privé.

En revanche, **l'effectif paramédical public, qui s'établit à 33837 en 2020, a évolué à un rythme moins important** (1,3% en moyenne annuelle entre 2001 et 2020) qui se traduit par une quasi-stagnation du taux d'encadrement paramédical à 1072 habitants par infirmier (public) en 2020 contre 1105 en 2001.

Certes des résultats importants sont enregistrés, néanmoins, **les données indiquent que la densité médicale et paramédicale ne dépasse guère 1,7 pour 1000 habitants** au moment où la norme établie par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) pour l'atteinte des ODD à horizon 2030, s'établit à 4,45 pour 1000 habitants.

Élan de solidarité et mise à niveau du système de santé pour faire face à la pandémie

Pour faire face à la crise, le gouvernement marocain a procédé le 15 mars 2020 à **la création d'un « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19 »**, dont les ressources ont été portées à 34,5 Milliards de DH. Ce Fonds a été utilisé pour répondre à l'urgence sanitaire mais également pour soutenir les entreprises et les ménages en difficulté, à travers les mesures prises par le Comité de Veille Économique (CVE) créé à cet effet. Présidé par le MEF, ce Comité a été mis en place le 16 mars 2020. Le CVE, composé de plusieurs départements ministériels, de la Banque Centrale et du secteur privé, a été chargé d'une part, de suivre de près l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation, et d'autre part, d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs affectés par la crise.

Ainsi, **des mesures transversales et applicables à tous les secteurs ont été mises en œuvre**, accordant ainsi la priorité aux ménages vulnérables opérant dans le secteur informel, aux salariés et aux entreprises qui ont arrêté leurs activités suite au confinement obligatoire.

Par ailleurs, afin de renforcer le système national de santé et faire face aux répercussions de la pandémie de la Covid-19, **le Maroc a pris des mesures sanitaires importantes concernant essentiellement le renforcement et la mise à niveau du dispositif médical pour un montant de 3 milliards de dirhams** (achat de matériel médical et hospitalier, achat des médicaments et renforcement des capacités du département de la Santé).

Chantier de production de vaccins au Maroc

Le gouvernement a signé devant SM le Roi Mohammed VI en Juillet 2021 **3 conventions pour le développement de la fabrication de vaccins à travers des capacités industrielles et biotechnologiques complètes et intégrées.**

Ce plan quinquennal vise à positionner à court et à long terme le Maroc comme hub continental du vaccin et des biothérapies, à même de servir les besoins du continent. Le projet intègre aussi la dimension de recherche pharmaceutique, le développement clinique, la fabrication et la commercialisation de produits biopharmaceutiques de grande nécessité, sur le Continent.

Le projet d'un investissement global de 4,4 milliards de DH dont une partie est financée par le Fonds Mohammed VI pour l'investissement et une autre par le consortium de trois banques marocaines⁵³¹ constitue un chantier stratégique pour le Maroc. Il se base sur les efforts et les facteurs de succès ayant permis le développement de l'industrie automobile et de l'aéronautique auparavant, avec comme objectif de créer un écosystème des industries pharmaceutiques et de la biotechnologie, attirant des investisseurs, des multinationales ainsi que de hauts profils de compétences.

Accès aux services et équipements de base

En termes d'habitat, et afin de réduire les inégalités d'accès au logement, les efforts de l'Etat pour le secteur se sont consolidés dans une politique de diversification et d'intensification de l'offre en logements mieux orientée et plus équitable, tout en veillant à une utilisation plus rationnelle et plus efficiente des différentes formes d'appui, notamment, en matière de ciblage des ménages et des régions bénéficiaires. Ainsi, le déficit en logements a atteint près de 385.000 unités en 2020 contre 800.000 en 2012 et 1,2 million en 2002.

À cet effet, l'action du gouvernement, dans ce cadre, s'articule autour deux axes d'intervention relatifs à la résorption de l'habitat insalubre et l'amélioration du cadre de vie des ménages vulnérables et la diversification de l'offre de logements. Ces axes concernent, notamment, la promotion du logement social, l'exécution des programmes de résorption de l'habitat insalubre via le programme « villes sans bidonvilles (VSB) », les constructions menaçant ruine, les villes nouvelles ainsi que l'habitat dédié à la classe moyenne.

Chantiers de l'électrification

Le Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) a permis, en 2020, l'électrification de 317 villages par réseaux interconnectés, permettant ainsi à 7 446 nouveaux foyers ruraux de bénéficier de l'électricité.

Depuis son lancement en 1995 et à fin 2020, le PERG a permis l'électrification par raccordement aux réseaux de 41 146 villages permettant l'accès à l'électricité à 2 142 042 foyers, il a permis également l'équipement par kits photovoltaïques de 51 559 foyers dans 3 663 villages durant la période 1998-2019, ce qui a permis d'atteindre au taux d'électrification rurale de 99,78% en 2020.

Le PERG, qui répond aux ambitions de l'INDH, a contribué au changement du quotidien de la population rurale. Il a permis, essentiellement d'améliorer l'accès aux soins de base et à la scolarisation, de développer l'équipement des ménages, de moderniser le système de pompage et de créer de nouvelles activités génératrices de richesse. Sur le plan économique, il a permis le développement des activités artisanales nécessitant l'utilisation d'appareils électriques productifs. Dans ce cadre, près de 19 438 foyers dans 900 villages ont bénéficié du projet solaire INDH au cours de la période 2016-2018.

531 Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, et Groupe Banques populaires

Généralisation d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

La stratégie nationale de l'eau sur la période 2009 à 2030 a réalisé des avancées considérables. Ainsi, la proportion des ménages urbains occupant des logements raccordés au réseau d'eau potable est passée de 81,7% en 2001 à 95,5% en 2019. En milieu rural, cette proportion est passée de 16,9% en 2001 à 48,9% en 2019 ce qui a porté le niveau national à 80,5% en 2019.

En matière de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, et grâce au Programme d'Approvisionnement Groupé en eau Potable des Populations Rurales (PAGER), la part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable est passée de 47,8% en 2001 à 97,8% en 2020.

Pour ce qui est du développement de l'assainissement, le Programme national d'assainissement liquide (PNA) a été initié en 2005 dans l'objectif de pallier le retard enregistré dans ce secteur, et ce, pour un investissement global de l'ordre de 43 milliards de dirhams. Ce programme a évolué en 2018 pour devenir le programme national mutualisé d'assainissement urbain et rural et de réutilisation des eaux usées (PNAM) avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2040.

Il s'agit d'abord d'accélérer la cadence de la réalisation du programme PNA pour atteindre à terme un taux de raccordement de 95% et un taux de dépollution de 76% en milieu urbain, d'équiper 1 200 centres chefs-lieux des communes en milieu rural et, enfin, réutiliser un volume de 573 M m³ des eaux usées épurées.

À fin 2020, le taux de raccordement est de 82%. Concernant l'épuration des eaux usées, elle a connu une progression importante en passant de 7% en 2005 à 56% à 2020.

Développement des routes rurales

Le programme national des routes rurales (PNRR II) est le fruit d'une approche participative associant l'État, les collectivités locales et les bailleurs de fonds. Il a pour but de favoriser un développement économique et social équilibré des zones rurales marocaines en permettant un désenclavement des localités rurales, une amélioration de la circulation des biens et des personnes, un meilleur accès aux infrastructures de bases et aux services sociaux.

Le programme a permis l'augmentation du taux d'accessibilité de 54% en 2005 à 80% à la fin du PNRR II et la réduction des disparités entre les provinces en termes d'accessibilité à travers la construction d'environ 15 572 km de routes dont 9 942 de construction et 5 630 d'aménagement pour désenclaver une population de près de 3 millions d'habitants.

À signaler que dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural (PRDTS) 2017-2023 une enveloppe budgétaire globale de 36 Mds DH est prévue pour désenclaver une population de 3,4 millions de bénéficiaires dans 73 provinces au profit de 859 communes rurales et 7.761 douars.

Annexe 4 – Questionnaire de l'enquête sur l'économie V&I au Maroc⁵³²

1. **Que représente l'économie verte et inclusive pour vous ?** (possibilité de répondre par 2 / 3 mots significatifs pour vous)

.....
.....

2. **Selon votre niveau d'appropriation de la notion d'économie verte et inclusive, quels sont les prérequis / axes clés de cette transition ?**

.....
.....

3. **Quel est le niveau d'appropriation des concepts et mécanismes de développement de l'Économie Verte et Inclusive (E V&I) ?**

- Très faible,
 Faible,
 Moyen,
 Élevé,
 Très élevé

4. **Quels sont les challenges majeurs et les opportunités en matière de formation et de renforcement de capacités ?**

.....
.....

⁵³² Diffusé dans le cadre de la journée de concertation tenue le 7 juillet 2022 à Rabat

5. Est-ce que vous pensez que le besoin de formation concerne un sujet particulier (à citer) ou est-ce que le besoin de formation concernera d'abord une clarification des notions de base ?

Il est possible de cocher les deux cases suivantes.

- Besoin d'une formation sur les notions de base
- Besoin d'une formation spécifique :

.....
.....

6. Selon vous, quels sont les instruments économiques et financiers déployés par l'Etat (compensation, subventions, avantages fiscaux, etc.) qui peuvent retarder la transition verte et inclusive au Maroc ?

.....
.....

7. Selon vous, quels sont les leviers de renforcement du rôle des jeunes et femmes dans la transition V&I ?

.....
.....

8. Quels sont selon vous les obstacles à la transition verte et Inclusive au Maroc

Type	Institutionnel	Structurel	Financier	Technique	Culturel	Autre à préciser	Autre à préciser	Autre à préciser
					
Classement 1 à n avec 1 le type le plus contraignant								
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> - Convergence sectorielle - Absence de vision commune - Faible incitation Autres à préciser	<ul style="list-style-type: none"> - Forte présence de l'informel Autres à préciser		<ul style="list-style-type: none"> - Transfert technologique à opérer pour garantir plus d'écoconception Autres à préciser	<ul style="list-style-type: none"> - Tri en amont des déchets - Eco consommation Autres à préciser			
Veillez préciser d'autres exemples								

9. À votre avis comment PAGE et les agences des Nations Unies pourraient soutenir la transition vers une Économie V&I :

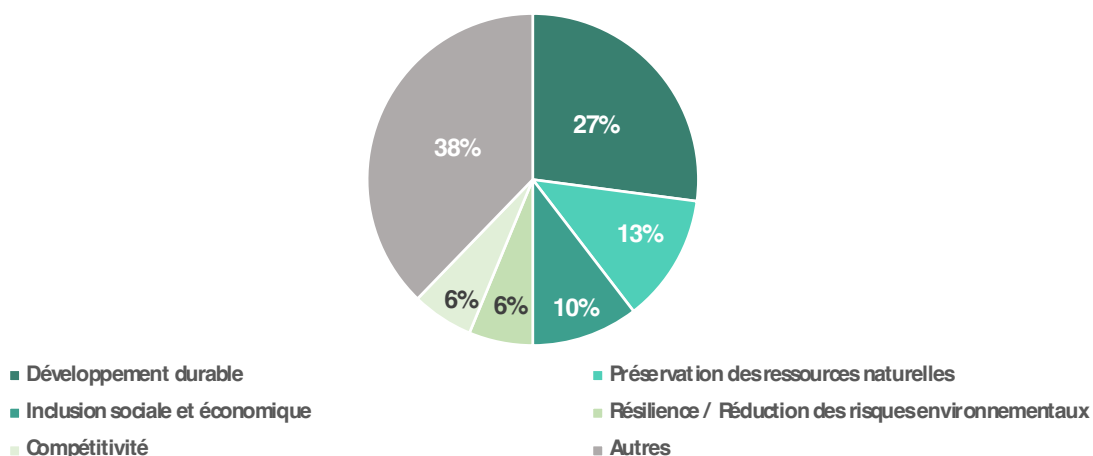
Options	Commentaires
Développement des investissements verts	
Mise en place de nouveaux instruments économiques et financiers verts	
Développement des standards et normes	
Études et renforcement des connaissances	
Formation et sensibilisation	
Autres thématiques à prioriser (.....)	
Autres thématiques à prioriser (.....)	
Autres thématiques à prioriser (.....)	
Autres thématiques à prioriser (.....)	

Annexe 5 – Principaux résultats de l'enquête sur l'économie V&I au Maroc

Le questionnaire présenté en annexe 4 a été partagé avec les représentants des institutions impliquées dans la présente étude, en marge de la journée de concertation tenue le 7 juillet 2021 à Rabat.⁵³³

1

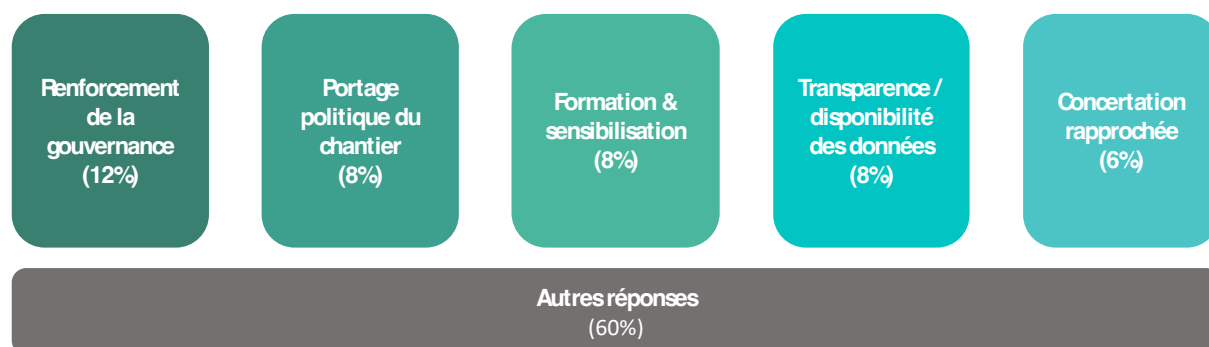
Que représente l'économie verte et inclusive pour vous ?



La majorité des répondants associe l'économie V&I au concept de développement durable. Les autres réponses incluent notamment : décarbonation (4%) ; Bien-être humain (4%) ; Réduction-Réutilisation-Recyclage-Valorisation (4%) ; Équité sociale (4%) ; ...

2

Prérequis/ axes clés de la transition verte et inclusive

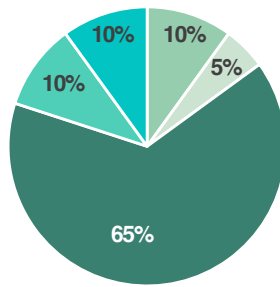


Les autres réponses incluent notamment : Mise en œuvre de la SNDD (6%) disponibilité des compétences (4%) ; appui financier / accès au financement (4%) ; Coordination intersectorielle (4%) ; Évolution du cadre réglementaire (4%) ; ...

⁵³³ Le taux de participation à l'enquête s'élève à 33%. (20 réponses sur 60 destinataires).

3

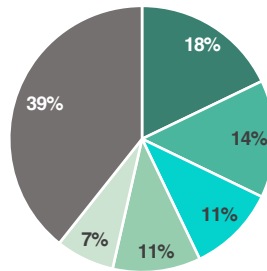
Niveau d'appropriation des concepts et mécanismes de l'économie verte et inclusive



■ Très faible ■ Faible ■ Moyen ■ Elevé ■ Très élevé

4

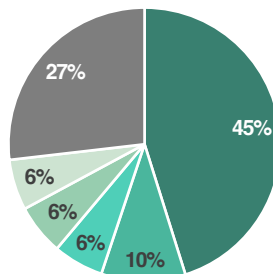
Challenges majeurs et opportunités en matière de formation et renforcement de capacités



■ Disponibilité de la formation en EV&I ■ Manque de programmes de renforcement de capacités en EV&I
 ■ Appropriation des outils d'aide à la décision ■ Développement des compétences
 ■ Cohérence de l'action publique ■ Autres

5

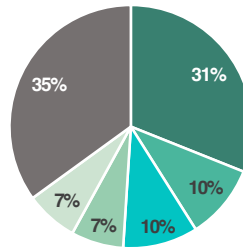
Besoins en formation



■ Notions de base ■ Méthodes / outils d'analyse des impacts de la transition V&I
 ■ Fiscalité verte ■ Décarbonation
 ■ ODD ■ Autres

6

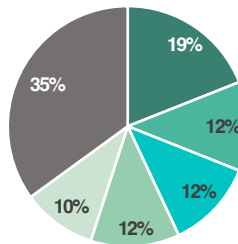
Instruments économiques et financiers retardant la transition V&I au Maroc



- Mesures fiscales incohérentes avec la transition V&I
- Subventions non-ciblées de la caisse de compensation
- Subventions de certains secteurs basés sur des énergies fossiles
- Manque de prise en compte de la composante climat dans la budgétisation
- Méthode non-intégrée de suivi des flux de la finance climat
- Autres

7

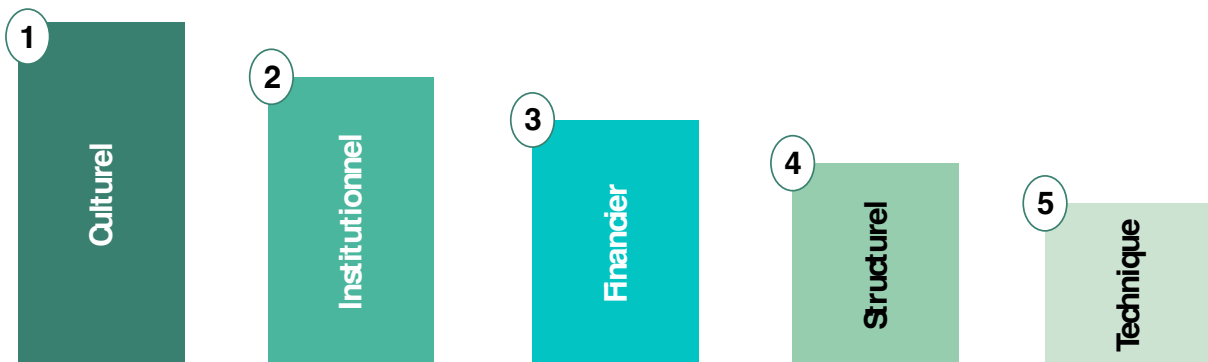
Leviers de renforcement du rôle des jeunes et femmes dans la transition V&I



- Sensibilisation Education et information
- Initiatives d'autonomisation des jeunes
- Initiatives d'autonomisation des femmes
- Accompagnement des projets des T/PME
- Création d'emplois verts
- Autres

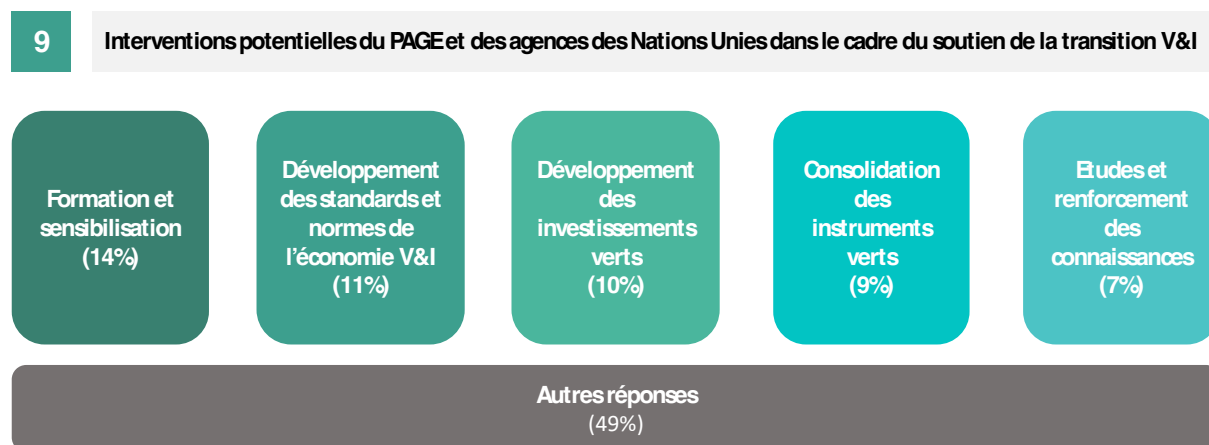
8

Classement des principaux obstacles à la transition V&I



Les principaux obstacles identifiés sont les suivants :

1. Manque de convergence sectorielle (19%)
2. Manque de concertation et coordination (10%)
3. Manque d'accompagnement au montage de projets bancables (10%)
4. Manque de sensibilisation du grand public (10%)
5. Insuffisance de la réglementation coercitive (6%)



Les autres réponses incluent notamment : Assistance technique et montage de projets bancables (7%) ; Soutien financier (6%) ; renforcement de la coordination institutionnelle (3%) ; ...

Annexe 6 – Institutions consultées dans le cadre de l'étude

- **Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable - Département du développement durable**
- **Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable - Département de la Transition Énergétique**
- **Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences**
- **Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents à l'Étranger**
- **Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) – Direction du Budget**
- **Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports**
- **Ministère de l'Industrie et du Commerce**
- **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts**
- **Ministère de l'Équipement et de l'Eau**
- **Confédération Générale des Entreprises Marocaine (CGEM)**
- **Confédération Démocratique du Travail**
- **Fondation Mohammed VI pour l'Environnement**
- **Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA)**
- **Coalition pour la valorisation des déchets (COVAD)**
- **Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)**
- **Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)**
- **Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR)**
- **Organisation Internationale du Travail (OIT)**
- **Programme des Nations Unies pour l'Environnement**
- **Banque Africaine de Développement (BAD)**
- **Alliance Maroc Innovation et Émergence**

L'inventaire de l'économie verte pour le Maroc, produit par le Partenariat pour l'action sur l'économie verte (PAGE) et le ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Maroc, fait le point sur les initiatives d'économie verte mises en œuvre par un large éventail de partenaires de développement dans le Royaume. L'inventaire donne un aperçu des efforts déployés pour rendre l'économie verte et cherche à établir une base de connaissances pour améliorer la collaboration, la coordination et l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Cette étude fournit une vue d'ensemble de l'activité de l'économie verte dans les secteurs clés priorités par le gouvernement : énergie renouvelable, industrie, agriculture, gestion de l'eau et gestion des déchets. Ensuite, elle fournit des recommandations macroéconomiques et sectorielles, soulignant les lacunes et les opportunités pour les investissements futurs.

L'évaluation a fait l'objet d'une vaste consultation et vise à informer et à renforcer la transition du Maroc vers une économie verte en donnant des orientations pour la mise en œuvre du programme PAGE au Maroc.

Pour plus d'information :

PAGE Secretariat
UNEP/Economic and Trade
Branch
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Chatelaine-Genève
Suisse

page@unep.org



International
Labour
Organization

